



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

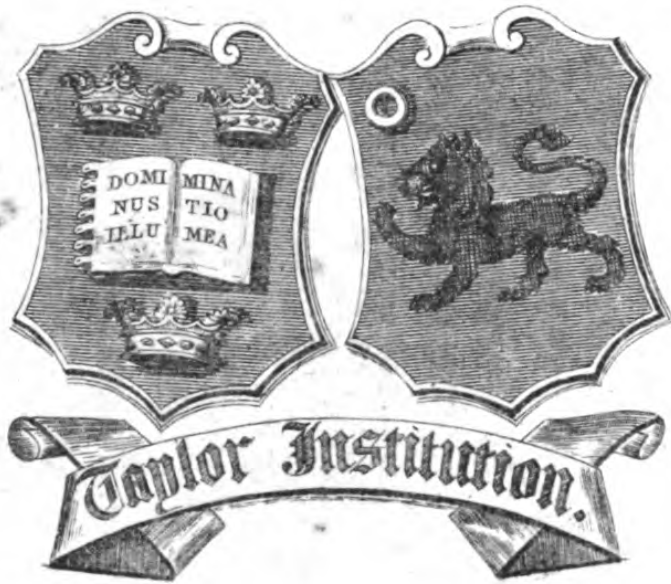
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~P2. a. 7~~

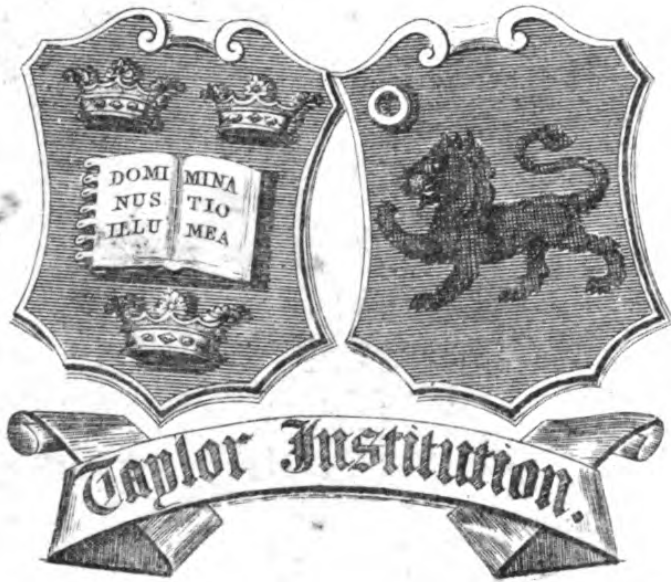


Vet. Fr. II A. 452

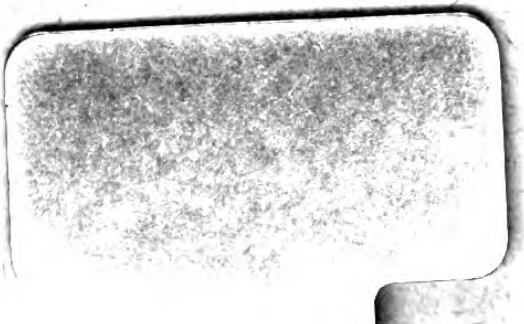


24/5

~~B2. a. 7~~



Vet. Fr. II A. 452



24/5

I

I

A

A

LETTRES,  
MEMOIRES,

ET

NEGOCIATIONS  
DE MONSIEUR LE  
COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne,  
en Italie, en Angleterre, & en Hollande.

TOME QUATRIEME.

*Contenant l'Année 1666.*

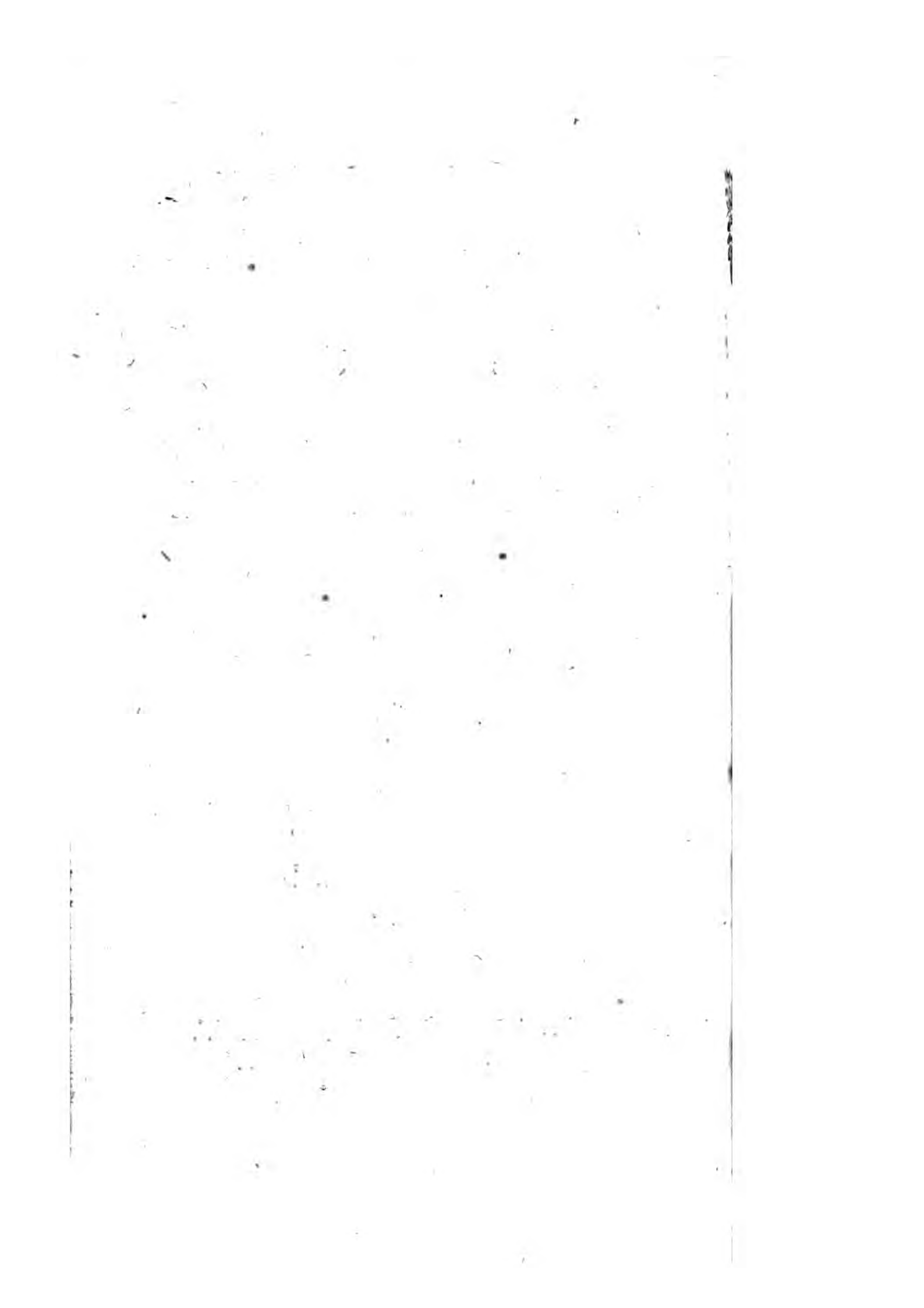


A LA HAYE,  
Chez ABRAHAM DE HONDT.

---

M. D C C. X I X.







LETTRES,  
MEMOIRES

E T  
NEGOCIATIONS  
D U  
COMTE D'ESTRADES,  
Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chré-  
tienne, auprès de Messieurs les Etats  
Généraux des Provinces-Unies  
des Pais-Bas.

---

LETTRE

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 1. Janvier 1666.*

**J**'Ai vû la dépêche que vous avez fai-  
te à Lionne le 24. de l'autre mois ,  
dont le principal point regarde l'af-  
faire de Dannemarc , & à dire vrai  
c'est la plus importante qui soit au-  
jourd'hui sur le Tapis, & en laquelle je crains bien  
Tome IV. A que

que les Etats ne fassent une faute irréparable, dont ils ayent sujet de se repentir long-tems; car il ne s'agit pas seulement de gagner ledit Roi, & d'avoir ses forces dans nôtre parti, ce qui seroit toujours un avantage inestimable, mais il est question aussi d'empêcher qu'il ne les joigne à celles d'Angleterre, ce qui seroit d'un préjudice infini, & pour la chose en soi & pour les suites, si la Mer Baltique nous étoit fermée. Je ne dis cela qu'avec trop de fondement, puis que depuis deux jours seulement, lors que je pensois cette affaire si bien acheminée qu'elle ne pouvoit plus manquer à se conclurre, & que je croyois même l'Electeur de Brandebourg & ses Ministres fort satisfaits de mes soins, des vôtres, & des effets qu'ils avoient commencez de produire par les grandes offres qu'on leur faisoit à la Haye, le Résident dudit Roi m'est venu déclarer deux choses, l'une que l'on n'alloit point au bût, que ce n'étoient qu'amusemens, que l'on ne prenoit pas le vrai chemin de contenter son Maître, qu'il n'y avoit rien d'effectif que l'argent comptant qu'on lui offroit, qui étoit quatre cent & quatre-vingt mille écus, qu'ils ne suffisoient pas a beaucoup près, pour armer & entretenir les trente Vaisseaux qu'on desiroit, & que le reste dont on faisoit tant d'exageration n'étoit qu'une méchante subtilité, parce que si on lui offroit d'un côté la quitance d'une somme de quinze cent mille livres, qu'on devoit, en y comprenant même les intérêts, le Roi son Maître avoit d'autre part des prétensions très-justes contre les Etats des sommes ou égales, ou qui surpassoient celle-là; que cela étoit si vrai, qu'il ne demandoit pas qu'on lui donnât rien, mais seulement une liquidation & une compensation des dêtes

dêtes reciproques, & que pour faire voir combien les prétentions étoient bien fondées, claires & liquides, il vouloit bien les soumettre à ma connoissance & à mon jugement, sans se soucier de se prévaloir de l'offre des Etats, de lui donner cette quittance d'un million cinq cent mille livres; qu'il falloit donc commencer par annuler les Traitez, ou au moins les expliquer & avouër, en sorte que son Maître ne demeurât pas toujours ruiné par les fraudes que les sujets des Etats commettent tous les jours, au préjudice & à l'anéantissement de ses fermes; que ce pas étant fait, on fit une liquidation des prétentions des dêtes reciproques, sur lesquelles si on ne pouvoit s'ajuster, je prononcerois souverainement en connoissance de cause sur les raisons qui me seroient représentées de part & d'autre, & qu'après cela on lui fournit en argent comptant ce qu'on sçait bien qui est nécessaire pour l'armement & l'entretien de trente Vaisseaux, & qu'autrement quand son Maître promettoit de les équiper, on sçait assez qu'il ne seroit pas en son pouvoir de l'exécuter.

La seconde chose que ce Résident m'a déclarée, est qu'en ma considération le Roi son Maître seroit infiniment plus aise que les Etats lui donnassent satisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti où il me voyoit, qui étoit celui de son inclination; mais que si avec toute l'intention que j'ai de procurer ses avantages, je n'avois pas le credit sur les Etats de les porter à faire ce qu'il demande avec tant de justice, il me prioit de ne trouver pas mauvais, que ne pouvant absolument pas demeurer neutre dans cette guerre sans se perdre, il accepte les Propositions que les Anglois lui font avec tant d'in-

#### 4 *Lettres, Memoires, &c.*

ftance , qu'elle paffe mêmes jufques aux menaces ; deux defquelles font que quoi qu'il figne & promette , il ne fera tenu à rien , fi la Suede ne fait la même chofe que lui , dont les Anglois fe font forts ; & l'autre que le Roi d'Angleterre s'obligera de ne conclurre jamais la paix , fans lui faire obtenir des Etats la même fatisfaction , qu'ils lui ont jufques ici refusée.

Voilà le vrai état de l'affaire , & je vous laiffe à juger fi tout ce que le Sieur de Wit vous a dit là-deffus eft fort de faifon , & fi jamais un million , à quoi il me femble que la chofe fe réduit , peut-être plus utilement employé qu'à cette affaire , qui peut épargner aux Etats cent millions , fi faute d'avoir engagé le Dannemarc dans nôtre parti , & l'avoir imprudemment laiffé joindre aux Anglois , la guerre doit continuer deux ans , puis que vous me dites vous même que les dépenses que l'Etat fera cette année monteront à quarante millions , au lieu qu'ayant le Dannemarc pour nous , & fermant le Zondt aux Anglois , d'où ils doivent néceffairement tirer la plûpart des chofes qu'il leur faut pour l'armement de leurs Vailfeaux , il feroit comme impoffible qu'ils puffent foutenir une guerre maritime , au de-là de la Campagne prochaine.

Le Sieur van Beuningen a encore voulu reparler ici , pour tâcher de m'obliger à contribuer quelque chofe pour cette dépense ; mais fans lui rien dire du pouvoir fecret , que je vous ai donné jufques à cent mille écus dans la dernière extrémité , fi l'affaire , faute de cette fomme , devoit manquer , on lui a dit de fi fortes raifons qu'il n'a pas eu un mot à repliquer , confeffant ingenuëment , qu'ils ne pouvoient rien pré-

prétendre avec justice , mais seulement de ma pure grace , autant que ma libéralité voudroit s'étendre , dans un intérêt qui n'étoit aujourd'hui devenu commun , que par la bonté que j'avois de protéger leur Etat dans une cause juste , conformément au Traité que nous avons fait ensemble.

Il importe donc que vous ne vous rendiez pas si aisément de de-là aux raisonnemens du Sieur de Wit , qui croit pouvoir par son éloquence fasciner les yeux des autres , & les empêcher de voir les choses comme elles sont. Vous lui pouvez donc dire , quand il vous représente avec tant d'exageration leurs besoins , & les efforts qu'ils font , qu'il sçait que l'on connoît fort bien ici qu'il n'y a présentement Prince ni Etat dans le monde , je ne dis pas seulement l'Angleterre , mais je n'en excepte pas même la France , qui ait autant de moyens & de facilité qu'en ont Messieurs les Etats de faire de grands efforts en matière d'argent , sans presque s'incommoder. Pour faire ces fortes d'efforts ; deux choses sont absolument requises , l'une que l'argent soit effectivement dans le pais , & l'autre que l'état où le Prince ait la facilité de le tirer & de s'en servir ; & il est constant qu'il n'y a pais au monde , où il y ait effectivement tant de richesses que dans les Provinces-Unies ; & dans le tems même , que tous les autres Etats ou sont en pauvreté , faute d'un Commerce ordinaire , ou perdent le principal fruit du leur depuis cette guerre , qui l'a entièrement interrompu , comme la France ; on voit arriver au Tessel des Flotes riches de vingt millions , & on ne peut pas dire que ce ne soient des Marchandises d'or , elles sont aussi-tôt converties en argent au desavantage des autres Etats

qui ne s'en peuvent passer, & qui sont forcez de s'épuiser d'argent pour ne manquer pas de dites Marchandises. Il ne faut que voir la quantité innombrable de Chariots chargez qui entrent tous les jours & à tous momens dans mon Royaume, par la Picardie, ayant passé par la Flandre, & dont il faut payer le pris en argent comptant, sans qu'on ait le debit des vins de France, & des autres denrées pour compenfer ce préjudice, ce qui aporte de si notables diminutions à mes fermes d'entrées & de sorties que je n'en reçois presque plus rien.

Pour l'autre Chef de la facilité de tirer cet argent des lieux où il est, quel autre Etat en a une plus grande que les Provinces-Unies, où chacun sans exception de personne contribuë non seulement sans repugnance & sans peine, mais avec chaleur aux charges de l'Etat. Vous sçavez par quel motifs les Princes d'Orange dans des tems mêmes, où la chose leur a été fort aisée, n'ont jamais voulu songer à se faire Souverains dans lesdites Provinces. Ils ont bien vû que n'étant que les Chefs des armées, ils tireroient des peuples sous l'image de la liberté publique, jusqu'au dernier sol de l'Etat pour tous les besoins; & qu'au contraire se faisant Souverains, de legères contributions passeroient aussi-tôt dans l'esprit de la populace pour des exactions intolerables, & comme extorquées par le seul intérêt, & le seul avantage du Prince. Enfin la matière est chez eux, & la facilité de l'employer plus qu'en autre lieu du monde; & ce qui est à remarquer, l'Etat par les dépenses extraordinaires peut bien devenir plus chargé de dettes, mais les particuliers n'en sont pas plus mal; & comme toutes choses se consomment  
dans

dans le païs, ce n'est qu'une espèce de circulation qui se fait d'une main à l'autre, à quoi l'Etat n'a aucun intérêt.

Vous direz au Sieur de Wit que j'ai eu fort agréable la communication qu'il vous a donnée, de l'ouverture que le Sieur Blanspyl lui avoit fait de la part de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, de la proposition que Vennes Envoyé du Roi d'Angleterre a faite audit Electeur, d'un accommodement dont ce Prince fut le Médiateur, comme aussi de la réponse que ledit de Wit & le Bourgeois maître d'Amsterdam ont faite audit Blanspyl, que les Etats ne pouvoient entendre à aucun accommodement sans ma participation, & sans m'en donner connoissance; & vous pouvez assurer ledit de Wit, que j'en userai toujours avec la même sincérité sur toutes les propositions qui pourroient m'être faites, & qu'elles lui seront aussi-tôt communiquées, & par ce moyen l'on éludera facilement tous les artifices dont les Anglois voudroient se servir pour jeter de la division ou des ombrages entre moi & les Etats.

Le voyage d'Annibal de Sexter en Angleterre, est un autre nouveau moyen qui doit presser les Etats de finir promptement l'affaire de Dannemarc, puis qu'il ne faut pas douter que cet homme là, qui est entièrement & de longue main dévoué au Roi d'Angleterre, ne se prévaille de ce qui se passe à la Haye, pour engager son Maître dans les intérêts dudit Roi, & faire là-dessus quelque coup qui ne pourra plus être réparé; car on voit assez combien est frivole le prétexte qu'il prend pour aller en Angleterre, & particulièrement



§ *Lettres, Memoires, &c.*

depuis que mes Ambassadeurs, auxquels j'avois requis le Roi de Dannemarc de joindre un de ses Ministres, n'y sont plus eux-mêmes.

E X T R A I T

D'une Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, exhibé le 1. Janvier 1666.

**D***epuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir, pour m'ordonner d'y ajouter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit plû-tôt porter Monsieur l'Evêque de Munster à rechercher & à conclure l'accommodement aux conditions que l'on peut desirer, que de lui continuer la guerre pendant l'Hyver, son sentiment seroit qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'Hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le Pays dudit Evêque le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y assieger quelque place, à quoi Sa Majesté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüssir presentement que la terre est ferme, qu'on n'en a dans le tems de pluye, où l'on n'a pas laissé de prendre Lokum. Que si néanmoins Messieurs les Etats n'approuvoient pas cette pensée de faire un siege, pour des raisons qu'on ne peut prevoir de si loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur a prêté; c'est à-dire en lui faisant les mêmes depredations & ravageant son Pays le plus qu'on pourroit. Sa Majesté desire donc que vous proposiez la chose à Messieurs.*

*du Comte d'Estrades.* 9

*seurs les Etats & en pressiez la resolution, à quoi vous ajouterez qu'elle mande à Monsieur de Pradel, que quand les Etats ne prendroient pas la Resolution dont je viens de parler, & de laquelle Monsieur le Tellier lui fait aussi part, elle desire qu'il occupe son Corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hostilités qu'il pourra dans l'Evêché de Munster.*

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 7. Janvier 1666.*

**J**E puis assurer V<sup>ô</sup>tre Majesté que je n'ai perdu aucune occasion de faire valoir à Monsieur de Wit, dans nos Conférences, les raisons qu'elle m'a alléguées par ses dépêches pour mettre fin à l'affaire de Dannemarc; & quand je lui ai rendu compte de ce qu'il m'a répondu, ç'a été pour m'aquiter de mon devoir, & non pas qu'il m'ait persuadé.

J'ai estimé aussi qu'il étoit de son service de lui représenter les grands dépenses de l'Etat, & comme la Province de Hollande ne pouvoit pas seule fournir à tout, toutes les autres étant ruinées, & ne contribuant rien de leur côté, afin que V<sup>ô</sup>tre Majesté étant informée de ce détail puisse mieux prendre ses mesures pour ses desseins, & comme je pénètre autant qu'il m'est possible non seulement le bût, mais ce qui peut arriver à l'avenir; je dois avertir V<sup>ô</sup>tre Majesté qu'il est impossible que la Hollande puisse continuer un an la dépense de 40 millions, sans qu'il arrive une révolution qui change le Gouver-

vernement. Je le juge par les choses que j'ai encore mieux remarquez depuis 4 jours, c'est que ce qui a fait l'abondance d'argent commence à cesser, c'est-à-dire le zèle de la Ville d'Amsterdam, pour fournir aux dépenses les plus pressées, chacun serre son argent, & tous ces millions qui sont arrivez par le Commerce ne roulent plus comme ils faisoient. Quoi que ceux qui gouvernent cachent adroitement ce changement, ils ne laissent pas d'en être bien en peine aussi bien que du mauvais ordre qui est dans leur milice, sur laquelle on ne peut plus prendre aucune mesure, n'y ayant point de Chef autorisé. Les Etats sont si jaloux de leur autorité & de ce titre de Souverain, qu'ils aiment mieux recevoir des dommages très préjudiciables, & faire eux-mêmes le metier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Je remarque aussi le désordre par la distribution des quartiers d'Hyver, tant aux Troupes de Vôte Majesté qu'à celles des Etats. On les a placées dans les lieux où les Fourages manquent, où les Vivres sont fort chers, & où toutes également courent risque de périr avant la Campagne.

Je leur ai représenté fortement tous ces inconveniens. Ils avouent qu'il y faut remédier, mais l'effet ne s'en ensuit pas. Je leur ai présenté encore un Mémoire ce matin, & je leur ai envoyé le Commissaire Deslandes, que Messieurs de Pradel & de Carlier m'ont dépêché exprès, qui leur a dit de bouche tout ce que je leur ai fait sçavoir par écrit, & je continuerai à les presser là-dessus; mais ce que je trouve de fâcheux est que quelque taux que les Etats mettent aux Vivres & aux Fourages, les Magistrats des Villes ne  
l'ap-

l'approuveront pas, & diront comme ils ont déjà fait, qu'ils sont Maîtres dans leurs Villes, que les Bourgeois achètent la viande & le pain à certain prix, & que les Etats n'ont rien à leur ordonner là-dessus. Je marque cela à V<sup>otre</sup> Majesté, à cause de ce que j'ai vû arriver depuis 8 jours à Arnhem & à Zutphen, aussi qu'après la délibération des Etats chaque Province la change selon son intérêt.

Monsieur Clingenberg, Envoyé du Roi de Dannemark, vient de sortir chez moi, pour me faire rapport de la Conférence qu'il a eue avec les Commissaires. Ils en sont demeurez dans les mêmes termes, les Etats n'offrant que douze cens mille livres, & lui en voulant quinze cent mille. Il m'a remercié des efforts que je fais tous les jours près Monsieur de Wit & des Députez de la Province de Hollande, pour les porter à passer jusques aux quinze cens mille, & il sçait bien qu'il ne tient pas à moi ni à mes soins qu'il n'ait la satisfaction qu'il demande. Je souhaiterois que V<sup>otre</sup> Majesté pût être bien informée de la peine qu'il y a de faire convenir dix neuf Villes, qui ont trois cens Députez dans une Assemblée, à donner des sommes très-considérables en divers endroits. Quand je leur représente le bien que cette dépense leur apportera & que c'est gagner au centuple, ils me répondent que l'argent comptant sort de leurs bourses, & que l'espérance du bien à venir ne les touche pas comme le present: Ce que je rapporte à V<sup>otre</sup> Majesté pour lui faire voir le raisonnement de ces gens-là, & c'est pourtant avec eux qu'il faut que Monsieur de Wit convienne pour conclure l'affaire. Je continuerai à les presser incessamment là-dessus, & ne m'ou-

virai pas du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné, que je n'aye reçu une confirmation sur ses ordres. Monsieur le Prince Maurice vient d'arriver. Je l'ai prié de bien représenter aux Etats, comme je l'ai fait par mon Mémoire, le désordre qu'il y a dans les Villes par le manque de Vins & de Fourages, & la malice des Magistrats. Il m'a promis qu'il le feroit. J'ai dit aux Commissaires que mon avis étoit qu'on mît partie des Troupes de Vôtre Majesté dans les Villes de Hollande, afin que celles qui resteront aux Frontières puissent mieux subsister, c'est à quoi on travaille présentement.

Vôtre Majesté verra, par la Copie de la Lettre du Sieur Vennes, l'état de ses affaires. Il me paroît que l'Electeur ne s'empresse pas trop de s'accommoder avec les Etats. Le Baron de Goes qui est auprès de lui de la part de l'Empereur, est fort bien dans son Esprit & auprès du Baron de Suerin.

Un Député du Duc de Brunswick de Wolfenbittel, est arrivée de la part de son Maître près des Etats pour offrir la Médiation pour l'accommodement de l'Evêque de Munster. Il dit que les Electeurs de Cologne & de Mayence, & le Duc de Neubourg se joindront pour cela, & qu'ils espèrent que Vôtre Majesté l'approuvera. Ledit Député m'est venu voir & m'en a parlé de la sorte. Je lui ai dit que je n'avois en nul ordre de Vôtre Majesté sur cette Négociation, qu'elle seroit toujours bien aise de la Paix, pourvû qu'elle se fit avec sa participation, & qu'elle fût honorable pour ses Alliez.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 8. Janvier 1666.*

J'AI reçu vos dépêches du dernier jour de l'autre mois, & j'ai été fort aise d'apprendre que les ordres que je vous avois adressez le 25. fussent arrivez de de-là fort à propos, pour vous donner lieu de détromper pleinement les peuples des fausses impressions que les Cabales contraires tâchoient de leur donner, comme si je ne desirois pas de voir finir la guerre de Munster, mais de la faire durer pour donner des affaires aux Etats. Avant que d'achever cette dépêche, & après avoir répondu à tous les points des vôtres, je vous fournirai encore une nouvelle preuve bien essentielle de la sincérité de mes intentions, en ce qui regarde ladite guerre de Munster.

Je ne vois pas quelle plainte, tant soit peu raisonnable, on peut faire de de-là contre le Sieur Pradel, sur ce qu'on n'a pas attaqué Bouchoholt, à moins de vouloir qu'un Officier par complaisance trahisse son propre sentiment, & opine dans un Conseil, non pas selon la raison, ainsi qu'il croit la connoître, mais suivant aveuglément le désir de ceux qu'il sert. Ledit Pradel a dit en homme d'honneur les considerations pour lesquelles il n'approuvoit pas l'entreprise, en une saison aussi rigoureuse, & a néanmoins toujours déclaré, que si le Prince Maurice lui ordonnoit d'attaquer la Place, il le feroit aussitôt avec mes Troupes. Le Prince Maurice ne

lui ordonne rien, les Deputez de l'Etat ont toute autorité sur ledit Prince, & peuvent lui commander ce qu'ils estiment être du service dudit Etat: où est la raison de se plaindre dudit Pradel, ou de faire un mauvais jugement de mes intentions? Il a dit son avis & a protesté de suivre & d'exécuter le contraire, si on lui en donnoit l'ordre.

Si lors que vous recevrez cette Lettre, la négociation pour engager le Roi de Dannemarc dans nôtre parti se trouvoit encore dans le même état que vous me mandez par vôtre dernière, ne perdez pas un moment de tems à vous servir du pouvoir que je vous ai donné, de promettre de ma part cent mille écus pour cet affaire, en conformité de ce que je vous ai mandé à vôtre dernière par ma dépêche du 25., & prenez si bien vos mesures, que vous soyez comme assuré, que l'offre que vous en ferez termine toutes les difficultez & fasse conclurre le Traité; plus on perdra de tems à negocier, & plus de préjudice nous en recevrons, en ce que les Vaisseaux de Dannemarc seront armez plus tard qu'il ne conviendroit.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de nouvelles instances très-pressantes, pour me convier à contribuer à la dépense de cet armement; mais on s'est toujours défendu sans s'expliquer du pouvoir que vous avez là dessus.

Il a dit qu'on avoit réduit cette négociation à trois chefs principaux, le premier touchant les dettes du Roi de Dannemarc, le second sur les préjudices qu'il prétend recevoir dans ses Péages par les fraudes que commettent les Sujets des Etats, & le troisième celui des subsides. Que pour le premier, les Etats avoient passé jus-

qu'à

qu'à offrir de donner une quittance audit Roi de dix-huit cens mille francs monnoye de Hollande, & outre cela que pour les deux prétensions les plus fortes & plus claires que pourroit encore avoir ledit Roi, ils s'en soumettroient à mon arbitrage, & lui donneroient encore une nouvelle quittance de ses autres dettes, conformément à ce que j'aurois décidé, si j'avois trouvé ses prétensions plus justes que leurs exceptions.

Que pour le second, ils en étoient assez d'accord avec le Ministre de Dannemark.

Et sur le troisiéme, des subsides, il a dit qu'il étoit au même état que vous me le mandez.

Quant à la nécessité dont le Sieur de Wit vous a parlé, que j'eusse en ces conjonctures ci une personne de ma part auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, vous aurez vû par l'arrivée du Sieur du Moulin à la Haye, que je l'avois connuë comme lui, & y avois pourvû par l'envoi dudit du Moulin, que vous trouverez, je m'affure, fort intelligent & fort sage. Je veux croire que la dépêche qu'il vous aura portée vous donnera bien-tôt lieu de terminer aussi cette affaire, laquelle, eû égard à celle de l'Empire, & au bien ou au mal qui peut venir de ce côté-là, n'est de guerre moindre considération que celle de Dannemarc. Le plus fort motif dont l'Envoyé d'Angleterre, qui est auprès dudit Electeur, peut se servir pour empêcher ce Prince de traiter avec les Etats, est sans doute celui des Armes de la Suède, dont l'Electeur a toujours une très grande crainte, lui donnant pour constant & indubitable, que ladite Couronne est entièrement liée à l'Angleterre, & qu'elle favorisera même l'Evêque de Munster. L'un & l'autre sont faux, & la Régence de Suède me  
fait



fait tous les jours assurer par le Chevalier de Terlon, qu'elle n'embrassera jamais de parti qui soit opposé au mien; qu'elle n'est engagée à rien avec les Anglois pour ce qui regarde la présente guerre, & qu'elle a voulu se maintenir maîtresse de ses conseils & de ses résolutions pour n'agir jamais contre mes intérêts. Il faut donc que vous étudiez sans affectation, à ôter de l'esprit dudit Electeur, ces vaines craintes que lui donnent les Anglois du chef de la Suede, sous prétexte de leur liaison, & vous pouvez l'assurer que si elle ne se joint point à nous, comme j'en ai toute bonne esperance, après qu'on aura ouï à Stokholm le Sieur de Pomponne, qui est déjà bien près de Hambourg, je ne doute aucunement qu'elle demeurera neutre dans la guerre Maritime & dans celle de Munstre, quelque chose que le grand Chancelier de Suède ait dit depuis peu au Sieur d'Isbrand, dont ceux qui auront connoissance de la manière avantageuse de négocier des Suédois ne seront nullement surpris.

J'attens avec quelque impatience de sçavoir ce qui a été résolu dans l'Assemblée des États, qui deliberoient à l'heure que vous m'écriviez, sur le point de remettre les Troupes en Campagne suivant mes avis, ou de détacher un Corps pour aller joindre les douze mille hommes des Ducs de Brunswic, & entrer conjointement dans les païs de l'Evêque.

Le Sieur van Beuningen discourant il y a deux jours avec le Sieur de Lionne sur les affaires présentes lui dit, qu'il seroit d'avis (témoignant pourtant en même tems que ce n'étoit que sa pensée particulière) que pour faire plutôt, & avantageusement finir la guerre de Munster, &  
forcer

forcer l'Evêque à un prompt desarmement, auquel ses propres amis le poufferoient par leur propre intérêt, je déclarasse hautement dans le monde, par un concert secret avec le Etats, que ne pouvant plus long-tems souffrir le péril où est l'Empire, de voir troubler son repos par les mouvemens que ce Prince a suscitez sans en avoir un juste sujet, j'avois resolu moi-même d'entreprendre fortement cette guerre, d'envoyer dès à présent un Corps d'Armée, si considérable qu'il puisse tout seul mettre ledit Evêque à la raison, & que comme la prudence ne permettroit pas, que je fisse marcher une Armée entière, sans que mes Troupes eussent au moins une place à leur disposition, pour leur servir en tout événement d'une retraite assurée, on pourroit aussi nommer Wesel, comme si Messieurs les Etats me l'accordoient; ledit van Beuningen considéra ensuite la grande commotion que cette déclaration que je ferois, produiroit dans le monde, tant dans l'esprit des Princes de l'Empire, qui craindroient d'y voir entrer des armes étrangères; qu'à l'égard des Espagnols, qui vraisemblablement sont les plus confidens Conseillers de l'Evêque, & qui apprehendroient indubitablement que l'orage ne tombât plutôt sur eux que sur lui, d'où il arriveroit qu'il se verroit violemment pressé, non moins par les persuasions des propres amis que par les armes de ceux qui lui sont contraires, d'embrasser tout parti d'accommodement, quelques conditions qu'on lui en voulut prescrire, & à plus forte raison lui en proposant, comme on le pourroit faire, de fort raisonnables.

Lionne m'ayant rendu compte de tout cet entretien, j'ai trouvé & jugé que non seulement  
cette

cette ouverture étoit bonne dans les apparences, mais qu'elle seroit encore meilleure & plus utile dans l'effet même, si les seules apparences ne suffisoient pas pour parvenir au bût que nous devons tous avoir, de faire cesser cette diversion le plus promptement qu'il se pourra, mais comme j'ai assez d'amitié pour les Etats, & de passion de leur procurer tout le bien & l'avantage, qui sera en mon pouvoir, pour n'être pas seulement disposé à faire une feinte, comme van Beuningen en a fait l'ouverture, mais à faire la chose réellement, s'il est nécessaire d'en venir la pour reduire l'Evêque, j'ai voulu vous informer & du discours de van Beuningen, & de ma veritable disposition & intention sur ce qu'il m'a dit, laquelle vous ménagerez de là avec vôtre prudence accoutumée, n'ayant pas jugé à propos d'en faire une offre formelle, quoi que d'une chose infiniment avantageuse aux Etats, si eux-mêmes ne sont les premiers à me témoigner de la desirer; car vous sçavez mieux que personne, que dans un Etat populaire on peut souvent présenter des rémedes qui sont pris par le malade pour du poison; & vous avez vû que quand les Etats m'ont demandé un secours de Troupes, ils l'ont eux-mêmes restraint à moins que je n'étois obligé par le Traité, & n'ont pas songé depuis à me convier de l'augmenter. Ainsi il vaut bien mieux s'accommoder à la portée & à la capacité des esprits, qui ne sont pas tous si clair voyans qu'est celui du Sieur de Wit.

## M E M O I R E

Pour Monsieur le Comte d'Estrades.

**L**E Roi a reçu avis par un Courier Exprès, de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort avec le reste des Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon, & après avoir fait diverses reflexions sur l'ordre qu'il avoit ci-devant envoyé audit Sieur Duc de repasser en Ponant avec le plus grand nombre de Vaisseaux, qu'il seroit possible, remettant les plus grands redouts dont ils peuvent avoir besoin lors qu'ils seroient arrivez à la Rochelle, & ayant considéré que pour prendre seulement les vituailles, & faire le travail nécessaire aux Vaisseaux pour pouvoir passer sans aucun radoub considérable, il consommé-  
roit au moins jusqu'au 20. de ce mois, que le passage en Ponant, ne se pouvant faire en moins de six semaines ou deux mois, qu'il falloit autant de tems pour les radouber, en sorte qu'il y auroit à craindre que la Campagne ne fut trop avancée pour pouvoir passer dans la Manche, ce qui nécessiteroit peut-être de passer par le Nort de l'Ecosse, pour pouvoir joindre la Flotte des Etats, ainsi le tems de l'action des Armées Navales se consommeroit presque en voyages.

Joint à cela, que Sa Majesté ne pouvant faire passer que seize ou dix huit Vaisseaux radoubez, ils pourroient rencontrer les vingt ou trente Fregates Angloises, qui doivent être partis pour la Mer Méditerranée, contre lesquelles ledit Sieur Duc seroit obligé de combattre avec des forces très inégales.

Toutes ces raisons ont été disputées avec le Sieur van Beuningen, qui a fort approuvé la résolution que le Roi a prise de faire faire les radoubs de ses  
Vai-

*Vaisseaux en Levant & les mettre en état de pouvoir tenir la Mer, six ou sept ou huit mois entiers, pour pouvoir faire la guerre pendant tout ce tems aux Vaisseaux Anglois, en cas qu'ils demeurent dans la Méditerranée, ou en cas qu'ils n'ayent été détachés que pour ravitailler Tanger, & s'en retourner ensuite en Angleterre, passer le Détroit & ensuite, sans entrer dans les ports de France, passer dans la Manche ou par le Nort d'Ecosse, ainsi qu'il sera estimé plus à propos, & en ce faisant il est facile de connoître, que les radoubes de tous les Vaisseaux de sa Majesté se pouvant faire en deux mois de tems, ses forces maritimes pourront joindre celles de Messieurs les Etats, un ou deux mois plutôt qu'en les faisant passer.*

*Sa Majesté est bien aise, que ledit Sieur d'Estrades donne communication des raisons ci-dessus au Sieur de Wit, pour lui faire toujours connoître de plus en plus la sincérité avec laquelle sadite Majesté veut agir avec Messieurs les Etats afin que si ledit Sieur de Wit approuve cette résolution, elle la puisse faire exécuter avec toute la diligence possible, sinon, & qu'il ait des raisons plus fortes pour obliger de prendre l'autre parti, en donner part à sadite Majesté, qui y fera les réflexions convenables pour le bien & l'avantage desdits Seigneurs Etats.*

*Sa Majesté desire, que lesdits Seigneurs Etats envoient les ordres précis au Commandant de leurs Vaisseaux qui sont dans la Mer Méditerranée, de se rendre à Toulon, & suivre en tout les ordres qui leur seront donnez par ledit Sieur Duc de Beaufort. Ledit Sieur d'Estrades se chargera desdits ordres pour les envoyer à Sa Majesté.*

*Elle desire de plus que conformément au Projet qui a été ci-devant envoyé, lesdits Etats destinent à présent les 12 Vaisseaux qui doivent servir dans la*  
Médi-

*Méditerranée , afin que de sa part elle en puisse faire préparer le même nombre pour pouvoir être Maître de ladite Mer , & y interdire tout commerce aux Anglois.*

*Et comme il sera peut-être difficile que lesdits Vaisseaux passent dans la Manche , en cas qu'ils les mettent en Mer le plus promptement qu'il se pourra , afin qu'ils puissent passer dans le Nort d'Écosse , & arriver au mois de Mars dans ladite Mer Méditerranée , & en même tems Sa Majesté enverra les Rendez-vous pour pouvoir trouver ses Vaisseaux & les joindre.*

*Sa Majesté nommera un des Lieutenans Généraux de ses Armées Navales , pour commander les deux Flottes , & sera bien aise de savoir le nom du Commandant qui sera nommé par lesdits Sieurs Etats.*

*Comme il est nécessaire de se préparer à toute sorte d'événement , soit pour se fortifier toujours de plus en plus , soit pour réparer les pertes qui peuvent arriver entre les Vaisseaux que Sa Majesté fait bâtir dans son Royaume , qui sont en petit nombre par le défaut des bois , & autres Marchandises nécessaires ausdits bâtimens , elle désire que ledit Sieur d'Estrades fasse instance ausdits Sieurs Etats , après toutes fois en avoir communiqué audit Sieur de Wit , de donner ordre à leurs Amirautez de faire bâtir douze bons Vaisseaux pour Sa Majesté , de pareil port , que ceux qu'ils font bâtir pour eux-mêmes & à frais communs , & chacune Amirauté à proportion du nombre de Vaisseaux qu'elle doit fournir pour l'Etat général , par exemple si l'Amirauté de Hollande doit fournir la moitié de tous les Vaisseaux de l'Etat , & que pour fournir cette moitié elle fasse bâtir dix huit Vaisseaux neufs , elle en fera bâtir six pour le Roi , & ainsi des autres , Sa Majesté entrera en part de toutes les dépenses qui se feront ,*  
c'est-

*c'est-à-dire du quart, en cas que le total soit de vingt quatre Vaisseaux, & ce suivant les livres qui sont tenus dans lesdites Amirautez, à condition que lorsque tous lesdits Vaisseaux seront bâtis Sa Majesté aura le choix sur tous, & qu'elle pourra nommer un Officier de Marine, tel qu'il lui plaira pour être toujours présent auxdits constructions.*

*De plus que lesdits Sieurs Etats feront donner par leurs Amirautez chacune dans sa proportion, ainsi qu'il est dit ci-dessus, les munitions & Marchandises, dont Sa Majesté aura besoin pour ses Armées Navales & au prix, qu'elles leur reviennent suivant leurs livres.*

*Encore que Sa Majesté n'estime pas qu'il y puisse avoir difficulté en l'exécution de cette proposition, elle ne laisse pas de recommander bien particulièrement audit Sieur d'Estrades, d'employer tous ses offices, & tous les moyens qu'il pourra pratiquer, pour la faire réussir avec la participation entière dudit Sieur de Wit, qui connoitra mieux que personne, combien il est important que Sa Majesté soit en état de maintenir toujours un bon nombre de Vaisseaux de guerre en Mer.*

*Dès lors que cette proposition sera acceptée, ledit Sieur d'Estrades fera au nom de Sa Majesté les Conventions particulières avec les Amirautez pour le bâtiment desdits douze Vaisseaux, & Sa Majesté lui fera remettre aussi tous les payemens dont il sera convenu, & en même tems demandera cent milliers de poudre pour être envoyez à Dunkerque.*



## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 13. Janvier 1666.*

**J**E n'ai pû approuver l'expedient qu'a proposé le Sieur de Wit , & auquel vôtre zèle vous avoit fait donner les mains , de vous depouiller de vôtre caractere pour n'aller à Cleves qu'en qualité d'Envoyé extraordinaire ; ces fonctions ne se peuvent pratiquer sans quelque bassesse, dont je suis entièrement incapable. La chose tireroit d'ailleurs à trop de conséquence ; car tout le College Electoral se feroit aussi-tôt mis dans la même prétension si j'avois admis ce temperament , & ç'auroit été avec plus de raison que n'en a aujourd'hui Monsieur l'Electeur de Brandebourg d'en user comme il fait. Il faut cependant étouffer entièrement la chose , vous conduisant en sorte de de-là qu'il ne paroisse pas audit de Wit ni à personne que j'y aye seulement pris garde ni fait la moindre reflexion. Vous lui pourrez dire , qu'ayant mieux considéré combien il seroit dangereux que vous abandonnassiez un seul moment vôtre poste où il peut survenir des affaires importantes & pressées à tous les instans , & même que Madame la Princesse d'Orange , qui ne vous aime pas , prendroit encore plus à tache de traverser vos Negotiations qu'elle ne fera celle d'un autre , j'ai jetté les yeux sur le Sieur Colbert Maître des Requêtes , en qui j'ai vû toutes les qualitez nécessaires pour s'aquitter parfaitement bien de cette commission , & de toute autre encore plus difficile,



ficile, & qu'il pourra s'ouvrir à lui avec la même confiance qu'à vous des dernières intentions des Etats & de tous leurs intérêts, que je l'assûre qu'il ménagera avec le même zèle & la même application que vous auriez fait. Ledit Sieur Colbert vous communiquera le Memoire que je lui ai dressé pour lui servir d'instruction; mais il devra recevoir la principale de ce que vous & le Sieur de Wit lui direz, tant sur les conditions du Traité que sur sa conduite, & sur les meilleurs moyens de faire réussir cette Négociation.

J'ai été fort aise d'apprendre que le Sieur de Wit vous ait témoigné tant de satisfaction. & aux Etats dans leur Assemblée tant de ressentiment, de la reforme que j'avois faite aux deux premiers articles du Memoire de l'Electeur: pour le huitième & le neuvième si on en veut de delà se tenir aux Traitez precedens, je ne puis vous en rien dire, ne sçachant pas ce que portent lesdits Traitez.

Quant à la condition principale qui regarde le subsidie pour l'entretien de l'Armée de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, il me semble qu'il ne trouvera aucun Prince qui lui fasse un parti si avantageux, que de lui donner deux mille Chevaux & deux mille Fantassins sans que leur levée lui ait rien couté, & après cela de lui entretenir huit mille hommes du corps de douze mille qu'il se propose d'avoir. J'ai toute bonne espérance du succès de cette affaire, & je dirois toute certitude, si je n'étois informé de la foiblesse & de la legereté du Maître, qui se laisse gagner par le dernier qui lui parle, & de la corruption de ses Ministres.

Pour l'autre difficulté qui se rencontre en ce  
que

que Monsieur l'Electeur de Brandebourg veut qu'il soit touché dans le Traité, que Messieurs les Etats commenceront d'entrer en conference après la paix faite pour la restitution de ses Places. A quoi les Etats répondent qu'ils lui donnent le choix, ou de laisser l'article comme il est dans les Traitez précédens, ou bien qu'on mette qu'on s'assemblera après la paix, pour dire les raisons de part & d'autre sur les pretensions dudit Electeur touchant ses places, & qu'ainsi le droit des deux parties sera conservé; au lieu que si on use du terme (Ils conviendront) cela feroit voir un consentement, que les Etats craignent qu'on ne prît pour une espece de cession, à laquelle ils ne peuvent consentir. Je vous dirai là dessus que je tiens cette considération & cette precaution du Sieur de Wit dignes de sa prudence, si on peut obliger Mr. l'Electeur de Brandebourg à se departir du mot. (Ils conviendront) mais que je ne regarde pas cette difficulté comme étant d'une nature à devoir rompre un Traité, & qu'au contraire si tous les autres articles, à celui-là près, étoient ajustez, & celui-ci ne le peut être qu'en passant le mot, on commettrait, ce me semble, une grande faute de ne le pas faire, d'autant qu'il demeurera toujours sujet à explication, laquelle même dependra des Etats qui se trouvent en possession des Places, & qu'enfin il ne sera pas dit qu'ils conviendront de rendre les Places, ce qui à dire vrai ne se pourroit passer, mais ils conviendront d'entrer en conference pour la restitution des places, ce qui est bien différent & n'est presque rien dire, à le bien prendre, puis qu'on voit chaque jour tenir des conferences où il ne se conclut rien.

## L E T T R E.

*du Comte d'Estrades au Roi.**Le 14 Janvier 1666.*

J'AI eu deux Conférences avec Monsieur de Wit sur le sujet de la dépêche de V<sup>ô</sup>tre Majesté. Il convient de tout, à la reserve des 8 & 9 articles où il s'en tient aux Traitez précédens, & il ne croit pas que l'Electeur y apporte de la difficulté, la chose étant également avantageuse pour l'un & l'autre Etat.

Il a été fort satisfait de la réforme que V<sup>ô</sup>tre Majesté a faite au premier & second Article, je sçai qu'il a fort loué le procédé de V<sup>ô</sup>tre Majesté en pleine Assemblée, & fait remarquer qu'elle faisoit valoir leur Souveraineté jusques dans les moindres choses, dont eux-mêmes ne se seroient pas apperçûs, cela a fait un fort bon effet.

Ledit Sieur de Wit m'a témoigné qu'il eût bien souhaité qu'on eût pû lever cette difficulté de Cérémonie, & m'a proposé d'y aller en Envoyé Extraordinaire: je lui ai répondu que si V<sup>ô</sup>tre Majesté l'approuvoit je partirois aussi-tôt que j'en aurois reçu l'ordre.

Il me dit que les Etats me donneroient les pouvoirs nécessaires pour conclure, & qu'ils me remettroient leurs intérêts & leurs affaires en toute confiance.

Nous entrâmes ensuite en matière sur la principale difficulté du subside, & il est convenu avec moi qu'il portera les Etats à entretenir 8000 hommes à l'Electeur de 12 qu'il doit avoir,  
&

& comme il lui reste à lever 2000 Chevaux & 2000 hommes de pié, pour avoir ce nombre complet, que les Etats s'obligeront de lui donner ce nombre levé à leurs dépens, ainsi il ne sera chargé que de la dépense de 4000 hommes.

Il y encore une difficulté; c'est que l'Electeur veut qu'il soit conclu dans le Traité, qu'après la Paix faite les Etats conviendront d'entrer en conférence pour la restitution de ses places.

A quoi ledit Sieur de Wit répond qu'on ne peut passer cet Article de la sorte, mais qu'ils donnent le choix à l'Electeur ou de laisser l'Article comme il est couché dans les Traitez précédens, ou bien qu'on mette après la Paix faite, on s'assemblera pour dire les raisons de part & d'autre sur les prétensions de l'Electeur touchant ses places, cela étant ainsi le droit de l'un & de l'autre est conservé, au lieu que si ce mot (ils conviendront) étoit mis, cela feroit voir un consentement qui est une espèce de cession, à quoi les Etats ne peuvent consentir.

Le resté des points sera aisé à ajuster, pourvû que l'Electeur agisse de bonne foi, mais ce qui est fâcheux, c'est qu'on croit que ses Ministres sont gagez par le Roi d'Angleterre: la dernière Lettre de Vennes, que j'ai communiquée à Monsieur de Wit, nous confirme dans cette opinion, elle porte qu'il y a eu un Envoyé de France qui n'y a pas fait long séjour, & qu'il n'a pas trouvé l'Electeur dans les mêmes sentimens, où il l'avoit laissé, ni ses Ministres, aussi dont il s'est bien assuré, & qu'il espère que ses affaires iront bien & à la grande satisfaction du Roi son Maître.

J'ai fort pressé Monsieur de Wit de faire consentir la Province de Hollande aux quinze cens

mille livres à quoi s'est fixé l'Envoyé de Danemark, & dont il ne se relâchera pas, & lui ai allégué toutes les raisons portées dans les dépêches de Vôtre Majesté, pour ne se tenir pas à si peu de choses pour conclurre une si grande affaire qui vaudra le centuple aux Etats, il m'a dit avoir fait tout ce qui dépendoit de lui & même au de-là de ce qu'il croyoit, ayant porté ses Maîtres d'aller jusques à douze cens milles livres, & que si le Roi de Dannemark rompoit là-dessus, c'étoit une marque qu'il n'avoit pas grande envie de s'engager avec eux. Je ne parlerai point du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné là-dessus, jusqu'à ce que j'aye eu sa réponse sur ma dernière dépêche, & je ferai toujours mes efforts pour obliger Monsieur de Wit de faire encore une nouvelle recharge à l'Assemblée de Hollande.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 14. Janvier 1666.*

**D**Epuis mes dernières dépêches, Messieurs les Députés ayant fait leur rapport aux Etats Généraux, sur ce qui s'est passé à la Campagne, n'ont fait nulle plainte contre Monsieur le Prince Maurice, ni contre Monsieur de Pradel, & sont tout-à-fait revenus des impressions qu'ils avoient eu qu'on eut pû faire d'avantage, du moins cela paroît dans leur écrit: avec un peu de patience on remet ces Esprit dans le bon chemin.

On n'a rien résolu sur les propositions que  
Mon-

Monfieur de Pradel a envoyé aux Etats par Monfieur de Baas , on trouve tant de difficultez à faire fubfifter l'Armée dans les places ou les Vivres & les Fourages manquent , qu'il y auroit eu de l'impoſſibilité de maintenir l'Armée en Campagne. Ils ne laiffent pas de chercher des expédiens de faire fortir un Corps pour fe joindre à l'Armée des Ducs de Brunſwick , mais quand on en viendra à l'exécution , on trouvera les mêmes inconveniens que je représente ci-deſſus :

On prend de bonnes réſolutions pour le taux des Vivres & des Fourages , mais l'exécution ne s'enſuit pas , les plaintes que je fais ſur ce ſujet ne produiſent rien. Par exemple , après avoir mis les Taux au Foin & à l'Avène , en ſorte que les Chevaux ne reviennent qu'à 8 ſols par jour , la Ville d'Arnhem ne l'a pas voulu tenir , & le Magiſtrat de ſon autorité l'a augmenté de cinq ſols , & ainſi les Cavaliers de la Compagnie de mon fils & ceux de Maſbac , qui y ſont en Garniſon , payent par jour 13. ſols pour leurs Chevaux ; leur ſolde n'étant que de quinze , il eſt impoſſible qu'ils puiſſent ſubſiſter , & je crains que la déſertion ne ſe mette dans les Troupes de Vôtre Majeſté. Je ne perds pas de tems à repréſenter ces inconveniens aux Etats , mais le mal eſt que chaque Ville eſt Maîtreſſe , ſans avoir égard aux ordres qui viennent des Etats.

Dès que j'eus reçu la dépêche de Vôtre Majeſté du huitième du Courant , je fus trouver Monfieur de Wit pour tâcher de le porter à finir cette affaire. Il me ſembloit qu'il avoit fait les offres de douze cens mille livres , à quoi les Maîtres s'étoient fixez , & que l'Envoyé ne vouloit pas relâcher des quinze cens mille livres ,

je lui dis que Vôtre Majesté connoissant l'importance de la conclusion de ce Traite pour l'intérêt de leur Etat, vouloit bien pour continuer à leur donner une marque de son affection contribuer une somme de 300000 liv. à la conclusion d'un si grand ouvrage, aux conditions que le Roi de Dannemark joindra sa Flote avec celle de Vôtre Majesté & des Etats, & qu'on fermera le passage du Zunt & de la Mer Baltique aux Anglois, & que les Etats donneront quittance à Vôtre Majesté de ce qu'ils peuvent prétendre d'elle pour raison des subsides promis par le Traité d'Alliance.

Il me dit qu'il ne pouvoit accepter ces conditions & renoncer à ce qui est dû aux Etats par le Traité; qu'il feroit bien donner quittance par les Etats de 300000 liv., & en tenir compte sur la somme qui leur est due en vertu du Traité de 1662.

Je lui dis qu'en attendant une réponse là-dessus, il ne falloit pas perdre de tems, qu'il étoit trop avantageux d'engager tout-à-fait le Roi de Dannemark pour ne négliger rien, & que j'étois d'avis qu'il entrât en matière dès ce jour même avec ledit Envoyé, ce qui fut fait, & on est convenu sur cet Article, que les Etats donneroient douze cens mille livres pour subside, qu'ils cederoient outre cela 300000 liv. de la prétension qu'ils ont des subsides que Vôtre Majesté leur doit par le Traité, & au cas qu'ils n'en fussent pas payez, qu'ils s'obligent de garantir ladite somme; que pour faciliter l'armement de quarante Vaisseaux, ils en équiperont huit en Hollande suivant le prix convenu par les autres Traitez, à quoi cette somme de 300000 liv. sera employée, c'est le projet qui a été fait,  
par

par ce moyen le Roi de Dannemark aura quarante Vaisseaux.

Ledit Sieur de Wit me dit que ledit Roi ne vouloit pas s'engager à joindre ses Vaisseaux avec les nôtres, pour faire la guerre dans la Manche, mais bien sur ses côtes, & à fermer la Mer Baltique & le Zont.

Le Sieur Clingenberg Envoyé de Dannemark m'étant venu trouver ensuite de ce Projet, pour m'avertir qu'il avoit ordre du Roi son Maître de ne signer pas le Traité des Etats qu'il ne fut assuré de la garantie de Vôtre Majesté & de sa déclaration contre l'Angleterre, je lui dis que j'en écrirais à Vôtre Majesté, & que cependant je le priois de n'en point parler au Sieur de Wit, parce que cela lui avoit donné de la défiance, ce qu'il m'a promis de faire. Vôtre Majesté me fera l'honneur de me mander s'il lui plait ce qu'elle veut que je lui réponde.

J'ai parlé au Sieur de Wit de la conversation que le Sieur van Beuningen avoit eue avec Monsieur de Lionne. Il m'a témoigné en son particulier connoître qu'elle seroit avantageuse, mais que dans l'ombrage où ces Provinces sont, de voir les Troupes de Vôtre Majesté dans leurs places les plus fortes, cela seroit un mauvais effet, & donneroit créance aux faux bruits qu'on fait encore courir, qu'il est d'accord avec Vôtre Majesté pour lui livrer le país.

Je lui répondis que j'avois ordre de Vôtre Majesté de me conduire là-dessus, ainsi qu'il jugeroit à propos pour l'avantage des Etats & pour son intérêt particulier. Il a été bien aise d'apprendre que Monsieur de Pomponne soit si proche de Stokholm : il espère que les Suedois changeront de discours, quand ils sçauront que



Vôtre Majesté est sur le point de se déclarer. Monsieur van Beuningen en a assuré les Etats par ce dernier ordinaire, & que cela fera dès que le Sieur van Goch sera arrivé d'Angleterre. Il est à la Haye depuis 4. jours. Son rapport a été fort succinct, & il est ici aussi peu estimé qu'il a été en Angleterre. J'envoie à Vôtre Majesté la Copie de la Lettre qu'il a apporté à Messieurs les Etats de la part du Roi d'Angleterre. En parlant de la Hollande, il marque à Monsieur de Wit, qu'on tâche à présent de soulever le peuple contre lui par des Livres qu'on imprime. J'en envoie un à Monsieur de Lionne : on en a supprimé quelques-uns fort séditieux. Les Auteurs ni les Imprimeurs ne se trouvent pas, ainsi cela demeure impuni.

Les Etats ont résolu une députation vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont est le Sieur de Beverning. On lui offre l'entretien de 8000. hommes, & les conditions que Vôtre Majesté a vû accordées par le Memoire que Monsieur du Moulin a apporté.

Mais les Etats donneront ordre à leurs Députés de se retirer & rompre la Négociation, en cas que ledit Electeur refuse de garantir Rhimberg & les places où ils ont garnison ; surquoi ils ne peuvent être assurés de lui. Quand aux autres points, il y a lieu de croire qu'ils conviendront, si celui-là étoit accordé.

J'attens la Réponse de Vôtre Majesté sur la dépêche que Monsieur du Moulin lui a apporté.

L'Electeur de Brandebourg m'a fait faire civilité par son Résident, & m'a assuré de sa part qu'il eut été bien aise de me voir, mais qu'il ne peut relâcher de la résolution qu'il a prise avec tous les autres Electeurs, de ne donner pas la main aux Ambassadeurs des Rois.

L E T-

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 15. Janvier 1666.*

L'Attention que vous avez à regarder dans l'avenir, est digne de vôtre prudence & de vôtre zèle, & il est sans doute important à mon service, que je voye toujours le bien & le mal pour mieux prendre mes mesures. Cependant j'apprens avec beaucoup de déplaisir, ce que vous me mandez, que la Province de Hollande ne soit pas en état de soutenir, pour une année seulement la même dépense qu'elle a fait jusqu'ici, sans qu'il en arrive une révolution qui change le Gouvernement. Cela est bien différent d'une de vos dépêches précédentes, où vous témoignez de croire qu'elle auroit toujours de quoi fournir avec abondance aux fraix de la guerre, & même avec un plus grand nombre de Vaisseaux, & cette impossibilité, dont vous parlez à présent, & qui doit être mieux connue par le Sieur de Wit, que par tout autre, n'est pas bien conforme à la fermeté & à la hauteur avec laquelle Messieurs les Etats ont soutenu la Négociation de paix en Angleterre, jusques à témoigner une invincible résistance à se laisser porter à quelques petits relâchemens de peu de conséquence, comme étoit par exemple le dédommagement de deux Vaisseaux & la session d'un seul Fort en des pais au de-là de la Ligue, ainsi je veux espérer que cette impossibilité, qui me devoit faire tant de peine, n'est pas si réelle, qu'elle ne soit plutôt un effet de l'adresse du

dit de Wit, aussi-bien que le pretendu relâchement du zèle & du concours de la Ville d'Amsterdam, pour jeter sur moi le plus qu'ils pourrout des dépenses.

Le mauvais ordre de leur Milice me cause encore plus d'inquietude, & sur tout la circonstance que vous me marquez, que les Etats sont si jaloux de leur autorité & du titre de Souverains, qu'ils aiment mieux souffrir des dommages très-préjudiciables en faisant eux-mêmes le métier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Le point mérite toute votre application, pour voir continuellement avec le Sieur de Wit, si on ne peut point trouver aucun remede à un si grand mal, & capable dans le cours d'une guerre de causer à la fin la destruction entière de la République. Pour ce qui regarde le desordre des quartiers, & le taux des vivres dont vous me parlez aussi, je me remets en ce qui vous sera mandé de ma part par la voye de Monsieur le Tellier.

J'ai été fort surpris de ce qu'il semble que vous ayez trouvé quelque difficulté à faire donner des ordres au Commandant des Vaisseaux, qui doivent passer dans la Méditerranée, d'obéir à mon Lieutenant Général. Le Sieur van Beuningen n'a rien dit ici sur ce sujet-là, comme le Sieur de Wit vous avoit asseuré qu'on lui ordonneroit. Il est assez hors de propos d'alléguer le Traité en cette occasion, puis qu'on n'avoit garde de s'aviser de stipuler une chose si claire, & qui parle de soi-même. Il ne faut alléguer que la convenance & la raison, & si Messieurs les Etats sont si jaloux de leur Souveraineté, à laquelle je n'ai point d'intention de toucher ni de faire aucun préjudice, cette Couronne ayant  
au-

autant qu'eux-mêmes contribué à l'établir & à l'affermir, ils doivent me rendre la justice de croire que je ne serai pas moins jaloux de mon honneur. Vous avez fort bien fait de leur faire remarquer que je ne suis pas encore déclaré, & à dire vrai, ils n'auroient pas dû même mettre en avant une pointille si desobligeante quand je me trouverois l'attaqué, & que j'aurois besoin de leur secours; à plus forte raison, ne le doivent-ils pas quand ils veulent m'entraîner dans une guerre pour leur seul intérêt & contre tous les miens. Si nous avons à faire une guerre commune, & s'il est de nécessité indispensable qu'en toute guerre quelqu'un la dirige & ait le Commandement supérieur, il me semble que les Etats ne se feront pas grand tort dans le point de leur Souveraineté, quand ils me cederont ce dont je ne me relâcherois pour quelque autre Puissance qui soit au monde. Vous sçavez que sur le sujet de la Médiation de l'accommodement en l'affaire de Munster je n'ai exclus que la seule Maison d'Autriche, ainsi je trouverai fort bon que les Etats acceptent celle qui leur est offerte par le Duc de Brunswick Wolfembuttel, & que les Electeurs de Mayence & de Cologne & le Duc de Neubourg s'y puissent joindre.

Pour l'affaire de Dannemarc, puis qu'elle est en état d'être achevée, & qu'il ne tient plus qu'à cent mille écus monnoye de Hollande, qui est vingt mille écus au de-là du pouvoir que je vous avois donné, je ne veux pas qu'étant aussi importante qu'elle est, elle puisse manquer par une somme si modique, & je trouve bon que vous puissiez promettre lesdits six-vingts mille écus, si pour faire conclurre promptement le Traité vous êtes obligé de vous servir du pouvoir que je vous ai donné.

B. O

Je

Je vous dirai aussi sur le même sujet qu'encore que de Lionne vous ait mandé, il y a huit jours, par mon ordre, qu'en fournissant ladite somme il faudroit que vous retirassiez en même tems des Etats une quittance générale de tout ce qu'ils peuvent pretendre de moi, pour raison des Subsidés stipulez par nôtre Traité; je trouve bon, si vous ne pouvez faire mieux, que sans vouloir vous attacher à tirer cette quittance de la somme effective, vous disiez que je payerai à compte sur lesdits subsidés.

L'Agent de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, me présenta hier un Memoire de la part de son Maître, par lequel il se plaint de ce qu'on a logé mes Troupes dans ses places. Il faut que les bons amis que j'ai dans sa Cour lui ayent persuadé qu'en effet il y a grand sujet de se plaindre de ce logement, afin de l'éloigner de plus en plus de moi, & jeter de nouveaux embarras au Traité qui se négocie; tout ce qui l'approche voudroit bien que les Troupes ne fussent pas en des postes avancez, d'où elles pussent facilement incommoder les pais de l'Evêque de Munster, & ils auront crû qu'en obligeant ce Prince de s'adresser à moi & de m'en faire ses plaintes, ils obtiendront de deux choses l'une, ou que par mon autorité ils prouveront à l'Evêque l'avantage de faire rentrer lesdites Troupes en des lieux où elles ne pussent lui faire aucun mal, ou que si on ne le fait pas, ils auront lieu de faire entendre à l'Electeur que je n'ai aucune considération pour lui. Vous communiquerez cet Article au Sieur Colbert aussi-tôt qu'il sera arrivé, & vous verrez ensemble avec le Sieur de Wit, ce qu'il pourra dire de mieux audit Electeur de Brandebourg,  
pour

pour empêcher que les Cabales contraires ne viennent à bout du dessein qu'ils ont d'aigrir son esprit, & d'empêcher la conclusion de son Traité. Si le Etats-avoient mis leur Armée entière dans ses places, il n'en auroit peut-être pas ouvert la bouche; mais parce qu'ils y ont mis des François, ce qui a dû dépendre d'eux, sans que je m'en doive mêler, on l'incite à se plaindre à moi pour le dégouter. Si vous avez fait retirer mes Troupes dans les Villes d'Hollande, comme je vois par votre dernière dépêche que vous en aviez la pensée, pour d'autres considérations de les faire subsister plus facilement, & de leur donner plus de commoditez, cette doléance affectée seroit finie, au moins à mon égard; cependant je crois que le principal objet qu'on se doit toujours proposer c'est la mortification de l'Evêque, & les plus grandes incommoditez qu'on pourra lui causer & à son pais pour faire crier & élever ses sujets contre lui: c'est pourquoi rien ne me paroît plus important que la jonction des Troupes des Ducs de Brunswick avec celles de deça, & on écrit ici qu'elle se pourroit faire, si les nôtres s'avançoient quatre jours à leur rencontre dans le pais même de l'Evêque, vis-à-vis de Munster entre la Ville & la Lippe, laissant la Rivière à la main droite, prenant bien ses précautions pour faire que l'Evêque ne put pas tomber sur l'un des deux Corps avant leur jonction, avec un plus grand nombre de Cavalerie que l'un & l'autre n'en auroit. J'écris en cette conformité au Sieur Pradel.

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 15. Janvier 1666.*

**D**Epuis la Lettre du Roi écrite, Monsieur van Beuningen m'étant venu voir, je l'ai mis sur le discours des difficultez qu'il semble qu'on ait voulu vous faire de de-là sur le Commandement des Flotes, & je lui ai fait connoître qu'il y a de certains ordres qui regardent l'honneur, qu'il ne falloit jamais toucher avec un Roi fait comme le nôtre, parce qu'on le cabreroit infailliblement, & qu'il pourroit entièrement changer de mesures, quelque chose qui peut arriver. Je l'ai trouvé fort doux, mais sans pouvoir rien concerter. Je ne doute pas qu'il n'écrive là-dessus à Monsieur de Wit en des termes qui lui feront changer de langage quand vous retombez sur la même matière, qu'il seroit bon d'ajuster sans perte de tems, parce que je doute que cette difficulté n'étant pas levée le Roi veuille passer outre, avant qu'elle ait été terminée selon la raison.

Sa Majesté a augmenté la paye de ses troupes, afin qu'elles soient moins à charge au païs, ainsi que vous l'apprendrez plus particulièrement par les dépêches de Monsieur le Tellier.

J'ai aussi parlé à Monsieur van Beuningen du Memoire que m'a remis l'Agent de l'Electeur de Brandebourg. Il me semble que Monsieur Colbert, si on lui en parle comme je ne doute point, pourroit y répondre en substance, que Sa Majesté est persuadée par tout ce que Son Altesse

tesse Electorale lui a elle-même communiqué de ses intentions sur la Guerre de Munster, qu'il ne désire pas seulement de la voir finie, mais d'y contribuer encore tout ce qu'il pourra par ses offices & même de ses forces, les joignant à celles des Etats sous certaines conditions, sur lesquelles Sa Majesté espère qu'on pourra facilement tomber d'accord, que sur ce principe Sa Majesté considère le secours qu'elle a envoyé aux Etats comme une chose qui est entièrement conforme aux sentimens, aux visées & aux véritables intérêts de sadite Altesse, Sa Majesté pouvant l'assurer qu'elle n'a d'autre objet que de protéger des amis communs, & de bannir la guerre du voisinage des terres de sadite Altesse; qu'on ne peut mieux parvenir à cela, qu'en logeant les Troupes, pendant qu'elles ne peuvent tenir la Campagne, dans les places les plus avancées sur les Frontieres, pour faire souhaiter la Paix à l'Evêque; que les Etats disent qu'en toutes occasions, depuis qu'ils ont des garnisons dans ces places là, ils y ont mis de tems en tems tel nombre de Troupes des gens du país ou étrangers, qu'ils l'ont jugé nécessaire pour leur service, & sans aucune contradiction; que Sa Majesté aura grand déplaisir, s'il est vrai que les siennes n'y ayent pas vécu avec l'ordre & la discipline, qu'elle leur avoit tant recommandée; qu'elle en a renouvelé les ordres encore plus pressamment, & qu'afin que Son Altesse Electorale n'ait plus occasion de faire de nouvelles plaintes, elle a augmenté leur paye d'un sixième, en sorte que les habitans des lieux trouveront plutôt à l'avenir de l'avantage à les loger, qu'ils n'en souffriront aucun préjudice.



## M E M O I R E

De Monsieur *Hollis*, présenté au Roi  
Très-Chrétien, le 20. Janvier 1666.

**J**E viens dire à Votre Majesté que le Roi mon Maître m'a donné ordre de me rendre auprès de lui, voyant que Votre Majesté a voulu rapeller les Ambassadeurs qu'elle lui avoit envoyez; il n'a pas tenu à lui que la médiation, qu'elle a employée pour l'accommodement des differens, entre lui & la Hollande, n'ait réüssi; il est de soi assez amateur de la paix pour recevoir avec joye toutes les propositions, qui y tendent, mais assurément SIRE, celles qui lui ont été présentées par Messieurs vos Ambassadeurs n'étoient pas telles, qu'il les peut accepter. Il croit bien que Votre Majesté n'en a pu obtenir de meilleures des Hollandois, comme il sçait, qu'ils sont portés à toutes sortes d'injustices & de violences contre lui & contre ses sujets, & bien loin de se ranger à la raison, & à ce qu'ils doivent à l'amitié & à la bonne volonté, que le Roi mon Maître leur a toujours témoignée, & aux bienfaits qu'ils ont reçû tant des Rois & des Reines ses Prédécesseurs que de la Nation Angloise; au contraire ils en ont voulu effacer la memoire par une continuation d'offenses & d'hostilitéez; il ne s'étonne donc nullement s'ils n'ont voulu écouter aucune chose raisonnable, pour mettre fin à leurs mauvais procedez & pour établir une Paix sur des conditions, qui fussent telles qu'ils n'eussent plus lieu de continuer leur injuste dessein de se rendre Maîtres de la Navigation & du Commerce, & d'empieter sur les droits de tous les Rois, Princes & Etats leurs voisins, & principalement sur ceux du Roi mon Maître.

Au

*Au commencement ils espéroient profiter de quelques desordres qu'ils se figuroient devoir arriver en Angleterre, ou que le Roi ne pourroit point trouver d'argent pour continuer la guerre, ce qui leur donna le courage de nous offenser & nous braver, & de faire leurs preparatifs pour la guerre, & de nous la faire actuellement en la Guinée; mais, graces à Dieu, ils se sont trompez en leur calcul; le peuple d'Angleterre n'a jamais été mieux uni qu'il est à présent, & pour ce qui est de l'argent, le Roi n'en manquera jamais pour la continuation de cette Guerre ici; j'en puis, peut-être, parler avec autant de certitude comme un autre, pour avoir pratiqué les assemblées du Parlement depuis quarante ans, dès le tems du Roi Jaques, d'heureuse Memoire, Grand Pere du Roi mon Maître; & je dirai bien que les deux Chambres, ont tant de zèle pour la gloire de leur Prince, & pour l'intérêt public de la Nation, qu'elles ne souffriront pas, qu'il y ait aucun manquement de ce qui sera nécessaire pour pousser cette guerre à bout; Si ce qu'elles ont déjà donné ne suffit pas, elles lui donneront jusqu'à la moitié du revenu du Royaume, & si cela ne suffit pas encore, elles lui en donneront les trois quarts, & ne se réserveront que ce qui sera absolument nécessaire pour la sustentation de leurs vies. Voilà; SIR E, ce que je m'assure que le Roi mon Maître trouvera dans les affections de ses peuples pour le maintenir dans ses droits, contre les insultes & les violences de ses ennemis.*

*Il y a maintenant deux ans & demi qu'il m'envoya ici pour donner à vôtre Majesté toutes les assurances imaginables de son affection, pour faire avec elle une liaison encore plus étroite, que celle, qui avoit été faite par les Traitez précédens, & pour ajouter à ces Traitez là tout ce qui seroit nécessaire-*

cessaire pour rendre éternelle la bonne intelligence & des Rois & des Royaumes, ces Traitez là demeurans en leur vigueur, car ils avoient été continuez selon l'art. 3. de celui de l'an 1610, par lequel il est déclaré que cette Ligue & Alliance devoit être perpétuelle entre les Rois d'alors & leurs Successeurs, pourvû que dans un an après le décès de l'un de ses Princes son Successeur signifiât au survivant qu'il acceptoit les mêmes conditions & la même Alliance; ce qui fut fait par le Comte de St. Alban, au nom du Roi mon Maître le 23. de Juin de l'année 1661 qui est la même en laquelle il fut établi dans ses Royaumes, & ce qui avoit été observé auparavant par le feu Roi, & renouvelé depuis en l'année 1644 par le Milord Goring, son Ambassadeur en cette Cour.

Quand je vins ici, je donnai le projet d'un autre Traité pour regler le Commerce entre les deux Nations; sur tous les points duquel, exceptez deux ou trois, sa Majesté étoit demeurée d'accord: mais depuis le 20. de Decembre de l'année passée, je n'en ai plus oüi parler, le tout étant resté entre les mains de Monsieur de Lionne. Je me souviens que vôtre Majesté insista beaucoup pour ajoûter au 3. artic. (qui contenoit une défense d'assister les ennemis) une clause portant que ce fut sans préjudice des Traitez précédens, pour par là être en liberté d'assister les Hollandois; à quoi le Roi mon Maître répondit, qu'il consentoit, que l'Art. entier fut omis pour laisser à vôtre Majesté une pleine liberté d'y agir selon qu'elle le jugeroit à propos: bien qu'il fut un peu surpris de voir qu'elle vouloit préférer un Traité qu'elle avoit fait avec les Hollandois en 1662. à des anciens Traitez faits entre ces deux Couronnes, qui avoient continuez durant une si longue suite d'années, qui avoient été renouvellez & confirmez depuis peu selon

*selon les formes, & qui étoient si nécessaires pour le bien commun des deux Royaumes, & tant à la bien-séance des deux Rois liez, & unis par de si fortes considérations.*

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 21. Janvier 1666.*

Q Uand j'ai écrit au Roi la peine où j'étois de voir les Finances des Etats si courtes, & que vous trouvez de la difference entre la puissance que je marque dans mes précédentes dépêches, & l'impuissance dans mes dernières, je vous supplie de n'attribuer pas cela à la persuasion de Monsieur de Wit, mais agréez que je vous explique, que quand je vous ai mandé qu'ils avoient fait fonds pour une année, ç'a été dans un tems où toutes les Villes ont consenti & qu'Amsterdam en fait les avances; mais quand les cabales contraires traversent, & qu'Amsterdam même se retire, & que la faction de Monsieur de Wit se retire ou diminue, & qu'après avoir bien examiné les dépenses, je vois clairement que le fonds manquant il faut que le Gouvernement present tombe: Je crois être obligé de ne rien cacher au Roi & lui exposer ma crainte. Ce n'est pas que cela me fasse rien négliger de tout ce qui peut fortifier le parti du Roi, & celui de l'Union, ne perdant nulle occasion de voir les Deputez des Villes dont cette Assemblée presente est plus remplie, y en ayant 400., je leur ai donné à dîner les uns après les autres: Mr. de Witen use de même, & nous agissons de concert.

cert pour faire revenir ceux que nous trouvons ébranlez, mais il faut être dans une action continuelle. Vous jugez bien, Monsieur, que si dans de telles conjonctures une ou deux Villes se declaroient ne vouloir plus contribuer, cela apporteroit une révolution entière, parce qu'elles seroient soutenuës des Membres même de l'Etat, qui sont ennemis de Monsieur de Wit, mais aussi j'ai à vous dire que la protection du Roi donne un grand poids au parti de Monsieur de Wit, & que ce Traité de Dannemarc & l'envoi de Monsieur Colbert vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour l'intérêt des Etats, me font voir assez clairement qu'on détruira toutes les factions contraires, du moins rendra-t-on leurs efforts inutiles pour se rendre maîtres du Gouvernement. Voilà au vrai l'état où nous sommes à present, Monsieur de Wit a cet avantage d'avoir fait nommer des Deputez dans cette Assemblée qui commença hier, qui sont de ses amis, & bien intentionnez pour le Roi.

Quand à ce qui regarde la conduite de l'Armée, cela est pitoyable de voir l'aveuglement de ces gens-ci. Il est tel qu'ils aiment mieux que les Deputez sous la representation du Souverain fassent mille fautes, que de réussir par les conseils d'un bon General. Ainsi je vois qu'ils sont exposez à ne pouvoir réussir dans leurs entreprises de guerre, ce qui me feroit desirer qu'il se trouvât quelque conjoncture de pouvoir faire la paix honorable avec l'Evêque de Munster.

Ce que le Roi m'allegue dans sa dépêche, qu'il s'étonne de ce que les Etats, se sentant dans des divisions au dedans, ont résisté de consentir à donner satisfaction au Roi d'Angleterre sur deux Vaisseaux, & à relâcher quelques Forts en Guinée,

née, est très-bien & prudemment remarqué, & j'ai eu diverses conférences avec Monsieur de Wit sur ce sujet, & même j'en suis venu jusques aux reproches, de ce qu'il engageoit trop légèrement le Roi & l'Etat dans une guerre. Il m'a répliqué que ce n'étoit ni les Vaisseaux ni les Forts qu'il considéroit, mais bien la suite qui les rendoit tributaires du Roi d'Angleterre, & que si le Traité se fut fait à ces conditions, les ennemis en auroient eu le mérite, & auroient occupé les premières places de l'Etat par l'appuy & la protection d'Angleterre, qui se feroit si bien établie dans l'esprit des peuples qu'il n'y a pas de Puissance dans l'Europe qui l'eût pû détruire, & qu'ils sont encore mieux avec la guerre & l'appuy du Roi qu'avec la paix aux conditions proposées. C'est pour vous faire voir, Monsieur, que dans cette République & dans la manière d'agir de ces peuples, on ne peut pas compter juste comme dans un Royaume, puis qu'on est sujet à tant d'évenemens qui dependent du caprice des peuples, où il faut une application continuelle pour les ménager & les faire tomber bien souvent à ce qu'on veut, sans qu'ils s'en aperçoivent.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 22. Janvier 1666.*

J'ai reçu votre dépêche du 14., & me remettant pour ce qui regarde mes Troupes & leur subsistance à ce qui vous sera mandé par la voye du Sieur le Tellier, je vous dirai que j'ai été

été fort aise d'apprendre que le Traité avec le Roi de Dannemarc fut sur le point de sa conclusion, le point des subsides qui étoit le plus difficile ayant été ajusté par le moyen des trois cens mille francs que j'avois offert de fournir audit Roi, en deduction de celui que Messieurs les Etats pretendent de moi.

Quant à ce que le Sieur de Wit vous a dit qu'il ne pouvoit accepter la condition que j'avois mise à cette offre, que les Etats me donneroient quittance de tout le subside, vous aurez trouvé dans ma dépêche de la semaine passée, qu'ayant bien prévu que vous rencontriez de delà quelque difficulté à cela, je vous ai mandé par avance que vous pourriez vous relâcher sur ladite condition, & vous contenter de la quittance des Etats de la même somme que je fournirai; cependant je vois que vous avez agi fort prudemment en ne vous arrêtant pas à cet incident, & pressant le Sieur de Wit d'entrer en matiere, le tems d'engager le Roi de Dannemarc étant trop précieux pour en perdre un seul instant. Il est vrai que jusques ici j'avois crû que ce qui se traitoit avec ledit Roi, tendoit non seulement à lui faire fermer le Zondt aux Anglois, mais à l'obliger de joindre aussi ses Vaisseaux à nos Flotes quand on les requerroit: je tiens la chose de telle importance que dès qu'il aura fait le premier pas, je crois qu'il faudra travailler à lui faire faire encore le second. On en a déjà entretenu ici le Resident dudit Roi, lequel est fort bien intentionné, & il a témoigné d'être fort persuadé de ce qu'on lui disoit, que ces partis qu'on appelle du milieu ne sont jamais bons pour ceux qui les embrassent, & que nommément en cette occasion-ci, si le Roi son Maitre ne vouloit  
s'en-

s'engager qu'à tenir dans les Ports des Vaisseaux, qu'on lui auroit fourni les moyens d'armer de nôtre argent, il en arriveroit que sans m'avoir beaucoup obligé, ni Messieurs les Etats, il n'auroit pas laissé de desobliger autant l'Angleterre que s'il lui avoit déclaré la guerre, & qu'il eut fait joindre lesdits Vaisseaux à nos Flotes dans tous les Combats qui se donneront, ayant même le desavantage en cela, que ce qu'il auroit fait de moins ne seroit imputé qu'à une pure crainte par une Nation aussi fiere qu'est l'Angloise, qui ne lui en sçauroit aucun gré; mais je vois bien par le discours dudit Resident de Dannemarc, que pour faire le second pas, son Maitre entr'autres choses qu'il pourra desirer voudra sortir une fois pour toutes, & clairement de toutes les pretensions qu'on a en Hollande sur les dettes qu'il a contractées, & voir aussi un bon reglement pour l'avenir sur le fait de ses péages, & pour empêcher les fraudes que les Sujets des Etats commettent tous les jours, qui lui font perdre plus de la moitié de leur revenu.

Quant aux deux points ou conditions préalables, dont le Sieur Clingenberg Envoyé de Dannemarc vous a parlé; l'un, ma garantie envers le Roi son Maitre, & l'autre ma déclaration contre l'Angleterre, vous pouvez lui donner satisfaction sur l'un & sur l'autre; car pour le premier, quoi que je me sois déjà engagé par le Traité avec ledit Roi de Dannemarc de le défendre contre toute sorte d'agressions de quelque Prince ou Potentat qu'elles viennent, & que nous ayons même stipulé le nombre d'hommes, ou les sommes d'argent que je serai obligé de lui fournir en des cas pareils, & qu'ainsi toute au-

tre



tre garantie nouvelle paroisse assez superflüe , néanmoins je demeure d'accord de la renouveler audit Roi , telle qu'il la desirera pour sa plus grande seureté & satisfaction , dans ce cas-ci du ressentiment que les Anglois pourroient avoir de ce qu'il fera en faveur des Etats.

Et touchant ma declaration contre l'Angleterre , le Roi son Maitre & lui verront dans peu de jours par l'effet même , qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il mît pour condition une chose que je suis resolu de faire pour mon honneur , & pour mon intérêt , sans aucune relation à ce que le Roi de Dannemarc fera ou ne fera pas. Je ne puis pourtant nier que ledit Roi & ses Ministres n'aient eu grande raison , avant que de faire aucun pas contre l'Angleterre , d'être éclaircis & bien assurés que je leur en donnerai l'exemple , & qu'ils auront mon appui & le concours de ma puissance.

Puis que le Sieur de Wit n'a pas trouvé à propos pour les raisons qu'il vous a dites , qu'on s'explique de de-là du nouvel effet de ma bonne volonté , que j'étois disposé de donner aux Etats , par l'envoi d'un autre Corps d'Armée considerable contre l'Evêque de Munster s'ils en avoient besoin & qu'ils m'en requissent : il n'en faudra pas parler , mais vous pourrez dire au Sieur de Wit confidemment , que pour rendre l'Empereur plus retenu à ne se mêler point des affaires dudit Evêque , autrement que par des offices , qui est un point qui me paroît fort important , j'ai mandé au Chevalier de Gremonville qu'il étoit bon qu'il laissât aller certains discours aux Ministres , par lesquels ils comprissent , que si l'Empereur faisoit marcher quelques Troupes de deça pour appuyer  
l'Evê.

l'Evêque , j'envoyerois aussi-tôt un Corps de vingt mille hommes.

Si toutes les difficultez du *Traité de Brandebourg* se reduisent aujourd'hui à ce que vous me mandez , que l'Electeur garantisse Rhimberg aux Etats & les places où ils ont garnison , il me semble qu'il sera aisé de les surmonter & de conclurre , puisque l'Electeur de Brandebourg ne peut faire difficulté de promettre en ce *Traité* d'entretenir les Traitez faits avec les Etats , en ce qui regarde les Places qui lui appartiennent où il a consenti qu'ils eussent des Garnisons , & pour celle de Rhimberg on pourroit en cette occasion pratiquer le même expédient qui fut pris dans mon dernier *Traité* , où je garantis Rhimberg aux Etats , si ce n'est qu'il fut attaqué par l'Electeur de Cologne avec ses forces seules , sans l'assistance d'aucun autre Prince. Si le Sieur de Wit convenoit de cet article , vous en devrez donner part à Clèves au Sieur Colbert.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 28. Janvier 1666.*

**M**onsieur Colbert est parti le 25. pour Clèves , après avoir eu trois conférences avec Monsieur de Wit sur tous les points des prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Il a été satisfait de son procédé qui a été plein de confiance , & a condescendu à tous les expédiens que nous lui avons proposé. Celui de la garantie pour Rhimberg , ainsi qu'il est porté par le

Traité de 1662., a été agréé & nous ferons bien aises tous deux d'avoir prévenu l'ordre que Vôtre Majesté nous donne par sa dépêche du 22. Si Monsieur l'Electeur de Brandebourg a tant soit peu d'inclination à prendre le parti des Etats, je ne doute pas que Monsieur Colbert, éclairé comme il est, & Monsieur de Beverning étant joint avec lui, ne portent ledit Electeur à s'accommoder.

Madame la Princesse d'Orange a été très-satisfaite de la visite que Monsieur Colbert lui a renduë. La Princesse d'Anhalt sa fille n'en a pas moins témoigné de joye, & je sçai qu'elles ont écrit favorablement à Clèves sur son sujet.

Il ne se peut pas mieux entrer dans l'esprit de ces gens-ci, ni plus adroitement dans celui de Monsieur de Wit, que Monsieur Colbert a fait, aussi s'est-il ouvert sur tout & sur la manière du Gouvernement jusques à lui en dire les défauts sans aucune façon ni reserve, ce qui ne lui est gueres ordinaire.

Ce que Monsieur van Beuningen a écrit aux Etats, que Vôtre Majesté faisoit travailler à sa déclaration, & qu'il l'envoyeroit bien-tôt par un Courier exprès, leur a donné bien de la joye, & particulièrement à Monsieur de Wit comme le plus intéressé à cette Guerre. J'ai aussi dit confidemment au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté mande à Monsieur de Gremonville, dont il a été très-satisfait & ne doute pas que cela ne fasse un bon effet.

Messieurs les Etats ont témoigné beaucoup de douleur en recévant la Lettre de Votre Majesté sur la grande perte qu'elle a faite de la Reine Mere.

J'ai parlé à Monsieur de Wit & à plusieurs Dépu-

Députez des Etats , conformément à ce que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'ordonne par la dépêche du 11. du courant ; sur le changement du voyage de Clèves.

Ledit Sieur de Wit m'a prié d'aller demain à Amsterdam , Haerlem & Leyden avec lui pour l'élection du Magistrat , il s'y trouvera aussi. Comme le choix des personnes attachées à son parti lui sont de la dernière importance , je m'appliquerai de tout mon pouvoir pour y faire mettre nos amis.

Je ne doute pas qu'après la déclaration de V<sup>ô</sup>tre Majesté , son parti ne prévale à toutes les cabales contraires , quoi qu'elles ayent bien des ressources pour diviser les Provinces & donner des ombrages de l'attachement que V<sup>ô</sup>tre Majesté a pour leurs intérêts , qu'ils comptent être pour la Province de Hollande , & chaque Province mal-intentionnée s'en separe ; mais ce que je trouve de meilleur est qu'elles ne se peuvent passer de la Hollande pour faire les avances d'argent de leur côté , & qu'ainsi Monsieur de Wit les fera revenir à leur devoir étant appuyé de V<sup>ô</sup>tre Majesté , comme il l'a été jusqu'à cette heure. Avec cette bonne disposition il ne faut pas laisser d'être dans une continuelle application que les affaires ne changent de face , la liberté étant si grande en ce pais d'agir dans les Villes selon le sentiment d'un chacun , qu'il n'y a nul châtiment pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le Gouvernement présent , & on est obligé bien souvent de dissimuler les offenses pour avoir le tems de gagner ceux qui les ont faites. Depuis six mois

j'ai vû tourner des Villes pour nous par les mêmes personnes qui nous les avoient rendu contraires ; ainsi c'est une continuelle négociation avec ces gens ci , & on ne peut prendre aucunes mesures certaines sur leur fermeté ; mais bien espérer beaucoup de la conduite de Monsieur de Wit , qui n'a d'appui assuré que celui de Vôte Majesté , sur lequel il se fonde & agit avec vigueur.

Ce qui me donne le plus de peine à present, c'est le Commandement de leur Armée, & qu'il est impossible qu'un grand dessein puisse réussir dans la division où sont les Provinces. Il y en a cinq qui veulent que le Prince Maurice soit continué, la Hollande & la Zélande voudroient le déposséder & mettre le Prince de Tarente ou le Comte de Waldeck en sa place, comme personnes qu'ils croyent être dévouées à leurs intérêts ; mais ce dessein n'a pû réussir, & la Hollande a été obligée de consentir à la continuation du Prince Maurice, qui doit aller à Wéfel pour faire agir les Troupes pendant l'Hyver, mais il doit être accompagné de deux Députez des Etats, avec ordre de suivre leur avis. Comme ils sont ignorans dans la Guerre, susceptibles d'une infinité d'avis visionnaires que de petites gens leur donneront, Vôte Majesté peut juger s'il y a lieu d'esperer un bon succès ; cependant quelques avis que j'aye donné à Monsieur de Wit & à mes amis là-dessus, je m'aperçois bien qu'ils trouvent encore bien plus d'inconvénient à lui laisser l'autorité absoluë sur l'Armée, que de hazarder à ne réussir pas en la retranchant : ce qui me fait prendre la liberté de dire à Vôte Majesté que, vû l'état des choses, j'estime que si  
l'oc-

l'occasion s'offre de s'accommoder honorablement avec l'Evêque par l'entremise des Princes de la Ligue du Rhin, sans que la Maison d'Autriche s'en mêle, ce sera le meilleur, & je crois qu'on y trouvera de la facilité du côté de l'Evêque, si le Traité de l'Electeur de Brandebourg se conclut, comme je l'espère, à quoi je suis d'autant plus confirmé que les avis qu'on eut hier de Coesfeld portent, que quatre mille hommes des Troupes dudit Evêque s'étoient revoltés faute de paiement, & qu'il a envoyé promptement l'argent qu'il avoit pour les appaiser.

Je considère de plus que de la manière dont V<sup>otre</sup> Majesté agit, elle lui ôte toute esperance d'avoir les secours à quoi il s'attendoit de la Ligue des Princes du Rhin: & qu'il ne peut éviter sa ruine dans la Campagne prochaine, quand bien nos Armées ne feroient rien que détruire son Pais, & que l'Angleterre étant seule à soutenir une Guerre contre V<sup>otre</sup> Majesté & tous les Alliez, dont les forces sont très-considérables, relâchera bien-tôt de sa fierté, & se mettra à la raison pour entendre à un accommodement, & que ce sera une gloire éternelle à V<sup>otre</sup> Majesté d'avoir abbatu cet orgueil des Anglois par sa déclaration, & l'avoir réduit à consentir à un accommodement honnête & procurer par là la Paix à toute la Chrétienté.

Tous les points du Traité de Dannemarc sont ajustez: le Sieur de Clingenberg, Envoyé dudit Roi, est très satisfait, il m'a donné l'article qu'il a couché de la garantie qu'il désira que je signasse, ce que je n'ai pû faire sans nouvel ordre. Je leur ai donné les assurances que V<sup>otre</sup> Majesté m'ordonne par sa dépêche du 22. dont il est content, pourvû que j'aye pouvoir de V<sup>otre</sup>

Majesté de signer ladite garantie: cela n'apporte point de retardement à l'affaire; car avant que tous les articles du Traité soient dressés, & que l'Assemblée de Hollande soit de retour, j'aurai la réponse de cette dépêche.

Il y a ici bien des gens qui ont été surpris d'apprendre que le Roi de Dannemarck se déclare contre l'Angleterre aussi vigoureusement qu'il fait, & ils remarquent fort bien que c'est un effet de la protection de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & des soins qu'elle a pris tant auprès de ce Roi qu'auprès des Etats de les unir.

On croit que V<sup>ô</sup>tre Majesté ne réussira pas moins près de la Couronne de Suède, dont les Lettres de Messieurs de Terlon & d'Isbrand du 10. de ce mois donnent des espérances d'un accommodement avec cet Etat, dès que Monsieur de Pomponne y sera arrivé. Je ne puis m'empêcher de témoigner ma joye à V<sup>ô</sup>tre Majesté de voir tant de grandes affaires réussir par sa seule protection, & qu'à présent on la considère dans le monde comme celui qui fera pancher la balance du côté qu'il tournera.

## L E T T R E

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 29. Janvier 1666.*

**J'**ai reçu une dépêche du 21., je vous adresse une copie du Placard que j'ai fait publier pour la Déclaration de la Guerre contre les Anglois, voilà un grand pas fait pour le seul intérêt des Etats, & presque en toutes choses contraire aux miens; Dieu veuille qu'ils y correspon-

pondent aux occasions avec la gratitude qu'ils doivent ; cependant vous les assurerez, comme j'ai fait dire ici au Sieur van Beuningen, que non seulement je ne ferai jamais aucun accommodement avec l'Angleterre que conjointement avec eux ; mais que je n'en entendrai aucune ouverture, pour secreté qu'elle soit, que je ne la leur communique à l'instant même, & qu'ils en peuvent avoir l'esprit dans un entier repos, me promettant de leur bonne foi qu'ils en useront toujours de même à mon égard, & qu'ils ne souffriront pas que nos Ennemis puissent par aucun artifice jeter, je ne dis pas de la division, mais même le moindre ombrage entre nous.

Je vous dirai après cela que j'ai été non moins scandalisé que surpris de la belle distinction que le Sieur de Wit vous a faite touchant la manière d'agir des Vaisseaux des Etats avec les miens, & de la différence qu'il a voulu mettre en un secours qu'il appelle obligatoire, ou une jonction par concert, comme si en l'un de ces deux cas plus qu'en l'autre j'étois obligé de fermer les yeux, ou de me relacher en quelque point qui regarde mon honneur. J'en ai fait témoigner mes sentimens assez vivement au Sieur van Beuningen, qui m'a fait présenter une copie de ce que lui écrit ledit de Wit sur cette matière, laquelle je vous adresse, afin que l'ayant vûë, vous puissiez tirer de lui l'éclaircissement de ce qu'il entend dire par ce mot de *Traitez précédens*, pendant que l'on vérifiera ici s'il y a quelque chose de semblable ; car si la chose a déjà été réglée, toutes les difficultez de convenir cesseront bientôt, vous devrez seulement lui faire remarquer qu'en ce qu'il dit, que quand la jonction des Vaisseaux sera faite dans la Mer Méditerranée,



ils ne se priveront pas de la liberté d'en détacher des leurs pour les besoins de leur Commerce de Smirne, c'est justement le vrai chemin de faire battre les uns & les autres séparément, en cas que les Anglois ayent une Flote de considération dans ladite Mer.

Ma pensée est pour ce qui regarde l'action, que l'on convienne dès à présent d'une instruction commune, par laquelle il soit ordonné, & par moi & par les Etats aux Commandans desdits Vaisseaux, qu'ils ayent à chercher conjointement la Flote Angloise par tout où elle sera pour la combattre, & que si dans ce tems-là on reçoit quelque avis que des Vaisseaux de mes Sujets ou de ceux des Etats qui font le Commerce de Smirne, soient en quelque danger, alors on ne detache pas, comme dit le Sieur de Wit, les uns ou les autres pour les aller escorter ou secourir, mais que sans se séparer que tous aillent ensemble à ce secours & à cette escorte, comme à un intérêt commun & indivisible, par ce moyen on pourvoira plus fortement à la sûreté des Marchands, sans tomber dans les inconveniens & les dangers que causeront un détachement. Que si les Anglois n'ont alors aucune Flote dans cette Mer-là chacun pourra de son côté chercher les Vaisseaux Marchands de leur Nation pour les prendre & rompre tout le Commerce.

Il peut aussi arriver un cas, où l'on pourroit pratiquer de concert des détachemens, qui seroit, si on apprenoit que les Anglois eussent détaché quelques Vaisseaux de leur Flote de ladite Mer, pour aller poursuivre des Navires Marchands François ou Hollandois; car alors on pourroit résoudre dans le Conseil, d'en détacher  
de

de nôtre Flote de la même Nation pour aller à leur secours. Enfin ma pensée est que l'on fasse une Guerre commune & indivisible de bonne foi, ayant le même égard au bien de l'Allié qu'au sien propre.

Pour ce qui est du point qui regarde l'honneur, il faudra aussi que les ordres en soient donnez dans la même instruction; mais avant que de m'y déterminer, je désire sçavoir ce qu'il y en a dans les Traitez précédens selon le désir dudit Sieur de Wit.

J'ai chargé de Lionne de vous mander mes sentimens sur l'avance que vous avez faite, à ce qu'il me paroît sans nécessité, touchant les trois cens mille francs monnoye de Hollande, qui doivent être fournis au Roi de Dannemarc pour l'armer.

Il y a plus à s'étonner que les Etats étant en Guerre avec les Anglois, permettent qu'un Secrétaire d'Etat du Roi d'Angleterre vienne prendre une femme chez eux, & que tout le monde même lui fasse des caresses & lui rende de grands honneurs, qu'il n'y a à vous donner aucun ordre touchant ce que vous mandez du crédit que vous avez sur la Dèmoiselle, & des moyens que vous auriez d'en tirer des avantages pour mon service. Je louë & vous sçais bon gré de vôtre zèle, mais je n'ai rien à désirer ni à attendre du Milord Arlington; & tout ce que vous devez faire en cela, c'est d'insinuer sans affectation à la mariée quand elle partira; qu'ayant été fort avant honoré des bonnes graces du Roi de la Grande Bretagne durant le cours de vôtre Ambassade, vous avec lui compatissiez de ne voir aujourd'hui que des Côtes ennemies depuis le fond de la Norvegue jusqu'à Bayonne, & que

vous croyez que le plûtôt qu'il pourra sortir de cet état-là fera le mieux pour son avantage & pour son service.

## C O P I E

- D'une Lettre de Monsieur de *Wit* à Monsieur *van Beuningen*, du 21. Janvier 1666.

**A**Ce que j'ai pu comprendre des discours de Monsieur d'Estrades, l'Intention de la France seroit que la Flote que nous envoyons à la Mer Méditerranée seroit abandonnée entièrement à la disposition du Roi & de son Amiral, quand l'une & l'autre Flote seroient jointes. J'ai dit que je m'informerai des sentimens de Messieurs les Etats de Hollande, & que pour mon avis l'on ne pouvoit pas dès à présent conclurre que la jonction seroit nécessaire, mais qu'on doit régler le tout sur les mesures que prendront les Ennemis. J'ai fait considérer aussi que le besoin de notre Commerce de Smirne pourroit obliger nôtre Amiral de détacher des Navires de son Corps, & que l'on ne se priveroit point de cette liberté, mais que durant la jonction, le maniment de la Flote doit être donné à l'Amiral de France, & qu'il doit présider au Conseil de Guerre, & que la cession & le rang de son avis doit être réglé de la sorte que nôtre Amiral tenant le second lieu, le troisiéme soit un Vice-Amiral François, & ainsi alternativement selon les mêmes prétendans.

## M E M O I R E

Du Roi au Sieur Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

**L**E Résident de Dannemarc vient de communiquer à Sa Majesté les ordres qu'il a reçû cette semaine du Roi son Maître, dont voici la substance, selon qu'on l'a tirée de ce qu'il en a dit ou fait voir dans ses dépêches.

Qu'il insiste auprès de Sa Majesté pour tirer d'elle une résolution finale sur divers points dont il a absolument besoin d'être éclairci, avant que de mettre la dernière main à l'ajustement qui se négocie de sa part avec les Hollandois.

Qu'il remercie le Roi des bons ordres qu'il a donnez audit Sieur d'Estrades pour y procurer les satisfactions, qui ont eu tant d'efficace, que les Etats se sont enfin rendus à la raison sur quelques points assez considérables, mais qu'il est vrai aussi qu'ils en disputent encore plusieurs, dont la justice est très-évidente, & particulièrement dans la liquidation & annulation générale des prétensions de part & d'autre, voulant excepter deux grossez sommes qui font presque la moitié de tout ce qu'ils prétendent de lui, sous prétexte qu'elles sont dûes à des particuliers, comme si telles prétensions valoient mieux ou étoient plus privilégiées que la sienne, qui vont beaucoup plus au de là de celles que les Etats Généraux & leur Sujets tous ensemble ont contre lui.

Que le Sieur d'Amerongen lui avoit donné assurance que ses Maîtres hausseroient la Tolle des bois en Norvègue considérablement, & lui payeroient jusques à 3. ou 4. Rixdaelders par Last, s'il étoit besoin au

lieu d'une qu'ils ont donnée jusques à présent, & que néanmoins il apprend maintenant qu'au lieu de cela on fait difficulté de lui en payer deux, bien que leur propre Résident ait déclaré à Coppenbague que cela se pouvoit faire sans aucune incommodité de leur Commerce, puis qu'à peine cela monteroit à une couple de liards par planche.

Qu'il se promet que le Roi portera les Etats à lui quitter les deux sommes qu'ils prétendent de se réserver avec les autres, & à condescendre à l'augmentation de la Tolle pour les bois en Norvegue, comme aussi à s'accommoder à ce qui est juste au regard des autres points qu'ils disputent encore, puisque de son côté il s'est relâché touchant l'annulation des Traitez en général qu'il a avec eux, sur laquelle il pouvoit insister avec justice.

Que pour ce qui est de l'armement de la Flote & son emploi à l'avantage des Hollandois, présupposant que la France déclarera la Guerre à l'Angleterre, il pourra résoudre audit armement, moyennant que les Hollandois lui fournissent des subsides suffisans, tant pour l'entreprendre que pour le continuer, & entretenir, à condition néanmoins qu'il ne sera point obligé de faire agir sa Flote ailleurs que dans les Rades & Détroits, & que le Roi se rendra garant non seulement de tous les fâcheux événemens qui lui en pourroient arriver, mais aussi de tout ce qu'il ajustera & conclurra présentement avec les Etats, & ce à peu près en la manière & forme d'un Projet qu'il en a dressé, que ledit Résident de Dannemarc a communiqué ici à Sa dite Majesté.

Que comme cet armement par Mer ne suffira pas pour mettre ses Etats à couvert, particulièrement si la Suède n'entre pas conjointement avec lui dans les mêmes intérêts, ce qu'il y a grande apparence qu'elle ne fera pas, & au contraire se joindra à l'Angleterre,

terre, il a un absolu besoin, pour ne recevoir pas quelque affront & insulte, de tenir ses places & frontières bien manies, & pour cela de faire quelques levées pour couvrir ses Etats, aussi bien du côté de Terre que de la Mer.

Qu'il s'étoit promis que les Hollandois lui en auroient pareillement fourni les moyens; mais qu'ils s'en sont excusés sur les grandes dépenses qu'ils sont obligés de soutenir d'ailleurs, offrant néanmoins la moitié de ce qu'ils prétendent leur être dû par la France pour le tems que le secours ne leur a pas été fourni; mais que cela ne suffisant pas pour faire cette levée, il espère que le Roi y voudra ajouter les moyens pour l'entretenir pendant que la Guerre durera, & lui fournir à cet effet une somme de 3. à 400. mille écus, pour former un Corps de 7. à 8. mille hommes.

Quant au projet de l'Acte de garantie qu'il demande au Roi, on en envoie une Copie audit Sieur d'Estrades.

Le Roi répondra en substance sur ce que dessus audit Résident, que toute cette affaire ne peut être traitée ici, mais seulement à la Haye, & que Sa Majesté envoie présentement ordre au Sieur d'Estrades son Ambassadeur, de s'employer de nouveau très-efficacement auprès des Etats, pour lui procurer toutes les satisfactions possibles, sur les points qu'il a désignés, en cas que l'on n'en soit pas déjà convenu.

Que pour la déclaration du Roi de la Guerre contre l'Angleterre; qu'il présuppose comme le fondement de la sienne, elle est déjà faite & publiée.

Et quant à l'Acte de la garantie qu'il demande directement au Roi, que Sa Majesté a jugé plus à propos de faire la chose selon l'usage ordinaire, qui est qu'elle envoie au Sieur d'Estrades un pouvoir d'intervenir en son nom dans le Traité qui se négocie à la Haye entre ledit Roi & les Etats, & d'y promettre

ladite garantie, ce qui sera après ratifié par Sa Majesté à l'accoutumée.

Que pour l'argent que ledit Roi de Dannemarck demande encore pour l'employer à des levées qui lui donnent moyen de garnir ses places, & de se mettre hors d'état de craindre une insulte par terre de ses voisins, cela se doit aussi négocier à la Haye, & que Sa Majesté est assez disposée de sa part de lui accorder une nouvelle somme, non pas telle néanmoins qu'il la demande: bien entendu néanmoins que moyennant cela il se déclarera & s'engagera de joindre sa Flote à celle du Roi & des Etats, toutes fois & quantes qu'il en sera requis.

On n'en dira pas d'avantage au Résident de Dannemarck qui est ici. Cependant pour informer le Sieur d'Estrades des intentions de Sa Majesté sur chaque point, il sçaura en premier lieu que pourvu qu'on puisse porter ledit Roi de Dannemarck à se déclarer ouvertement contre l'Angleterre & promettre d'envoyer sa Flote de deçà quand il sera requis, Sa Majesté considère ce point pour être de telle considération & d'un si grand avantage au parti, qu'elle croit que les Etats, qui verront la même chose, ne feront pas difficulté pour l'acheter d'y sacrifier ce qu'ils peuvent encore prétendre dudit Roi des vieilles dettes, & de lui donner satisfaction sur l'augmentation des Tolles, d'autant plus que le Sieur d'Amerrongen lui a fait espérer & témoigné même qu'elle ne seroit d'aucun prejudice à leur Commerce.

Elle croit aussi que si on ne peut faire mieux, une nouvelle somme d'argent ne sçauroit être plus utilement employée qu'à gagner ce même point, & est disposée d'y contribuer de sa part jusqu'à cent mille écus, bien entendu qu'ils seront comme les autres cent mille précomptez & deduits sur les sommes que ledits Etats prétendent pour le secours non fourni. Il y  
aura

aura seulement une précaution à prendre, tant pour le Roi que pour les Etats, en cas qu'on convienne de donner audit Roi une nouvelle somme d'argent, qui est qu'il ne soit pas nommément spécifié dans le Traité, qu'on la donne pour armer par terre, ce qui desobligerait sensiblement la Suède, & achèveroit peut-être de la porter à se joindre entièrement aux Anglois mais pourvu que le Roi de Dannemarc touche ce qu'on sera convenu de lui donner, & qu'il ait la liberté de l'employer à ce qu'il voudra, il lui sera fort indifférent que la cause en soit exprimée ou non dans le Traité.

Quant à la garantie, il n'y a nulle difficulté que le Sieur d'Estrades promette au nom du Roi que Sa Majesté garantira audit Roi de Dannemarc ledit Traité qui se négocie présentement à la Haye, quand il sera conclu même avec toutes les expressions contenues dans son Projet, & qu'il le garantira aussi de tous les fâcheux inconvéniens que sa déclaration contre l'Angleterre pourroit lui attirer; mais il ne doit pas passer ces mots qui sont dans ledit Projet (ou sous quelque autre prétexte) ce qui veut dire, qu'après mêmes cette Guerre finie, le Roi seroit encore lié aux mêmes choses, en cas que la Suède alors vint à l'attaquer.

Mais la difficulté qu'il fera de passer lesdits mots ne doit paroître être fondée que sur ce que la chose ne paroît nullement nécessaire, par ce qu'après cette Paix ici faite, si la Suède attaque le Dannemarc, il a été déjà suffisamment pourvu à ce cas-là par le Traité qui fut fait ici avec le Sieur Hannibal Sexter, qui oblige Sa Majesté de fournir audit Roi de Dannemarc de grands secours d'hommes ou d'argent.

Le point le plus embarrassant dans cette garantie, & qui ne se peut absolument passer comme il est dans le Projet, c'est celui, où ledit Roi de Dannemarc de-

mande



*mande implicitement que la France rompe contre la Suède, en cas que pendant la présente guerre elle attaquât le Dannemarc; sur quoi ledit Sicur d' Estrades doit premièrement faire connoitre au Sicur Clingenberg toutes les raisons, pour lesquelles il n'y a aucune apparence que la chose puisse arriver & se servir en ce cas de la raison déjà dite, qu'il a été suffisamment pourvû a la sûreté du Dannemare par le Traité dudit Sexter en toutes les Guerres qu'il auroit à soutenir contre quelque agresseur que ce puisse être.*

## DECLARATION

De Guerre du Roi Très-Chrétien contre  
l'Angleterre le 26. Janvier 1666.

DE PAR LE ROI.

**S**A Majesté ayant eu avis qu'il se formoit quelques mesintelligencez entre l'Angleterre & la Hollande, auroit donné ordre à ses Ambassadeurs ordinaires de passer tous les offices nécessaires en son nom, pour essayer d'étouffer cette division en sa naissance: & ayant appris avec déplaisir que les choses s'étoient aigries jusques au point que d'en venir à des actes d'hostilité, Sa Majesté auroit envoyé vers le Roi de la Grande Bretagne des Ambassadeurs Extraordinaires, pour tenter par de nouveaux offices d'en arrêter le cours, & composer ces différens par quelque accommodement. Mais sa Médiation n'ayant pas eu l'effet qu'elle s'en étoit promis, les Sieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, ont continué avec empressement leurs instances auprès de Sa Majesté d'exécuter le Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. Avril 1662. Et Sa  
Ma-

Majesté se trouvant obligée de satisfaire à sa Parole Royale, & aux engagements dans lesquels elle est entrée par un Traité solennel, dans un tems que l'Angleterre & la Hollande étoient en bonne correspondance, sans aucune apparence de rupture; Sa Majesté a déclaré & déclare par la présente signée de sa main, avoir arrêté & résolu de secourir lesdits Sieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, en conséquence dudit Traité de Ligue défensive; & de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs les Etats Généraux pour agir contre les Anglois tant par Mer que par Terre. Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs, de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et à cette fin Sa Majesté a dès à présent révoqué & révoque toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes, ou Saufconduits qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres ses Officiers, contraire à la présente, & les a déclarés nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir égard. Mande & ordonne Sa Majesté à Monsieur le Duc de Beaufort, Pair de France, Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de ce Royaume, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans Généraux pour Sa Majesté en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses Gens de Guerre, tant de cheval que de pié, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs Pouvoirs & Jurisdictions; Car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle entend que la présente soit publiée & affichée

*en toutes ses Villes, tant Maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres, & autres lieux de son Royaume que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, & qu'aux copies d'icelle dûment collationnées, foi soit ajoutée comme à l'Original. Fait à S. Germain en Laye le 26. Janvier 1666. LOUIS. Et plus bas, Le Tellier.*

Le Duc de Beaufort, Grand Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de France.

**V**U par Nous l'Ordonnance du Roi en date du 26. jour du présent mois & an, signé, Louis, & plus bas, le Tellier; par laquelle & pour les causes y contenues, Sa Majesté déclare avoir arrêté & résolu de secourir les Sieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, en conséquence du Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. Avril 1662., & de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs les Etats Généraux pour agir contre les Anglois, tant par Mer que par Terre: Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie: Revoquant à cette fin Sa Majesté toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes ou Saufconduits, qui pourroient avoir été accordés par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres ses Officiers, contraires à ladite Ordonnance, lesquels elle déclare nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard: nous mandant Sa Majesté de faire exécuter le contenu en ladite Ordonnance dans l'étendue de nos Pouvoirs & Jurisdictions, NOUS, conformément à icelle,

man-

*du Comte d'Estrades.*

67

*mandons & ordonnons au Sicur Vice-Amiral de France, Lieutenans Généraux des Armées Navales du Roi, Chefs d'Escadre, Capitaines commandans les Vaisseaux de Sa Majesté & autres Officiers de la Marine qu'il appartiendra, de garder & observer exactement le contenu en ladite Ordonnance: & aux Lieutenans Généraux & particuliers, & autres Officiers des Siéges de l'Amirauté de ce Royaume, de la faire enregîtrer, publier & afficher, chacun en l'étenduë de leur Jurisdiction, & par tout où besoin sera, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance, & au surplus de tenir soigneusement la main à l'entière execution d'icelle, à peine d'en répondre: & sera foi ajoutée aux copies collationnées de ladite Ordonnance & de la présente, par le Secretaire Général de la Marine, comme à l'Original. Fait à Toulon le 30. jour de Janvier 1666. Signé, François de Vendôme, Duc de Beaufort. Et plus bas: Par Monseigneur, Matharel.*

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 29. Janvier 1666.*

**J**E ne dois pas vous céler que le Roi a été surpris quand j'ai lû à Sa Majesté l'article de votre dépêche, où vous mandiez que vous aviez dit à Monsieur de Wit ce que Sa Majesté vous avoit à la vérité donné pouvoir de lui dire touchant les 300000. livres à fournir au Roi de Dannemarc en monnoye de Hollande, mais qu'elle vous avoit chargé de ne lui dire que dans le cas d'une dernière nécessité pour faire conclurre ce Traité-là. Or par votre dépêche précédente

dente du 14., & avant que vous eussiez ce dernier pouvoir, vous aviez mandé à Sa Majesté que l'affaire étoit entièrement conclue à l'égard des subsides, moyennant les 300000. livres monnoye de France dont Sa Majesté s'est aussi-tôt souvenuë. Vous aurez sans doute appris il y a long-tems & l'arrivée du Marquis de Sande en cette Cour incognito, & le motif de son voyage, qui est d'achever le mariage de son Roi avec Mademoiselle d'Aumale. Il étoit chargé de son Maître de passer aussi-tôt après en Angleterre, mais le Roi a jugé être de son service pour plusieurs raisons de l'en faire dissuader, ne croyant pas bonne dans cette conjoncture-ci cette communication des Anglois & des Portugais. Sa Majesté en est venuë à bout, pourvû qu'il ne reçoive point de nouveaux ordres plus exprès; mais ce Ministre pour n'y aller pas a désiré qu'on lui accordât un Passeport pour trois Vaisseaux Anglois, par lesquels il feroit transporter dans un sa vaisselle d'argent, & dans les deux autres toutes ses autres hardes de son Ambassade qu'il a encore en Angleterre, & qu'il a envoyé quérir par un de ses Domestiques; cela même embarassoit aussi Sa Majesté à cause du mal contagieux, mais elle lui a accordé lesdits Passeports. A présent il faut une nouvelle instance au Roi, pour obtenir par son moyen auprès des Etats la même chose, c'est-à-dire que les trois Vaisseaux puissent passer en toute sûreté, à l'égard des Hollandois, & sans danger pour ladite Vaisselle & pour tout ce qui lui appartient. Le Roi lui a promis de s'employer pour lui procurer aussi la même sûreté de la part des Etats, & Sa Majesté désire que vous en parliez secretement & confidemment à Monsieur de Wit; se  
pro-

promettant de son affection que non seulement il fera la chose, mais que ce sera d'une manière que le nom de Sa Majesté n'y soit point nommé pour les raisons que vous pouvez assez juger; le Roi a donné ses Passeports en blanc, comme on ne peut sçavoir les noms des Vaisseaux, & il en faudra user de de-là de même, si la chose s'accorde, & me les adresser.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 3. Février 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître, dans la conjoncture présente de sa déclaration de rupture contre l'Angleterre, ayant besoin de redoubler ses forces de Mer & les rendre considérables pour en assister plus puissamment Vos Seigneuries, lui a donné ordre de leur faire instances à ce qu'il leur plaise l'accommoder de six Vaisseaux de Guerre de ceux que l'Amirauté d'Amsterdam fait bâtir, pour le même prix qu'ils coutent à Vos Seigneuries; afin de pouvoir être en état la Campagne prochaine de les joindre à sa Flote pour l'intérêt de la Cause commune, & même d'en faire bâtir encore six autres au même prix que font les Amirautes, & par leurs Charpentiers, comme aussi de permettre la sortie de cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Hambourg & venir à Amsterdam par ses Marchands, ensemble la poudre à canon, Mousquets, Mèches, Mats de Navires,

*& autres Marchandises, que le Sieur Pélicot la Musinais a achetez par ordre de Sa Majesté, pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer dans le Ponant pour l'intérêt & le soutien de la Cause commune. Sur-quoi Vos Seigneuries jugeront bien qu'il importe d'user de diligence pour ne perdre pas un moment de tems, à se mettre dans le bon état qui est nécessaire. Donnè à la Haye le troisiéme Février 1666.*

D'ESTRADES.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi**Le 4. Février 1666.*

**J**E prendrai la liberté d'éclaircir Vôte Majesté du sujet qui m'a obligé de dire à Monsieur de Wit que Vôte Majesté donneroit les cent mille écus argent de Hollande : quoi que le Sieur de Wit eût arrêté le subside, moyennant les cent mille écus, & qu'il ne doutoit pas que les cinq Villes de Nort-Hollande qui n'y vouloient pas consentir ne suivissent les autres. Je me donnai l'honneur d'écrire à Vôte Majesté le 14. du passé que la chose étoit accordée; cependant lescites Villes ne voulurent pas donner leur consentement, parce que cette dernière somme ne suffisoit pas pour satisfaire au Traité, & qu'il falloit imposer vingt mille écus de plus pour faire les trois cens mille livres argent de Hollande. L'Assemblée de Hollande se séparoit deux jours après la reception de l'ordre que Vôte Majesté m'envoya de leur offrir cette somme d'argent de Hollande. Elle devoit  
être

être absente quinze jours. Je considérai que si avec cette offre on faisoit consentir les cinq Villes , ce seroit abrégé une négociation qui retardoit de beaucoup la déclaration & l'armement du Roi de Dannemarc , que V<sup>ô</sup>tre Majesté me marquoit être très-important de presser , outre que je remarquois tous les jours de nouvelles cabales pour empêcher la conclusion dudit Traité ; au lieu que quand on voit une affaire arrêtée on ne s'attache plus à chercher des expédiens de la rompre ainsi que cela est arrivé ; car depuis que cette offre a été faite de la part de V<sup>ô</sup>tre Majesté , toutes les Villes ont été contentes & on a travaillé à dresser les articles ; c'est ce qui m'obligea d'en user de la sorte , en croyant bien faire & suivre les intentions de V<sup>ô</sup>tre Majesté.

Si j'en eusse usé autrement nous serions peut-être encore un mois à débatre ce point , qui eut donné lieu aux mal intentionnez de faire naître des incidens qui eussent pû rompre l'affaire , nonobstant toutes les diligences qu'on a aporté à les prévenir.

Le Traité n'est pas encore signé , Monsieur de Clingenberg veut la garantie à sa mode , & désigne si fort la Suède qu'elle ne se peut donner ainsi , sans les desobliger. Je lui ai toujours parlé conformément à ce que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'ordonne , ayant bien jugé que son intention n'étoit pas qu'on s'étendit si fort , je me tiendrai à l'ordre dernier de sa dépêche du 29. & ne passerai pas outre.

Comme je remets à rendre compte à V<sup>ô</sup>tre  
Majesté



Majesté de tout le contenu en ses dépêches l'ordinaire prochain , je lui parlerai seulement du voyage que j'ai fait à Amsterdam , où j'ai trouvé les esprits disposez d'élire dans le Magistrat des personnes affectionnées à son service & amis de Monsieur de Wit , ce qui a été fait avec la satisfaction de tous.

En passant à Leyde , Haerlem & Amsterdam , mes amis m'ont aporté des Copies de Lettres que Dom Esteven de Gamarre y avoit envoyées , qui portoient que Vôtre Majesté s'étoit accommodée avec le Roi d'Angleterre , & avoit fait une liaison étroite & fort secrete avec lui.

Dans le même tems le Sieur Vennes demanda à voir Monsieur Colbert à Clèves , & lui fit faire des complimens , comme si Vôtre Majesté étoit en bonne intelligence avec son Maître. Monsieur Colbert en usa fort prudemment , & connoissant le piège , lui fit dire que n'ayant qu'à favoriser de la part de Vôtre Majesté le Traité de Messieurs les Etats près de Monsieur l'Electeur , il le remercioit de ses civilités , & qu'il n'étoit pas nécessaire qu'ils se vissent.

Castel Rodrigo de son coté envoya chercher l'Agent de Messieurs les Etats , & s'offrit de faire l'accommodement du Roi d'Angleterre à leur satisfaction , & le chargea de l'écrire de sa part aux Etats , s'offrant d'en être le Médiateur. Votre Majesté remarquera , s'il lui plait , que tout cela a été fait en trois endroits en même tems , & de concert , pour tâcher de donner des ombrages , & faire faire un mauvais pas aux Etats avant la  
décla-

déclaration, Monsieur de Wit & Mr. de Ghent Président de semaine font venus tout aussi-tôt de la part des Etats, me communiquer ladite Lettre, & la réponse, qui porte qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement, que par la participation de V<sup>ô</sup>tre Majesté & les Conseils. Monsieur van Beuningen a ordre de communiquer ladite Lettre de Castiel Rodrigo à V<sup>ô</sup>tre Majesté. Ils m'ont donné de nouvelles assurances qu'il ne se passera pas la moindre chose du monde que V<sup>ô</sup>tre Majesté n'en soit informée.

J'ai offert au Sieur de Clingenberg de signer la garantie conformément au projet ci-joint, ce qu'il n'a pas voulu accepter, voulant toujours des termes qui offensoient les Suédois, & même il s'attache à ce que la garantie serve après la Paix faite, sans qu'on lui puisse faire comprendre que le Traité de Monsieur Annibal Sexter, & même celui qui est fait à Coppenhague, garantit le Roi de Dannemarc sans aucune nécessité. Messieurs de Wit & d'Amerongen le doivent voir demain sur ce sujet, pour le persuader: ils approuvent ledit Projet, & disent que le Roi de Dannemarc s'en doit contenter.

Il n'y a pas d'article dans le Traité qui parle du Commerce; mais ledit Clingenberg dit, que l'on peut convenir de spécifier les Marchandises de Contrebande par les Ordonnances chacun dans ses Etats, & que son consentement seroit pour incommoder les Anglois & Suédois, outre les armes & ustensiles de Marine d'y ajouter les Soyes, Draps & Manufactures dont les Anglois cherchent à se défaire par les Navires des Suédois.

Les dernières Lettres que j'ai reçu de Monsieur Colbert du premier de ce mois, portent que

la Négociation ne tenoit plus qu'à trois points. Le premier, à cent soixante mille écus pour la levée que l'Electeur demande dès le jour de la signature du Traité. Le second, que le Général de l'Electeur ne prête pas Serment aux Etats, mais bien qu'il fasse Serment d'observer le Traité. Le troisiéme est pour le péage de Guenep.

J'ai eu deux Conférences avec Monsieur de Wit & les Commissaires sur ces trois points; & les ai pressés par plusieurs fortes raisons de donner contentement à l'Electeur.

Ils n'ont pas manqué de repliquer à ce que je leur ai dit, & enfin ils sont convenus de donner une promesse à l'Electeur du jour de la signature du Traité, de payer les cent soixante mille écus de la levée, quand bien la Paix se feroit avec l'Evêque de Munster avant que la Ratification fut délivrée; & il est à croire que cette prétension de l'Electeur, contre l'usage & avant l'échange des Ratifications, n'étoit que par l'apparence qu'il voyoit d'une Paix après la signature de son Traité, qui lui auroit fait perdre cet argent qu'il demande.

Pour le second, les Etats s'accommodent à ce qu'il désire.

Quant au troisiéme, qui est le péage de Guenep, qui n'est que de six mille livres, il est plus difficile, en ce que la Ville de Dort s'y oppose, comme celle qui trafique le plus sur la Meuse. Les Etats conviennent si c'est un péage du Domaine de l'Electeur, & établi avant que les Espagnols eussent fortifié la Place, de le lui rendre, & pour cela ils demandent à voir les titres; mais si les Espagnols ont imposé ce Tol sur leurs Bâteaux comme étant Ennemis, pour l'entretènement des Fortifications, & que depuis qu'ils

qu'ils l'ont pris sur eux, ils l'ont continué sur leurs Sujets, ils ne peuvent se soumettre à être mis à Contribution à la volonté de l'Electeur sans aucun titre ni droit, ce qui tire à de grandes conséquences; vû qu'il pourra par cet exemple établir des droits sur le Rhin, & même demander les arrérages, comme il fait de Guenep. Je leur ai repliqué que tout ce qu'ils m'allèguent ne vaut pas ce qu'ils gagnent en faisant le Traité; mais que pour éviter les inconveniens qu'ils m'avancent, il faut céder le péage de Guenep, & convenir d'un Règlement pour éviter les inconveniens qu'ils me marquent. Je crois que cette affaire passera, mais il faut du tems à faire revenir la Ville de Dort, car il ne se fait rien sans Négociation, & Monsieur de Wit veut ménager les Villes & prend leurs intérêts, c'est ce qui fait languir les affaires. Je continuërai à les presser là-dessus. J'ai donné avis à Monsieur Colbert de ce qui se passe ici; il m'a écrit en sorte qu'il croit que Messieurs les Etats ne se doivent pas tenir à si peu, pourvû qu'après ce point arrêté l'Electeur n'en demande pas de nouveaux. Je ne doute pas que l'affaire ne réussisse, mais cela est bien douteux, la manière d'agir n'étant pas fixe.

Les Etats ont témoigné ici une grande joye de la Déclaration de Vôte Majesté, & espèrent un bon succès de leurs affaires.



## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 4. Février 1666.*

**L**E Sieur de Clingenberg étoit venu chez moi avant Monsieur de Wit, pour me presser de lui donner une garantie plus forte que celle du Projet que j'envoyai hier au Roi. Je lui ai déclaré que je ne le pouvois, puisque dans celle que je lui offre, les sûretés de son Maître y sont toutes entières, aussi bien que dans le Traité de 1662. fait par Monsieur Annibal Sexter. Je voulus pénétrer ensuite qu'elles étoient ses pensées sur l'Armée de Terre, & lui demandai à dessein de le faire expliquer; si le Roi son Maître pouvoit mettre beaucoup d'Infanterie sur pied, la forme du Pais pour leur entretien, si c'étoit Milice ou Troupes réglées. Il ne me répondit rien à tout cela, qui me fit connoître qu'il demandât assistance de Sa Majesté ni de Messieurs les Etats pour cette Armée. Ainsi j'ai jugé à propos de ne rien témoigner de l'Ordre que Sa Majesté me donne là-dessus touchant l'assistance de 300000. livres, à déduire sur les prétensions que les Etats ont du subside dû pendant que le secours n'a pas été fourni.



## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 5. Février 1666.*

C'est un grand malheur, que la constitution des Provinces-Unies ne puisse laisser aux bien-intentionnez la liberté & le pouvoir de faire ce qu'ils connoissent être du plus grand bien de l'Etat, dans le choix du Général de leur Armée, qui est un point toujours si important que sans une bonne élection les affaires ne peuvent jamais bien aller; mais puisque vous voyez une impossibilité absolue à redresser la chose, servez-vous au moins du peril des inconveniens que vous leur pouvez si facilement faire remarquer être comme inévitables, pour les disposer à se tirer le plutôt qu'ils pourront de l'embarras que leur donne l'Evêque de Munster, en ne perdant point de conjoncture de conclurre avec lui un accommodement, sans s'arrêter à trop d'autres conditions que celles de son desarmement réel.

Pour ce qui regarde Borckelo, qui sera sans doute la pierre d'achopement, mon avis seroit que pourvû que l'Evêque de Munster consente à en retirer aussi présentement ses Troupes comme de leurs autres Places qu'il a occupées, les Etats ne doivent pas faire difficulté à consentir que le fonds du différend fût remis à un arbitrage de personnes dont les

parties conviendroient, d'autant plus que l'Evêque se trouve aujourd'hui en possession du poste, qu'il ne leur est peut-être pas facile d'en chasser, ayant une autre pésante Guerre sur les bras, & que quiconque dans un démêlé qui a causé une Guerre, veut bien se soumettre à un jugement d'arbitres défintéressés, est toujours censé avoir raison, & celui qui le refuse avoir tort. On a dit ici quelque chose de semblable au Sieur van Beuningen pour sonder ses intentions. Il a reparti en Ministre, lors qu'il n'est pas instruit; mais vous rendrez à mon sens un bon service aux Etats & à la Cause commune, si vous pouviez disposer le Sieur de Wit à ce que je viens de dire, en cas que la difficulté de l'accommodement se reduise audit Borckelo.

## M E M O I R E

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

**L**es Vaisseaux du Roi qui sont radoubez en Provence, seront en état d'être mis à la Mer au premier jour de Mars, & ceux qui sont en Ponant, seront beaucoup plutôt réparez, en sorte qu'il faut dès à présent voir & examiner avec Messieurs les Etats en quel tems leur Flote sera prête d'être mise en Mer, de combien de Vaisseaux elle sera composée, & ce qui est à faire pour joindre ensemble les deux Flotes; celle de Sa Majesté sera composée au moins de trente-six Vaisseaux & quinze Brulots qui sont en Levant, & douze Vaisseaux & cinq Brulots qui sont en Ponant, & deux grands Vaisseaux qui sont en  
Dan-

Dannemarc, & sera fournie de toutes les Munitions de Guerre & de bouche pour tenir la Mer huit mois entiers, à compter du jour de leur partance de Toulon.

Il est donc nécessaire que le Sieur d'Estrades examine avec le Sieur de Wit par quelle route l'on pourra faire la jonction de ses forces avec celles des Etats.

Comme il est certain que la route de la manche est infiniment préférable à celle du Nort, l'on peut faire état que les Vaisseaux de Levant auront joint ceux de Ponant au rendez-vous qui leur sera donné pour tout le mois d'Avril: & comme ce rendez-vous ne pourra être donné ailleurs qu'à Belle-Ile, ou aux Rades de St. Martin de Ré, il est nécessaire de sçavoir si Messieurs les Etats auront en ce tems un nombre de 30. ou 40. Vaisseaux disposez pour venir à la pointe de Bretagne, pour passer ensemble de concert, & être en état de combattre les Anglois, au cas qu'ils se présentent pour empêcher le passage.

S'il étoit nécessaire que la jonction de toutes ces forces se fit par le Nort, il faudroit que Messieurs les Etats donnassent six de leurs meilleurs Pilotes, pour les envoyer à Toulon sans aucun délai, & que cet envoy fut tenu dans le dernier secret.

Comme l'Amiral de France commandera toutes les Flotes, il sera bien à propos de voir si Messieurs les Etats ne voudroient point proposer de mettre un de leurs meilleurs Officiers, soit Amiral ou Vice-Amiral, sur ledit Vaisseaux Amiral, afin d'être présent à tous les Conseils, & même de donner son avis à l'Amiral de France en toutes occasions, ce qui serviroit non seulement à la satisfaction de Messieurs les Etats, mais même à l'avantage du service de Sa Majesté, en ce que le défaut d'expérience que le Sieur Duc de Beaufort, peut avoir pour n'avoir pas encore com-



mandé d'Armée Navale dans l'Océan, seroit suffisamment remplacé par la grande expérience de l'Officier que Messieurs les Etats nommeroient.

Comme il est certain que ce seroit un grand avantage pour la Cause commune de tenir les Anglois enfermés dans leurs Ports, sans en pouvoir sortir que pour combattre desavantageusement, il est nécessaire de bien examiner si les Etats seroient disposés d'envoyer trente bons Vaisseaux dans la Manche, auxquels ou toute la Flote du Roi, ou tout au moins les douze qui sont en Ponant se pourroient joindre pour fermer les Ports de Portsmouth, Pleymouth & autres, & en même tems Messieurs les Etats pourroient avec leurs plus grandes Forces fermer la Tamise & les Dunes, surquoy il faut bien considérer la difficulté de la Mer de la Manche au tems que cette association se pourroit faire, qui seroit environ depuis le 15. jusques au dernier Avril.

En cas que les Anglois tiennent une Flote de 20. ou 30. Vaisseaux dans la Mer Méditerranée, il est certain que rien ne se peut faire de plus avantageux pour la Cause commune que de la débattre, s'il est possible, & pour cet effet il faut que Monsieur de Beaufort y demeure avec tous les Vaisseaux du Roi; & pour rendre cette action plus sûre, il est nécessaire que ledit Sieur d'Estrades presse extraordinairement Messieurs les Etats, d'envoyer avec toute la diligence possible les douze Vaisseaux qu'ils ont promis, avec Ordre de se joindre audit Sieur Duc & de lui obéir.

Et quant au Commandement de cette Flote, tant pour le Combat que pour le Convoi des Vaisseaux Marchands, tant François que des Sujets de Messieurs les Etats, Sa Majesté estime que toute la Flote ne doit faire qu'un seul & même Corps.

Qu'il doit demeurer ensemble tant que la Flote  
An-

Angloise demeurera aussi jointe pour la chercher par tout & la combattre.

Et au cas qu'elle se divise, soit pour escorter les Vaisseaux Marchands de sa Nation, soit pour attaquer les François ou Hollandois, l'Amiral de France dans le Conseil où assisteront les principaux Officiers Hollandois, détachera le nombre de Vaisseaux qu'il sera jugé nécessaire, soit pour attaquer, soit pour escorter; sur quoi Sa Majesté donnera ses Ordres tels, que les Sujets de Messieurs les Etats seront autant & plus considérez que les siens propres, joint que la présence de leurs principaux Officiers dans les Conseils leur donne une entière sûreté, & vû l'avantage considérable qui peut arriver à la Cause commune en exécutant ce dessein, il faut que ledit Sieur d'Estrades renouvelle ses instances pressantes pour faire partir les douze bons Vaisseaux que lesdits Etats ont promis.

Il est bon que ledit Sieur d'Estrades fasse observer audit Sieur de Wit, que le Roi n'a pas trop de sujet d'être satisfait sur ce qui regarde les Vaisseaux des Etats qui étoient à Cadix en ce que d'abord le Sieur van Beuningen a dit ici qu'il y en avoit douze qui se joindroient aux Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon, ensuite il a dit qu'il n'y en avoit que cinq, & que le surplus avoit escorté par le Nort une Flote venant de Smirne, & qu'il avoit envoyé l'Ordre à ces cinq Vaisseaux de joindre & obéir à Monsieur de Beaufort, & qu'à cet effet ils devoient se rendre à Ligourne pour y vendre vingt & trois Prises qu'ils avoient faites sur les Anglois, ce nombre a encore diminué de 5. à 3, puis ledit van Beuningen a dit qu'ils avoient vendu une partie de leurs Prises en Espagne, & qu'ils seroient partis pour venir aux Rades de la Rochelle avant que d'avoir reçu les Ordres de passer en Levant & enfin ils n'ont paru ni en Levant ni en Ponant.

*Ledit Sieur d'Estrades fera seulement connoître audit Sieur de Wit que cette conduite n'est pas trop sincère.*

*Aprésent que la déclaration du Roi contre l'Angleterre est faite, Sa Majesté ne doute pas que Messieurs les Etats n'accordent la liberté d'acheter des Vaisseaux, Marchandises & Munitions de toutes sortes, & même qu'ils ne donnent leurs Ordres, afin que Sa Majesté les puisse avoir au même prix que leurs Amirautez; surquoi Sa Majesté se remet aux précédens Mémoires qui ont été envoyez audit Sieur d'Estrades.*

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février  
1666. Signé, &c.

## SECOND MEMOIRE

du Roi au Comte d'Estrades.

**S**A Majesté ayant reçu avis certain que l'Escadre de 20. Vaisseaux Anglois doit demeurer dans la Mer Méditerranée, elle estime qu'il n'y a rien de plus important pour la Cause commune que de battre cette Escadre, & ensuite joindre, s'il se peut, toutes les forces ensemble. Pour cet effet le Sieur d'Estrades communiquera au Sieur de Wit la pensée de Sa Majesté, & en cas que ses Maîtres l'approuvent, comme il y a beaucoup d'apparence, il le pressera de faire partir les douze Vaisseaux de guerre qu'ils doivent envoyer dans ladite Mer, pour joindre l'Armée Navale de Sa Majesté, avec les Ordres nécessaires pour obéir à Monsieur de Beaufort, auquel elle donnera ses Ordres de chercher par tout la Flote Angloise & de la combattre, & passer ensuite en Ponant, au cas que Dieu benisse ses armes par le gain d'un Combat, & que  
ces

du Comte d'Estrades. 83

*ces Vaisseaux soient encore en état de pouvoir passer*

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666.

LOUIS,

& plus bas

DE LIONNE.

## MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs  
les Etats Généraux des Provinces - Unies  
des Pais-Bas. Le 10. Février 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a Ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de laisser sortir d'Amsterdam deux milliers de poudre, que Sa Majesté y a fait acheter, comme aussi de renouveler celles qu'il leur a déjà faites par son Mémoire du 3. de ce mois, pour la sortie d'Amsterdam, de la poudre à Canon, Mousquets, Mèches, Mats de Navires & autres Marchandises, que le Sieur Pelicot la Merinois à achetées pas Ordre de Sa Majesté, pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer en Ponant pour l'intérêt & le soutien de la Cause commune. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espère que Vos Seigneuries apporteront la diligence qu'elles jugeront bien être nécessaire. Donnée à la Haye le dixième Février 1666.

D'ESTRADES.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 11. Février 1666.*

Quant à la proposition que V<sup>ô</sup>tre Majesté fait avec grande raison sur les inconveniens de la Guerre de Terre, & son avis étant qu'on s'accommode, si on peut, avec l'Evêque de Munster, aux conditions portées par la dépêche, il convient que ce soit le meilleur; mais qu'il ne voit pas que cela puisse réussir par la constitution de leur Etat, qui requiert une unanimité de voix pour faire passer une telle affaire, & il est assuré que la Frise, Groningue & Over-Yssel, Gueldres & Utrecht, qui sont les Provinces qui ont le plus souffert de l'irruption de l'Evêque, n'y consentiront jamais. Ainsi il faut de nécessité que pour ne rompre pas l'Union, la Hollande se conforme à leurs sentimens quand elle ne pourra pas leur en faire prendre de meilleurs, à quoi elle travaillera incessamment, suivant les bons avis que V<sup>ô</sup>tre Majesté leur donne.

Je ne manque pas en toutes occasions de représenter audit de Wit & à nos amis les inconveniens qui arriveront infailliblement du mauvais ordre qui est dans leur Milice: faute d'un Chef; le Sieur de Wit a même désiré que je lui donnasse un Memoire là-dessus où je leur fais voir leurs manquemens, la nécessité d'y pourvoir pour réussir la Campagne prochaine, combien il leur est important d'avoir un Chef capable qui ait l'autorité sur les Troupes, & qui pourtant re-  
con-

connoisse les Députez comme Souverains, & agisse de concert avec eux. Ce Mémoire a été lû & agréé par la Hollande: les autres Provinces ont dit que ce seroit le moyen de livrer le Pais à un Général & se soumettre, à quoi ils ne consentiront jamais. Ainsi ils aiment mieux périr dans le désordre que de se sauver pas l'ordre.

Mon sieur de Wit avoit pensé de pouvoir disposer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à consentir qu'on demandât Monsieur de Turenne à Vôtre Majesté pour une ou deux Campagnes, pour commander leur Armée, & même il étoit disposé à cela, c'est-à-dire de faire donner la Charge de Général de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre son métier sous lui, & avoir prétexte de lui donner le Généralat après quelques Campagnes, à condition pourtant qu'il renoncât à toute sorte de liaison & de commerce avec le Roi d'Angleterre; mais Monsieur de Wit n'a pû faire passer ce projet aux autres Provinces, lesquelles veulent avoir le Prince, sans considérer qu'il n'est pas capable du Commandement général, ainsi je vois que les choses prennant un train d'aller comme l'année passée, c'est-à-dire que si elles réussissent ce sera un grand hazard.

L'Evêque fait de continuelles entreprises sur les places des Etats. Il avoit assemblé sept cens hommes sous le Commandement d'un Colonel pour prendre Dalem à deux lieuës de Mastricht; le Commandant donna ordre à Monsieur de Bligny de sortir avec les deux Compagnies Françaises & deux autres des Etats, & trois cens hommes de piéd; ledit Bligny commandoit le tout; il a été assez heureux pour les rencontrer dans leur marche, & il les a chargez en sorte

qu'il les a entièrement défaits. Ils prirent la fuite d'abord & jettèrent les armes, à la reserve de deux cens cinquante qui gagnèrent un Cimetiere rétranché & une Eglise; ledit Bligny les fit attaquer & les força, il a eu environs cent prisonniers, & le reste a été tué.

Il y en a eu encore un autre à Willemstat. Les Etats furent avertis que sous le prétexte de levées dans le Brabant, il y avoit près de deux mille hommes aux environs de Breda, qui se disoient à l'Evêque. Ils fortifièrent les Garnisons, & envoyèrent ma Compagnie Colonelle, qui est de 150. hommes, dans ledit Willemstat, ce qui les a empêché de rien entreprendre. Les Etats ont envoyé aujourd'hui des Députés à Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne pour en faire plainte, mais les Espagnols ont de bons Amis dans les Provinces qui adoucissent les choses, & font en sorte qu'on n'en vienne pas à des ressentimens, à quoi le Sieur de Wit & sa cabale seroient assez portez. Je ne perdrai pas le tems de les échauffer là-dessus.

Toutes choses sont arrêtées pour le Traité de Dannemarc jusques aux moindres difficultez, si on ne le signe ce soir, il le fera demain; l'Acte de la garantie le sera aussi, suivant le dernier Projet dont le Sieur de Clingenberg est à la fin convenu. J'ai suivi les termes que Vôtre Majesté m'ordonne par sa dépêche du 29.

Le Sieur de Beverning s'en est retourné le 9. de ce mois à Clèves. Il a ordre de conclurre le Traité & d'accorder les points qui en avoient retardé la conclusion; ainsi on peut compter cette affaire faite, s'il n'arrive quelque prétension nouvelle du côté de l'Electeur. Monsieur Colbert s'y est conduit avec tant de prudence que  
les

les Etats & le Sieur de Wit en sont très-fatisfaits, & ont ordonné au Sieur de Beverning de ne rien avancer ni conclurre sans sa participation & avis. V<sup>ô</sup>tre Majesté sçaura par ses dépêches tout ce qui s'est passé, ce qui fait que je ne l'en importunerai point par des redites.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 11. Février 1666.*

**M**onsieur de Wit m'a communiqué confidentement l'embaras où il se trouve pour le Généralat, cinq Provinces voulant Monsieur le Prince d'Orange, & quelques Villes de Hollande étant même gagnées pour cela. Il avoit pensé que si V<sup>ô</sup>tre Majesté eût agréé que Monsieur de Turenne fut venu commander leur Armée pendant cette Guerre contre l'Evêque de Munster, on auroit donné la Charge de Général de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre son métier sous lui, & qu'après il auroit p<sup>û</sup> être reçu Général avec l'approbation de toutes les Provinces, en cas qu'ils se fut conduit selon les intérêts des Etats, à condition pourtant qu'avant d'entrer en aucun emploi il eut renoncé à toute sorte d'affection & de liaison avec l'Angleterre; mais ayant persécuté les Provinces, & même cette partie de la Hollande qui est inclinée pour le Prince, il n'a pas trouvé de disposition à mettre sa pensée à execution, ainsi la chose en est demeurée là. Il lui reste donc à présent à voir qu'elles mesures il prendra avec le Prince, parce qu'il prévoit bien  
les



les inconveniens d'être continuellement appliqué à s'oposer à diverses cabales qui sont pour ledit Prince, ce qu'il peut faire étant en Paix & à la Haye; mais si la Guerre continuë, ou qu'il soit obligé des'obstiner contre l'Armée & les peuples, une affaire de cette nature pourroit lui tourner mal, tellement qu'il m'a témoigné être assez porté à favoriser le Prince s'il renonçoit à toute sorte de liaison avec l'Angleterre, & qu'il seroit même nécessaire que Vôte Majesté s'employât pour lui vers la Hollande, afin que ce fut un engagement audit Prince, de ne manquer pas de reconnoissance pour les bons offices qu'elle lui rendroit, à quoi il prendroit d'autant plus garde qu'il apprehenderoit d'être par Vôte Majesté & par la Hollande dépossédé, en cas qu'il vint à manquer aux conditions ci-dessus. Je l'ai remercié de la communication qu'il me faisoit d'une affaire si delicate, que je croyois qu'avant que de rien refoudre il seroit à propos d'entendre les sentimens de Vôte Majesté sur ce sujet, qui nous donneroit peut-être des lumières sur cette matière, que nous n'avions pas. Je pris ensuite mon tems de lui dire qu'il devoit examiner le procédé des Espagnols, par les entreprises qui se font sur leurs Places, & par les levées qui se font à Bruxelles & ailleurs sous le nom de l'Evêque de Munster, que s'il arrivoit qu'ils perdissent une place comme Mastricht, Breda, ou Bergues-op-Soom, lesdits Espagnols ne manqueroient pas de se déclarer, ayant l'entrée dans leur Pais ils auroient bien-tôt ruiné leur Commerce & la communication des Provinces les unes avec les autres, dont il s'ensuivroit peut-être une division, qui romproit l'Union, & par consequent le fondement de leur Etat; que je croyois le devoir aver-

tir.

tir qu'il ne pénétrait pas assez dans l'avenir, qu'on voyoit clairement le dessein de la Maison d'Autriche, qui ne tend qu'à leur faire faire des affaires par autrui, en attendant qu'elle soit prête de leur en faire elle-même; que les Etats avoient un avantage d'avoir en V<sup>ô</sup>tre Majesté un Ami puissant & assuré & qui ne regarde que leur intérêt, ainsi qu'il paroît par sa déclaration, mais qu'il falloit qu'ils profitassent de sa bonne volonté en ne négligeant pas ses bonnes intentions. Ledit Sieur de Wit me répondit que son avis seroit toujours de s'unir avec V<sup>ô</sup>tre Majesté plus étroitement qu'on n'étoit, mais que dans la constitution de l'Etat cela ne se pouvoit faire tout d'un coup, & qu'il falloit y aller & y conduire les Provinces par degrés; que toutes les fois qu'il songeoit que le Traité projeté avoit été rompu il en avoit un sensible regret, parce que ce pas en eût fait faire d'autres; que c'eût été un engagement qui eût eu suite, & qui eût entraîné les Etats dans les desseins que V<sup>ô</sup>tre Majesté peut avoir après la mort du Roi d'Espagne d'à présent, que l'on sçait tomber fréquemment du haut mal dont ses Freres sont morts: Que le feu Roi d'Espagne ayant déclaré par son Testament héritière des Pais-Bas l'Imperatrice, il sera assez difficile à V<sup>ô</sup>tre Majesté de conquérir la Flandre, étant soutenuë de l'Empire; que si le Traité se fut exécuté, V<sup>ô</sup>tre Majesté attaquant d'un côté & eux de l'autre, on auroit subjugué ces Provinces avant que l'Empereur eut été en état de les secourir, & que cela se fut fait sans délai & sans délibérations en vertu dudit Traité; au lieu que lors que le cas écherra, il faudra quasi une Armée pour faire résoudre les Provinces à une Guerre. C'est en substance tout ce qui

qui s'est passé dans nôtre conversation, où j'ai bien remarqué que ledit de Wit seroit porté à renouër cette Négociation, mais je n'ai pas fait semblant de l'entendre, ne sçachant pas les intentions de Vôtre Majesté là-dessus.

## T R A I T E'

D'Alliance entre *Frederic III.* Roi de Dannemarc & les Etats Généraux des Provinces-Unies. Fait à la Haye le 11. Février 1666.

**C**omme le Sérénissime & puissant Prince & Seigneur *Frédéric III.* Roi de Dannemarc, Norwegue, des Vandales & des Gots, Duc de Sleswic, Holstein, Stormarn, & Ditmarsé, Comte d'Oldenbourg & de Delmenborst, &c. Et les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, ont à l'occasion de la présente Guerre d'entre le Roi d'Angleterre & Leurs Hautes Puissances, & après meure délibération sur les fâcheuses dispositions des affaires présentes, considéré, comment leurs Royaumes & Pais respectifs, ensemble la Navigation & Commerce de leurs Sujets & Habitans pourroient être assurés contre toute violence & danger; C'est pourquoy, Sa Majesté Royale d'une part, & Leurs Hautes Puissances d'autre, sur l'amiable induction & persuasion du Roi de France, ont trouvé bon de s'unir & de s'allier plus étroitement, & en conséquence de prendre en main telles voyes, par lesquelles, moyennant la conduite & bénédiction Divine, on puisse obtenir une honorable & sûre Paix, & que la Navigation & Commerce puissent être rétablis dans leur premier & florissant état, ensemble pour se  
for-

fortifier pour la défense des Sujets de part & d'autre, aussi bien que pour maintenir convenablement les droits & prérogatives légitimes des deux partis, & repousser sur les Mers libres & autrement les exorbitans excès qui sont commis contre elles. Et à Sa Majesté Royale à cette fin, & pour l'avancement d'autres affaires autorisé & envoyé à la Haye le Noble Seigneur Paul Clingenberg Conseiller de l'Amirauté de Sa Majesté & Général des Postes &c. comme aussi le Seigneur Pierre Carisius Conseiller de Sa Majesté & Résident près des susdits Seigneurs Etats Généraux, lesquels étant entrez en conférence & Négociation avec les Députés & Plenipotentiaires de Leurs Hautes Puissances, à sçavoir les Nobles, discrets, sages & prudents Seigneurs Rodolphe d'Amerrongen, Corneille de Wit, ancien Conseiller de la Ville de Dort, Jean de Wit, Conseiller Pensionnaire de Hollande & de West-Frise, Boniface de Vrybergue Seigneur dudit Lieu, Pensionnaire de la Ville de Tolén Godard Adrian Baron de Reede, Seigneur d'Amerrongen, Ginckel, Elst &c. Adolph d'Unckel, Jean de Isselmond & de Rollecaten Drossart de Vollenhoven & de la Seigneurie de Cundert, & Jean Dreus Conseiller de Groningue & des Ommelandes, tous Députés en l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances de la part des Provinces de Gueldres, & de la Comté de Zutphen, Hollande & West-Frise, Zélande, Utrecht Frise, Overyssel, de la Ville de Groningue & des Ommelandes, lesdits susnommez au nom desdits Seigneurs leurs Principaux, & en vertu de leurs pleins pouvoirs insérez à la fin des présentes, ont traité, accordé & conclu; traitent, accordent & concluent par ces présentes.

I. Comme il se trouve que les Vaisseaux Anglois ont pris l'année passée mille six cens soixante cinq, en pleine Mer non seulement beaucoup de Vaisseaux Marchands

chands de Dannemarc & du Nord, même ceux qui étoient destinez pour des lieux neutres, ou qui en revenoient, sans qu'ils les ayent voulu relâcher, après les avoir reclamés convenablement, mais aussi, outre cela, qu'ils ont commis plusieurs actes d'hostilité dans les Havres & Ports de Sa Royale Majesté, & qu'ils ont attaqué & canonné les Forts & Châteaux hostilement, & même en vuë de Sadite Majesté dans le Sond, & de plus pillé & poussé des Vaisseaux sur le sable sous le Château de Cronembourg; Sa Majesté se trouve pas là portée & nécessitée de défendre & d'empêcher que tant que durera la présente Guerre d'entre le susdit Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances, aucun Vaisseaux Anglois puissent venir dans lesdites Rades, Havres & Rivières, ni même en Norwegue, ni sur les Côtes qu'on nomme Cattegat, ou Sond, ou Belt, & il est convenu que Sadite Majesté ne pourra revoquer ni changer ladite défense, avant que ladite Guerre soit finie. Et comme on est persuadé que, nonobstant lesdites défenses, les Vaisseaux Anglois continueront de tâcher de troubler le Commerce dans lesdits Quartiers; il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté qui y seront les en empêcheront autant qu'il sera possible, & attaqueront & combattront lesdits Vaisseaux Anglois, & tâcheront de s'en saisir, bien entendu que par là le Commerce desdits Vaisseaux Marchands es dits lieux ne sera point interdit, en cas qu'ils se comportent paisiblement & comme il appartient.

II. Toutes les Rivières, Rades & Havres de Sa Majesté, tant dans les deux Royaumes de Dannemarc & de Norwegue, que dans ceux des Duchez de Sleswick & de Holstein, seront en vertu de cette Alliance ouverts aux Vaisseaux de Guerre, Marchands & autres des Provinces-Unies, ensemble pour ceux qui seront porteurs de Commission de Leurs Hautes Puissances,

sances, lesquels y venant, seront bien reçus, & traités & protégés autant qu'il sera possible contre toute insulte.

III. Qu'aussi Sa dite Royale Majesté, pour parvenir à un but si salutaire, & maintenir la susdite défense, ensemble pour la sûreté de ses propres Vaisseaux aussi bien que les Vaisseaux Marchands & de Guerre des Pais-Bas, comme aussi de leur passage & séjour ès environs de l'Orifont & du Belt, & afin de garantir ses Royaumes & les Sujets & Habitans d'iceux, elle mettra en Mer, & tiendra continuellement, pendant cette année courante depuis le premier jour d'Avril jusques au premier jour de Décembre nouveau stile & tous deux inclus, & ainsi d'année en année, pendant tout le tems de cette Guerre, dans & ès environs de l'Orifont, quatorze bons Vaisseaux de Guerre, bien équipés & pourvus de tout, dont les noms, monture & équipage sont contenus en certaine Liste, qui a déjà été mise par Messieurs les Plénipotentiaires & Ministres de Sa Royale Majesté ès mains des Députés & Commissaires des susdits Seigneurs Etats Généraux, & qui pour être signée sera encore donnée en meilleure & plus authentique forme; Et s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelques-uns des susdits Vaisseaux vinssent à périr ou restassent par Tempête, gros tems, ou bien dans quelque rencontre, en ce cas Sa Majesté en fera équiper d'autres de même équipage & monture le plutôt qu'il sera possible, pour être envoyés au même lieu & rendre le même nombre complet pour servir à la même fin.

IV. Et comme Sa dite Majesté & leurs dites Hautes Puissances sont particulièrement engagées d'assister celui qui sera attaqué, de six mille Soldats, bien équipés & armés, ou d'en donner l'équivalent réduit en Argent, montant à la somme de deux cens quatre-vingt & huit mille Rixdalers; il est convenu &

ac-

accordé entre les susdits Plénipotentiaires & Ministres des deux Parties, que Sa dite Royale Majesté emploiera ladite somme tant à l'égard de ce qui est déjà échû, que de ce qui écherra de tems en tems, à l'équipement des susdits quatorze Vaisseaux de Guerre; mais comme ledit équipement, & l'entretien de l'équipage montera à beaucoup plus, & qu'il faut que Sa Majesté, & les Royaumes fassent de grands préparatifs à ce sujet, & que cela montera annuellement à une somme considérable, il est, comme ci-devant, convenu, que Leurs Hautes Puissances fourniront outre cela à Sa Majesté, pour subside, tant que la Guerre avec l'Angleterre durera la somme de six cens mille Rixdalers par an, laquelle somme sera comptée de tems en tems en Rixdalers en espèce dans la Ville de Hambourg.

V. Et ledit subside dans la première & les années suivantes, tant que la présente Guerre durera, sera & continuera d'être payé en trois termes, à sçavoir le premier Mars trois cens mille Rixdalers; le premier Juin cent & cinquante mille Rixdalers, & le premier de Septembre les cent cinquante mille Rixdalers restans, le tout à compter selon le nouveau stile; le susdit payement sera fait précisément en Lettres de Change sans faute ni manquement, & sans aucune prétension, arrêt, affectation, ou pour quoi qu'on se puisse imaginer, & alléguer allencontre, comme il est dit ci-dessus, & seront fournies lesdites sommes dans la Ville de Hambourg, & sur les quitances de Sa Royale Majesté signées de sa propre main, & confirmées de son Sceau; bien entendu néanmoins, comme il est convenu & accordé, de pouvoir les donner en diminution desdits subsides en payement sur la première aussi bien que sur les années suivantes, pour l'entretien de huit Vaisseaux de Guerre avec ce qui en dépend, chacun montez de quarante-deux pièces de canon;

canon ; Et outre ce aux conditions stipulées dans le Contract séparé, fait ce jour d'hui entre les susdits Plénipotentiaires & Ministres de Sadite Majesté, & les Députés de Leurs Hautes Puissances, qui sera réputé de telle force & valeur que s'il étoit inseré de mot à mot dans cette présente Alliance.

VI. En cas que comme on l'espère sous la grace & bénédiction de Dieu, & comme c'est proprement le but de ce présent Traité, la Paix se fait & rétablit au commencement de l'année mille six cens soixante-six entre le Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances, il est expressément convenu dès à présent comme pour lors, que nonobstant les susdits subsides pour ladite année ; en considération que les équipages & la meilleure partie des fraix pour lesdits Vaisseaux seront néanmoins infailliblement déjà faits, ils seront incontestablement payez & satisfaits en leur entier.

VII. Ladite Paix étant faite après l'expiration de l'année courante mille six cens soixante-six, on comptera alors exactement quelle partie de l'année au jour de l'échange des Ratifications sera écoulée, ensemble quels subsides auront été payez dessus, pour trouver si Sa Royale Majesté aura déjà eu, ou si elle devra encore avoir quelque partie des susdits six cens mille Rixdalers, selon qu'il sera échû de l'année, à proportion du tems qui en sera écoulé ; Et il est outre cela convenu, que Sadite Majesté aura par dessus un terme de trois mois desdits subsides, sçavoir cent cinquante mille Rixdalers qu'il tirera.

VIII. Et comme Leurs Hautes Puissances fourniront un subside d'une si considérable somme, comme il est dit ci-dessus, pour l'équipage, subsistance, & entretien des susdits quatorze Vaisseaux de Guerre, Sadite Majesté sera obligée de permettre que Leurs Hautes Puissances fassent monter lesdits Vaisseaux  
par



par personnes autorisées à ce faire, & à leur désir, comme aussi Sa Majesté Royale sera tenue & obligée de continuer en service les susdits quatorze Vaisseaux équipés & montés, comme il est spécifié dans la Liste ci-dessus mentionnée, depuis le premier d'Avril jusques au premier Décembre ensui-  
vant, en cas que la saison de l'Hyver le puisse permettre, & ne l'empêche pas manifestement.

IX. S'il arrivoit que le Roi de la Grande Bretagne prit ce Traité en mauvaise part, & que lui seul ou ses Alliez, ou eux joints à lui, vinsent pour cette raison attaquer le susdit Roi de Danemarck, Leurs Hautes Puissances seront obligées de l'assister de toutes leurs forces par Mer & par Terre, non seulement contre ledit Roi de la Grande Bretagne, mais aussi contre ceux qui a l'occasion de ce Traité, ou à cause de ladite défense qui se doit faire, entreprendroient directement ou indirectement quelque hostilité contre Sadite Majesté Danoise, ou contre ses Royaumes, Païs, Principautez & Comtez, que Sadite Majesté possède présentement, ou pourroit posséder ci-après par légitime Succession, & entreront en même tems en Guerre ouverte avec Sadite Majesté contre ceux qui entreprendront lesdites hostilitéz; comme aussi pareillement d'un autre côté, s'il arrivoit que quelqu'un, qui que ce pût être, vint à attaquer Leurs Hautes Puissances au sujet de ce dit Traité, Sadite Majesté Royale sera réciproquement obligée de les assister de toutes ses forces par Mer & par Terre, contre tous ceux qui pour ce sujet voudroient attaquer Leurs Hautes Puissances, ou entreprendre quelque chose contre elles, & d'entrer alors en Guerre ouverte avec elles contre tous ceux qui feroient lesdites hostilitéz.

X. Au cas que lesdits Contractans, pour les raisons mentionnées plus amplement dans le premier Article  
ci-des-

dessus viennent à être engagés dans une Guerre ouverte, soit contre le Roi de la Grande Bretagne, qui, comme il a été dit, est déjà en Guerre avec Leurs Hautes Puissances, soit avec les Alliez, ou tous ensemble avec ledit Roi de la Grande Bretagne, il ne sera point fait de suspension d'armes avec l'Ennemi commun ou les Ennemis communs, que conjointement & d'un consentement général; mais si l'on venoit à entrer dans quelque tems ou dans quelques années en Négociation de Paix ou de Trêve, cela ne se pourra faire par l'un des Alliez sans la participation particulière de l'autre, & sans lui procurer aussitôt la faculté & sûreté de pouvoir envoyer ses Ministres au lieu qui sera choisi pour lesdites Négociations. Comme aussi n'y sera rien fait sans lui en donner avis de tems en tems & successivement de ce qui s'y passera, & beaucoup moins ne pourra l'un sans l'autre conclure ladite Paix ou Trêve sans y comprendre son Allié, & l'y faire rentrer, s'il le désire, en possession de ses Pais & Places qu'il possède présentement, ou qu'il pourroit venir à posséder pendant ladite Guerre par légitime succession, ensemble dans la jouissance de ses droits & immunités qu'il avoit & dont il jouïssoit avant la Guerre, & accorder avec l'Ennemi commun pour son Allié les mêmes droits, immunités, exemptions & autres prérogatives qu'il stipuleroit pour lui-même, à moins que l'Allié n'en convienne autrement.

XI. S'il arrivoit qu'après que la Paix seroit conclue avec l'Angleterre, Sa Royale Majesté, & Leurs Hautes Puissances conjointement, ou l'un des deux à part, vinssent à être attaquez par le Roi de la Grande Bretagne, ou par quelque autre, qui que ce fût à l'occasion du présent Traité, ou de ce qui en dépend, & qu'ils en vinssent à une Guerre ouverte, Sa dite Majesté Royale & Leurs Hautes Puissances seront re-

*ci-proquement tenus & obligez, d'assister aussi-tôt & sans délai de toutes leurs forces celui qui sera attaqué, suivant & en conformité du texte du deuxième article ci-dessus*

*XII. Les deux Parties & Contractans ont consenti & consentent par ces présentes d'inviter le Roi de Suède & tous autres Princes & Potentats voisins & intéressez par le Commerce, à entrer dans la présente obligation & Alliance, pour parvenir à une bonne & salutaire Paix, & pour l'établissement des libres Commerce & Navigation.*

*XIII. Tous lesquels Points & Articles nous Plénipotentiaires & Ministres autorisez de Sa Royale Majesté, & nous Commissaires Députez de Leurs Hautes Puissances réciproquement au nom de nos Principaux, en vertu des pouvoirs à nous octroyez, ci-après inserez, l'avons traité, convenu & accordé, promettant au nom que dessus, de les observer & entretenir de bonne foi; Et que pour plus grande fermeté & sureté d'iceux ledit présent Traité d'Alliance sera ratifié & approuvé par Sa Royale Majesté Dannoise & de Norwegue, & par Leurs Hautes Puissances, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies dans le tems d'un mois, à compter de la date des Présentes, & que les Ratifications en seront échangées en bonne & dûe forme.*

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 12. Février 1666.*

**J**E vous fais voir cette Lettre à part sur une Lettre que j'ai fort à cœur, dont je désire que vous parliez en grand secret au Sieur de Wit,

Wit, lequel a une occasion en main de m'obliger très-sensiblement, non seulement sans rien faire contre le bien des Etats, mais en faisant leur propre service, comme vous-même le jugerez aisément quand je vous aurai dit la chose. Le fait est, qu'il y a déjà quelques mois que je me trouve engagé de parole au Roi de Pologne & à la Reine, de leur envoyer au Printems de cette année un Corps d'Infanterie Françoisse de cinq à six mille hommes, pour leur donner moyen de mettre à la raison tant leurs Sujets revoltez que Lubomirski, qui s'est joint à eux depuis qu'il a été condamné & privé de ses Charges à la Diète de l'année dernière.

On avoit espéré que l'accommodement tel quel, qui fut fait dernièrement sur le champ de Bataille, où le Roi pouvoit tailler en pièces ces mutinez, s'il eut voulu se servir de son avantage, auroit pû produire le rétablissement du repos de la Pologne; mais depuis ce tems-la tant s'en faut que ledit Lubomirski & les Rebelles ayent reconnu cette grace comme ils devoient, qu'elle n'a servi qu'à les rendre plus audacieux à pousser la Cour à bout; & par les dernières Lettres que j'ai reçues de ce Pais-là, la Reine de Pologne me fait sçavoir que ces Rebelles ont tant fait de cabales dans les Diètes, & si bien pris leurs mesures, pour leurs mauvais desseins, dans la grande qui se doit tenir à ce mois de Mars prochain, qu'elle sera infailliblement rompue, sans qu'il reste alors aucun moyen au Roi, non seulement de contenter les mutinez par le paiement des sommes immenses qu'ils prétendent leur être dûës, mais même de satisfaire la propre Armée fidèle dont il s'est servi jusqu'à présent contre les Confédérez, en sorte que tout

le parti du Roi va être bouleversé, & peut-être quelque chose de pis, si je ne trouve moyen de faire incessamment & sans aucun delai passer en Pologne le Corps de Troupes que j'ai promis pour soutenir le bon parti.

Comme il s'agit en cette affaire & de mon intérêt & de mon honneur, celui-ci en l'accomplissement d'une parole que j'ai donnée, & l'autre pour ne pas voir succomber mes amis & triompher Lubomirski: Je veux faire tous les efforts humainement possibles pour tirer le Roi de Pologne de ce mauvais pas, où il n'est pas question de moins que du soutien de sa Couronne ou de sa ruine, d'où le Sieur de Wit doit inférer combien je lui sçaurai de gré, s'il me donne le moyen de faire passer un Corps de Troupes dans ce Royaume.

Pour cet effet il n'y a que deux voyes, l'une d'embarquer dès ici ledit Corps dans des Vaisseaux qui le transportent vers Dantzic, ce qui n'est pas praticable depuis ma déclaration contre les Anglois pour les raisons qui sont assez aisées à voir; & puis que j'ai bien voulu en cette rencontre préférer les intérêts des Provinces-Unies aux miens propres, elles sont d'autant plus obligées par gratitude & bien-séance, à me donner maintenant les moyens qui dépendront d'elles, pour faire que je puisse sortir honorablement & avantageusement de cette affaire.

L'autre voye qui est la seule qui me reste, est de faire passer cette Infanterie, sous prétexte de la Guerre de Munster en Hollande, & de là dans l'Ostfrise, le Comté d'Emden, le Duché de Meklenbourg jusqu'à Lubek, où elle pourroit s'embarquer pour aller vers Dantzic, le surplus du chemin par terre n'étant pas praticable à cause

cause des Etats des Princes qu'il leur faudroit toucher, & qui n'accorderoient pas le passage, & nommément l'Electeur de Brandebourg.

C'est en quoi le Sieur de Wit peut sensiblement m'obliger, & comme j'ai dit en faisant le bien de sa Patrie, puis qu'il est hors de doute, que si l'Evêque de Munster, qui ne sçauroit rien de mon véritable dessein, voyoit un nouveau Corps de cette considération s'avancer vers les Etats, lui-même demanderoit alors instamment la Paix qu'il rejette aujourd'hui, & Messieurs les Etats se trouvant bien-tôt libres de cette fâcheuse diversion, pourroient disposer de toutes leurs forces pour n'être plus employées que contre les Anglois & vrai-semblablement avec beaucoup d'avantage.

Si le Sieur de Wit peut me faire ce plaisir, comme je n'en doute pas, puis qu'il a un si beau prétexte en main par celui de la Guerre de Munster, pour porter les Etats à me requérir de leur envoyer un nouveau secours, il est extrêmement important qu'aucun autre que lui ne pénétre le motif caché de cet'envoi, & quand même la chose (ce que je ne puis croire) ne se trouveroit pas possible, il est de la même importance qu'il m'en garde le secret, à quoi vous tiendrez loigneusement la main.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 18. Février 1666.*

**M**<sup>r</sup>. de Wit m'a répondu qu'à moins de se perdre sans aucune ressource, il n'oseroit

proposer aux Etats de demander à V. M. un nouveau secours, qu'il a peine à souffrir les reproches que les Villes où sont ses Troupes lui font tous les jours, de ce que le Peuple souffre d'elles; que les Provinces de Gueldres & d'Overysse, qui ont été ruinées par le premier passage, n'en donneroient pas un second, & que même ce qui est arrivé à Reze touchant la Religion avoit tellement aigri les esprits dans toutes les Villes, comme si on vouloit attaquer les consciences & leur liberté, que ce seroit les mettre au désespoir que de leur proposer de recevoir dans leur Pais un secours nouveau.

Mais que pour faire voir à Vôte Majesté le désir qu'il a de la servir, il se fait fort de faire donner escorte suffisante de Vaisseaux des Etats, quand leur Flote sera en Mer, pour conduire ses Troupes jusques au Zond, d'où elles iront en sûreté à Dantzic ou Lubek, & il estime que faisant l'embarquement à Diépe, Boulogne ou Calais, le passage s'en fera avec moins de dépense & plus de sûreté.

Il me dit ensuite que Castel Rodrigo lui avoit envoyé un Gentilhomme exprès avec une Lettre de Créance, qu'il lui a dit de sa part, que s'il vouloit entendre à une Paix avec l'Angleterre & avec l'Evêque de Munster, il s'engageoit de la faire à l'avantage & à la satisfaction de Messieurs les Etats, qu'il en avoit les pouvoirs, & que s'il lui vouloit envoyer quelqu'un de la part des Etats à Bruxelles, il les lui communiqueroit. Ledit Sieur de Wit lui a répondu que le plus court chemin pour avancer la Paix, étoit de faire les propositions à Sa Majesté au même tems qu'on les faisoit aux Etats, parce qu'ils étoient si liez par la déclaration qu'elle avoit faite qu'ils ne se pou-

pouvoient desunir d'elle, & qu'ainsi si ses intentions étoient aussi sincères qu'il disoit pour cette Paix, il l'assûroit aussi que les Etats l'étoient pour accomplir ce grand ouvrage de concert avec la France & non autrement.

Ledit Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre que le Milord Arlincton à écrite à un de ses amis, par laquelle il lui marque, que si ledit de Wit veut s'employer pour la Paix avec l'Angleterre, il l'assûre que le Roi son Maître y est fort porté, & même de prendre confiance en lui: que pour marquer mieux ce qu'il lui mande, c'est que le Roi son Maître fera bien aise qu'on envoie Monsieur de Beverning qu'on sçait être de ses particuliers amis, avec qui il traitera à fond sur toutes choses, & qu'il assûre par avance que les Etats auront satisfaction sur les différends qui sont à présent entre l'Angleterre & eux. Le Sieur de Wit a répondu la même chose qu'à l'Envoyé de Castel Rodrigo, & il ne se peut pas mieux agir qu'il fait. Il m'a témoigné avoir la dernière satisfaction de la conduite de Monsieur Colbert, & lui attribué tout le succès du Traité: comme Vôte Majesté est informée par lui de tout le détail, je ne l'en importunerai pas par des redites, mais je lui dois rendre cette justice qu'il a prévenu par sa prudence des projets qui étoient faits de deça pour rompre cette Alliance, & qu'il en a acquis grande estime auprès du Sieur de Wit & des plus éclairés des Etats.

Ledit Sieur de Wit croit, que s'il pouvoit engager l'Electeur à une liaison plus étroite avec Vôte Majesté, que celle du Traité fait par Bloemendael, cela seroit avantageux pour les Etats, & qu'on seroit plus assûré de ce Prince. Pai



estimé à propos d'avertir Monsieur Colbert de tout ce que ledit Sieur de Wit m'a dit là-dessus quand il m'a communiqué la Lettre du Milord Arlington. Je lui ai dit que j'estimois qu'il falloit faire réflexion sur ce qu'il marque désirer qu'on envoye Monsieur de Beverning en Angleterre, & que ce pourroit bien être de concert avec lui. Il me répondit qu'il étoit assuré dudit de Beverning, & qu'à son dernier voyage de Clèves ils s'étoient éclaircis sur quelques soupçons, & qu'il répondroit de lui sur toutes choses, après la satisfaction qu'il en a reçu. J'ai bien remarqué que les conjonctures des tems tiennent plutôt cette amitié que leurs inclinations; & ledit de Wit, qui a besoin de ménager le Conseil d'Etat en la Ville de Gaudé, où de Beverning est très-puissant, n'a rien oublié pour l'attacher à ses intérêts; il est persuadé qu'il y est présentement.

Nous entrâmes ensuite dans une conversation dont je dois rendre compte à Votre Majesté, qui est très-importante & qui merite bien ses réflexions.

C'est sur le sujet du Commandement de l'Armée, & de l'impossibilité de pouvoir réussir dans les desseins, faute d'un Chef. Il me dit qu'il m'avoit communiqué sa pensée il y a quelques jours touchant Monsieur de Turenne, qu'il ne voyoit plus de ressource que celle que Sa Majesté lui commandât de venir servir cette Campagne. Les Etats, qui lui donneroient le Commandement général de toutes leurs Troupes qui monteroient à 50000. hommes, les Alliez compris: que pour disposer les affaires il travailloit dans les Villes pour leur faire goûter, que c'étoit l'avantage du Prince aussi-bien que de l'Etat; que  
les

les esprits étoient fort partagez , mais qu'il employeroit tout son crédit pour les réunir.

Que tout son travail seroit inutile si Vôtre Majesté n'étoit disposée à prêter Monsieur de Turenne aux Etats, pour une Campagne, pour remettre l'Armée dans la discipline que l'on observoit du tems des feu Princes d'Orange ; qu'il me prioit d'en écrire à Vôtre Majesté pour scavoir ses sentimens , afin qu'il pressât ou se délistat de cette affaire.

Je prendrai la liberté de dire à Vôtre Majesté que par cemoyen on étouffera toutes les cabales , & on ruïnera tous les partis , Monsieur de Turenne étant estimé comme il est , & ayant le Commandement de toutes les Troupes assurera l'Armée , qui ne prendra pas les sentimens des mal-intentionnez , & le dehors & le dedans feront dans l'ordre ; au lieu que toutes choses restent dans la confusion en l'état où elles sont , & à la veille de changer de face selon les accidens qui arrivent.

J'ajouterais que le Prince d'Orange faisant la Charge de Général de la Cavalerie sous Monsieur de Turenne , il lui pourra facilement donner des impressions d'être dans les intérêts de Vôtre Majesté , & quitter ceux d'Angleterre où il est allez porté par la mauvaise éducation qu'il a eue ; & comme il a de l'esprit infiniment , je ne doute pas qu'il ne soit facile de l'attacher tout-à-fait à Vôtre Majesté par son propre intérêt. J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté là-dessus avant d'agir de mon chef sur cette matière , m'en étant excusé au Sieur de Wit jusques à ce que j'eusse informé Vôtre Majesté de cet entretien , & de plus je vois qu'il n'étoit pas tems que je parusse , lui-même n'ayant pas enco-

re disposé toutes les Villes à consentir a cette proposition.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 18. Février 1666.*

**M**onsieur de Wit m'a aporté la réponse au Mémoire de Vôtre Majesté du 5. de ce mois. Il m'a ajouté que les Etats donnoient pouvoir au Sieur van Beuningen d'ajuster avec les Ministres de Vôtre Majesté les contestations qui se rencontroient pour le Commandement, & même il m'a dit que n'y ayant que huit Vaisseaux des Etats dans la Mer Méditerranée, son avis étoit qu'ils obéissent à Monsieur le Duc de Beaufort, ou celui qui commandera en son absence, mais que si les douze Fregates qui doivent passer dans la Mer Méditerranée se joignent aux huit qui y sont déjà, qui est une Flote considérable, on s'en tiendra au Traité de 1635. qui régle la manière qu'on se doit conduire sur toutes choses,

Depuis ma première Lettre écrite j'apprens qu'il y a bien des cabales qui agissent en faveur de Monsieur le Prince d'Orange, non seulement pour son établissement, mais pour ruiner les mesures que le Sieur de Wit prend pour tâcher de l'obliger, ce que le parti qui lui est contraire ne veut pas, & voudroit qu'il eut toujours la Maison d'Orange oposée. Je ne puis encore rien mander de certain de ce qui arrivera, vû la légéreté des peuples qui sont aujourd'hui d'un parti & demain de l'autre.

Quand

Quand V<sup>otre</sup> Majesté agréeroit qu'on reprit la Négociation du Partage projeté, je doute que le Sieur de Wit fût assez fort pour faire agréer aux Etats ledit Projet dont il me parla l'Ordinaire dernier, parce que j'ai remarqué depuis deux jours, qu'il a été obligé de cesser la poursuite de quelques affaires moins considérables que celle-là, par l'opposition qu'il a trouvée dans les Villes, ce qui marque que son crédit diminué.

L'on vient tout présentement de m'avertir que le Prince Maurice avoit eu les voix de cinq Provinces pour être continué Général de l'Armée de Messieurs les Etats, mais je ne crois pas que cela tienne, la Hollande y étant contraire, & cela ne peut passer que toutes les Provinces n'y consentent.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 18. Avril 1666.*

J'ai ôté les mots que vous m'avez marqué du Projet de la garantie, *sous quelque prétexte que ce puisse être*, comme aussi ceux, *après la Paix faite*, & comme vous me donniez permission d'en user du reste de l'expression, je m'en suis servi, ne trouvant pas que cela engage le Roi à plus que les Traitez précédens qu'il a faits, & le Sieur Clingenberg étoit si fort attaché aux premiers mots de son Projet, qu'il ne vouloit pas signer si on y retranchoit quelque chose, & ce n'a été qu'à l'extrémité qu'il y a consenti en la forme dont je vous ai envoyé Co-

pie. Si vous y trouvez à redire vous n'avez qu'à m'en envoyer une autre, cela n'empêchera pas que le Traité étant signé ne subsiste; mais je songe que comme M. Annibal Sexter est à Paris, vous le ferez plus aisément convenir de ce que vous voudrez pour la Garantie, que je ne sçaurois faire le Sieur de Clingenberg, lequel ne raisonne pas, & dit seulement qu'il a ordre de son Maître de faire telle chose & n'en démord pas. Je vous envoie les Articles qui ne purent être traduits assez à tems pour les mettre dans ma Dépêche l'ordinaire passé.

Je crois à présent le Traité de l'Electeur de Brandebourg signé, on n'a rien oublié de divers endroits pour le rompre; mais M. Colbert s'y est conduit avec tant de prudence qu'il en est venu à bout avec la satisfaction des deux partis, & particulièrement de M. de Wit.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 19. Février 1666.*

**J**E commencerai ma réponse à vos deux Dépêches du 11. par le point qui me tient le plus au cœur, vous avouant que je n'ai jamais été plus surpris que du discours qu'à tenu le Sieur de Wit sur le sujet du retablissement du Prince d'Orange dans ses Charges. Je considère que cela arrive huit jours après ma Déclaration contre l'Angleterre, quoique le Sieur van Beuningen, parmi les raisons qu'il m'a alléguées pour la presser, ait toujours mis en tête, comme la plus forte, celle d'établir pleinement & sûrement l'autorité  
du

dū Sieur de Wit, & reculer l'établissement dudit Prince d'Orange. Je considère encore que dans le même tems que ledit de Wit vous a dit de delà, comme en grande confiance, qu'il ne peut plus soutenir ce poids contre la passion aveugle des Peuples, le Sieur van Beuningen dit ici qu'il trouve toutes les Villes disposées à l'exclusion dudit Prince, & qu'il croit que le crédit dudit de Wit n'a jamais été si puissamment établi qu'il est aujourd'hui : je fais réflexion d'ailleurs sur la conduite réservée & déso-bligeante qu'à tenuë à Clèves de Beverning avec le Sieur Colbert ; les mystères qu'il lui a fait d'une Négociation qui par toute raison devoit être commune ; les conférences fréquentes que ledit de Beverning a euës avec l'Envoyé d'Angleterre, sans faire aucune part audit Colbert de ce qui s'y passoit, ce qui est formellement contre le Traité d'Alliance ; les propositions dont Beverning a été chargé par Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont il a fait aussi un secret audit Colbert, & encore que van Beuningen ait dit ici qu'il avoit eu ordre de lui communiquer tout lorsqu'il seroit de retour à Clèves, on ne vous a pas dit un seul mot de cette affaire pour m'en informer par une voye plus courte que n'est celle de Clèves. Toutes ces circonstances, jointes au discours que ledit de Wit a tenu presque dans le même tems, me font juger qu'il y a en cette affaire des choses qu'on me cache, & c'est un très-mauvais commencement d'agir entre des Alliez d'une Guerre commune, où je ne suis entré que pour le seul intérêt des Etats. Il est donc bien juste qu'avant que je réponde positivement au discours surprenant dudit de Wit, que lui-même s'explique d'avantage, & qu'il m'in-

forme à fonds & au vrai de tout ce qui se passe, ne pouvant pas sans cela prendre mes résolutions dans une affaire qui est de si grande considération qu'elle ne va pas à moins qu'à donner à l'avenir tout le crédit au Roi d'Angleterre dans les Provinces-Unies, & détruire entre nous toute confiance, car il est aisé à voir que tout ce que le Sieur de Wit vous a dit, d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaison avec l'Angleterre est purement illusoire, & une belle chimère qui ne serviroit que pour nous tromper nous-mêmes, ou peut-être moi seul si j'y acquiesçois si facilement. Je vous dirai seulement par avance, sur l'ouverture que le Sieur de Wit nous a faite que je pourrois prier les Etats de ce rétablissement dudit Prince, afin qu'il m'en eût obligation; que je ne suis pas résolu de jouer jamais un si mauvais personnage dont ledit Prince seroit le premier à se moquer avec les Anglois, & notamment si ma priere n'intervenoit (comme il y a grande apparence) qu'après l'affaire concertée & résolue entre les parties mêmes pour conclusion de tout ce que dessus. Je vous repliquerai en deux mots qu'avant que je puisse vous répondre plus précisément, il faut que le Sieur de Wit s'explique plus avant, & plus à cœur ouvert qu'il n'a fait encore.

Je passe maintenant au Traité fait à la Haye avec le Dannemarck, dont vous m'avez adressé la Copie, & vous dirai que je ne fus jamais plus surpris que quand j'en ai vû le contenu: aussi vous avoueraï-je franchement que si vous m'aviez informé pendant cette Négociation que ce Traité eut été de la nature dont je le trouve, s'il n'y a point d'autres Articles secrets dont l'on m'ait encore fait un mystere & à vous, j'aurois eu

eu grande peine à me difpofer de promettre les 300000. livres monnoye de Hollande, que je vous ai donné pouvoir d'accorder pour finir cette affaire, & à dire vrai quel befoin ont les Anglois d'envoyer des Vailfeaux de Guerre vers l'Armée du Nort, qui font néanmoins les feuls bâtimens que le Roi de Dannemarc s'eft obligé par ledit Traité de combatre, fi les Navires Marchands Anglois y peuvent continuer leur trafic avec la même liberté & fûreté, c'eft-à-dire en tirer & transporter généralement toutes les Marchandifes & denrées dont le Roi d'Angleterre a un abfolu befoin pour équiper fes Flotes; en forte que l'on peut dire que nous avons armé à nos dépens, le Roi de Dannemarc, pour affûrer aux Anglois le Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le principal fruit que nous devons nous procurer en cetre Négociation, c'étoit fans doute d'ôter aux Anglois tout moyen de pouvoir continuer la Guerre, en les privant de ce qu'ils ont néceffité de tirer du Nort pour l'équipage & l'armement de leurs Vailfeaux: d'où je conclus ou que l'on a acheté chèrement une affaire fort indifférente, ou qu'il y a des articles secrets que l'on vous a cachez, & peut-être de concert avec les Miniftres de Dannemarc, afin de leur laiffer lieu de pouvoir tirer de moi quelques autres fommes d'argent, pour des conditions qui font déjà arrêtées & fignées entr'eux, ce qui feroit un très-mauvais procédé, entre des Alliez qui fe doivent tout dire, & procurer fincèrement les avantages l'un de l'autre, comme je le pratique de mon côté en toutes chofes. Ce foupçon que j'ai n'eft pas fi mal fondé que je ne l'appuye fur des conjectures comme certaines & infaillibles; car le Sieur de Wit mande au Sieur van Beuningen, fans  
s'ou-



s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & signé le Traité de Dannemarc en très-bonne forme; or il me semble impossible; à moins qu'il n'y ait des articles secrets, qu'on ne me communique point, qu'un aussi habile homme qu'est le Sr. de Wit puisse croire d'avoir fait un Traité fort avantageux avec le Dannemarc, laissant aux Anglois la liberté de continuer à tirer du Nort tout ce qu'ils voudront, & que les Etats achètent fix cens mille écus comptant annuellement, le seul armement inutile de 40. Navires du Roi de Dannemarc, qu'il pourra toujours tenir dans les Ports pour ne combatre que des Vaisseaux de Guerre, que le Roi d'Angleterre n'a aucun besoin d'y envoyer & n'y enverra point. Je tiens le Sieur de Wit pour un meilleur Négociateur, qu'il ne seroit, s'il obligeoit les Etats à payer chaque année la valeur de trois millions pour une chose non nécessaire, & dont ils ne dussent tirer aucun avantage. Ainsi, comme vous voyez cette affaire a encore besoin d'être éclaircie, & jusques là je n'aurai pas grande occasion de m'en rejouir. Je ne laisserai pas pourtant de payer les trois cens mille livres que j'ai promis pour finir cette affaire.

Je ne dois pas omettre de vous dire pour votre information sur le sujet de Monsieur de Turenne, que quand les Etats lui déféreroient le commandement général de leurs Armées, ou pour toujours ou pour un tems limité, je ne le vois nullement disposé à vouloir l'accepter.

Les Etats sont bien insensibles s'ils n'employent que de foibles & simples plaintes, sur l'entreprise que le Marquis Castel Rodrigó avoit faite sous le nom de l'Evêque de Munster, & de concert indubitablement avec les Anglois,  
pour

pour s'emparer de Wilhemstat, l'une de leurs plus importantes places & qui auroit entièrement coupé tout le Commerce entre la Hollande & la Zélande, & ce n'étoit pas sans raison qu'on a dit, il y a quelques jours en Angleterre, qu'on alloit porter un coup mortel aux Etats, ce qui se doit aujourd'hui entendre de cette entreprise ou de leurs Négociations pour le rétablissement du Prince d'Orange.

J'attendrai à me réjouir du Traité avec l'Electeur de Brandebourg que vous me mandez être en si bon Etat, jusqu'à ce que je sçache qu'il soit conclu, signé & ratifié, car de la manière que les choses se conduisent, je ne le tiendrai bien assuré que toutes ces formalitez n'y aient passé, & que je n'aye vû tous les articles.

## M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

**M**onsieur de Beaufort écrit de Toulon, que six Vaisseaux Hollandois y sont arrivez, dont trois sont de Guerre de Messieurs les Etats, & les trois autres Marchands armez en Guerre avec deux prises Angloises, qui peuvent servir en Guerre, & que lesdits Vaisseaux ont tous besoin d'un grand radoub, que les équipages en sont très-foibles, & qu'ils ont peu de Munitions, & de plus qu'ils n'ont aucun ordre ni de lui obéir ni de faire la Guerre, surquoi il est nécessaire que le Sieur d'Estrades voye le Sieur de Wit, pour lui dire qu'il est absolument nécessaire que Messieurs les Etats envoient avec toute diligence un Courier à Toulon, pour porter les ordres au Commandant pour seradouer, fortifier les équipages, y mettre de bons Soldats, & augmenter les Munitions.

tions de Guerre sur tous les Vaisseaux. Il dira de plus au Sieur de Wit que l'Armée Navale de Sa Majesté est toute prête, au nombre de trente-deux Vaisseaux de Guerre bien armés & bien équipés, dont le moindre porte trente six pièces de Canon, & le plus fort soixante dix, & que Sa Majesté les a encore depuis peu fait favoriser d'un nombre considérable des meilleurs Soldats de ses Troupes & six Brulots, en sorte qu'il n'y a pas un moment de tems à perdre à envoyer les ordres audit Commandant sur ce qu'il aura à faire.

La résolution de Sa Majesté est, que son Armée cherche par tout la Flote d'Angleterre qui est dans la Méditerranée, & qu'elle la combatte, & ensuite qu'elle passe en Ponant & vienne à Brest, pour recevoir & exécuter ses ordres.

Présupposant que lesdits Sieurs Etats approuveront infailliblement cette résolution, Sa Majesté la fera exécuter, & fera partir sa Flote des le premier jour de Mars, à moins que les ordres desdits Sieurs Etats audit Commandant ne la retardent; & elle estime d'autant plus nécessaire de presser, que pour pouvoir joindre toutes ses forces à celle des Etats, il faut qu'elles soient à Brest au commencement d'Avril.

Sur le point de cette jonction Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades confère avec le Sieur de Wit, sur la conduite que les Etats veulent tenir dans cette Guerre, afin qu'après l'avoir examiné & dit ses sentimens elle puisse donner ses ordres en conformité.

Cette conduite peut-être double, l'une d'assembler toutes ses forces ensemble & donner un combat général, l'autre de diviser ses forces par Escadres de trente ou quarante Vaisseaux chacune.

La première a ses avantages & ses inconvéniens, elle décide plus promptement du sort de cette Guerre, la supériorité du Roi en nombre de Vaisseaux semble rendre le combat général sûr, & obliger le Roi  
d'An-

*du Comte d'Esstrades.* 115  
d'Angleterre à consentir à une Paix avantageuse,  
p'ar le moyen de laquelle le Commerce sera plus promptement retabli: elle met aussi toute la fortune de cette grande affaire à la décision d'un combat.

L'autre prolonge la Guerre plus long-tems, interrompt le Commerce de toutes les Nations, & les met en grande nécessité: aussi est-elle plus assurée, & si elle interrompt le Commerce des Alliez, elle le ruine entièrement à l'égard de l'Angleterre, qui par ce moyen sera menacée de beaucoup de troubles en dedans. Fait à St. Germain en Laye le 19. Février 1666.

## ARTICLES SECRETS

Concernant le Traité d'Alliance entre le Roi de Dannemarc & les Etats Généraux des Provinces Unies.

1. **Q**Uoi que sur la fin du premier Article du Traité d'Alliance fait & conclu ce jour d'hui entre le susdit Roi d'une part & leurs Hautes Puissances d'autre, soit insérée la période, sçavoir Et comme on a raison d'appréhender que nonobstant cette Alliance, les Vaisseaux de Guerre Anglois continuèrent à tâcher de troubler le Commerce dans les susdits quartiers, il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté Royale qui y seront l'empêcheront autant qu'il sera possible, & tâcheront d'attaquer, combatre & conquêter lesdits Vaisseaux de Guerre Anglois, bien entendu que par-là le Commerce n'est point interdit ou empêché aux Vaisseaux Marchands Anglois, au cas qu'ils se comportent paisiblement & convenablement.

Nous

Nous Plénipotentiaires & Ministres autorisez de Sa dite Majesté Royale, & Députés de Leurs Hautes Puissances, avons néanmoins trouvé à propos de déclarer par ces présentes de part & d'autre, que la pensée & l'intention de nos Seigneurs Principaux est, comme nous en sommes particulièrement convenu, & tombé d'accord, que Sa dite Majesté Royale, aussi-tôt après l'extradition des Ratifications respectives, du susdit Traité, entrera avec Leurs Hautes Puissances en Guerre ouverte contre le Roi de la Grande Bretagne, & d'y continuer en conformité du Texte du susdit Traité, aussi long-tems que Leurs Hautes Puissances; & en conséquence, entr' autres hostilités d'attaquer, conquêter, amener ou ruiner & détruire selon l'occurrence des cas, tous les Vaisseaux Anglois, tant de Guerre que Marchands, & ce tant en pleine Mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de Sa Majesté & par tout où l'occasion se présentera, & où les Flotes & Vaisseaux de Guerre de Sa Majesté iront & se trouveront par son ordre, pour insulter l'ennemi commun; Et principalement les empêcher de tout son possible de passer & repasser par le Zond & le Belt.

I I. En cas que les Flotes de Sa Majesté & de Leurs Hautes Puissances, ou une partie d'icelles, se trouvaissent quelquefois sous une même Jurisdiction ou l'une parmi l'autre, & demeurassent après que les Amiraux ou Capitaines Généraux de part & d'autre en auront délibéré & l'auront jugé à propos, elles se joindront & demeureront combinées, pendant tout le tems que les deux Amiraux & Commandans en Chef le trouveront utile, & non plus long-tems.

III. Et quand les susdites Flotes ou Vaisseaux de Guerre se trouveront ainsi jointes, les actions de Guerre seront conduites & dirigées, suivant & en conformité de la résolution du Conseil de Guerre, qui sera

sera formé, par les Amiraux & Officiers en Chef de part & d'autre.

IV. Mais le Conseil de Guerre se tiendra sur le Vaisseau dudit Amiral de Sa Majesté, qui y aura la première voix, & après lui l'Amiral de Leurs Hautes Puissances, & ainsi alternativement : premièrement un des Officiers en Chef de Sa Majesté, & après lui un des Officiers en Chef de Leurs Hautes Puissances en pareil nombre, & seront toutes les résolutions qui seront prises, par ledit Conseil de Guerre, conçûes tant en-haut Allemand qu'en bas Allemand, dont sera donnée une Copie authentique à chacun des Amiraux.

V. En cas que lesdites Flotes combinées ou Vaisseaux viennent à faire quelques prises, soit Vaisseaux Marchandises, Denrées & autres Biens & Meubles, ils seront en présence des Officiers des deux Nations inventariés & envoyés à l'Amirauté de Copenhague, pour prendre convenablement connoissance de la valeur ou non valeur d'iceux, & ensuite être partagés en présence & au contentement des Ministres de Leurs Hautes Puissances résidens en Dannemarc, ou gens à ce autorisez, & ce à proportion des têtes & de l'équipage dont les Vaisseaux de Guerre de l'une & l'autre Nation étoient équipés & se trouvoient présens dans la Flote au tems de la prise, sinon que l'équipage ou le nombre des têtes ne fut plus grand sur les Vaisseaux des Provinces-Unies que sur ceux de Dannemarc, auquel cas lesdites prises seront envoyées au Collège de l'Amirauté résidant dans les Provinces-Unies, pour sur leur jugement être partagés en présence & au contentement des Ministres de sadite Royale Majesté, & ce de la manière qu'il est ci-dessus exprimé.

VI. Il est aussi convenu & accordé que les Vaisseaux de Guerre de part & d'autre, & ceux qui vont  
croi-

croiser pourront poursuivre, combattre & conquérir non seulement en pleine Mer, mais aussi dans les Golpbes, Détroits Rivières, Havres, ou Rades de l'un des Alliez, les Vaisseaux de Guerre ou Marchands Anglois, sans que cela puisse être pris pour une offense, ni que lesdits Vaisseaux de Guerre ou ceux qui iront en commission puissent en la moindre manière être inquiétez ou empêchez. mais au contraire on leur prêter a toute aide & assistance; & leur sera loisible & permis, comme il leur est permis par ces présentes, de pouvoir faire leur profit & vendre lesdites prises dans le Pais & territoire de l'une ou l'autre des parties.

VII. Semblablement que tous les Vaisseaux de Guerre de Sa Royale Majesté, aussi-bien que ceux de Leurs Hautes Puissances, en cas de nécessité, pourront prendre de l'un & de l'autre à un prix raisonnable, ou moyennant restitution, ce qui leur pourroit manquer, soit vivres ou Munitions de Guerre, ou autres besoins de Vaisseaux de Guerre pourvu qu'on s'en puisse passer.

VIII. Que pareillement les Vaisseaux de Guerre d'une & d'autre part pourront acheter dans les Havres, Rivières, Rades & Fleuves à un prix raisonnable ce qui est ci dessus mentionné, & même s'y nettoyer, calfeutrer, reparer, ravitailler, & y prendre le monde qui leur manquera, avec communication des Officiers, Gouverneurs, ou Magistrats qu'il appartiendra.

IX. Au cas que le Roi de Suède, suivant l'Article douzième du susdit Traité d'Alliance, sur l'invitation des deux parties, vint à y entrer, ou autrement se joindre avec les Alliez pour l'avancement d'un ordre salutaire, & le rétablissement du Négoce & de la Navigation; il est aussi convenu & accordé, que Sa Majesté Royale de Dannemarc, Norwégue &c.  
d'un

d'un côté après la susdite inclusion & jonction, au lieu de quarante Vaisseaux de Guerre ne sera plus obligé que d'en équiper vingt & de les mettre en Mer; & que Leurs Hautes Puissances d'autre part en payeront non plus que la moitié des subsides stipulez, sçavoir trois cens mille écus : à moins que lesdits Seigneurs Principaux ne jugeassent particulièrement à propos, d'équiper & mettre encore en Mer quelque Vaisseaux de Guerre par de-là ledit nombre de vingt, auquel cas la moitié desdits subsides sera augmentée à proportion. Mais les susdites parties délibéreront & conviendront en tēms & lieu s'il sera nécessaire, pour parvenir à leur but commun, d'entretenir un plus grand nombre de Vaisseaux de Guerre que vingt; bien entendu que la diminution des susdits quarante Vaisseaux de Guerre ou les subsides ne se feront point dans cette année courante mil six cens soixante six, mais seulement pour l'avenir.

X. Sa Royale Majesté, aussi bien que leurs Hautes Puissances prieront le Roi de France & le feront prier qu'il veuille le plus fortement & efficacement garantir le susdit Traité d'Alliance & ces Articles secrets avec ce qui en dépend, non seulement pour la sincère prestation & observation de ce qui est convenu & accordé, tant dans le susdit Traité d'Alliance que dans cet Article secret, mais aussi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques étrangères, qui à l'occasion de la présente Alliance viendroient à attaquer ou faire la Guerre ou à sa Royale Majesté ou à Leurs Hautes Puissances à présent ou à l'avenir; & en tel cas, en conformité de ce, tant sa Royale Majesté que Leurs Hautes Puissances s'assisteront, & en passeront un instrument en la meilleure forme.

Et seront ces Articles séparés & secrets, ensemble le susdit Traité d'Alliance observé de part & d'autre de bonne foi & inviolablement. Pour plus grande



*de fermeté de quoi, a été fait des présentes quatre Instrumens de même teneur, deux pour chacune des parties, signez & confirmez des mains & sceaux des susdits Plenipotentiaires & Ministres autorisez de sa Royale Majesté d'une part, & des Commissaires de Leurs Hautes Puissances d'autre part, & seront les Ratifications de part & d'autre livrées & échangées dans le tems d'un moi.*

*Fait à la Haye le onzième Février mil six cens soixante six.*

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 24. Février 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a encore reçu ordre du Roi son Maître de renouveler les instances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise, de permettre la construction de douze Navires de Guerre pour Sa Majesté, par les Charpentiers de leurs Amirautez, au même prix quelles font bâtir les leurs, comme aussi la sortie de deux cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Hambourg, & voiturer incessamment à Amsterdam, d'où elle désire les faire passer à Dunquerque par la Zélande, après avoir payé les droits accoutumés dûs à l'Etat, à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries n'apporteront aucun délai, & qu'au contraire elles voudront bien répondre par toute la diligence qui dépendra d'elles en cela à l'affection pure, avec laquelle Sa Majesté se  
donne

*donne tant de soins à rechercher les moyens qui peuvent le plus contribuer au bien & à l'avantage de la cause commune, pour la considération duquel elle ne plaint aucunes dépenses. Donné à la Haye le vingt quatrième Fevrier 1666.*

D'ESTRADES

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 25. Fevrier 1666.*

**D**Epuis ma dernière dépêche treize Villes de Hollande étant portées au rétablissement du Prince d'Orange, Monsieur de Wit & moi jugeames que le seul remède pour l'empêcher étoit de rompre l'Assemblée, sous prétexte d'être mieux informé de ses Supérieurs sur cette matière, ce qui a réüssi, & ils s'en sont retournés chez eux dès le lendemain sans rien résoudre; cependant Monsieur de Wit & moi travaillons près des Villes pour donner l'exclusion au Prince sur ses prétensions. Ce procédé de Monsieur de Wit fera connoître à Vôtre Majesté qu'il n'étoit pas content de son rétablissement, mais à dire la vérité il ne s'étoit pas senti assez fort pour résister à cette Cabale, qui a été grande: mais après deux conversations très fortes que nous avons eu ensemble, il a pris cœur & est revenu de l'abattement où il étoit, causé par le changement de plusieurs de ses amis des Villes qui lui ont manqué. Monsieur Colbert a été témoin hier à la Conférence que nous eûmes avec lui sur ce sujet, où il parut vouloir agir avec

beaucoup de vigueur, & avoua qu'il avoit besoin d'être aidé dans l'accablement où il est de tant d'affaires, & à gouverner tant de sortes d'esprits différens. Je n'oublierai rien pour pousser cette affaire, étant très importante pour le service de V<sup>ô</sup>tre Majesté, par les raisons qu'elle m'allegue dans sa dépêche du 19. de ce mois.

Je n'ai pûs retirer les Articles secrets du Traité de Dannemarck, que l'ordinaire d'après que j'eus envoyé à V<sup>ô</sup>tre Majesté la Copie dudit Traité, parce qu'étant couché en Allemand, la Traduction n'en pût être faite assez tôt. V<sup>ô</sup>tre Majesté sera à present hors de l'inquiétude où elle étoit, l'engagement étant aussi fort qu'il se peut contre l'Angleterre & contre les Marchands Anglois, qui est ce qui m'a paru qui faisoit plus de peine à V<sup>ô</sup>tre Majesté. J'ai sçû depuis que ledit Roi de Dannemarck travaille d'attirer dans cette Ligue, le Duc de Saxe, & le Duc Jean Frederic son beau Frere, sur qui l'Evêque de Munster comptoit, ce qui marque que ledit Roi de Dannemarck agit de bonne façon, & que les soins & l'argent que V<sup>ô</sup>tre Majesté a donnez pour faire finir le Traité ne sont pas mal employez.

Le Sieur de Beverning est venu par ordre des Etats nous voir Monsieur Colbert & moi, pour nous éclaircir de l'entretien qu'il a eu avec Venes, & du soupçon que j'avois eu qu'il n'eût quelque intelligence secreta en Angleterre, ce qui paroît assez par la Lettre du Milord Arlington où il est nommé: il a fort protesté n'y avoir aucune part, & que cela venoit de Buat, qui est au Prince d'Orange, qui l'a nommé de son chef au Milord Arlington, qui est son ami, pour entrer dans cette Négociation, qu'il a rejetté  
dès

dès qu'il lui a parlé. Je lui ai dit que cet éclaircissement étoit quelque chose , mais qu'il eut mieux fait d'en avertir Monsieur Colbert à Cleves , & de dire à Buat que s'il se mêloit de telles affaires , il le feroit casser par les Etats.

Ledit Sieur de Wit croit détacher Beverning des intérêts du Prince par ce rencontre. Il le croit nécessaire dans le Conseil d'Etat , où il est fort accredité & disposé à la Ville de Goude , ainsi il est à propos de dissimuler sa mauvaise conduite.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 26. Février 1666.*

**V**Ous verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choses. Monsieur de Wit & moi travaillons de concert auprès des Villes de Hollande , pour faire donner l'exclusion au rétablissement du Prince. Je ne puis encore vous mander rien d'assuré sur ce qui en arrivera. Tout ce que je vous puis dire est qu'un Avocat de Dort , n'a pas la même fermeté qu'un homme de qualité , & que Monsieur de Wit étoit tout-à-fait abattu & étonné. J'ai été assez heureux pour le remettre , & lui faire connoître combien il lui étoit avantageux d'être lié & soutenu du Roi dans les véritables intérêts des Etats , & de la Province de Hollande : qu'il pouvoit bien juger que de remettre le Prince dans ses Charges par les Intrigues & Cabales des Anglois , ses ennemis déclarez , c'étoit se soumettre à eux en toutes choses , & mêmes manquer de reconnoissan-

ce envers Sa Majesté , après le pas qu'elle avoit fait de sa déclaration pour leurs propres intérêts ; que je ne voyois pas les affaires si désespérées qu'il n'y eut moyen d'y remédier , mais qu'il ne falloit pas perdre de tems , & se servir de la lettre du Milord Arlington à Buat , domestique du Prince d'Orange , qui vrai-semblablement n'ignore pas cette Intrigue. Il approuva cette ouverture , & nous agissons à présent sur ce piéd ; Monsieur Colbert a été présent à toute nôtre conversation , & a été témoin que le Sieur de Wit s'est fort remis de l'étonnement où il étoit.

Quand à Beverning , il nous est venu voir de la part des Etats , pour se justifier de sa conduite sur les entrevuës qu'il a eu avec Vennes , les voulant faire passer comme ayant été faites par rencontre & sans concert. Monsieur Colbert m'ayant dit , qu'il vous en informoit amplement par sa dépêche , je ne vous en ferai point de redites.

Monsieur de Wit s'est ouvert à Monsieur Colbert de toutes les prétensions des Etats , touchant l'accommodement avec l'Evêque , en cas qu'on en fasse quelque ouverture , & sur ce qui regarde celui d'Angleterre. Comme ce dernier m'a dit qu'il devoit s'aboucher avec le Comte Guillaume de Furstenberg , j'ai crû qu'il étoit du service du Roi qu'il tirât de Monsieur de Wit tous les éclaircissemens possibles sur cette matière , afin d'avancer d'avantage l'ouvrage dans la Conférence qu'il aura avec le Comte de Furstenberg.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 26. Février 1666.*

J'Ai reçu vos dépêches du 18. de ce mois. Je n'ai rien à vous dire sur la réponse que vous à faite le Sieur de Wit , pour ce qui regardoit la Pologne , si ce n'est qu'il sçait lui-même aussi-bien que moi , que l'expédient qu'il vous à proposé d'embarquer les 6000. hommes à Boulogne, Diépe & Calais, & de les faire escorter jusques au Sont par une Flote des Etats , n'est pas une chose qui soit praticable, tant pour le défaut des Bâtimens pour faire cet embarquement, que pour ne pas exposer de braves gens à y perir sans se pouvoir défendre, s'il arrivoit (comme il y a toute apparence) que les Anglois fissent un effort pour se trouver superieurs à la Mer , quand on voudroit entreprendre ce Trajet, qui pourroit d'autant moins demeurer caché, que lesdits Anglois, voyans ramasser tant de Troupes de terre, craindroient pour eux-mêmes qu'on eut dessein de faire une descente dans leur país.

Vous direz au Sieur de Wit que j'ai été très-satisfait, tant de la communication qu'il vous à aussi-tôt donnée de l'envoy du Gentilhomme du Marquis de Castel Rodrigo , & de sa proposition ; comme aussi de la Lettre du Milord Arlington au Sieur du Buat, que des réponses qui ont été faites à l'un & à l'autre ; J'ai aussi fait dire au Sieur van Beuningen deux choses de pareille nature, qui me sont revenueës, l'une de

la part d'un Ministre de Portugal, & l'autre de l'Electeur de Mayence : & comme ledit van Beuningen ne manquera pas d'en rendre compte de de-là, & que je ne crois pas d'ailleurs que l'une ni l'autre ait aucune suite, il est superflu de grossir cette Lettre de cette relation, m'en remettant à ce que le Sieur de Wit vous en fera voir dans les Lettres dudit van Beuningen.

Cependant j'estime que pour prévenir & détruire tous les artifices dont les ennemis pourroient user pour jetter de la division, ou au moins des ombrages & des soupçons entre nous, il est important que nous marchions nous & les Etats uniformement, & que pour cet effet, il faut que vous & le Sieur de Wit concertiez ensemble une reforme de la réponse que nous devons faire à toutes les propositions d'accommodement qu'on voudra faire séparément à l'un des deux : vous vous appliquerez donc à dresser ce point, & me l'envoyerez aussi-tôt que vous en ferez convenus.

La demande que le Mylord Arlington faisoit de la demande du Sieur de Beverning m'est fort suspecte, & vous en ferez le même jugement que moi, quand le Sieur Colbert, qui me mande qu'il alloit à la Haye, vous aura dit ce qui s'est passé à Cleves, dans un incident, où il surprit ledit Beverning avec l'Envoyé d'Angleterre, dans une grande Conférence qui se faisoit entr'eux dans la Chambre de l'Electeur de Brandebourg ; & en sa présence, dont tous les trois parurent fort embarrassés, sans que Beverning après cela ait rien communiqué audit Sieur Colbert, du sujet de cette Conférence, ne la payant que d'une mauvaise excuse qu'ils s'étoient rencontrés de la sorte par un grand hazard. Il peut y avoir là-dedans des Négociations pour le rétablisse-

blissement du Prince d'Orange , & que peut-être Beverning cache même au Sieur de Wit. Vous voyez combien il est important de bien éclaircir la chose.

Je vous ai déjà mandé qu'il n'y a rien à faire avec Monsieur de Turenne , pour le commandement général qu'on seroit de de-là disposé de lui deferer , quand ce ne seroit même que pour une Campagne. Il dit avoir des raisons invincibles qui l'empêchent de pouvoir accepter la chose.

Il est assez étrange que les Espagnols fassent ouvertement des entreprises pour s'emparer des Places des Etats les plus importantes , & qu'on fasse passer un simple desavû de Gamarre , pour une conduite fort sincere contre ce que l'on void , & que l'on touche au doit , & que d'un autre côté j'entre en rupture avec un Roi mon proche parent pour le seul intérêt des Provinces Unies , & que je leur envoie un secours de six mille hommes contre un Prince de l'Empire mon Allié , & que je retienne par ma considération d'autres Princes dudit Empire d'attaquer lesdites Provinces , que je contribuë de mes soins & de mon argent , pour engager des Rois & des Princes dans leur Parti , & que des obligations si importantes & si effectives ne puissent produire dans lesdites Provinces le gré que j'en devois attendre , ni empêcher , qu'on n'y declame souvent plus contre la France que contre l'Espagne : d'où l'on peut inferer si tout cela se passe , lors qu'on a le plus de besoin de moi , ce que je pourrois me promettre de leur affection & de leur gratitude , quand je leur en demanderois des effets : je ne laisserai pas pour toutes ces considérations d'aller mon même chemin , & avec la même cordialité & sincerité.



Le Sieur van Beuningen m'a remis l'ordre que les Etats envoient au Commandant des huit Vaisseaux, qui sont à Toulon, d'obéir au Duc de Beaufort, & je le lui adresse ce soir.

Je vous envoie l'Acte de garantie que j'ai fait expédier sur le Traité de Dannemarc. On a eu ici là-dessus de grandes contestations avec le Sieur Annibal Sexter, mais on l'a payé de raisons si convaincantes, pour lui faire voir celle que j'avois d'ôter certains mots du Projet qu'en avoit dressé le Roi de Dannemarc, qu'il n'a sçû qu'y repliquer, & il a paru qu'il écrivoit favorablement à son Maître, pour lui faire agréer & accepter l'Acte en la forme qu'il est.

J'ai reçû & vû avec plaisir les Articles secrets dudit Traité de Dannemarc, & c'étoit avec raison que j'avois crû le Sieur de Wit un peu trop habile négociateur, pour avoir sacrifié de si grandes sommes au seul contenu des Articles du Traité public.

J'ai vû aussi avec la même joye les Traitez qui ont été signez à Cleves avec l'Electeur de Brandebourg, & comme je renvoyai le Courier que le Sieur Colbert m'avoit depêché pour m'en apporter la nouvelle, & lui écrivis amplement sur la même matiere, je me remets à lui qui est auprès de vous, de vous communiquer ce que je lui ai mandé.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes auxquels je vous avois écrit dernièrement, sur la conduite qui avoit été tenue touchant les Vaisseaux des Etats qui sont dans la Mer Mediterranée, qu'on avoit dit premièrement être au nombre de douze, & puis cinq, & puis trois, & puis qu'ils avoient passé dans l'Océan, &c. Et ledit van Beuningen en a par-  
lé

Je avec tant de sentiment qu'il est venu jusqu'à dire, que si la France avoit eu dessein non seulement de le decréditer, mais le détruire entièrement dans l'esprit de ceux qui composent l'Assemblée des Etats, on n'auroit pas pû le faire en des termes plus forts, que ceux qui ont été employez dans le Mémoire signé de moi, dont il avoit la copie. Surquoy je vous dirai que vous devez témoigner de de-là que ma pensée & mon intention ont été bien éloignées de nuire en quoi que ce soit audit van Beuningen, & qu'au contraire je le connois & le tiens pour un des plus habiles, & des mieux intentionnez Ministres que lesdits Sieurs Etats puissent employer à traiter leurs affaires: Cet incident pourtant, & celui de la Lettre que Lionne vous écrivit sur l'action de mes Troupes dans le país de l'Evêque de Munster, doit faire voir combien vous devez être réservé à donner au Sieur de Wit les Copies des Lettres ou Mémoires que je vous adresse.

## M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

*S*A Majesté donne ses ordres à Monsieur le Duc de Beaufort de chercher par tout la Flotte Angloise, qui est dans la Mer Mediterranée, & la combattre, suivant ce que Sa Majesté a estimé être le plus avantageux pour la Cause commune; il est nécessaire de lui expliquer les intentions de Sa dite Majesté sur ce qu'il aura à faire après le combat: elle se remet à sa prudence & à celle des Officiers Généraux de son Armée, suivant l'état auquel seront les Vaisseaux dont ladite Armée est composée, & celui auquel s'

ront ceux de la Flotte Angloise, de prendre leur parti pour laisser dans ladite Mer Mediterranée tel nombre de Vaisseaux qu'ils estimeront necessaires pour agir avec les Galeres de SaMajesté, qui pourront agir pendant l'Eté, & les douze Fregates Hollandoises; en demeurer toujours les maîtres, combattre par tout les Anglois & ruiner leur commerce, & pour le surplus des Vaisseaux qui sont en état, Sa Majesté donne ordre audit Sieur Duc de Beaufort de passer en Ponant & venir à Brest, pour yjoindre ensemble toutes ses forces & prendre ses mesures avec les Etats pour la jonction & l'employ des Armées de Sa Majesté & des Etats pendant la Campagne.

C'est la resolution que Sa Majesté a estimé la meilleure & la plus avantageuse pour le bien commun, encore qu'il semble que par le Memoire donné au Sieur d'Estrades, les Etats soient plutôt d'avis de laisser l'Armée Navale de Sa Majesté dans le Levant; mais comme il a été expliqué à SaMajesté par le Sieur van Beuningen, que la resolution contenuë en cette réponse pourroit bien avoir été prise sur quelques difficultez concernant l'execution du Commandement absolu de toutes les Flottes, Sa Majesté veut bien que le Sieur d'Estrades entre en conference sur ce sujet avec le Sieur de Wit, & qu'il lui dise que SaMajesté se tiendra au Traité de 1635. pour raisons de la forme du Commandement de donner, soit dans une poursuite d'une Armée défaite, soit dans une retraite, soit dans quelque autre occasion de pareille nature, qui pour être trop precipitée ne peut pas être mise en deliberation dans un Conseil de Guerre. Le Commandement en ce cas sera fait par l'Amiral de France & envoyé directement à l'Amiral des Etats, pour le faire executer par sa Flotte, & comme cet ordre est tel qu'il est impossible d'y trouver rien à changer, & même qu'il est autant avantageux aux Etats qu'ils le peuvent.

*vent désirer, Sa Majesté ne doute pas qu'ils n'y donnent les mains, & qu'ils ne conviennent de la jonction de toutes les Flottes.*

*De plus Sa Majesté voulant suppléer au défaut d'expérience dudit Sieur de Beaufort & des autres Chefs de son Armée Navale pour faire la guerre dans l'Océan, Sadite Majesté demandera volontiers aux Etats quelqu'un de leurs plus expérimentez Capitaines pour mettre sur les Vaisseaux Amiral de France, & servir de Conseil audit Sieur Duc de Beaufort en toutes les occasions importantes.*

*Le Sieur d'Estrades conferera sur ce Memoire avec ledit Sieur de Wit. Il en fera sçavoir à Sa Majesté ses sentimens sur ce qu'il contient.*

*Fait à Saint Germain en Laye le 26. Février 1666.*

## L E T T R E

### *Du Comte d'Estrades au Roi*

*Le 4. Mars 1666.*

**N**OUS avons conferé sur l'Article d'agir de concert. Mr. de Wit est d'avis qu'on se dise de part & d'autre toutes les propositions que les Ennemis feront, & qu'on leur déclare, que s'ils veulent agir de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & que même on convienne d'un lieu pour traiter la paix, où tous les Alliez pourront envoyer leurs Ministres. Il croid que la Haye seroit le plus propre pour abréger les longeurs qu'apportent les Provinces à donner leurs consentemens sur ces points qui sont en contestation.

Ce que V<sup>otre</sup> Majesté me fait l'honneur de me

mander est très-prudemment dit de la réflexion qu'elle fait sur la conduite des Etats à l'égard des Espagnols, qui font tous les jours de nouvelles entreprises sur eux, & se paient d'un simple desaveu de Dom Esteven de Gamarra, au lieu que V<sup>ô</sup>tre Majesté les a sauvés d'une ruine totale, & le regardent après cela comme le seul dont ils appréhendent la puissance, & elle ne laisse pas d'user de ces termes généreux, qu'elle ne laissera pas pour toutes ces considérations d'aller son même chemin, & avec la même cordialité & sincérité. J'ai estimé à propos de lire cet Article tout entier au Sieur de Wit, & aux principaux Députés des Villes, qui n'ont sçû me repliquer autre chose, si ce n'est que les gens de bien feront toujours portés à reconnoître les grandes obligations que l'Etat avoit à V<sup>ô</sup>tre Majesté; qu'ils avouent qu'il y en avoit grand nombre d'ingrats dans leur République, mais qu'ils m'asseuroient qu'ils n'étoient pas les maîtres, & qu'ils porteroient toujours ses intérêts préférablement à tous autres.

Le Sieur de Klingenberg, envoyé du Roi de Dannemarc, m'est venu voir, & m'a montré une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il lui mande que le Sieur Geus son Résident près V<sup>ô</sup>tre Majesté, lui a écrit qu'elle étoit portée à lui donner un subside, & qu'elle me donnoit ordre d'en convenir à la Haye.

Je lui ai répondu que le Sieur Geus avoit mal compris les intentions de V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'il étoit vrai qu'elle m'avoit donné ordre de tâcher à porter Meilleurs les Etats dans le Traité à donner quelque subside d'augmentation, pour aider audit Roi de Dannemarc à entretenir une Armée de terre, mais cet ordre étant venu après  
la

la signature dudit Traité avec Messieurs les Etats, & n'y ayant plus rien à ménager avec eux sur un nouveau subside, je n'avois pû exécuter les ordres que Vôtre Majesté m'avoit donnez là-dessus, & que je n'en avois pas oûi parler depuis.

Il m'a paru assez surpris, & m'a dit qu'il avoit ordre d'en écrire au Sieur Geus, pour en parler de nouveau avec Vôtre Majesté.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 4. Mars 1666.*

J'ai communiqué à Monsieur de Wit la Ratification de la garantie, & lui ai dit comme le Roi avoit retranché ces trois mots. (ou les Etats) comme étans inutiles, vû les Traitez que Sa Majesté & eux ont ensemble, qui donnent de part & d'autre les suretez nécessaires. Il me répondit qu'il convenoit qu'ils étoient inutiles, & que par cette raison il eût souhaité qu'ils n'eussent pas été ôtez, parce qu'il se servoit souvent des choses inutiles pour grossir les especes, & faire valoir aux Villes le procédé du Roi defintéressé pour leurs avantages, ce qu'il avoit fait en ce point, ne comprenant pas, en quoi on pouvoit interpréter que ces trois mots pussent avoir quelque suite, puisqu'ils n'engagent à rien qu'à ce que les uns & les autres sont engagez par le Traité de 1662. Je lui repliquai qu'il avoit en main de quoi faire valoir plus fortement, qu'en ce cas, aux Députez des Villes la bonne volonté du Roi & son procédé sur tous

leurs intérêts, puis qu'il n'y a rien qui le prouve plus que sa déclaration contre l'Angleterre, celle contre l'Evêque de Munster, le secours de six mille hommes, les Traitez de Dannemarc & de l'Electeur de Brandebourg, dont les Etats seuls tirent de l'utilité, à quoi je joignis l'Ambassade extraordinaire de Monsieur de Pomponne, pour disposer la Suède à ne leur être pas contraire, tant d'argent employé pour faire réussir tous ces projets, que tout cela dis-je, devoit bien être mis en plus forte considération, pour donner de la reconnoissance à ses Maîtres, & qu'il me sembloit que trois mots inutiles ne méritoient pas de vouloir me persuader qu'il étoit important de les laisser; sa réponse fut fort courte, & il me dit qu'il n'en falloit plus parler.

Le Sieur de Wit a découvert de nouvelles Cabales, pour le rétablissement du Prince dans l'Assemblée prochaine. Il m'a prié d'aller me promener dans les Villes, & voir mes amis là-dessus, ce que je ferai demain: je serai de retour pour l'ordinaire prochain: il y doit aller aussi de son côté: j'espère que nous en viendrons à bout.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 5. Mars 1666.*

J'ai reçu votre dépêche du 25. de l'autre mois par l'ordinaire, & depuis par votre Courier celle du 26. J'ai eu beaucoup de joye d'apprendre que toutes les pratiques que les Cabales contraires avoient faites pour le rétablissement du Prince d'Orange dans les Charges que ses Peres ont

ont tenuës, n'ayant abouti, par vos diligences & par l'adresse du Sieur de Wit, qu'à faire élire dans l'Assemblée des Etats un autre General que lui. Je ne doute pas que cette nouvelle ne soit reçûe en Angleterre avec beaucoup de chagrin & de déplaisir, de voir qu'il ne leur est pas si facile qu'ils l'avoient esperé de jeter sous un tel pre-  
texte de la division dans les Etats; cependant je suis bien aise de voir l'autorité dudit Sieur de Wit bien raffermie, me promettant que je trouverai en lui la gratitude que merite le procedé que je tiens en tout ce qui regarde ses intérêts & le maintien de son crédit.

Vous m'auriez épargné beaucoup d'inquiétude, si en m'adressant le Traité de Dannemarc vous eussiez seulement marqué qu'il y avoit des articles secrets.

Quoi que je vous aye adressé l'Acte de garantie, qu'a désiré le Roi de Dannemarc, en la forme que j'ai crû le pouvoir faire, le Sieur Annibal Sexter ne laisse pas de poursuivre encore ici, que je veuille bien faire quelques additions, disant que son Maître ne pourroit pas ratifier le Traité, si ledit Acte n'est entièrement conforme au Projet qu'il en avoit envoyé, & que les retranchemens que j'y ai faits lui ôtent quelque chose de la sûreté qu'il cherche dans le grand pas qu'on lui veut faire faire. Vous serez aussi-tôt informé de la résolution que j'aurai prise là-dessus.

Il eut été mieux que vous n'eussiez point donné de Copie de ce que je vous avois écrit touchant les ordres que j'ai donnez au Duc de Beaufort pour être envoyée dans les Provinces. Ce secret-là, divulgué de cette sorte, me fait de la peine; car pour ce qu'en avoient dédit les Lettres de Provence aux Marchands, & les Gazet-

tes



tes d'Amsterdam & de Haerlem, vous jugerez bien que les Anglois n'y auroient pas ajouté la même foi qu'ils donneroient au contenu d'une de mes Lettres, envoyée dans toutes les Provinces; on peut même dire que quand les Marchands de Marseille ont écrit ce que vous dites, ils n'écrivoient qu'une chose fautive; car le Duc de Beaufort ne peut avoir reçu mon ordre que depuis quatre ou cinq jours.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 11. Mars 1666.*

**L'**Ordinaire étant arrivé si tard, je supplie-  
rai très-humblement V<sup>ô</sup>tre Majesté d'a-  
voir agréable, que je la remette à la Copie de la  
Lettre que j'ai écrite à Monsieur Colbert sur l'é-  
tat des affaires de Munster; à quoi j'ajouterai  
que Monsieur de Wit supplie V<sup>ô</sup>tre Majesté qu'il  
reste en ces quartiers-ci, jusques à ce qu'on voye  
quelle fin prendra cette Négociation, qui sera  
asseurement traversée par les Cabales contraires,  
le Sieur de Wit & moi étant assurés qu'il n'y a  
sorte d'artifice que le Baron de Goes, Résident  
de l'Empereur, & Dom Esteven de Gamarre  
n'ayent mis en pratique parmi les Villes, pour  
leur donner ombre du séjour de Monsieur Col-  
bert, & tâcher de l'éloigner; mais nous avons  
découvert toutes ces fourberies, qui ne tendent  
qu'à être seuls à gouverner l'Electeur de Bran-  
debourg, qui paroît assez facile à prendre des  
impressions; & comme ils ont trouvé en Mon-  
sieur Colbert un esprit ferme & clair-voyant ils  
voyent

voient bien qu'il leur rompt leur mesures, & détourne ce Prince des fausses impressions qu'ils lui donnent sur les affaires présentes. Nous agirons de concert en telle manière que j'espère un bon succès de l'accommodement de l'Evêque, en cas que les Princes Médiateurs veuillent s'y employer tout de bon.

Il ne faut pas que l'on s'attende que les propositions de douceur se fassent du côté de deçà, parce que les trois Provinces ruinées par la guerre, qui sont Gueldre, Overyslel & Groningue, y sont opposées; mais les expédiens venans du côté des Médiateurs, on tâchera d'y porter ces trois Provinces, par les detours & les adresses dont Monsieur de Wit se servira pour les y faire consentir, ce qui ne se peut faire en un jour; car pour expliquer à Vôte Majesté de quelle manière les affaires se gouvernent ici, il faut que Monsieur de Wit & moi, d'abord leur témoignions que nous ne voulons pas & ne trouvons pas juste, ce que nous approuvons & voudrions qui fut déjà accordé; & après cela nous viendrons à discourir, sur les inconveniens & les grandes pertes que la continuation de la guerre apportera.

Nous exagerons la ruïne de tant de familles, & le hazard que courent celles à qui reste encore un peu de bien.

Nous ferons intervenir les Villes de Hollande, qui font les avances pour ces Provinces, comme ne les pouvant plus continuër, & puis insensiblement on tâchera, en gagnant les plus puissans desdites Provinces, à les faire convenir des expédiens qui se proposeront.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 13. Mars 1666.*

**S**UR l'article d'agir de concert, je demeure entièrement d'accord de ce que ledit Sieur de Wit vous a dit, qu'on se communique de part & d'autre toutes les propositions que les ennemis feront, y ajoutant même que cela se fasse promptement & fidèlement, & qu'on leur déclare encore, que s'ils veulent procéder de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & qu'on convienne aussi d'un lieu où toutes les parties intéressées & leurs Alliez pourront envoyer leurs Ministres pour traiter.)

Touchant le lieu de la Haye, que le Sieur de Wit propose, comme le plus propre pour abrégér les longueurs, qui sont absolument nécessaires pour recevoir les avis des Provinces & leurs consentemens sur les points qui sont en contestation, je voi bien que cette considération peut-être fort bonne, mais je ne sçai si Messieurs les Etats, d'autre part, n'auroient pas en cela un grand inconvenient à craindre, en recevant chez eux des Ministres ennemis, qui au lieu de traiter sincèrement la paix, pourroient trouver diverses conjonctures dans un Etat, qui n'est déjà que trop divisé par des factions favorables ou contraires à la maison d'Orange, & s'en prévaloir fort avantageusement, ou pour jeter des semences de discorde, ou peut-être même pour faire un grand coup, & ruiner en un moment le Sieur de Wit, & tout son parti, persuadant à la plûpart des  
peu-

peuples, qui ne sont pas toujours bien éclairés, que c'est la personne seule dudit de Wit, & son intérêt seul, qui empêche que la paix ne soit conclue en un instant. Messieurs les Etats ont déjà éprouvé combien la présence & les Cabales de Downing les ont souvent embrassés, & qu'ils ont tenu avec raison pour un avantage de se pouvoir défaire de lui: cependant ils donneroient alors les mains eux-mêmes à le laisser revenir, car il ne faut presque pas douter que dans un cas pareil, le Roi d'Angleterre ne nommât Downing pour un des Commissaires, ou au moins ne le donnât pour ajoint & pour principal Conseiller de ceux qu'il avoit députés, s'il en vouloit envoyer de plus grande qualité; Je crois que quand le Sieur de Wit aura bien pesé la chose, il ne persistera pas dans son premier sentiment, outre qu'il n'est nullement à présumer que le Roi d'Angleterre donne jamais les mains à envoyer traiter la paix chez ses propres ennemis, à moins qu'il n'eût pour objet de ne point faire d'accommodement, mais de tenter seulement ce que je viens de dire, à quoi par la raison du contraire la prudence veut que l'on s'oppose fortement

Il est tombé là-dessus une pensée au Sieur van Beuningen, qui seroit bien plus praticable, parce que sans crainte d'aucun inconvenient, chacun pourroit penser d'y trouver son compte à l'égard de la dignité, ce seroit de traiter la paix à Paris, & que les Conférences s'en fissent dans l'Hôtel où loge la Reine d'Angleterre: j'aurois en cela l'avantage qu'elle se traiteroit effectivement dans mon Royaume; Les Anglois pourroient se flatter & prétendre qu'elle se traite dans l'Angleterre - même, puis que ce se-  
roit

roit dans un lieu où la Reine d'Angleterre est la Maîtresse, & les Etats auroient aussi la satisfaction de traiter en effet chez leurs Alliez.

Vôtre Courier qui m'a apporté la nouvelle de la cheute des prétensions du Prince d'Orange pour son rétablissement, & que le Sieur de Wit & tout son parti triomphoit de cette victoire, n'a pas encore eu le tems de partir d'ici pour s'en retourner, parce que j'apprens par la dépêche suivante, que vous avez besoin de faire de nouveaux efforts avec le Sieur de Wit, pour vous opposer encore à de nouvelles cabales contre ce même rétablissement; mais comme je présuppose qu'elles n'auront que le même succès que les premiers, je suis bien plus en peine de ce que vous me mandez du peu de soin & d'application que l'on apporte, non obstant toutes vos remontrances, à faire les préparatifs nécessaires, pour la Campagne contre l'Evêque de Munster, & du desordre que vous prévoyez qui en arrivera. Vous ne devez donc point vous lasser sur cette matière de parler, de presser, & de faire connoître qu'on ne se doit pas entièrement reposer, comme on fait de de-là, ou sur la quantité de forces que l'on pourra assembler, ou sur l'esperance que l'on a peut-être conçûë, comme infaillible, que l'Evêque ne peut manquer à s'accommoder, ce qui sans doute sont les deux seules causes principales d'une si grande inapplication, & le Sieur de Wit ne doit pas comme il fait renvoyer ce soin à d'autres, car outre que les mauvais succès courent sur son compte plutôt que sur le leur, comme il a plus de capacité & de credit que personne, il manqueroit à ce qu'il doit à sa Patrie s'il ne pourvoit à tems aux préjudices qu'on prévoit inevitables.

Vous

Vous avez fort bien répondu au Sieur de Klingenberg, pour la demande des subsides. J'aurai ici à soutenir les affaires d'Annibal Sexter & du Resident Goes; mais s'ils sont capables d'entendre raison, il sera facile de leur faire comprendre, comme le Sieur van Beuningen en est déjà persuadé, que quand je voudrois & les Etats leur donner lesdits subsides pour la cause qu'ils disent, qui est d'armer le Roi leur Maître sur la terre, il ne devoit pas par prudence les recevoir, rien ne pouvant aigrir d'avantage les Suedois, ni les obliger plutôt à prendre une dernière liaison avec l'Angleterre, ni leur fournir un plus specieux prétexte d'attaquer le Dannemarc, voyant qu'il n'arme pas seulement grand nombre de Vaisseaux, mais qu'il leve des Troupes, & en ce cas-là ils ne manqueroient pas de dire, quoi qu'agresseurs, qu'ils n'ont rien fait, que pour leur pure & legitime défense, de crainte d'être prévenus; au lieu que le Roi de Dannemarc ne songeant qu'à la Mer sous prétexte d'une pareille attaque, manquera la Suède, & quand contre toute apparence elle la feroit, le Dannemarc a son entière seureté dans la garantie que je lui ai donnée, & les Etats aussi, de l'assister de toutes mes forces, & de rompre même contre tout agresseur, quel qu'il puisse être, & sous quelque prétexte que ce soit durant la guerre. La Reine d'Angleterre m'ayant fait proposer par l'Abbé Montagu un voyage d'Angleterre du Marquis de Sande, comme d'un Ministre qui pourroit être fort propre à promouvoir l'accommodement, tant pour l'intérêt que son Maître y a, que pour l'estime que le Roi d'Angleterre fait de sa personne, & la confiance qu'il prend en lui, ajoutant que ledit Mar-

quis

quis étoit disposé a faire volontiers cette cour-  
se, pourvû qu'il peut-être informé de mes in-  
tentions touchant les conditions de la paix, les-  
quels après, étant sur les lieux, il menageroit  
en sorte qu'il ne proposeroit jamais rien que  
comme de lui-même, je repartis audit Abbé  
que je ne voulois point répondre à son ouvertu-  
re, qu'après l'avoir communiquée au Sieur van  
Beuningen, ayant resolu de ne faire jamais un  
seul pas en cette affaire, de quelque petite im-  
portance qu'elle pût être, que du sçû & de con-  
cert avec mes Alliez, que j'étois bien assuré  
qu'ils en useroient de même de leur côté à mon  
égard

J'ai donc fait sçavoir au Sieur van Beuningen  
l'ouverture que ladite Reine faisoit, & après  
plusieurs consultations avec lui, qu'il seroit su-  
perflû de vous redire, j'ai fait répondre à la  
Reine, que le Marquis de Sande étoit un Mi-  
nistre libre, qui pouvoit aller en tous lieux; ain-  
si qu'il le jugeroit être à propos pour le service  
de son Maître, mais que je n'avois aucune pro-  
position à lui faire touchant la paix d'Angle-  
terre, & il y a toute apparence que la chose en  
demeurera-là.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 18. Mars 1666.*

**M**Onsieur de Wit a été fort satisfait de ce que  
Vôtre Majesté approuve le concert propo-  
sé, pour communiquer de part & d'autre les  
propositions qui se font du côté d'Angleterre.

Il a d'abord poussé les raisons portées dans la dépêche de V<sup>ô</sup>tre Majesté pour ne traiter pas la paix à la Haye, & a trouvé que Paris étoit le lieu le plus propre pour cela, & y fait convenir les Etats, qui donnent ordre au Sieur van Beuningen de l'accepter. Il m'a témoigné aussi que les Etats se sentoient aussi fort obligez à V<sup>ô</sup>tre Majesté de la participation qu'elle a donnée au Sieur van Beuningen, des propositions qui lui ont été faites par la Reine d'Angleterre, & assûrant d'en user avec la même sincérité en toutes rencontres. Il m'a dit que Silvius, qui est celui qui avoit apporté au Buat la Lettre du Milord Arlington, a écrit audit du Buat, qu'il étoit de retour à Londres, qu'il a parlé deux fois au Roi d'Angleterre, qui lui a dit qu'il feroit assembler son Conseil, la resolution de cette affaire étant fort délicate, ce sont les propres termes de la Lettre.

V<sup>ô</sup>tre Majesté ne doit pas être en peine d'entendre que les Cabales contraires font de nouveaux efforts, pour installer le Prince d'Orange, & détruire le Sieur de Wit, c'est ce qui fait qu'on se précautionne pour les prevenir. Le voyage que j'ai fait dans les Villes n'a pas été inutile; celui du Prince d'Orange à Amsterdam, sous prétexte de voir des Vaisseaux qu'on y bâtit, & de diner avec le Magistrat, (où plus de 4000. personnes de peuple s'assemblerent, disant hautement qu'il le falloit remétre dans ses Charges, & l'accompagnérent hors de la Ville avec des acclamations de joye) n'a produit que de faire voir clairement que la faction d'Angleterre cherche par ce prétexte d'émouvoir le peuple & faire leurs affaires.

Presentement que l'Assemblée se tient, on con-  
noit



noit que le grand coup a été celui qui fut donné à l'autre Assemblée, & que ce que nous faisons à present, n'est que soutenir la resolution qui a été prise, ce que nous ferons nonobstant les oppositions que nous y trouvons, & V<sup>ô</sup>tre Majesté peut-être en repos de ce côté-là. Je ne lui puis pas si bien répondre du bon ordre de l'Armée & des prévoyances nécessaires pour la bien faire agir, parce que je n'y vois pas encore clair; ce n'est pas que par les sollicitations continuelles que je fais aux Etats sur ce sujet, je ne les aye obligez de faire partir les Deputez pour aller à Welzel avec de l'argent & ordre de preparer les Munitions de Guerre, l'Artillerie & autres choses nécessaires pour la Campagne; mais avant de mander à V<sup>ô</sup>tre Majesté quelque chose de certain là-dessus, il faut attendre de sçavoir ce qu'ils auront fait. Je la supplie d'être persuadée que je ne me laisserai pas de leur en parler, & de leur représenter l'intérêt qu'ils ont à preparer de bonne heure toute ce qu'il faut pour faire bien réussir les desseins de la Campagne.

Le Sieur de Beverning a été nommée par les Etats pour aller à Cleves traiter la paix avec l'Evêque de Munster; il a ordre de ne rien faire sans le communiquer à Monsieur Colbert.

Les Provinces ne sont pas encore d'accord de la réponse qu'on fera aux dernières propositions de l'Evêque. Je remarque que les Etats s'en veulent tenir au premier Projet, & qui a été accepté par le Sieur Friquet, Resident de l'Empereur.

Comme j'étois sur le point d'achever cette dépêche, le Sieur de Wit m'a apporté une Lettre qu'il a reçûe de Castel Rodrigo, dont j'envoie la Copie à V<sup>ô</sup>tre Majesté. Il l'a lûe dans l'Assemblée,

semblée, où il a été résolu qu'il lui répondroit que les Etats ne trouvoient pas à propos de lui envoyer personne pour conférer avec lui, mais qu'il étoit chargé de leur part de lui demander une résolution cathégorique & par écrit, dans laquelle il déclarera, qu'il ne donnera pas de passage aux Troupes ennemies de l'Etat dans le Territoire du País de son Maître, & qu'il n'y permettra aucunes nouvelles levées.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des País-Bas. Le 12. Mars 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie de quatre Navires Flutes, que Sa Majesté à dessein de faire charger, sçavoir deux à Amsterdam de Mats, Bordages & Planches, qui y ont été achétez depuis long-tems sous le nom de Laurens Hubac, Maître Charpentier du Roi à Brest, par les Sieurs Everard Scot, pere & fils, pour servir aux Navires de Sa Majesté audit lieu de Brest, où lesdites deux Flutes sont destinées par le Nort, & les deux autres pour aller à Dramante près de Chistiana en Norvegue, & y charger particulièrement des Mats & Bordages pour le Roi, & de là faire leur voyage aux Iles. Comme aussi que les cinquante Maîtres de la Compagnie du feu Rhingrave incorporés dans celle de Monseigneur le Dauphin, ne soient point separés de leur Corps qui est à Boisleduc, suivant la priere

Tome IV. G qu'en

*qu'en fait à Vos Seigneuries Monsieur de Pradel par la Lettre ci-jointe, lequel offre en cas qu'elles ayent besoin de fortifier la Garnison de Mastricht, d'y faire marcher telle autre Compagnie qu'il leur plaira de choisir pour cela, en lui en donnant avis. Donné à la Haye le 12. Mars 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*De Mr. Pradel au Comte d'Estrades.*

*Le 9. Mars 1666.*

MONSIEUR,

**J**E n'ai jamais prétendu que les Troupes du Roi, que j'ai l'honneur de commander ici, attendissent mes ordres pour agir aux actions de la guerre dans le voisinage des Places où elles tiennent garnison, mais au contraire je leur ai donné plusieurs fois ordre de suivre en cela ceux des Gouverneurs, & je ne doute pas qu'elles ne s'y soient conformées toutes les fois qu'on l'a désiré, & même les actions faites depuis peu par celles qui sont à Boisleduc & à Mastricht, font connoître assez leur obéissance sur ce sujet, puis qu'elles n'ont point eu ordre particulier de moi, pour se rencontrer aux deux expéditions où elles se sont assez signalées, mais j'ai crû que je ne pouvois pas, sans blesser le Caractère qu'il a plu au Roi de me donner sur ces Troupes, permettre qu'elles fussent changées d'une garnison à l'autre, sans ma participation & mes ordres, & je ne me suis plaint au Roi, à Messieurs les Etats & à vous, que pour la conduite  
que

que l'on tenoit sur ce sujet à mon préjudice.

Ainsi, Monsieur, je vous supplie de vouloir affûrer Messieurs les Etats, que je m'en tiendrai à ce qui est porté par la Lettre qu'ils m'ont fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ne trouveront aucune difficulté pour faire agir les Troupes du Roi en la manière qu'ils le désireront, & Sa Majesté auroit lieu de se plaindre, si l'on faisoit quelque entreprise où ses Troupes n'eussent pas de part, car vous sçavez comme moi que Sa Majesté m'a commandé de profiter de toutes les occasions où ses armes pourroient être employées utilement.

J'ai vû dans les ordres que Messieurs les Etats m'ont envoyé pour faire changer quelques Troupes de leurs Garnisons, qu'ils désirent que la Compagnie de feu Monsieur le Rhingrave, maintenant incorporée dans celle de Monseigneur le Dauphin, se transporte à Mastricht : mais comme cette partie ne se peut pas séparer de son corps, je vous supplie de vouloir faire mes excuses, si je n'ai pû dans ce rancontre déférer à leurs ordres. Ce néanmoins s'ils ont besoin de fortifier cette Garnison, ils n'auront qu'à faire le choix de telle autre qu'il leur plaira, que je ferai marcher à la première connoissance que j'aurai de leurs intentions.

La traduction que j'ai fait faire des Patentes que Messieurs les Etats m'ont adressées pour les Compagnies de Tiel & Bommel, m'a fait connoître que s'ils ont bien voulu que les Troupes de Sa Majesté ne changeassent pas de Garnison que par mes ordres, ils ont oublié à faire exécuter leur Résolution, puis que ces Patentes sont dans la même forme que les précédentes, c'est à-dire, qu'elles ordonnent directement aux

Troupes de marcher, sans faire aucune mention de moi, ni des mes ordres. Je n'ai pas laissé de les envoyer avec les mêmes Patentes aux Compagnies qui y sont dénommées, pour être exécutées sans retardement; mais j'espere qu'à l'avenir Messieurs les Etats feront changer cette forme, & se contenteront de m'écrire leurs intentions, & de n'expédier leurs Patentes que pour obliger les Bourguemaîtres des Places & des lieux où les Troupes auront à passer, de les recevoir & loger & leur donner des vivres en payant, c'est ce que je vous supplie de leur faire comprendre, parce qu'autrement ce qu'ils m'écrivent de leurs Résolutions sur ce sujet seroit infructueux & de nul effet, & nous serions toujours dans le même embarras, où nous avons été jusques ici.

Il est aussi bien à propos, qu'ils envoient auprès des Troupes, qui ont à marcher, un Commissaire pour les conduire, & faire recevoir par tout, à cause de la difficulté qu'il y a pour les formes & pour la différence du langage. Je suis

**MONSIEUR,**

Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur,  
**PRADEL.**

*A Wesel le 9. Mars 1666.*

J'oubliois à vous dire que je ne manquerai pas de partir, au commencement de la prochaine semaine pour me rendre à la Haye, le plutôt que je pourrai, où je prétend vous assurer mieux de vive voix, que par ma plume, de la forte passion que j'ai d'être votre très-humble Serviteur.

**ME**

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 15. Mars 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, à ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie d'Amsterdam d'un Vaisseau Flute du port de quatre cens tonneaux, pour aller à Lubeck charger du chanvre, bordage perceintes & courbes, & les porter aux Magasins de Sa Majesté aux Iles où ces choses-là sont destinées, comme aussi de permettre que le Vaisseau François, nommé la Ville de Nantes, auquel Vos Seigneuries ont donné liberté de sortir d'Amsterdam dès le 18. Février dernier pour s'en retourner en France, puisse emporter en s'en allant vingt last seulement tant de Brey que de Godron, en payant les droits accoutumez. Ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le quinzième jour de mars 1666.

D'ESTRADES.



## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas. Le 18. Mais 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise donner à Sa Majesté six de leurs meilleurs pilotes, qu'elle à dessein d'envoyer incessamment en Provence, pour les mettre sur son Armée Navale, où elle en à besoin pour la faire mieux agir. Comme aussi de presser le départ de cinq Navires Flutes que ledit Ambassadeur Extraordinaire à déjà demandé au nom du Roi, sçavoir quatre par son Memoire du 12 & le cinquième par un autre Memoire du 15 de ce mois, lesquels Vos Seigneuries ont renvoyez aux Amirautez pour avoir leur avis dessus, afin que la bonne saison de les faire partir ne se passe pas sans en profiter; en outre accorder la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute nommé le Dauphin Royal, ci-devant pris en Mer par le Capitaine Garlof Armateur d'Enkhuyse, & ensuite relâché par sentence de l'Amirauté dudit Enkhuyse en faveur du Sieur Fremont Banquier de Paris, à qui il appartient, pour aller avec son équipage où il aura ordre, & au surplus, ledit Ambassadeur Extraordinaire représente à Vos Seigneuries, que leur ayant fait la demande de la part du Roi, par son Memoire du troisième Fevrier dernier de six Vaisseaux de Guerre qui sont à Amsterdam, de ceux que l'Amirauté de ladite Ville à fait bâtir pour le même prix qu'ils coûtent à Vos  
Sei-

Seigneuries. Sa Majesté lui à donné ordre de les leur demander tout de nouveau, pour les employer cette Campagne au bien de la Cause commune, & ce aux conditions que le Roi payera toutes les dépenses qui auront été faites, soit par les Charpentiers, Menuisiers, ou autres ouvriers qui auront travaillé auxdits Navires, que Sa Majesté se chargera de mettre tous les agrès, apparaux, tous les Canons & équipages, sans qu'aucune de toutes les dépenses faites ou à faire puisse tomber sur Vos Seigneuries ni sur aucuns particuliers; que lors que lesdits Navires seront en état de sortir à la Mer, Sa Majesté se remet à ce qui sera jugé plus à propos par elle & par Vos Seigneuries pour le bien de la Cause commune, ou de les joindre à leur Armée Navale, ou à la sienne, ou de les employer à des détachemens. Et pour faire voir à Vos Seigneuries que Sa Majesté ne se propose d'autre but en cela que celui du même bien de la cause commune, & de faire profiter les particuliers; c'est qu'elle avoit fait offrir au College de l'Amirauté d'Amsterdam de leur fournir, à ses fraix & dépens, pareil nombre de Navires en même état bâtis par leurs Charpentiers aux mois d'Août, qui est le tems auquel on pourroit après un combat avoir besoin de Navires pour un remplacement, & que cependant ceux que Sa Majesté demande, en cas qu'ils fussent plutôt prêts, seront employez dès à présent avec l'une ou l'autre des Flottes; que néanmoins ils ne sortiroient pas que les Maîtres Charpentiers ou autres ne déclarassent être satisfaits de ce qu'il faudroit avoir, pour en mettre d'autres en même état que ceux qui auroient été donnez, & sans que les payemens en eussent été faits, ou du moins les assurances données au contentement des int ressez, que même leur sortie n'eut été jugée nécessaire & avantageuse pour le bien commun, lequel seul a porté Sa Majesté à renouveler ses instan-



*ces pour avoir lesdits Navires qui seroient prêts à être joints à l'Armée de Vos Seigneuries, ou à celle de Sa Majesté, comme il à été dit ci-dessus, selon qu'il seroit jugé plus avantageux à la cause commune. Donné à la Haye le dix-huitième jour de Mars 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 19. Mars 1666.*

**M**onsieur l'Electeur de Mayence est dans une colere extrême contre moi, à ce que me mande ledit Abbé, de ce qu'il a appris que les Etats ont fait registrer dans leur Greffe le contenu d'une Lettre que mon dit Sieur l'Electeur avoit écrite au Roi, & ensuite raporté mot pour mot, ce que Monsieur de Schonborn son Frere m'avoit fait sçavoir par le Courier qu'il m'avoit dépêché, & qu'il n'avoit point voulu confier à la poste; que ce qui lui donne le plus de chagrin est que cet incident les met hors d'état de pouvoir plus servir dans les affaires publiques, parce que le Roi d'Angleterre le tiendra avec raison fort suspect, & que Milord Taffle dépeindra à Vienne & par tout ailleurs pour un Prince partial, auquel il ne faut rien dire que ce qu'on veut être publié en France. Gravel ajoute que l'Electeur lui a dit qu'il voudroit avoir donné trente mille écus, & que cela ne fut point arrivé. Je ne puis pas m'empêcher de donner à ce Prince toute raison dans les plaintes qu'il fait, cela m'apprendra à être une autre fois  
p'us

plus circonspect. Je vous prie de faire témoigner ma douleur à Monsieur de Wit, & que je le prie instamment de me fournir quelque mécontentement dudit Sieur Electeur.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 24 Mars 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçu un nouvel ordre du Roi son Maître de redoubler ses instances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie d'Amsterdam de cinq Flutes qu'il leur a ci-devant demandez par ses Memoires des 12., 15., & 18., de ce mois, pour être employ'es à charger diverses Marchandises nécessaires pour la Marine, dont Sa Majesté a un pressant besoin, comme aussi d'accorder six de leurs meilleurs Pilotes, que Sa Majesté a dessein d'envoyer incessamment en Provence, pour les mettre sur son Armée Navale, & au surplus que Sa Majesté puisse acheter cent milliers de poudre à Amsterdam au même prix qu'elle coute à Vos Seigneuries, & les faire sortir sans aucun délai, pour les porter dans ses Magasins de Marine & en assister son Armée Navale. Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de considérer que Sa Majesté ne lui ordonne de les presser sur tout ce qu'Elle désire, que pour une chose ou elle est persuadée qu'elles devroient avoir plus d'intérêt de la presser elle-même, afin de tenir son Armée Navale dans le meilleur état qu'il sera possible pour la faire agir avec vigueur & avantage pour le bien de la cause.

*commune, où Vos Seigneuries n'ont pas la moindre part. Et ainsi j'espère qu'elles ne laisseront pas perdre plus de tems sans prendre leurs résolutions dernières sur les points ci-dessus. Donné à la Haye le 24. Mars 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estades à Mr. de Lionne.*

*Le 25. Mars 1666.*

**L'**Electeur de Brandebourg avoit écrit par deux fois à Messieurs les Etats en faveur du rétablissement du Prince, croyant que sa recommandation, jointe aux voix de quelques Villes, pourroit faire réussir leurs desseins dans cette nomination, mais les cabales ont manqué leur coup cette fois comme les autres, elles ne se rebutent pas pour cela, & continuënt de faire agir leurs Emisaires par les Villes pour émouvoir les peuples.

Je travaillerai incessamment avec Monsieur de Wit, pour maintenir les choses en l'état qu'elles sont. Les trois Frégates qui étoient sorties sont de retour au Texel, avec deux Navires des Indes & sept de Smirne, qui s'étoient sauvés à Bergues en Norvegue, on les estime à cinq millions, ce qui a aporté bien de la joye à la Ville d'Amsterdam.

J'ai eu une longue Conférence avec Monsieur de Wit sur les jonctions de nos Flotes. Je me suis plaint de lui du peu de diligence des Amirautez, qui ne peuvent pas mêmes assurer que la Flote sera prête de sortir au commencement  
de

de May; qu'il est certain que celles des Anglois le sera au 10. d'Avril, & que venant se poster au Texel elle empêchera la jonction des Escadres de la Meuse & de la Zélande, & que par ce même moyen il y a à craindre pour le passage de la Flote du Roi dans l'Océan, en ce que les Anglois pourroient aller au devant, avant que celle des Etats fut assemblée, & en état de l'aller joindre.

Il est convenu avec moi de cet inconvénient, & s'est plaint de la lenteur des Amirautez qui provient de la constitution de l'Etat, qu'il fera encore assembler l'Amiral de Ruyter, & les principaux Officiers des Amirautez, pour résoudre encore des moyens de hâter les équipages de la Flote, & ce que l'on pourroit faire pour la jonction, sans que les uns & les autres courussent risque. Je lui ai répondu que le plus sûr seroit de se mettre à la Mer avant les Anglois, & aller avec toute leur Flote au devant de celle du Roi, & puis revenir dans le Canal toutes ensemble chercher celle du Roi d'Angleterre pour la combattre. Comme ledit Sieur de Wit ne peut pas de lui-même prendre ces résolutions, & qu'il faut qu'il confère avec ses Maîtres, il faut attendre qu'il ait négocié là-dessus; & cependant je crois, Monsieur, que vous approuverez bien, que la Flote ne passe pas en ces Mers, qu'on n'ait pris des mesures plus justes.

Monsieur de Wit m'a prié de vous avertir aussi, que lors que vous aurez quelque chose à dire de secret à Monsieur van Beuningen, vous aurez agréable de lui marquer que vous ne le lui dites pas pour le mander aux Etats, mais bien pour le faire sçavoir confidentiellement au Sieur de

Wit. Il assure que par ce moyen on ne découvrira rien de ce que vous lui ferez sçavoir. Il m'a encore témoigné bien du déplair de la plainte de Monsieur l'Electeur de Mayence : il n'a pû vérifier par qui la Copie de la Lettre de Monsieur van Beuningen a été donnée, mais il est assuré qu'elle n'est pas enregistrée au Greffe, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous mander ci-dessus. Je vous avouë que je suis tous les jours en toutes les peines imaginables de la manière de négocier avec ces gens ci, avec qui il y a si peu de secret. Je ferai du mieux qu'il me sera possible, & vous donnerai avis tous les ordinaires des mouvemens qui se feront par les cabales contraires.

Le Sieur van Beuningen écrit aux Etats, que j'avois reçu ordre de leur payer les cent mille écus argent de Hollande, destiné pour le Traité du Roi de Dannemarc; Ils ont donné charge à Monsieur van Gent de me prier de donner ordre à cette partie; j'ai répondu que j'y serois fort ponctuel, le Roi me l'ayant ordonné, ainsi, mais qu'il falloit attendre le tems de l'échéance de deux usances, & que les ratifications fussent échangées.

J'ai attendu de fermer cette Lettre, jusques à ce que l'Assemblée de Hollande fut sortie du Conseil, où l'on a pourvû aux hautes Charges pour cette Campagne; Monsieur le Prince de Tarente doit commander la Cavalerie, Monsieur de Nordwick Général de l'Artillerie, Monsieur le Comte de Hoorn Sergeant de Bataille, Monsieur de Meteren President du Conseil de Guerre, Messieurs Oliman, Ittersum, & Maison-Neuve Majors de Brigade, Monsieur Kilpatrick;

Col-

Collonel commandera la Milice en Hollande, Monsieur Pain-evain Commissaire Général.

J'ai voulu vous marquer tout ce que dessus pour vous dire, Monsieur, qu'il n'y a eu pas un Officier dans ces hautes Charges, qui ne soit ami particulier de Monsieur de Wit, & dépendant de lui, ce qui fait voir son crédit. Les amis de Monsieur le Prince d'Orange l'ont proposé pour la charge de Général de la Cavalerie, mais cela a été rejeté.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 26. Mars 1666.*

J'ai reçu votre dépêche du 18., & j'ai eu beaucoup de joye d'y voir les nouvelles assurances, que vous me donnez que je ne dois point être en peine des efforts que font encore les cabales pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, dans quelques-unes des Charges qu'ont eu ceux de sa Maison. Il n'y a rien présentement de plus important que de bien assurer ce point, pour les raisons que je vous ai mandées, & que vous voyez assez de vous même, les Anglois espérant toujours qu'il leur donnera lieu, à la fin, de jeter de la division dans l'Etat, par le moyen dudit Prince.

Vous devez aussi presser continuellement l'armement & la sortie de la Flote, & les provisions nécessaires pour la guerre contre l'Evêque, sans se trop confier aux espérances qu'on pourroit concevoir d'un accommodement, car ce sont ces diligences la même qui la hâteront le

plus, par la necessité plus grande où l'Evêque se verra de prendre la dernière résolution.

J'ai envoyé ordre au Duc de Beaufort de mettre à la Mer, au plus tard au premier du mois prochain, & j'espère que douze de mes Galères pourront fortir au même tems, & peut-être avoir part au combat, si les vents leur sont favorables; J'ai mandé aussi audit Duc, qu'en cas que Smit eut quitté la Mer Mediterranée, & fut retourné vers l'Angleterre, il passe les Detroits & vienne à Belle Ile.

Je songerai meurement à ce que vous m'avez mandé par vos dernières dépêches, des pensées qu'on a de de-là sur la jonction de nos Flotes, & comme ceci ne presse pas, il y aura du tems de reste à vous faire sçavoir aussi mes sentimens, & concerter ensemble toutes choses.

Je vous dirai seulement par avance que je suis de l'avis du Sieur de Wit, qu'il sera bon & utile de restreindre le nombre des Officiers dans les Conseils de guerre.

Par les dernières Propositions que l'Evêque de Munster a donné à l'Envoyé de Brandebourg, & que le Sieur Colbert m'a dressées, il me semble que ce Prince se met à la raison, & par cette considération j'ai été fort aise d'apprendre la résolution que les Etats ont prise d'envoyer le Sieur de Beverning à Cleves; j'adresse audit Colbert mes ordres pour assister en mon nom aux Conférences, suivant ce que le Sieur de Wit vous a témoigné désirer, & je lui envoie encore un pouvoir pour promettre ma garantie du Traité qui se fera, prévoyant que les deux parties pourront désirer que je la donne.

Les Ministres de Dannemarc qui sont ici, bien informez, que le Roi leur Maître a déjà envoyé  
sa

sa ratification, ne laissent pas de me presser toujours pour des subsides, sous prétexte de la nécessité qu'ils ont d'armer par terre. Cela vous doit obliger à presser d'autre côté l'échange des ratifications.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 26. Mars 1666.*

J'Envoye un Exprès après l'ordinaire jusques à Anvers, pour porter cette dépêche, & vous dire, que Monsieur le Comte Guillaume de Furstemberg m'a écrit une Lettre de Mayence du 18. du courant, que je n'ai reçüe qu'après le départ de l'ordinaire, par laquelle il me prie de pressentir Monsieur de Wit sur trois points.

Le premier, si Messieurs les Etats veulent tomber d'accord d'une Trêve de quatre semaines.

Le second, de vouloir envoyer leurs Députés à Dortmund, qui n'est qu'à six lieuës de Munster, pour aviser aux conditions de la paix & de la garantie.

Et le troisiéme, d'entendre à quelque tempérament pour l'affaire de Borkelo.

Après avoir conféré avec ledit Sieur de Wit, il m'a répondu qu'il étoit inutile de proposer aux Etats une Trêve, qu'ils n'y consentiroient pas, & qu'il ne le leur conseilleroit point, mais bien plutôt de s'armer & se mettre en état d'agir, en cas que la Négociation ne finisse pas bien-tôt, & que la proposition d'une Trêve n'étoit



n'étoit qu'un expédient de tirer l'affaire en longueur.

Que pour le lieu de Dortmund il ne convenoit pas aux Etats, & qu'ils s'en tenoient à celui de Cleves, où tous les Ministres des Alliez & le leur étoient déjà.

Quant à l'affaire de Borkelo, que le Sieur de Beverning avoit le pouvoir des Etats, pour ajuster l'affaire sans préjudicier à la juste possession desdits Etats, & qu'ainsi il n'y avoit rien à faire ici sur ce point; qu'il vouloit bien me dire confidemment, que le Sieur de Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'offrir des termes les plus doux qu'il se pourroit dans cet article concernant la sûreté de la possession, comme seroit de mettre ces trois mots (*sauf les droits de l'Empire*) ce qui lui donne un sujet de prétexte de prétendre ces droits, & qui ôte la force à la renonciation que lesdits Etats demandent; Mais que les Provinces de Gueldres, Overysseel & Groningue n'en sçavent rien, non plus que de l'ordre qu'il a de se départir de la demande des dédommagemens des pertes souffertes, parce que ces trois Provinces ne veulent entendre aucune raison sur ces deux derniers points, j'ai donné avis à Monsieur Colbert à Cleves de tout ce que dessus.

Monsieur de Buschamp, Chancelier de l'Electeur de Cologne, est ici; il m'a apporté une Lettre de Monsieur l'Electeur, & une autre de Mr. le Prince de Strasbourg. Ils me prient de favoriser la demande de la restitution de Rhinberg: quoi qu'elle se fasse en mauvais tems, je ne laisserai pas de m'employer autant que je pourrai à lui procurer quelque satisfaction, comme seroit un échange de quelques Terres, mais pour  
cela.

cela il faut laisser faire la paix, & que les Etats le trouvent plus libres qu'ils ne sont à présent, Monsieur le Chancelier Buschamp, qui est sur les lieux, n'en disconvient pas, quoi que les ordres qu'il a de son Maître soient de presser les Etats sur ce point.

## M E M O I R E

DU Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 29. Mars 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait instances à Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, à ce qu'il leur plût accommoder Sa Majesté de six Navires de guerre prêts à recevoir leurs équipages en les payant, & Vos Seigneuries lui en ayant seulement accordé quatre qui sont à Amsterdam, il est obligé par un nouvel ordre qu'il a reçu d'en demander encore deux autres pour faire le nombre de six, lesquels il représente à Vos Seigneuries que l'on pourroit acheter en Nort-Hollande de ceux que l'Amirauté de ce Pais. là a fait bâtir, pourvu qu'ils soient de la même bonté que les quatre qui ont déjà été accordez, & que pour cet achat l'on se règle sur le même prix qu'ils coutent à ladite Amirauté; comme aussi demander permission de fréter & faire sortir d'Amsterdam six Flutes pour aller à Stokholm & autres lieux vers le Zondt, chargez de cuivre, de fer, de Canon, de boulets, de fer blanc, d'assier & autres choses nécessaires pour les Vaisseaux & pour les Magasins de Marine de Sa Majesté; & deux autres Flutes pour sortir de ladite

Ville

*Ville d'Amsterdam, avec quelque planches, cordages, & autres Marchandises pour servir à la construction des Vaisseaux que Sa Majesté fait faire en France. A quoy ledit Ambassadeur Extraordinaire espère que Vos Seigncuries aporтерont d'autant moins de difficulté, que toutes les dépenses effectives que Sa Majesté fait en cela n'ont autre motif ni autre bût que l'avantage de leurs intérêts & celui de la Cause commune. Donné à la Haye le vingt-neuvième Mars 1666.*

D'ESTRADES.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi**Le 1. Avril 1666.*

**J** Ai reçu la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. du passé. Je continuerai d'assurer Vôtre Majesté que toutes les cabales travaillent inutilement pour le rétablissement du Prince d'Orange, & que la Province de Hollande est tellement unie pour n'accepter ledit Prince dans aucune Charge de ses Peres, qu'elle se déclara hier à vingt-huit Députés de la Province de Zélande, qui étoient venus exprès pour demander son rétablissement, que les Serviteurs & amis que Vôtre Majesté a dans les Villes de la Province de Hollande n'ont pû aider Monsieur de Wit en ce rencontre.



L E T -

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 1. Avril 1665.*

**D**Epuis mon autre Lettre écrite, le Sieur de Wit est venu chez moi, m'a communiqué une dépêche qu'il a reçüe par un Exprès du Sieur Isbrand, qui porte que depuis le départ de l'ordinaire, il a eu une Conférence avec les Commissaires du Roi de Suède, qui lui ont dit que cette Couronne demandoit une assurance par écrit en bonne forme des Etats, qu'ils n'assisteroient pas directement ni indirectement la Ville de Breme: qu'ils avoient ordre aussi de lui déclarer qu'ils ne pouvoient souffrir l'étrainte Alliance qu'ils avoient fait avec le Danemarck, & qu'ils se joindroient avec leurs Ennemis, pour rendre le secours de ce Roi inutile auxdits Etats; que pourtant s'ils vouloient contenter la Suède sur ses prétensions, tant des subsides, que touchant les Côtes de Guinée, qu'elle pourroit entendre à s'accommoder avec eux; que sur cela ledit Isbrand leur a répondu qu'il n'avoit pas pouvoir de ses Maîtres d'entrer dans aucune de ses matières, dont ils seroient fort surpris, attendu que depuis un an qu'il est de leur part à Stokholm, on lui a toujourns fait espérer un accommodement, pourvû qu'on le satisfit sur les prétensions du Cabo Corse, & du Vaisseau appellé la Christine, & que quand il a eu les pouvoirs d'accorder tout ce qu'ils demandent, ils dénoncent la guerre à ses Maîtres, pour de nouvelles propositions.

Mais

Mais que pour les informer au juste de tout ce que dessus, il seroit bien-aïse d'être éclairci si, en cas que les Etats se portassent à n'assister pas Breme, & à donner satisfaction à la Suède sur ses prétensions de subside, elle se joindroit avec eux & romproit contre l'Angleterre: Ils lui ont répondu que cela ne se pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec l'Angleterre, mais que la Couronne de Suede se disposeroit à envoyer des Ambassadeurs vers le Roi d'Angleterre, pour le porter à la paix à des conditions raisonnables, & en cas qu'il la refusât elle pourroit se porter à demeurer neutre, & à n'agir pas avec ses forces contr'eux.

Sur cela ledit Isbrand leur repartit que ses Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur médiation si chere, & qu'il doutoit même qu'ils l'acceptassent pour rien; que Vôte Majesté étant jointe avec eux, & les protégeant dans la justice de leur cause, ils ne croyoient pas que la Couronne de Suède voulut rompre avec elle: ils lui répondirent qu'ils seroient très-maris de rompre contre Vôte Majesté, mais qu'en ce cas ils y seroient obligez, ne pouvant souffrir en aucune manière cette étroite liaison avec le Roi de Danemarck. C'est en substance ce qu'il m'a dit sur la dépêche du Sieur Isbrand, qui est du quinzième Mars.

Il m'a prié ensuite de lui dire mon avis là-dessus, & sur le mauvais effet que produit dans les Provinces & parmi les peuples ce procédé des Suédois, qui donne vigueur aux cabales contraires de se servir du prétexte du Rétablissement du Prince d'Orange, pour retarder l'armement de la Flote, & le paiement du deux-centième.

de..

Denier ; que pour soutenir les affaires, il falloit que la Hollande seule fournit des sommes immenses, qu'il me prioit d'écrire à Vôte Majesté pour agréer que cette somme de cent mille écus soit payée à l'écheance de deux usances.

Je lui repliquai que je n'étois pas surpris des hautes demandes des Suédois, que c'étoit leur manière de négocier, que j'y étois d'autant plus confirmé que de voir qu'en un instant des menaces d'une rupture, ils viennent à proposer un accommodement par argent ; que si les Etats pouvoient les rendre neutres en leur donnant quelque somme, je croyois qu'elle seroit bien employée ; mais que j'estimois encore une voye plus seure pour les porter à la raison, qui est de conclurre au plûtôt le Traite avec l'Evêque de Munster, sans s'arrêter à certains termes qui regardent l'affaire de Borkelo, & à quelques autres articles qui choquent l'Evêque, & touchent même son honneur ; que les Etats le peuvent, sans qu'il y aille de leur reputation, se pouvant servir du nom de Vôte Majesté, pour accorder à sa prière ledit relâchement, & faire voir qu'ils ne l'avoient pas fait d'eux-mêmes, que par cet accommodement on romproit toutes les mesures que les Suédois pourroient prendre par terre avec l'Evêque de Munster, lesquels voyant que les Etats auront toutes leurs forces unies pour la Mer, sans être diverties du côté de la terre, & que les Flotes du Roi de Dannemarc se peuvent joindre, je ne doutois pas qu'ils ne changeassent de langage.

Qu'il restoit encore un point à décider très-important, qui est celui du rétablissement du Prince d'Orange, dont les cabales se servent en  
toutes

toutes rencontres; que je lui voulois avouër fin, céremement & lui dire comme de moi-même, que ce procédé reïtééré si souvent fatiguoit fort VÔtre Majesté, & que sans l'affection particulière qu'elle a pour la Province de Hollande, & pour sa personne en particulier, elle auroit laissé prendre le cours de cette affaire, & démêler ces contestations entre les parties; mais qu'ayant fort bien remarqué l'intérêt que ladite Province de Hollande a de ne se laisser pas opprimer par la faction Angloise, & par celles du Prince d'Orange & d'Espagne qui sont toutes unies sur ce point; Vôte Majesté m'avoit commandé de lui dire de tems en tems les raisons portées par ses dépêches; pour ne permettre pas le rétablissement dudit Prince dans ces conjonctures.

Que pour décider cette affaire & rompre toutes les mesures des Provinces contraires, ( ce qui porteroit aussi coup en Angleterre & en Suède, qui espèrent tous les jours semer des divisions dans l'Etat par ce prétendu rétablissement ) il me sembloit qu'il seroit à propos que dans la Conférence que les Députez de Zélande doivent avoir dans l'Assemblée de Hollande où ils doivent encore parler du rétablissement du Prince; la Province de Hollande leur devoit répondre qu'on ne trouve pas à propos de le rétablir pendant la guerre, & qu'il n'ait été auparavant instruit par ladite Province dans les affaires, & qu'elle prendra soin de lui, lors qu'elle aura reconnu s'il a l'affection & la capacité requise pour bien servir les Etats, mais que pour commencer à le préparer dans les bons sentimens qu'il doit avoir, elle trouve à propos de le retirer des mains des Anglois, & d'éloigner tous ceux de cette Nation d'auprès de lui,  
même

même son Gouverneur, lequel ayant épousé une Angloise, & s'étant déclaré pour ce parti, ne manque pas d'inspirer dans l'esprit dudit Prince des sentimens contraires à ceux qu'il doit avoir pour l'Etat, & choisir ensuite des personnes capables & bien intentionnées pour être auprès dudit Prince, & l'instruire selon les intérêts des Etats.

Que quand tout ce que dessus sera exécuté par la Province de Hollande, on fera revenir peu à peu les autres Provinces, qui se verront déçouées de leurs espérances, & mêmes des récompenses qu'on leur avoit fait espérer par ce rétablissement; toutes les cabales n'auront plus de forces après une telle déclaration, & seroient éteintes en peu de tems: Et l'Angleterre & la Suède connoîtront qu'ils ont été trompez dans les Projets qu'ils avoient fait de ruiner le parti dudit Sieur de Wit, & la personne même, pour y établir des gens dépendans d'eux.

J'ajoutai qu'il pouvoit bien faire comprendre à ses Maîtres, & aux Députez de cette Assemblée, les grandes obligations qu'ils avoient à V<sup>ô</sup>tre Majesté, d'avoir rompu avec ses Alliez & ses Amis pour leurs seuls intérêts, & d'avoir attiré à leur parti le Roi de Dannemarc & tant d'autres Princes, qui se seroient indubitablement joints pour les oprimer, sans les soins & les grandes dépenses que V<sup>ô</sup>tre Majesté a fait pour les en empêcher.

Je lui dis encore comme de moi-même, que si dans la suite du tems V<sup>ô</sup>tre Majesté avoit besoin des assistances de la Province de Hollande, pour avoir raison des droits de la Reine, & que cette Province refusât d'agir en ce rencontre avec la reconnoissance qu'elle doit à V<sup>ô</sup>tre Ma-  
jesté



jesté, ce seroit une grande ingratitude à elle, que tous les siècles lui reprocheroient.

Il me répondit, qu'il faisoit grande réflexion sur tout ce que je lui avois dit, qu'il alloit dans l'Assemblée leur faire connoître les obligations, que les Etats avoient à Vôte Majesté, qu'il feroit prendre une fin aux prétextes des cabales du parti du Prince, & qu'il approuvoit fort l'ouverture que je lui donnois là-dessus.

Que dès ce soir, il dépêcheroit un Courier à Monsieur de Beverning pour hâter l'accommodement de Munster, & passer par-dessus quelques termes, à quoi les Provinces de Gueldres, Overysfel & Groningue n'ont pas voulu consentir, comme aussi pour l'affaire de Borkelo qu'on adoucira autant qu'il se pourra; que pour ce que je lui avois dit de moi-même touchant les droits de la Reine, il souhaiteroit avoir matière d'y servir Vôte Majesté, mais qu'il falloit des éclaircissmens pour cela qui n'ont pas paru jusqu'à présent, quelque recherche qu'il en ait faite, & que pour y porter les Villes, il faut qu'un droit de succession legitime paroisse à l'exclusion de l'enfant mâle, sans quoi il sera mal-aisé de porter les Etats à rompre avec l'Espagne.

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 2. Avril 1666.*

**L**E Roi a été fort aise d'apprendre, que l'on ait encore cette fois-ci rompu le coup aux cabales, qui s'étoient renouvelées pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, comme

comme aussi de la riche charge qui est entrée au Texel, dans les deux Vaisseaux des Indes & sept de Smirne.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 8. Avril 1666.*

Votre Majesté verra par la Copie du Mémoire que Madame la Princesse d'Orange a présenté à l'Assemblée de Hollande, comme elle les prie de prendre soin de l'éducation de Monsieur le Prince d'Orange en termes fort respectueux & soumis.

Comme elle a vû que toutes les cabales des Villes & les Députations des Provinces n'avoient de rien servi qu'à aigrir d'avantage la Province de Hollande, elle a pris le meilleur parti, & en même tems elle s'est fort broüillée avec les Députés de la Province de Zélande, qui disent qu'elle les a trompez, & qu'elle s'est accommodée avec la Hollande sans leur en rien dire. Il est vrai que la Princesse d'Orange ayant vû que la Province de Hollande avoit résolu par une unanimité de voix de répondre à la Députation de Zélande, qu'elle n'avoit pas trouvé à propos de donner aucune Charge au Prince qu'il ne s'en fût rendu capable par les services & par l'affection qu'il doit avoir pour les Etats; elle connût que ce qu'on lui avoit dit il y a long-tems, qu'elle prenoit un mauvais chemin pour l'établissement dudit Prince, étoit vrai, & en faisant cesser toutes les cabales & y renonçant, elle l'a remis entre les mains de la Hollande, qui

a accepté de prendre soin de son éducation ; & le Sieur de Wit m'a dit ensuite qu'ils ont résolu de chasser tous les Anglois ses Domestiques , & leur faire commandement de sortir du País. Il y a entr'autres choses un Gentilhomme que le Roi d'Angleterre lui a donné , qui a beaucoup d'esprit , & qui avoit crédit auprès du Prince.

La Province de Hollande lui doit donner des Domestiques qui dépendront d'elle , c'est-à-dire du Sieur de Wit , & selon que le Prince se conduira , on fera pour lui avec le tems.

Je n'ai rien à ajoûter à Vôtre Majesté sur les pouvoirs qui ont été donnez à Monsieur de Beverning touchant l'affaire de Borckelo , le tout consiste à présent sur les trois mots ( *sauf les Droits de l'Empire* ) que le Sieur de Beverning a ordre secret de la Hollande de passer , & que le Sieur de Wit croit qui doivent contenter l'Evêque , ayant toujours une porte pour rentrer dans ses Droits par ces trois mots , & qu'ainsi la renonciation ne lui est pas préjudiciable. Je l'écrivis à Monsieur de Lionne le 26. du passé , dès que cela fut résolu , & en donnai en même tems avis à Monsieur Colbert à Clèves , comme je continué de faire sur tout ce qui se passe ici. Le Sieur de Wit le louë fort de sa conduite , & de la réponse qu'il a faite à Monsieur le Comte Guillaume de Furstemberg touchant les intérêts des Etats , lesquels il soutient en toutes rencontres avec vigueur.

Il m'a donné avis du projet d'accommodement qui a été donné par Monsieur l'Electeur de Brandebourg , & de la remarque qu'il a faite de l'article qui donne autorité à l'Empereur d'empêcher l'Evêque d'armer sans la permission & consentement dudit Empereur , & comme

me il s'est déclaré qu'il s'oposeroit à cet article, mais qu'il consentiroit qu'on mit (*sans le consentement des Etats de l'Empire au lieu de celui de l'Empereur*,) j'en ai parlé au Sieur de Wit en cette conformité. Il ne desapprouve pas l'opposition que Monsieur Colbert a faite à cet article, & il croit qu'il sera aisé d'y remédier, trouvant que ce seroit donner une grande autorité à l'Empereur, & plus grande que ses prédécesseurs n'ont jamais eu. Il ne m'a répondu que de lui même, n'ayant pas eu le loisir d'en conférer avec ses Maîtres.

Les Etats ont résolu un Conseil secret de huit Députés pour traiter les affaires de la Guerre; mais comme ce nombre est trop grand pour pouvoir observer le secret, on ne parlera pas des affaires qu'avec ceux de qui on sera bien assuré, & nous prendrons nos mesures le Sieur de Wit & moi d'ajuster les personnes & d'en diminuer le nombre sans qu'on s'en aperçoive. Il suffit que par cette résolution on est exempt de traiter avec la Généralité, & qu'on ne peut rechercher ceux qui traiteront d'affaires avec moi pour n'en avoir pas rendu compte aux Etats.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 8. Avril 1666.*

**D**Epuis mon autre Lettre écrite Monsieur de Wit a été chez moi, pour me communiquer la dépêche qu'il vient de recevoir du Sieur de Beverning par un Courier exprès.

Elle porte que le Comte Guillaume de Fur-

Ftemberg est entièrement contraire à l'accommodement, ne voulant pas consentir que l'Evêque renonce sur l'affaire de Borckelo, & qu'il a même été chez les Médiateurs des Princes Alliez pour les détourner de continuer d'approuver cet article, eux s'étant déjà expliqués audit Beverning qu'ils ne romproient pas la Paix pour cela; que du depuis ledit Comte Guillaume leur ayant dit qu'il sçavoit que les intentions de V<sup>otre</sup> Majesté étoient que ledit Evêque ne renonçât pas, ils ont changé d'avis, à quoi ils ont été confirmés par le discours que Monsieur Colbert lui avoit fait, que V<sup>otre</sup> Majesté ne pouvoit preser ni consentir à cette renonciation, y allant de sa conscience, & que quoi que ledit Beverning lui ait repliqué qu'il n'étoit pas, il y a deux jours, dans ce sentiment, & qu'au contraire il l'avoit remercié des réponses vigoureuses qu'il avoit fait sur ce sujet au Comte Guillaume de Furstemberg, à qui il avoit allégué l'exemple des aliénations entières d'Evêchez qui ont été faites à la Paix de Munster, sans que la conscience du Roi ait été intéressée, il n'a pas laissé de demeurer ferme dans cette opinion, & que n'y ayant plus rien à négocier ici, puisque V<sup>otre</sup> Majesté y paroïssoit contraire, il le prioit de demander son congé à Messieurs les États.

Sur quoi ledit Sieur de Wit m'a prié de lui dire confidemment, si V<sup>otre</sup> Majesté avoit changé la bonne volonté qu'elle avoit témoigné jusqu'à cette heure pour les États, afin que sans l'importuner davantage ils puissent régler leur conduite selon l'état présent des affaires.

Je lui ai répondu que je n'avois nulle connoissance que V<sup>otre</sup> Majesté eût diminué en rien la bonne volonté qu'elle a toujours eu pour le bien

&

& l'avantage des Etats, que je n'avois point reçu de Lettre de Monsieur Colbert, & qu'ainfi je ne pouvois pas lui dire par quel sentiment il avoit parlé au Sieur de Beverning: comme il marque par sa Lettre; mais que s'il vouloit bien que je lui disse ma pensée avec liberté, je lui ferois remarquer que le Sieur de Beverning a concerté & reçu les derniers articles comme accordez, sans les consulter avec Monsieur Colbert & le Comte Guillaume, qui comme Médiateurs, l'un d'un grand Roi leur Allié & Protecteur, & l'autre d'un Electeur Prince de l'Empire, qu'on peut fort bien juger que ledit Beverning ayant mis dans un des articles, *qu'on ne pourra armer sans le consentement de l'Empereur*, c'est se déclarer pour ledit Empereur & n'avoir pas considéré les intérêts du Roi & des Princes de l'Empire: Que j'ajoûtois qu'il me sembloit qu'une renonciation générale de tous droits sur Borkelo étoit trop rude à digérer pour un Prince Souverain, & qu'on pourroit encore adoucir davantage l'instruction dudit Sieur de Beverning sur cet article & sur d'autres, dont je voulois m'expliquer de moi-même, sans pourtant en avoir aucun ordre.

Que les difficultez consistent sur les trois prétensions de l'Evêque touchant Borkelo.

La première est le Droit Territorial ou la Souveraineté.

La seconde est le *Dominium directum*, & que cela relève de l'Evêché en chef.

Et la troisième est, que le Vassal a mal usé avec lui, & que la Terre est confisquée.

Quant au premier article, Messieurs les Etats s'étant expliquez qu'ils ne pouvoient en aucune façon se relâcher de la renonciation sur le fait de la

Souveraineté, parce qu'ils sont seuls Ducs de Gueldre; mais que passant les mots (*sous les Droits de l'Empire*) l'Evêque peut revenir à ses prétentions, & ainsi il ne se préjudicie pas en renonçant à ce point, ce qui fait que je ne m'attachois pas à chercher d'autres tempéramens que celui qui a été accordé.

Mais pour les deux autres, je croyois que les Etats se devoient contenter de l'expédient, qu'on traiteroit ces deux points amiablement, avec promesse de n'en venir plus aux armes.

Que j'estimois aussi nécessaire que les Etats donnaissent ordre au Sieur de Beverning d'ôter de l'Article ces mots, (*sans le consentement de l'Empereur.*)

Et qu'on accordât le nombre de 3000. hommes à l'Evêque au lieu de 1500. portez par l'Instruction dudit Beverning.

Que si le Sieur de Wit trouvoit à propos de renvoyer le Courier dudit Sieur de Beverning avec ces adoucissements, j'écrierois aussi à Monsieur Colbert en même tems ce qui s'étoit passé entre nous, ce qu'il a approuvé, & le Courier doit partir dans une heure.

Je l'ai prié de ne rien communiquer aux Etats Généraux de la Lettre du Sieur de Beverning, pour n'aigrir pas les esprits, & ne donner pas prétexte aux cabales de nous broüiller, les Peuples étant assez susceptibles de mauvaises impressions contre nous, puisqu'agissant, comme V<sup>otre</sup> Majesté fait, pour les intérêts de l'Etat, ils ne laissent pas de publier que la Guerre de Munster a été fomentée par V<sup>otre</sup> Majesté; mais comme V<sup>otre</sup> Majesté m'a déjà mandé par ses dépêches, que quoi que la conduite des Etats ne soit pas bonne, elle ne laissera pas d'aller toujours  
son

son chemin pour leur bien; je dois aussi par les bons conseils de V<sup>ô</sup>tre Majesté ne prendre pas garde à beaucoup de choses qu'ils font mal à propos, & dissimuler jusqu'à un autre tems.

Ledit Sieur de Wit m'a prié de n'en parler pas aux Etats, que nous n'ayons eu réponse de Monsieur Colbert sur la dépêche que je lui écris conformément à celle-ci. Il communiquera seulement au Bourguemaitre d'Amsterdam & à celui de Delft ce qui s'est passé entre nous, afin de ne se charger pas seul d'un tel secret, dont il pourroit être recherché un jour.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 9. Avril 1666.*

J'ai reçu vos deux dépêches du premier de ce mois, je ne vous parlerai point encore du point le plus important qu'elles contiennent, qui est la déclaration que les Suédois ont faite de ne pouvoir souffrir l'armement du Roi de Dannemarc, & les menaces qu'ils font de l'attaquer s'il ne se départ du dernier Traité de la Haye, parce que la matière est d'assez grande conséquence, par les suites fâcheuses qu'elle peut avoir de toutes manières, pour m'obliger à délibérer meurement, & qu'aussi-tôt que j'aurai pris là-dessus ma résolution, je fais état de dépêcher un Courier exprés pour la faire sçavoir premièrement à la Haye, pour y concerter toutes choses, & sçavoir des Etats les ordres qu'ils voudront envoyer au Sieur d'Isbrand, touchant la satisfaction que demande la Suède,



& de-là ledit Courier passera à Stocholm.

J'ai été cependant fort aise d'avoir vû plusieurs choses dans vôtre dite dépêche, & particulièrement le succès de la députation si nombreuse de la Province de Zélande; que les ordres aient été envoyez partout pour les préparations de la Campagne, sans s'arrêter à ce qui se négocie à Clèves; que l'échange des ratifications du Traité de Dannemarc ait été fait, & que Clingenberg ait eu charge de son Maître d'accepter le dernier Acte de garantie, que je vous avois adressé: je voudrois seulement que les Etats eussent usé de plus de diligence pour les préparations de leur Flote & de sa sortie.

Il ne se peut rien de mieux que tout ce que vous avez si fortement représenté au Sieur de Wit, tant sur l'importance dont il est, qu'on trouve une bonne fois les moyens de ruiner entièrement le prétexte du retablissement du Prince d'Orange, qui flatte les espérances de nos ennemis & leur ôte toute disposition à la Paix, que sur la nécessité qu'il y a de conclurre promptement l'accommodement de Munster, sans s'amuser à chicaner certains points, qui ne donneroient même nulle plus grande sûreté aux Etats, comme est celui de vouloir forcer l'Evêque à renoncer pour jamais à toutes ses prétensions sur Borkelo. La conjoncture où l'on voit se fonder les Suédois, est bien mal propre pour disputer une chose fort inutile; je dis quand même le Chapitre de Munster donneroit la même renonciation, car les gens d'Eglise n'étant qu'usufruitiers de ces biens, & ne pouvant ni les aliéner ni les céder; il est indubitable qu'un autre Evêque & d'autres Chanoines, & celui-ci même avec les siens ne se tiendront  
point

point obligez à ce qu'on aura extorqué d'eux en cette rencontre par la loi de la nécessité, s'ils voyoient une occasion favorable de s'en dédire & d'en revenir, & ils croiroient au contraire beaucoup mériter de Dieu & de l'Eglise; Le Sieur van Beuningen, quand on lui a représenté toutes ces choses, n'a pû disconvenir que l'affaire n'eût pas été bien entendue à la Haye.

## M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

**L'***Incident que forment les Suédois pour empêcher par des menaces le Roi de Dannemarc d'exécuter le Traité de la Haye, est une chose si surprenante, si injuste & si intolérable, que si on ne vouloit considérer que l'action en soi, la hauteur avec laquelle on la fait, & la visée qu'on s'y propose, il est certain qu'on n'en sçauroit trop témoigner de ressentiment, ni prendre des résolutions, pour vigoureuses qu'elles fussent, qui ne dûssent paroître trop modérées, car en premier lieu le Traité de la Haye a été négocié pendant quatre ou six mois au vû & sçû de tout le monde, sans que la Suède ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait aujourd'hui, ce qui auroit peut-être suffi, pour en arrêter la conclusion, du moins, pour y avoir les égards qu'elle eut témoigné désirer.*

*En second lieu, il ne tient qu'à la Suède d'entrer dans le même Traité, avec les mêmes avantages qu'il semble qu'elle envie aujourd'hui au Roi de Dannemarc, & même en diminuant ceux de celui-ci.*

*En troisiéme lieu, la Suède avoit jusqu'à présent toujours déclaré qu'elle n'étoit engagée en rien avec l'Angleterre pour cette Guerre-ci, & qu'elle avoit*

voulu, en considération de l'Amitié de la France, demeurer toujours les mains libres, qui est le propre terme, dont les Régens ont usé depuis la conclusion du Traité d'Angleterre.

En quatrième lieu, cette Couronne là, sans même faire aucun armement, a tellement la sûreté entière contre le Dannemarc dans sa propre puissance, que ce qu'elle dit aujourd'hui de vouloir faire pour cette sûreté ne pourra jamais passer que pour un prétexte qu'elle prend de favoriser les Anglois, d'autant plus que le Roi seroit prêt d'ajouter à leur propre puissance toutes les forces de la sienne, par une garantie qu'elle leur accordera volontiers telle qu'ils la pourroient désirer contre les Dannois, en cas qu'ils voulussent se servir de leur armement pour attaquer la Suède.

En cinquième lieu, que lors du tems de la République Romaine quand elle étoit Maîtresse du monde, il ne s'est guère ouï dire qu'un Roi prescrivit à un autre Roi la dure Loi de n'exécuter point un Traité qu'il a fait avec d'autres Puissances, lequel ne le regarde point & ne préjudicie point à sa sûreté.

Et enfin, qu'il se rencontre que c'est un autre ami de la France, qui veut détacher d'elle un Allié pour fortifier son Ennemi, & cela non seulement sans que la Suède y ait aucun intérêt, puis qu'elle a souvent déclaré elle-même, de ne pouvoir souffrir que les Anglois deviennent les Maîtres de la Mer, & de tout le Commerce du Monde.

On a fait toutes ces remarques, afin que quand le Sieur d'Estrades traitera de cette affaire avec le Sieur de Wit, & que celui-ci trouvera peut-être trop modérez les sentimens de Sa Majesté, tels qu'ils seront ci-après expliqués, ledit de Wit, ne croye pas que cette modération parte d'un autre principe que de celui de sa prudence, & qu'elle n'ait vû aussi-bien  
que

que lui, combien le procédé des Suédois est injuste & insoutenable en toutes ses parties.

Mais comme dans toutes les affaires politiques que pourvu que l'honneur, qui doit marcher avant toute autre considération, se puisse sauver, c'est l'intérêt des Etats, qui doit régler toutes leurs résolutions, & que pour les prendre bonnes & utiles, il n'y doit entrer ni chagrin, ni dépit, ni emportement. Sa Majesté a estimé qu'en ce rencontre plus qu'en aucun autre qui se soit jamais offert, Elle & les Etats Généraux doivent observer la maxime qu'on vient de dire.

Par les dernières Lettres que Sa Majesté a reçues de ses Ambassadeurs, l'affaire a un peu changé de face, car quoi que les Suédois tiennent encore bon à dire, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Dannemarc s'il arme par terre, & que vrai semblablement ils le feront, ne sachant où mieux employer les Troupes qu'ils ont dans l'Empire, qu'à les envoyer prendre des quartiers dans le Holstein & Zutland, néanmoins ils ont témoigné aux Ambassadeurs du Roi qu'en cela ils ne prendront qu'un parti de désespoir, & sont même déjà entrez les premiers dans les expédiens & tempéramens d'accommoder la chose, & nommément ont proposé celui qui suit.

Que le Roi de Dannemarc demeure à l'égard de la Hollande dans un Traité défensif, tel qu'est celui que la Suède a avec l'Angleterre, qui a assuré ses ports aux Vaisseaux de Guerre d'une seule des parties, & les laisse libres & sûrs aux Vaisseaux Marchands de tous les deux.

Le point d'honneur pouvant aujourd'hui être mis à couvert, toute la difficulté sur la manière de la conduite qu'on doit tenir roule sur ce point, de savoir le quel est le plus avantageux au Roi & aux Etats, où que le Roi de Dannemarc exécute pleine-

ment son Traité, & qu'on se charge de le soutenir ou de le défendre contre les Armes de la Suède, qui l'attaquera en ce cas-là indubitablement, ou que l'on accepte le parti que la Suède propose qu'il demeure dans un Traité purement défensif en la manière ci-dessus dite.

Le Roi ne veut rien résoudre là-dessus définitivement, sans sçavoir le sentiment des Etats, & avoir concerté toutes choses avec eux, cependant parceque la chose presse, & qu'il n'y a pas de tems à perdre à écrire à Coppenhague, Sa Majesté a voulu s'expliquer par avance de ses pensées sur la matière, & en cas que celles des Etats se trouvent conformes, comme elle n'en peut presque pas douter, Sa Majesté charge le Sieur d'Estrades d'envoyer aussitôt à ses Ambassadeurs en Suède, & au Sieur Courtin les Paquets qui sont ci-joints dont la substance est la même que celle de ce Mémoire, & elle se promet que les Etats en même tems enverront leurs Ordres au Sieur d'Isbrand, & à leur Ministre à Coppenhague; en la même conformité.

Le sentiment donc de Sa Majesté est que pour son intérêt & pour celui des Etats, il n'y a pas un moment à hésiter, à dire que le second parti est de beaucoup préférable au premier, pour deux raisons très-fortes qui sont communes, & une troisième qui est particulière à Sa Majesté, dont il ne seroit pas à propos de rien dire au Sieur de Wit.

Les deux raisons convaincantes sont que l'action du Roi de Dannemarc contre les Anglois sera incomparablement plus à charge au Roi & aux Etats, qu'ils ne peuvent jamais tirer d'utilité s'il faut entreprendre de le défendre dans la foiblesse où il est contre les attaques des Suédois en Dannemarc & en Norvègue, puisqu'il est aisé de voir qu'ayant à soutenir une si vaste étendue de Côtes & de Païs, & tant de Pla-

ces mal munies de toutes choses, il faudroit que Sa Majesté & les Etats se chargeassent de former, & d'entretenir à leurs dépens divers Corps d'Armée, pour les faire agir en des lieux éloignez, ce qui causeroit une diversion incomparablement plus avantageuse & plus favorable aux Anglois, que n'a été celle de l'Evêque de Munster qui n'est pas encore cessée, & occuperoit tellement les forces du Roi & des Etats, qu'il faudroit nécessairement relâcher beaucoup de la vigueur, avec laquelle on pourroit, sans cette diversion, faire la Guerre aux Anglois.

La deuxième que comme jusqu'à présent, le Roi de Dannemarc ne s'est pas engagé à joindre sa Flote avec celle du Roi & des Etats, mais seulement attaquer les Vaisseaux Anglois au Cap Gac, & leur fermer l'entrée du Zundt, il n'y a pas une si grande différence entre cela, & ce que la Suède propose de défendre l'entrée de ses Ports auxdits Vaisseaux de Guerre Anglois, qu'il faille pour cette différence d'un assez léger avantage, non seulement s'engager à faire la Guerre en Dannemarc & en Norvègue avec nos propres Troupes, car sans cela l'un & l'autre seroient bien-tôt engloutis, mais se mettre en état de ne pouvoir agir contre les Anglois, avec la vigueur qui paroît si nécessaire.

La troisième qui est particulière au Roi, est que dans le second parti on conserve l'amitié de la Suède, & on tienne en état cette Couronne de pouvoir seconder tous les desseins de Sa Majesté, soit dans l'Empire, soit dans la Flandre, au lieu que le premier la jette nécessairement dans la dernière union avec l'Angleterre, & probablement encore avec la Maison d'Autriche.

Par ces raisons & plusieurs autres qu'on pourroit y ajouter, Sa Majesté croit qu'elle & les Etats doivent donner promptement ordre à leurs Ministres à

Stocholm, qu'après avoir fortement représenté combien est dur à digérer le procédé de la Suède, par toutes les raisons qu'on a touchées au commencement de ce Mémoire; ils disent que nonobstant cela, le désir de conserver leur amitié l'a emporté sur toutes les autres considérations, & que Sa Majesté & les Etats ont agréé que le Roi de Dannemarc accepte le parti qui lui a été proposé, mais qu'en cas qu'il se rencontre des difficultez comme la Suède pourroit bien en faire naître pour se former un prétexte d'attaquer le Dannemarc; Le Roi quand il devroit sacrifier tous les intérêts de sa Couronne, & même la bazarder ne manquera pas à sa parole, & accomplira ponctuellement l'Acte de garantie qu'il a donné au Roi de Dannemarc, enverra de ses Troupes & de celles de ses Amis pour le défendre, & lui fournira tout l'argent qui sera nécessaire pour lui donner le moyen de ne pas succomber, & qu'en même tems le Ministre des Etats parle de la même manière de la part de ses Maîtres.

Cette affaire-ci ne doit être communiquée par le Sieur d'Estrades qu'au Sieur de Wit, & au moins d'un nombre de personnes qu'il se pourra: & en cas que ceux avec qui il conférera témoignassent plus d'inclination au premier parti, il leur dira qu'il écouterait volontiers leurs raisons, & que si elles lui paroissent plus fortes que celles qui ont déjà obligé Sa Majesté à se déterminer au second, il lui en rendra compte par un Courier exprès; mais qu'en ce cas-là il desire de sçavoir précisément des Etats qu'elle est leur intention sur la quantité de Troupes, dont ils voudront bien de leur part assister le Dannemarc, pour lui donner moyen de soutenir cette Guerre, quels fonds ils voudront faire pour la subsistance des dites Troupes, & quels subsides ils voudront accorder audit Roi, afin que rendant compte de tout à Sa Majesté.

jesté, Elle puisse prendre de son côté ses résolutions & des mesures plus certaines.

Il y a toute apparence que quand il n'y auroit autre raison, pour les faire entrer d'abord dans tous les sentimens de Sa Majesté que celle de la dépense seule, mais immense, à laquelle les engageroit le solâtien des Guerres de Dannemarc & de Norvègue, ils seront de ce seul Chef bien rebutez d'embrasser ce parti, ainsi dès qu'ils auront donné les mains à s'appliquer au second, la seule difficulté qui restera sera sur l'argent que les Etats ont promis au Roi de Dannemarc, surquoi il écherra peut-être de faire un nouveau Traité à la Haye, qui réglant le nombre de Vaisseaux qu'il devra seulement armer, on convienne de nouveau de la somme que les Etats lui donneront pour les équiper & les entretenir durant cette Guerre, surquoi on pourra prendre la proportion du premier Traité. Mais comme il peut avoir déjà fait beaucoup de dépenses sur la foi dudit Traité, il semble au Roi que la justice & l'honnêteté requièrent qu'on lui donnât dès à présent parole de la rembourser jusqu'à un écu près, & outre cela pour le bien traiter & le maintenir toujours favorable au parti, on pourroit lui faire quelque présent considérable d'argent. Cependant pour témoigner que Sa Majesté ne donne pas des Conseils qu'elle ne veuille bien prendre pour soi-même en ce qui la regarde, elle donne une entière & plaine disposition au Sieur d' Estrades ( si l'affaire prend le chemin qu'on vient de dire ) de faire payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus en décompte des prétendus subsides, quoi qu'elle ne lui eût donné jusqu'ici autre pouvoir que de payer ladite somme par moitié égale, comme les six cens mille écus que doivent fournir les Etats doivent être payez de même par portions égales de six en six mois.

On a dû ci-dessus faire une remarque digne  
de



*de grandes réflexions, sur le choix que l'on doit faire de l'un des deux partis, qui est que le Sieur Houltz, Résident de Dannemarc en Suède, a témoigné aux Ambassadeurs du Roi d'être persuadé, que le Roi de Dannemarc son Maître devoit, par son véritable & propre intérêt, entrer dans tous les expédiens & tempérans qui lui peuvent faire éviter la rupture avec la Suède. Fait à S. Germain en Laye le 16. Avril 1666*

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 15. Avril 1666.*

**D**Epuis la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de faire à V<sup>otre</sup> Majesté sur la Lettre que le Sieur de Beverning écrivit au Sieur de Wit, j'en ai donné avis à Monsieur Colbert; & de toute la conversation que j'eus avec lui sur ce sujet: ledit Sieur Colbert m'a fait une réponse si exacte, dont j'envoye Copie à V<sup>otre</sup> Majesté, sur toute la conduite qu'il a tenuë depuis qu'il est en Hollande, & qui est si différente des plaintes dudit Beverning, que ledit Sieur de Wit en est demeuré très-satisfait, & est convenu qu'il étoit allé bien vîte; car il se voit clairement que non seulement Monsieur Colbert a eu une grande modération à souffrir les reserves & les duretez de cet homme; mais même qu'il a été porté d'un zèle extraordinaire pour conduire les affaires plus à l'avantage de Messieurs les Etats qu'ils ne désiroient eux-mêmes, ainsi qu'il a paru dans le ménagement qu'il a fait des esprits des Médiateurs & du Comte de Fürstemberg, pour les faire consentir à la Renonciation de  
Borcke.

Borckelo, & les porter même à celle du *Dominium directum*, que les Etats consentoient d'être décidé par voyes amiables.

Ledit Sieur de Beverning a été obligé de se dédire par sa Lettre du 8. du courant de tout ce qu'il avoit mandé par sa précédente; car les propres termes de sa Lettre au Sieur de Wit portent, que Messieurs les Etats ne sçauroient être plus obligez qu'ils lui font de tous les bons offices qu'il a rendu auprès de Messieurs les Médiateurs, & principalement auprès du Comte Guillaume de Furstemberg qu'il a tout-à-fait ramené pour faire passer la renonciation; qu'il ne s'est par arrêté à ce point, mais qu'il a même fait comprendre le *Dominium directum* comme lui Beverning l'avoit proposé, & qu'ainsi c'étoit une affaire faite par l'entremise de Vôte Majesté, à qui on en avoit l'obligation.

Après que ledit Sieur de Wit m'eût communiqué cette dépêche, je lui fis remarquer comme il étoit impossible qu'en deux jours une affaire comme celle-là eut tourné du blanc au noir, & qu'il falloit qu'il y eût bien de la malice, & quelque chose de caché dans tout ce que Beverning avoit écrit par la première Lettre, qui n'avoit pas été si secreta que plusieurs de mes amis des Villes ne m'eussent fait entendre qu'elle produisoit un mauvais effet dans les esprits des peuples; que pour ôter les ombrages qui en pourroient rester, & me donner satisfaction sur ce point, je le priois de porter la dernière Lettre à l'Assemblée de Hollande & de-là aux Etats Généraux, & après la lecture faite de la faire enregistrer au Greffe, afin que toutes les Provinces soient informées que Monsieur Colbert, par les ordres de Vôte Majesté, a été même au de-là de leurs

leurs prétentions pour leur faire obtenir une Paix honorable & avantagenſe, ce qui a été exécuté, & l'on connoitra par là le procédé injuſte de Beverning de s'être plaint de Monsieur Colbert, & deux jours après avoir été obligé d'avouer qu'il ne ſe peut pas mieux agir qu'il a fait au nom de Vôtre Majeſté, pour faire convenir les Médiateurs à plus que les Etats n'avoient prétendu de l'Evêque.

La Province de Hollande a accepté l'éducation de Monsieur le Prince d'Orange, & lui a nommé des Tuteurs qui ſont tous amis & dépendans du Sieur de Wit. Il y a eu une grande cabale des Villes pour être de ce nombre, mais le tout s'eſt paſſé comme le Sieur de Wit l'a déſiré.

On travaille à préſent à former la Maïſon du Prince d'Orange & à en ôter tous les domeſtiques. Il me vint rendre viſite il y a trois jours, & me pria la larme à l'œil de parler à Monsieur de Wit pour lui laïſſer Monsieur de Zuyleſteyn. Il me repréſenta qu'il étoit des Nobles & des Etats de la Province d'Utrecht, qu'il envoyeroit ſa femme qui eſt Angloiſe dans une de ſes Terres, qu'il ne la verroit pas qu'après la Paix faite avec l'Angleterre, & qu'il ſeroit caution pour lui qu'il n'agiroit en rien que par les ſentimens de la Province de Hollande; que pour lui il ſe vouloit mettre entre les mains de Mr. de Wit & le regarder comme ſon Pere, & qu'il ſ'adreſſoit à moi pour me marquer mieux les ſentimens qu'il avoit de fuivre les exemples de ſes Prédéceſſeurs, en s'attachant tout-à-fait aux intérêts de Vôtre Majeſté; que ſi on avoit crû qu'il eut quelque attachement, à cauſe de la proximité avec le Roi d'Angleterre on lui avoit fait tort, qu'é-

tant

tant *Enfant de l'Etat*, il n'en auroit jamais d'autre qu'avec *Mellieurs les Etats & ses Amis & Alliez.*

Je lui répondis que j'étois très-aïse de lui voir de si belles pensées; qu'il ne sçauroit mieux faire que de les suivre; qu'il y trouveroit sa grandeur & ses établissemens; & qu'il ne devoit pas douter de la protection de *Vôtre Majesté*, comme elle l'a donnée à ses *Prédécesseurs*; mais que pour conserver *Monsieur de Zuylesteyn* auprès de lui, j'y croyois de l'impossibilité, après la résolution que *Messieurs de la Province de Hollande* ont prise de changer tous les *Domestiques*; que je ne laisserai pas que de lui en parler, quoi que je le croye inutile; mais que dans cette conjoncture *Monsieur de Zuylesteyn* feroit bien de se retirer de lui-même; que je sçavois que *Monsieur de Wit* lui feroit donner par les *Etats* la même pension qu'il avoit, & une promesse du premier *Gouvernement vacant*, que ce ne seroit qu'en considération de l'amitié qu'il lui témoignoit, ce qui marquoit assez celle que *Monsieur de Wit* faisoit de sa personne, puisque cela seul le portoit à procurer cet avantage audit *Zuylesteyn* qu'il ne croyoit pas de ses amis.

Lors que j'en ai parlé au *Sieur de Wit*, il m'a remercié d'en avoir usé de la sorte; & quoi que les choses ne soient pas encore résolües, je crois que les *Etats* changeront toute la *Maison*.



## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 16. Avril 1666.*

**L**A lenteur de la préparation de la Flote pourroit bien nous couter cher ; car si Monsieur de Beaufort , qui étoit déjà embarqué suivant les dernières Lettres , que nous recevons de Provence , passe en Ponant ou ayant combattu Smit , ou sans le combattre s'il ne le rencontre plus dans la Mer Méditerranée , à moins que la Flote des Etats ne se mette à la voile sans délai , les Anglois pourront aller avec toute la leur à la rencontre dudit Sieur Duc. Le Roi désire que vous fassiez remarquer ce grand inconvénient à Monsieur de Wit seul , afin qu'il y pourvoye.

M. de Beverning , je ne sçai par quel esprit , avoit étrangement déguisé , & même falsifié ce qui lui avoit été dit par Monsieur Colbert ; j'ai lû à Monsieur van Beuningen une dépêche de Monsieur Colbert , que j'ai reçûë fort à propos , pour les détromper de toutes les mauvaises impressions , que ledit Beverning en avoit donné , il en est demeuré fort satisfait , & m'a témoigné de désirer passionnément que Monsieur de Wit pût aussi voir la même dépêche : j'écris aujourd'hui à Monsieur Colbert , pour le prier de vous en adresser une Copie.

Je n'ai pas eu assez de tems pour faire les dépêches que je dois écrire à Coppenhague & à Stocholm , & vous les adresser par l'ordinaire qui part ce soir , ainsi qu'il étoit porté par le Mémoire du Roi ; mais j'ai crû que je devois  
 tou-

toûjours vous adresser la vôtre par le même ordinaire, afin que vous puissiez profiter de tous les momens pour négocier sur cette affaire avec Monsieur de Wit, & je travaillerai demain & après demain à composer les autres dépêches pour Messieurs de Pomponne, Terlon & Courtin, & fais état de vous les adresser dans deux jours par un Courier exprès.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 21. Avril 1666.*

**N**ous avons ici Monsieur le Comte Guillaume depuis avant-hier, & un Envoyé de Munster, qui dit que son Maître est prêt de signer le Traité, & de passer les deux conditions qui lui paroissent si rudes de la renonciation, & du désarmement à deux mille hommes près, en cas que Sa Majesté le désire absolument. On lui a déjà répondu qu'il falloit de nécessité passer les conditions, & il s'en retourne en toute diligence le signifier à son Maître, mais je veux croire qu'avant qu'il arrive le Traité aura été signé.



## T R A I T E'

De Paix entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas d'une part, & Son Altesse Sérénissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, conclu à Clèves le 18. Avril 1666.

Traduction du Latin.

**S**Oit notoire à tous & un chacun par ces présentes, que s'étant mû l'année dernière des dissensions entre les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas d'une part, & le Très-Révérénd & Sérénissime Seigneur Christophle Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquelles s'étoient tellement accrûes que non seulement elles s'étoient tournées en une Guerre ouverte, mais qu'il étoit dangereux qu'elles ne s'étendissent dans les Pais voisins, & principalement dans les Terres & Domaines de l'Empire Romain, & ne les envelopassent dans leurs propres dommages & incommoditez, à moins que lesdites dissensions ne fussent terminées à l'amiable & par la voye de la douceur, pour prévenir les malheurs & les périls qui pourroient s'en ensuivre; il est arrivé qu'enfin par la bonté Divine, & par la médiation, les efforts & les soins de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, des Electeurs du Saint Empire Romain, sçavoir ceux de Mayence, de Cologne, & de Brandebourg, & des Princes, l'Evêque de Paderborn, le Comte de Neubourg Palatin du Rhin, les Ducs de Brunswic, Lunebourg, Wolfembutel & Culenber,   
ou

on a pensé à la Paix. C'est pourquoi les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas tendant à une si bonne fin, ont commis & député à cet effet le Sieur Jérôme de Beverning, Député en l'Assemblée desdits Seigneurs Etats Généraux d'une part, & ledit Evêque & Prince de Munster de la sienne le Sieur Matthias Korf, dit Schmiling & le Sieur Bernard de Widenbourg, Chanoine & Thésorier de l'Eglise Cathédrale de Munster & de Hildesheim, Conseillers privez dudit Seigneur Evêque, & Président de la Cour de Justice de Munster, qui en vertu de leur Mandemens & Procurations nécessaires, dont Copies sont insérées à la fin du présent instrument, par un commun sentiment d'amitié & de Paix, sont convenus & accordez, comme s'ensuit.

I. *Prémièrement* qu'il y aura une Paix ferme stable & perpétuelle entre lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, & Son Altesse Sérénissime le Très-Révérend Evêque & Prince de Munster, pour être entretenue & observée sérieusement, en s'étudiant à se procurer l'avantage l'un de l'autre, & se témoignant tous les devoirs d'amitié & de bon voisinage.

II. *Qu'il y aura amnistie & oubli perpétuel de tout ce qui a été commis & fait de part & d'autre, en sorte que pour quelque cause, & sous quelque prétexte que ce puisse être, il ne se fera de la part d'une des parties à l'autre, aucune hostilité, dommage ou obstacle, & qui puisse tourner & tendre à quelque préjudice l'un de l'autre soit par soi-même, soit par autrui. Il y aura aussi une amnistie universelle en faveur de ceux qui auront été les Adhérens de l'une ou l'autre partie, excepté ceux qui seront repris de trahisons, en sorte néanmoins que la voye de justice leur sera libre, & que leurs biens seront conservez à leurs Femmes, Enfans & Héritiers. Le*  
Seigneur



Seigneur Evêque ne refusera non plus l'investiture à aucun de ses Vassaux à l'occasion & pour raison de cette Guerre, tant dépendant de l'Evêché de Munster que de l'Abaye de Corbie, ni ne les différera & traînera en longueur, pour quelques autres prétensions ou procès; ce qui sera pareillement observé en semblable cas par les Seigneurs Etats.

III. De plus le Seigneur Evêque de Munster, dès aussi-tôt que la Paix sera faite, rendra aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, tous les Lieux & Places, sans en rien réserver, qu'il a occupé pendant la présente Guerre, & qu'il se trouvera posséder au tems de la conclusion, & les rendra tous dans l'état où ils seront dans le tems de la restitution, spécialement les Bourgs & Châteaux de Borckelo; & de plus promettra que durant cette Négociation, & depuis le dernier jour du mois de Mars, il fera soigneusement en sorte que de son fait ou par son ordre, il ne soit rien détérioré dans les susdits Lieux occupez, & qu'il ne sera rien demandé ni exigé des Sujets ou pour rachetter ou rançonner des Maisons, ou sous quelque autre prétexte de charges de la Guerre, ou sous quelque nom que ce puisse être, mais au contraire il pourvoira par toute sorte de moyens qu'ils soient conservez dans le même état qu'ils étoient au jour susdit; & s'il se fait cependant quelque chose au contraire, ou qu'il fût causé quelque dommage, quel qu'il fût, auxdits Lieux, il les réparera, & remettra à ses dépens dans leur précédent état; & à cette fin, il sera permis à chacune des parties, d'envoyer, si elles veulent, au plutôt des Commissaires sur lesdits lieux, qui pourvoient à ce qu'il ne soit rien attenté contre la teneur de cet Article.

IV. Il aura soin aussi de bonne foi, que tout Soldat qui se trouvera au susdit tems dans les lieux susdits,

*aits, en sortent, aussi-bien que de tout le Territoire généralement desdits Seigneurs Etats, leur étant en outre libre de passer, en cas de nécessité, par leurs Terres, en sorte pourtant que ce soit par le plus court & le plus commode chemin qu'il se pourra, & que leur prescrira un Commissaire qu'on enverra devant, pour les faire passer dans le Territoire de Munster. Ils n'en emporteront non plus aucun butin ni effet, & ne feront dans leur passage aucun dommage ni violence aux habitans.*

*V. Réciproquement promettent de bonne foi lesdits Seigneurs Etats Généraux qu'à compter du 24. d'Avril, ils n'exerceront aucun acte d'hostilité contre le Seigneur Evêque de Munster ni contre son Evêché, & qu'ils le repareront aussi de bonne foi, s'il se fait quelque chose au contraire.*

*VI. Les Seigneurs Etats Généraux feront sortir du Territoire dudit Seigneur Evêque leur Armée & toutes les Troupes qui s'y trouveront dans ce tems-là, soit en action ou inaction, & leur sera, aussi de même manière, accordé libre passage, s'il est nécessaire; & il ne sera, par elles, fait aucun dommage ou violence aux habitans, & ne leur emporteront, après ledit jour, aucune dépouille ni aucuns effets. Les Prisonniers faits de part & d'autre, de quelque condition qu'ils soient, seront renvoyez sans rançon, en payant seulement par eux les dettes légitimement contractées pendant leur détention, & ne pourront les habitans de part & d'autre, ci-après exiger des Prisonniers qu'ils auront extorqué d'eux même pendant cette Guerre, ni même les promesses qu'ils n'auront pas encore prêtées ledit jour 24. d'Avril. Et comme de part & d'autre les Contributions ont été établies à certaines somme pour la sûreté des personnes & des lieux, à payer par mois ou par semaines, elles seront payées selon les règles, &*

comme il a été convenu avec les Commissaires des Bourgs & Villages ou autres, jusques au dernier jour du mois d'Avril, & non plus.

VII. Il est convenu que le Seigneur Evêque, aussitôt après la Ratification de ce Traité, licentiera son Armée, & ne retiendra que les Troupes qui lui sont nécessaires pour ses Garnisons, & pour la sûreté de sa Province, ce que les Seigneurs Médiateurs, aussi bien que lui-même Seigneur Evêque jugeront pouvoir se faire avec trois mille hommes; ainsi il promet qu'il n'excédera pas ledit nombre; & qu'il ne fera point ci-après de nouvelles levées, sinon pour la sûreté & nécessité de l'Empire & des Cercles, & que des Alliances, non contraires à ce Traité, ne le requissent, ce qui ne se fera, au surplus, non autrement que selon les constitutions de l'Empire, l'instrument de Paix & les Droits des Princes, auxquels les Seigneurs Etats ne demandent pas qu'il soit dérogé.

VIII. Et renoncera au reste ledit Seigneur Evêque à tous & un chacun Traitez d'Alliance, contraires à celui-ci, & ne s'engagera jamais de nouveau avec d'autres Princes ou Puissances contre les Seigneurs Etats Généraux, ni n'attaquera leur République par la Guerre.

IX. Comme réciproquement déclareront, lesdits Seigneurs Etats Généraux, ainsi qu'ils le déclarent par ces présentes, pour la sûreté dudit Seigneur Evêque, qu'ils ne sont aussi de leur part engagez dans aucune Alliance, qui soit contraire à cette Paix, & qui puisse en aucune manière en empêcher le but & l'effet. Et promettent aussi de bonne foi, que la Négociation de ce Traité achevée, ils ne commettront aucun acte d'hostilité, sous quelque prétexte que ce soit, de force ou par les armes, contre la personne du Seigneur Evêque ou contre les Terres de l'Evêché

de Munster, ni ne s'engageront non plus jamais contre lui ni contre son Evêché avec d'autres Princes ou Puissances.

X. Les Alliez aussi & les amis de part & d'autre seront compris dans ce Traité, & nommément de celle des Seigneurs Etats Généraux le Sérénissime & très-puissant Prince & Seigneur Frédéric troisième, Roi de Dannemarc, de Norwege, des Gots & des Vendales; le Sérénissime Prince & Seigneur George Guillaume Duc de Brunswic & de Lunebourg &c. le Révérendissime Prince & Seigneur Ernest Auguste Evêque d'Osabruch Duc de Brunswic & de Lunebourg, &c. le Sérénissime Prince & Seigneur Christian Albert, Héritier de Norwegue, Duc de Sleswich, Holface, &c. l'Illustrissime Comte & Seigneur Antoine Gunterus, Comte d'Oldenbourg, &c. avec tous les Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Régions & Terres qu'ils possèdent, & posséderont ci-après, ensemble leurs Habitans & Sujets. Et de la part du Seigneur Evêque de Munster, Sa Sacrée Majesté & l'Empire Romain & les Conféderez du Rhin, ou ceux de leurs amis qu'ils voudront y comprendre, & qui dans l'espace de deux ou trois mois voudront déclarer y être compris, avec tous leurs Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Régions & Terres qu'ils possèdent déjà ou posséderont ci-après, ensemble leurs Habitans & Sujets. Semblablement y sont compris de part & d'autre les Généraux & Commandans de leurs Troupes, nommément l'Illustrissime Comte & Seigneur George Frederic Comte de Waldeck avec ses Comtez & Terres, & ce avec tel effet, qu'il jouira absolument de toutes & chacunes choses qui y sont contenuës, de telle sorte néanmoins que si les susdites Parties, & Leurs Conféderez & ceux y compris ont quelques Procès ou contestations subsistantes, ou qui naissent ci-après, elles ne se termineront

neront que par la voye de la douceur, & selon les droits & constitutions de l'Empire, & sans voye de fait ni prise d'armes.

XI. Quand à la Seigneurie de Borckelo, les Seigneurs Etats Généraux ne désirent pas, qu'il soit rien changé par ce Traité, en ce qui concerne le Droit direct ou utile; mais que ce droit demeure dans le même état auquel il étoit avant la Guerre. Mais le susdit Seigneur Evêque renonce au droit de Supériorité sur ladite Seigneurie de Borckelo avec ses dépendances & du consentement du Chapitre: En sorte pourtant que cette Rénonciation ne préjudicie au droit de l'Empire, mais qu'il demeurera en son entier en toutes choses; ce qui néanmoins ne sera décidé entre l'Empereur & les Seigneurs Etats Généraux que par la voye amiable, ou telle qu'il sera jugé convenable de part & d'autre.

XII. Semblablement les Seigneurs Etats Généraux & le Seigneur Evêque, du consentement même dudit Chapitre de Munster, renoncent de bonne foi à toutes & chacunes leurs prétensions quelles qu'elles soient; en sorte qu'elles demeurent éteintes par ce présent Traité.

XIII Le Seigneur Evêque ou ses Successeurs, sous quelque prétexte ou pour quelque cause que ce soit, ne se mêlera des causes appartenantes aux Sujets, & Incorporez des Seigneurs Etats Généraux, ni ne décernera jamais à l'avenir l'arrêt ni de représailles, soit par lui-même ou par ses Sujets & autres Incorporez, ni n'empêchera l'exécution des choses jugées. Si contre toute attente il s'élevoit jamais quelques différens entre les susdits Seigneurs Etats Généraux & le Seigneur Evêque & ses Successeurs, ils ne se termineront jamais que par la voye de douceur, & en vertu de la garantie faite par ce Traité; les procès des particuliers seront renvoyez à leurs Juges  
com-

compétens ; sans que sous ce prétexte , ou pour quelque autre cause ou raison que ce puisse être , il puisse rien attenter contre lesdits Seigneurs Etats Généraux ni contre leurs Incorporez & Sujets par armes, violence ou voye de fait , ce que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies promettent aussi de leur côté pour eux & leurs Incorporez. Auxquelles fins les deux Parties contractantes seront tenues , comme elles s'obligent par ces présentes , chacune en droit soi , qu'à tous & un chacun de ceux qui procéderont devant quelques Juges , la Justice leur soit administrée sans délai , & sans exception de personnes.

XIV. Pour plus grandes sûreté des choses susdites , l'Empereur des Romains , le Roi Très-Chrétien , les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Brandebourg, l'Evêque de Paderborn , le Prince de Neubourg Palatin du Rhin , Auguste & Jean Frederic Ducs de Brunswick & de Lunebourg , jusques à ce qu'on ait requis d'autres encore à cet effet , promettant la garantie de ce Traité & des articles y contenus en la meilleure forme , en sorte que si l'une des parties ne satisfaisoit pas à ce Traité de Paix, & aux articles y contenus , & vint à y contrevenir en quelque point que ce soit , ils s'obligent de concourir non seulement par l'intervention de leur Autorité & dignité, mais aussi par toute sorte de secours & de moyens à le faire observer.

XV. Item il est convenu & a été trouvé bon par l'une & l'autre des Parties que le présent Traité, & tout ce qui y est contenu & conclu , sera par lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & par ledit Seigneur Evêque & Prince , & par le Chapitre de Munster, confirmé & ratifié par Leurs Lettres Patentes respectives munies de leurs grands Seaux, & en forme convenable & authentique , dans l'espace de

*quinze jours prochainement venans, ou plutôt si faire est possible, & que les échanges en seront faites dans ledit tems: & sera à cette fin accordé à ceux qui les feront un Saufconduit, qui par ces présentes sera tenu pour accordé. Et le licenciement des Troupes, comme il est convenu par l'article septième, se fera du jour desdites échanges, & ne cessera point de se faire jusques à ce qu'il soit parfait, & devra être achevé dans quinze jours, à compter de celui mentionné ci-dessus; & sera aussi ledit Traité dès aussi-tôt après l'échange des Ratifications publié en la forme & aux lieux accoutumez, &c.*

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 22. Avril 1666.*

**J**E me suis servi des ordres que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'a donné, par le Mémoire qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. du courant dans la Conférence que j'ai euë avec les Sieurs de Wit & Huygens, Commissaires de Messieurs les Etats, pour traiter avec moi: quoi qu'il y en ait huit de nommez, je ne traiterai qu'avec le Sieur de Wit, & un autre seul avec lui pour tenir les affaires plus secretes. Je leur ai dit tout ce qui est porté dans le commencement dudit Mémoire; & ensuite les deux raisons qui y sont déduites, ayant réservé la troisième pour moi seul. Après leur avoir fait entendre bien amplement les sentimens de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & le parti qu'elle croiroit le plus avantageux dans la conjoncture présente, je leur ai exagéré les grandes dépenses auxquelles la rupture avec la Suède les engageroit, & le peu d'utilité  
que

que les Etats en retireroient par la diversion de toutes les forces de Dannemarc, & de partie des leurs pour soutenir ledit Roi, & me suis étendu autant qu'il m'a été possible sur toutes les raisons contenues dans ledit Mémoire; sur-quoi ledit Sr. de Wit prit la parole, & dit que tout ce que j'avois allégué dans le commencement du discours étoit si fort & si vrai, des injustes procédez des Suédois, qu'il ne croiroit jamais que V<sup>otre</sup> Majesté peut souffrir qu'il fût dit, que cette Nation orgueilleuse eût pû par la fierté faire rompre un Traité si solennellement fait avec un Roi aussi puissant qu'est celui de Dannemarc, & qui a la garantie de V<sup>otre</sup> Majesté.

Qu'il estimoit qu'on devoit faire toutes choses pour lui donner une satisfaction raisonnable dans ses prétentions, mais que de les obtenir par menaces, ainsi que les dernières dépêches du Sieur Isbrand portent, il ne le conseilleroit pas à ses Maîtres, mais bien de venir plutôt à une rupture, si le Roi de Suède refuse les conditions équitables qu'on lui fera; que pour cet effet son avis est qu'on ne relâche rien du Traité fait à la Haye, mais que si les Suédois veulent entrer avec eux aux mêmes conditions du Roi de Dannemarc, les Etats seront prêts de les recevoir; ou bien s'ils veulent être Médiateurs pour la Paix avec l'Angleterre, & promettre que si le Roi d'Angleterre ne se dispose pas à la conclurre à des conditions raisonnables dans quatre mois, ils prendront les intérêts des Etats & joindront leurs forces avec les leurs, pour l'y contraindre, moyennent quoi ils conviendront équitablement de leurs prétentions. Et quand aux soupçons que les Suédois ont que le Roi de Dannemarc les at-



taquera, qu'ils donneront conjointement avec V<sup>ô</sup>tre Majesté un Acte de garantie, par lequel ils promettront d'assister la Suède en cas qu'elle soit attaquée par le Dannemarc : qu'il croit qu'après ces assurances la Suède ( si elle a bonne intention ) doit être satisfaite, & de V<sup>ô</sup>tre Majesté & des Etats.

Il ajoûta que si on relâche la moindre chose du monde à la Suède sur ses menaces, c'est lui donner un piéd d'où l'on ne reviendra jamais, & qu'il sçait, à n'en pouvoir douter, que tout ce qu'elle souhaite le plus au monde est de faire voir en Allemagne & en Angleterre, combien elle est considérable jusques à faire rompre des Traitez faits avec des Rois, par la seule crainte qu'on a de ses menaces: qu'il estime qu'après les offres ci-dessus spécifiez, ( s'ils les refusent ) il faut maintenir le Roi de Dannemarc, de toutes ses forces; que pour cet effet; il proposera à Messieurs les Etats d'entretenir encore pour quatre mois, les Troupes de l'Electeur de Brandebourg & des Ducs de Brunswic; qu'il travaillera à faire entrer ces Provinces dans une Ligue contre la Suède; qu'on tâchera d'en engager d'autres pour l'Attaquer dans la Pomeranie: que s'il rompt contre le Roi de Dannemarc, les Etats feront marcher leurs Troupes avec celles de ses Alliez dans l'Evêché de Brême, en cas qu'ils entrent dans le Pais de Holstein & Zutland, & que la Ville de Brême leur demande assistance: que du côté de la Mer, ils joindront leur Flote à celle de Dannemarc, & seront du moins aussi forts que les Suédois & les Anglois ensemble.

Que V<sup>ô</sup>tre Majesté de son côté assistant le Roi de Dannemarc, par des subsides, lui donnera  
moyen

moyen d'entretenir une Armée de terre, & qu'il ne croit pas que les Suédois, voyant qu'il ne veut soutenir vigoureusement le Traité fait à la Haye, & qu'on compte pour peu de chose leurs menaces, ne se mettent, à la raison, sur les conditions qu'on lui proposera; du moins, s'ils les refusent on fera voir à toute la Chrétienté leur injuste procédé, & qu'il n'a tenu ici ni à V<sup>ô</sup>tre Majesté ni à eux, que les anciennes Alliances n'ayent été observées. C'est en substance tout ce qui s'est passé dans nôtre Conférence, sur laquelle V<sup>ô</sup>tre Majesté peut juger des sentimens des Etats par celui du Sieur de Wit, qui se voit à présent délivré d'un pésent fardeau par la Paix avec l'Evêque de Munster, qu'il connoit bien devoir à la protection de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & aux ordres qu'elle a donnez à Monsieur Colbert de porter les intérêts des Etats le plus avantageusement qu'il se pourroit; ce qui a si bien réussi qu'ils ont obtenu plus qu'ils n'esperoient.

Le Sieur de Klingenberg, Envoyé de Danemarck, est d'un sentiment bien contraire à celui qui est à Stocholm. Il proteste que le Roi son Maître ne consentira à aucun tempérament touchant le Traité fait à la Haye, & qu'il aime mieux hazarder ses Etats que de se relâcher de quoi que ce soit par crainte des Suédois; Il persiste à demander des subsides pour lever & entretenir deux mille Chevaux; qu'avec cela le Roi son Maître assurera toutes ses Frontières, & mettra son Pais en état de ne rien craindre des Suédois.

Annibal Sexter lui a écrit que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'avoit envoyé les pouvoirs pour convenir sur lesdits subsides, à quoi j'ai répondu que je n'avois d'autre ordre que d'assurer en toutes rencontres

le Roi de Dannemarc que s'il est attaqué pour cause de ce Traité, Vôtre Majesté lui prêtera sa garantie, mais qu'il y a des expédiens à chercher pour trouver des tempéramens, & des moyens de s'accommoder sans en venir à une rupture, & que c'est à quoi je m'appliquois à présent avec le Sieur de Wit. Je n'ai pas voulu entrer plus avant en matière avec lui là-dessus.

Le Sieur van Ghent a été nommé par la Province de Hollande pour gouverner Monsieur le Prince d'Orange, & en a reçu l'Acte en même tems. Il est des Commissaires nommez pour traiter des affaires de France, & ami particulier du Sieur de Wit, & on est assuré qu'il ne lui donnera que de bons conseils; les Gentilhommes de sa Maison Anglois naturels sont soupçonnez de tenir ce parti & sont congédiés. Le Prince d'Orange en est malade de regret, & a fait un discours à ses nouveaux Tuteurs qui les a fort surpris, comme aussi la Princesse Douairière avec qui il est fort mal; il leur a dit, que puisqu'il lui ôtoient ses Domestiques & son Gouverneur, & qu'ils vouloient prendre soin de son éducation, il les prioit aussi d'en prendre de ses affaires, & de faire rendre compte à son Conseil & à son Thrésorier de l'administration de son bien; qu'on vendoit tous les jours de ses Terres à vil prix, qu'on ne payoit aucune de ses détes, & quoi qu'il fasse fort peu de dépenses, vû sa qualité, qu'il sçavoit que jusques à sa table l'on devoit au Boucher, au Boulanger, & aux autres Marchands des années entières, qu'il les prioit d'y faire reflexion, & d'y apporter les remèdes nécessaires.

Plusieurs Villes sont d'avis qu'on examine ses comptes, à quoi la Douairière s'oposera, parce

parce que ceux qui ont gouverné le bien sont les Créatures, & qu'ils ne peuvent être tombez en faute sans sa participation.

Si le Prince d'Orange effectuë ce qu'il a dit au Sieur de Wit, il y trouvera les avantages; il l'a assuré qu'il le regardoit comme son Pere, qu'il vouloit suivre ses avis en toutes choses, & en effet, il a presque tous les jours des Conférences secretes avec lui, dont la Douairière a pris un si grand ombrage qu'en ayant gourmandé ledit Prince, l'autre lui a répondu avec fermeté & lui a dit, que puis qu'elle même avoit jugé à propos de le remettre entre les mains de la Province de Hollande, tant pour son éducation que pour d'autres avantages, il les considéroit comme ceux de qui il avoit à espérer sa fortune, & qu'il vivroit avec eux & avec le Sieur de Wit, avec toutes sortes de respects, de déférence & d'amitié, & que si elle avoit pour lui les vrais sentimens de Mere, il croyoit qu'elle feroit bien-aise de le voir dans ces sentimens.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 22. Avril 1666.*

**L**E Sieur de Wit m'a témoigné en particulier être fort surpris de ce qu'il remarquoit, que le panchant du Roi alloit à relâcher du Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc; qu'il vouloit bien me dire que plutôt que d'y consentir, il conseilleroit à ses Maîtres de hazarder toutes choses, & que cet Etat se pourroit  
I 6 compter

compter pour perdu , si les Suédois avoient cet avantage de leur faire rompre un Traité , aussi solennel que celui-là , par des menaces ; qu'il espère aussi que Sa Majesté en considérera les conséquences , & que les Etats font plus qu'ils ne doivent en leur offrant les conditions qu'ils m'ont déjà proposées , il m'a encore ajouté qu'avec les Anglois & le Suédois il faut bien que Messieurs les Etats s'empêchent de faire rien par crainte & par menaces , & que ce seroit le moyen de détruire l'Etat en peu de tems & le reduire au néant , qu'il écrit la même chose au Sieur van Beuningen pour vous en parler , & qu'il ne faut pas une plus grande preuve de la mauvaise intention des Suédois que leur procédé dissimulé , & le prétexte qu'ils prennent de craindre l'armement du Roi de Dannemarc.

Que si la garantie que le Roi & Messieurs les Etats leur offrent , ne les fait désister de leurs desseins contre le Dannemarc , il est aisé de juger que ce n'est pas cela qui les fait agir , mais un dessein formé de leur faire la Guerre ; qu'en ce cas il n'y a rien à faire qu'à se mettre promptement en état de repousser cette injure , & attaquer les Suédois , en prêtant la garantie au Roi de Dannemarc , & l'assistant contre ses Ennemis. Vous ferez , s'il vous plaît , vos reflexions sur tout ce que dessus : vous connoissez les intérêts des Suédois mieux que moi , & leur manière d'agir , mais selon la connoissance que j'ai du sentiment de la Hollande & des Villes , ils sacrifieront toutes choses plutôt que de relacher du Traité de Dannemarc , & je ne crois pas mêmes qu'il fût avantageux pour le service du Roi d'insister d'avantage sur ce tempérament proposé , après ce que ledit Sieur de Wit m'a dit de la part  
des

des Etats, car il a à présent plein - pouvoir avec le Sieur Huygens de répondre en leur nom sur les affaires que nous traitons.

Je l'ai fort pressé de faire hâter leur Flote, & lui ai fait remarquer ce que vous m'écrivez du péril ou celle du Roi pourra être passant dans le Ponant; Il m'a dit que la leur ne sçauroit être prête qu'à la fin de May, mais que si un nombre des Vaiffeaux Anglois alloit au devant de celle du Roi dans le Ponant pour la combattre, il me donnoit parole de la part des Etats de faire partir tout ce qu'ils auroient de Vaiffeaux prêts au Texel, à la Meuse & en Zélande, qui pourroient bien être au nombre de cinquante ou soixante, & les envoyer dans la Rivière de la Tamise, ce qui rappelleroit bien-tot leur Flote.

C'est un grand bonheur pour les Etats que la Paix de Munster soit faite, car s'ils avoient sur les bras cette Guerre avec celle qui se prépare du côté de la Suède, il faudroit qu'ils succombassent.

On exécute la Résolution qui a été prise par la Hollande, pour l'éloignement des Domestiques du Prince d'Orange. Vous verrez dans la dépêche du Roi ce que je lui écris sur ce sujet. Ce Prince a de l'esprit & aura du mérite. Il est fort dissimulé, & n'oublie rien pour venir à ses fins.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 23. Avril 1666.*

**I**L ne feroit pas de la prudence d'accorder la demande pour laquelle le Prince d'Orange vous a prié d'intercéder auprès du Sieur de Wit, qu'on lui laisse le Sieur Zuylesteyn son Gouverneur; je crois au contraire qu'on doit prendre de grandes précautions pour empêcher que ledit Zuylesteyn ne puisse plus voir le Prince, lequel témoigne avoir en lui tant d'attachement, qu'il est aisé à juger avec combien de facilité ce Gouverneur détruiroit toutes les impressions qu'on tâcheroit d'ailleurs de mettre dans ce jeune esprit.

Je ne pouvois recevoir une plus mauvaise nouvelle que celle que vous me donnez, que la Flote des Etats ne pourra être prête à sortir avant la fin de May, d'autant qu'il pourroit arriver un très-grand malheur de ce retardement; car ayant pris mes mesures sur les assurances que Messieurs les Etats m'ont données si souvent, de mettre leur Flote à la Mer dans le mois de Mars, je n'ai pas fait difficulté de donner ordre au Duc de Beaufort de passer en Ponant le plutôt qu'il pourroit, me promettant que la Flote des Etats occuperoit assez les Ennemis, pour ne laisser pas craindre qu'ils puissent aller avec toutes les forces à la rencontre dudit Duc. Cependant je vois aujourd'hui que la chose leur sera facile, si on ne trouve moyen de faire sortir sans délai la Flote des Etats, à quoi je désire que

VOUS

vous vous appliquiez avec l'efficace que vous voyez bien que la matière requiert, sans qu'il soit besoin que j'en exagère davantage l'importance.

Le Sieur van Beuningen m'a communiqué la Copie qu'on lui a adressée des Lettres de Milord Arlington. Comme en cela le Sieur de Wit satisfait ponctuellement à la foi que se doivent des Alliez, ainsi en toutes rencontres, j'en userai de même de ma part. Je ne vous célerai pas aussi que j'ai été un peu surpris de la question que ledit de Wit vous a faite, si je ne trouverois pas à propos que chacun envoyât quelqu'un, sous prétexte des prisonniers, pour sonder ce que veut dire le Roi d'Angleterre par ce (dit-il) que tout ce qui est porté dans les deux Lettres du Milord Arlington ne sont que termes généraux qui ne signifient rien.

C'est par cette raison qu'il me semble qu'il faut bien se garder de faire un pareil pas; car outre qu'il ne se peut faire avec dignité de ma part, principalement après que j'ai sollicité la Paix huit mois durant par une célèbre Ambassade envoyée exprès, il est aisé à voir que le but du Roi d'Angleterre en cela n'est autre que de jeter parmi nous des défiances, offrant aux uns & aux autres des avantages séparément, & même de conclurre avec l'un des deux, s'il pouvoit le porter à abandonner l'autre; je crois même que pour ôter ces sortes d'espérances audit Roi, il importe beaucoup que le Sieur de Wit, en faisant répondre audit Arlington lui fasse témoigner de l'indignation, de ce qu'on peut en Angleterre croire les Etats capables de me faire une aussi grande infidélité, que seroit sans doute celle d'envoyer traiter la Paix sans mon scû & mon agrément



ment par des voyes souterraines, ajoutant que la seule pensée qu'on en a eue est injurieuse aux Etats; mais que si le Roi son Maître a véritablement l'intention qu'il dit, il la peut faire voir facilement par des voyes où l'honneur de personne ne sera blessé.

Monsieur van Beuningen a représenté au Roi depuis deux jours, quand même ses Maîtres voudroient entrer dans le tempérament que la Suède propose, de mettre le Roi de Dannemarc en neutralité, la nature de l'affaire même rendroit la chose impraticable, d'autant qu'il se rencontre que par la signature & l'échange de la Ratification du Traité de la Haye, ledit Roi, a déjà déclaré la Guerre à celui de la grande Bretagne, & par conséquent il ne suffit pas aujourd'hui que le Roi de Dannemarc déclare qu'il embrasse la Neutralité, si les Anglois dans le même tems ne font la même déclaration à son égard, & ne lui donnent de suffisantes sûretés qu'ils ne l'attaqueront point, dont pourtant jusques ici les Suédois n'ont point parlé ni témoigné se vouloir charger d'y faire consentir les Anglois. Cet inconvénient est sans doute digne de grande reflexion; mais il ne me fait point changer mes premiers sentimens, dont je vous ai informé par ma dépêche du 16. parce que j'ai crû qu'il ne peut pas être que les Suédois pressant comme ils font cette Neutralité, ayent pû entendre de lier les mains au Roi de Dannemarc contre les Anglois; & de les vouloir laisser libres à ceux-ci contre le Dannemarc, c'est une proposition qui seroit si absurde & si insoutenable que je ne puis douter, qu'écrivant là dessus, comme je fais par cet Ordinaire, à mes Ambassadeurs qui sont à Stocholm, de faire connoître aux Régens

L'impraticabilité de leur ouverture, à moins qu'ils ne se chargent aussi en même tems de mettre l'Angleterre en Neutralité à l'égard du Danemarck, & d'en donner toutes les sûretés nécessaires, je ne doute pas, dis-je, que lesdits Régens ne s'engagent d'abord à porter l'Angleterre à la même Neutralité, & n'en offrent toutes les sûretés qu'on pourra désirer d'eux, comme pourroit être une promesse par écrit de leur Roi de se joindre à nôtre parti, ou tout au moins de laisser librement agir le Roi de Dannemarck contre les Anglois, sans prendre plus aucune part à l'affaire, en cas que l'Angleterre refuse d'entrer en Neutralité à son égard, ou dans la suite attaque ses Vaisseaux ou ses Places.

J'estime donc que sans vous arrêter audit inconvenient que ledit Sieur van Beuningen a représenté, & lequel à mon sens peut être facilement réparé par une seule parole que mes Ambassadeurs en diront en Suède, vous devez sur la présupposition infailible croire que la chose arrivera comme je le dis. Continuez à travailler à l'exécution de mes ordres contenus dans mon Mémoire du 16. de ce mois, c'est-à-dire, à faire entrer les Etats en des tempéramens qui ne nous rendent pas l'adhérence & l'action du Roi de Dannemarck incomparablement plus à charge & plus defavantageuse que nous ne recevrons de préjudice de la Neutralité où l'on propose de la faire entrer.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 30. Avril 1666.*

J'ai reçu vos dépêches du 22. de ce mois, & en même tems l'Ecrit que Messieurs les Etats vous ont fait donner par le Président de semaine, touchant le procédé de la Suède en l'affaire du Traité de Dannemarc. J'approuve bien en cette rencontre que l'on témoigne aux Suédois beaucoup de vigueur, que l'on réponde à leurs menaces d'attaquer le Roi de Dannemarc, que s'ils en viennent à cette extrémité, je serai (quoi que malgré moi) nécessité à soutenir ce Royaume-là, en conformité de l'Acte de garantie que j'ai donné au Roi de Dannemarc au dernier Traité qu'il a fait à la Haye, & qu'aucune considération d'intérêt ou d'amitié ne sera capable de m'empêcher de l'accomplir de bonne foi & par de-là, puis qu'il y va de mon honneur, lequel doit toujours prévaloir à toute autre égard, & que Messieurs les Etats en useront de même de leur côté; mais je ne change pas pour cela le sentiment que j'ai eu, que si on reconnoit que ces déclarations (qui devront réellement être effectuées, si la nécessité le requiert) ne sont pas suffisantes pour retenir la Suède de passer outre à l'attaque du Roi de Dannemarc, ou d'autres qu'elle a proposé, ou pourra encore proposer à l'avenir; la prudence alors & toute bonne politique voudra que l'on donne les mains auxdits tems, é amens & expédiens, plutôt que de se charger d'une nouvelle Guerre contre la Suède  
pour

pour soutenir un Roi dont les Etats sont si fort éloignez & exposez aux irruptions & insultes de cette Couronne -là, ce qui rendoit même de beaucoup moins vigoureuse l'Action de nos armes communes contre les Anglois.

Cependant j'approuve fort si le Roi de Danemarck ne dit rien de contraire à l'Ambassadeur qu'on lui a dépêché de Stockholm, & qu'il persiste toujours à vouloir accomplir son dernier Traité; j'approuve fort, dis-je, qu'on ne perde point de tems à lui payer l'argent qu'on lui a promis pour équiper sa Flote, autrement on perdrait pour toute cette Campagne le fruit de son armement, & vous sçavez là-dessus qu'en ce cas-là je vous ai déjà donné pouvoir de payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus de leurs prétendus subsides.

Si Klingenberg continuë à vous presser pour quelques subsides, vous pouvez lui répondre que je vous ai mandé que le Roi son Maître a si bien connu, que je ne devois pas faire ce pas dans cette conjoncture pour ne pas aigrir davantage la Suède, qu'il a envoyé son Secretaire au Sieur Courtin, pour lui déclarer qu'il n'approuve pas les demandes desdits subsides, que le Sieur Annibal Sexter m'avoit fait comme de sa part avec des instances si pressantes qu'il se confioit entièrement en mon amitié, & que je renconnoitrois peut-être mieux que lui-même ce qui étoit de son bien & de son plus grand avantage.

J'ai été très-aïse d'apprendre que Monsieur le Prince d'Orange ait commencé à se conduire aussi-bien qu'il a fait, & ce n'est pas une mauvaise affaire pour les Etats & pour leurs Amis que cette division qui a commencé à paroître entre le Fils & la Mere.

Lundi

Lundi dernier on tint une conférence pour la Paix chez la Reine d'Angleterre & en sa présence, entre le Sieur de Lionne & Milord Hollis, & le Sieur van Beuningen. Vous sçavez par le Sieur de Wit de quelle manière parla celui-ci. Le Sieur de Lionne dit en substance à la Reine, suivant les ordres que je lui en avois donné, que ma disposition étoit telle que mes intérêts n'arrêteroient pas un moment la conclusion du Traité. Le Milord Hollis témoigna aussi que le Roi son Maître avoit sincèrement la même disposition & le même désir; enfin toutes choses se passèrent fort bien pour une première entrevûë. Il faudra maintenant attendre ce qui viendra de réel du côté d'Angleterre, pour avancer cet ouvrage, sur le rapport que le Milord y aura fait de ce qui s'est passé en cette entrevûë.

## L E T T R E

*De M. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 30. Avril 1666.*

J'ai reconnu à quelques discours de Monsieur van Beuningen que leur Etat a de grandes appréhensions, que quand le Roi prendra la résolution de poursuivre les droits de la Reine contre la Couronne d'Espagne, Sa Majesté croira de son avantage d'attaquer la Flandre comme par surprise, afin de trouver les Espagnols moins préparés à lui résister; & comme j'ai rendu compte à Sa Majesté de cette remarque que j'avois faite elle m'a ordonné de vous mander là-dessus de dire confidemment de la part à Monsieur de Wit, qu'il peut-être assuré que son  
inten-

intention n'est point d'en user de la manière qu'on l'apprehende de de-là & qu'elle ne prendra point de résolution sur cette affaire qu'après l'avoir communiquée & concertée avec lui-même, & pris ensemble toutes les mesures qui seront possibles, & où leur Etat se trouvera disposé.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 30. Avril 1666.*

J'AI reçu la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant; j'ai eu deux Conférences avec le Sieur de Wit depuis l'ordinaire dernier, sur les sentimens de Vôtre Majesté touchant l'affaire de Suède, & n'ai rien omis pour lui faire voir que ce seroit un parti plus avantageux pour le Roi de Dannemarc, de rester dans la Neutralité, pourvû que le Roi d'Angleterre y restât, a quoi Vôtre Majesté consentiroit en cecas. Il me répondit, que la Résolution des Etats de maintenir le Traité fait à la Haye étoit plus avantageuse, que toutes les Provinces y avoient consenti, & que ce seroit se soumettre à la Suède que d'en passer par où ils voudroient, & même diminuer de beaucoup la fermeté que les Etats veulent tenir, pour maintenir avec vigueur & fidélité les Traitez qu'ils font. J'ai donné avis à Messieurs les Ambassadeurs en Suède de tout ce qui s'est passé ici entre le Sieur de Wit & moi. Je me suis servi du départ d'un Courier qui a été dépêché par les Etats au Sieur d'Isbrand,

brand, pour porter les dépêches de V<sup>ô</sup>tre Majesté, auxquelles j'ai ajoûté la Copie de celle de Monsieur de Lionne, qui me charge de leur donner avis de n'avancer rien sur cette affaire, qu'ils ne reçoivent de nouveaux ordres de V<sup>ô</sup>tre Majesté.

Cependant ils verront par mes Lettres tout ce qui s'est passé ici là-dessus. Je leur ai aussi envoyé la Copie de la Résolution des Etats, surquoi ils pourront prendre leurs mesures.

Je crois avoir mandé à V<sup>ô</sup>tre Majesté que la première Lettre, que le Sieur de Béverning a écrite au Sieur de Wit n'a pas été communiquée aux Etats, ni à la Province de Hollande ; & que le Sieur de Wit demeura d'accord avec moi de n'en rien dire ; mais pour la seconde où il se loüoit de la conduite de Monsieur Colbert, est en termes fort avantageux ; qu'elle a été lûë par le Sieur de Wit dans les Etats Généraux & dans la Province de Hollande, & enregistrée au Greffe, & des Copies envoyées dans toutes les Villes, ce qui fait remarquer toute l'obligation que les Etats ont à V<sup>ô</sup>tre Majesté de son entremise, & la bonne conduite de Monsieur Colbert a bien ménager les intérêts des Etats dans cette Négociation.

Quand à la personne de Béverning, j'en ai parlé au Sieur de Wit plusieurs fois, lui faisant remarquer sa conduite & les attachemens qu'il avoit auprès de l'Electeur de la Maison d'Orange, & des Ministres de l'Empereur ; Mais le Sieur de Wit m'a répondu, que le Sieur de Béverning pouvoit bien manquer à la civilité étant fort brusque, & juger légèrement des intentions des Médiateurs, & même en dire son sentiment  
avec

avec trop de liberté & promptitude, étant un défaut de son humeur, mais qu'au fonds il étoit bien intentionné, & qu'il m'en répondoit comme de lui-même.

Je lui ai aussi dit, que V<sup>otre</sup> Majesté n'approuvoit pas, qu'on envoyât des Députés sous prétexte de prisonniers, pour entendre plus clairement les intentions du Roi d'Angleterre sur la Paix, & que cela n'étoit pas de sa dignité après avoir tenu huit mois des Ambassadeurs en Angleterre, pour la solliciter sans aucun succès, & que toutes les tentatives n'auroient autre but que de chercher à nous diviser, que pour y couper court V<sup>otre</sup> Majesté estimoit que le Sieur de Wit devoit faire écrire au Mylord Arlington, que les Etats connoissent bien que tout ce qu'ils font n'est que pour les diviser de la France. En quoi le Roi d'Angleterre se mécompte, lesdits Etats n'étant pas capables d'entendre jamais à un accommodement, sans le sc<sup>û</sup> & l'agrément de V<sup>otre</sup> Majesté : & que si le Roi d'Angleterre a véritablement de bons sentimens, il les peut faire voir avec facilité par des moyens où l'honneur de personne ne sera blessé, comme seroit celui de s'expliquer nettement de ses propositions dans la Conférence, qui se doit tenir à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, ce qu'il a fort approuvé, & il en doit écrire en ce sens au Sieur van Beuningen, & en Angleterre. J'ai continué à le presser d'envoyer de nouveau ordres aux Amirautez pour hâter l'équipage de leur Flote : il fait assurément toutes les diligences qu'il faut pour cela, mais il ne peut surmonter les lenteurs du Pais, & les formes des Amirautez.

L'Amiral de Ruyter dans son dernier rapport  
a dit,



a dit, que tout ce qu'on pourra faire est d'avoir la Flote prête à la fin de May.

Ledit Sieur de Wit m'a encore confirmé la parole qu'il m'a donnée, que si les Anglois détachent partie de leur Flote pour aller au devant de celle de V<sup>ô</sup>tre Majesté, ils enverront tous les Navires qui sont prêt au Texel, à la Meuse & en Zélande, dans la Rivière de Londres pour faire diversion: Il m'a dit que Monsieur van Beuningen lui mandoit la même chose que ce qui est porté dans la dépêche de V<sup>ô</sup>tre Majesté, touchant l'ouverture que ledit van Beuningen a faite, que si le Roi de Dannemarc acceptoit la Neutralité, il faudroit en même tems que l'Angleterre l'accordât aussi, surquoi ledit Sieur de Wit replique, que quand bien le Roi d'Angleterre y consentiroit ce n'est pas l'avantage des Etats, parce que quoi que neutres il faudra que le Roi de Dannemarc demeure toujours armé, & il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour avoir sa Neutralité après un Traité fait & ratifié, par lequel il doit rompre contre l'Angleterre, c'est à quoi les Etats ne consentiront jamais, & que tout ce qu'il me pouvoit dire là-dessus étoit que les Etats s'en tiendront, sans rien changer à la dernière Résolution qu'ils m'ont communiquée, & je vois toutes les Villes de Hollande portées à n'en rien relâcher, quoi que j'en aye rien négligé près de mes amis, pour leur faire comprendre que l'autre parti seroit meilleur & plus avantageux pour eux.

Le Sieur van Ghent est établi Gouverneur du Prince, & loge proche de sa Chambre; le Sieur de Zuylesteyn & tous les autres Domestiques sont chassés, jusques au Sieur Boréel son Maître d'Hôtel,

d'Hôtel, Fils de l'Ambassadeur qui est en France, qu'on a découvert être naturalisé Anglois, quoi que natif de Hollande.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estades.*

*Le 6. May 1666.*

J'Ai reçu votre dépêche du 30. de l'autre mois, & n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé par ma précédente de mes sentimens sur l'affaire de la Suède à l'égard du Dannemarc, & sur la Résolution que les Etats Généraux ont prise, par laquelle je vois bien que sous prétexte de générosité lesdits Etats m'entraînent en quelque façon, où je n'avois pas dessein ni intérêt d'aller; J'espère néanmoins qu'il n'en arrivera point de mal ni de préjudice à mon service, voyant dans les dernières dépêches de mes Ambassadeurs qui sont à Stocholm, que les Suédois ont déjà beaucoup rabatu de leur fierté, & qu'ils ne parlent plus si positivement qu'ils faisoient de l'attaque du Dannemarc; cela me fait juger que l'accommodement de cette affaire ne tiendra qu'à la disposition, ou à la repugnance que Messieurs les Etats auront à accorder à la Suède les satisfactions qu'elle demande; c'est pourquoi vous ne devez rien omettre pour presser vivement & incessamment le Sieur de Wit, de faire envoyer, là-des-

lus de bons ordres au Sieur d'Isbrand, parce que la Régence de Suède se plaint qu'on les amuse & qu'on se moque d'eux ; c'est donc aujourd'hui le principal point, sur lequel vous devez appuyer, que ces satisfactions qui se doivent donner à la Suède, autrement je prévois que si on le fait, on aura sujet de s'en repentir long-tems.

J'ai été bien-aïse d'apprendre que vous ayez eu la commodité d'un Courier que l'on dépêchoit audit d'Isbrand, pour faire tenir mes dépêches à mesdits Ambassadeurs, & pour les informer en même tems de ce qui s'est passé à la Haye, qui ne s'est pas trouvé conforme à mesdites dépêches, retenant cependant celle qui étoit pour le Sieur Courtin, suivant ce que je vous avois fait mander.

Il n'est plus question de parler du Sieur de Béverning, l'affaire qu'il traitoit à bien fini, mais sa conduite à mon égard ne pouvoit être plus mauvaise, & je crains bien que le Sieur de Wit ne s'abuse dans la croyance qu'il a des bonnes intentions de cet homme.

Le Sieur van Beuningen a communiqué ici de nouvelles tentatives qu'à fait le Mylord Arlington, pour obliger les Etats à traiter la Paix sans moi, il a dit que le Sieur de Wit vous avoit informée de tout ; cependant je n'en ai rien trouvé dans votre dernière dépêche, mais seulement que le Sieur de Wit avoit approuvé la réponse que j'avois suggérée, qu'on devoit faire à la proposition d'envoyer secrètement un homme à Londres pour traiter ladite Paix.

Je ne suis pas bien convaincu de la force & de la bonté du raisonnement que vous a fait le Sieur de Wit, lors qu'il dit que quand même  
le

Le Roi d'Angleterre consentiroit à la Neutralité de celui de Dannemarc, ce ne seroit pas l'avantage des Etats, parce quequoique neutre, il faudra que le Dannemarc demeure toujours armé, qu'il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour n'avoir qu'une Neutralité après un Traité fait & ratifié, qui l'oblige à rompre contre l'Angleterre, ce seroit un mauvais parti, auquel les Etats ne consentiront jamais; & moi, je crois au contraire que, présupposé qu'il fût indubitable que la Suède attaquera le Dannemarc, il seroit beaucoup plus avantageux à nôtre cause commune, de laisser mettre le Roi de Dannemarc en Neutralité, en lui payant même les cinq millions, que de nous charger de la défense des deux Royaumes de Dannemarc & de Norwégue, pour les raisons, que je vous ai si amplement déduites par mes précédentes dépêches, qu'il seroit fort superflu de les répéter en celle-ci.

J'ai été très-aïse d'apprendre les nouveaux établissemens, qui ont été faits dans la Maison & auprès de la personne du Prince d'Orange, & nommément le Sieur van Ghent, ne doutant pas qu'il n'inspire dans ce jeune esprit tous les bon sentimens pour cette Couronne que je puis désirer. Je vous ai il y a long-tems donné le pouvoir de fournir aux Etats toute la somme destinée pour le Dannemarc.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 6. Avril 1666.*

**L**E Sieur de Wit a témoigné bien de la joye, quand je lui ai dit ce qui étoit contenu dans la Lettre de Monsieur de Lionne, & m'a dit que Vôtre Majesté agit dans les Etats avec tant de netteté & de défintéressement, quelle aura d'eux par ces voyes tout ce qu'elle désirera, & qu'il remarque fort bien que de n'avoir rien prétendu au Traité de Paix qui s'est fait avec l'Evêque de Munster, ni demandé aucune condition pour ses intérêts dans cette première ouverture de la Conférence, qui s'est tenuë à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, Elle a ôté tous les ombrages que les Peuples avoient conçu, que Vôtre Majesté apporterait un obstacle à la Paix, jusques à ce que les Etats se fussent engagez à une rupture contre l'Espagne; qu'on est à présent desabusé de ces faulx impressions, & qu'il me peut assurer que les choses se passent de concert. Vôtre Majesté aura toute forte de satisfaction des Etats.

Le Prince d'Orange est tout-à-fait détaché de la Princesse Douairière : Il se gouverne fort bien & témoigne avoir grande confiance en Monsieur de Wit, il a eu un peu de peine à s'accommoder avec Monsieur van Ghent, son nouveau Gouverneur; mais comme il a de l'esprit & qu'il comprend fort bien qu'il faut s'attacher tout-à-fait aux Etats, pour obtenir les

Char-

Charges de ses Peres, je ne doute pas qu'il ne se conforme à la manière de vivre que la Hollande lui prescrira, le Sieur de Wit m'a prié de lui en parler de tems en tems, & j'ai laissé ce matin le Prince dans la disposition de faire tout ce que le Sieur de Wit lui conseillera.

L'échange des ratifications fût faite le 4. de ce mois. On a exécuté aussi l'évacuation des places, & on licentie l'Armée de l'Evêque de Munster, ainsi c'est une affaire consommée.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 6. May 1666.*

**J**E n'ai pas à présent grande occupation, & je me trouve fort en repos depuis que toutes les cabales ont été dissipées, sous le prétexte du Prince, lequel se conduit fort bien. Il témoigne grande confiance en moi; & Monsieur de Wit & lui ont bien voulu que je fusse l'entremetteur entr'eux deux pour se lier ensemble, dont la Princesse Douairière me veut grand mal, & en vérité cette Femme est si Espagnole & si inégale, qu'il n'y avoit nulle mesure à prendre avec elle, ce que je trouve de meilleur est quelle est ruinée & décréditée auprès de son Fils & de la Princesse de Nassau Gouvernante des deux Provinces, qu'elle est très-mal dans la Province de Zélande, & que les Villes de Hollande qui tenoient son parti l'ont entièrement quitté, & elle reste sans crédit, après le pas que Monsieur de Wit lui a fait de remettre l'éducation du Prin-

ce entre les mains de la Hollande, sans même en avoir donné aucune part aux Provinces & Villes qui étoient les plus attachées à elle, cette affaire a été conduite fort adroitement, & quoi qu'elle soit fine & méfiante elle a été prise pour dupe. Elle le connoît à présent & enrage.

Je dois aussi vous rendre compte que lors que Monsieur le Prince d'Orange me pria d'intercéder près de Monsieur de Wit pour lui conserver Monsieur de Zuylesteyn, je lui dis que cela ne pouvoit pas réussir parce que la Province de Hollande avoit déjà résolu de l'ôter, mais que je ne laisserois pas de lui en parler. Je découvris que dans ce même tems la Douairière & Dom Esteven de Gamarre avoient envoyé insinuer parmi les Députez des Villes, que c'étoit moi qui pressoit par ordre du Roi qu'on chassât tous les Domestiques du Prince, & que même je demandois qu'on donnât l'exclusion audit Prince des Charges de ses Peres. Monsieur de Wit me confirma que les Villes étoient persuadées de cela, ce qui les rendoit plus obstinées à ne consentir pas à l'éloignement de ses Domestiques. Nous convinmes, pour les détromper, que je lui écrierois une Lettre qu'il liroit dans l'Assemblée de Hollande en présence de tous les Députez, par laquelle je lui exposerois la prière que Monsieur le Prince d'Orange m'avoit faite, à quoi je joindrois la mienne s'il trouvoit que l'intérêt de l'Etat s'y rencontrât.

Cela fit un bon effet que tout d'une voix l'Assemblée dit qu'il y avoit des partis formez pour donner des ombrages contre la France & par des faussetez malicieusement inventées, & on demanda ensuite l'avis de Monsieur de Wit, qui

qui conclut que je ne pouvois pas mieux répondre au Prince que j'avois fait qu'il falloit m'en remercier & me prier de disposer l'esprit du Prince à agréer Monsieur de Ghent pour Gouverneur, ce que je fis, quoi que ledit Prince versât bien des larmes; mais je vous puis dire qu'à présent cela est passé, & que les choses sont dans une telle disposition, que je ne doute pas que le Prince ne reconnoisse qu'il n'a plus d'intérêt à se ménager avec le Roi d'Angleterre qui lui doit trois millions & ne lui paye pas un sol.

Comme j'achevois cette Lettre, l'Agent de Messieurs les Etats m'est venu dire de la part de ses Maîtres, qu'on avoit envoyé ordre à l'Amiral de Ruyter de sortir en Mer au plûtôt avec le plus grand nombre de Navires qu'il pourroit assembler, mais je doute qu'il en trouve assez en état de tenir la Mer étant sûr que les Anglois ont à la Rade de Harwich 60. Frégates. Messieurs les Etats font imprimer la Lettre de Monsieur van Beuningen pour l'envoyer dans les Provinces & dans les Villes, pour faire voir aux Peuples que si la Paix ne se fait pas, ce n'est pas que les Etats ne la désirent, mais que les Anglois n'en veulent point. J'ai vû plusieurs Députez des Villes, qui m'ont dit qu'ils donneront toujours jusqu'au dernier sol de leur bien, si le Roi d'Angleterre refuse les conditions raisonnables que Monsieur van Beuningen a offertes.



## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs,  
les Etats Généraux des Provinces-Unies  
des Pais-Bas. Le 6. Mai 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extra-  
ordinaire de France, représente à vos Sei-  
gneuries, que Gilles Derin, Marchand demeurant  
à St. Malo, ayant envoyé en Norwégue un Navi-  
re à lui appartenant du port de 150. tonneaux,  
pour y charger du godron, huiles, hogge, du  
poisson, & planches, laquelle cargaison étant  
faite, & ledit Navire ayant fait voile pour re-  
venir audit St. Malo, il auroit été rencontré le  
27. Janvier dernier par une Galiote sortie de  
Horn monté de cinquante hommes & de deux pièces  
de Canon, le Capitaine de laquelle, après avoir  
exercé sur l'équipage dudit Navire St. Laurent  
des cruautés inouïes, pour les obliger à dire qu'ils  
étoient ennemis de cet Etat, & voyant qu'il ne  
pouvoit découvrir par les papiers qu'il trouva dans  
ledit Navire qu'ils fussent tels, il fit transporter  
dans la Galiote toutes les Victuailles, Chandelles,  
Livres & Cartes Marines, Horloge, Compas,  
Plomb à fondre, toutes les enseignes, & généra-  
lement tout ce qui étoit dans ledit Navire, telle-  
ment que n'ayant plus rien de tout ce qui lui étoit  
nécessaire pour continuer son voyage, ils le lais-  
sèrent à la merci du vent, qui le porta deux  
heures après sur un banc à six lieues de terre où  
il se brisa, & avec grande peine l'Equipage se  
sauva; & d'autant que cette action est une pure

*pyraterie faite sur un Sujet d'un grand Roi Ami & Allié de Vos Seigneuries, & dans le tems qu'il leur donne des preuves évidentes de son affection, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries de faire payer audit Derin la valeur de son Navire & des Marchandises dont il étoit chargé estimées à dix sept mille florins, & en outre de faire châtier ledit Capre pour avoir osé sans aucune cause légitime mal-traiter les Sujets de Sa Majesté, afin de prévenir par là de pareilles Pyrateries, & c'est ce qu'il espère de la justice & équité de Vos Seigneuries. Donné à la Haye ce fixième jour de May 1666.*

D'ESTRADES.

## M É M O I R E

*Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 11. May 1666.*

**L***E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Monsieur Colbert, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Envoyé extraordinaire près de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ayant dépêché à Sa Majesté un Courier, pour l'informer de l'état auquel étoit la Négociation de Paix entre Vos Seigneuries & l'Evêque de Munster, qui se poursuivoit auprès dudit Electeur; Il auroit été rencontré proche de Bruxelles par le Capitaine Louis, & ceux de sa suite, lesquels après avoir fait toute*

sorte de mauvais traitement audit Courrier, lui auroient été tous les paquets dont il étoit porteur. Et d'autant que cette action est contraire à la bonne Correspondence qui est entre le Roi son Maître & Sa Majesté Catholique, & que Vos Seigneuries ont même intérêt, qu'elle ne demeure pas sans punition puis qu'il leur peut arriver tous les jours la même chose; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie très-humblement de ne pas relâcher ledit Capitaine Louis, qu'il a appris être prisonnier à Bréda, jusques à ce qu'il ait été auparavant informé des sentimens du Roi son Maître sur ce sujet. Fait à la Haye ce 11. May 1666.

D'ESTRADES.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 12. May 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté considérant que par la Paix qui vient d'être conclüe entre Elles & l'Evêque de Munster, le service du Corps de Troupes, qu'elle a envoyé à leur secours leur est inutile, Sadite Majesté a résolu de les faire repasser en France; & pour cette fin elle ordonne à Monsieur de Pradel, son Lieutenant Général Commandant ledit Corps, de dépêcher à moi Ambassadeur un Express, pour m'indiquer le lieu qu'il estimera le plus propre pour y assembler toutes les dites Troupes,

& les faire ensuite de là marcher en Corps ; Et comme pour les faire rendre toutes à Mastricht , il est besoin d'avoir les ordres de Vos Seigneuries ; Ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet qu'Elles se conformeront aussi-tôt à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté, & donneront leurs ordres nécessaires pour faire recevoir lesdites Troupes , dans les lieux où elles auront à loger tant au partir de leurs Garnisons , pour aller au lieu où Monsieur de Pradel aura estimé à propos de les faire assembler , que pour ensuite se rendre de-là audit Mastricht ; Comme aussi que Vos Seigneuries pourvoiront soigneusement à ce que tant dans les lieux de leur obéissance où lesdites Troupes auront à loger séparément , qu'en ceux où elles auront à passer depuis qu'elles se seront jointes , elles y trouvent les vivres nécessaires , pour y pouvoir subsister commodément au moyen de leur solde , & sans être à charge à leurs sujets ; à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point , que vos Seigneuries ne se portent volontiers , pour reconnoître en quelque manière le service que lesdites Troupes ont essayé de leur rendre , & particulièrement qu'Elles ne tiennent la main de près , à ce que les ordres & routes pour la marche desdites Troupes , & la fourniture suffisante des étapes dans les lieux de leurs logemens soient bien exécutez , afin que le manquement qu'il y pourroit avoir , n'apporte aucune confusion ; Il ne reste plus après cela que de prier Vos Seigneuries d'user , s'il leur plaît , dans l'expédition desdits ordres , & en leur envoi à Monsieur de Pradel , de toute la prévoyance , la diligence , & l'exactitude qui y sont requises .

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de demander à Vos Seigneuries , la restitution d'un Navire François , nommé le St. Laurens , de St Malo , appartenant à Gilles Derin , du port environ de

cent cinquante tonneaux, lequel après avoir été pris en Mer par les Anglois, & mené dans leurs ports où il a demeuré fort long-tems fût enfin relâché, & dans sa route pour retourner d'Angleterre à St. Malo, à la hauteur de Neuschâtel fût de nouveau attaqué, il y a environ deux mois par le nommé Jean Gerritsz Capitaine Avanturier, demeurant à Horn, lequel ayant pris dans ledit Navire ce qui servoit à le conduire, le laissa avec treize hommes d'équipage à la merci de la Mer, & alla se briser ainsi vers Zirczé; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir faire rendre justice audit Gilles Derin, propriétaire dudit Navire, en faisant condamner envers lui par l'Amirauté de Horn, ledit Capitaine Avanturier à la restitution de la valeur dudit Navire, & de ce qu'il contenoit avec tous dépens, dommages, & intérêts; l'action qu'il a faite en cela étant tout-à-fait extraordinaire, inhumaine & insoutenable, & de faire en sorte que ledit Derin ait une prompte expédition, Donné à la Haye le 12. May 1666.

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estades au Roi.*

*Le 13. Mai 1666.*

**J'**E n'ai pas manqué de représenter incessamment au Sieur de Wit & aux Députez des Villes de Hollande toutes les raisons portées par les dépêches de Vôtre Majesté, pour empêcher la rupture de la Suède, & prendre les tempéramens que Vôtre Majesté offre; mais je les  
ai

ai-trouvez si obstinez à soutenir le Traité qui a été fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, que je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent changer, après avoir pris cette résolution de concert avec toutes les Provinces.

Monsieur l'Electeur de Brandebourg est en cette Ville incognito. Il doit aller demain au Texel voir la Flote; il mène Monsieur le Prince d'Orange avec lui. Il m'a paru que le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait dudit Electeur, sur ce qu'il s'éloigne du Projet dont j'ai envoyé Copie à V<sup>otre</sup> Majesté, & ne témoigne pas la même chaleur que ses Ministres avoient fait pour entrer dans cette nouvelle Ligue. Je me suis servi de ce que j'ai remarqué, pour dire au Sieur de Wit que ce refroidissement de l'Electeur le devoit obliger à conseiller les Etats de s'accommoder aux demandes de la Suède, & s'ôter de dessus les bras une Guerre plus rude & de plus longue durée que celle de l'Evêque de Munster; mais il est demeuré ferme dans son premier sentiment, & m'a dit que les Etats avoient pris Résolution d'envoyer dix-huit cens hommes en Ostfrise, & deux mille hommes dans le País de Holstein pour servir le Roi de Dannemarc; ce n'est encore qu'une proposition & il n'y a encore rien d'arrêté. Ledit Sieur de Wit a fait envoyer des Députez de la part des Etats par toutes les Amirautez, pour presser l'Equipage de la Flote, ce qui lui a fort bien réussi. Vingt-deux Navires ayant joints de Ruyter au Texel depuis hier, ils en attendent encore 16. & V<sup>otre</sup> Majesté peut être assurée qu'il y aura cent Navires prêts de sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. destinez pour les Convois des Marchands.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.**Le 13. May 1666.*

**M**onsieur de Wit m'a témoigné bien de la joye d'une conversation que vous avez eüe avec Monsieur van Beuningen touchant la Flandre, & des assurances que vous lui avez données, que le Roi ne feroit rien de ce côté sans prendre auparavant des mesures avec Messieurs les Etats. Vous me permettez de vous dire, Monsieur, que si le Roi a quelque pensée de faire valoir ses droits, on ne sçauroit être trop tôt averti pour avoir le tems de Négocier & gagner les Députés des Villes sans qu'ils s'aperçoivent pourquoi on les ménage.

J'ai retiré la quitance de Messieurs les Etats de la somme de six vingt mille patacons en la forme que Monsieur Colbert m'a mandé par ses dépêches.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 14. May 1666.*

**L**E Mylord Hollis a reçu la réponse du Roi son Maître, à la dépêche, par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence, qui s'étoit tenuë chez la Reine de la Grande Bretagne, & cette réponse n'a été autre qu'un ordre de partir de Paris sans délai; Voilà une grande fierté, il faudra voir dans la suite comme elle sera soutenuë, & j'ai tout sujet d'espérer, que Dieu protégera la cause de ceux qui ont désiré la Paix, & n'ont rien désiré de leur part pour parvenir à un si grand bien.

Les dernières Lettres de Provence m'ont aporté l'avis, que le vingt-neuvième de l'autre mois le Duc de Beaufort mit à la voile, ayant un vent fort favorable, avec trente un Vaisseaux de Guerre, huit Brûlots, & le Vaisseau la Flute servant d'Hôpital à l'Armée, six Vaisseaux Hollandois, & deux petits Bâtimens qui sont à la solde des Etats, & vingt un Navires Marchands qui en ont pris l'escorte; Ledit Duc ne rencontrera plus dans la Mer Méditerranée l'Escadre des Frégates Angloises, que le Sieur Smit commandoit, que j'ai avis depuis quelques jours être rentrée dans Pleimouth, mais avec intention de se remettre à la Mer sans délai avec tout le reste de la Flote Angloise, pour aller à la rencontre dudit Duc avant qu'il ait pû rentrer dans quelqu'un de mes Ports de Ponant: Il suffit de vous exposer la chose pour vous faire com-  
pren-



prendre, & aux Etats, qu'il est d'une nécessité indispensable, s'ils ne veulent laisser ma Flote dans un péril manifeste, qu'ils donnent, à l'instant même de l'arrivée de cette dépêche tous les ordres nécessaires, pour mettre leur Flote à la Mer; ou au moins tous ceux généralement tant de Hollande, que de Zélande, & des autres Provinces qui se trouveront prêts à sortir, aussi-tôt qu'ils auront l'avis que la Flote Angloise aura pris sa route du côté des Côtes de Bretagne & de Poitou, ou vers le Cap de Finistère, pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort, afin de la rappeler de decà par la crainte de voir inquiéter l'Angleterre même, par les Vaisseaux des Etats.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 19. May 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de présenter de sa part à Vos Seigneuries, l'acte de garantie de Sa Majesté, portant ratification de celle que Monsieur Colbert a promise en son nom dans le Traité d'accommodement, d'entre Vos Seigneuries & Monsieur l'Evêque de Munster, conclue & signée à Clèves le 18. Avril dernier; à quoi il satisfait par le présent Mémoire, auquel il a joint ledit Acte. Il a ordre aussi de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur de Koningsmarc, Ambassadeur de Suède, a présenté au Roi une Lettre du Roi son Maître, par la

laquelle il lui offre sa Médiation pour la Paix d'Angleterre, surquoi Sa Majesté n'a pas voulu faire réponse, qu'auparavant Elle n'ait été informée nettement, dans quels sentiment sont aujourd'hui Vos Seigneuries là-dessus; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de les lui communiquer, afin qu'il en puisse rendre compte à Sa Majesté, laquelle pourra ensuite faire une réponse audit Ambassadeur de Suède; plus conforme aux intentions de Vos Seigneuries, & au souhait qu'elle a pour leurs avantages, comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre à un Navire François, & dont tout l'équipage l'est aussi, nommé l'Espérance, Capitaine François Midia, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, du port de quatre cens tonneaux, chargé de Mats, Godron, Bray & Planches, qu'il a pris en Suède, de sortir du port de Rotterdam, où il est à présent pour aller au Texel se joindre aux autres qui en doivent sortir, & de là en France. Donné à la Haye le dix-neuvième May 1666.

D'ESTRADES,

## A C T E

De Garantie du Roi Très-Chrétien du  
Traité de Paix entre les Etats Généraux  
des Provinces-Unies, & l'Evêque de  
Munster, fait à Clèves le 18. Avril  
1666.

**L**E Roi ayant eu communication, tant du Traité  
d'accommodement d'entre les Etats Généraux  
des Provinces-Unies des Pays-Bas & l'Evêque de  
Munster,

*Munster, Prince de l'Empire, conclu & signé à Clèves le seizième Avril 1666. que de l'Acte par lequel le Sieur Colbert, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, auroit, en vertu du pouvoir qu'il lui en auroit été par elle donné, promis la Garantie dudit Traité, suivant l'Article quatrième & autres subséquentes: Sa Majesté a ratifié & ratifie ce qui a été fait par ledit Sieur Colbert, a promis & promet ladite Garantie. En foi de quoi elle a signé la présente de sa main, & y a fait aposer le Scel de son secret, & contresigné par moi son Conseiller Secretaire d'Etat & de ses Commandemens & Finances. A Saint Germain en Laye le treizième jour de May 1666.*

Signé,

LOUIS

Plus bas,

DE LIONNE.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 20 Mai 1666*

J'AI reçu la dépêche que V<sup>otre</sup> Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 14. du courant; j'ai représenté au Sieur de Wit ce que V<sup>otre</sup> Majesté me mande touchant le péril de sa Flotte, en cas que d'Angleterre aille au devant de Monsieur de Beaufort, & l'ai exhorté d'envoyer de la part des Etats ordre à l'Amiral de Ruyter de

de sortir en Mer, avec ce qu'il aura prêt, au premier avis qu'on aura de la sortie de ladite Flote d'Angleterre, ce qu'il a communiqué à ses Maîtres, qui ont promis d'envoyer leurs ordres par toutes les Amirautez, pour hâter les équipages, & à de Ruyter de sortir avec ce qu'il aura de Navires prêts au premier avis; J'ai été confirmé de plusieurs lieux, que la Flote des Etats sera prête à la fin de ce mois, ainsi j'espère que celle de V<sup>ô</sup>tre Majesté pourra passer en Ponant avec sûreté: les avis d'Angleterre portent que Smit est entré dans la Rivière de Londres avec 16 Navires, & qu'il ne sçauroit être prêt de sortir que dans un mois; Le même avis porte que la Peste est dans leur Flote, que le rendez-vous est aux Dunes, & qu'on ne croit pas qu'elle puisse sortir dans tout ce mois de May.

Le Sieur de Wit s'est servi du refus du Roi l'Angleterre, à traiter la Paix, pour persuader les Villes, que toutes les Lettres, qui ont été écrites par le Mylord Arlington, n'ont été qu'un artifice pour les séparer de la France; & ce rappel de Monsieur Hollis, sans avoir répondu aux Propositions qui avoient été faites les a si fort irrités, qu'elles ont pris une forte Résolution de contribuer de nouveau, pour le maintien de la Guerre.

On continuë dans toutes les Villes de Hollande, de se louer de la manière obligeante & desintéressée, dont V<sup>ô</sup>tre Majesté s'est servie dans toutes ces rencontres; J'espère qu'avec le tems, elle recevra des effets des protestations que les Députez des Villes m'ont fait de demeurer toujours fermes dans les intérêts de V<sup>ô</sup>tre Majesté.

Le Prince d'Orange n'est pas encore de retour du Texel; il a été reçu avec joye de tous les

les Officiers & Matelots, sa présence a fait prendre service à plus de mille Matelots. Il se conduit fort bien, & à toute confiance au Sieur de Wit & au Sieur van Ghent.

J'ai sçû de bon lieu que l'Electeur de Brandebourg fait marcher ses Troupes pour attaquer Magdebourg. Ce n'est pas le moyen d'exécuter le Projet qui a été fait: le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait de l'éloignement de ses Troupes sans aucun concert.

Les nouvelles que les Etats ont reçu du Sieur d'Isbrand de Suède font meilleures, que par le passé. Le Grand Chancelier de Suède lui a parlé en des termes, qu'il y pourroit avoir quelque accommodement, & je crois, s'il ne tient qu'à les contenter sur leurs prétensions, pourvû qu'ils les réglent avec qui sera trouvé raisonnable par des Médiateurs, qu'on pourroit porter les Etats à leur donner contentement. Je n'ai reçu aucune Lettre de Mrs. les Ambassadeurs de Vôte Majesté depuis deux Ordinaires, il faut qu'elles ayent été interceptées, ne doutant pas qu'ils ne m'ayent donné avis de ce qui se passe dans la conjoncture présente.

Les Etats ont nommé ce matin les Officiers pour marcher dans le Pais de Holstein; il y a vingt - quatre Compagnies de Cavalerie, & un Régiment d'Infanterie de mille hommes.

Le Président de semaine est venu tout présentement chez moi, pour me dire de la part des Etats, qu'ils se sentent fort obligez à Vôte Majesté, de la réponse qu'elle a faite à Monsieur de Koningsmarck, qu'ils ont résolu d'accepter la Suède pour Médiatrice entre l'Angleterre & eux, à condition qu'elle déclare qu'elle sera neutre, & ne fera aucun Acte d'hostilité contr'eux ni  
contre.

contre le Roi de Dannemarc, pendant le tems que la Négociation durera: Ils donnent ordre au Sieur van Beuningen d'expliquer plus amplement leur intention à Vôte Majesté.

## L E T T R E

*Du Comte d' Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 20. May 1666.*

J' Ai remis entre les mains du Président de semaine l'Acte de la Ratification du Traité de Paix, fait à Clèves, entre Messieurs les Etats & l'Evêque de Munster.

Et l'autre Acte qui est pour l'Evêque avec la Lettre pour son Envoyé. Je l'ai donnée au Sieur Hesseing son Agent près de Messieurs les Etats qui m'en a donné un reçu.

Vous verrez par la dépêche du Roi combien Messieurs les Etats se sentent obligez à Sa Majesté de ce qu'elle veut sçavoir leurs sentimens, avant de répondre à la Lettre du Roi de Suède sur la Médiation qu'il offre pour la Paix d'Angleterre. Monsieur de Wit me dit hier sur ce sujet, que Monsieur van Beuningen lui mandoit qu'on ne pouvoit pas agir plus adroitement ni avec plus d'affection, pour les intérêts des Etats, que le Roi faisoit en toutes rencontres: à quoi il ajouta que l'Etat vous étoit très-obligé des facilitez que vous donniez audit van Beuningen, de vous parler de leurs intérêts dans le grand accablement ou vous êtes de tant d'affaires, & que même il vous devoit rendre cette justice, que bien souvent vous vous relâchiez des vôtres propres pour vaquer à celles des Etats, ce sont  
les

les propres termes de la Lettre de Monsieur van Beuningen; surquoi Monsieur de Wit me pria de vous en remercier, & de vous assurer de sa part & au nom des Etats, qu'ils vous considèrent comme un des meilleurs Amis qu'ils ayent jamais eu, que vous devez faire état de leur amitié, & qu'ils conserveront toujours le souvenir des obligations qu'ils vous ont. Si vous avez agréable, Monsieur, de me marquer par quelques-unes de vos Lettres que je me suis acquitté de la prière que Messieurs les Etats & Monsieur de Wit m'ont faite là-dessus, je leur ferai voir ce que vous m'en écrivez, & cela fera un bon effet.

Monsieur de Wit me parla ensuite de quelques conversations que vous avez eues avec Monsieur van Beuningen touchant quelques partages sur les prétensions du Roi pour ce qui est dû de la Dot de la Reine, & me fit entendre que cela pourroit se restreindre à Cambrai. Surquoi il loua fort la modération du Roi, & me dit que lorsque Sa Majesté jugeroit à propos qu'il s'employât pour cela, il le feroit avec joye, & même avec espérance de succès pour y disposer les Espagnols.

Je lui répondis que je n'avois nulle connoissance de cette affaire; mais que je ne doutois pas que Monsieur van Beuningen ne sçût par vous lors que le Roi voudroit qu'on agît sur cette matière. Il me pria de ne pas témoigner qu'il m'en avoit parlé: c'est pourquoi je vous prierai que ce discours demeure entre nous, parce qu'ayant besoin de ménager la confiance de Monsieur de Wit pour d'autres affaires, je crois que vous jugerez à propos de ne lui donner pas sujet de la retirer.

LET-

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades**Le 21. May 1666.*

J'AI reçu votre dépêche du 12. de ce mois, quelque chose qu'on vous dise de de-là sur l'affaire de la Suède à l'égard du Roi de Dannemarc, & quoi que je ne laisse pas même de louer la fermeté que l'on témoigne à vouloir faire agir ledit Roi en conformité du dernier Traité de la Haye, je continuë néanmoins à vous dire que je ne change point de sentiment touchant ce que je vous ai ci-devant mandé, que si l'on voyoit la rupture de la Suède infailible contre le Roi de Dannemarc, il vaudroit mieux lui laisser accepter la Neutralité dont on le presse, & nous-mêmes la lui conseiller & l'y porter sous main, que de se charger de le défendre contre des Ennemis puissans éloignez, & qui ont tant de commodité & de moyens de lui faire du mal; mais jusques-la il peut être bon de rendre menaces pour menaces, & tâcher de sauver ce Prince par une fermeté apparente.

Cependant le Sieur de Wit doit avoir déguisé ses sentimens ou à vous ou au Sieur van Beuningen, sur le sujet de la disposition de l'Electeur de Brandebourg à la Ligue que les Etats lui ont proposée; car vous mandez que ledit Sieur de Wit vous a paru mal satisfait là dessus dudit Electeur, & il écrit audit van Beuningen que ce Prince est fort échauffé à faire ladite Ligue, & qu'il s'est même expliqué à lui d'être déjà engagé par un Traité à secourir le Roi de Dannemarc



nemarc contre la Suède, non pas véritablement à rompre ouvertement contre celle-ci, qui est la seule différence entre ce qu'on lui propose & ce qu'il est déjà obligé de faire.

J'ai été fort aise d'apprendre la bonne nouvelle que vous mandez, que les Etats auront cent Navires prêts à sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. qui sont destinez pour les Convois des Marchands. je vous ferai sçavoir aujourd'hui même, ou par l'Ordinaire prochain, mes sentimens sur l'action de nos Flotes & sur leur jonction, suivant les instances que van Beuningen fait ici qu'on prenne Résolution là-dessus.

J'ai sçû que le Comte de Koningsmark me doit présenter une Lettre du Roi son Maître pour m'offrir sa Médiation pour la Paix. J'ai fait concerter avec van Beuningen ce qu'on pouvoit & devoit lui répondre, & suivant son avis j'ai pris la résolution de lui dire que je recevois & acceptois son offre avec plaisir & en faisois beaucoup de cas, souhaitant sincèrement la Paix, & nommément que la Suède eût la gloire de procurer un si grand bien à la Chrétienté: que Messieurs les Etats m'avoient déjà fait assurer par leurs Ministres qu'ils seroient dans les mêmes sentimens; mais qu'il se rencontroit que le Roi de Dannemarc étoit dès à present autant que nous en Guerre contre l'Angleterre, & que nous nous trouvons liez à ne pouvoir traiter d'aucun accommodement sans qu'il y intervienne aussi par ses Ministres, & qu'il n'y soit compris dans la conclusion. Il est donc d'une nécessité indispensable que la Suède veuille bien offrir aussi ladite Médiation audit Roi, que je suis assuré & les Etats aussi qu'il ne fera aucune difficulté d'accep-

d'accepter , & ainsi ce n'est pas un obstacle qu'on lui forme à dessein d'éluder son offre , mais un fait qu'on lui raconte dont il connoît la vérité comme nous-mêmes , & qui ne fera aucun incident dans le fonds de l'affaire , pourvû qu'on ne néglige pas cette petite formalité qui se trouve absolument nécessaire.

## M E M O I R E

*Du Roi au Comte d'Estrades , envoyé  
par Mr. de Lionne.*

*Le 21. May 1666.*

**S**ur ce qui concerne l'emploi & jonction des forces Navales du Roi & de Messieurs les Etats, comme il n'y a rien de plus important pour le bien commun que de prendre à présent Résolution sur cette matière, Sa Majesté désire que vous entriez en Conférence avec le Sieur de Wit, & que vous lui disiez que le Projet dont il vous a parlé de faire venir la Flote de Sa Majesté à Belle-Ile, est à demi exécuté, vû qu'elle a donné ordre à Monsieur de Beaufort d'y venir, & que le surplus de ce même Projet pour joindre les Flotes entre Boulogne & Diépe, a semblé bon à Sa Majesté, pourvû qu'il se puisse exécuter; mais auparavant elle estime qu'il faut bien connoître nos forces communes & celle des Anglois, autant qu'il se pourra, bien considérer l'état des affaires & prendre Résolution sur la conduite générale de cette Guerre pendant cette Campagne, pour sçavoir s'il est à propos de se mettre en état de chercher les occasions d'un

Combat, ou bien si en donnant toutes les apparences de le rechercher, il ne vaudra pas mieux l'éviter pour consumer les Anglois, & les obliger, par l'impossibilité de soutenir cette dépense, à entendre à la Paix.

Et comme il est absolument nécessaire, pour bien raisonner sur ces deux propositions, de sçavoir combien il y aura de Vaisseaux de part & d'autre, & comment ils seront armez, Sa Majesté désire que vous disiez au Sieur de Wit que son Armée sera composée de 44. bons Vaisseaux & 14. Brûlots, sçavoir 29. Vaisseaux, deux petits & huit Brûlots qui passent de Levant en Ponant sous le Commandement de Monsieur de Beaufort, 13. Vaisseaux & 5. Brûlots qui sont dans la Fosse de Mardik, que ces 44. Vaisseaux porteront depuis 40. jusques à quatre-vingt pièces de Canon, & que les Equipages sont plus forts d'un tiers au moins que les Vaisseaux de pareil port de Messieurs les Etats. Et après lui avoir bien fait connoître combien lesdits Sieurs Etats doivent être obligez à Sa Majesté, d'avoir fait un si grand effort & si extraordinaire pour se mettre en état de leur faire obtenir une bonne Paix, vous direz aussi audit Sieur de Wit qu'il est nécessaire que Sa Majesté soit pareillement informée du nombre & forces des Vaisseaux qu'ils mettront en Mer, & même qu'ils lui fassent part de tous les avis qu'ils ont des forces du Roi d'Angleterre, & que sur toutes ces connoissances ils délibèrent sur ces trois propositions.

S'il sera expédient pour la cause Commune de faire la jonction des Flotes & donner un Combat général, ou si en donnant toutes les apparences de rechercher le Combat, il sera à propos de l'éviter, & en ce cas quelle conduite au-

ront

ront à tenir les Armées de part & d'autre.

Et s'il est à propos de joindre les Flotes pour donner un Combat général, en cas que cette jonction soit empêchée par l'interposition de la Flote Angloise, quelle conduite auront à tenir les mêmes Armées de part & d'autre pendant qu'elles seront divisées, & jusqu'à ce que la jonction soit faite.

Monsieur le Comte d'Estades pressera le Sieur de Wit de prendre promptement le sentiment de Messieurs les Etats & des plus habiles Officiers de Marine qu'ils ayent, & les faire sçavoir promptement à Sa Majesté, laquelle se conformera toujours à ce qui sera estimé le plus avantageux pour la Cause commune; elle désire seulement qu'en cas qu'ils estiment plus à propos de donner un Combat général, il seroit de très-grande conséquence d'obliger le Roi de Danemarck de joindre sa Flote de quarante Vaisseaux à celle de Messieurs les Etats, en cas qu'il n'en ait point besoin pour la défense de ses Etats, & pour cet effet qu'il n'y a point de diligence qu'ils ne doivent faire pour l'y attirer, quand même il leur en devroit coûter quelque somme d'argent un peu considérable.

Quant au Commandement des Flotes en cas de jonction, Sa Majesté désire que le Sieur d'Estades examine avec soin le Traité de 1635. & tous les autres Traitez qui en parlent, & sçachent dudit Sieur de Wit l'intention de Messieurs les Etats sur ce sujet, Sa Majesté ne doutant point qu'ils ne rendent à son Pavillon & à la Personne de l'Amiral de France tout le respect & la déférence qu'ils doivent rendre.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 27. May 1666.*

**D**Es que j'eus reçu la Dépêche que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 21. du courant, je fis dire au Sieur de Wit que j'avois à conférer avec lui & les Députés pour les affaires secretes, comme en ces sortes de matières, tant moins il y a de gens & mieux le secret est gardé; il se rendit à mon Logis, accompagné seulement du Sieur Huygens, Député aux Etats Généraux, & nommé pour cette Commission: je leur exposai ce qui est porté dans la Dépêche de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & dans le Mémoire que Monsieur de Lionne m'a envoyé touchant la jonction de nos Flotes. Après qu'ils eurent bien fait reflexion sur tout ce qui y est contenu, le Sieur de Wit me dit, que l'affaire étoit de si grande importance, qu'ils assembleroient les Officiers de Marine les plus experts, pour prendre une bonne Résolution sur tous les points proposez: Nous avons eu ensuite trois Conférences, & ils m'ont donné aujourd'hui leur Résolution que j'envoie à V<sup>ô</sup>tre Majesté.

L'Amiral de Ruyter opine, que le meilleur Poste à occuper est celui d'entre Calais & Douvre; parce que si on est plutôt à la Mer que les Anglois, on empêchera, que ce qui sortira de la Rivière de Londres, ne se puisse joindre aux Dunes; on coupera aussi par ce même moyen toute sorte de communication des Ports de Pleimouth, Portsmouth, & autres avec la Rivière

vière de Londres, & on fera posté entre la Flote Angloise & celle de Vôtre Majesté, qui pourra se joindre avec eux sans aucune opposition.

Mais aussi si la Flote Angloise gagne les devans, il faut incessamment combattre & s'ouvrir le passage, pour ne pas perdre l'occasion de la jonction.

Quant au Pavillon & à tous les honneurs que les États doivent à Monsieur le Duc de Beaufort, ils promettent de suivre ponctuellement \* l'Article douzième du Traité de 1635. où le tout est réglé & spécifié fort nettement.

Mais que pour les Conseils de Guerre, ils esti-

L 3 ment

\* *Extrait du 12. Article du Traité de 1635.*

Et au cas que lesdites Escadres viennent à s'assembler, comme il peut arriver qu'il sera nécessaire pour le bien commun, l'Amiral desdits Seigneurs les Etats abaissera à l'abord son Pavillon du grand Mât, & le saluera de son Canon, & celui du Roi le resaluera comme de coutume, & comme il en a été usé par le Roi de la Grande Bretagne, lorsque ses Armées & celle desdits Seigneurs les Etats ont été jointes; ensuite de telle salutation les Officiers des susdits Navires assemblez sur le Vaisseau qui portera le Pavillon du Roi au grand Mât, consulteront ensemble au commun Conseil de Guerre, pour faire dans les occasions qui n'auront point été prévûes dans leurs instructions respectives, ce qu'ils estimeront plus à propos. Et l'Amiral aura audit Conseil la première voix, & l'Amiral desdits Seigneurs les Etats la seconde, & la troisième le Vice-Amiral du Roi, & la quatrième celui desdits Seigneurs les Etats, la cinquième le Contre-Amiral du Roi, & la sixième celui des Seigneurs les Etats, & les autres Officiers qui de part & d'autre seront appellez au Conseil par Résolution commune desdits Amiraux, opineront alternativement ainsi qu'il est porté ci-dessus, & conclurront puis après à la plûralité des voix, & la conclusion sera mise par écrit par un Secrétaire dudit Conseil qui entendra la langue Françoisse, & celle desdits Seigneurs les Etats.

ment à propos si Vôtre Majesté l'approuve, qu'au lieu de les composer d'un aussi grand nombre d'Officiers qu'il est porté par l'Article, on se réfraine à quatre ou cinq de part & d'autre choisis par chaque Amiral.

Vôtre Majesté verra par les Mémoires que les Etats viennent de m'envoyer, & que je n'ai pas le tems de faire traduire en François, le nombre de leurs Vaisseaux, de leurs Equipages & de l'Artillerie, comme aussi celui de ceux de la Flote du Roi d'Angleterre dont ils sont assûrez à n'en pouvoir douter.

Vôtre Majesté verra aussi la réponse que les Etats m'ont faite sur le Mémoire que je leur ai donné, touchant l'offre que le Roi de Suède a fait à Vôtre Majesté de sa Médiation. Ils ont été très-satisfaits d'apprendre les sentimens de Vôtre Majesté là-dessus auxquels ils se sont conformez.

Je ne sçavois pas bien juger à qui de deux, ou du Sieur van Beuningen ou de moi le Sieur de Wit a déguisé ses sentimens, mais il est sûr qu'il a fait tout son possible auprès de l'Electeur de Brandebourg pour faire rester son Armée sur les Frontières, jusques à ce qu'on ait vû clair aux affaires de Suède, ce qu'il a refusé, & il envoya ses ordres à son Général de marcher en Prusse le même jour qu'il partit de la Haye.

Il est aussi vrai que depuis sept jours ledit Sieur de Wit a fait donner commission des Etats au Sieur de Béverning pour se trouver à Utrecht à son retour du Texel pour lui proposer de nouveau cette Ligue. Ledit de Béverning a écrit que Monsieur l'Electeur y consentoit & avoit donné pouvoir au Sieur Suerin de la conclurre; il travaille à présent avec ledit Suerin pour en dresser les Articles. Il est vrai aussi que Monsieur l'Electeur

teur a dit au Sieur de Wit , lors qu'il le pressoit à la Haye de conclurre la Ligue proposée & de retenir ses Troupes , que si le Roi de Suède rompoit contre le Roi de Dannemarc, il étoit engagé par un Traité de secourir le Dannemarc & qu'il le feroit.

J'ai reçu des Lettres de Messieurs les Ambassadeurs de Suède du 12. du courant , qui marquent avoir reçu toutes les miennes , & la Dépêche de Vôte Majesté que j'avois donné à un des Couriers des Etats ; ainsi ils ont été informez de tous les ordres que Vôte Majesté m'a envoyez , & de tout ce qui s'est passé à la Haye. Ils me mandent que les Suédois semblent s'adoucir ; mais je ne vois pas que tout ce que j'ai pû alléguer , sur le contenu des Dépêches de Vôte Majesté que j'ai exposé dans toutes les Conférences que j'ai euës avec les Commissaires des affaires secrètes , dont est le Sieur de Wit , ait servi de rien pour leur faire changer leur Résolution. Ils persistent de maintenir vigoureuement le Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc , & pour cet effet ils font partir 2000. Chevaux & 1000. hommes de piéd pour rester dans le Pais de Holstein.

Ils ont destiné 1800. hommes de piéd pour l'Ostfrise , moyennant cela les Ministres du Roi de Dannemarc assûrent qu'il n'y a rien à craindre pour le Pais de leur Maître.

J'ai témoigné auxdits Commissaires que s'ils jugeoient qu'il y allât de leur service & de leur intérêt que les Troupes de Vôte Majesté restassent encore dans la Hollande , ainsi que les Ministres de Dannemarc lui avoient fait entendre , Vôte Majesté ordonneroit de retarder le départ de ses Troupes autant de tems qu'ils voudroient .



Ils m'ont répondu, après en avoir conféré avec les Etats, qu'ils remercioient très-humblement V<sup>ô</sup>tre Majesté de tant de marques essentielles de son affection, qu'ils avoient pourvû à la sûreté du Pais du Roi de Dannemarc, & qu'ils me prioient d'écrire à Monsieur de Pradel d'exécuter ce qui avoit été résolu, pour le depart des Troupes qui doivent se rendre le 6. de Juin à Boxmêr pour passer la Meuse. J'en ai donné avis à Monsieur de Pradel par le Sieur de Langlée, que j'avois retenu à la Haye jusques à ce qu'ils m'eussent signifié leur Résolution là-dessus.

V<sup>ô</sup>tre Majesté peut prendre sûrement ses mesures, que si le vent est bon, la Flote des Etats sera en Mer dans 5. ou 6. jours. Il y a l'Escadre de Zélande & celle de Rotterdam qui croisent à la vûe de Schévelingen & attendront la sortie de la Flote qui est au Texel.

## M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

**D***epuis le Mémoire qui fût envoyé au Sieur Comte d'Estrades par le dernier Ordinaire concernant l'action des Armées Navales, le Sieur Colbert a eu une grande Conférence avec le Sieur van Beuningen sur le même sujet, & particulièrement sur la pensée que le Sieur de Wit a communiquée, & dont il a donné pareillement part audit van Beuningen de faire la jonction de l'Armée de Sa Majesté & de celle des Etats entre Boulogne & Diépe, & quoi qu'il soit très-certain que la jonction soit très-nécessaire, & qu'elle doive produire un très-grand avantage à la Cause*

*Cause commune, il a parû beaucoup de difficulté de le faire au lieu marqué par ledit Sieur de Wit, parce que la Manche étant fort étroite, l'Armée des Etats auroit peut-être quelque difficulté à passer devant la Flote Angloise étant aux Dunes ou en quelques autres endroits de la Côte d'Angleterre dans la Manche, ce qu'elle seroit obligée de faire en venant du Texel au Rendez-vous entre Boulogne & Diepe, & qu'il seroit impossible que la première des deux Armées qui se rendroit à ce Rendez-vous n'y demeurât long-tems & n'y fût exposée, étant impossible de prendre un Rendez-vous fixe sur une Mer si étroite, & où l'on ne peut éviter la contrariété des vents, & après avoir bien examiné & disputé ce qui se pouvoit faire pour le mieux, les Armées de part & d'autre étant dans l'état & dans la situation où elles sont, sçavoir l'Armée d'Angleterre au nombre de 90. Vaisseaux aux Dunes prête d'être mise en Mer si elle n'y est.*

*L'Armée des Etats au Texel qui n'est pas encore toute assemblée & ne pourra être mise en Mer qu'au 5. ou 6. du mois prochain.*

*L'Armée de Dannemarc n'est point encore en état, & celle de Sa Majesté n'est point encore arrivée dans les Mers de Ponant.*

*Étant donc impossible que l'Armée des Etats se puisse joindre à présent ni à celles de Sa Majesté, ni à celles de Dannemarc, & celle d'Angleterre étant en Mer, il faut que les Etats examinent s'ils exposeront leur Armée au Combat seule contre celle d'Angleterre, ou s'ils se tiendront dans leurs Ports ou Rades jusques à ce qu'ils se puissent joindre à quelques-unes de leurs Puissances qui ont pris leur parti, ou à toutes les deux ensemble.*

*Il me semble que la prudence voudroit que l'Armée des Etats demeurât au Texel jusques à ce que celle de*

*Sa Majesté étant arrivée en Ponant, & celle de Dannemarc étant en état, elle se puisse joindre à l'une des deux, suivant la route que prendroit l'Armée d'Angleterre, d'autant que si cette Armée prend sa route vers le Nord pour aller attaquer le Dannemarc, celle des Etats pourra la suivre, & en donnant avis à celles de Sa Majesté, elle peut entrer dans la Manche sans risque, & suivre & se joindre à celle des Etats comme réciproquement, si l'Armée d'Angleterre sort de la Manche pour venir attaquer celle de Sa Majesté, celles des Etats pourra la suivre de même, & en donnant avis à celle de Dannemarc, elle pourroit suivre pareillement & se joindre*

*Si le Roi d'Angleterre divise sa Flote pour éviter ces jonctions, chacune des Armées sera assez puissante pour résister à celle qui voudra l'attaquer. Pour mettre toutes choses en état de pouvoir exécuter ce Projet en cas que le Sieur de Wit l'approuve, il est nécessaire que Messieurs les Etats travaillant diligemment & traitent avec le Roi de Dannemarc pour l'obliger à joindre sa Flote & la mettre promptement en Mer; en cas que l'occasion se présente, & à l'égard de l'Armée de Sa Majesté, comme on a reçu Lettre du Sieur Duc de Beaufort d'Alicante du 8. de ce mois, elle a lieu d'espérer qu'elle sera bientôt dans ces Mers, & afin qu'elle soit plus en état de se joindre, Sa Majesté fait reconnoître la Rivière de Pointrieux, vis-à-vis de l'Île de Brehac en Bretagne, qui est au dedans de la Manche & à sa sortie du Nord; en sorte que d'un seul vent elle pourra sortir & se mettre à la voile, au lieu que si elle étoit à Brest, outre la difficulté de sortir du Havre, il faut deux vents au moins pour se mettre dans le Canal.*

*En cas que ledit Sieur de Wit approuve ce Projet, ledit Sieur d'Estrades le fera sçavoir promptement,*  
afin

afin que Sa Majesté puisse faire mettre toutes choses en état de le bien exécuter.

Et en cas aussi que ledit Sieur de Wit estime absolument nécessaire de tenter la jonction plus promptement que ce qui est dit ci-dessus, en ce cas il sera absolument nécessaire aussi-tôt que l'armée de Sa Majesté sera arrivée, que les Commandans de l'Armée des Etats prennent une occasion favorable pour sortir du Texel, venir en Zélande, & prendre un vent fort pour porter l'Armée en 24. heures jusques à l'entrée de la Manche où l'Armée de Sa Majesté se pourroit trouver.

Ledit Sieur d'Estrades fera de plus connoître audit Sieur de Wit que la Mer Méditerranée étant entièrement dégarnie de Vaisseaux, & n'y ayant plus que les 13. Galères de Sa Majesté pour faire la Guerre, il est absolument nécessaire, pour ôter toute espérance aux Anglois d'y pouvoir rétablir leur Commerce, que les Etats fassent passer au plus tard dans la fin de Juin ou au commencement de Juillet les 12. Fregates qu'ils ont promises il y a si long-tems, auxquelles Sa Majesté fera joindre six Vaisseaux qu'elle fait achever de bâtir en Levant, & ce point est de telle importance qu'il ne faut pas que ledit Sieur d'Estrades omette d'en parler en toutes les Conférences qu'il aura avec ledit Sieur de Wit, jusques à ce que cela soit exécuté. Pour ce qui concerne le Commandement des Armées lors qu'elles seront jointes, Sa Majesté se remet au Mémoire précédent. Fait à Saint Germain en Laye le 21. May 1666.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 3, Juin 1666.*

**J'**Ai estimé nécessaire de vous dépêcher ce Courier exprès, sur l'avis que le Sieur van Beuningen a donné ici, lequel est confirmé par vos dépêches du dernier ordinaire, de la Résolution prise par Messieurs les Etats de mettre leur Flote en Mer pour combatre celle d'Angleterre; surquoi je désire que vous témoigniez au Sieur de Wit que cette Résolution me paroît si importante & si éloignée de ce que vous avez pû connoître de mes sentimens par mes deux derniers Mémoires, qu'il me semble que l'on auroit pû retarder l'exécution, jusques à ce que l'on m'en eût pû faire connoître les raisons; & difficilement Messieurs les Etats pourront-ils se faire passer pour prudens, à moins qu'ils ayent des raisons si particulières qu'aucun autre qu'eux ne les connoisse.

Celles sur lesquelles tout le monde raisonnera, dont je désire que vous donniez part audit Sieur de Wit, sont que Messieurs les Etats m'ont joint avec eux & le Roi de Dannemarc dans une même Guerre, étant délivrez comme ils sont de la Guerre de Munster, le dedans de leur Etat calme, & n'ayant rien à craindre de la part des Anglois, ma Flote n'étant point encore arrivée en Ponant, celle de Dannemarc n'étant point encore en état, l'argent ne pouvant manquer ni de ma part ni de la leur pour l'entretènement de nos Flotes, au contraire le Roi de Dannemarc  
ayant

ayant fait des efforts extraordinaires pour mettre la sienne à la Mer.

Tous les avis d'Angleterre portent qu'il n'y a que pour six semaines de vivres, & qu'elle aura peine à remettre sa Flote en Mer quand une fois elle aura rendu le bord; ce que la remise de la convocation de son Parlement au mois de Septembre donne lieu croire.

Toutes ces raisons étant très-fortes, & y en ayant peu de contraires, il me semble qu'il valoit beaucoup mieux ou surseoir la sortie des Flotes & ne pas hazarder le tout par un Combat, ou au moins attendre une occasion favorable de pouvoir joindre ma Flote à celle des Etats pour ensemble attaquer les Anglois.

Si au contraire l'on vient de considérer les suites fâcheuses qui pourroient arriver par la perte d'un Combat, qui rendroit les Anglois plus superbes, & leur donneroit le moyen de choisir telles de trois Puissances qu'ils voudroient attaquer, il fera bien difficile de s'empêcher de conclurre qu'il n'y avoit pas à balancer entre les deux partis que l'on pouvoit prendre, & que celui de se tenir en état de sortir & surseoir jusques à ce que l'occasion fût favorable de joindre nos Flotes, étoit infiniment à préférer à l'autre.

Je désire donc que vous fassiez connoître toutes ces raisons audit Sieur de Wit, & s'il est encore possible que vous fassiez toutes les diligences qui dépendront de vous pour retenir leur Flote au dedans du Texel, pour dans la suite du tems profiter de toutes les occasions qui pourront s'offrir pendant la Campagne de pouvoir joindre nos Flotes.

Vous pouvez cependant assurer ledit Sieur de Wit que je donne tous les ordres nécessaires pour  
faire

faire venir ma Flote à la Rade de Belle Ile pour y assembler tous mes Vaisseaux tant de Levant que de Ponant.

*Addition de la main du Roi.*

Cette Lettre ici est de la dernière importance, appliquez-vous à faire réüssir ce qu'elle contient autant qu'il vous sera possible.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 3. Juin 1666.*

**J**E ne sçauois rendre réponse à Vôte Majesté par cet Ordinaire, sur les points contenus dans la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 28. du passé. Je lui dirai seulement que les Sieurs de Wit & de Huygens étant les Commissaires Députez des affaires secretes, & les deux seuls avec qui je confère, ayant détourné les autres sous divers prétextes que nous prenons de concert pour observer mieux le secret, & se trouvant tous deux absens par la Commission qu'ils ont eu des Etats d'aller au Texel pour faire partir incessamment la Flote.

J'ai estimé à propos de leur envoyer un Exprès avec la Copie du Mémoire, & un Extrait des Articles de la dépêche de Vôte Majesté, qu'on ne peut éviter de leur donner; afin qu'ils délibèrent là-dessus; dès que j'aurai reçu leur réponse je ne manquerai pas de l'envoyer à Vôte Majesté: cependant j'exécuterai ponctuellement tout ce qu'elle me fait l'honneur de m'ordonner, & après

après avoir eu celle du Sieur de Wit sur ce qui regarde ce Génois qui continuë à faire des Gazettes contre les intérêts de Vôte Majesté & contre sa personne, j'en porterai mes plaintes à Messieurs les Etats & poursuivrai le châtiment.

Mais il seroit nécessaire que j'eusse quelques-unes de ses Gazettes, parce qu'il ne manquera pas de nier le fait, & il faut que j'aye de quoi le convaincre en Justice, l'ordre étant qu'après une plainte le Magistrat ordonne à celui qu'on accuse de comparoître dans la Maison de Ville, on lui expose la plainte qu'on fait de lui, & s'il ne se justifie pas on le condamne par une Sentence. Ce sont les Priviléges des Villes, car les Etats Généraux sur un tel fait ne peuvent qu'écrire au Magistrat d'Amsterdam de faire justice d'un tel sur une telle plainte.

Monseigneur le Prince d'Orange est allé conduire Madame la Princesse d'Orange qui va à Clèves, jusques à une journée d'ici; lors qu'il sera de retour je parlerai à Monsieur van Ghent conformément à ce que Vôte Majesté m'ordonne, & lui donnerai la gratification qu'elle lui a destinée

La Flote de Messieurs les Etats est sortie du Texel le prémier de ce mois à huit heures du soir, elle est composée de 80. Navires, & 15. qui n'ont pas leur Equipage complet qui sont restez au Texel; ils espèrent être prêts dans peu de jours, & ont ordre de joindre la Flote qui doit faire voile dans la Manche, suivant la Résolution que j'ai envoyée à Vôte Majesté: je crois pourtant qu'ils croiseront jusques à ce que le reste des Vaisseaux soit en état de sortir.



## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 6. Juin 1666.*

**D**ANS nos Conférences ils m'ont fort exagéré les diverses instances que je leur ai faites de la part de V<sup>otre</sup> Majesté, de mettre au plutôt leur Flote en Mer & de prevenir celle des Anglois, même de faire en sorte que ce qui sera prêt en Zélande, à la Meuse & au Texel, sortit en Mer pour faire diversion, pour empêcher que les Anglois ne détachent pour venir au devant de Monsieur le Duc de Beaufort, V<sup>otre</sup> Majesté témoignant de l'inquiétude de ce que la Flote étant en Mer elle courroit quelque risque, celle de Messieurs les Etats n'y étant pas.

Sur ces ordres on a travaillé vers les Amirautez pour hâter les Equipages, on a pris six millions à intérêt à Amsterdam, afin que tous prétextes de retardement fussent ôtez. On a négocié vers les Villes & les Provinces pour faire consentir à un prompt départ de la Flote; on a même répondu au premier Mémoire de V<sup>otre</sup> Majesté sur les Résolutions que les Etats ont prises de concert pour les desseins de la Campagne, ce qui étant fixé on ne peut changer en aucune manière sans préjudicier à leur réputation & au bien de leurs affaires, qu'ils n'ont rien fait sans l'avoir bien consulté avec leurs Amiraux, qui trouvent qu'il leur est beaucoup plus avantageux d'être en Mer que dans leurs Havres, où ils peuvent être enfermez par la Flote Angloise, & se consumer sans pouvoir tirer aucune utilité de leurs

leurs dépenses, ni même avoir aucune espérance de se joindre à la Flote de Vôtre Majesté, celle des Anglois tenant la leur enfermée, & qu'ainfi il vaut mieux en toutes façons qu'ils soient à la Mer en état de combattre celle des Anglois si elle se présente; que leur Flote étant composée de 85. grands Vaisseaux, 14. Brulots & 20. Galiotes ou petites Frégates, elle est en état de tenir tête à celle des Anglois; que néanmoins pour satisfaire en partie à ce que Vôtre Majesté désire, ils envoient ordre à leur Amiral d'éviter le Combat autant qu'il se pourra, & suivre sa route vers le Canal & se poster entre Boulogne & Douvres pour donner lieu à la Flote de Vôtre Majesté de se joindre sans aucun péril. Ils m'ont ajoûté, que si leur Amiral est obligé de combattre, quand bien ils perdroient le Combat, il resteroit assez de leurs Vaisseaux pour être maîtres de la Mer avec la Flote de Vôtre Majesté, parce que l'expérience faisoit voir qu'après un grand Combat de Mer, le victorieux étoit obligé de se retirer pour se raccommo-der, se rafraichir & prendre de nouvelles Munitions; qu'une Flote comme celle de Vôtre Majesté venant en telle rencontre pourroit infailliblement gagner la Victoire & remettre leurs affaires en cas de malheur.

Ils m'ont aussi fort exagéré que dans une République il n'en va pas de même qu'en un Royaume; que quand un Roi veut une chose, cela est fait; mais que dans leur Etat quand une Résolution est prise, & que c'est avec le contentement des Villes & des Amirautez, on ne la peut changer, & qu'il en faut essuyer les événements

Ils font aussi de grandes considérations sur les avances d'argent que la Ville d'Amsterdam a

*faites*

faites pour mettre la Flote en Mer, afin de favoriser l'arrivée de la Flote des Indes qui est estimée dix millions, & que la Compagnie des Indes attend ce mois de Juin.

Tout ce que dessus m'a été représenté par Messieurs les Commissaires, sans que pour cela j'aye relâché des raisons portées par les deux Mémoires, leur disant que les tems en telles occasions devoient faire changer les Résolutions, que ce que j'avois demandé aux Etats de la part de V<sup>otre</sup> Majesté il y a un mois, de mettre leurs Flote en Mer pour favoriser le passage de Monsieur le Duc de Beaufort dans le Ponant, étoit sur l'avis qu'elle avoit eu que le Roi d'Angleterre détachoit partie de la Flote pour joindre Smith; que cet avis ne s'étant pas trouvé véritable, V<sup>otre</sup> Majesté revenoit à présent à donner aux Etats des conseils les plus prudens & les plus avantageux à la Cause commune dont ils devroient profiter.

Ils me repliquèrent qu'il étoit impossible pour les raisons ci-dessus alléguées, & que si leur Flote revenoit dans leurs Ports toutes les Bourses seroient fermées, & qu'on courroit grand risque d'une Revolte générale.

Mais que puis qu'ils suivoient le projet qu'ils avoient envoyé à V<sup>otre</sup> Majesté, ils la supplioient très-humblement de donner des ordres à Mr. le Duc de Beaufort de s'approcher de la Manche, puis qu'ils s'en alloient se poster entre Boulogne & Douvres.

J'entrai ensuite en matière sur les affaires de Suède. Je les trouvai bien informez sur tous les points par la dépêche du Sieur van Beuningen; ils consentent qu'on retranche les termes (trop fiers) de la réponse des Etats sur l'offre de la Média-

Médiation, & qu'on se conforme en la manière que V<sup>ô</sup>tre Majesté approuve.

Quant à ce qui est de renoncer au Traité d'Elbing, ils m'ont dit, après bien des raisonnemens & des contestations, qu'ils ne le feront jamais, & qu'il n'est pas dans leur pouvoir; que ce seroit donner un couteau aux Suédois pour leur couper la gorge, en ce qu'il y a un Article qui porte, que les Suédois ne pourront pas prendre des droits sur les Marchands Hollandois plus hauts que sur les autres Nations, & les Etats sont assûrez, à n'en pouvoir douter, que par le Traité que les Suédois ont fait avec les Anglois, il y a un Article qui dit que les Anglois ne payeront des droits qu'un quart moins que les Hollandois, afin de leur donner moyen d'attirer tout le Commerce, & que s'ils renoncent au Traité d'Elbing, c'est leur donner pouvoir de favoriser les Anglois à leur préjudice.

Lesdits Commissaires, & entr'autres Monsieur de Wit, se plainrent de ce que le Sieur van Beuningen, dans la Conférence, n'avoit pas représenté assez fortement à V<sup>ô</sup>tre Majesté l'intérêt que les Marchands & la Ville d'Amsterdam avoient à maintenir le Traité d'Elbing, & qu'il étoit aussi bien informé qu'eux que ledit Traité ne pouvoit être détruit sans porter grand préjudice aux Marchands, qui sont ceux qui composent les Députez de la Province de Hollande, qui n'y donneront pas leur consentement.

J'ai parlé au Sieur de Wit de ce que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Sieur Coyet avoit dit quelque chose d'important au Sieur d'Isbrand, & qui méritoit bien qu'il y fit ses reflexions. Il me répondit que le Sieur d'Isbrand lui avoit mandé que ledit Coyet lui  
avoit

avoit dit qu'ils n'étoient engagez à donner aucun secours aux Anglois contre les Hollandois, & que s'ils voyoient que le Roi d'Angleterre ne voulût pas entendre à une Paix raisonnable, ils se mettroient de leur parti.

Ledit de Wit m'a dit que les Etats ont écrit au Sieur d'Isbrand, que si on veut convenir d'un accord par écrit, & entoucher des conditions, on lui donne tout pouvoir de le faire; mais qu'il eût hier réponse dudit d'Isbrand, lequel en ayant parlé au Grand Chancelier, lui a répondu qu'on ne pouvoit pas traiter par écrit d'une telle matière, mais bien en discourir, & qu'il ne juge pas que cela ait de suite.

Je rends compte tous les Ordinaires à Messieurs les Ambassadeurs en Suède de tout ce qui se passe ici; mais je reçois fort peu de leur nouvelles. Je n'en ai pas eu depuis le 12. de May J'apprehende qu'on intercepte leurs dépêches.

Monsieur de Ghent n'a pas voulu recevoir la gratification que Vôte Majesté lui à voulu faire. Il la supplie de croire qu'il ne perdra pas l'occasion d'insinuer au Prince d'Orange qu'il doit regarder Vôte Majesté comme le véritable Ami & Protecteur des Etats, & par conséquent le sien. Il m'a témoigné désirer qu'un de ses Enfans, qui est Lieutenant de Cavalerie en ce Pais, s'attachât au service de Vôte Majesté, en cas qu'elle entrât en rupture avec l'Espagne; que cependant il apprendroit son métier dans sa Charge. Je l'ai assuré que lorsque ce tems viendroit Vôte Majesté seroit très aise de l'employer. Je renvoye à Monsieur de Lionne la Lettre de change qu'il m'avoit adressée.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 13. Juin 1666.*

J'ai estimé à propos de voir Monsieur de Wit là-dessus, & lui ai présenté que la fermeté qu'il témoigna hier dans nos Conférences, à ne vouloir pas se relâcher du Traité paroîtroit au monde plutôt une opiniâtreté, qu'une affection à conserver les avantages de sa Patrie, qui peut beaucoup plus perdre en ne s'accommodant pas avec la Suède, & que je croyois lui pouvoir dire en ami, qu'un jour l'avis de Messieurs d'Isbrand & van Beuningen pourroit être rapporté dans l'Assemblée & approuvé, & que ceux qui s'y feroient oposer en seroient blâmez.

Il me répondit qu'il étoit vrai que ces deux Ministres étoient d'un même sentiment sur ce fait; mais que les Députez des Villes n'y trouvoient pas leur compte, qu'Amsterdam même s'y oposer, que ce sont les Maîtres, & qu'il faut qu'il se conforme à leurs volontez.

J'ai bien pénétré qu'il faut qu'il témoigne bien souvent être contraire en desaffaires, qu'il opineroit d'accommoder s'il suivoit son sentiment, mais au poste où il est, il faut qu'il ait de la complaisance pour tous.

Cette affaire est d'une nature qu'il faut la négocier & tâcher de gagner les Députez des Villes; il faut du tems, c'est à quoi je m'appliquerai autant que je pourrai, c'est beaucoup que de pouvoir insinuer à mes amis que Messieurs van Beuningen & d'Isbrand sont d'avis de casser ledit Traité d'Elbing.

L E T -

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 11. Juin 1666.*

**J**E vous fais cette Lettre sur une seule affaire, mais qui est celle qui présentement m'occupe le plus l'esprit, parce qu'elle me paroît la plus importante de toutes celles qu'on peut promouvoir par la voye de la Négociation, pour reduire nos Ennemis à souhaiter la Paix. Je pense vous avoir déjà informé que le grand Chancelier de Suède avoit fait une ouverture à mes Ambassadeurs, par le moyen de laquelle, si les Etats y veulent consentir, la Suède se désisteroit de la prétension des subsides, sur laquelle autrement il sera fort mal-aisé de s'accommoder. Cette ouverture est que les Etats veuillent lever le joug (pour parler aux mêmes termes du Chancelier) qu'ils ont imposé à la Suède par le Traité d'Elbing sur le fait des impositions dans leurs Ports, contre le droit naturel que tous les autres Princes ont dans leur País de les établir telles que bon leur semble, c'est-à-dire, que la Suède désireroit la cassation dudit Traité en cette partie qui regarde les impositions dans ses Ports. Lors qu'on a communiqué ici cette proposition au Sieur van Beuningen, il a témoigné d'abord que son sentiment seroit que ses Ministres l'acceptassent fort volontiers, & d'autant plus que nonobstant ledit Traité la Suède ne laisse pas d'en user chez elle selon son bon plaisir: il dit seulement que la chose devoit être reciproque, & que Messieurs les Etats devoient aussi être mis  
en

en pleine liberté de traiter chez eux les Suédois comme leurs Sujets seroient traitez chez eux ; mais j'estime que ce n'est pas ce que la Suède a entendu dans son ouverture , autrement si la chose devoit être réciproque , elle n'auroit pas eu besoin d'offrir le désistement de la prétension des Subsidies passez , qu'elle fait monter jusques à une somme de six cens mille écus ; son intention sans doute a été qu'en abandonnant ladite prétension , elle auroit la liberté de mettre tels impôts qu'elle voudroit dans ses Ports , & qu'en considération du désistement desdits Subsidies , les Suédois ne laisseroient pas de continuër à être traitez dans les Provinces-Unies comme les Sujets naturels , dont ayant été depuis reparlé audit van Beuningen , il a témoigné de croire que la chose n'étoit pas de si grande importance que ses Maîtres ne la pussent accorder , pour un si grand bien que celui de pouvoir s'assûrer que la Suède demeurera neutre , qu'elle ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois , qu'elle n'attaquera point le Roi de Dannemarc , & qu'elle le laissera agir en toute liberté contre les Anglois , soit dans le Zondt & la Mer Baltique , soit dans les Mers de deçà . Par tout ce que dessus vous comprendrez aisément l'importance de cette affaire , & ce que vous avez à faire de vôtre part en mon nom auprès des Etats , pour ne perdre pas par trop de négligence ou de dureté le grand fruit qui s'en peut tirer , étant certain que rien ne peut plus mortifier les Anglois que s'ils la voyent conclurre , ni rien aussi leur être d'un plus notable préjudice dans cette conjoncture ; on peut même espérer que ce premier pas étant fait une fois , on pourra avec un peu de tems por-  
ter



ter la Couronne de Suède à en faire de plus grands en faveur de ce parti, dès qu'elle aura mieux reconnu que les Anglois ne veulent pas la Paix, parce qu'en effet (& elle-même l'avouë) la continuation de la Guerre ruine tout son Commerce, & détruit tous les Péages. Vous devez donc vous proposer pour but, d'obtenir, & de faire promptement envoyer des ordres & pouvoirs au Sieur d'Isbrand d'accepter la proposition du Grand Chancelier, & vous témoignerez au Sieur de Wit, qu'outre que je le crois du service des Etats & du bien de la Cause commune, c'est le plus grand plaisir qu'il me puisse faire en cette conjoncture.

## M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par  
Monfieur de Lionne.

**P**uis que les Etats, nonobstant, toutes les raisons déduites dans les précédens Mémoires, ont résolu & en même tems exécuté de faire sortir leur Flote pour aller combattre celle d'Angleterre sans l'assistance d'aucun de leurs Alliez; Il n'y a qu'à louer leur Résolution, & souhaiter que le succès en soit tel qu'ils le peuvent désirer. Cependant pour faire de la part du Roi tout ce qui peut regarder le bien commun, Sa Majesté a envoyé deux Couriers, l'un par Mer & l'autre par Terre au Sieur Duc de Beaufort, avec ordre de se rendre en toute diligence, & sans attendre en aucun lieu de sa route, dans les Rades de Belle-Ile ou de la Rochelle à son choix, & en même tems elle a ordonné à ses Gouverneurs de Dunkerque, Calais & Boulogne de tenir correspondance avec l'Amiral de Ruyter & autres Commandans de la Flote  
de s

*des Etats de les avertir de tout ce qui viendra à leur connoissance, de donner retraite & sûreté aux Vaisseaux dans leurs Ports & Rades, & en cas de Combat opiniâtre de les assister de poudre & de boulets.*

*Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades donne part de tout ce qui est dit ci-dessus au Sieur de Wit, qu'il l'assûre que ledit Sieur Duc de Beaufort se tiendra en état de joindre l'armée de Sa Majesté à le Flote des Etats, aussi-tôt que l'occasion le pourra permettre, & qu'il sçache si lesdits Etats ont à désirer quelque chose davantage de Sa Majesté. Fait à Fontainebleau le 11. Juin 1666.*

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 17. Juin 1666.*

J E rendrai présentement compte à Vôte Majesté de la Conférence que j'ai euë avec les Commissaires sur les affaires de Suède, après avoir reçû en même jour deux dépêches de Messieurs les Ambassadeurs de Suède du 26. May, & l'autre du 2. du courant; je leur parlai conformément à ma dernière dépêche, & ils me répondirent de même, ce que je ne répéterai point ici, pour ne pas importuner Vôte Majesté par des redites. Je leur communiquai ensuite l'ouverture que Monsieur de Pomponne avoit faite au Grand Chancelier, pour les dégager du Traité des Anglois, par le prétexte des préparatifs que les Moïcovites font de leur faire la Guerre, & que cet expédient les mettroit à couvert de tout engagement, puis que par le Traité qui est entr'eux & l'Angleterre, on ne

se doit pas secourir en cas qu'il leur arrive une Guerre par Terre; & comme ledit Chancelier avoit approuvé ledit expédient, & étoit entré en Conférence pour chercher les moyens de le faire réussir, & que même Messieurs les Ambassadeurs croyoient qu'ils donneroient parole à V<sup>ô</sup>tre Majesté de laisser agir le Dannemarck, je leur dis que j'estimois qu'ils ne devoient pas perdre cette conjoncture de finir une affaire, qui leur seroit si avantageuse dans la suite pour leur intérêt, & pour la Cause commune.

Ils me répondirent qu'ils avoient été informez par le Sieur d'Isbrand, de tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur de Pomponne & Monsieur le Grand Chancelier, que les Etats ne feroient pas difficulté de se confier à un écrit en bonne forme, qui seroit donné à V<sup>ô</sup>tre Majesté de la part de la Couronne de Suède, qui déclarât qu'elle observeroit tout ce qui sera arrêté, nonobstant que la Paix se fit avec les Moscovites, car autrement il n'y auroit nulle sûreté pour les Etats: que pour ce qui étoit du Traité d'Elbing, ils ne peuvent s'en relâcher par les raisons déjà alléguées, mais que pour trouver un tempérament qu'ils s'y accorderont, comme de traiter, pour les Droits, également les sujets des Etats & ceux des autres Nations; que si on augmente les Droits des Peages en Suède aux Hollandois, ils en feront de même aux Suédois dans l'étendue de leurs Provinces.

Quand aux subsides, ils prétendent n'en devoir point, ils offrent de venir à compte, & payer s'ils en devoient: ainsi qu'il n'est pas nécessaire de mettre en compensation le relâchement des subsides avec l'Article du Traité d'Elbing, qui parle des Droits & Péagas que par leurs comptes

tes ils trouvent & vérifient que la Suède leur est redevable de quatre cent mille écus.

Qu'enfin si la Suède manque au Traité qu'elle a fait avec eux, quelle sûreté (disent-ils) peuvent-ils avoir par un nouveau Traité? que néanmoins ils ne laisseront pas de faire tout ce qui se pourra honnêtement pour les ramener de leur côté, & qu'ils dépêcheront au Sieur d'Isbrand conformément à cette Résolution, les Etats n'en pouvant prendre d'autres, tant que les Suédois feront des propositions déraisonnables.

C'est ce que les Commissaires m'ont répondu de la part des Etats, & que je ferai sçavoir à Messieurs les Ambassadeurs par l'Ordinaire de demain, n'ayant pû les porter aux relâchemens que Vôte Majesté témoigne désirer par sa dépêche.

Le Sieur de Wit est parti ce mat'n par ordre des Etats pour aller en Zélande; où l'on donne l'ordre à l'Amiral de Ruyter d'amener la Flote, pour se racommoder. Il porte avec lui de l'argent, pour donner la recompense qui a été promise aux Officiers qui ont pris des Vaisseaux.

Il restera quarante Navires en Mer, pendant que les autres se racommoderont. Le Sieur de Wit m'a dit, qu'il espère que dans douze jours les Amirautez auront remplacez ceux que l'on aura perdu.

Comme j'achevois cette Lettre Messieurs les Etats m'ont communiqué la Résolution qu'ils ont prise de faire rester l'Amiral de Ruyter en Mer, & de le fortifier d'un nouveau secours, dont je rends compte à Vôte Majesté par mon autre Lettre: mais selon ce que j'apprens il sera difficile, qu'il soit en état en si peu de tems,

n'ayant, pas vingt Navires qui soient capables de combâtre ; L'Amiral de Ruyter a donné des marques d'un grand cœur & d'une grande capacité, & tout eût été perdu par trois fois sans lui. L'Amiral Tromp a combâtu en Lion sur six Vaisseaux les uns après les autres, mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé l'Amiral de Ruyter de hazarder tout pour le retirer, ce qui lui a bien réussi, & pourroit le faire périr avec toute la Flote une autre fois. Trente Capitaines de la Flote des Etats n'ont rien fait qui vaille, & se sont portez fort lâchement, on est résolu de les châtier, mais j'en doute, la plûpart étant appuyez de leurs parens qui sont des Magistrats des Villes de Hollande. Le Sieur de Busca a toûjours combâtu dans le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui s'en louë fort, ayant agi en tous les lieux où il y avoit le plus de péril.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 17. Juin 1666.*

**L**A nouvelle arriva hier du gain de la Bataille contre les Anglois à Messieurs les Etats ; Le Combat a duré quatre jours, & lundi matin, qui étoit le dernier, vingt-deux Navires de renfort arrivèrent aux Anglois, pendant que l'Amiral de Ruyter les poursuivoit, ce qui l'obligea de faire halte, & de rassembler ses Vaisseaux pour combâtre avec plus d'ordre : Les Anglois de leur côté, après avoir reçu ce renfort, se disposèrent de recommencer le Combat, lequel

quel dura six heures avec avantage égal, mais l'Amiral de Ruyter voyant que la Victoire balançoit, fit mettre la Flague rouge, qui est le signal d'une attaque générale, & donna avec tant de vigueur dans la Flote Ennemie, qu'il la perça deux fois, prit six grands Vaisseaux, & en coula quatre à fonds, ensuite de quoi les Anglois prirent la fuite, & sur le soir s'étant levé un grand brouillard, l'Amiral de Ruyter étant proche des Côtes d'Angleterre, & appréhendent les banes, prit le large avec sa Flote victorieuse.

Pendant les quatre jours de Combat, il a pris onze grands Navires, & brûlé ou coulé à fonds dix; toute l'Escadre du Pavillon blanc est ruinée, L'Amiral Aschut est pris, & son Vaisseau appelé le Prince Royal, qui étoit à l'épreuve du Canon, monté de cent pièces de Canon a été brûlé; Le Vice-Amiral commandé par Barckley, Gouverneur de Portsmouth, monté de septante pièces de Canon a été amené avec cinq autres Navires de même force dans la Meuse; ledit Barckley & un autre Vice-Amiral ont été tués dans leurs Vaisseaux de coups de Mousquet. Il y a trois mille prisonniers & autant de péris.

Du côté des Etats l'Amiral de Zélande Cornelis Everssen a été tué en abordant le Vice-Amiral du Pavillon blanc; le Vice-Amiral d'Amsterdam a été tué aussi, il y a eu trois Vaisseaux brûlez & quatre coulez à fonds, & pas un de pris, mais plus de vingt démâtés: Tromp a monté six Vaisseaux l'un après l'autre & l'Amiral de Ruyter a été obligé d'en changer deux fois pour raccommo-der le sien. On n'a jamais ouï parler d'un Combat si opiniâtre de

part & d'autre. Dans le récit que le Sieur de Nieuport a fait aux Etats de tout ce qui s'est passé, il a exagéré les actions de Monsieur le Comte de Guiche qui sont tout-à-fait extraordinaires.

Il dit que Monsieur le Prince de Monaco, & lui étant sur le Vaisseau du Capitaine Terlon, secondé de l'Amiral de Ruyter, furent les premiers qui chargèrent les Ennemis, & ensuite abordèrent le Vice-Amiral du Pavillon rouge, qu'ils en vinrent aux coups de Pistolet, & comme les uns & les autres furent soutenus, ce Combat dura deux heures où il y eût beaucoup de gens tués, le Comte de Guiche agissant avec les Matelots & Soldats, pour la facilité qu'il a de la langue plus que le Capitaine même, & dans le tems qu'il croyoit se rendre Maître du Vaisseau Ennemi, le feu prit dans le leur, où ils travaillèrent autant qu'il se pût pour l'éteindre, mais le feu ayant déjà gagné les voiles, Monsieur le Prince de Monaco & lui se deshabillèrent, & se mirent en caleçons pour se jeter à la Mer avant que le feu prît aux poudres. Dans cet instant, un des Vaisseaux de l'Etat passant s'accrocha à la pointe de celui où ils étoient, & ces Maîtres avec trois ou quatre eurent le tems de se jeter dedans avec leurs épées, & se sauvèrent de la sorte. Ce Vaisseau où ils entrèrent étoit commandé par le Frere de l'Amiral de Ruyter, qui alla au secours d'un autre Vaisseau fort mal-traité. Ils combattirent trois heures sur ce Vaisseau jusques à ce qu'il fût mis hors de Combat, & qu'on le vint secourir. Monsieur le Prince de Monaco, & Monsieur le Comte de Guiche, avec le Sieur de Nointel, qui ne les a pas abandonnez, furent menez en cet équipage dans  
le

Le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui les reçût avec joye, & leur fit donner des Juslaucorps. Peu de tems après leur arrivée le secours de vingt-deux Vaisseaux arriva aux Anglois, ce fût le dernier jour du Combat & le plus rude. Ces Messieurs furent toujourns par tous les lieux, où il y avoit le plus de péril, & Monsieur le Comte de Guiche fût légèrement blessé au bras, & à l'épaule d'un éclat de Canon. Il a perdu trois de ses Domestiques & l'Ecuyer de Monsieur le Maréchal de Grammont. Messieurs de la Frété ont fait des choses tout-à-fait surprenantes pour joindre l'Amiral de Ruyter: Ils s'embarquèrent à la Bosele dans une Galliotte le jour avant le Combat, & ils arrivèrent le lendemain à la vûe des deux Flotes qui étoient aux mains. Ils obligèrent à force d'argent le Capitaine de la Galliotte de passer au travers de la Flote Angloise, qui étoit sur le chemin, ce qu'ils firent avec grand péril, & joignirent le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, & ont combâtu jusqu'à la fin avec lui. On ne scauroit assez dire à Vôte Majesté la reputation qu'ils ont aquisse, & les périls qu'ils ont couru, pour faire quelque chose qui puisse marquer la passion qu'ils ont de se rendre capables de servir Vôte Majesté.

Messieurs les Etats ont fait partir les dix Navires, qui étoient équippez pour le Roi de Danemarck, cinq qui étoient restez au Texel, & deux de la Meule pour aller joindre de Ruyter; il y a six Flutes qui portent neuf cens Matelots, & quinze cent Soldats pour remplacer les blesez: on a envoyé outre cela deux cent milliers de Poudre & des Munitions de toutes sortes.

La Province de Hollande a envoyé un million comptant dans les Amirautez, pour faire



travailler avec diligence au Radoub des Vaisseaux qui ont été gâtez dans le Combat.

La Résolution est prise de tenir la Mer, & de fortifier la Flote encore plus qu'elle n'étoit, afin d'aller au devant de celle de Vôte Majesté avec toute sûreté.

Il y aura encore dans deux mois vingt-quatre grands Navires, dont six sont de quatre-vingt pièces de Canon, les autres de septante : après cela les Anglois éprouveront assurément, que les Etats ne sont pas tant à mépriser comme ils ont fait.

## L E T T R E

### *Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 18. Juin 1666.*

**J**E ne puis m'empêcher de vous faire remarquer, qu'ils poussent la chose au de-là de la vérité, car il est bien vrai, que je vous ai souvent donné ordre de les presser de mettre leur Flote en état, mais non pas de la faire sortir, que l'on n'eût vû auparavant qu'elle démarcheroit l'Angleterre vers le Duc de Beaufort, ou vers le Dannemarc; & pour ce qui est des millions qui viennent dans les Vaisseaux des Indes, le Sieur de Wit sçait, que cette raison n'a pas tout le fondement qu'elle paroît avoir. Cependant voilà peut-être la fortune & les avantages de cette Guerre commis au sort d'un Combat, qui se pouvoit & qui se devoit d'autant plus éviter, que je sçai que les Anglois n'apprehendent rien à l'égard d'une Résolution contraire, qui leur auroit fait consumer, sans  
en

en pouvoir tirer aucune utilité, toutes les dépenses qu'ils ont faites pour cette Campagne, & qu'ils auroient eu peine à continuër plus long-tems.

Je vous fis assez connoître par ma dépêche de la semaine passée, combien je croyois important, dans l'état présent des choses, que les Etats vainquissent toutes sortes d'obstacles pour contenter la Suède; à présent je vous dirai, qu'il me semble que l'on abandonne trop les affaires du Nort, & que si on ne s'y applique d'une autre manière, je crains bien qu'il n'en arrive quelque grand préjudice à nôtre parti; car il ne faut point tant se confier au changement & radoucissement de conduite, qui paroît depuis quelque tems au discours des Régens de cette Couronne-là, qu'on ne considère qu'elle a présentement deux Ambassadeurs à Londres, qui peuvent d'un jour à l'autre y conclurre un nouveau Traité, selon les avantages qu'on leur offrira. On croit même qu'on se conduit à Stockholm, d'une manière à pouvoir embrasser tel parti qu'on voudra, selon que le sort des armes en décidera dans un Combat, dont vrai-semblablement on peut attendre le succès avant que de se déterminer. A cela j'ajoute que les raisons que le Sieur de Wit vous a dites, pour lesquelles il prétend que les Etats ne peuvent consentir à la cassation du Traité d'Elbing, que le Grand Chancelier avoit proposée, comme une compensation du désistement de la prétension des subsides, ne m'ont nullement persuadé, puis qu'on les peut toutes détruire par cette seule réplique, que la Suède n'accomplira plus de sa part ledit Traité, ce qui dépend purement d'elle, d'autant plus qu'elle pourra soutenir cette annulation & cassation dudit Traité, du prétexte

fort apparent, que les Etats sont les premiers qui l'ont violé, en lui refusant les subsides qui y avoient été stipulez pour les uns & les autres en cas d'attaque; Cette raison est si forte qu'elle a convaincu pleinement l'esprit du Sieur van Beuningen & d'Isbrand. Cependant la reflexion que je fais là-dessus, c'est que ce seroit une chose fort étrange, & dont j'aurois grand sujet de me plaindre, que je n'eusse pas assez de crédit sur les Etats, pour les porter à prendre une Résolution que deux de leurs Ministres du poids que sont & doivent être ledit van Beuningen & d'Isbrand, sont persuadez qui convient à leurs intérêts, quand même je ne témoignerois pas de la désirer. Vous direz tout ceci audit Sieur de Wit, & que je m'attens de son affection qu'il ne permettra pas que j'aye plus longtemps ce sujet de déplaisir, considérant même que je n'ai d'autre intérêt en cela que le bien du parti. Je serai bien-aîsé de donner de l'emploi au fils du Baron van Ghent, quand l'occasion s'en présentera, vous pouvez l'en assurer de ma part, sur ce je suis, &c.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 18. Juin 1666.*

**D**Epuis ma dépêche de ce matin fermée & envoyée à Paris, pour être mise ce soir à la poste; le Sieur de Nointel qui s'est trouvé au Combat Naval est arrivé, & m'a tiré bien agréablement de toutes les inquiétudes ou j'étois, de n'apprendre rien du succès d'une Bataille, que

que je sçavoiss'être donnée bien près des Côtes de ce Royaume, & avoit commencé il y a aujourd'hui huit jours; Je rends graces à Dieu de la bonté qu'il a euë de faire tomber tout l'avantage du côté de la bonne cause, & j'espère de ce même principe qu'il continuëra à bénir nos armes. Cependant je ne sçaurois vous bien exprimer quelle est la joye que ce grand événement m'a causée; tant pour la gloire qui en revient à mes Alliez, que pour l'importance des suites de cette Victoire, si nous sçavons en bien profiter, en ne donnant pas le tems à nos Ennemis de se reconnoître, & de se remettre en état de nous faire de la peine; c'est-ce qui me met aussi-tôt la plume à la main, pour vous recommander de faire vivement connoître aux Etats, combien il nous sera avantageux en toute manières, qu'ils se hâtent, autant qu'il sera humainement possible, de réparer les consommations qui se sont faites dans le Combat, pour remettre promptement à la Mer le plus grand nombre de Vaisseaux qu'il se pourra, afin d'aller boucher la Rivière de Londres, dont on tirera divers grands avantages, qu'il est superflu de déduire ici, puis qu'eux-mêmes le verront aussi-tôt que moi. Nointel m'a dit là-dessus deux choses qui m'ont infiniment satisfait, l'une qu'il a ouï dire au Sieur de Ruyter, qu'il espéroit de pouvoir resortir des Ports, avant qu'il fût trois semaines, pour aller joindre le Duc de Beaufort; & l'autre que la Flote, quoi que le Combat ait été fort opiniâtre, n'est que fort peu endommagée, & qu'à la réserve des poudres qui commençoient à lui manquer, & à quoi il sera très-aisé de pourvoir en Hollande, les autres reparations seront fort aisées à faire, & en très-peu de tems. Je considéré

encore qu'on avoit été obligé de laisser bon nombre de corps de Vaisseaux dans les Ports, faute de Matelotage, lesquels se trouveront aujourd'hui tous préparez à sortir, formant leur équipage de ceux qui seront revenus du Combat; Nointel m'a dit qu'en même tems, que le Duc d'Albemarle s'est avancé pour aller attaquer la Flote Hollandoise, le Prince Robert s'étoit détaché avec trente Fregates des plus fortes ( il y a des avis de Calais qui disent 37. ) pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort; il y auroit quelque peine à croire que les Anglois eussent été assez imprudens, pour en user de la sorte, lorsqu'ils pouvoient combâtre plus sûrement avec toutes leurs forces jointes, n'étoit qu'on n'en peut presque douter, sur ce que Nointel en a ouï de la bouche de plusieurs prisonniers, & que les bravades qu'on faisoit publiquement à Londres de n'avoir besoin, que d'une partie de leur Armée pour bâtre toute la Flote Hollandoise, donne lieu de croire qu'ils auront fait ce détachement du Prince Robert. Il vous sera très-facile de vérifier sur les lieux si la chose est véritable, & en cas qu'elle le soit, ce vous devra être un nouveau motif, de presser vivement les Etats de remettre promptement à la Mer le plus de Vaisseaux qu'ils pourront, pour aller achever de remporter la Victoire entière en enfermant le Prince Robert, ce qui mettroit nos Ennemis en état de ne pouvoir plus paroître devant toutes nos forces jointes, & par conséquent à n'avoir plus de pensées que pour la Paix, dont les conditions en ce cas-là, seroient comme en nos mains. Je n'ai pas le tems de vous en dire d'avantage, puis qu'autrement cette dépêche n'arriveroit pas à Paris, avant le départ du Courier ordinaire sur ce &c.

LET-

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 23. Juin 1666.*

**J'**Appréhende fort que la Ville d'Amsterdam ne fasse rompre les Etats contre la Suède, sur un incident qui est arrivé. Un Vaisseau Suédois venant d'Angleterre, & chargé de Marchandises de contrebande a été pris à l'entrée du Zont par deux Navires des Etats. L'Amirauté examine s'il est de bonne prise, & comme la procédure est un peu longue, le Conestable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe par représailles deux Vaisseaux Marchands, appartenant aux Marchands d'Amsterdam richement chargez; La Ville a député aux Etats, & demandé qu'il lui soit permis de donner des représailles sur les Suédois, ce qui attireroit infailliblement une rupture.

J'ai parlé aux Commissaires des Etats sur ce sujet, & leur ai représenté combien une Résolution précipitée, comme celle-là, seroit blâmée de Sa Majesté qui pourroit bien trouver matière de faire voir qu'ils seroient les agresseurs, & changer tous les bons sentimens qu'elle a pour leurs avantages & leurs intérêts; J'en ai dit autant à tous les Députez des Villes, & je les ai disposez à surseoir toutes choses jusques à l'arrivée de Monsieur de Wit, qui comprendra bien que cette affaire est fort préjudiciable à leur intérêt, & à la Cause Commune.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 23. Juin 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de témoigner à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ne pouvant recevoir une nouvelle plus agréable que celle de l'avantage que viennent de remporter leurs armes sur celles de leurs Ennemis; cet heureux succès lui donnant d'autant plus de joye, qu'il pourra faire remarquer aux Anglois, & au reste du monde que s'ils ont méprisés les sollicitations continuelles que Sa Majesté leur a fait faire en vain, durant un long-tems pour tâcher de composer les différends qui broüilloient les deux Nations, & rétablir entr'elles par des voyes honnêtes, amiables & de leur satisfaction, la Paix qu'elle eût été bien-aise de leur procurer, Dieu a permis qu'une opiniâreté aussi endurcie que la leur à rejeter des propositions fort raisonnables, qui ont été faites & réitérées pour cela, & qui n'a servi qu'à les faire blâmer, ait été punie; & permettrapeut être qu'ils seront réduits eux-mêmes à rechercher avec plus de confusion pour eux les moyens d'y pouvoir parvenir. Pour les y obliger fortement Sa Majesté convie Vos Seigneuries de remettre le plutôt qu'elles pourront leur Flote à la Mer, pour être en état de profiter des suites que fait espérer une Victoire aussi complète que celle dont elles viennent de se signaler; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les assure de la part du Roi son Maître que Sa Majesté redou-

redoubler a vivement les soins & l'application qu'elle apporte par les diligences qu'elle fait par Mer & par Terre, pour y faire joindre incessamment la sienne, afin qu'elles agissent de concert avec vigueur, pour le sortien, la reputation & la gloire de la Cause commune.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute ci-devant nommé le Charpentier, & à présent l'Espérance, appartenant au Sieur Arnoul de la Forcade, Marchand François, pour aller à la Ville de Bayonne en France, ou avec son ballast seulement, ou avec des Marchandises permises en payant les droits; A quoi ledit Ambassadeur espere que Vos Seigneuries n'apporteront aucune difficulté. Donné à la Haye le 23. Juin 1666.

## D'ESTRADES.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

Le 24. Juin 1666.

**J**Ai bien de la joye d'avoir satisfait aux ordres de V<sup>ostre</sup> Majesté, avant que d'avoir reçu les Dépêches qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Dès que la Flote de Messieurs les Etats a été de retour dans les Ports pour se raccommoder; j'ai vû avec soin tous les Députez des Villes; & même j'ai été à l'Amirauté de Rotterdam, pour les exhorter d'user de diligence à ramettre leur Flote à la Mer; & boucher l'entrée de la Rivière de Londres, pour ne donner pas de tems aux Anglois de se remettre de leur perte.

Le:



Le tout a été fait de concert avec le Sieur de Wit, qui est allé en même tems en Zélande, pour le même sujet. Tous les Vaisseaux du Texel & de la Meuse seront prêts dans quatre jours, & iront joindre l'Amiral de Ruyter en Zélande. Je puis assûrer Vôte Majesté, qu'on ne peut user de plus de diligence, & que les Villes & les Amirautez ont consenti à tout ce qu'on leur a demandé, pour faire sortir promptement la Flote, qui sera aussi belle qu'elle a jamais été. On ne doute pas ici de l'entière ruine des Anglois si Monsieur le Duc de Beaufort arrive dans le Canal en cette conjoncture. Les Etats sont fort en peine de ce qu'on n'a aucunes nouvelles du lieu où il est; Ils m'ont dit que tous les prisonniers assûrent, que les derniers vingt-deux Navires, joignirent le lundi matin les Anglois, qui étoient l'Escadre du Prince Robert, qui avoit été détachée pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort.

L'Amiral Aschut a fait un protestation par devant Notaires, comme il avoit été contre cette Résolution dans le Conseil qui s'étoit tenu avant le départ, & qu'il avoit été toujours d'avis, connoissant le mérite & l'expérience de l'Amiral de Ruyter, d'aller, avec toutes les forces d'Angleterre, combattre les Hollandois; qu'il ne doutoit pas qu'ils n'eussent emporté la Victoire, & qu'après cela ils auroient été chercher la Flote de Vôte Majesté, mais que le Général Monc l'emporta & détacha le Prince Robert, ce qui a été cause de leur perte.

Le Sieur de Wit m'écrit d'hier qu'il espère être à la Haye, le 28. de ce mois, & que la Flote des Etats sera en Mer dans ce tems-là, ce qui se raporte à ce que j'ai appris des Amirautez.

ME

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs  
les Etats Généraux des Provinces Unies  
des Pais-Bas. Le 28. Juin 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé le Chariot d'Or, qui est à Rotterdam, appartenant à Sa Majesté soit chargé de diverses Munitions de Guerre, qu'elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre là dans ses Magasins pour s'en servir dans son Armée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; comme aussi de permettre au Sieur Philippe Coppens, Marchand de Dunkerque, de faire charger aussi à Amsterdam, & transporter, suivant l'ordre qu'il en a, audit Dunkerque, le nombre de trois cent cinquante mille trois cent une livre pésant de fer, en boulets de Canon, de plusieurs calibres achétez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Mèche achétez à Utrecht, Tergouw & Amsterdam, & six mille Grenades à main achétez à Middelbourg du Sieur Virmouwe, & de fréter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens pour le transport de ces Marchandises, qui sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France, pour la sûreté desquelles Marchandises, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir ordonner un  
Convoi

*Convoi suffisant dans leur Trajet à Dunkerque , de concert avec le Navire le Chariot d'or , qui doit partir de Rotterdam. Donné à la Haye le vingt-huitième Juin 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 1. Juillet 1666.*

**L**E Sieur de Wit arriva avant-hier à la Haye, où il n'a été que six heures, & s'en est retourné avec la même diligence qu'il étoit venu; Il fit assembler les Etats Généraux, & après les Gecommitteerde Raden; il leur communiqua les avis secrets qu'il a eus d'Angleterre, qui sont que quelque déguisement que les Anglois apportent à leur perte, elle est plus grande qu'on ne croit, qu'ils trouveront vingt-quatre grands Navires de perdus, & neuf à dix mille hommes, & dix-huit Vaisseaux de ceux qui sont rentrez tout dématez, & tellement brisez qu'ils ne seront de long-tems en état de servir.

Que néanmoins le Roi d'Angleterre a résolu d'employer tout son pouvoir, pour faire sortir une autre Flote en Mer; qu'on croit même que le Duc de Yorck la commandera, & que lui Sieur de Wit a jugé à propos de les venir trouver pour leur proposer deux choses; la première d'attendre que tous leurs Vaisseaux soient raccommodez & joints, qui seront au nombre de quatre-vingt, pour les faire sortir ensemble, & qui seront prêts sans faute le dixième de ce mois, & changer la Résolution qui avoit été prise.

prise de faire sortir les premiers cinquante Navires qui seroient prêts pour tenir Mer.

La seconde est d'envoyer cinquante Compagnies d'Infanterie, pour former un Corps de quatre mille hommes à Rammekens près de Vlissingue, avec les Officiers d'Artillerie, Petardiens & Faiseurs de feu d'artifices & Ingénieurs, pour être prêts de s'embarquer, en cas qu'il arrive quelque desordre en Angleterre, & que les cabales qui y seront leur demandassent du secours, attendu qu'il seroit trop tard de prendre les Résolutions quand le cas écherroit, & qu'il est important que celui qui commandera leldites Troupes ait ordre & pouvoir d'agir suivant les avis qu'on aura sur les lieux.

Les Etats ont approuvé ces deux propositions, & ont donné plein-pouvoir au Sieur de Wit sur tout ce que dessus; Il m'a témoigné qu'il seroit de la dernière importance, que la Flote de Monsieur de Beaufort se joignit à celle des Etats dans cette conjoncture. Il a fort bien remarqué, aussi bien que les Etats, le bon effet qu'a produit la séparation de l'Escadre de Monsieur le Prince Robert, pour aller au-devant de Monsieur le Duc de Beaufort, & que si d'abord cette séparation n'eût point été la Flote des Etats eut couru grand risque d'être batuë; ils m'ont tous témoigné en être fort obligez à Vôte Majesté.

Dans le peu de tems que le Sieur de Wit a été à la Haye, il a fait connoître à Messieurs d'Amsterdam qu'il ne faut pas parler de représailles pour ces deux Vaisseaux, que le Connestable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe, mais bien lui écrire avec civilité pour les faire relâcher, ainsi cette affaire n'ira pas plus loin.

Le Sieur d'Appelboom, Résident de Suède, a  
pré-

présenté un Mémoire aux Etats, par lequel il adoucit fort les prétensions de la Suède. Le Sieur de Wit avant son départ a été d'avis de profiter de cette conjoncture, & de chercher quelque tempérament touchant les Gabelles du Traité d'Elbing, qui est la pierre d'achoppement, tous les autres Articles se pouvant ajuster à la satisfaction des parties. Il a laissé les Commissaires bien persuadés, & j'espère que cette affaire ira bien. Il a fort bien compris que les soins que V<sup>ô</sup>tre Majesté a pris de leurs intérêts par les ordres présens qu'elle a réitérés à ses Ambassadeurs, ont obligé la Couronne de Suède de relâcher de ses prétensions. Il m'a protesté que les Etats auront toujours grande reconnoissance de la manière obligeante & desintéressée, dont V<sup>ô</sup>tre Majesté en use en leur endroit en toutes rencontres.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 11. May 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, présenta lundi dernier à Vos Seigneuries, par ordre du Roi son Maître, un Mémoire par lequel il leur faisoit instance, à ce qu'il leur plût permettre, que le Navire nommé le Chariot d'Or, qui est à Rotterdam, appartenant à Sa Majesté, fût chargé de diverses Munitions de Guerre, qu'Elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre dans ses Magasins pour s'en servir à son Armée

*mée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; Mais comme Vos Seigneuries ont souhaité de sçavoir la quantité & qualité de ces Munitions; Ledit Ambassadeur Extraordinaire en a fait joindre l'état au présent Mémoire, afin qu'elles le puissent voir, & que comme la chose presse & ne peut souffrir de retardement, à cause que l'Armée Navale de Sa Majesté est attendue de jour à autre, Vos Seigneuries puissent d'autant plutôt donner leur Résolution décisive là - dessus, comme aussi sur le transport d'Amsterdam à Dunkerque, de trois cent cinquante cinq mille trois cent une livre pesant de Fer, en boulets de Canon de plusieurs calibres, achetez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Mèche achetez à Utrecht, Tergoux & Amsterdam, & six mille Grenades à main achetez à Middelbourg, à la diligence du Sieur Philippe Coppens, Marchand dudit Dunkerque, & de permettre de fréter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens, lesquelles Marchandises sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France; A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, d'aporter la diligence nécessaire en ce rencontre, afin de pouvoir exécuter sans perte de tems ce qui est en cela des intentions & du service du Roi, & même du bien de la Cause commune, & de vouloir ordonner que pour la sûreté du Trajet desdits Vaisseaux & Marchandises, il soit donné un Convoi suffisant de Rotterdam à Dunkerque. Donné à la Haye le cinquième Juillet 1662.*

**D'ESTRADES.**

*Etat*

*Etat des Provisions que Sa Majesté  
ordonne être envoyées de Hollande  
dans ses Magasins de Dunkerque.*

- 500 Mousquets.
- 500 Mousquetons.
- 300 Pistolets, ou 150 paires.
- 600 Piques.
- 300 Demi-piques.
- 300 Pertuisanes.
- 300 Haches d'armes.
- 50 Ancres de toutes fortes au-dessus de 500 livres pésant.
- 50 Mâts depuis 20 jusques à 30 palmes, parmi, lesquels seront compris ceux qu'on doit embarquer dans le premier voyage, dans le Navire le Chariot d'or, venant de Gottenbourg au nombre de 80. pièces.
- Comme aussi à proportion des Mâts de toutes fortes pour faire Beauprès, Vergues, Mâts de hune & perroquets.
- 4000 Planches de Sapin, entre lesquelles il y aura 500 belles Planches de Prusse, qui ne soient point fenduës ni gâtées.
- 3000 de toutes fortes.
- 10 Cables de toutes grosseurs depuis 12 à 18 pouces.
- 150 Roles de Toile de Hollande, pour voiles, de la meilleure.
- 20 Balots de Toile de la première marque.
- 20 Balots de la seconde.
- 20 Balots de la troisième.
- 20000 De cloux de toute sorte.
- 8000 Boulets de 8, 6 & 4 livres de balle.
- 1000 Bal-

- 1000 Balles à fiches, à chaîne & à barres de 8. livres de balle.
  - 6000 Grénades à la main.
  - 150 Pinfes pour le Canon.
  - 60. Cuillères des calibres de 18, 12, 8, 6 & 4, en tout cinq douzaines, par tant une douzaine pour chacun calibre.
  - 400 Avirons de Biscaye & de Bayonne de toutes fortes depuis 25 piéds à 12.
  - 20 Barils à bourse.
  - 200 Sceaux de Cuir.
  - 1000 Piéds de Planches de chêne de 5, 4, 3 $\frac{1}{2}$ , 2 & 1 $\frac{1}{2}$  pouces.
  - 200 Rames papier à Cartouche.
  - 100 Masses & Marteaux de fer de toutes fortes.
  - 8 Coffres garnis pour les Charpentiers, comme on les fait pour les Navires.
  - 12 Pots de fer à brai.
  - 6 Chaudières à goudron.
  - 6 Trépiéds.
  - 72 Pinceaux à goudronner.
  - 10000 Livres de fer plat.
  - 10000 Livres de fer carré de toute sorte.
  - 36 Soufflets.
  - 72 grandes Haches
  - 20 Chaînes de fer pour saisir les vergues.
  - 24 Grapins de plusieurs fortes, avec Esfaires.
  - 400 Manches de cuir pour les doloirs.
  - 300 Maugères de cuir gras & bon.
  - 25 Milliers de Cloux de platte tête.
  - 25 Milliers de Cloux à pompe.
  - 100 Compas ou Bouffoles.
  - 200 Orloges de toute sorte.
  - 12 Cloches de toute sorte de fonte,
  - 1000 Livres de fil de rey ou de voile.
- 50 Escop.



- 50 Escoppes à mouiller voile.  
 100 Sceaux de bois & buéquets ferrez, avec cercles de fer.  
 2 Pipes d'huile de baleine.  
 60 Fufils à feu garnis de leurs bouëttes.  
 100 Bares de Cabestan,  
 50 Jumelles pour les Mâts de Navires.  
 60 Lanternes de fer blanc.  
 24 Lanternes fourdes.  
 72 Grattoirs.  
 4 douzaines de brinque Balles, autant de jouëts de pompe.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 8. Juillet 1666.*

J'Ai continué mes diligences avec application pour accommoder l'affaire des deux Vaisseaux d'Amsterdam retenus sur l'Elbe, ce qui a bien réüssi, Wrangel les ayant relâchez, & l'on a aussi donné satisfaction à la Suède, pour ce Vaisseau qui avoit été retenu allant en Angleterre, ainsi c'est une affaire terminée. Je souhaiterois pouvoir aussi-bien réüssir touchant le Projet d'accommodement, que les Suédois ont présenté à Messieurs nos Ambassadeurs, surquoi j'ai eu une longue Conférence avec les Commissaires des affaires secretes, & je n'ai rien oublié pour les porter à s'accommoder aux propositions de la Suède sur les Articles 3. 4. & 5. Pour ce qui est du vôtre, par lequel ils prétendent se réserver la liberté de favoriser leurs amis à l'égard des Droits d'entrée & de sortie ; Ils disent

difent qu'ils ne le passeront point absolument parce qu'ils ruineroient le Commerce des habitans de ces Provinces, qui est le seul & le plus considérable avantage que l'on avoit stipulé par le Traité d'Elbing.

Que l'on ne peut non plus accorder le quatrième point, parce que la reserve du Traité qu'ils ont fait avec le Roi d'Angleterre, élude l'effet des Traitez précédens, & cet Etat ne seroit pas assuré.

Que le cinquième point touchant la liberté de la Navigation, avec les Passeports Suédois, est de trop vaste étendue.

Pour ce qui est des autres Articles ils ne sont pas éloignés, & je ne doute pas qu'on n'en demeure d'accord, mais on n'arrêtera rien sur cette matière, que Monsieur de Wit ne soit de retour en Zélande, on l'attend ici dans trois ou quatre jours.

Il a si bien travaillé qu'il a fait sortir la Flote de Vlissingue, avec septante grands Navires le 4. du courant, & le 6. Trompe est sorti de la Meuse avec dix Vaisseaux, de sorte qu'étant joints, ils sont à présent quatre-vingt Navires fort bien équipés, qui s'en vont mouïller l'ancre à l'entrée de la Tamise. Si les Anglois sont aussi prêts de sortir qu'ils ont écrit; on verra bien-tôt un second Combat.

Outre cette Flote, on travaille dans les Amirautez à l'équipage de vingt Navires, pour servir de remplacement, en cas d'accident, qui seront prêts de se joindre à la Flote dans un mois.

Le Corps de quatre mille hommes reste près de Vlissingue, pour renforcer & rafraichir la Milice qui est sur la Flote, & même il y a

deux Flutes, sur lesquelles il y a deux mille hommes qui suivent la Flote, pour remplacer les bleffez en cas de Combat, ou pour agir à toutes fins suivant les avis qu'on aura.

Les Etats ont pris Résolution du consentement de toutes les Provinces, de faire bâtir avec diligence douze grands Navires de 90. pièces de Canon chacun, & de la même force que les quatre du premier rang d'Angleterre, pour être prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

On ne peut agir avec plus de vigueur que les Etats font pour bien soutenir cette Guerre, & le crédit de Monsieur de Wit est tellement augmenté, que tout ce qu'il propose est aussi-tôt accepté, aussi sert-il ses Maîtres, avec tant de zèle & d'ardeur qu'il ne se donne pas repos, & fait des choses presque impossibles à croire.

Messieurs les Commissaires m'ont touché un mot, sur la nécessité qu'il y auroit de joindre vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc à leur Flote, ce qui seroit aisé d'obtenir si le Roi les vouloit soldoyer pendant trois mois.

Je leur ai répondu, que Sa Majesté conviendroit aisément de l'utilité de cette jonction, pour l'avantage de la Cause commune, mais que pour contribuer à leur entretènement, cela ne se pouvoit pas honnêtement proposer, vû les grandes dépenses que Sa Majesté a fait pour eux, dont ils lui doivent sept cent mille livres de reste, comme il paroît par le compte qui m'en a été envoyé par Monsieur Colbert, dont je leur ai donné Copie; ils changèrent de discours, & ne voulurent pas entrer plus avant sur cette matière, s'excusant d'entrer en Conférence de ce compte, parce que ce sont des affaires qui regardent le Conseil d'Etat.

La

La Flote de la Mer Baltique est arrivée au Texel , escortée par quatre Navires de Guerre du Roi de Dannemarc ; il y a cinquante cinq Navires pour Amsterdam , & sept pour Rotterdam. Ils sont chargez de Mâts, Planches, Bois à bâtir des Vaisseaux, Godron, Bray & Chanvre ; on a dequoi pourvoir les Flots de toutes choses pour un an.

Il est aussi arrivé deux Navires de la Guinée, qui valent deux millions, & deux Navires de Smirne autant. La Compagnie des Indes Orientales attend bien-tôt sa Flote, estimée à dix millions : tous les Marchands se préparent à recommencer leur Commerce, espérant que la Mer fera libre.

Les Etats sont avertis des vingt-quatre Navires Anglois qui chargent dans la Rivière d'Elbe, ils les font observer & agissent de concert là-dessus avec l'Amiral du Roi de Dannemarc ; vous devez être assurés qu'on n'oubliera rien de deçà pour endommager l'Ennemi.

Je crois que vous avez scû l'insulte que le Peuple de Bruxelles a fait au Résident de Messieurs les Etats, faisant un feu de joye devant sa Maison du gain de la Bataille. Le Peuple le fit éteindre, batit de ses gens & força sa Maison, & il eût bien de la peine de se sauver. Castel-Rodrigo a envoyé un Exprès aux Etats, pour en faire excuse, promettant de faire punir les coupables. Le même Résident qui est un misérable, & qu'on croit avoir été gagné par argent, écrit aux Etats, que Castel-Rodrigo envoya ses Gardes chez lui, qui firent retirer le Peuple, & même en tuèrent sur la Place, & qu'il l'a sauvé de cette émotion populaire, & se louë fort du secours qu'on lui a donné.

Dom Esteven de Gamarre envoya un Mémoire aux Etats pour excuser l'action, mais ils refusèrent de le lire & témoignèrent s'en vouloir ressentir : depuis ils sont fort radoucis, & il y a apparence qu'il y a eu de l'argent distribué pour ôter l'aigreur du premier jour.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 8. Juillet 1666.*

**M**onsieur de Wit m'a dit que les derniers avis qu'il a eu d'Angleterre, portent qu'ils ont perdu 25. Vaisseaux, & entre 9. & dix mille hommes, qu'ils ne sçauroient être prêts de sortir en Mer que vers la fin de ce mois, avec des Vaisseaux de moindre force que les premiers, leurs plus grands étant si ruinez, qu'il faut trois mois pour les racommoder; qu'il y a une grande consternation par toute l'Angleterre; que le tems seroit propre pour faire quelque chose de grand; que si le Roi vouloit attaquer l'Isle de Wight, il lui seroit facile de l'emporter & de la conserver; que pour lui en donner les moyens il faudroit que le Roi de Dannemarc attaquât au même tems les Orcades & Hitland, qui est un bon Havre du côté de la Norwegue, à quoi il croit que ledit Roi se portera facilement, & que Messieurs les Etats de leur côté se tiendront dans la Manche & à l'entrée de la Tamise avec leur Flote, pour empêcher le secours par Mer & combatre les Anglois, s'ils le vouloient tenter; que par ce moyen ces Isles, tant celle de Wigt que les Orcades & Hitland, ne pourroient  
être

être secouruës, & seroient aisées à prendre, les Fortereses étant peu considérables. Je lui ai répondu, que je vous informerois de sa proposition, & qu'après que le Roi se seroit expliqué là-dessus, je ne manquerois pas de lui faire sçavoir son intention.

Les Etats viennent de recevoir tout présentement une nouvelle qui les a fort réjouïs, c'est la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbades, chargez de Sucre, d'Indigo & Cochenille, que deux Navires ou tributs de Hollande ont attaqué à deux cent lieuës d'ici, & les ont pris après un Combat de six heures; il y a présentement dans Amsterdam de quoi équiper les Flotes pour deux ans, de tout ce qui est arrivé de la Mer Baltique.

J'ai témoigné à Monsieur de Wit la part que vous preniez à tous ces bons succès, pour son intérêt particulier, outre celui de la Cause commune; Il m'a prié de vous en remercier, & vous assurer qu'il s'en sent fort vôtre obligé.

Nous avons remis à parler d'autres affaires, lors qu'il aura plus de loisir.

## M E M O I R E

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 13. Juillet 1666.

**L**E Comte *d'Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que deux Navires François, l'un nommé le Saint Philippe Maître Pierre Gilbout, & l'autre la Ville de Paris

Paris Maître Henri Gillet, venant de Bourdeaux, chargez de Marchandises pour Amsterdam, ont été poursuivis par quelque Capres Anglois, & obligez pour leur sûreté de se réfugier dans le Havre de Delfziel en la Province de Groningue, où les Intéressez ont trouvé à propos de les faire décharger, pour éviter le risque qu'ils auroient courru en resortant, & faire transporter lesdites Marchandises dans de petits Bâteaux de là à Amsterdam, auparavant ce déchargement, déclaration a été faite aux Bureaux, & tous les Droits dûs payez, comme lesdits Navires peuvent faire voir par les acquis desdits Bureaux, néanmoins lesdits deux Navires se trouvant déchargez & prêts de s'en aller, ont été arrêtez par les Pachters ou Fermiers des Impôts des Vins & Eaux de Vies, sous prétexte de quelque prétensions de Droits d'Accise sur iceux; surquoi lesdits Maîtres de Navires ont dit que leurs Navires ne doivent aucune Accise, ni même les Marchandises qu'ils ont aporté, quand elles ne font que passer, comme il le peut voir par l'Ordonnance de Messieurs les Etats de Groningue, mais qu'au cas qu'elles dussent quelque chose, il n'avoit qu'à s'adresser aux Intéressés desdites Marchandises, ou aux Marchands mêmes qui sont à Amsterdam, & non à leurs Navires qui ne doivent rien, & qu'ils protestoient du notable préjudice de leurs arrêts & retardement. C'est pourquoy ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire à Messieurs de l'Amirauté de Frise & de Groningue, afin qu'ils fassent relâcher lesdits deux Navires François, sans qu'il soit aporté aucun empêchement à leur départ. Ledit Ambassadeur a aussi ordre de demander à Vos Seigneuries, la permission de laisser sortir du Port d'Amsterdam une petite Fregate appartenante à Sa M. nommée l'Aigle volant, du Port de  
qua-

*quatre-vingt tonneaux ou environ, & de huit piéces de Canon avec son last seulement, que Sa Majesté a dessein de faire passer au plûtôt à Nantes, pour s'en servir dans son Armée Navale. Donné à la Haye le treiziéme Juillet 1666.*

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 15. Juillet 1666.*

**O**N m'a communiqué le grand dessein, dont le Sieur van Beuningen s'est fait entendre, mais je le trouve fort éloigné du bon succès & je n'ai pas douté de ce qui est arrivé ; Je n'en voulus même rien mander à Vôte Majesté, n'estimant pas que la chose en valût la peine.

Le dessein étoit d'aller brûler vingr-deux Vaisseaux Anglois, qui s'étoient retirez après le Combat à l'entrée de la Tamise, dans un recoin qui forme un Havre sans aucune fortification. Cet avis fût donné par un Bateau pécheur, dont le Pilote est Anglois, & retiré en Hollande depuis long-tems. Je dis dés qu'on m'en parla que ces Vaisseaux ne resteroient pas un jour dans ce Port, qu'il étoit aisé à juger que c'étoit une retraite pour une nuit après le Combat, & qu'ils iroient après cela dans les Havres de la Tamise proche des Villes, pour se racommoder & se pourvoir des choses nécessaires, & cela s'est trouvé ainsi.

Cependant les cinquante Compagnies que le



Sieur de Wit avoit demandées font arrivées en Zélande le troisiéme jour, & assez à tems pour en embarquer deux mille hommes dans les Flutes, pour fournir les Vaisseaux d'hommes, ou les employer à autre chose en cas de besoin. Le reste de ce Corps est demeuré en Zélande tout prêt à s'embarquer, lors que l'Amiral de Ruyter demandera quelque renfort, l'utilité qu'on reçoit de l'envoi de leurs Troupes, est de gagner du tems, & éviter les longueurs qui se rencontrent en attendant les Résolutions des Etats sur les demandes qu'on leur fait, ce qui fait bien souvent perdre les occasions de réussir.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que j'ai mandé à Monsieur de Lionne l'Ordinaire dernier, touchant les difficultez que les Etats font sur les 3. 4. & 5. points du Projet que la Suède a donné à Monsieur d'Isbrand. Je dis au Sieur de Wit ce qui est contenu dans la dépêche de Vôte Majesté sur ce sujet; il me repliqua qu'il n'oseroit conseiller à ses Maîtres, de se soumettre à des conditions si rudes; qu'il étoit surpris de ce que je lui disois des sentimens de Vôte Majesté, puis que le Sieur van Beuningen lui écrivoit, qu'il avoit informé Vôte Majesté de toutes les raisons, qu'elle les avoit approuvées, & même dit à van Beuningen, que les Etats ne pouvoient pas faire d'avantage, & qu'elle étoit persuadée que la Suède avoit tort; je lui repliquai que la dépêche de Vôte Majesté étant contraire à ce qu'il me disoit, je doutois de ce que le Sieur van Beuningen lui avoit avancé, & que Vôte Majesté insistoit toujours à donner satisfaction à la Suède, par les grands avantages qu'ils en retireroient aussi-bien que la Cause commune; que même sa parole y étoit engagée,  
ayant

ayant avancé à Monsieur de Koningsmarc, que les Etats annulleroient le Traité d'Elbing.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suède, & les avertis tous les Ordinaires de la disposition des Etats sur cette affaire.

Le Traité de la Ligue entre l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Lunebourg n'avance point, & il y a de l'apparence, qu'il ne se fera pas. Ils demandent des subsides à Messieurs les Etats, lesquels déclarèrent hier qu'ils sont hors de pouvoir d'en donner. Ils m'ont fait pressentir par les Commissaires, si Vôtre Majesté ne voudroit pas consentir & contribuër à l'entretènement de leurs Troupes; Je leur dis que peut-être Vôtre Majesté consentiroit qu'on prît quelque chose sur les six cent mille livres, que les Etats lui doivent des avances que Vôtre Majesté a faites, par de-là de ce qu'elle devoit des subsides portez par le Traité de 1662. mais que tout ce que je leur disois n'étoit que de moi-même: ils n'en parurent pas fort satisfaits: je fis plainte auxdits Commissaires du tort qu'on avoit fait à un Marchand de Diépe, appelé Michel Mel, qui a été condamné par l'Amirauté de Rotterdam a perdre son Navire; Je leur ai demandé la Révision du Procès, ce qu'ils ont accordé; je ferai toutes les diligences qui dépendront de moi, pour solliciter les Juges; ce n'est pas qu'il y ait beaucoup à espérer; par ce que ceux des Amirautés ont toujours le plus grand crédit pour soutenir les Sentences qu'ils ont données.

Les dernières Lettres qu'on a eu de l'Amiral de Ruyter, sont de l'embouchure de la Tamise. Il mande que toute sa Flote attend la sortie

tie des Anglois, & que ses gens ont bonne envie de combattre.

Monfieur de Klingenberg presse fort les Etats d'envoyer les deux mille chevaux & mille hommes de piéd dans le Pais de Holstein; il a présenté un Mémoire, par lequel il expose que si ce secours n'est envoyé promptement pour mettre en sûreté le Pais de Holstein, on n'y pourra plus pourvoir lors que les Suédois s'en feront emparez; qu'ils ont fortifié toutes leurs Frontières, mis des Troupes dans l'Isle de Schoonen, fait des levées du licentierement de l'Armée de l'Evêque de Munster, envoyé des Officiers pour retenir celle des Ducs de Lunebourg, lors qu'ils les licentieront; que tous ces préparatifs doivent faire juger que les propositions qu'ils font ne tendent qu'à les amuser, qu'on le doit juger par les ombrages qu'ils feignent de prendre de ce que le Roi son Maître veut pourvoir ses Frontières, pour s'oposer à l'invasion qu'ils pourroient faire dans les Pais, & dans le même tems ils lèvent des Troupes de tous côtez, donnent même aux Soldats plus d'argent que les autres Princes, envoient des Corps considérables dans tous les lieux qui sont Frontières du Dannemarc, ce qui donne lieu de croire que leur dessein est de les surprendre. Ensuite de ce Mémoire on lui a donné des Commissaires; Et si les Etats trouvent que le Pais de Holstein court risque de quelque invasion, ils feront partir les Troupes qui y sont destinées qui sont toutes prêtes à marcher.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 16. Juillet 1666.*

J'ai reçu vos dépêches du 8. de ce mois; je vous envoie la Copie d'une Lettre, que j'ai crû devoir écrire au Roi de Danemarck, sur la parole que le Roi de Suède m'a fait donner par le Comte de Koningsmarck son Ambassadeur, qu'il n'attaqueroit point le Danemarck pendant la présente Guerre, & que le Roi pouvoit dorénavant faire agir ses forces en toute sûreté & liberté contre les Anglois. Vous communiquerez confidemment ladite Lettre au Sieur de Wit, mais vous ne la donnerez pas aux Etats, vous excusant de le faire si elle vous est demandée, sur ce que vous craindriez de faillir, n'en ayant point d'ordre. Vous pourrez seulement, s'il est jugé nécessaire, témoigner auxdits Etats, que je prends à présent sur moi cette sûreté du Dannemarck; & comme vous m'avez mandé par l'une de vos précédentes dépêches que le Sieur de Wit avoit fait résoudre à ses Maîtres, qu'ils se contenteroient que la Suède donnât cette parole sans exiger d'elle la même chose; il faudra vous employer efficacement pour faire que lefdits Etats demeurent dans cette Résolution; autrement on pourroit facilement retomber dans les premiers embarras, cela est d'autant plus nécessaire que le Sieur van Beuningen a laissé aller ici un mot qui me fait quelque peine. Il a dit que si la Suède me donnoit aux Etats la même parole pour la sûreté

de Dannemarc, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Je vous avouë que j'ai grand déplaisir de voir la continuation de pareilles aigreurs, & je n'en pronostique rien de bon, si le dit de Wit n'y met efficacement la main par la prudence. Vous lui donnerez cependant un avis que j'ai de très-bon lieu, que la Suède a résolu, si les Etats lui témoignent toujours la même dureté, d'envoyer un Corps considérable de Troupes dans l'Oïtfrise, de celles que le Connestable Wrangel commande, ce qui est d'autant plus à craindre qu'il est assez embarrassé à les faire subsister au lieu où elles sont.

J'ai eu beaucoup de joye de tant de nouvelles que vous me donnez tout à la fois, comme sont celles de la sortie de la Flote Hollandoise, du bon état où elle est, de l'arrivée à bon port des Vaisseaux qui étoient dans la Mer Baltique, & qui ont apporté de quoi pourvoir les Flotes pour deux ans, de l'arrivée aussi des Navires de Guinée & de Smirne, si richement chargez, de la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbades, & de la Résolution de faire construire en diligence douze grands Navires, de la même force que les quatre du premier rang d'Angleterre, lesquels seront prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

Cependant j'ai fait une réflexion sur ce dernier article, qui est que je ne puis bien comprendre comment les Etats résolvent avec tant de facilité une chose qui sera d'une immense dépense, pour avoir seulement douze Vaisseaux, & qu'ils veulent épargner une somme de deux cent mille francs, qui suffiroit peut-être à leur faire avoir pour cette Campagne même, où il semble que tout se doive décider, vingt Navires  
du

du Roi de Dannemarc, qui se trouvent tous équipés, & dont il y en a plusieurs qui ne sont pas de moindre force, que ceux qu'ils veulent faire bâtir. A dire vrai, la contestation qu'ils ont muë si injustement pour rejeter sur moi cette dépense, est une espèce de fatalité qui pourroit être dans la fuite bien avantageuse aux Anglois.

Il est venu des nouvelles assurées à la Rochelle, non pas du Duc de Beaufort lui-même qui n'a point écrit, mais par d'autres Lettres écrites de Lisbonne, comme le dixième de l'autre mois il étoit arrivé sur ces côtes-là de Portugal, & étoit même entré dans la Rivière dudit Lisbonne, avec toute la Flote qu'il commande, pour faire de l'eau dont il avoit grand besoin, de sorte que comme il a reçu mes ordres, que je lui ai envoyé par Mer & par Terre, pour le presser de hâter sa venue, j'espère que j'aurai bien-tôt la nouvelle, que j'attens avec une impatience extrême, de le sçavoir arrivé dans mes Ports de Ponant, où il trouvera d'autres ordres de passer incontinent dans la Manche; Je n'ai pas attendu ce que le Sieur de Wit vous en a suggéré, pour songer de moi-même à ne laisser pas inutile ma Flote, ou après un nouveau Combat s'il se donne, ou dans le tems que celle de Hollande tiendra les Anglois enfermés dans leurs Ports. Il y a long-tems que je pense à ce qui se pourra entreprendre contre l'Ennemi, soit dans l'Ile de Wight par le moyen des Anglois qui sont au service des Etats, ou de ses autres correspondances, qui ont quelques lumières particulières à me donner touchant ladite Ile de Wight, c'est-à-dire de l'état où elle est des Troupes qui y sont, & de la garde qui s'y fait: j'en

serai fort aise. Quant aux Orcades ou à Hitland que le Roi de Dannemarc pourroit attaquer cela seroit encore bien; mais outre que je ne crois pas qu'il veuille envoyer si loin sa Flote, Je crois toûjours qu'elle seroit plus utilement employée pour le parti, s'il en détachoit seulement la moitié, pour venir dans la Manche faire la Guerre à l'Ennemi.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 21. Juillet 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, expose à Vos Seigneuries, que Monsieur van Beuningen ayant présenté au Roi son Maître, un Mémoire de quelques plaintes sur deux incidens arrivez à des Marchands Hollandois, l'un à Rouën & l'autre à Amiens, dont il tiroit des conséquences qui sont bien éloignées de l'intention de Sa Majesté; Sadite Majesté a donné ordre là-dessus audit Ambassadeur Extraordinaire d'assurer Vos Seigneuries, qu'elle n'est autre que d'accomplir exactement les Traitez qu'elle a faits avec cet Etat & auquel il ne sera non plus manqué de sa part, pour ce qui regarde leur Commerce dans son Royaume, qu'elle n'y a pas manqué en des choses de bien plus grande importance, & de plus difficile exécution pour Elle; & pour preuve de cela sur l'affaire de Rouën, Sa Majesté, avant même qu'elle eût recû la procédure faite par ses Officiers qu'elle avoit demandée, a envoyé ses ordres pour la main levée des Marchandises saisies, & pour celle d'Amiens où  
l'on

On a arrêté des Balots, non en conséquence d'aucun ordre de la part de Sa Majesté, mais des Arrêts du Parlement de Paris, donnez sur le sujet de la santé, s'agissant de la sûreté de tout un Royaume, ou entroient lesdits Balots après avoir passé dans la Flandre en des lieux infectez, & dont le Commerce étoit interdit par lesdits Arrêts; qu'on n'a eu en cette saisie autre dessein que de faire la quarantaine accoutumée, & mettre à l'écart selon l'usage, des Marchandises suspectes du mal contagieux avant que d'en permettre le debit à ses sujets, surquoi néanmoins Sa Majesté a ordonné à son Procureur Général audit Parlement de faire appeller des Marchands, pour résoudre avec eux, si la Peste étant un peu diminuée dans la Flandre, on ne pourroit pas, sans hazarder trop la sûreté publique, apporter quelques plus grandes facilitez au Commerce, soit en restreignant la dite quarantaine à un moindre tems, ou par d'autres moyens qu'ils aviseront ensemble; Et ainsi Vos Seigneuries peuvent voir que ces deux incidens se sont non seulement passez dans le cours ordinaire qu'ils devoient avoir, mais que Sa Majesté a eu soin, autant qu'elle a pû en ce rencontre, de procurer la satisfaction des sujets de Vos Seigneuries, bien loin d'avoir eu aucune arrière-pensée contraire à la sincérité du procédé qu'elle a accoutumé de tenir, & tiendra en toutes choses avec Vos Seigneuries.

Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries de vouloir faire expédier leur Passeport pour un Vaisseau Anglois, qui puisse conduire en sûreté d'Angleterre à Ostende Monsieur le Comte de Piosasque, Envoyé auprès du Roi d'Angleterre de la part de Monsieur le Duc de Savoie, pour lui signifier la naissance d'un Prince; Sa Majesté ayant accordé le sien audit Sieur Comte, pour aller & revenir d'Angleterre avec tout son train, qui consiste en trente personnes, avec le

Comte



*Comte de Traun, Gentilhomme Allemand, sans qu'il y ait avec lui en ce voyage aucun Anglois, & comprendre aussi dans ledit Passeport huit chevaux, & trente-cinq couples de chiens que ledit Comte de Piosafque amène au Duc de Savoie, & le retour avec la même sûreté dudit Vaisseau Anglois d'Ostende en Angleterre. Donné à la Haye le 21. Juillet 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 17. Juillet 1666.*

J'ai communiqué au Sieur de Wit seul la Copie de la Lettre, que Vôtre Majesté a écrite au Roi de Dannemarc, qu'il a trouvé forte pour la sûreté de ses Etats; Il souhaiteroit que Vôtre Majesté fit la même chose à leur égard, & qu'elle tirât la même parole pour eux de la Couronne de Suède, & qu'il lui plût d'écrire aux Etats une pareille Lettre pour leur sûreté. Il m'a paru que ce seroit une chose fort honorable à Vôtre Majesté, de voir tout d'un coup terminer une affaire par son entremise, qui devoit attirer tant de choses fâcheuses, & qui a fait voir à toute la Chrétienté le crédit que Vôtre Majesté a sur ses Alliez. Elle en connoît mieux l'importance que moi, & je la supplie très-humblement de m'excuser, si le zèle que j'ai pour son service, me porte à lui en dire mon sentiment avec trop de liberté.

Dans la conférence que j'ai eüe avec le Sieur de Wit, je lui ai dit, que pour obliger Vôtre Majesté.

Majesté à passer les offices qu'il désire près de la Couronne de Suède, il falloit aussi qu'il facilitât près des Etats le projet proposé par les Suédois, à quoi je voyois de la disposition du côté de la Suède, par les dépêches que j'avois reçues de Messieurs les Ambassadeurs. Il me témoigna y vouloir travailler de bonne sorte près de ses Maîtres, & même il m'a prié de voir les Députés des Villes, sur ce sujet, ce que j'ai déjà fait, & j'espère que cette affaire s'accommodera à la satisfaction des uns & des autres, & que la gloire en sera dûë aux soins que V<sup>otre</sup> Majesté en aura pris.

Les trois points qui paroissent les plus rudes qui sont 3. 4. & 5. sont fort modérez par la dernière dépêche du Sieur d'Isbrand, & on travaille à présent dans l'Assemblée à lui envoyer des ordres de conclurre.

Ledit Sieur de Wit me pria de la part des Etats, de remercier V<sup>otre</sup> Majesté des deux mille hommes, qu'elle avoit fait avancer sur la Côte, pour servir sur leur Flote, en cas que l'Amiral de Ruyter en eût besoin. Ils y ont pourvû, y ayant mis de l'Infanterie suffisamment, & renvoyé le reste de leur Infanterie qui suivoit la Flote des Flutes. Leur dessein qui étoit de fortifier ce lieu où les Vaisseaux Anglois s'étoient retirez, n'ayant pas été trouvé praticable, lesdits Etats souhaiteroient que V<sup>otre</sup> Majesté leur voulut accorder la demande que le Sieur van Beuningen lui doit faire de leur part, de joindre à leur Flote douze Brûlots commandez par de bons Capitaines, parce que leurs gens ne s'en sçavent pas si bien servir que les François.

V<sup>otre</sup> Majesté aura vû par ma dernière dépêche

pêche, qu'on craignoit ici que les Suédois renvoyassent des Troupes en Ostfrise, ce qui se confirme par la dépêche de Vôte Majesté du 16. du courant. J'ai pris occasion de dire au Sieur de Wit, qu'il doit juger par la peine que les Etats reçoivent de ces avis, combien il est important de ne pas pousser les Ducs de Lunebourg, pour l'évacuation des Troupes qu'ils ont en Ostfrise, lesquelles pourroient se joindre aux Suédois, & par cette démarche rompre toutes les mesures, que Vôte Majesté prend pour mettre cette Couronne dans nôtre parti. J'espère qu'il y fera réflexion, & je ne perdrai pas de tems près de mes amis à leur en faire voir les conséquences.

Le Sieur de Wit a de très-bonnes qualitez, il a grand esprit, une grande fermeté dans les mauvais événemens, rempli d'expédiens pour ramener les esprits, tellement maître de soi-même que personne ne l'a jamais vû en colère; mais avec tout cela, il abonde si fort dans son sens, qu'il est impossible de le faire revenir, quelque raison qu'on lui allégué, & comme il n'entend pas la Guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait, & je m'apperçois que cela le décrédite. Cette dernière entreprise sur ces Vaisseaux Anglois, & sur ce poste qu'on devoit fortifier en Angleterre, qui n'étoit qu'une chimère a fait dire dans les Villes beaucoup de choses qui lui sont fort défavantageuses: c'est pourtant le seul capable de maintenir les intérêts des Etats avec vigueur, & le seul qui soit informé des affaires étrangères, aussi voit-on demeurer toutes les Résolutions quand il est absent.

J'ai

J'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats les ordres que Vôtre Majesté avoit donnez tant à Rouen qu'à Amiens, touchant le Mémoire des plaintes que le Sieur van Beuningen avoit présenté à Vôtre Majesté. Ils ont été fort satisfaits d'apprendre les ordres que Vôtre Majesté a donnez là-dessus, & la supplient très-humblement de les réitérer, afin que leur Commerce ne soit pas interrompu.

Monsieur le Prince d'Orange a donné ordre à son Conseil d'examiner le Mémoire que je lui ai présenté sur l'entreprise du Parlement d'Orange, en saisissant le revenu de l'Evêché; Je ne doute pas qu'on n'obtienne dans peu de jours la satisfaction que Vôtre Majesté désire là-dessus. Monsieur le Prince d'Orange m'a témoigné qu'il souhaiteroit donner à Vôtre Majesté des preuves de son affection, & de ses services en des choses plus considérables, & que c'est assez qu'il sçache ses intentions pour les suivre. Il ne se peut pas en user plus honnêtement.

La Flote des Etats est à présent de quatre-vingt grand Navires, & on continuë toujours d'en préparer d'autres, pour remplacer ceux qui pourroient manquer en cas de Combat, ou d'autres accidens.

Il est beaucoup plus facile de porter ces peuples à faire une dépense de deux millions, pour la construction de douze grands Vaisseaux & l'équipage d'autres, que de les faire consentir à donner 200000. livres au Roi de Dannemarc, pour avoir vingt de ses Vaisseaux, parce qu'ils croyent que par le Traité l'argent qu'on lui a donné doit suffir, pour l'emploi de sa Flote, tant conjointement que séparément; & quoi que cela soit expliqué bien clairement dans le  
Traité

Traité, néanmoins les Députés des Villes disent, qu'ils ne l'ont pas entendu comme cela, & ce qui fait qu'ils consentent si librement à toutes ces nouvelles grandes dépenses, e'est que chaque Ville de Hollande & les Amirautez y trouvent grand profit, les Vaisseaux se bâtissant chez eux, ils vendent leurs bois, fer & autres ustensiles, les ouvriers de leurs Villes y sont employez, & comme c'est la Hollande qui fait l'avance pour les autres Provinces, les principales Villes intéressées donnant leurs voix pour cette dépense attirent des autres petites Villes, & c'est pour cette raison que Vôtre Majesté voit qu'ils rejettent une dépense de 200000. livres, pour en faire une des deux millions; il en est ainsi de toutes les choses où le Marchand ne gagne rien.

Le Sieur de Wit n'a pas de connoissance des fortifications, & de la situation de l'Île de Wight; mais le Sieur de Pettecum, qui a été Résident du Roi de Dannemarc en Angleterre, en est très-bien informé, il sera dans peu de jours à Paris, c'est un homme d'esprit, & fort affectionné pour la cause commune.

## M E M O I R E

Pour Monsieur le Comte d'Estrades. Le  
22. Juillet 1666.

**P**Ar le Traité fait entre le Roi & les Etats de Hollande à Paris le 27. Avril 1662. la Garantie mutuelle est accordée par les Articles quatrième, cinquième & sixième; & par les Articles signez du même jour, il est dit qu'au cas que lesdits Etats  
Gé-

Généraux des Provinces-Unies, vinssent à être attaqués, Sa Majesté seroit obligée de les assister d'un secours de douze mille hommes d'Infanterie bien armés, & payez à raison de dix mille livres par mois, & cependant quatre mois, pendant lesquels Sa Majesté employeroit ses offices pour procurer un accommodement équitable, & en cas qu'il ne réussit pas Sa Majesté sera obligée d'entrer dans une rupture ouverte, & en ce cas ledit secours cessera, si mieux n'aiment lesdits Etats Généraux se contenter du secours sans rupture.

Le Roi d'Angleterre a commencé de prendre les Vaisseaux Hollandois dans la Manche environ le mois de Janvier 1665.

Les Etats ont sommé le Roi de l'exécution dudit Traité environ le mois de Février de la même année.

Au commencement de Mars le Roi a envoyé ses Ambassadeurs en Angleterre, qui y ont demeuré jusques au mois de Janvier 1666.

En Juillet ou Août l'Evêque de Munster Allié du Roi d'Angleterre, a déclaré la Guerre aux Etats, & est entré dans son Païs au mois d'Octobre. Le Roi a envoyé un secours de quatre mille hommes de pied, & de deux mille chevaux demandés par lesdits Etats.

Au mois de Janvier le Roi a déclaré la Guerre au Roi d'Angleterre.

De tout ce discours contenant le fait ainsi qu'il s'est passé, il résulte que le Roi étoit obligé de donner aux Etats quatre mois durant, à commencer au premier Mars 1665. ou douze mille hommes d'Infanterie, ou 120000. livres par mois en argent, ce qui monteroit à 480000. livres, ci - 480000. liv

Et déclarant la Guerre au Roi d'Angleterre à la fin desdits quatre mois en retirant ses Troupes, ou cessant l'assistance desdits 120000. livres par mois.

Et Sa Majesté a continué son entremise dix mois entiers

*tiers avant sa déclaration, sans donner l'assistance; mais au bout de huit mois, c'est-à-dire dans le mois d'Octobre, Sa Majesté a commencé de donner son assistance, & la continuée depuis ledit mois d'Octobre jusques au 15. Mai 1666.*

Les Etats ont donc droit de demander au Roi l'assistance de 120000. liv. par mois, pendant les huit mois que l'entremise a duré avant la prétension du secours, ou la déclaration ce qui monte à - - - 960000. liv.

Et Sa Majesté a droit de demander qu'il lui soit tenu compte sur cette somme de la solde des Troupes, qu'il a envoyez au secours des Etats à leur instante prière, depuis le 1. Octobre jusques au 5. May 1666. montant suivant l'état ci-joint, compris le change, à la somme de - - - 1332898. l. - 13

Plus 360000. liv. donnez par Sa Majesté, lors du Traité fait entre Messieurs les Etats & le Roi de Dannemarc, ci - - 360000. liv.

Total - - 1692898 l. - 13

Partant Sa Majesté a trop payé de - - - 732898. l. - 13

*Pour détruire ce raisonnement & ce calcul Messieurs les Etats pourroient dire deux choses.*

*L'une que la Guerre d'Angleterre & celle de Munster, sont deux Guerres entièrement distinctes & sepa-*

parées, & pour chacune desquelles le Roi doit les mêmes assistances & les mêmes déclarations,

L'autre que Sa Majesté n'ayant envoyé que six mille hommes, Elle doit fournir l'assistance en argent pour les six mille restans.

La première raison se détruit d'elle-même, vû que l'Evêque de Munster a fait la Guerre aux Etats comme Allié du Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit un Traité, d'autant plus qu'il est hors de toute vraisemblance, que l'intention du Roi & des Etats ait jamais pû être, de fournir les mêmes assistances pour chaque Prince qui se joindroit à l'attaquant, vû qu'en ce cas si le Roi d'Angleterre eût attiré dans son parti l'Electeur de Cologne, celui de Mayence, de Brandebourg, le Duc de Neubourg, de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse, Sa Majesté auroit été obligée de fournir pour chacun douze mille hommes de piéd, ou 120000. livres par mois en argent, ce qui est hors de toute apparence, joint qu'il n'en est pas dit un mot dans tout le Traité.

Pour l'autre raison Messieurs les Etats ayant demandé quatre mille hommes de piéd & deux mille chevaux, au lieu de douze mille hommes de piéd portez par le Traité; & Sa Majesté ayant été même obligée à leur instante prière d'augmenter leur solde à cause de la chéreté des vivres en Hollande, il est raisonnable qu'ils tiennent compte à Sa Majesté du total de ladite solde.

Ce Mémoire servira à Monsieur d'Estrades, pour ajuster le compte de l'assistance accordée par le Traité, & pour tirer la quitance des trois cent soixante mille livres qu'il doit faire payer auxdits Seigneurs Etats.



*Etat de la dépense qui a été faite pour l'entretienement des Troupes & Officiers Majors du Corps que le Roi a fait passer en Hollande, & autres dépenses concernant le-dit Corps, & ce depuis le premier Octobre de l'année dernière, jusques au quinzième May de la présente.*

Prémièrement.

Pour l'entretienement pendant les trois derniers mois de l'année dernière des cinq Régimens d'Infanterie.	161590 - 10 - 0
Pour l'entretienement des Cornettes des Gardes du Corps du Roi pendant lesdits trois mois.	46615. - 3 - 4
Pour l'entretienement pendant ledit tems des trois Compagnies de Mousquetaires de Sa Majesté.	89400 - 10 - 0
Pour l'entretienement de la Compagnie de Chevaux legers de Monseigneur le Dauphin pendant lesdits trois mois.	38283 - 0 - 0
Pour l'entretienement des vingt Compagnies de Chevaux legers pendant lesdits 3. mois.	93177 - 0 - 0
Pour les appointemens des	

Offi-

Officiers Majors pendant lesdits trois mois, la somme de	28465 - 0 - 0
Pour les Etapes qui ont été fournies auxdites Troupes depuis Sedan jusques à Mastricht.	17150 - 6 - 0
Pour l'établissement d'un Hôpital à la suite dudit Corps.	3050 - 0 - 0
A été payé à M. de Pradel pour lui donner moyen de se mettre en équipage.	20000 - 0 - 0
Idem à Mrs. Deipense & St. Lieu.	6000 - 0 - 0
Pour l'entretènement pendant les mois de Janvier, Février, Mars & Avril, & les quinze premiers jours de celui de May de la présente année desdits cinq Régimens d'Infanterie la somme de	282754 - 15 - 0
Pour l'entretènement pendant lesdits quatre mois & demi des Cornettes des Gardes du Corps de Sa Majesté.	70520 - 0 - 0
Pour l'entretènement pendant lesdits quatre mois & demi des deux Compagnies de Mousquetaires de Sa Majesté.	122804 - 10 - 0
Pour l'entretènement de la Compagnie de Chevaux légers de Monseigneur le Dauphin pendant ledit tems.	37677 - 0 - 0
Pour l'entretènement pendant ledit tems des vingt	
<i>Tom. IV.</i>	0

Compagnies de Chevaux le-  
gers. - - - 169816 - 0 - 0

Pour les appointemens pen-  
dant lesdits quatre mois &  
demi des Officiers Majors  
dudit Corps. - - - 42648 - 9 - 0

Pour les dépenses de l'Hô-  
pital dudit Corps pendant les  
deux derniers mois de l'an-  
née dernière, & lesdits qua-  
tre mois & demi de la pré-  
sente; à raison de 2000. liv.  
par mois. - - - 13162 - 10 - 0

Pour les gratifications fai-  
tes à plusieurs Officiers d'In-  
fanterie & de Cavalerie du-  
dit Corps. - - - 14782 - 10 - 0

**Total.** 1257898 - 13 - 4

Pour l'échange & remi-  
se de ladite somme d'ici en  
Hollande à raison de six  
pour cent. - - - 75000 - 0 - 0

**Total:** 1257898 - 13 - 4

**Total.** 1332898 - 13 - 4

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 23. Juillet 1666.*

**J**E vous dirai que la chose me paroît utile, & même nécessaire, mais elle doit être à mon sens conduite avec plus de dextérité & de modération, car par les Traitez entre la Suède & le Dannemarc, ces deux Rois là sont convenus que les Vaisseaux Suédois passeroient dans le Zond, sans être visitez ni obligez à donner autre chose qu'une certification du Maître de Navire, comme toute la charge appartient à des Suédois; Il est vrai que la raison veut que pendant cette Guerre, il en soit usé différemment, autrement nous perdrons tout le fruit de l'engagement du Roi de Dannemarc; mais mon avis est que pour ne tomber pas dans les premiers embarras, & correspondre aussi à ce que la Suède vient de faire, quand pour m'obliger elle a mis en sûreté le Roi de Dannemarc, la chose doit être traitée non pas avec la hauteur desobligeante qu'on fait à la Haye, mais plutôt amiablement concertée avec les Régens de Suède, qui ne peuvent, ce me semble nous refuser avec justice de pratiquer les moyens qu'on aviserà ensemble, pour empêcher que les Marchands Suédois, par l'espérance d'un grand gain, ne puissent fournir l'Angleterre de ce dont elle à un besoin absolu pour l'équipement de ses Flotes; J'en ai écrit en cette conformité dès l'Ordinaire passé au Sieur de Pomponne, & j'en ai fait parler ici au Comte de Köningsmarck,

O 2 qui

qui est convenu du principe que j'établissois, & a seulement représenté que la Suède se trouveroit privée de tout débit de ses denrées, si nous ne voulons nous mêmes acheter à prix raisonnable celles dont ils pourroient se défaire plus avantageusement avec les Anglois. Cependant comme Annibal Sexter m'a pressé de déclarer mon intention sur le sujet de cette nouvelle garantie, que les Etats offrent au Roi de Danemarck, sur tout ce qui lui peut arriver de cette visite des Vaisseaux neutres; Je n'ai pas jugé à propos de m'expliquer avec lui de toutes les pensées que j'ai sur cette affaire, qui auroient pû décourager son Maître touchant ladite visite, mais le parti que j'ai pris a été de lui faire entendre, que je vous écris par cet Ordinaire d'en conférer avec le Sieur de Klingenberg, & avec les Commissaires des Etats.

## M E M O I R E

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 26. Juillet 1666.

**L**E Comte *d'Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que depuis que Sa Majesté a acquis la Ville de Dunkerque en l'année 1662. tous les Vaisseaux des sujets de Vos Seigneuries, & autres Etrangers n'y ont payé aucun droit de cinquante sols pour l'onneau, qui se paye dans les autres Ports de France, & que même par Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté, l'entrée & la sortie dudit Port a été a franchie de tous droits, comme

me il paroît par ledit Arrêt du 7. May 1664. & par le Certificat du Sieur Nacquart, Lieutenant Général de l'Amirauté audit Dunkerque; C'est pourquoy ledit Ambassadeur Extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise faire, non seulement jouir à l'avenir les Habitans de Dunkerque, qui viendront avec leurs Vaisseaux dans les Ports de Vos Seigneuries, de la même franchise du droit de cinquante sols pour Tonneau, mais aussi faire rendre & restituër la consignation d'argent, que quelques-uns des Habitans de ladite Ville de Dunkerque ont été obligez de faire, à cause dudit droit qu'on les vouloit contraindre de payer, & laquelle consignation ils n'ont faite que pour se faciliter la sortie des Ports de Vos Seigneuries: comme aussi qu'il plaise à Vos Seigneuries permettre qu'une Flute qui sera frétée à Amsterdam, pour porter des Bordages dans les Magazins du Roi, en Charente, puisse sortir dudit Port d'Amsterdam sans aucun empêchement. Donné à la Haye le vingt-sixième Juillet 1666.

D'ESTRADES,

## T R A I T E'

Entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas d'une part, & Son Altesse Sérénissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, pour l'explication du Traité de Paix du mois d'Avril précédent, fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

**S**Oit notoire à tous, que quelques doutes & controver es étant survenuës sur le Traité de Paix conclu

clu le 18. d'Avril dernier, entre les Seigneurs Etats Généraux des Provinces - Unies des Pais-Bas d'une part, & Christophe Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquels il a semblé à propos à l'une & l'autre des Parties d'assoupir de bonne heure, pour l'affermissement de leur amitié & bon voisinage réciproque, en déclarant le véritable sens du dit Traité; pour l'exécution de quoi les Députez & Envoyez des Parties sont convenus comme s'ensuit.

I. Comme par l'Article VI. dudit Traité de Paix, où il est parlé des Prisonniers faits durant la Guerre, & dit que de quelque condition qu'ils fussent, ils seront relâchez & renvoyez sans rançon, en payant seulement les dettes légitimement contractées durant leur détention, la chose y est déclarée de telle manière que tous les Prisonniers, nuls exceptez, & sans aucune différence de Civils ou de Militaires doivent être aussi-tôt relâchez, & qu'on n'a pu convenir à l'égard des dettes qui restoient à payer durant la détention de ceux qui sont morts, ou qui se sont évadéz; d'autant que de la part des Seigneurs Etats Généraux on prétend que leurs obligations se trouvent éteintes & abolies avec leurs personnes, & que s'il en restoit dû quelque chose aux particuliers, cela devoit être à la charge du Seigneur du Territoire, au lieu d'espérer quelque bénéfice de leur rançon; & que de la part de Son Altesse Sérénissime on soutient qu'on doit excepter ceux qui ayant refusé la subsistance publique, se sont fait donner des alimens particuliers, & ont pour cela donné des cautions, lesquelles il ne seroit pas juste de relâcher avant d'avoir dégagé leurs promesses, & lesquels on voudroit néanmoins que Son Altesse Illustrissime relâchât, Son Altesse Sérénissime se sentant grevée de ce qu'après avoir offert de sa part de payer les dépenses, &

avoir,

avoir, en ne retenant que les Cautions, renvoyé les Prisonniers de bonne foi, les Seigneurs Etats Généraux ayant de leur côté retenu jusqu'à présent les leurs, ce qui a donné lieu à de grandes dépenses. De toutes lesquelles choses on se remet à la décision des Seigneurs garands.

II. Dans le même susdit Article depuis le 6. & comme d'une & d'autre part, jusques à la fin, il y est déclaré qu'aucunes des contributions restantes, ne doivent s'entendre être dûes, & ne pourront être exigées ni payées, que celles que l'on est convenu expressément & dûement monter à une certaine somme, & qu'on devoit payer chaque mois ou chaque semaine, pour la sûreté des personnes & des lieux, auxquelles fins les susdites parties se devoient envoyer réciproquement une désignation des lieux qu'ils croyoient en être tenus, & ce dans le tems de trois mois prochains, afin que l'on payât, comme dit est, ce qu'on reconnoitroit être dû pour la sûreté accordée, conformément à la convention expresse qui ne pouvoit pas recevoir d'extension, & ce au seul mandement du Seigneur du Territoire : les choses non liquidées étant remises auxdits Seigneurs Garants.

Quant au dommage causé après la conclusion de la Paix, par les Officiers & Troupes de Son Altesse Sérénissime le Prince de Munster, tant pour avoir évacué certains lieux trop tard, qu'autrement, lequel dommage les Députés des Seigneurs Etats font monter à une somme excessive, & jusqu'à quarante mille florins, & cette affaire étant débatue & contestée de part & d'autre, parce que de la part des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux, on croit que suivant l'Article III. où il est dit que quelque dommage, &c. Son Altesse Sérénissime est obligée à les payer, précisément du jour de l'évacuation,



tion, au lieu que de la part de Sadite Altesse Sérénissime on objettoit, que la Ratification des Seigneurs Etats ayant été différée, le délai & refus de leurs Sujets de payer à ses Soldats ce qui restoit dû de contributions, conformément aux Articles clairs & distincts du Traité de Paix, leur avoit attiré ce dommage; que de plus les Etats Provinciaux avoient loué la bonne discipline Militaire qu'avoit observé le Colonel Lutzau, & l'en avoient remercié; qu'ainsi, s'il y avoit quelque chose qui n'eut pas été bien fait, on devoit l'oublier; que s'il étoit arrivé quelque dommage précédant d'autre cause, on reconnoît que cela n'auroit pû arriver que du fait ou par l'ordre de Son Altesse Sérénissime, (outre plusieurs autres raisons alléguées de part & d'autre;) ainsi comme par la contradiction des deux parties, leur différente manière d'expliquer ledit Traité & les Instructions contraires des Députés, ce point n'a pû être terminé à l'amiable, & que Son Altesse Sérénissime soutient être grièvement lezée par de fréquentes exécutions Militaires, invasions dans ses Terres, arrêts de ses Sujets, & injures & calomnies contre sa propre personne; on se remet de tout ce que dessus aux Seigneurs Garants; à moins que cependant les Seigneurs Etats, sur la remontrance déjà faite, ne reviennent de leur opinion, & ne trouvent à propos, comme on l'espère, de faire faire une satisfaction exacte, exemplaire, & convenable au délict, toutc violence, exécution & voye de fait cessant de part & d'autre.

IV. Comme en concluant la Paix, on a parlé d'y comprendre le Comté d'Ostfrise, que les Députés des Seigneurs Etats y ont fait comprendre sous ces mots les Confédérez & les Amis, &c. cela ne peut avoir été entendu autrement par lesdits Députés, que conformément à la déclaration que Son Altesse Sé-

Sérénissime a ci-devant faite à cet égard, auxdits Seigneurs Etats, à l'Electeur de Brandebourg & à la Duchesse d'Ostfrise.

V. Quant aux différens qui regardent quelques-uns qui se sont plaints d'avoir été lésés, en partie durant la Guerre, & en partie depuis qu'elle est finie, tant par la confiscation de leurs biens qu'autrement, quoi que les Députés des Seigneurs Etats ayent nié que cela regardât ledit Traité, ils ont pourtant convenu en ceci, que si ces gens peuvent prouver avoir été grevez à l'occasion & à cause de cette Guerre, ils en doivent être dédommages convenablement suivant les Articles du Traité, leurs biens restant en leur entier à leurs Femmes & Enfans; la justice, quant au reste, leur devant être administrée sans partialité par un Juge competent. Fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

Le 29. Juillet 1666.

J'Ai reçu la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant; Le Sieur van Ghent ne m'a pas communiqué la Résolution des Etats Généraux du 9. du courant, sur le sujet de la visite des Vaisseaux neutres dans le Zond; & quand il m'en auroit parlé, je n'en aurois rien mandé à Vôtre Majesté, parce qu'elle est defectueuse, ayant été prise sans la participation de l'Assemblée de Hollande. Lors que j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a dit qu'il n'en avoit été rien communi-

muniqué à ses Maîtres. Le Sieur de Klingenberg & lui sont du même sentiment que V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'il faut traiter cette affaire avec douceur avec la Couronne de Suède, pour les obliger à consentir que leurs Vaisseaux ne portent pas de Marchandises de contrebande en Angleterre, & propres à équiper leurs Flotes. Ils croyent tous deux, que le moyen le plus sûr pour obliger la Suède à y consentir, est que V<sup>ô</sup>tre Majesté, continuë d'y envoyer ses ordres à ses Ambassadeurs, pour proposer les expédiens qu'elle jugera les plus raisonnables, à quoi ils se conforment. Le Sieur de Wit s'est plaint au Résident de Suède, de ce que deux Vaisseaux Suédois chargez de Mâts, Godron, Brez & Fer, ayant été arrêtez par l'Amiral de Ruyter, les Maîtres des Navires lui avoient montré les Passports du Roi de Suède, & les connoissemens comme c'étoit pour aller au Havre de Grace, & à la Rochelle surquoi ils furent aussitôt relâchez, & après à demi lieuë de la Flote, à la vûë de l'Amiral, ils tournèrent vers Marquats & entrèrent dans la Rivière de Londres, dont les Anglois ont écrit des railleries à Ostende & à Anvers, disant que les Hollandois sont de bonnes gens, & qu'ils leurs laissent passer librement de quoi équiper leur Flote. Du depuis treize autres Navires Suédois ont été arrêtez, chargez aussi de Mâts & autres ustensiles pour la Marine: l'Amiral de Ruyter les a envoyez à l'Amirauté de Rotterdam pour examiner leurs Passports, ne voulant plus être trompé comme il a été.

V<sup>ô</sup>tre Majesté peut juger que si on ne fait quelque régleme<sup>n</sup>t là-dessus, les Suédois, sous prétexte d'aller en France, fourniront tout ce  
dont

dont les Anglois auront besoin pour leur Marine.

Les dernières Lettres que Messieurs les Etats ont reçûes du Sieur d'Isbrand, marquent que leur accommodement s'avance, & qu'on est d'accord des principaux points.

Le Sieur de Wit m'a communiqué de la part des Etats, comme ils ont accepté la Médiation du Roi de Suède.

Puis que je sçai les intentions de Vôtre Majesté, sur le Traité de la Ligue entre les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Lünebourg; Je la puis assurer qu'il ne se conclurra point, & que je ne manquerai pas d'expédiens auprès des Députez des Villes, pour y apporter des obstacles que ceux qui les désirent ne surmonteront pas.

Le Sieur de Wit n'a pas négligé l'avis, que Vôtre Majesté a donné de faire joindre vingt Navires du Roi de Dannemarc à leur Flote. Le Sieur de Klingenberg en a écrit au Roi son Maître, mais ledit Sieur de Wit ne prétend pas que les Etats donnent plus, que le subside qui a été accordé par le Traité. Il m'a paru que le Sieur de Klingenberg n'y a pas trouvé de difficulté.

J'ai envoyé aux Amirautez, pour réitérer des instructions sur les torts & injustices qui ont été faites à Michel Mel, Marchand de Diépe, & à d'autres sujets de Vôtre Majesté, où il se trouvera de bien plus grands sujets de plaintes, que celles que fait le Sieur van Beuningen.

L'Amiral de Ruyter a écrit aux Etats du 25. au soir, que la première Escadre des Anglois paroît comme si elle vouloit fortir, qu'il a 89. grands Navires & 16. Brûlots en fort bon état, & que quand la Flote des Anglois sera

prête de sortir, il se retirera trois lieuës en Mer, pour avoir de l'espace à former les Escadres, & se retirer hors des bancs de la Côte d'Angleterre.

J'ai attendu jusqu'à présent d'avoir quelque lumière du Sieur de Wit, mais il ne m'a rien dit qui puisse m'informer de l'état des Places, de la force des Troupes Angloises, de la facilité de la descente, ni d'aucunes choses qui puissent porter Vôtre Majesté à un tel dessein. Ceux à qui il en parle se sont tenus aux termes généraux, que ce seroit une entreprise fort préjudiciable à l'Angleterre, mais je lui ai répondu que cela ne suffisoit pas pour la faire réussir, & que je ne croyois pas que Vôtre Majesté s'embarquât à de tels desseins, sans y voir plus clair. Je n'ai pas trouvé le Sieur de Klingenberg mieux informé pour celui des Orcades, & de Hitlande; aussi ce n'est pas leur métier ni à l'un ni à l'autre que celui de la Guerre: ils croient toutes leurs propositions faciles.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 29. Juillet 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire en termes fort efficaces au Collège de l'Amirauté d'Amsterdam, de relâcher deux Navires de Diëpe, l'un nommé la Sainte Marie, Maître  
Lau-

Laurens Poulllet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, qui après avoir porté partie du Bagage de l'Ambassadeur en Angleterre, & prenant leur route pour aller de la Tamise à Hul, à Nieucastel y charger du Plomb & du Charbon, & retourner avec leurs charges au Havre-de-Grace, ayans les Passeports du Roi, & les attaches de M. l'Amiral, ont été rencontrés par un Capitaine d'un petit Vaisseau Hollandois équipé en Guerre, qui sans avoir aucun égard auxdits Passeports, attaches de l'Amiral, ni aux congez de l'Amirauté de Diépe, les a non-seulement pris & menez à Amsterdam, mais a pillé les Equipages, déprédé lesdits deux Navires, & mis les Officiers en prison; ce que Sa Majesté a appris avec grand déplaisir, & a chargé ledit Ambassadeur Extraordinaire de poursuivre incessamment à obtenir la liberté desdits deux Navires, ensemble des Passeports de Vos Seigneuries, pour la sûreté de leur retour en Angleterre, & d'Angleterre en France, & particulièrement demander tous les dépens, dommages & intérêts, soufferts & à souffrir par lesdits deux Navires, même le châtiment dudit Armateur, pour le manquement du respect qu'il a dû avoir pour les Passeports de Sa Majesté, & pour la pernicieuse conséquence qui s'introduiroit & qu'il introduit par-là, surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire attend une prompte expédition de Vos Seigneuries, afin qu'il puisse sans délai rendre compte de ses diligences à Sa Majesté. *Donné à la Haye le 29. Juillet 1666.*

D'ESTRADES.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 30. Juillet 1666.*

**J**E ne veux pas dire par-là, que quand cet accommodement seroit fait, il fût d'aucune nécessité, que j'écrivisse aux Etats aux mêmes termes que j'ai fait au Roi de Danemarck, dont la condition pour la situation de ses Etats, & pour leur foiblesse est bien différente de celle des Provinces-Unies ; J'ai seulement voulu faire remarquer que tant que la Négociation du Sieur d'Isbrand, ne sera point terminée à la satisfaction de la Suède, je n'avois pas lieu de demander à celle-ci avec honnêteté, les mêmes paroles que j'ai exigé d'elle pour la sûreté du Dannemarc. Je veux cependant espérer, après ce que j'ai vû dans vôtre dernière dépêche, que le Sieur de Wit, ayant tenu ce qu'il vous avoit promis, comme je n'en doute pas, le Sieur d'Isbrand recevra bien-tôt des ordres qui lui donneront moyen de terminer au contentement des parties l'affaire qu'il traite, & alors seulement les Etats pourront être en repos, sur le dessein qu'on croit que le Conestable Wrangel a d'envoyer un Corps de Troupes dans l'Ostfrise, s'il n'en est retenu par les ordres qui lui viendront de Stockholm.

L E T T R E

## L E T T R E

*Du Roi de la Grande Bretagne à  
Leurs Hautes Puissances Mes-  
sieurs les Etats Généraux des  
Provinces-Unies des Pais-Bas.*

*Le 4. Août 1666.*

**C**HARLES, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, France & Irlande, Défenseur de la Foi, &c. à Hauts & Puissans Seigneurs let Etats Généraux des Provinces-Unies, nos très-chers Amis, *Salut.* Hauts & Puissans Seigneurs nos très-chers Amis, Nous avons vû par Vôte Lettre du dixième de Juillet, & qu'un Trompète nous a aportée, un exemple de Vôte honnête & loüable humanité, exercée à l'égard du Corps du Chevalier Guillaume Barclay, qui en combatant vaillamment pour nous & pour sa Patrie, est mort, & est tombé en vôte pouvoir par le fort des armes; Lequel office, qui est un effet de vôte générosité, nous a été très-agréable, & en cas pareil, nous tâcherons de faire le semblable, & même encore plus, ne voulant jamais rester en défaut, quand il s'agira de rendre à la vertu l'honneur qui lui est dû, & de témoigner nôtre bënëgnité à nos Ennemis même, autant que la raison de Guerre le permettra. Comme donc lès parens & les proches du défunt souhaitent de l'inhumer auprès de ses Ancêtres, nous avons volontiers consenti à leurs désirs, & avons reçu à gré l'offre que  
vous



vous nous avez favorablement faite à cet égard: & afin que le Vaifseau que vous procurerez pour transporter le Corps, vienne & retourne, fans que nos fujets lui nuisent, nous avons fait expédier un Sauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la présente. Au reste nous vous déclarons fincérement, que l'heureux succès, que par l'aide de Dieu nous avons remporté, ne nous a nullement enflé, & nous ne laissons pas d'avoir toujourns présens à nôtre esprit les insignes dommages que souffre la Réligion Protestante par cette Guerre, & combien les Ennemis de la même Réligion se promettent de profiter de nos discordes; c'est pourquoi nous sommes prêts à nous appliquer à guérir de telles playes, que des conditions justes & honorables nous pourront inviter à une œuvre si pieuse. Donné à nôtre Palais de Withal le 4. d'Août 1666.

Signé, Vôtre bon Ami,

CHARLES.

Et plus bas,

GUILLAUME MAURICE.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 5. Août 1666.*

**L**A Lettre que Monsieur van Beuningen a écrite cet Ordinaire au Sieur de Wit lui a donné beaucoup de chagrin. Elle porte qu'il a parlé.

parlé à Vôtre Majesté de la part des Etats , pour lui demander douze Brûlots & un nombre de Matelots de ses places maritimes pour mettre sur la Flote au lieu des Soldats dont ils ont suffisamment , ce que Vôtre Majesté lui a refusé ; qu'il lui a demandé ensuite les deux Brûlots qui sont tous prêts à Dunkerque & fort proche de leur Flote , qui est en présence de celle d'Angleterre , & qu'il n'a pû les obtenir ; que le lendemain il écrit à Monsieur de Lionne dans les termes les plus pressans qu'il peut pour le prier de favoriser sa demande des deux Brûlots auprès du Roi , dont il n'a point de réponse ; que voyant ce refus , il ne peut-êre que dans de grandes inquiétudes , de voir ses Maîtres exposez à soutenir seuls par les armes ce grand efforts de leurs ennemis ; qu'il doit juger de-là si on se doit attendre à la jonction de la Flote de Vôtre Majesté , puis qu'on refuse deux Brûlots inutiles à six lieuës d'où le Combat se doit faire , qu'il est tout étonné de voir qu'en France on considère si peu leurs propres intérêts , jusques à laisser perdre les occasions d'abâtre l'orgueil des ennemis communs ; qu'il remarque bien , par les instances que Vôtre Majesté fait pour les avantages de la Couronne de Suède , en conseillant aux Etats de leur donner satisfaction tant sur les subsides que sur la cassation du Traité d'Elbing , son sentiment peu favorable pour ses Maîtres , parce que le seul moyen pour faire mettre la Suède à la raison seroit celui de lui déclarer que les Etats feroient les choses raisonnables , mais rien par crainte ni par la hauteur avec laquelle elle agit , & cependant il paroît par les démarches que Vôtre Majesté fait qu'on veut leur donner des frayeurs de la Suède ; que faisant réflexion sur tout ce que  
dessus

dessus il croît qu'il y va du service de ses Maîtres & de son devoir de les en avertir, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez.

Soit que le Sieur de Wit ait fait une Lettre de lui-même, ou qu'elle soit effectivement du Sieur van Beuningen, je lui ai repliqué que pour le refus des douze Brûlots les Flotes étant en présence, ils ne pouvoient pas être prêts assez à tems pour s'en servir. Quant aux Matelots, que les Etats sçavoient bien qu'il n'y en avoit pas seulement dans les Places de cette Côte, de quoi faire le service aux Barques qui sont dans lesdites Places; que pour les deux Brûlots de Dunkerque, étant destinez pour la Flote de Vôte Majesté qu'elle attend à toute heure dans la Manche, & faisant partie de l'armement, que je crois que Vôte Majesté ne l'a pas voulu affoiblir, afin qu'elle pût agir à son arrivée avec plus de vigueur contre les Ennemis communs.

Quant à ce qui regarde la Négociation de Suède, qu'on pourroit aussi alléguer la même chose pour le Dannemarc, ayant fait les mêmes démarches de la part de Vôte Majesté pour porter les Etats à s'accommoder, que je fais tous les jours par ses ordres pour la Couronne de Suède, & cependant je suis assuré que les Etats seroient fâchez de n'avoir pas attiré dans leur parti le Roi de Dannemarc, comme ils le feroient s'ils laissent échaper la Suède; que je suis étonné de voir juger du procédé de Vôte Majesté avec tant d'injustice; que je voulois venir dans le détail avec lui; que je le priois de rapeller à sa mémoire, & si au commencement les Suédois n'ont pas demandé à la Cassation du Traité d'Elbing, huit cent mille écus de subsides, vouloir obser-

ver

ver le Traité fait avec l'Angleterre, ne parler point d'être neutres, donner diminution des Péages aux étrangers tels qu'ils voudroient, & présentement ils se réduisent à laisser le Traité d'Elbing, à ne demander plus de subsides, traiter les Hollandois pour les Péages dans la même égalité que les autres étrangers, se déclarer neutres, qui est le plus grand pas qu'ils pouvoient désirer, à quoi la Suède a été portée par les grands soins avec lesquels V<sup>ô</sup>tre Majesté a infinué à la Couronne de Suède, que si elle ne se reduisoit à reformer ses prétensions, V<sup>ô</sup>tre Majesté seroit obligée de rompre avec elle pour l'intérêt des Etats; que j'étois tout-à-fait surpris de voir de tels reproches après tant d'effets d'amitié & de la protection de V<sup>ô</sup>tre Majesté pour les Etats; que je lui voulois bien alléguer tout ce que dessus de moi-même, & lui dire que s'il montre sa Lettre aux Etats, je serai obligé de rendre compte à V<sup>ô</sup>tre Majesté de tout ce détail; que j'estime important, que ni les uns ni les autres n'en sçachent rien pour n'aigrir pas les esprits, qui auroient peine à revenir dans une bonne & sincère confiance, ce que j'ai estimé à propos pour éviter que les Députés de l'Assemblée de Hollande ne prennent Copie de cette Lettre, qu'elle enverroit dans toutes les Villes, où ces impressions étant une fois dans les esprits des Peuples, il faudroit des années pour les desabuser. Il en est convenu avec moi. Je lui ai fait entendre par même moyen que V<sup>ô</sup>tre Majesté ne pouvoit accorder la même Lettre aux Etats qu'elle a accordé au Roi de Dannemarc, que le cas n'étoit pas pareil, que la situation de leur País n'avoit rien à craindre contre les insultes des Suédois, & que de plus ils n'étoient pas d'accord

cord avec eux de leurs différends. Il me repliqua, que puis que V<sup>otre</sup> Majesté n'avoit pas trouvé à propos de leur accorder une pareille Lettre, il étoit fâché d'en avoir parlé; qu'il faisoit tâcher de s'accommoder avec la Suède, que les Etats de Hollande avoient formé leurs avis, qu'il y avoit encore des points qu'ils ne pouvoient passer, qu'on dépêchoit exprès au Sieur d'Isbrand pour cela, & qu'il falloit être éclairci, sur ce que dans la dernière conversation dudit Isbrand avec les Commissaires, il lui a été dit que les Hollandois seroient traitez pour les péages, en faisant les mêmes conditions que les autres étrangers.

Que les Etats ne pouvoient pas passer cet Article de la sorte; que peut-être les Anglois leur promettant de ne prendre nul intérêt au siège de Brème, que s'il attaque le Dannemarc après cette Guerre, il ne s'y opposera pas; il peut aussi lui promettre des assistances contre les Moscovites; qu'un Article passé de la sorte se trouve peut-être contre les intérêts de l'Etat; qu'il veut observer religieusement tous ses Traitez précédens, & qu'ainsi il faut parler clairement & ne laisser aucun doute. Il y a aussi deux autres Articles sujets à diverses interprétations.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suède, & les ai informé de ces difficultez, afin qu'ils y remédient par leur prudence.

V<sup>otre</sup> Majesté verra, par la réponse que je fais à Monsieur Colbert, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi touchant les saluts, comme aussi sur la Sentence de confiscation qui a été donnée par l'Amirauté d'Amsterdam des Vaisseaux du Sieur Fremont, qui ont trafiqué en Angleterre

gleterre avec les Passeports de V<sup>ô</sup>tre Majesté. Les rencontres sont fort fâcheuses dans un tems où la défense est générale aux Sujets des Etats, de n'avoir aucun Commerce avec les Anglois, ce que les Peuples souffrent avec peine; & le Sieur de Wit m'a dit là-dessus, que si les Amitautes ne traitoient avec vigueur telles actions ils ne sçauroient contenir leurs Peuples, voyant que la France, qui à la même Guerre qu'eux, introduiroit un Commerce avec des Passeports. Un autre Navire appartenant à Michel Mel Bourgeois de Diépe allant en Ecoffe avec Passeport de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & un du Duc d'Yorck a été mené à Horne, ce qui a émû d'autant plus les esprits qu'ils ont jugé qu'il y avoit concert entre V<sup>ô</sup>tre Majesté & l'Angleterre pour établir le Commerce par la voye des Passeports & une infinité d'autres chimères, que les Peuples se mettent dans la tête, qu'il est difficile de leur ôter si l'on n'en fait cesser la cause.

Une Galiote vient d'arriver aux Etats de la part de l'Amiral de Ruyter, qui marque que les Ennemis sont en présence, & qu'il va commencer le Combat, la Lettre est datée du 4. à 8. heures du matin, nous avons entendu tirer continuellement du depuis.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 5. Août 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire

*faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire au Collège de l'Amirauté de Horn, afin que le Vaisseau, nommé le Saint Jean, appartenant à Michel Mel, Marchand de Diépe, du port de 70. tonneaux ou environ, Maître Michel Robin, rencontré & pris en Mer par un Navire de cet Etat, nommé le Renard d'Or équipé en Guerre, commandé par Laurens Férisson, & par lui mené audit lieu de Horn, chargé de Sel & de Cercles, qu'il portoit en Ecosse, à cause d'un établissement de Pêche de Saumon, qu'y a fait ledit Mel, soit relâché & mis en liberté avec ses Marchandises, suivant le Passeport du Roi qu'avoit ledit Robin, nonobstant lequel il a été ainsi pris & mené audit Horn.*

*Ledit Ambassadeur réitere aussi à Vos Seigneuries, la demande qu'il leur a déjà faite par son Mémoire du 29. Juillet dernier, pour la liberté de deux autres Navires de Diépe, nommé l'un la Sainte Marie, Maître Laurens Poulet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, aussi rencontrés & pris en Mer, nonobstant les Passeports du Roi qu'ils avoient, & menez à Amsterdam par un Capre de cet Etat; ensuite de quoi il plaira à Vos Seigneuries faire expédier leurs Passeports, pour la sûreté du retour en France desdits trois Vaisseaux. Donné à la Haye le cinquième Août 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E.

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 6. Août 1666.*

**J'**Ai été fort surpris de voir dans la dernière dépêche du Sieur de Pomponne, que le  
 Sieur

Sieur d'Isbrand, depuis le gain de la Bataille, avoit reçu ordres des Etats, de demander à la Suède une déclaration précise de Neutralité, cela étant formellement contraire à ce que vous m'aviez mandé ci-devant, & surquoi j'avois fait un fondement certain que le Sieur de Wit avoit fait prendre la Résolution aux Etats, de se contenter de la parole que le Roi de Suède me donneroit; sans en vouloir, exiger aucune autre pareille de lui, qu'il n'attaqueroit point le Roi de Dannemarc, & le laisseroit agir librement contre les Anglois. Comme j'ai donné part, il y a long-tems, à la Régence de Suède de cette Résolution qu'avoient prise les Etats, je vois qu'elle en interprète aujourd'hui le changement à l'effet d'une vanité que la Victoire inspire auxdits Etats, comme s'ils étoient au-dessus de toutes choses, & qu'ils pussent prescrire à chacun des Loix selon leur volonté, c'est pourquoi il sera bon de conseiller audit de Wit de porter ses Maîtres, à demeurer dans les termes de leur première Résolution, & d'autant plus que ma parole s'y trouve en quelque façon engagée, sur ce que ledit Sieur de Wit lui-même vous avoit rapporté de l'intention des Etats.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 8. Août 1666.*

J'AI estimé à propos de dépêcher ce Gentilhomme à V<sup>ô</sup>tre Majesté, pour l'informer de ce qui s'est passé dans ce dernier Combat. Le Sieur de Wit m'en a envoyé un Mémoire



moire sur les Lettres qu'il a reçûes de l'Amiral de Ruyter, & du Lieutenant Amiral Tromp, qui sont à présent près de Vlissingue pour se racommoder. De Ruyter a eu deux cens hommes tuëz dessus son bord, ayant été trois heures entre les trois Amiraux du Pavillon rouge & du Pavillon blanc; où il eût peri par un Brûlot, que les Ennemis lui avoient détaché, sans l'assistance de Messieurs les Chevaliers de Lorraine & de Coalin, de Cavois & du Baron de Busca, & quelques autres François qui s'offrirent d'aller au devant, avec deux Chaloupes & quarante Mousquetaires, ce qui réussit si bien, que le Capitaine du Brûlot les voyant venir à lui, avec tant de résolution, se jetta dans sa Chaloupe avec ses gens, & mit le feu au Brûlot, qui se consuma à cinquante pas du Vaisseau de l'Amiral de Ruyter. Nous avons perdu deux Vaisseaux qui ont été coulez à fonds, l'Amiral de Zélande Jean Evertsen, l'Amiral de Frise, & le sous Vice-Amiral tuëz, & trois Capitaines fort estimez.

Du côté des Ennemis il y a eu quatre grands Vaisseaux brûlez & coulez à fonds, on ne sçait par les Officiers.

L'Amiral de Ruyter a tellement ruiné le Vaisseau du Pavillon rouge, où étoit le Duc d'Albemarle, qu'il a été contraint de se mettre dans une Chaloupe avec son Pavillon, pour en aller monter un autre.

La Flote des Etats ne sçauroit être racommodée d'un mois, & ils auront de la peine de remplacer les hauts Officiers qu'ils ont perdu.

J'ai crû qu'il étoit important d'avertir Vôte Majesté en diligence de tout ce que dessus, afin de donner ordre à sa Flote de rester dans quelques

ques-uns de ses Ports, jusques à ce que celle de Hollande soit prête de sortir.

Le Sieur de Wit part dans une heure pour Zélande de la part des Etats, avec plein-pouvoir de remédier à toutes choses.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 10. Août 1666.*

**D**Es que j'ai eu le fâcheux avis de cette disgrâce arrivée aux Armes de mes Alliez, j'ai pris la Résolution de vous envoyer ce Courier exprès pour plusieurs raisons.

La première afin que vous témoigniez en mon nom aux Etats Généraux, la sensible part que j'ai prise au déplaisir que leur cause le mauvais succès de ce second combat, & que la douleur que j'en ai n'est pas moindre que celle qu'ils en peuvent ressentir, mais qu'il faut par nôtre fermeté, & par de nouvelles vigoureuses Résolutions non seulement en diminuer tous le préjudice, mais reduire bien-tôt les Anglois à souhaiter véritablement la Paix.

La seconde, afin que vous assûriez aussi de ma part lesdits Etats que je contribuërai sincèrement & avec application, tout ce qui dépendra de moi & de mes forces, pour faire ce que je viens de dire, & qu'il me semble même d'y voir beaucoup de facilité, l'Angleterre n'étant pas en état, pour un médiocre avantage qu'elle vient de remporter, ni de soutenir les grandes dépenses qu'elle a faites jusques ici, ni de résister à la longue elle seule aux efforts des

trois Puissances telles que sont celles de la France, de Dannemarc & des Provinces - Unies, puisque cette dernière seule a toujours combattu contre elle à forces égales, qu'elle a toujours rendu le danger égal, & qu'elle peut à l'avenir être secondée & appuyée de cent Vaisseaux de ses Alliez, lesquels malheureusement n'ont pû encore être de la partie, & qui composeront une nouvelle Flote égale, en forces & en nombre des Vaisseaux, à celles des Anglois.

La troisiéme, afin que vous puissiez promptement m'informer de l'état de toutes les affaires des Etats Généraux, & de ce qu'ils savent de celle des Anglois depuis la Bataille, c'est-à-dire, quel échec & quelle diminution aura reçu leur Flote dans le Combat, & quelle Résolution ils auront prise ou de rentrer dans la Rivière de Londres ou de poursuivre l'Escadre de Tromp, si elle n'étoit pas rentrée dans le Texel comme l'on dit, ou de tenir la Mer & croiser dans la Manche & avec quel nombre de Vaisseaux.

Le quatriéme, afin que si les Etats se trouvent en pouvoir & en volonté, comme je ne doute ni de l'un ni de l'autre, de remettre leur Flote à la Mer, aussi-tôt qu'elle aura été réparée, pour agir jusqu'à l'arrivée de la mauvaise saison, à quoi vous les exhorterez vivement de ma part, que vous leur proposiez en mon nom la jonction de ma Flote, & que comme elle ne peut manquer d'arriver dans très-peu de jours à la Rochelle, où à Belle-Ile, si elle n'y est déjà, vous voyiez dès à présent avec le Sieur de Wit & avec les autres Commissaires, quelles voyes seront les plus propres & les plus sûres pour faire ladite jonction, & que vous  
m'en

m'en rendiez compte en toute diligence, afin qu'on n'y perde pas un moment de tems utile, & que les ordres pour l'exécution se puissent incessamment donner de part & d'autre, selon ce qui aura été concerté & arrêté. Vous direz encore aux Etats, que je mande aujourd'hui même au Chevalier de Terlon, que j'ai depuis peu fait passer a Coppenhague en la même qualité de mon Ambassadeur qui étoit en Suède, qu'il tâche par des offices & de pressantes instances, qu'il fera de ma part au Roi de Dannemarc, à le porter de prendre dès à cet heure la Résolution de joindre une partie de sa Flote à la mienné, & a celle desdits Etats, quand on lui fera entendre qu'il est nécessaire de le faire pour le bien & avantage de la Cause commune, & qu'on lui donnera l'occasion & le moyen de faire cette jonction avec sûreté.

Je ne veux pas finir sans vous dire, que vous devez de nouveau recommander de ma part aux Etats leur accommodement avec la Suède, laquelle se voyant méprisée ou traitée avec dureté, pourroit dans ces conjonctures - ci prendre des Résolutions, qui nous seroient fort desavantageuses. On sçait que les Suédois ne manquent jamais de prétextes, pour faire tout ce qu'ils croient être de leur intérêt. Cet Article mérite autant que toute autre chose ses reflexions & toute l'application du Sieur de Wit, & ensuite de bons ordres au Sieur d'Isbrand.

Quand je vous ordonne dans cette Lettre de parler ou d'agir auprès de Etats, vous sçauvez bien distinguer ce qui doit ou peut-être dit dans leur Assemblée, d'avec ce qui doit être réservé pour vos seuls Commissaires.

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 10. Août 1666.*

**D**Epuis la Lettre du Roi écrite & sur le point du départ de ce Courier, j'ai reçu vôtre dépêche du 5. de ce mois. Je crois qu'il vaut mieux compatir avec ses amis dans leurs afflictions & les consoler, que de s'amuser à leur faire des reproches, quelques justes qu'ils puissent être: sans cela j'aurois cent choses à vous dire sur les desobligeantes & déraisonnables plaintes que vous a faites Monsieur de Wit. Quoi? Messieurs les Etats qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire, & que la seule protection du Roi a sauvé d'une ruine qu'ils ne pouvoient presque éviter, si la Suède & d'autres Princes de l'Empire se fussent joints à l'Evêque de Munster, les Etats dis-je, pour lesquels Sa Majesté contre tous les intérêts, a déclaré la Guerre au Roi son proche Parent, se plaindront qu'ils sont abandonnez & comme assassinez par la France, quand on leur refuse deux bagatelles qu'il a passé dans l'esprit de Monsieur de Wit de faire demander au Roi, & il vous dira là-dessus qu'il est obligé d'avertir ses Maîtres, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez; tout cela est si injuste & si mal-honnête, que s'il étoit arrivé en une autre conjoncture que celle de la perte d'un Combat où il faut consoler nos amis & nous réunir plus fortement que jamais, je vous aurois fait là-dessus une Lettre de six pages pleines d'un très-vif ressentiment de Sa Majesté, mais elle ne  
désire

désire pas que vous en disiez un seul mot audit Sieur de Wit, & qu'au contraire vous lui témoigniez avoir reçu ordre de Sa Majesté de le protéger plus que jamais, en cas que ses envieux voulussent prendre le prétexte de la disgrâce arrivée à la Flote pour lui susciter des embarras, & en effet Sa Majesté désire que vous employiez efficacement, & autant qu'il sera besoin, toute son autorité pour le soutenir.

Cependant pour vôtre information, je vous dirai que Monsieur van Beuningen a eu grand tort s'il a fait des commentaires sur une conduite fort sincère; car même les motifs des refus qu'on lui a fait ont été obligeans pour les Etats, s'ils sont bien considérez; cependant sur de pareilles bagatelles, on déclare que si les Provinces en sont informées on aura de la peine à les en faire revenir.

Ledit Sieur van Beuningen demande qu'on lui permette de faire une levée de Matelots dans nos Ports de Ponant; on lui répond qu'on lui pourroit facilement accorder sa demande, mais que Sa Majesté ne veut pas vendre de la fumée, ni que les Etats se puissent plaindre qu'elles les a voulu tromper, & que la sincérité l'oblige de l'avertir qu'il ne trouvera pas un seul Matelot dans tous ses Ports, & que du Quesne a eu toutes les peines du monde, y ayant employé trois mois de tems, à y former l'équipage de Vendôme. Ledit van Beuningen demande encore qu'on équipe promptement douze Brûlots, & connoissant que cela n'est pas praticable pour s'en pouvoir servir à tems dans le Combat, il se réduit à en demander deux qu'il dit être dans la Fosse de Mardik. On lui répond qu'il n'y en a

qu'un, comme il est vrai, & qu'il peut bien croire que Sa Majesté qui voudroit avoir payé beaucoup, & que tous ses Vaisseaux de Guerre & tous ses Brûlots pussent arriver à tems dans la Manche pour se trouver à la Bataille, ne refuseroit pas un Brûlot aux Etats, mais que Sa Majesté craignoit de donner à rire au monde, & que tant les Anglois que les Hollandois, voyant arriver ce Brûlot, ne dissent par moquerie & avec quelque raison, voilà la Flote de France qui vient secourir ses Alliez dans le péril; c'est la première réponse que je donnai à Monsieur van Beuningen, qui étoit selon mon petit jugement fort sensée pour ne vous laisser pas tomber dans le ridicule; néanmoins le même soir étant arrivé chez lui, il m'écrivit un Billet aussi pressant pour ce Brûlot que s'il eût été question de toute nôtre Flote, & l'ayant montrée au Roi, Sa Majesté m'ordonna aussi-tôt de lui expédier les ordres qu'il désiroit, au péril de toutes les moqueries qu'en pourroient faire & Amis & Ennemis, & ledit Sieur van Beuningen prit soin d'envoyer à Calais cet ordre si important par un Courier exprès, & Monsieur Nacquart m'a écrit du 2. qu'il alloit envoyer le Brûlot à Monsieur de Ruyter.



## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 13. Août 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Sieur de la Garde Belin ayant demandé au Collège de l'Amirauté d'Amsterdam la sortie de deux Vaisseaux François, le St. Anthoine & les Armes de France, veus de Dunkerque dans la Rade de Texel pour y prendre seulement la Compagnie ou Envoi de deux autres Vaisseaux, nommez le Lis couronné & la Justice, équipéz en Guerre pour le service de la Compagnie Occidentale de France, & le secours des Isles de l'Amérique, ledit Sieur de la Garde Belin auroit payé pour le droit de quarante-deux sols pour tonneau quatre cent quarante cinq florins dix sols, seulement par provision & comme par forme de consignation, de quoi ayant présenté depuis une Requête audit Collège de l'Amirauté pour avoir restitution de ladite somme, ledit Collège a répondu par une Apostille à ladite Requête, qu'il n'en pouvoit disposer jusques à présent, ce qui a obligé ledit Sieur de la Garde Belin de s'adresser audit Ambassadeur Extraordinaire, & ledit Ambassadeur de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise faire restituër audit Sieur de la Garde Belin, les 445. florins dix sols payez par lui, comme il est dit ci-dessus, par forme de consignation, pour la sortie de ces deux Vaisseaux, attendu qu'ils sont venus de Dunkerque sans aucunes Marchandises, & seulement pour jouir dudit Com-



Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que Paul le Vasseur, Capitaine d'une petite Courvette de Calais armée en Guerre, étant sortie de ladite Ville le sixième Juillet dernier avec Commission de France pour faire sa route du côté du Nord, avoit rencontré à la hauteur du Vlie País de Frise un Heu chargé de Goudron, tenant sa route du côté d'Angleterre, lequel il a fait aborder, & a trouvé que le Maître dudit Heu n'avoit aucun congé, connoissement, charte partie, lettres d'habitation ni d'adresse, ce qui l'a obligé de mettre de ses gens dessus à dessein de le conduire au premier Havre de France, mais le vent contraire l'en ayant empêché il avoit relâché aux Côtes de Frise, où il a crû être aussi bien en sûreté que dans les Ports de France; mais bien au contraire de cela que la Garde-côte lui a fait commandement d'aller à bord pour lui porter sa Commission, à laquelle il n'a trouvé rien à redire, & que néanmoins il n'a pas laissé de s'emparer dudit Heu & des Marchandises qu'il a mené en la Ville de Harlinge, où étant arrivés Messieurs de l'Amirauté auroient donné main levée au Maître dudit Heu, pour s'en aller où il avisera bon être avec son Vaisseau & ses Marchandises; que le douzième dudit mois le même le Vasseur a fait rencontre à la hauteur d'Inglant d'un autre Heu chargé de Chanvre tenant sa route vers l'Angleterre, qu'il a trouvé aussi sans congé, charte partie, connoissement, ni lettre d'avis & d'habitation, qu'il a pris & mené à Horn, ne pouvant le conduire en France à cause du vent contraire, où le Garde-côte l'a encore obligé de lui porter sa Commission, qu'il a trouvée en bonne forme, nonobstant quoi il n'a pas laissé de l'envoyer à Harlinge, ou il n'a pas lieu d'espérer plus de justice de cette prise que de la première; C'est pour quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de  
laisser

*laisser jouir ledit le Vasseur de ses prises suivant sa Commission, & les mener en France pour y être fait droit sur icelles.*

*Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries Pexemption des droits pour un Navire venu de Suède, chargé de cent pièces de Canon qui doivent servir à l'Armement des Vaisseaux de S. M. qui sont bâtis à Amsterdam. Donné à la Haye l'onzième Août 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 12. Août 1666.*

**D**epuis que le Sieur de Wit est arrivé en Zélande, il a trouvé le mal plus grand qu'il ne croyoit par la division de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & par la lâcheté de 40. Capitaines qui ont abandonné de Ruyter dans le Combat. Il m'érit que son application est à mettre d'accord les deux Chefs qui sont fort animez l'un contre l'autre. Il blâme trop, je l'ai averti que ledit Tromp est poussé à tenir la conduite qu'il tient par des voyes secretes, & que c'est une cabale où lui & plusieurs des principaux des Etats trempent. Je dois avertir Vôte Majesté que si la chose tire en longueur, il ne faudra faire nul fondement sur l'action de leur Flote, quoi qu'il y ait encore 80. Vaisseaux mais fort peu de braves Capitaines, les meilleurs ayant été tuéz en soutenant l'Amiral de Ruyter.

Ce que je trouve de plus fâcheux est de voir les lâches soutenus par leurs Parens Députez des

Villes & des Amirautez, & qu'ils resteront dans l'emploi comme s'ils avoient fait leur devoir.

La Flote Angloise a été trois jours près de Blanckenbergue à la vüe de celle de Hollande, elle est à présent devant la Meuse, & a détaché dix grands Navires pour aller du côté du Nord. On ne sçait pas si le reste de la Flote suivra, en ce cas le Roi de Dannemarc pourroit avoir des affaires; leur dessein peut être aussi d'aller au devant de la Flote des Indes, qui est sur le point d'arriver, ou bien d'aller prendre dans le Zond quantité de Vaisseaux Marchands Anglois chargez de toutes sortes d'Ustensiles pour la Marine.

La Victoire des Anglois paroît en ce qu'ils sont Maîtres de la Mer.

Vôtre Majesté verra, s'il lui plaît, dans ma dépêche du 17. Juin dernier, comme les Sieurs de Wit & Huigens, Commissaires aux affaires secretes, m'ont dit que les Etats ne feroient pas difficulté de se confier aux écrits en bonne forme qui seroient donnez à Vôtre Majesté de la part de la Couronne de Suède, qui déclarât qu'elle observeroit tout ce qui sera arrêté, nonobstant que la Paix se fit avec les Moscovites. Du depuis le Sieur d'Isbrand a écrit qu'il espère obtenir un Acte de Neutralité en bonne forme.

Les Etats ont envoyé ce matin 600. mille livres en Zélande pour la Flote, & on louë des Matelots de tous côtez pour remplacer ceux qu'on a perdu.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 15. Août 1666.*

**L**E Sieur de Wit arriva hier de Zélande, après avoir raccommo- dé les Sieurs de Ruy- ter & Tromp, & remis la bonne intelligence & l'union dans sa Flote. Sa présence étoit né- cessaire à la Haye pour dissiper les cabales qui commençoient de se former. Je n'ai rien omis dans son absence pour faire connoître de la part de Vôtre Majesté, qu'elle seroit contraire à tous ceux qui formoient des desseins de broüiller, & plusieurs Villes ensuite sont demeurées dans la retenüe sans prendre partie. Il n'y a plus rien à craindre à présent de ce côté-là, & je vois toutes choses disposées à une bonne union.

Le Sieur de Wit & les Commissaires, dans nô- tre Conférence, m'ont dit que la Flote ne scau- roit être prête que dans un mois, que si celle des Anglois étoit vers le Texel, la leur iroit la cher- cher, & qu'en ce cas la Manche seroit libre à la Flote de Vôtre Majesté; que si celle d'Angle- terre rentroit dans la Rivière de Londres ou aux Dunes, celle des Etats iroit se poster soit à l'en- trée de la Tamise, ou entre Douvres & Calais, & qu'ainsi celle de Vôtre Majesté aura facilité de se joindre sans rien risquer.

Lesdits Commissaires m'ont assuré que la Flote seroit de 80. Vaisseaux bien équipés, que les Anglois n'en ont à présent que 70. qu'ils en ont renvoyé dix fort mal traitez & hors de Com- bat, & trois brûlez ou coulez à fonds. Ils ont

mis 60. hommes à terre en Nord-Hollande près d'Egmont, qui ont brûlé deux maisons & mis un Etendart rouge sur une Dune qu'ils y ont laissé, & de-là sont allez vers le Texel. Tous les Marchands appréhendent fort pour leurs Vaisseaux qui ont ordre de revenir, & pour ceux de la Compagnie des Indes.

J'ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de finir l'accommodement avec la Suède. Ils m'ont répondu que c'étoit leur intention, mais que les Etats veulent trouver leurs sûretés, & qu'ils ne peuvent les trouver qu'aux conditions qu'ils m'ont déclaré l'Ordinaire dernier, dont j'ai rendu compte à V<sup>ô</sup>tre Majesté. Les Etats accordèrent hier l'exemption de droits des cent pièces de Canon venus de Suède pour le compte de V<sup>ô</sup>tre Majesté. Le Sieur de Wit m'a témoigné que les Etats se sentoient fort obligés à V<sup>ô</sup>tre Majesté, de la Lettre qu'elle écrivoit au Roi de Dannemarc sur ce sujet, & le prie de leur accorder ce secours dans cette conjoncture présente.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 15. Août. 1656.*

**V**ous verrez dans la dépêche du Roi tout ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, les Commissaires & moi dans deux Conférences que j'ai eu avec eux sur les points de la dépêche de Sa Majesté. C'est en user bien généreusement, Monsieur, que de n'insulter pas ses Amis par des sinistres reproches, dans une conjoncture d'affliction  
com-

comme celle d'à présent. Je n'ai pas laissé de le dire à Monsieur de Wit, & de lui témoigner l'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté de le protéger & me servir de son nom en toutes rencontres où il iroit de son intérêt. Il s'en est senti fort obligé, & m'a prié de vous écrire qu'ils n'oublieroit jamais cette marque de la bonté du Roi. J'ai remarqué qu'il a été bien aise que cela se soit passé de la sorte, & qu'il s'attendoit a quelques reproches. Je lui ai lû ce qui est porté dans votre dépêche sur les demandes de Monsieur van Beuningen & vos réponses; il est convenu qu'elles étoient justes, & que ledit van Beuningen s'en devoit contenter. J'ai adressé hier le paquet de Monsieur le Chevalier de Terlon à Monsieur Courtin, & lui ai écrit un Billet de l'ouvrir en son absence & faire ce que Sa Majesté ordonne.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 19. Août. 1666.*

**M**onsieur de Wit revenant de Zélande avoit crû d'avoir terminé les différends de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & avoir par là dissipé toute cette grande cabale qui s'étoit élevée; mais il n'a pas été deux jours hors de la Flote; que les cabales ont échauffé Tromp & l'ont porté à se plaindre plus haut qu'auparavant, & toute la Flote est partagée pour les deux partis. Monsieur de Wit s'y en retourne dans deux jours; il me pried'aller dans les Villes & se servir du nom du Roi pour porter les esprits

prits à demeurer dans l'union, ce que je ferai la semaine prochaine. Je crains même qu'il ne soit obligé de monter sur la Flote avec des Députés des États, pour contenir Tromp dans son devoir, ce qui seroit très-fâcheux, sa présence étant fort nécessaire à la Haye.

Si la Flote du Roi arrivoit dans cette conjoncture elle remettroit les mutins dans leur devoir.

J'ai fait lire à Monsieur de Wit la Lettre de Monsieur Colbert à Terron, mais comme il n'a rien pris de l'arrivée de la Flote, il n'en a pas été beaucoup satisfait.

Les États ont nommé des Commissaires pour entendre les plaintes de Monsieur le Duc de Neubourg, & si les choses se vérifient comme le Mémoire le porte, Monsieur de Wit m'a assuré qu'on lui donnera satisfaction. L'on travaille aussi avec le Chancelier de Cologne pour ajuster les différends de Rhimberg.

Il arrive tous les jours quelque chose de nouveau qui retarde l'accommodement de Suède; les États ne peuvent passer l'Acte de la Médiation, comme il est couché. Vous verrez, par ce Mémoire, de la manière qu'ils le prétendent pour y trouver leur sûreté, & ce qu'ils m'ont répliqué touchant les Péages & Droits nouveaux.

J'ai estimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Messieurs les Ambassadeurs de Suède pour ne vous importuner pas par des redites. Je n'ai oublié aucune des raisons portées dans les dépêches du Roi, pour obliger Monsieur de Wit & les Commissaires à se relâcher sur les termes du projet de l'Acte, que Messieurs les Ambassadeurs m'ont envoyé, & après beaucoup de contestations, Monsieur de Wit  
m'a

m'a dit en particulier que cela ne se pouvoit pas, que la Ville d'Amsterdam & toute la Hollande voyoit fort bien, que par l'augmentation des Droits & Péages, la Suède leur vouloit ôter le Commerce de la Mer Baltique, & qu'il n'oseroit pas leur proposer aucun temperament là-dessus.

Monsieur du Buat, qui étoit auprès du Prince d'Orange, avant qu'on eût changé sa Maison, fût arrêté prisonnier par ordre des Etats hier au soir, & ses papiers ont été saisis: on l'interroge présentement, on le soupçonne d'avoir eu intelligence en Angleterre & d'être de cette nouvelle cabale de Tromp. Beaucoup de gens de la Milice en sont soupçonnez. Dans peu de jours on verra plus clair à cette affaire; mais il paroît déjà que tous les Amis des Espagnols supportent Tromp.

La Flote des Anglois se proméne toujours sur ces Côtes depuis le Texel jusques à la Meuse. Il ne paroît qu'environ 30. Navires, & on est dans l'incertitude si le reste a passé jusques au Zond, ou s'ils sont retournez jusques à la Meuse.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs  
les Etats Généraux des Provinces-Unies  
des Pais-Bas. Le 19. Août 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de réitérer fortement à Vos Seigneuries les instances qu'il leur



leur a ci-devant faites pour le relâchement de deux Navires Flutes, appartenant au Sieur Fremont Marchand de Paris, qui retournant d'Angleterre, où ils avoient (avec Passeport du Roi) porté le Bagage de Milord Hollis, ont été pris & menez à Amsterdam, où Sa Majesté a été fort surprise d'apprendre que dans un même cas de Passeports, que deux Vaisseaux avoient chacun de Sa Majesté, le Collège de l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam ait ordonné le relâchement de l'un & la confiscation de l'autre, y ayant tout lieu de les traiter également & de les relâcher tous deux, d'autant plus qu'il se voit clairement, que si on a eu dessein d'aller charger ces Vaisseaux de Plomb & de Charbon, ce n'a été qu'en chemin faisant & par occasion, & non pas que l'on ait eu la moindre pensée d'établir par le moyen desdits Passeports aucun Commerce en Angleterre, en faveur des Sujets de Sa Majesté, qui leur a fait des défenses très-rigoureuses d'y en avoir aucun; & même Sa Majesté voyant l'effet qu'un seul cas de cette nature a produit dans les Provinces-Unies, a résolu d'en retrancher la cause à l'avenir, & de n'expédier plus de pareils Passeports; mais elle espère de la justice & de l'honnêteté de Vos Seigneuries que le Sieur Fremont, qui n'a agi que sur la foi de ses Passeports, ne souffrira pas le préjudice de la confiscation qui a été ordonnée, & qu'au contraire elles la feront reparer, par la considération de l'intérêt que Sa Majesté est obligée de prendre en cette rencontre à la restitution desdits deux Vaisseaux audit Fremont dans le même état qu'ils ont été pris, & même que Vos Seigneuries leur accorderont leurs Passeports pour la sûreté de leur retour en France, après la connoissance qu'elles auront que la chose n'est d'aucune conséquence.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries que par leur Résolution du 11. de

ce mois il leur a plû exempter des Droits du Païs un Vaisseau qui a aporté cent Canons de Suède, pour armer ceux qui se bâtissent pour le Roi à Amsterdam; mais comme il se trouve de plus parmi lesdits Canons de Fer propre à faire des Ancres pour ledit Vaisseau, il les prie au nom du Roi son Maître de vouloir étendre leur exemption aussi bien sur ce Fer que sur les Canons, s'assurant que comme Vos Seigneuries ont intérêt de souhaiter le prompt Armement desdits Vaisseaux de Sa Majesté, elles n'apporteront pas de difficulté à ladite exemption pour le Fer qui doit être employé à leurs Ancres.)

Ledit Ambassadeur a aussi reçu avis qu'il doit venir de Suède jusques au nombre de six cent Canons pour les Vaisseaux du Roi & du Fer pour les Ancres à proportion, & ordre de demander à Vos Seigneuries l'exemption pour cette quantité de Canon & de Fer dont partie est déjà arrivée & le reste ne tardera pas à arriver, afin d'armer bien-tôt les Vaisseaux de Sa Majesté & les mettre en état d'agir. Donné à la Haye le 29. Août 1666.

D'ESTRADES.

## M E M O I R E

Du Roi pour servir d'Instruction au Sieur Marquis de Bellefond, s'enallant en Hollande.

A Utant que le Roi a vû avec un indicible déplaisir, que son Armée Navale par de fâcheux contre-tems, n'ait pû avoir part au péril & à la gloire des deux Batailles qui se sont données sur Mer, cette Campagne, autant Sa Majesté souhaite avec passion que la mauvaise saison n'arrive pas, sans  
que

que l'on remporte quelque avantage décisif sur les Anglois par un nouveau Combat, où les Officiers de sa Flote & leurs équipages ayent lieu de signaler leur valeur & leur zèle, pour le bien de la Cause commune.

Dans cette vûe qui fait aujourd'hui le plus ardent desir de Sa Majesté, aussi-tôt qu'elle scût l'évènement du dernier choc des Flotes, & que celle de Messieurs les Etats, quoi qu'avec perte seulement de deux Vaisseaux, avoit été obligée de rentrer dans les Ports de Zélande pour se radouber, Elle dépêcha un Courier exprès au Sieur Comte d'Estrades, son Ambassadeur en Hollande, pour témoigner auxdits Etats le déplaisir que ce malheur lui avoit causé, la disposition où elle étoit de contribuer tout ce qui dépendroit d'Elle pour le reparer promptement, & pour cet effet, scavoir en quel tems précisément ils pourroient remettre leur Flote à la Mer, & par quels moyens ils estimoient que l'on pût plus sûrement faire la jonction de la Flote de Sa Majesté avec la leur.

Ledit Sieur d'Estrades, après avoir longuement conféré sur la matière avec les Commissaires desdits Etats, qui ont accoutumé de traiter avec lui, a répondu au Roi de leur part qu'ils étoient en état de remettre leur Flote en Mer dans le 15. du mois prochain, composée de quatre-vingt bons Vaisseaux; & touchant la jonction, que si celle des Anglois étoit vers le Texel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas-là la Manche seroit libre à celle de Sa Majesté; ou que si l'Ennemi rentroit dans la Rivière de Londres, ou étoit aux Dunes, la Hollandoise iroit se poster, ou à l'entrée de la Tamise, ou entre Douvre & Calais, & qu'ainsi celle de Sa Majesté auroit facilité de la joindre sans rien risquer.

Comme on ne peut bien discuter une matière qui  
attire ...

attire de si grandes conséquences après soi, par des Lettres qui ne repliquent point, & comme d'ailleurs les Commissaires des Etats n'ont touché que deux cas entre un plus grand nombre d'autres, qui peuvent très-facilement arriver, & qui mettroient en péril l'une & l'autre Flote, si on n'y avoit pourvu, & enfin que sur les deux cas même qui ont été touchés de delà, il y a beaucoup de choses à dire, les expédiens que l'on propose ne satisfaisant pas entièrement Sa Majesté sur la sûreté de la jonction, Sa dite Majesté, qui n'a présentement rien plus à cœur que cette affaire, a pris la Résolution de faire faire une course en Hollande au Marquis de Bellefond, son premier Maître d'Hôtel & Lieutenant Général de ses Armées, afin qu'après avoir communiqué audit Sieur d'Estrades les sentimens de Sa Majesté, dont on l'informera mieux ici de vive voix, & lui de la même manière ledit Sieur d'Estrades, qu'on ne le sauroit faire par écrit, ils puissent l'un & l'autre conférer de nouveau pleinement sur la matière avec les Commissaires des Etats, & concerter les meilleures mesures qu'ils estimeront qui se peuvent prendre sur chacun des divers cas qu'on peut prévoir, afin que ledit Sieur de Bellefond venant après en rendre compte à Sa Majesté, & Elle les approuvant, Elle puisse envoyer ses ordres en toute diligence au Sieur Duc de Beaufort, par le même Marquis de Bellefond, comme étant celui qui sera le mieux informé de tous les concerts qui auront été pris, & lequel d'ailleurs avoit il y a long-tems demandé à Sa Majesté, la grace de pouvoir se trouver au premier Combat Naval qui se donneroit, ce qu'elle lui avoit accordé.

En premier lieu, ledit Sieur de Bellefond dira aux Commissaires, que ce que Sa Majesté l'a chargé de demander avec plus d'instance aux Etats, c'est qu'ils

veulent bien ordonner précisément à leur Lieutenant Général Amiral de Ruyter, de ne donner pas de Combat contre les Ennemis, ni pendant le reste de cette Campagne ni à l'avenir, si la Guerre dure encore, que la Flote de France ne soit jointe à la leur, & cela tant pour le propre honneur de Sa Majesté, & pour fermer la bouche à ceux qui ont voulu jusqu'ici mal juger de ses intentions, sur le long retardement de l'arrivée du Sieur Duc de Beaufort, que pour plus grandes sûretés de pareilles actions, la prudence ne permettant pas que l'on hazarde sa propre reputation, & son plus considérable intérêt avec des moindres forces, quand on a facilement le moyen d'en assembler de plus grandes, & de mettre l'un & l'autre à couvert, agissant avec une apparente probabilité de la Victoire.

Cette instance, que l'on devra fortement appuyer, sera sans doute très-agréable aux Etats, qui en tireront la conséquence que le Roi ne veut ni épargner les Ennemis, ni exempter sa Flote d'aucun des dangers que celle de ses Alliez peut courir.

Ces fondement étant présupposé qu'on ne combâtra plus qu'avec toutes les forces conjointes, il reste à délibérer & à concerter par quels moyens plus sûrs on fera toujours cette jonction, selon chacun des divers cas de l'action de la Flote Ennemie.

Il semble que ces divers cas peuvent se réduire à sept principaux: le premier, que la Flote Angloise aille au Texel, ou plus avant dans le Nort, soit pour faire quelque dommage au Roi de Dannemarck, ou pour intercepter les Vaisseaux qui reviennent des Indes chargés si richement, & les autres Navires Marchands qui retournent sous la bonne foi de la Victoire du mois de Juin, & enfin pour tirer de l'Elbe les vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui n'en ont osé sortir jusqu'à présent, chargés de beaucoup de denrées du Nort,

ab-

absolument nécessaires pour la Navigation & pour l'équipement des Flotes.

La seconde, que la Flote Ennemie rentre dans la Riviere de Londres, par le défaut de Munitions & de Victuailles, & y désarme entièrement, sans témoigner aucun dessein de se remettre à la Mer cette Campagne, comme la nécessité d'argent ou d'autres provisions pourroit bien l'y obliger.

La troisième, que ladite Flote rentre dans la même Riviere, ou dans ses autres Ports, mais avec dessein de prendre des Munitions & des Victuailles, pour se mettre promptement à la Mer.

En quatrième lieu, qu'elle continuë à tenir la Mer, & à croiser dans la Manche & sur les Côtes des Etats, se faisant ravictualler par des Barques qui lui seront envoyées.

La cinquième, qu'elle vienne toute contre le Duc de Beaufort, quand elle apprendra son arrivée à la Rochelle, & sa prochaine venue vers la Manche, espérant de le pouvoir attaquer seul avant la jonction.

La sixième, qu'elle se divise, envoyant une partie de ses Vaisseaux sur les Côtes des Provinces-Unies, & l'autre contre le Duc de Beaufort.

Et la septième & dernière, qu'elle se tienne à l'embouchure de la Riviere de Londres ou dans Portsmouth, toujours en état de sortir aussi-tôt qu'elle verra paroître à la Mer ou la Flote de Sa Majesté, ou celle des Etats; & ainsi pouvoir combattre l'une & l'autre seule avant que la jonction ait pu se faire.

Sa Majesté a dit au Sieur de Bellefond ses sentimens sur chacun desdits cas, qu'il communiquera au Sieur Comte d'Estrades, afin qu'ils puissent ensemble travailler à attirer les Etats dans les mêmes pensées.

Il y en a plusieurs sur lesquels il n'échet presque pas de faire aucune déclaration, chacun pouvant d'a-

bord

bord juger ce qu'il devra faire, comme si les Ennemis vont vers le Nord, ou s'ils rentrent dans la Rivière de Londres pour desarmer leur Flote, ou s'ils viennent vers le Duc de Beaufort, car aux deux premiers la jonction se fera sans difficulté, & au troisième la Flote des Etats devra suivre celle de l'Ennemi. Il n'est pas à présumer après la fâcheuse expérience que les Anglois ont faite au mois de Juin dernier, qu'ils songent plus à séparer leurs forces; il est plus sûr de prendre de ce côté-ci des mesures sur la croyance qu'ils ne tomberont plus dans cette faute, & qu'ils feront au contraire tout ce que le bon sens & la raison dicte, qui est sans doute autant sur Mer que sur Terre, de s'opposer de tout son pouvoir à la jonction des forces Ennemies, de tâcher de combattre l'un des deux Corps Ennemis avant qu'ils se puissent joindre. On veut dire que les Anglois étant bien conseillez, pourvu que les moyens d'argent & autres choses nécessaires ne leur manquent pas, dès qu'ils apprendront l'arrivée à la Rochelle de la Flote de Sa Majesté, & qu'elle y aura trouvé des Victuailles qu'on y a fait depuis long-tems préparer, afin que rien ne retarde son passage dans la Manche, ils se tiendront vrai-semblablement en état de pouvoir faire, ce qui a été dit dans le quatrième ou dans le dernier cas; & c'est aussi principalement sur ces deux là, que Sa Majesté charge le Sieur de Bellefond, de lui rapporter des réponses bien précises de ce faire à la Flote des Etats de sa part, pour se donner la main avec celle que commande le Duc de Beaufort, & faire réussir la jonction avec le moins de danger de l'une & de l'autre qu'il se pourra.

Ces sortes de Résolutions sont de si grande importance, qu'il semble à Sa Majesté qu'elles ne peuvent être trop consultées avec les gens du métier, c'est pour quoi elle estimeroit très-utile, & même en quel-  
que

*quē façon nécessaire, ou que l'on trouvât moyen de faire venir à la Haye le Sieur de Ruyter, ou que le Comte d'Estrades, le Sieur de Bellefond, & le Sieur de Wit allassent eux-mêmes le trouver au lieu où il est, pour concerter toutes choses de l'avis du Chef qui les doit exécuter, en ce qui regarde le fait de Messieurs les Etats. Sa Majesté se remet du surplus à ce qu'elle a dit de vive voix audit Sieur de Bellefond. Fait à Vincennes le 22. Aout 1666.*

L E T T R E.

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 26. Aout 1666.*

**D**Epuis la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté sur la détention de Buat, il a été interrogé plusieurs fois par des Commissaires, il a avoué avoir fait un Voyage à Anvers, & conféré avec un Gentilhomme du Roi d'Angleterre, des moyens pour faire la Paix, qui vont à changer la forme du Gouvernement présent, & à se séparer de la France. Il a avoué avoir tout communiqué au nommé Kivit, qui est dans le Gecommitéerde Raed de la part de la Ville de Rotterdam, & Beaufrere de Tromp, & à vander Houst, qui est dans le Conseil d'Etat de la part de la même Ville de Rotterdam; ainsi ces deux-là sont les plus chargez, & comme étant complices avec le Buat, & les chefs de la Négociation & de l'intelligence, Messieurs les Etats les ont interdits de leurs charges, & ont donné ordre au Fiscal d'en connoître.

Les Sœurs de Tromp ayant fait imprimer  
quel-



quelques Mémoires, qui bleffoient l'autorité de l'Etat, ont été citées à l'Assemblée, & puis mises entre les mains du Fiscal.

Tromp a été mandé à la Haye, où il est arrivé depuis deux jours. Messieurs les Etats l'ont fait venir dans l'Assemblée, & après avoir blâmé sa conduite, lui ont ôté sa charge, & en ont pourvû Monsieur van Ghent, personne de qualité, & qui étoit second de Kuyter à ce dernier Combat.

Il a été fort débâtu si l'on ôteroit la charge à Tromp, parce qu'il est fort aimé de tous les Matelots, & du même Peuple qui est celui qui cause les plus grands desordres dans les Villes; mais après avoir bien considéré les accidens qui en pouvoient arriver, les Etats ont jugé qu'ils seroient moindres que ceux qui sont à craindre, si ledit Tromp étoit dans la Flote avec le crédit qu'il y a. C'est pourtant un homme de grand service, & qui seroit bien propre à commander l'Escadre des Vaisseaux, que Vôte Majesté a fait bâtir à Amsterdam; Il y avoit à prendre des sûretez avec lui, comme celle de l'obliger à porter, cent mille écus qu'il a en France, & y acheter une Terre, & des mesures avec Monsieur de Wit, pour ne l'attirer pas sans la participation au service de Vôte Majesté. J'attendrai ses ordres là-dessus, & les suivrai très-punctuellement.

Monsieur de Wit est allé à la Flote pour la presser de partir, établir Monsieur van Ghent dans la charge de Tromp, & tâcher d'unir les Matelots qui sont divisez en deux factions, & même en sont venus aux mains. Les uns tenant le parti de de Ruyter, les autres de Tromp. Ce desordre en a causé un fort grand, car les Anglois

glois sont entrez dans la Rade de Vlie, conduits par un Capitaine Hollandois, qui fût cassé l'année passée pour avoir mal fait son devoir, & ont brûlé cent quarante Navires Marchands & deux Navires de Guerre, & ensuite un Village sur la côte; on estime cette perte à plus de six millions.

Le dommage de la Bataille, l'incendie des Vaisseaux, & les grandes intelligences que les Anglois ont dans les Villes, à quoi la cabale d'Espagne est jointe, ont fait juger à Monsieur de Wit que le moyen le plus prompt, pour remédier à tout ce que dessus étoit de mettre l'union dans la Flote; il y porte treize cens mille livres pour cela, & après il la doit faire sortir en Mer, pour aller vers le Nort, où les Anglois sont pour attendre la Flote des Indes. Ce parti est nécessaire à prendre pour contenir les Villes dans leur devoir, un nombre infini de Marchands étant ruinez par cette dernière perte, qui excitent la canaille du Peuple à la revolte contre les Magistrats. Les Espagnols n'oublient rien pour les y porter, & ils débitent par les Villes des Libelles infames contre Vôte Majesté, & le Gouvernement présent de Hollande; On a donné les ordres nécessaires pour les supprimer par tout, & il en paroît peu à présent, j'en envoie une Copie à Monsieur de Lionne.

Le Sienr de Wit en partant m'a fait prier de voir les Députez des Villes, de les ménager autant qu'il sera possible, & tâcher même de gagner ceux que je trouverai chanceler entre l'un & l'autre parti. Il a déjà reconnu que j'y ai agi assez utilement depuis huit jours. Je continuerai encore, & n'oublierai rien de tout ce qui

pourra contribuër à rompre , & diffiper une si grande cabale , qui a infecté la plus grande part des Magistrats des Villes.

Comme je travaillois à cette dépêche , Monsieur de Bellefont est arrivé , qui a aporté la nouvelle tant désirée ici de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort à la Rochelle : dès l'instant , j'ai demandé des Commissaires aux Etats, qui sont venus chez moi : il leur a fait entendre le sujet de son Voyage , & sans entrer plus avant en matière avec eux , ils nous ont dit que le Sieur de Wit & les Députez qui sont partis pour la Flote , ayant tout pouvoir de conclurre pour la jonction , en prenant les avis de Monsieur de Ruyter , ils s'en remettoient à eux : Nous avons résolu Monsieur de Bellefont & moi de partir demain pour Zélande , & je donnerai par même moyen à Monsieur de Ruyter le présent que Vôte Majesté lui a envoyé , & l'Ordre de St. Michel.

Je verrai encore aujourd'hui partie des Villes , pour les disposer à demeurer fermes dans le bon parti , & je serai de retour à la Haye dans sept jours pour continuër à les solliciter.

Je ne dirai rien à Vôte Majesté de la Flote , par ce que Monsieur de Bellefont lui en aura dit des nouvelles de vive voix , après que nous aurons examiné toutes choses.



M E M O I R E

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 26. Août 1666.

**L**E Comte *d'Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il vient de recevoir présentement des Lettres de Sa Majesté, par les mains de Monsieur le Marquis de Bellefont, son premier Maître d'Hôtel. Mais d'autant qu'elles traitent d'affaires pressées & importantes, il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner le plus promptement qu'il se pourra des Commissaires pour les examiner, Monsieur le Pensionnaire de Wit étant absent. Fait à la Haye le vingt-sixième jour d'Août 1666.

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 27. Août 1666.*

**J**'Ai reçu votre dépêché du 19. Je considère les divisions de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, pour un des plus grands préjudices, qui pourroient dans cette conjoncture arriver aux Etats, & à la Cause commune, si on ne trouve le moyen de les faire cesser, d'autant plus que les aigreurs qu'on dit être extrêmes entre ces deux Chefs, ne s'arrêtent pas à leurs

seules personnes, & à quelqu'un de leurs amis; mais que vous mandez que toute la Flote se partialise pour l'un ou pour l'autre; & comme d'ailleurs Tromp est fort Serviteur de la Maison d'Orange, il est bien à craindre que tous les Peuples, Villes ou Provinces qui sont affectionnez au Prince, ne prennent l'occasion de ce différend particulier de deux hommes, pour faire des cabales qui produisent une grande division dans l'Etat, dont nos Ennemis profitent; C'est encore un grand mal que Tromp ne croyant pas le Sieur de Wit son Ami, & étant dans des intérêts contraires, le Pensionnaire n'aura pas sur son esprit, le crédit qu'il faudroit, pour lui faire goûter les raisons qu'il lui représentera, pour le porter à respecter son Général, à bien vivre avec lui, & à faire céder tous ses ressentimens au bien de sa Patrie, ce que je ne doute pas que de Ruyter qui est plus âgé, & qui a plus de prudence ne fasse volontiers de son côté, & sincèrement; c'est pourquoi regardant cette affaire comme étant de tous nos intérêts communs, celle de la plus grande considération que nous ayons, non seulement j'approuve le Voyage que vous vous proposiez de faire dans les Villes à la prière du Pensionnaire, pour exhorter un chacun à l'union, mais que vous alliez aussi au lieu où se trouveront ces deux Officiers Généraux pour employer mes offres, mes exhortations, & mon autorité à les remettre bien ensemble, prenant les paroles de part & d'autre, de ce que vous pourrez vous servir de lui, pour leur faire entendre que le principal motif de son Voyage a été le désir que j'ai de leur accommodement, & ensuite leur faire dire par ledit Marquis comme venant de moi, tout ce que vous estimerez à  
 pro-

propos pour y mieux parvenir , après l'avoir néanmoins concerté avec le Sieur de Wit.

Ce fera à la vérité un grand malheur que ce démêlé-ci ne pouvant être accommodé, & les Etats d'ailleurs ne pouvant ôter à Tromp le Commandement de son Escadre , sans courir risque de divers inconvéniens , soit dans les actions de la Guerre, soit à l'égard des Peuples & des Matelots qui aiment ce jeune Officier , le Sieur de Wit soit obligé de monter sur la Flote , quand elle se mettra à la Mer , car outre le besoin qu'on aura tous les jours de sa présence à la Haye en toutes sortes d'affaires , la prudence ne voudroit pas qu'on laissât exposer dans un si manifeste danger un Homme de cette importance, dont la perte seroit fatale à l'Etat dans cette conjoncture: néanmoins mon sentiment seroit que l'accommodement ne se pouvant faire , on passât sur les deux considérations que je viens de dire plutôt que de laisser sortir la Flote , avec la division qui se voit entre ces deux Officiers principaux , & qui partage le reste de ladite Flote en de pareils sentimens de desunion ; Je crois pourtant qu'on ne doit venir à ce remède qu'à la dernière extrémité. Ne manquez pas cependant de témoigner de ma part au Sieur de Wit , que je lui sçais beaucoup de gré de la Résolution qu'il a fait prendre aux États de faire arrêter du Buat , sur les intelligences qu'il entretenoit en Angleterre , pour favoriser & promouvoir le dessein qu'on a , & qu'auront toujours les Ennemis , de tâcher à porter les États à traiter l'accommodement à part , & à le conclure à mon exclusion : ce sont des pensées qui ne tombent pas dans l'esprit des Anglois à mon égard , & ils voyent bien que leur ayant déclara-

ré la Guerre, pour le seul intérêt des Etats contre tous les miens, je suis incapable d'abandonner jamais mes Alliez. Il ne s'agit donc pour obtenir une prompte & bonne Paix, que de leur donner là-dessus la même bonne opinion des Provinces-Unies, qu'ils l'ont déjà de moi, & c'est à quoi l'arrêt du Buat pourra servir beaucoup, & particulièrement s'il est suivi du châti- ment que mérite sa trahison, comme je me le promets de l'équité des Etats, de leur prudence, & de la considération qu'ils auront de leur propre honneur, & même de leur intérêt, pour bien détromper nos Ennemis de ces fortes de fausses espérances, qui empêchent de recourir à de meilleurs moyens pour avoir la Paix, dont, quelque bonne mine qu'ils tiennent, ils ont incom- parablement plus besoin que nous.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 27. Août 1666.*

**M**Es Galères sont rentrées depuis quelques jours dans le Port de Marseille, mais avec un si grand nombre de malades tant Matelots, Soldats, que Forçats qu'il m'est impossible d'en pouvoir remettre présentement plus de six à la Mer, qui n'y pourront même demeurer que jusques à la fin du mois de Septembre, & comme après qu'elles se feront retirées, les Anglois resteront les Maîtres de la Mer Méditerranée, & y pourront continuër leur Commerce avec plus de liberté que jamais, ce qu'il est important d'empêcher pour le bien de la Cause  
com-

commune ; J'ai résolu , si les Etats veulent envoyer dans cette Mer les douze Fregates , dont vous leur avez si souvent parlé de ma part , d'armer six de mes Vaisseaux pour y joindre , afin de faire une Escadre commune , qui puisse ôter à nos Ennemis la facilité qu'ils auroient autrement de se rendre les Maîtres du trafic du Levant. Je désire donc que vous fassiez connoître au Sieur de Wit , le préjudice que la Cause commune recevroit , si nous abandonnions tout-à-fait la Mer Méditerranée , & qu'ensuite vous le pressiez de disposer ses Maîtres à prendre la Résolution d'y envoyer le plutôt qu'il leur sera possible lesdites douze Fregates , pour joindre à six de mes Vaisseaux , auxquels même j'en joindrai encore deux autres au commencement de l'année prochaine , en sorte que s'il est jugé nécessaire , ces deux Escadres , qui seront composées pour lors de vingt Vaisseaux pourront passer en Ponant , pendant le tems que toutes mes Galères occuperont la Méditerranée , & continueront d'empêcher le Commerce des Anglois. Ne manquez pas de me rendre compte incessamment des réponses , qui vous seront faites sur ces propositions , sur ce &c.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estades.**Le 28. Août 1666.*

**E**Nfin je viens de recevoir la nouvelle que j'attendois avec tant d'impatience depuis si long-tems de l'arrivée de mon Armée Navale à la Rochelle , dont j'ai été bien aise de vous don-



ner auffi-tôt avis par un Courier exprès ; afin que vous puiffiez avec plus de certitude examiner, avec le Sieur de Wit & les Députés des Etats, ce qui est à faire pour la jonction ; surquoi il est bon que vous observiez que l'Escadre qui a porté la Reine de Portugal, n'a point joint madite Armée ; mais que vrai-semblablement elle la joindra dans peu de jours, & auparavant que ce Courier soit de retour ; de plus que pour la sûreté du passage de madite Armée dans la Manche, il est absolument nécessaire, ou que l'Armée des Etats occupe le pas de Calais, laissant l'Armée d'Angleterre du côté du Nord, ou que les Etats envoient un bon nombre de leurs meilleurs Vaisseaux au devant de madite Armée jusques à la pointe du Conquêt, afin qu'en étant fortifiée elle puisse entrer dans la Manche.

En examinant cette matière, qui est à présent la plus importante qui puisse se rencontrer pour le bien de mon service, ne manquez pas de bien considérer le défaut de retraite pour mes Vaisseaux dans toute l'étendue de la Manche, & à quel risque ils seroient exposez s'ils étoient surpris d'un mauvais tems ou de quelque accident extraordinaire.

Vous direz au Sieur de Wit que je donne ordre de faire fermer les Ports de mes Provinces de Normandie & Picardie, afin d'empêcher autant qu'il se pourra que les Anglois soient avertis, & que la Flote des Etats puisse se servir de l'avantage qu'elle a d'être plus proche de Calais étant en Zélande, que celle d'Angleterre qui est vers le Texel.

En même tems je donne ordre à mon Armée de s'avancer aux Rades de Belle Ile, & même jusques

Jusques à la pointe du Conquêt, en cas que les Officiers qui la commandent croient y pouvoir demeurer avec sûreté, en attendant les ordres pour pouvoir entrer dans la Manche.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 2. Septembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé l'Espérance de St. Malo, du port de 250. tonneaux ou environ, Maître François Poictevin étant venu à décharger du Sel à Amsterdam, s'en retourne en France, soit avec quelques Marchandises non prohibées, ou avec son Balast seulement, sans qu'il lui soit aporté aucun empêchement: comme aussi de représenter à Vos Seigneuries, comme il a déjà fait par deux de ces Mémoires des cinq & dix-neuvième Août dernier, qu'outre que Sa Majesté a été fort surprise que les deux Vaisseaux appartenans au Sieur Fremont Marchand de Paris revenans d'Angleterre, où ils avoient été porter le Bagage du Milord Hollis sous la foi des Passeports qu'ils avoient chacun de Sa Majesté, ayent été pris par un Capre de cet Etat & mené à Amsterdam, y ayant été jugez par le Collège de cette Amirauté, l'un à être relâché & l'autre confisqué, elle a fort à cœur le relâchement de tous les deux, d'autant plus qu'elle sçait que quand Vos Seigneuries ont occasion d'envoyer de leurs Vaisseaux en Angleterre, ils ont toujours per-

Q 5 mission

*mission d'en rapporter des Marchandises , & il ne se trouvera pas que ces deux Vaisseaux ayent fait autre chose. C'est pourquoy ledit Ambassadeur a ordre exprès de demander de nouveau à Vos Seigneuries le relâchement pur & simple desdits deux Vaisseaux , ou s'il ne leur plaît pas de l'accorder , la revision de la confiscation de l'un d'iceux. Donné à la Haye le deuxième Septembre 1666.*

D'ESTRADES.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades , présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 3. Septembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades , Ambassadeur Extraordinaire de France , fait sçavoir à Vos Seigneuries , qu'il a reçu un Courier extraordinaire de la part du Roi son Maître , par lequel Sa Majesté lui donne avis de l'arrivée à la Rochelle de Monsieur le Duc de Beaufort , avec la Flote qu'il commande , & qu'aussi-tôt après il lui a dépêché son Capitaine des Gardes , pour l'en informer & l'assurer de sa part de vive voix , qu'il ne perdra aucun tems à faire prendre toutes les provisions , & rafraichissemens nécessaires aux Vaisseaux de sa Flote qui en manquent , & la tenir prête , & en état de faire voile aussi-tôt qu'il aura l'avis que la Résolution en aura été prise ; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a crû être obligé de communiquer à Vos Seigneuries , afin que de leur part elles puissent ajuster toutes choses , pour faire ladite jonction avec la diligence & la sûreté qu'il y a

sont

*du Comte d'Estrades.*

371

*sont requises. Donné à la Haye le troisiéme Sep-  
tembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 3. Septembre 1666.*

**L**E Marquis de Bellefond arriva ici avant hier, & m'a rendu très bon compte de ce qui s'étoit passé dans vos Conférences avec les Députez des Etats & le Sieur de Ruyter. Je l'ai fait partir ce matin pour aller avec la même diligence trouver le Duc de Beaufort : & afin que vous voyiez mieux les ordres que je lui donne, pour les pouvoir communiquer aux Commissaires des Etats qui ont accoutumé de traiter avec vous ; je vous adresse une Copie de la Lettre que j'écris de ma main au Duc de Beaufort par ledit Marquis de Bellefond, qui prend son chemin droit à Brest, où ma Flote pourra déjà s'être avancée sur les ordres que ledit Duc aura trouvez à la Rochelle, où il arriva le 23. de l'autre mois, sans avoir rencontré l'Escadre de mes Vaisseaux qui conduisoit la Reine de Portugal ; mais comme il a des avis qu'elle étoit arrivée à Lisbonne sur la fin de Juillet, j'attens à tous les instans la nouvelle que ces dix Vaisseaux sont aussi de retour à la Rochelle, où ils recevront l'ordre de suivre sans délai leur route pour rejoindre le Duc de Beaufort.



Q 6

ME7

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades , présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 6. Septembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades , Ambassadeur Extraordinaire de France , représente à Vos Seigneuries , que le Roi son Maître ayant sçû que depuis les défenses générales qu'elles ont faites à leurs Amirautez , de ne laisser sortir aucuns Navires de leurs Ports , ceux de France n'en sortent qu'avec beaucoup de difficulté , Sa Majesté lui a donné ordre de faire en son Nom instances à Vos Seigneuries , à ce qu'il leur plaise excepter de la généralité desdites défenses les Vaisseaux François , & faire connoître par leurs ordres auxdites Amirautez , que lesdits Vaisseaux François n'étant pas entendus être compris dans leurs défenses , ils doivent nonobstant icelles à leur égard sortir tous de leurs Ports avec leurs charges , sans aucun empêchement , car autrement les Sujets de Sa Majesté en souffriroient un notable préjudice , lequel seroit même entièrement contraire à la liberté , que leur donne le Traité de 1662. où il est porté que l'on ne pourra arrêter les Navires & Marchandises de part ni d'autre , sans quelque cause qui contrevienne audit Traité ; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet , que Vos Seigneuries accorderont d'autant plus volontiers à Sa Majesté , qu'outre que la chose est dans la justice , les Vaisseaux de cet Etat auront aussi une pareille liberté d'entrer & de sortir avec des Marchandises aux Ports de France , & que Vos Seigneuries aimeront mieux en user  
ainsi

*ainsi , que d'obliger le Roi a faire le même mauvais traitement aux Vaisseaux de leurs Sujets en France , que ceux de Sa Majesté pourroient recevoir des Amirautez de Vos Seigneuries. Donné à la Haye le 6. Septembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 9. Septembre 1666.*

**J'**Ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de prendre une bonne Résolution, pour envoyer les douze Fregates à la Mer Méditerranée ; mais ils s'en sont excusés pour cette année, n'ayant pas suffisamment de Vaisseaux équipés pour s'opposer aux grandes forces d'Angleterre.

J'ai fort insisté sur la réformation du Traité d'Elbing, qui donne quelque avantage pour les Droits & Péages aux Sujets du Roi de Suède par dessus les Etrangers. Comme la Ville d'Amsterdam en reçoit plus de préjudice, elle est aussi la plus ferme & la plus opiniâtre à ne relâcher rien, & elle attire les autres Villes à son avis. Je leur ai représenté tous les inconveniens qui leur en peuvent arriver, & je remets souvent sur le tapis toutes les raisons que V<sup>otre</sup> Majesté m'a souvent alléguées par ses Dépêches sur cette matière, sans que cela les fasse changer de Résolution.

V<sup>otre</sup> Majesté verra par le Projet de la Ligue proposée, qu'on s'est servi de l'absence de Monsieur de Wit pour en faire l'ouverture, à quoi

toutes les Provinces inclinent. J'en ai fort entretenu le Sieur de Wit, & lui ai fait assez connoître que l'Electeur de Brandebourg n'étant pas son Ami, comme il a paru encore dans cette dernière affaire, une si étroite union de tous les Princes avec lui ne me sembloit pas fort avantageuse pour les Etats. Il est tombé dans mon sentiment, & fera naître des difficultez pour empêcher la conclusion.

Il m'a dit que Monsieur van Beuningen lui écrivoit sa pensée sur Tromp, mais qu'il ne croyoit pas qu'il fût propre en France, ne sachant pas la Langue, étant brutal & incivil, ce qui est l'opposé des François. Je lui ai répondu que la principale vûë qu'il falloit avoir en cela devoit être de l'ôter aux Anglois, du côté desquels le desespoir pourroit bien le jeter & lui faire prendre leur parti, & qu'en ce cas-là j'estimois qu'il vaudroit mieux supporter tous ses défauts, & l'avoir tel qu'il est, que de le laisser engager avec les Ennemis; que je croyois que Vôtre Majesté accepteroit son service, si lui Sieur de Wit & les Etats l'approuvoient, & que Tromp me viint voir & témoigner qu'il souhaiteroit d'offrir son service à Vôtre Majesté. Il a approuvé ce que je lui ai dit, & on doit parler aux Députez de Hollande dès que l'Assemblée sera arrivée. Par ce moyen la dignité de Vôtre Majesté sera conservée, en ce que ce sera Tromp même qui demandera à être agréé de Vôtre Majesté.

Le Sieur de Wit m'a assuré que les Etats observeroient tout ce qui a été concerté en Zélande, & que leur Flote étoit déjà entre Calais & la Rivière de la Tamise, & qu'ils supplioient Vôtre Majesté de faire avancer la sienne au plûtôt

tôt, parce que la plûpart des mal intentionnez de l'Etat assûroient toûjours qu'elle ne viendroit pas, & que s'il arrivoit qu'il se donnât encore un Combat & que la Flote des Etats eût du malheur, tous les Peuples lui en attribueroient la faute, & il auroit peine de s'en justifier.

Il m'a prié de faire sçavoir à Vôtre Majesté que plusieurs Provinces, & entr'autres Utrecht, Gueldres, Frise, Groningue & Overissel demandent la Paix, & Monsieur de Reinswoude Député d'Utrecht, Partisan d'Espagne, a déclaré en pleine Assemblée que sa Province ne pouvoit plus supporter les fraix de la Guerre, & qu'il falloit travailler à la Paix; toutes les autres Provinces ont été aussi de cet avis: & comme il y a beaucoup de division parmi les Villes de Hollande, le Sieur de Wit seroit d'avis, en cas que Vôtre Majesté l'approuvât, que pour contenter ces Peuples on leur dit qu'on vouloit bien travailler à la Paix, pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que si le Roi d'Angleterre leur donnoit satisfaction là-dessus, on pourroit après cela envoyer des Députez conjointement avec Vôtre Majesté. Je remarque bien que le Sieur de Wit est fort pressé, que les grandes dépenses, les pertes & la cessation du Commerce le rendent odieux, comme celui qui leur a causé la Guerre, & il est nécessaire qu'il acquiesce aux propositions de Paix pour avoir le tems de faire revenir les esprits, qui n'auront plus rien à dire quand ils verront que le Roi d'Angleterre refusera ce qui a été proposé à Paris, & que les Etats ont trouvé juste & raisonnable.

Tout ce que l'on peut faire présentement est de tenir la balance, & empêcher que le Sieur de Wit



ne succombe; car il doit compter que l'Espagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg & la Maison d'Orange sont contre lui, & que tous les partis qu'ils ont dans les Provinces & dans les Villes font tout ce qu'ils peuvent pour le ruiner.

Le procès de Buat va fort lentement. Kivit & vander Horst, l'un du Conseil d'Etat & l'autre des Comités de Raeden sont en fuite & on procède contr'eux; la Ville de Rotterdam les a abandonnez, & l'exemple de cette Ville-là en attirera d'autres.

Dans la course que j'ai fait dans les Villes, j'ai ramené quelques Députez dans le bon parti. Le grand effort sera dans cette prochaine Assemblée. Je supplie très-humblement V<sup>ô</sup>tre Majesté d'être persuadée que je m'y employerai pour son service avec grand zèle & affection.

Le Sieur de Klingenberg & moi avons eu une Conférence avec le Sieur de Wit touchant les vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc. Comme il doit avoir réponse de son Maître avant de rien conclurre, je ne vois pas que cela puisse réussir de cette Campagne, la Flote ne pouvant demeurer à la Mer que jusques au 15. d'Octobre à cause des tourmentes.

Le Député de l'Electeur de Brandebourg m'a donné part de l'envoi du Sieur de Brant, son Chancelier en Angleterre, pour offrir ses offices pour la Paix. Le Sieur de Wit n'est pas trop persuadé que ce soit son intention:

Il vient tout à présent d'arriver un Courier de Hambourg, qui assure que deux Navires de Guerre des États avec quatre Galiotes, quelques Chaloupes & deux Brûlots ont brûlé à la vûe de Hambourg 25. Navires Anglois & un Convoi de

50. pièces de Canons, lesdits Navires étant chargés des Mâts , Godrons , Cables , Chanvre , & autres Ustensiles nécessaires pour l'équipement d'une Flote.

Je dois avoir demain la réponse des Etats sur le Mémoire de Monsieur le Duc de Neubourg. Je ne manquerai pas de lui faire sçavoir ce qui se sera passé. Le Résident du Conseil d'Etat m'a assuré qu'on lui donneroit satisfaction. Monsieur de Buscham Chancelier de l'Electeur de Cologne ne l'a pû obtenir , & s'en est retourné mal satisfait sur un point seul , qui est pour l'aquitement de la Religion à la Terre d'Issum. J'avois fait convenir les Etats d'ôter le Ministre de l'Eglise de la Paroisse & qu'on y remettroit le Prêtre , & que Monsieur d'Issum pourroit seulement faire faire le prêche dans une Sale de son Château ; mais ledit Chancelier a répondu qu'il ne pouvoit accepter ces conditions , n'étant pas autorisé de son Maître. Quand Monsieur l'Electeur de Cologne fera bien reflexion là-dessus , il trouvera peut-être que cet expédient n'étoit pas à rejeter , & que c'est beaucoup d'ôter un Ministre d'une Eglise Parochiale établi depuis 30. ans , & y remettre l'exercice de la Religion Catholique avec la restitution des revenus de la Cure.

Je dois avertir Vôte Majesté que ces Messieurs croyent , que parce qu'ils sont protégés de Vôte Majesté , ils doivent tout avoir , & ne veulent pas considérer qu'on a à traiter avec des Peuples fort divisez & d'avis fort contraire , & que ce qu'on obtient par la recommandation de Vôte Majesté , est négocié avec bien de la peine & du tems.

**LET-**

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 9. Septembre 1666.*

**J**E vous envoie la Copie du Projet de la Ligue qui se traite ici, & vous verrez dans la dépêche du Roi ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi là-dessus. Les Etats m'ont envoyé la Copie de la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrit le quatrième Août. Je vous avouë, Monsieur, que je ne me suis jamais trouvé si embarrassé qu'à présent, par les grandes cabales qui sont contre Monsieur de Wit. J'ai fait revenir quelques Députés de Villes; mais le nombre de ceux qui sont contre lui est si grand que j'apprehende cette Assemblée. Tous les Peuples le font Auteur de la Guerre, & disent hautement que la France & lui ne veulent pas la Paix. Vous verrez la pensée du Sieur de Wit pour ôter ces impressions dont je rends compte à Sa Majesté. Il m'a prié aussi de vous écrire, que vous l'obligerez sensiblement de lui envoyer la Copie des ordres adressez à Monsieur de Beaufort, & celle des Lettres, pour s'en servir à se justifier dans son avis, qui a été d'envoyer la Flote des Etats entre le Pas de Calais & la Tamise pour assûrer la jonction: & comme les mal-intentionnez disent que la Flote du Roi ne viendra pas, ils mettront sur lui tous les mauvais événemens qui arriveront à leur Flote, toutes les apparences étant qu'il y aura Combat entre les Anglois & eux dans peu de tems. Je lui ai dit que si Monsieur Rose n'eût pas été absent, vous m'auriez en-  
voyé

voyé Copie de la Lettre, laquelle a été écrite par le Roi au Duc de Beaufort par Monsieur de Bellefond, mais que ce seroit pour le prochain Ordinaire.

J'ai payé cinq cens livres de cette monnoye à l'Orfèvre, pour le Collier de Saint Michel pour Monsieur de Ruyter: je l'écris à Monsieur Colbert.

Quoi que les Etats ayent procédé par la voye du Fiscal, contre Kivit & vander Horst, qui ont été accusez par le Buat, néanmoins on agit avec tant de lenteur qu'il paroît que les uns & les autres sont protégés secretement.

Je n'ai pas manqué de représenter aux Etats combien une sévère justice des coupables leur importe, mais, Monsieur, j'ai à faire à une République divisée, & par là vous jugerez qu'on ne fait pas tout ce que l'on veut.

## M E M O I R E

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 11. Septembre 1666.

**L**E Comte d'*Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, sur son Mémoire du 2. de ce mois, & l'avis sur icelui du Collège de l'Amirauté d'Amsterdam, de permettre que le Vaisseau nommé l'*Espérance* de St. Malo, sortit dudit Port pour s'en retourner en France, il prie maintenant Vos Seigneuries, qu'il puisse en s'en allant remporter des Marchandises non prohibées,  
sui-

*Suivant la liberté qu'en donne le Traité de 1662. de tous les Vaisseaux François, qui par cette raison-là ne doivent pas être compris dans les défenses générales, que Vos Seigneuries ont faites à leurs Amirautes de ne laisser sortir aucuns Vaisseaux de leurs Ports, autrement les Marchands François ne manqueront pas d'insister aux plaintes qu'ils ont déjà portées au Roi des grandes difficultez que l'on apporte à la sortie de leurs Vaisseaux de ces Ports, & du refus qu'on leur fait d'y charger de la Marchandise non prohibée, & d'expliquer l'un & l'autre comme une infraction audit Traité. Sur quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire a déjà reçu ordre du Roi son Maître, qu'il a exécuté par son Mémoire du 6. de ce mois, duquel il attend réponse pour en rendre compte à Sa Majesté. Donné à la Haye le 11. Septembre 1666.*

D'ESTRADES.

M E M O I R E

*Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 15. Septembre 1666.*

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie du Texel à deux Flutes destinées pour le transport en France du Canon, Fer, Boulets, Ustensiles de Marine pour le service du Roi, & autres Marchandises non prohibées qui avoient été ci-devant

*devant chargées dans un Vaisseau qui a relâché & est hors d'état de continuer son Voyage.*

*Comme aussi de donner leur Résolution décisive sur l'exemption réciproque du droit de 50. sols par tonneau pour les Vaisseaux de ces Etats qui vont à Dunkerque, & pour ceux de Dunkerque qui viennent ici, sur la sortie libre sans aucun empêchement de tous les Vaisseaux de ces Ports avec des Marchandises non prohibées, & sur l'exemption des Droits du Pais pour le Canon de Fer venant de Suède, pour les Vaisseaux de Sa Majesté qui se bâtissent à Amsterdam, lesquels trois points ont été renvoyez aux Amirautez, à l'Assemblée de Hollande & à des Commissaires particuliers, sans que depuis que les demandes en ont été faites on ait donné aucune réponse finale dessus. Donné à la Haye le 15. Septembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 16. Septembre 1666.*

**L**E Sieur de Wit m'a paru surpris du changement que le Sieur van Beuningen a apporté à notre Projet, tous les quatre cas que Monsieur le Marquis de Bellefond a rapportez à Vòtre Majesté, sont vrais & en lisant la Dépêche au Sieur de Wit, il en est convenu ; il n'y a rien qui vérifie mieux la vérité du concert que l'exécution, & le poste que la Flote des Etats a pris entre Calais & la Tamise, aussi-tôt que celle des Anglois a été à Harwich.

J'ai

J'ai fait ouverture au Sieur de Wit, que V<sup>ô</sup>tre Majesté désiroit avoir assurance précise & positive des Etats, qu'en quelque état que leur Flote se trouve elle sera mise en Mer, pour la sûreté du retour de celle de V<sup>ô</sup>tre Majesté dans ses Ports, & en sorte qu'elle ne puisse courre risque à son passage dans la Manche.

Il m'a témoigné d'être fort surpris de cette proposition, dont on n'avoit jamais parlé, lors que Monsieur de Bellefond étoit ici, & l'appréhender comme une prémisse d'une Résolution que V<sup>ô</sup>tre Majesté pourroit bien prendre ensuite, pour n'envoyer pas sa Flote vers le Pas de Calais, parce que je la faisois dans des termes si forts & si précis, qu'il étoit impossible que les Etats la pussent accorder en cette manière, & qu'un mauvais succès d'une Bataille, une grande Tempête & autres incidens pourroient rendre impossible l'exécution de ce que l'on auroit promis si précisément, & que comme les Etats ou leurs Plénipotentiaires agissent avec beaucoup d'affection & de sincérité, ils ne doivent pas s'engager à des choses qu'il pourroit bien n'être pas possible d'exécuter; mais que V<sup>ô</sup>tre Majesté peut-être assurée qu'ils feront tout ce qu'il leur sera possible, pour favoriser la retraite de sa Flote, selon le tems & l'état où la leur se trouvera, lors que celle de V<sup>ô</sup>tre Majesté voudra se retirer. J'ai représenté ensuite au Sieur de Wit, suivant l'ordre de V<sup>ô</sup>tre Majesté, le préjudice que les Etats se font de rompre, pour si peu de chose, la Négociation avec le Roi de Suède; à quoi il m'a répondu, que les Etats de Hollande, à qui il avoit représenté tout ce que je lui avois allégué plusieurs fois

fois sur ce sujet, trouvoient moins d'inconvénient de rompre la Négociation, & faire revenir le Sieur d'Isbrand, que de perdre tout le Commerce de la Mer Baltique, en accordant ce que les Suédois demandent pour leurs sujets; & comme c'est une délibération prise dans l'Assemblée qui a été ouverte depuis deux jours, je n'y vois plus de remède. Les Députés de Monsieur l'Electeur de Brandebourg me sont venus voir, & me faire part de l'accommodement de leur Maître avec Monsieur le Duc de Neubourg, sur les différends qu'ils avoient pour le partage de la Duché de Clèves, qui ont été ajustés à la satisfaction des uns & des autres.

La joye n'a pas continué ici, sur l'avis qu'on avoit eu que des Vaisseaux Anglois avoient été brûlés dans la Rivière de Hambourg. On a été informé de tout le détail de l'action par un second Courier, qui porte que si les deux petites Fregates eussent suivi l'ordre que le Commandeur des deux Navires de Guerre avoit donné, d'aller par de-là le dernier Navire Anglois, pour empêcher qu'ils ne se retirassent sous les Bastions, ils auroient ruiné toute cette Flote. Il y a eu seulement cinq Vaisseaux brûlés, & trois de pris. Le Ha a coupé ses Cables, & s'est retiré sous les Bastions de la Ville de Hambourg, qui se plaint de ce que les Etats ont rompu la franchise de la Rivière, qui leur appartient en cet endroit.

Il est arrivé un Courier du Sieur Glarges, Résident à Calais, aux Etats, qui porte que leur Flote a passé d'un grand vent de Nord-Est, faisant voile dans la Manche, & que deux heures après celle du Roi d'Angleterre est passée  
qui



qui la suivoit. J'espère que la Flote des Etats aura joint celle de Vòtre Majesté, avant qu'ils ayent commencé le Combat. On juge ici que de Ruyter a pris ce parti, les Anglois venant sur lui avec un bon vent, ce qui eût donné un grand avantage à ses Ennemis.

J'avois déjà fait ouverture de la proposition que Monsieur de Lionne me fait là-dessus par sa dépêche, mais le hazard l'a décidée, & peut-être le bonheur des Etats.

Le Comte de Straffort, Seigneur Anglois, a été quelque tems à Amsterdam. Les Etats envoyèrent ordre de le prendre. Il se sauva par une porte de derrière, & comme les ordres de l'arrêter ont été envoyez par tout, il a été arrêté à Mastricht, & mis en prison. On a des avis qu'il étoit chargé de quelque commission.

Le Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre, que les Etats écrivent au Roi d'Angleterre, en lui renvoyant le Corps de Barckley; Le Sieur van Beuningen a ordre de la faire voir à Vòtre Majesté. Ils témoignent ne vouloir entendre à aucun Traité que de sa participation. Il y a bien des sollicitations dans cette Assemblée pour le Buat & ses Complices. Jamais l'Etat n'a été si rempli de cabales; Je ferai tout mon possible pour les rendre inutiles, & témoigner à Vòtre Majesté par toutes mes actions, la passion que j'ai d'être avec toute sorte de soumission & de respect.



100

LET-

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 17. Septembre 1666.*

**J'**Ai reçû vos dépêches du neuvième, peu d'heures après que je vous eus envoyé votre Ecuyer. Puisque les Etats ne peuvent si-tôt concourir de leurs forces avec les miennes, pour tâcher de détruire le Commerce des Anglois dans la Mer Méditerranée, qui est pourtant celui dont ils tirent le plus d'avantage, & dont la ruine feroit plus crier la Ville de Londres à la Paix; Il faut au moins que nous concertions ensemble dès à présent, par quels moyens & par qu'elle contribution de Vaisseaux de part & d'autre, nous pourrons venir à bout au Printems prochain, & pour tout le reste de la Campagne, de ruiner ledit Commerce des Ennemis dans ladite Mer, en cas qu'entre ci & là on n'ait pû avoir la Paix.

Il importe extrêmement que vous continuiez à avoir l'œil bien ouvert, pour mettre tous les obstacles que vous pourrez à la conclusion de la Ligue, qui se négocie avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour les raisons que je vous ai si souvent mandées, & à obliger le Sieur de Wit à vous tenir la parole qu'il vous a donnée en dernier lieu; Il est certain, que s'il entend bien ce qui est en cela de son intérêt particulier, il ne permettra jamais que ladite Ligue se conclüë. J'attendrai à prendre ma Résolution sur la personne & le service de Tromp, que vous m'avez fait scavoir de quel sentiment aura été

là-dessus l'Assemblée de la Province de Hollande, où le Sieur de Wit en devoit parler.

Les Provinces qui crient à la Paix, & déclarent si hautement qu'elles ne peuvent plus supporter les frais de la Guerre, font directement contre leur intention. Ce n'est pas-là le moyen de l'avoir, c'est plutôt apprendre aux Ennemis qu'ils ne la doivent pas faire : c'est même leur dire assez clairement qu'ils doivent tenir bon, & prétendre qu'on la leur aille demander à genoux jusques chez eux ; voilà les satisfactions que l'on a de faire des Unions & des Alliances avec les États populaires, qui ne connoissant pas le plus souvent leur intérêt, font peu de compte de leur Honneur, de leur Parole & de leurs Traitez, & agissent encore moins par principe de gratitude ; & leur Etat étoit perdu si je ne l'eusse soutenu contre la seule attaque de l'Évêque de Munster, auquel, sans ma déclaration plusieurs autres Princes de l'Empire se seroient encore joints ; Le Roi de Dannemarc à embrassé leur parti par ma seule considération ; J'ai détourné la Suède de l'ardent désir qu'elle avoit de s'unir avec les Anglois pour leur faire la Guerre ; J'ai réduit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun Ami ni Allié dans cette Guerre, & à la faire des seules forces d'un Royaume divisé en soi-même, par différentes Sectes, toutes fort mécontentes de son Gouvernement : Je suis moi-même entré en Guerre contre un Roi mon proche Parent & mon Ami, pour leur seul intérêt, & contre tous les miens, quoi qu'il ne fût pas bien évident, que ledit Roi eût été l'agresseur ; Je pouvois même en demeurer à la simple rupture, & j'aurai satisfait en cela à nôtre Traité d'Alliance. Cependant j'ai fait des dépenses

immenses à armer une Flote pour les appuyer plus fortement, & sept mois après que je me suis embarqué de cette sorte de si bonne foi, & avec tant d'affection, j'entens cinq Provinces crier à la Paix, & déclarer qu'elles ne contribueront plus rien pour les frais de la Guerre; bien plus, je vois délibérer si on commettra l'indignité d'envoyer des Députez en Angleterre, pour la demander; Quoi que les Etats ayent gagné une Bataille cette Campagne, & que dans le second Combat ils n'ayent perdu que deux Vaisseaux, je fais requérir vivement les Etats par vous, & par le Marquis de Bellefond, qu'ils ne donnent plus de Combat que ma Flote ne soit jointe à la leur, & que pour cet effet ils ne se hâtent pas de faire sortir la leur de leurs Ports, afin de donner plus de tems à la mienne, qui n'est pas Maîtreſſe des vents, de s'avancer dans la Manche. Ils n'ont aucun égard à mes instances, & leur Flote se remet à la Mer quatre jours après qu'elles ont été faites. De Ruyter vient au Pas de Calais, quand le Duc de Beaufort peut à peine être parti de la Rochelle; Il se met en Bataille sur la Côte de Boulogne, il veut seul donner le Combat aux Ennemis, ceux-ci se retirent vers leurs Côtes, & lui laissent toute liberté d'aller joindre s'il veut le Duc de Beaufort incontestablement, & avec ce temporisement de sept ou huit jours seulement assûrer la Victoire, & peut-être par ce moyen la fin de la Guerre; & au lieu de ce parti que la prudence conseilloit si fort, il prend celui d'aller encore chercher l'Ennemi vers Douvres pour le combattre seul, & s'il lui arrive un malheur non seulement mes affaires en souffriront, dont je me consolerois aisément, ma Puissance ne dé-

pendant pas de pareils incident, mais on dira dans les Provinces Unies, que c'est moi, qui aurai été la principale cause de cette disgrâce.

Je vous ai dit tout ce que dessus pour décharger mon cœur, car je vois assez que ce n'est pas le tems de faire des plaintes, si ce n'est qu'on vous y force, par celles qu'on vous pourroit faire, quoi que bien injustement. Il vaut bien mieux s'appliquer à reprendre une nouvelle vigueur, & à encourager le Sieur de Wit contre les cabales mal-intentionnées, & pour cela j'approuve fort que vous fassiez ce qu'il vous a proposé, qui est que vous déclariez que l'on veut bien travailler, pourvû que le Roi d'Angleterre s'explique sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que ledit Roi donne satisfaction là-dessus. On pourra après cela envoyer des Députez, pour traiter & conclurre au lieu qui sera concerté.

Il ne faudra pas manquer d'ajouter ces cinq derniers mots, que j'ai remarqué que vous avez omis dans vôtre dépêche. Ils sont d'autant plus nécessaires que le Sieur van Beuningen m'a proposé de la part du Sieur de Wit, que nous pourrions moi & les Etats envoyer chacun un Député en Angleterre, pour traiter, qui est une indignité à mon égard, que je ne commettrai jamais, quand je devrois demeurer seul en Guerre, n'étant pas la première fois que cette Couronne l'a euë avec l'Angleterre, sans qu'elle en ait reçû aucun mal. Je ne donnerai jamais aussi mon consentement à ce que les Etats envoient, sans moi, traiter la Paix à Londres, soit publiquement, soit secretement; & s'ils le font sans mon consentement, je prétendrai, comme il sera vrai, qu'ils ont contrevenu formellement au Traité, & que nôtre Alliance est rompue

rompuë: après quoi j'espérerois que Dieu qui voit la sincérité de mes intentions & de ma conduite bénira ma cause, & que je ne manquerai ni de pouvoir, ni d'amis, ni de moyens de susciter de plus grands embarras à ceux qui m'auroient si lâchement abandonné. Le Sieur Wrangel est avec des forces très-considérables dans un poste dont il me sera très-aisé de le tirer quand je le voudrai, & avec grande joye de sa part. Enfin je veux bien faire la Paix, & j'y ai même plus d'intérêt qu'aucun autre, n'en prenant point en cette Guerre, laquelle ne me peut produire aucun avantage imaginable; mais je veux que cette Paix se traite par des moyens honnêtes, & je ne suis pas résolu, quoi qu'il en puisse arriver, de me laisser mener injustement ni par mes Ennemis, ni par mes Amis.

Vous verrez par la Copie que je vous adresse de la dépêche du Sieur Colbert à du Terron du 13. que ce même jour-là ma Flote étoit en pleine Mer sur les six heures du matin, & qu'elle s'en venoit, suivant mes ordres réitérez, droit dans la Manche, pour s'avancer au Pas de Calais sans toucher à Belle Ile, ni à Brest, ni à aucun autre lieu de ladite Manche. Vous y verrez aussi les raisons qui ont empêché le Duc de Beaufort de pouvoir se remettre plutôt à la Mer, & il seroit bien aujourd'hui à désirer qu'elles eussent duré encore plus long-tems. Car il est arrivé du côté de deçà deux choses, qui la mettent, comme j'ai dit, en très-grand danger; l'une que les Anglois, après avoir été en présence contre l'Armée Hollandoise à la vûe de Boulogne, se sont retirez sans donner Combat, & sont allez se poster à l'Île de Wight, sur le passage dudit Duc, à l'approche duquel ils ne

ſçauroient manquer d'être avertis par les bâtimens qu'ils feront croiſer. La ſeconde, que le Sieur de Ruyter n'exécutoit pas en cela l'ordre qu'il a des États ( que le Sieur van Beuningen m'a communiqué, ) d'observer & de ſuivre l'Ennemi par tout où il ira, pour empêcher qu'il ne tombe ſur ma Flote avec toutes ſes forces, ne l'a pas ſuivi vers ladite Ile de Wight, & s'eſt toujours tenu juſques ici à ſon premier poſte de la Rade de Saint Jean, à la vûe de Boulogne. Je lui dépêchai hier le Comte de la Feuillade, pour lui repréſenter le danger de ma Flote, & lui demander l'exécution de ſes ordres. Je ne ſçai pas ce qu'il réſoudra. Je veux croire que ſon intention ſera bonne, mais le mal eſt que les vents peuvent lui ôter le moyen de l'accomplir, à quoi pourtant il s'eſt laiffé reduire volontairement, car le même vent qui a porté les Anglois à l'Ile de Wight, pouvoit auſſi l'y porter ſ'il eût voulu prendre un poſte auprès de ladite Ile, pour ſuivre & observer l'Ennemi comme il lui étoit ordonné.

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.*

*Le 17. Septembre 1666.*

**L**A dépêche du Roi eſt ſi ample que je n'ai rien à y ajoûter, ſi ce n'eſt pour vous confirmer l'extrême inquiétude, que nous avons pour la ſûreté de la Flote du Roi, & avec raiſon, puis qu'il eſt certain qu'on ne peut être dans un plus grand péril que court Monsieur de Beaufort, qui s'en vient à pleines voiles dans  
la

la Manche donner dans l'embuscade des Anglois. On a bien donné charge au Cap de la Hogue & à Saint Malo , de lui faire dépêcher deux petits bâtimens pour l'avertir de l'état des choses , mais ce sera un miracle s'ils le rencontrent , & même ils peuvent être pris par les Ennemis , qui ne manqueront pas de faire croiser dans toute la Manche , pour venir à bout de leur dessein qui ne pouvoit être mieux pensé. Il n'y a donc que Monsieur de Ruyter qui puisse sauver ledit Duc , en allant observer & suivre lesdits Ennemis , comme il en a l'ordre formel des Etats ; & le malheur veut encore que ledit de Ruyter à la fièvre , & on ne sçavoit pas encore si elle seroit tierce ou continuë.

Je vous envoie une Copie de la dernière Lettre de Monsieur du Terron à Monsieur Colbert , par laquelle vous verrez les particularitez du départ de la Flote du Roi , & comme elle vient droit au Pas de Calais , sans toucher en aucun lieu. On pourra de là juger au lieu où vous êtes quelle étoit nôtre sincérité dans tous les ordres que nous lui avons adressez ; ellen'a été que trop grande pour le succès.





## L E T T R E

*De Messieurs les Etats Généraux des  
Provinces-Unies des Pais-Bas, au  
Roi de la Grande Bretagne.*

*Le 17. Septembre 1666.*

S I R E,

**A**yant vû dans la Lettre de Vôte Majesté, écrite le 4. stile nouveau & le 14 stile vieux du mois passé, que son intention & inclination est, que le Corps du défunt Chevalier Barckley, soit porté de de-là, & laissé à la disposition de ses Parens, suivant l'offre que nous avons fait par nôtre Lettre du dixième Juillet dernier, nous envoyons présentement ce Corps en exécutant nôtre offre, pour être délivré à ceux qu'il plaira à Vôte Majesté d'ordonner.

Nous avons été bien-aises de voir vers la fin de la même Lettre la déclaration que Vôte Majesté y fait qu'elle portera volontiers la main à la playe présente, pour l'adoucir, & qu'elle est prête d'aider à reparer la brèche que la Guerre a faite entre les deux Nations, en y ajoûtant pourtant, & à nôtre avis, sans sujet, cette clause, dés que Vôte Majesté seroit conviée de s'appliquer à cette œuvre pieuse par des conditions justes & honorables. Nous ne devrions pas douter de la sincérité des protestations & déclarations que Vôte Majesté a si souvent faites & réitérées; sçavoir, qu'elle a véritablement une inclination bien forté à la Paix; mais nous ne  
pou-

pouvons pas ignorer auffi, que V<sup>ô</sup>tre Majesté ſçait fort bien, que par cette ſorte de déclarations l'on n'avance pas la Paix d'un ſeul pas, tant que V<sup>ô</sup>tre Majesté eſt en demeure de faire auffi de ſon côté ouverture des conditions particulières, ſur leſquelles elle juge que la Paix ſe puiſſe & ſe doive conclurre. Pour ce qui eſt de nous, nous l'avons fait pluſieurs fois; Tant par nôtre Ambaſſadeur, que nous avons continué pour cet effet en V<sup>ô</sup>tre Cour, long-tems après que le Miniſtre de V<sup>ô</sup>tre Majesté a été revoqué, & par pluſieurs autres voyes, que depuis encore par le Sieur van Beuningen, nôtre Miniſtre Extraordinaire, & à Paris dans le Palais en la préſence de la Reine Mere de V<sup>ô</sup>tre Majesté, au Sieur Hollis, alors vôtre Ambaſſadeur en cette Cour-là, ſans que juſqu'ici elle ait daigné de nous faire avoir une réponſe positive, ſoit par le même Sieur Hollis, au lieu qui avoit été agréé pour cela de part & d'autre, ou par des Lettres ou bien autrement: nous pouvions avec ſujet, & ſuivant ce qui ſe pratique ordinairement en des Négociations de cette nature, avoir fait preſſer & inſiſter en la même Conférence par nôtre Miniſtre, à ce que ledit Sieur Hollis fit auffi en même tems, ou du moins enſuite de cela, ouverture de ſon côté des conditions, ſous leſquelles V<sup>ô</sup>tre Majesté avoit deſſein de faire la Paix. En tout cas pouvoit il bien avoir ſtipulé préallablement, que vôtre Ambaſſadeur auroit été obligé de rapporter dans un certain tems limité une réponſe positive & cathégorique ſans aucune reſerve, ſur les offres qu'il feroit de nôtre part. Mais afin de donner des marques de l'excès de l'inclination que nous avons à faire réuſſir une œuvre ſi Chrétienne. & ſi Salu-

taire, nous avons bien voulu passer par dessus toutes les formalitez ordinaires, & nous avons fait gloire non seulement de faire la première démarche, mais aussi d'avancer résolument jusques au dernier pas, où l'on pouvoit aller de ce côté; Nous étant promis que V<sup>otre</sup> Majesté s'avancant aussi de son côté avec la même Résolution, l'on auroit pu conclurre une Paix tant désirée incontinent, & sans aucune perte de tems, & ainsi l'on auroit prévenu l'effusion de tant de sang Chrétien, qui a été repandu cet Eté dans les Batailles qui s'en sont ensuivies. Et d'autant que nous nous en sommes remis au choix de V<sup>otre</sup> Majesté, tant par nôtre Lettre de l'onzième Décembre de l'année passée, qu'ensuite encore dans ladite Conférence, qui a été tenuë à Paris, de faire la Paix en restituant réciproquement tout ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, tant de devant qu'après le commencement de la Guerre, & que par ce moyen l'on rentreroit dans les prétensions que l'on auroit euës devant la Guerre, ou bien en gardant réciproquement ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, devant ou après le commencement de la Guerre, pour autant que l'on en a eu connoissance dans l'un ou l'autre des deux Etats, lors de ladite offre: Moyennant quoi toutes les prétensions des choses & pertes faites & souffertes, tant pendant que devant la Guerre, demeureroient éteintes & compensées: Nous jugeons que par là nous avons abondamment, & au de-là, satisfait à la dernière clause de la Lettre de V<sup>otre</sup> Majesté, l'ayant déjà plusieurs fois convié à une œuvre si désirée, & si pieuse par des conditions justes & honorables. Car nous n'avons jamais pu comprendre, que  
l'on

l'on pût dans l'équité nous demander autant que nous avons offert par le choix de cette alternative, bien loin que l'on pût avec quelque prétexte, tant s'en faut avec raison, exiger quelque chose de plus de nous : Vû que tout ce que nous avons pris sur Vòtre Majesté ou sur ses sujets, & que nous possédons encore, a été conquis légitimement, comme ayant été pris ou retenu dans une juste Guerre, après que nous avons été contrains d'y entrer pour nôtre défense nécessaire; au lieu qu'au contraire l'on a pris sur nous, & sur nos sujets & les habitans de ces Provinces Unies plus de cent Navires, avec les Marchandises qui y étoient chargées, comme aussi le Fort de Saint André & l'île de Bonavista, la nouvelle Belgique & Cabo Corse, sans aucune déclaration de Guerre préalable, & par conséquent sans aucune apparence de droit; c'est pourquoi, puis que Vòtre Majesté nonobstant tout cela ne nous a jamais fait de réponse sur ces offres & avances, sçavoir si elle trouvoit sa satisfaction en ces conditions, & au choix qu'on lui en laissoit; ou bien, si elle avoit des raisons qui l'obligeoient à les rejeter, & qu'il ne lui a pas plu aussi de faire faire de son côté une ouverture claire & cathégorique des conditions, sous lesquelles elle voudroit faire la Paix, bien qu'elle ait été plusieurs fois requise & sommée de nôtre part sur l'un & l'autre; mais qu'au contraire elle a subitement, & tout à coup, rompu ladite Conférence qui avoit été commencée au Palais, & en la présence de la Reine Mere de Vòtre Majesté, au grand déplaisir de ceux qui désirent la Paix de bon cœur, & qu'elle a rappelé son Ambassadeur de Paris, sans qu'il ait donné aucune déclaration sur

de si grandes & de si belles offres; V<sup>ô</sup>tre Majesté considérera, s'il lui plaît Elle-même, ce que nous devons nécessairement juger de ces protestations générales & illimitées, bien que souvent réitérées, d'inclination à la Paix, lesquelles sans une ouverture des sentimens de V<sup>ô</sup>tre Majesté touchant les conditions particulières, ne peuvent rien contribuer à l'avancement d'une œuvre si salutaire. Et d'autant que l'expérience nous a enseigné plusieurs fois, que pour s'acheminer à une bonne fin, la Médiation & Intervention d'autres Rois, Républiques, Princes & Etats n'est pas inutile, nous avons bien voulu agréer aussi les offres d'intercession, que le Roi de Suède a offert depuis quelque tems, bien qu'il eût plû à V<sup>ô</sup>tre Majesté de mettre le même Roi au nombre de ses Alliez, lequel comme une de nos parties adverses devoit être convié aux Traitez conjointement avec V<sup>ô</sup>tre Majesté, & sans la participation duquel elle déclaroit ne pouvoir pas traiter, parce que nous nous confions entièrement en l'équité palpable & visible des offres que nous avons faites, & au jugement équitable dudit Seigneur Roi de Suède: Comme aussi les Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, qui se trouvent présentement engagez avec nous dans une même Guerre contre V<sup>ô</sup>tre Majesté, ont accepté la même Médiation dudit Seigneur Roi de Suède, nous n'avons point fait de difficulté de faire délivrer nôtre déclaration par écrit sur ce sujet, incontinent après que ces offres nous ont été faites, afin qu'on la pût faire voir à V<sup>ô</sup>tre Majesté: mais jusqu'ici le Ministre du Roi de Suède, qui réside auprès de nous, n'a pas pû nous faire voir une déclaration semblable de la part de  
V<sup>ô</sup>tre

Vôtre Majesté, bien qu'il en ait été requis plusieurs fois, ni même nous assurer qu'elle accepte de son côté ladite Médiation, tant à l'égard des susdits Rois de France & de Danemarck nos Alliez, que de nous, pour faire cesser la Guerre, en laquelle nous nous trouvons tous ensemble engagez contre Vôtre Majesté. Après tout cela, nous protestons ici derechef non seulement en des termes généraux, de la continuation de nôtre inclination à une Paix sûre & honorable, mais aussi d'autant que ces déclarations générales, sur tout quand on les repéte souvent, sans y ajoûter une expression spécifique des conditions sûres & honorables aux uns & aux autres, ne produisent effet aucun & donnent même une impression contraire, nous tenons ici premièrement pour repété derechef tout ce qui a été si résolument offert de nôtre part en ladite Conférence tenuë au Palais, & en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, & ce qui a été succinctement recapitulé ci dessus. Secondement nous requérons Vôtre Majesté, que pour la confirmation desdites protestations générales. il lui plaise nous donner une réponse nette & claire, par laquelle elle agrée l'une ou l'autre des deux offres, que nous avons faites; ou bien que du côté de Vôtre Majesté l'on fasse une ouverture entière sans aucune reserve de toutes les conditions, sur lesquelles elle désire de conclurre la Paix, afin que nous puissions juger par-là de la vraie intention de ces protestations générales; Et que pour achever une si sainte œuvre, il plaise à Vôtre Majesté faire continuer ladite Conférence au lieu & en la manière que ci-devant: ou du moins, & en tout cas, si Vôtre Majesté y trouve quel-

que difficulté, ce que nous ne pouvons pas croire, qu'elle veuille agréer quelque autre Place neutre, que Messieurs les Ministres dudit Sieur Roi de Suède comme Médiateurs, pourront proposer, où, non seulement nous, mais aussi nosdits Alliez par leurs Ministres se puissent assembler au plutôt avec ceux de V<sup>otre</sup> Majesté. Et nous considérerons & tiendrons pour une très-forte preuve de la sincérité des protestations que V<sup>otre</sup> Majesté a si souvent réitérées, qu'elle fasse voir en effet, que ce n'est pas son intention de se servir de ces protestations générales, ni d'aucuns autres moyens, pour sémer de la jalousie ou de la défiance, ou, si cela pouvoit causer du divorce & de la séparation entre nous & nos Alliez; pour cette fin nous attendrons aussi au plutôt de recevoir ici par les mains du Ministre dudit Seigneur Roi de Suède, qui réside ici, la déclaration par écrit de V<sup>otre</sup> Majesté, par laquelle elle accepte la Médiation, que le Roi son Maître a fait offrir à toutes les parties intéressées, & ce tant à l'égard desdits Seigneurs Rois de France & de Danneimarc que de nous. Nous prions le Dieu tout puissant de vouloir inspirer à V<sup>otre</sup> Majesté les mêmes mouvemens pacifiques, que nous trouvons effectivement & véritablement en nous; comme aussi ensuite l'inclination & la résolution d'embrasser & de mettre en effet les moyens qui sont requis, pour conduire l'affaire à une fin si salutaire & si désirée, afin qu'il s'ensuive au plutôt l'effet que l'on se promet, sçavoir une bonne, ferme, & sûre Paix entre toutes les parties intéressées susdites, & que nous ayons sujet de prier sa Divine Majesté, avec d'autant plus d'ardeur pour la prospérité de la Personne de  
V<sup>otre</sup>

Vôtre Majesté & celle de ses Sujets, comme aussi de nous signer, SIRE, Vos bon Amis, les ETATS GENERAUX. A la Haye le dix-septième Septembre 1666.

L E T T R E

*De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais - Bas au Roi Très-Chrétien.*

*Le 21. Septembre 1666.*

S I R E,

Nous venons de recevoir aujourd'hui de fâcheuses nouvelles, tant par Lettres écrites dans nôtre Flote, que par des raports d'une personne affidée, qui en est partie, de l'augmentation de la maladie de l'Amiral de Ruyter, auquel nous avons confié en qualité de Chef & Général le Commandement & la conduite de ladite Flote, comme aussi de divers autres Chefs & moindres Officiers, ensemble d'un nombre très-considérable de Matelots, & Soldats de la même Flote. Et d'autant que Vôtre Majesté n'ignore pas, combien nous nous fions en l'expérience, courage, & bonne conduite dudit de Ruyter & autres Chefs, & de quelle importance & nécessité doit être réputée la santé & la disposition corporelle desdits Chefs & Gens de Marine dans une telle Flote, aussi avons nous lieu d'espérer & de croire fermement, que sur le raport qui vous aura été fait par le Comte de la Feuillade, desdites & autres



autres raisons, V<sup>ô</sup>tre Majesté aura déjà conclu, qu'il seroit, tant à nôtre égard, qu'à celui de la Cause commune. très mal à propos, & très-dangereux de hazarder nôtre Flote, constituée comme nous venons de dire, à un Combat général avec l'Ennemi, principalement après que l'expérience nous a appris en plusieurs rencontres, que la maladie dans cette saison & dans le déclin de l'année, sur tout en ces quartiers, & le climat vers le Nord, se commençant une fois à emparer des Flotes, & s'y rendre le Maître, communément, & pour la plûpart, est accoutumée de s'y disposer & accroître de la sorte, que les Flotes se rendent entièrement incapables de soutenir le choc, & de se bien défendre, bien loin de les laisser en état d'aller attaquer & livrer le Combat à l'Ennemi. Ce qui nous a absolument obligé, de faire rentrer le gros de nôtre capitale Flote dans nos Ports, & de faire croiser seulement quelques Escadres tant proche le Détroit, ou le Pas de Calais, que vers le Nord, afin d'apporter par ce moyen, avec l'assistance du bon Dieu, le plus de dommage aux Ennemis, qu'il se pourra faire, ne doutant pas, que V<sup>ô</sup>tre Majesté ne fasse faire de même à l'embouchure de la Manche: Nous eussions bien désiré, SIRE, qu'il eût plût au Dieu tout-puissant de permettre, que le dessein salutaire de V<sup>ô</sup>tre Majesté & le nôtre, fût mis en effet, pour joindre nos Flotes encore en cette présente année, & par un effort commun procurer une bonne & sûre Paix: Nous avons en cela remarqué avec une entière satisfaction la prompte & loüable disposition de V<sup>ô</sup>tre Majesté, quoi que nous ayons été bien en peine, que sa Flote ayant été contre son

ate

attente , par aucuns incidens , détenuë à la Rochelle trois semaines durant , au lieu de trois jours devant son arrivée en cette Mer , & devant la fin d'une Bataille avec l'Ennemi , la saison auroit été tellement avancée , que la même Flote n'auroit sçû , sans de très-grands périls & incommoditez se rendre , dans vos Havres : De sorte que nous nous consolons aucunement en cela , que le présent desastre , qu'il a plû au Seigneur de faire tomber sur nôtre Flote , pourra bien être la préservation de celle de Vôtre Majesté , à l'égard de plus grandes disgraces , qu'elle pourroit avoir rencontré à son retour dans vos Havres : & que possible le bon Dieu a voulu par sa Divine Providence de cette sorte diriger & faire réussir cette affaire , afin que vers le Printems de l'année suivante , nous pussions tous deux nous mettre en meilleur état , & avec des forces plus considérables & jointes ensemble , aller attaquer l'Ennemi commun , & entreprendre quelque chose de grand & d'extraordinaire : ou bien d'obliger ledit Ennemi ( après avoir considéré la véritable & sérieuse intention de Vôtre Majesté , de vouloir avec vigueur & conjointement avec nous pousser les affaires , & suportant par-là , ce qu'il aura à attendre vers ce Printems à venir ) de faire tourner ses pensées durant la saison de l'Hyver , avec plus d'attention sur la pacification & l'accommodement des différens , & qu'ainsi durant encore la même saison de l'Hyver , puisse être conclu une bonne , sûre & générale Paix. Quant à nous , nous pouvons en toute sincérité & candeur assurer Vôtre Majesté , que comme d'une part nous désirons ardemment qu'une telle Paix puisse être faite au

con-

contentement de toutes les parties intéressées ; ainsi d'autre part nous ne manquerons pas de faire tout nôtre possible , & le dernier effort , pour mettre derechef au Printems une Flote très-considérable en Mer , & la faire joindre de la meilleure façon qu'il sera possible à celle de Vôtre Majesté , espérant , & attendant indubitablement de la générosité de Vôtre Majesté , qu'elle continuera de son côté dans les bonnes intentions qu'elle a témoignées présentement contre l'Ennemi commun , & qu'alors elles seront effectuées & exécutées avec plus de vigueur par la jonction de ses Vaisseaux , qui par le transport de la Reine de Portugal se trouvent à présent séparées de la Flote de Vôtre Majesté , commandée par Monsieur le Duc de Beaufort , comme aussi par la jonction de plusieurs autres de vos Vaisseaux , équipés en divers endroits , partant en tous cas nous devons trouver nôtre consolation en la disposition absolue & visible du grand Dieu , lequel nous prions de tout nôtre cœur , de vouloir combler la personne de Vôtre Majesté & son Royaume de ses plus précieuses bénédictions , &c.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 23. Septembre 1665.*

J'Ai reçu la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant , & c'est avec grand sujet que Vôtre  
Mje-

Majesté est en inquiétude de sa Flote qui peut courre grand risque , si Monsieur le Duc de Beaufort entre dans la Manche. J'espère que les Barques d'avis qui lui ont été dépêchées le pourront rencontrer pour lui faire changer sa route ; ensuite de ce qui a été résolu dans le Conseil qui s'est tenu avec Monsieur le Comte de la Feuillade.

Les Etats ont reçu beaucoup de déplaisir d'apprendre par Monsieur de Nieuport , Secrétaire de la Flote , l'extrémité de Monsieur de Ruyter , qui a une fièvre continuë avec des redoublemens & de grandes rêveries. Comme il est hors d'état de pouvoir agir , & que l'Amiral de Zélande est aussi fort mal , & grand nombre de Matelots , ils sont résolus de faire revenir leur Flote , ne la pouvant confier à pas un des Chefs qui restent. Ils m'ont témoigné avoir du regret , qu'un accident pareil ait empêché d'exécuter ce qui avoit été arrêté , dans le concert que nous fîmes Monsieur de Bellefond & moi avec les Députés des Etats à Flissingue , qu'ils espéroient que la Flote de Vôte Majesté n'en recevroit pas de dommage , & qu'on pourra prendre des mesures plus justes pour la Campagne prochaine , tant pour la Mer Méditerranée que pour la jonction des vingt Vaisseaux du Roi de Danemarck. Le Sieur de Wit me dit en particulier , qu'il avoit la dernière douleur du peu d'espérance qu'il y avoit de la vie de Monsieur de Ruyter , & qu'outre la perte que l'Etat feroit de sa personne , il en feroit une irreparable en son particulier : qu'il espéroit que Vôte Majesté ne desaproveroit pas leur retraite , puisqu'il n'y avoit nul Chef capable de conduire cette Armée , & que de plus six jours d'une tourmente  
pareille

pareille à celle qu'il fait achèveroit de les ruiner à ne se pouvoir plus remettre.

Il me dit ensuite que les Villes de Hollande ne vouloient pas permettre que Tromp sortit de leur Pais & s'engageât au service de pas un Prince étranger. S'il vient faute de Monsieur de Ruyter, je ne doute pas que la Province de Hollande ne le fasse Amiral. Il a l'amitié & l'estime des Peuples & des Matelots, & je ne crois pas que le Sieur de Wit soit assez puissant pour l'empêcher. Il se conduit fort sagement & s'est retiré dans une maison à la Campagne à six lieues de la Haye.

Toutes les Provinces & Villes s'unissent tous les jours de plus en plus, & les Députez qui étoient les plus portez à la Paix avec l'Angleterre ont fort approuvé la Lettre que le Sieur de Wit a conçûe au nom des Etats. Vòtre Majesté verra que son sentiment y a été suivi, & qu'on ne songe pas d'envoyer des Députez en Angleterre, ni de proposer rien qui soit contre la dignité de Vòtre Majesté.

Je remarque que la méfiance que les Etats ont des Suédois, les fait pencher à faciliter le Traité de cette Ligue avec les Ducs de Lunebourg & l'Electeur de Brandebourg, afin d'avoir une Armée prête à s'oposer au dessein que le Connétable Wrangel a d'affiéger Brème. J'ai fait voir au Sieur de Wit que cet accommodement & cette liaison de l'Electeur avec les Etats le regarde plus que personne, & qu'il me semble qu'il doit rompre ce coup pour son intérêt particulier. Sur quoi il m'a répondu qu'il y fera tout ce qu'il pourra; mais qu'il y a de certaines conjonctures où il faut qu'il cède, comme en celle-ci, où il sçait que les Suédois font toutes les  
cho-

choses imaginables pour attirer l'Electeur dans leur parti par une Alliance fort étroite, & que si on le peut engager pour deux ans à rompre contre tous les Princes étrangers qui attaqueront les Etats, ce seroit l'assûrer pour ce tems-là, & en cas que la Suède rompît contre eux, avoir ledit Electeur dans les intérêts des Etats; mais qu'il ne voyoit rien encore qui les obligéât de se hâter de conclurre avec lui, pour beaucoup de raisons qu'il m'avoit déjà alléguées. Je veillerai soigneusement à tout ce qui se passera dans cette affaire, & m'y oposerai autant qu'il me sera possible.

J'ai encore fait une recharge aux Commissaires des affaires secretes & au Sieur de Wit sur les affaires de Suède. La Villed'Amsterdam & la Nort-Hollande ont absolument refusé de passer l'adoucissement que les Suédois demandent pour leurs Sujets, touchant les Droits & Péages qui sont sur les Marchandises, & ont pressé ensuite l'ordre de faire revenir Monsieur d'Isbrand. Vòtre Majesté verra le détail de toute la conversation que j'ai eu avec eux sur ce sujet, par la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur de Pomponne, n'ayant rien oublié pour tâcher de les porter à changer de Résolution, mais je n'ai pas mieux réüssi cette fois que les autres.

J'ai estimé à propos de dire à ces Messieurs dans nôtre Conférence, & de moi même, tout ce qui est porté dans la dépêche de Vòtre Majesté, touchant le peu de reconnoissance que les Peuples témoignent lui avoir, & même des Provinces entières de toutes les obligations que l'Etat lui a; & comme cela s'est passé par forme de conversation & d'avis de ma part, on ne pour-

ra pas attribuer cela à des reproches; aussi n'aurois-je pas voulu le faire dans un tems d'afflictions, comme celles du mauvais état où est Monsieur de Ruyter qui est grande, & des inconveniens qui peuvent arriver à leur Flote faute d'un Chef; mais cela servira en tems & lieu à leur faire faire des reflexions sur tout ce que je leur ai dit.

Les Etats ont appelé la Cour de Justice dans leur Assemblée, lui ont représenté combien il est important qu'ils fassent une prompte & sévère justice à du Buat & de ses complices, & qu'il y va de l'intérêt & de la reputation de l'Etat d'agir avec vigueur & sévérité, afin de rompre toutes les mesures des Anglois dans ce Pais. Ils ont promis d'y agir fortement, & en effet depuis deux jours ledit Buat a été interrogé trois fois, & on croit que ses affaires vont fort mal, nonobstant toutes les cabales contraires qui n'oublient rien pour le sauver.

## M E M O I R E

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 23. Septembre 1666.

**L**E Comte d'*Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise permettre au Vaisseau nommé l'*Europe*, acheté pour la Compagnie des Indes Occidentales de France, dont est Maître Pierre Henri, de sortir du Texel avec sa cargaison pour la côte de Guinée, laquelle car-  
gai-

*raison est la même que celle qui fût embarquée il y a un an avec permission de Vos Seigneuries, & que l'on fût contraint de débarquer, le Vaisseau n'ayant pû partir alors à cause des mauvais tems & de la Guerre, & de vouloir l'expédier promptement, attendu que la saison de partir se fasse, & qu'il n'attend qu'après le congé de Vos Seigneuries pour pouvoir se mettre en Mer. Donné à la Haye le 23. Septembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 24. Septembre 1666.*

**J'**Ai reçu vôtre dépêché du 16. J'avois bien jugé que le Sieur de Witne pourroit pas convenir, que les concerts que le Marquis de Bellefond m'avoit raporté avoir été pris en Zélande, sur les quatre cas des divers mouvemens que l'Armée ennemie pourroit faire, étoient véritables; & vous dites fort bien là-dessus que rien ne le justifie mieux que l'exécution qu'en a fait l'Amiral de Ruyter, quand il est allé se poster avec sa Flote entre Calais & la Tamise aussi-tôt que celle des Anglois est entrée à Harwich: mais je suis fâché d'être obligé de dire que la suite n'a pas répondu au commencement, & qu'au contraire par un manquement formel audit concert & à l'ordre des États, qui étoit ainsi que le Sieur van Beuningen me l'avoit communiqué d'observer & de suivre l'Ennemi par tout où il iroit, ma Flote se trouve encore à l'heure que j'écris au plus grand danger qu'une Armée puisse  
jamais



jamais courir ; car , comme je vous l'ai déjà mandé il y a huit jours , que les Anglois font allez prendre le poste de l'Isle de Wight depuis le 12. de ce mois , & non seulement ledit Sieur Amiral de Ruyter ne les y a pas suivis conformément au concert & à ses ordres , & est toujours demeuré à la Rade de Saint Jean près de Boulogne ; mais ce qu'a produit le Voyage du Comte de la Feuillade , dont je vous écrivis par ma dernière , c'est que ledit de Ruyter a pris la Résolution de s'ôter encore plusqu'il n'avoit fait les moyens de secourir le Duc de Beaufort , ou d'empêcher qu'il ne soit attaqué , ayant dès le jour suivant fait repasser le Pas de Calais à toute sa Flote pour aller , à ce qu'il dit , prendre poste entre Dunkerque & le Nord-Voorland. Je vous envoie une Copie de la Lettre que m'a écrite là-dessus la Feuillade , & celle d'un Mémoire de mauvaises raisons qu'on lui a donné pour tâcher de se justifier du manquement au concert & aux ordres. Cependant les dernières nouvelles que j'ai du Duc de Beaufort , sont qu'après avoir fait une navigation heureuse depuis la Rochelle jusques à l'entrée de la Manche , comme il étoit prêt d'y entrer le 15. un vent contraire s'éleva fort grand qui le rejetta à Belle-Ile , où l'Escadre de mes Vaisseaux qui étoit allée en Portugal le joignit heureusement , & il lui partagea de ses vivres & de son eau dont ladite Escadre manquoit , afin qu'elle fût en état de venir aussi avec lui au Pas de Calais dès que le vent changeroit un peu. Il est vrai que deux jours après le vent a changé , & s'est rendu entièrement & trop favorable à madite Flote , pour pouvoir venir à pleines voiles donner dans l'embuscade des Anglois , si ceux-ci l'eussent attenduë à l'Isle de Wight,

Wicht, & qu'ils ne soient pas plutôt allez à la rencontre, comme il y a grande apparence qu'ils l'auront fait quand ils auront eu le vent bon depuis le 12. jusques au 18. & ce qui fait juger encore qu'ils ont eu & exécuté l'un de ces deux desseins, c'est qu'ils ont pris si grand soin de faire fermer leurs Ports, qu'on n'a pû avec tant soit peu de certitude avoir aucune nouvelle de ce qu'ils font, mais ce qui est certain c'est qu'ayant pû combattre l'Armée Hollandoise le jour que les deux Flotes furent en présence, & pouvant depuis cela retourner tous les jours pour l'attaquer dans la Rade de St. Jean, ils ont entièrement abandonné ce dessein, pour ne songer qu'à celui de tomber sur ma Flote & la ruiner.

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.*

*Le 24. Septembre 1666.*

**D**epuis la Lettre du Roi écrite Sa Majesté vient de recevoir deux Couriers, l'un du Havre & l'autre de Diépe, qui lui ont aporté l'avis que sa Flote arrivoit hier sur le soir à la Rade de Diépe, ayant heureusement passé devant l'Isle de Wicht sans que les Anglois se soient mis en aucun devoir de la combattre, & même sans qu'elle en ait rencontré aucun. Voilà un grand incident qui va bien changer l'état des choses en bien ou en mal : en bien, si nôtre jonction se fait heureusement; en mal, si les Anglois nous surprennent avant qu'elle ait pû se faire; à quoi Monsieur de Ruy-

ter peut facilement obvier s'il le veut, en faisant au moins la moitié du chemin pour venir à la rencontre du Duc de Beaufort, ou même jusques à Diépe si le vent l'y retenoit. Sa Majesté a dépêché il y a six heures Monsieur de Villequier audit de Ruyter, mais comme on a pris la Résolution de vous envoyer demain un Courier exprès qui arrivera plutôt que cette Lettre, je ne vous en dirai pas davantage.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estades.*

*Le 25. Septembre 1666.*

**J**E viens de recevoir avis qu'en exécution de mes ordres ma Flote renforcée de dix grands Vaisseaux & cinq Brûlots qui ont fait le Voyage de Portugal, est entrée dans la Manche & a passé hier à huit heures du matin devant le Havre de Grace; c'est ce qui m'oblige de vous dépêcher ce Courier exprès, pour vous dire, que connoissant comme vous faites le risque qu'elle a déjà couru en passant à l'Isle de Wicht où l'Armée d'Angleterre s'est retirée, & celui qu'elle peut encore courre avant que de pouvoir joindre l'Armée des Etats; je désire que vous fassiez en mon nom les instances, les plus vives & les plus pressantes que faire le pourra, vers lesdits Etats, ou les Commissaires par eux établis pour la direction de leur Flote, à ce qu'ils envoient ordre au Sieur de Ruyter de s'avancer au Pas de Calais, & même plus avant, jusques à ce qu'elle ait rencontré nôtre Armée pour la recevoir & la joindre.

Vous

Vous pourrez bien faire connoître auxdits Etats la sincérité avec laquelle j'agis dans une affaire si importante & si délicate, puis que nonobstant l'entrée de la Flote Angloise dans la Manche & la retraite de la leur, je n'ai pas laissé de faire passer la mienne à la vûe de l'Angloise pour faire la jonction qu'ils ont tant désirée, & qui est si nécessaire pendant le reste de cette Campagne, soit pour faire une bonne Paix, soit pour continuer sérieusement la Guerre. Vous pouvez même vous servir avantageusement d'une action si hardie de concert avec le Sieur de Wit, pour fortifier le parti des bien-intentionnez pour le bien de leur Patrie, & pour détromper les Peuples de toutes les mauvaises impressions que les Anglois & leurs Partisans s'efforcent de leur donner; me remettant au surplus à la longue expérience que vous avez de l'humeur & de l'esprit de ces Peuples, & à votre zèle & affection pour mon service, pour mettre en pratique tous les expédiens possibles pour tirer avantage d'une si sensible preuve de mes bonnes intentions pour lesdits Etats.

Outre les instances que vous ferez en mon nom, j'ai estimé nécessaire dans une rencontre si importante, & où la diligence de quelques heures peut sauver mon Armée, d'envoyer le Sieur de Villequier, Capitaine des Gardes de mon Corps, vers le Sieur de Ruyter, pour le presser de s'avancer, avec ordre de vous donner part de tout ce qu'il négociera, & d'agir en tout de concert avec vous.

Après que vous aurez obtenu les ordres pour faire avancer la Flote desdits Etats, & que par ce moyen la jonction sera faite & assurée, mon intention est que vous traitiez, avec le Sieur

de Wit & avec lesdits Commissaires des moyens d'employer utilement nos Armées pendant le reste de la Campagne, non seulement pour chercher l'Armée Angloise & la combattre, & pour courre toutes les Côtes Ennemies, mais même pour ruiner leur Commerce & assûrer celui des Etats, en sorte que pendant l'Hyver ils aient libres (s'il est possible) les Mers de la Manche & du Nord. Sur tout considérez bien que le plus important point de toute vôtre Négociation, & celui duquel dépend la conservation ou la ruine de mon Armée, est l'assûrance positive que vous devez tirer des Etats, d'employer leur Armée Navale ou des forces suffisantes, pour donner moyen à mon Armée de repasser avant l'Hyver dans mes Ports de Bretagne, & souvenez-vous bien qu'il n'y a point de tempérément à prendre sur ce point, par une infinité de raisons & entr'autres une décisive, qu'outre la difficulté & même l'impossibilité d'entretenir pendant l'Hyver de si grands Equipages, nulles forces humaines ne pourront empêcher la désertion universelle, & la levée des Equipages en France pour passer en Hollande, & leur passage, soit par Terre soit par Mer, étant également impossible, il se trouveroit que tous mes Vaisseaux seroient entièrement inutiles. Vous suppléerez facilement tant d'autres raisons sur ce sujet, que je ne doute point que lesdits Etats ne se portent facilement à assûrer le retour de madite Flote. Pour cet effet il me semble que leur plus grand Commerce de cette saison consistant en la Flote qu'ils ont accoutumé d'envoyer tous les ans dans les Rivières de mon Royaume pour y prendre les vins & autres denrées, vous pouvez les presser de donner ordre de la préparer, & en même

me tems de commander ou à toute ou à la meilleure partie de leur Flote pour l'escorter, ce qui se pourroit facilement faire dans le milieu ou à la fin du mois d'Octobre prochain,

Quand vous serez convenu de ce point, je désire que vous traitiez encore avec ledit Sieur de Wit des moyens de ruiner pendant l'Hyver le Commerce des Anglois, & d'assûrer celui des Etats, tant dans la Manche que dans la Mer du Nord. Pour la Manche, si les Etats veulent entretenir 30. Vaisseaux pendant tout l'Hyver, j'en entretiendrai dix, & avec ce nombre nous pouvons être assûrés du succès de cette proposition. Quand à la Mer du Nord, comme il en faut traiter avec le Roi de Dannemarc, offrez lui mes offices pour y réüssir, & faites lui bien connoître l'importance de ces deux propositions, puis que par la Manche nous ôtons presque tout Commerce aux Anglois, & augmentons les mécontentemens que la nécessité attire après soi par la Mer du Nord, & nous leur ôtons toutes les Marchandises qui servent à leur Flote. Comme ce dernier point est très-important, je désire que vous examiniez avec ledit Sieur de Wit si nous ne pourrions pas trouver les moyens d'acheter par voye de Marchands toutes les Marchandises que la Suède, le Dannemarc & la Mer Baltique peuvent fournir pour les armemens & équipages des Vaisseaux.



## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 26. Septembre 1666.*

**J**E viens de recevoir avis de Diépe, que mon Cousin le Duc de Beaufort avec mon Armée Navale y étant arrivé la nuit du 23. ou du 24., il avoit mouillé l'ancre pour y attendre trois ou quatre de mes Vaisseaux qui étoient demeurez derrière; que pendant le peu de tems qu'il y est demeuré, il auroit reçu un *Duplicata* de mes Dépêches envoyées dans tous les Ports, pour lui donner avis de la sortie de l'Armée des Etats de la Manche, & en même tems par les Lettres du Comte de la Feuillade de sa retraite en Zélande, de la maladie du Sieur de Ruyter, & d'une partie considérable des Officiers & Equipages de ladite Armée. Ce qui l'a obligé d'assembler un Conseil général de tous les principaux Officiers de madite Armée, où le vent s'étant trouvé assez favorable, il auroit été résolu de remettre à la voile & de s'en retourner à Brest, ce qui a été en même tems exécuté. C'est pourquoy j'ai estimé nécessaire de vous en donner avis par un Courier exprès, afin que vous en puissiez informer le Sieur de Wit & ses Maîtres, & cesser les instances que vous aurez pû commencer en exécution de mes ordres du jour d'hier. Au surplus, je désire que vous exécutiez mesdits ordres, en ce qui concerne les moyens d'assurer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet Hyver.

L E T-

## L E T T R E

*Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les  
Etats Généraux des Provinces - Unies  
des Pais-Bas.*

*Le 26. Septembre 1666.*

T RÈS-chers & grands Amis , Alliez & Con-  
fédérez, nous avons reçu votre Lettre du  
21. de l'autre mois, par laquelle vous nous avez  
informez des raisons , que vous estimez vous  
devoir obliger à rappeler votre Flote dans vos  
Ports, nonobstant le concert qui avoit été fait  
en Zélande, avec le Comte d'Estrades, & le  
Marquis de Bellefont, pour la jonction de nos  
Forces Maritimes , pendant le reste de cette  
Campagne : Nous y avons vû encore la peine  
que vous témoignez du péril que nôtre Flote par  
cette retraite de la vôtre, pouvoit courir en  
s'avançant suivant ledit concert dans la Manche,  
où vous sçaviez qu'elle étoit attendüe à l'lie de  
Wicht par tout l'Armée Angloise, comme aussi  
la louïable disposition dans laquelle vous êtes  
de faire des grands efforts, pour vous mettre  
en état au Printems prochain d'aller attaquer  
l'Ennemi commun, & d'entreprendre quelque  
chose de grand & d'extraordinaire contre lui,  
avec nos Forces jointes ensemble, si pendant la  
faison de l'Hyver, Dieu ne lui a touché le cœur,  
pour l'obliger à prendre des pensées plus paci-  
fiques, qu'il n'a témoigné jusqu'à présent de  
les avoir, & qu'on n'ait pû entre ci & là con-  
clurre une bonne Paix, au contentement de tou-



tes les parties intéressées, ce que vous assurerez avec toute sincérité & candeur être votre plus ardent désir. Sur quoi nous vous dirons en premier lieu qu'encore qu'à l'heure présente, que nous vous écrivons cette Lettre, nous n'ayons point d'assurance que nôtre Flote qui s'étoit avancée jusqu'à Diépe, pour faire la jonction concertée, ne puisse recevoir quelque grand échec à son retour dans nos Havres, nous ne laissons pas d'avoir pris à bonne part la retraite de la vôtre dans vos Ports, ayant bien pésé la force des raisons qui vous ont obligez à l'y rappeler, dont l'une entre les autres nous a même touché sensiblement, qui est la maladie de vôtre Amiral. Quoi que nous espérons de la bonté Divine, qu'elle ne voudra pas ôter à la bonne Cause un Chef si brave, & d'une expérience si consommée. En second lieu, que les ordres que nous avons envoyez à nôtre Cousin le Duc de Beaufort, étoient si exprès & si indispensables de venir jusqu'au Pas de Calais avec nôtre Flote, (laquelle l'Escadre, qui s'en trouvoit séparée, avoit rejoint le quinzième à Belle Ile,) que sans aucune considération des embuscades que les Anglois pouvoient lui tendre dans la Manche avec une grande supériorité de forces, & lesquelles en effet ils lui avoient tenduës à l'Île de Wicht, nôtre dit Cousin après qu'un vent fort contraire lui eût refusé la première fois l'entrée de ladite Manche, ayant eu le tems plus favorable, quelques jours après s'est avancé jusqu'à la Rade de Diépe, où il arriva le 23. au soir, ayant passé avec grande intrépidité à la vûe de toute l'Armée Ennemie, & il a séjourné un jour entier à la Rade dudit Diépe, qui n'est pas bonne, attendant d'apprendre quel-

quelques nouvelles certaines du lieu, où il pouvoit joindre vôtre Flote; mais le 24. sur le soir il reçût avis par le Marquis de Créqui, qui revenoit de Dunkerque, que vôtre Flote n'étoit plus au poste, qu'en partant de la Rade de Saint Jean, il avoit dit qu'elle iroit prendre entre Dunkerque & le Nord-Voorland, & jugé de là qu'elle devoit s'être retirée dans vos Ports: & comme d'ailleurs par la réponse, par écrit, que le Conseil de vôtre Flote avoit quelques jours auparavant donné au Comte de la Feuillade, dont nôtre dit Cousin reçût à Diépe une Copie, que je lui avois adressée, ledit Conseil avoit déclaré aux termes formels qui suivent; qu'il jugeoit le plus sûr pour nôtre service, & pour le bien commun, que nous fissions retirer promptement nôtre Flote dans les Havres de Brest, en attendant un tems plus propre pour faire la jonction: & qu'enfin le vent qui l'avoit amenée jusqu'à Diépe ayant entièrement changé, nôtre dit Cousin a pris la Résolution de retourner traverser presque toute la Manche pour regagner Brest, & de passer pour la seconde fois devant l'Isle de Wicht, où l'on présumoit que toute l'Armée Ennemie étoit encore, puis qu'elle n'avoit point paru à la Mer, en aucun autre endroit; & comme nous avons déjà dit, nous n'avons point d'assurance qu'il ne puisse être arrivé quelque disgrâce à nôtre dite Flote à son retour vers les Côtes de la Bretagne: Si la chose arrive (dont Dieu par sa bonté veuille préserver tant de braves gens, qui se trouvent de beaucoup inférieurs en nombre,) nous aurons du moins la consolation de vous avoir fait connoître évidemment, par un procédé tout plein de sincérité & de candeur, que si jusqu'ici

certains contretens auxquels nous n'avons pû pourvoir assez tôt, ont empêché nôtre Flote de partager avec la vôtre la gloire & les périls des Combats, ce n'a jamais été nôtre intention de l'exemter de ceux-ci, ou d'épargner l'Ennemi, comme des personnes, mal-intentionnées envers nôtre Alliance & nôtre Union, ont pris grand soin d'en sémer calomnieusement le bruit dans le monde: mais nous nous promettons, qu'outre la preuve contraire & si éclatante que nous venons d'en donner, la suite de nos actions & de toute nôtre conduite détruira de plus en plus pleinement une si fausse malignité; & par avance nous voulons bien vous assûrer de trois choses, & y engager même nôtre honneur & nôtre foi par cette Lettre; La première que nous souhaitons sincérement & ardemment la Paix au contentement, à l'avantage, & à la sûreté de vôtre Etat, qui a été attaqué, & que nous avons dû soutenir, & secourir en conformité de nos Traitez, & que nous contribuerons bien volontiers à l'accommodement (quand il se pourra traiter) toutes les facilitez qui dépendront de nous, n'ayant rien plus au cœur, qu'une prompte fin de cette Guerre. La seconde, que comme il se voit clairement que le dessein, & peut-être la principale espérance de l'Ennemi, est de vous séparer d'avec nous, ou de vous diviser en vous même, nous vous assûrons, pour ce qui nous regarde, que nous demeurerons constamment jusqu'au bout dans la ponctuelle observation de tout ce qui a été stipulé entre nous par nôtre Traité d'Alliance, & par tant que nous ne serons jamais capable, non seulement de nous en séparer ou de traiter rien à part, & bien moins de rien conclurre, mais qu'a-

qu'après n'en avoir pû écouter les ouvertures qui pourroient nous en être faites qu'avec une extrême indignation, comme une chose fort injurieuse à nôtre honneur, nous ne manquerons pas de vous les communiquer aussi-tôt, nous confiant d'ailleurs pleinement en vôtre bonne foi, que vous en userez de même si on vouloit vous tenter & vous surprendre; La troisiéme, que si le Roi de la Grande Bretagne persiste à avoir des sentimens si contraires à la Paix, qu'il ne veuille pas même la traiter, à moins que vous ne la lui alliez demander chez lui, & avec lui négocier ce que par nos Traitez vous n'avez pas la liberté de faire sans nous, & de nôtre côté, nous n'y pouvons jamais consentir pour la dignité de nôtre Couronne, la première de la Chrétienté; aussi n'apprenons nous pas que ledit Roi ait voulu prétendre de nous une pareille chose, mais seulement tâcher de faire former deux Assemblées différentes, en deux endroits éloignez l'un de l'autre, afin d'avoir lieu de faire continuellement craindre aux Ministres de l'une l'avancement du Traité, & même l'imminente conclusion de l'autre, pour obliger l'une des deux à se hâter de conclurre, & signer séparément, qui est un piège si aisé à voir que l'imprudence même ne seroit pas capable d'y tomber. En ce cas là, comme on devra pour long-tems desespérer de l'accommodement, & même dès à présent, afin de régler prématurément toutes choses avec la prudence requise, il faudra que nous prenions conjointement de bons & vigoureux concerts sur deux choses, dont de nôtre part nous vous donnons assurance, l'une pour incommoder le plus qu'il se pourra l'Ennemi pendant l'Hyver, nous in-

commoderons l'embouchure de la Manche & vous du côté du Nord, pour ruiner son Commerce, & établir la sûreté du nôtre; & la seconde touchant l'action de nos forces, la Campagne prochaine, comme aussi tout ce qui concerne la conduite de la Guerre tant au regard de nos Alliez, que de l'Ennemi, & de toutes les Nations neutres. Encore nôtre intention seroit de régler tellement nos Conseils communs, & employer nos Armées, & même ce qui est à observer à l'égard des Nations neutres, que tout ce qui peut avoir raport à la diversion de la Guerre, tût plutôt comme une Résolution d'un seul Etat, que de plusieurs Alliez joints dans une même cause. Cependant vous devez faire état certain, que nous n'omettrons aucuns des efforts, qui seront en nôtre pouvoir pour mettre en Mer, dès le commencement du Printems prochain, une Flote plus considérable en nombre & en qualité des Vaisseaux, que celle que nous n'avons qu'avec précipitation assemblé cette année, & pour la faire joindre de la meilleure façon qu'il se pourra, à celle que vous aurez aussi préparé, afin que nous allions conjointement & vigoureusement attaquer l'Ennemi, pour l'obliger s'il est possible à désirer la Paix, pour laquelle il fait paroître tant d'averfion qu'il refuse même de la traiter. Et ce qui est encore plus surprenant, & qui doit attirer le blâme de toute la Chrétieneté, il n'a jamais voulu, depuis que la Guerre a commencé, il y a près de deux ans, s'expliquer ni aux Parties intéressées ni à aucuns Médiateurs, à quelles conditions il voudroit donner les mains à un accommodement. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait. Très chers & grands Amis, Alliez & Con-  
fédé.

*du Comte d'Estrades.* 421  
fédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à  
Vincennes le 26. jour de Septembre 1666.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré.

LOUIS.

Plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

*A nos Très-chers grands Amis, Alliez & Confé-  
derez, les Seigneurs Etats Généraux des Pro-  
vinces-Unies des Pais-Bas.*

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Mes-  
sieurs les Etats Généraux des Provin-  
ces-Unies des Pais-Bas. Le 27. Sep-  
tembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordi-  
naire de France, a ordre du Roi son Maître de  
faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plai-  
se permettre que deux Navires, appartenans à des  
Marchands François, l'un nommé le Dauphin de  
France, dont est Maître Eustache de L'année, &  
l'autre la Marie Thérèse, dont est Maître Adam  
Bunon, partent d'Amsterdam, avec des Mar-  
chandises non prohibées en payant les Droits ac-  
coutumez pour la sortie; Comme aussi de vouloir  
écrire fortement aux Magistrats de la Ville de Rot-  
terdam, afin qu'ils n'écludent plus, comme ils

ont fait par le passé, & font encore à présent; comme par une espèce de déni de justice, l'exécution d'un Arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du troisième Septembre dernier, rendu en faveur du Sieur le Fébvre, Marchand Banquier & Bourgeois de Paris, contre le nommé de Koninck, Bourgeois de ladite Ville de Rotterdam, & autres; Cet Arrêt confirmatif d'un autre dudit Parlement, aussi contradictoirement rendu entre les parties, de l'année 1663. après dix ans de procédures, & de huit Sentences encore rendues depuis, tant par Messieurs de la Cour, que du Haut Conseil de Hollande, toutes contre ledit de Koninck, qui se vante de ne payer jamais ledit le Fébvre, retient ici depuis deux ans & huit mois le nommé du Vausel, qui a poursuivi pour ledit le Fébvre lesdites hautes Sentences, & par ses brigues & amis en empêche l'exécution à Rotterdam, aussi-bien que des Arrêts, lequel de Koninck s'est ensuite pourvu par Appel au même Parlement de Paris, qui lui avoit accordé une surseance, qui y avoit été par lui obtenue par surprise sur Requête; Et le Roi même ayant ordonné sur les Lettres que Vos Seigneuries en avoient écrites à Sa Majesté en faveur dudit de Koninck, que l'affaire fût examinée bien à fonds, & exactement par son Parlement, comme il a été fait, il a ensuite rendu ledit Arrêt contradictoire du troisième Septembre dernier, qui porte ladite surseance levée, de l'exécution duquel il s'agit à présent; Cette affaire est du nombre de celles sur lesquelles Sa Majesté s'est plainte ci-devant à Monsieur van Beuningen, qu'on ne rendoit aucune justice à ses Sujets en Hollande, & la principale à laquelle Sa Majesté infistoit le plus, & insiste encore à présent. Et si Messieurs de Rotterdam

continuënt à traverser & empêcher l'exécution desdits Arrêt & Sentences contre toutes les formes de justice, Sa Majesté ne manquera pas de prendre la chose, comme un déni absolu qu'ils font de la rendre, ce qui ne pourra avoir que de très-fâcheuses suites, d'autant plus qu'en France, il n'y a pas d'exemple qu'il ait été jamaïs fait un traitement approchant de celui-là aux Sujets de Vos Seigneuries dans les affaires de justice qu'ils y ont eues.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire attend la réponse sur son Mémoire du 15. de ce mois, qu'il présenta à Vos Seigneuries, & qu'elles ont renvoyez à Messieurs de Hollande, ne l'ayant pas encore eue depuis ce tems-là, non plus que celle sur son Mémoire du 11. dudit mois. *Donné à la Haye le vingt septième Septembre 1666.*

## L E T T R E

*Du Comte d'Esstrades au Roi.*

*Le 30 Septembre 1666.*

**J'**Ai reçu la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois. Les Etats ne peuvent justifier leur procédé par aucune bonne raison; & leur retraite de la Rade de Saint Jean, après le départ de Monsieur le Comte de la Feuillade, fait voir le manquement encore plus grand. Tout ce que j'y ai pu faire a été de m'oposer aux ordres donnez pour faire rentrer la Flote dans les Ports, & me plaindre de leurs Résolutions précipitées contre le concert & les paroles données. Vôtre Majesté connoît la constitution de cet  
Etat



État mieux que personne, & voit de combien de Cabales il est rempli, qui ne perdent aucun tems de s'oposer aux desseins de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & de la Cause commune autant qu'ils peuvent, sans considérer que c'est contre leur propre intérêt. C'est ce qui fit prendre cette belle Résolution de faire rentrer la Flote dans les Ports: la pluralité des voix, & le courant de l'Assemblée l'emporta & fit que le Sieur de Wit n'osa s'y opposer, mais je dirai confidentiellement à V<sup>ô</sup>tre Majesté, & que je n'ai osé lui déclarer jusques à cette heure, doutant de l'événement, que le Sieur de Wit a retenu les ordres, attendant quelque expédient de les révoquer. Trois jours après on scût l'arrivée de la Flote de V<sup>ô</sup>tre Majesté vers Diépe. Je demandai aux Etats d'envoyer des ordres nouveaux à leur Amiral, pour mettre à la voile tout aussitôt, & aller joindre Monsieur le Duc de Beaufort, ce que j'obtins; Le Sieur de Wit fit expédier lesdits ordres, & les envoya dès le vingt-fixième à quatre heures après midi, & afin de ne recevoir pas de reproches, il envoya aussi les premiers, portant de se retirer, qui furent inutiles. Je supplie très-humblement V<sup>ô</sup>tre Majesté, que ce que je lui mande demeure sous le secret, afin que le Sieur de Wit n'en soit pas recherché un jour.

Nous estimâmes ensuite à propos lui & moi, qu'il devoit se faire nommer pour aller sur la Flote, avec Plein-pouvoir d'y agir, afin de ne tomber plus dans ces inconvéniens de manquement de parole, par les Cabales qui sont aussi bien dans la Flote, que parmi les Etats & toutes contre lui, & il est parti le 26. la nuit pour s'y rendre en diligence. C'est tout ce  
 que

qui m'a été possible de faire dans une conjoncture pareille à celle qui s'est rencontrée. Je sçai bien que les Etats diront, pour pallier ce manquement, que c'est la maladie de Monsieur de Ruyter qui en est cause, que n'y ayant plus de Chef la Flote étoit divisée, qu'ils n'avoient nulle certitude du lieu où étoit celle de V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'ils hazardoient de perdre la leur, & perdre après cela tout le Pais; mais ce sont de fort méchantes raisons, & je n'aurois pas eu de peine à les détruire, si je n'eusse estimé mieux & plus important de rompre le dessein de faire rentrer leur Flote dans les Ports, parce qu'après cela nous ne l'aurions pû faire ressortir de cette année, & laisser à un autre tems à leur faire de fortes plaintes sur cette matière.

Ensuite de ces derniers ordres Monsieur de Ruyter écrit de la hauteur environ de six lieues de Dunkerque du 27. qu'il a reçu les deux ordres; que ce dernier détruisant le premier, il s'en va mettre à la voile pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort, que le calme est grand, & qu'il en est d'autant plus fâché, qu'il apprend par des Galliottes de Calais, que les Anglois ont attaqué la Flote de V<sup>ô</sup>tre Majesté. Il écrit une Lettre du 27. à dix heures du soir, par laquelle il mande que le vent s'est fait bon, qu'il lèvera l'ancre le 28. à la pointe du jour, n'osant le faire la nuit à cause des bancs, & qu'il espère, si le vent continuë bon, avoir joint Monsieur de Beaufort le 28. au soir, & qu'il fera toute sorte de diligence.

Je ne puis assez témoigner à V<sup>ô</sup>tre Majesté l'extrême peine où je suis de ce qui sera arrivé; car considérant que la Flote des Anglois est

est composée de quatre vingt Vaisseaux, que celle de Vôtre Majesté n'en a que quarante-trois, & que le Combat est commencé dès le vingt-fixième, j'apprehende que quelque diligence que de Ruyter ait faite il ne soit venu trop tard, & qu'il n'arrive quelque malheur à la Flote de Vôtre Majesté. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il l'en préserve. J'ai quelque espérance que les Anglois étant avertis que la Flote des Etats n'est pas trop éloignée, ils ne voudront pas s'engager si avant dans le Combat, qu'ils feroient sans cela.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 1. Octobre 1666.*

J'AI reçu vôtre Dépêche du 23. de l'autre mois, & depuis cela par vôtre Courier la Lettre, par laquelle vous m'avez donné avis de la Résolution que les Etats Généraux ont prise (dès qu'ils ont eu la nouvelle que le Duc de Beaufort étoit avec ma Flote dans la Manche) d'envoyer ordre à la leur de demeurer à la Mer, & qu'ils ont en même tems écrit à toutes les Amirautez, de faire sortir tous les Vaisseaux qui se trouveroient en état de s'y joindre. Comme lesdits Etats ne pouvoient en cette rencontre en user plus obligeamment qu'ils ont fait, je désire que vous leur témoigniez de ma part, que je leur en sçai beaucoup de gré, & qu'ils éprouveront par les effets que je prens la même part en tous leurs intérêts, que je ne distingue point des miens; Cependant comme  
ledit

ledit Duc de Beaufort s'est trouvé avoir déjà pris la route pour s'en retourner de Diépe à Brest, pour les raisons que vous verrez dans la réponse que je fais à la Lettre des Etats, j'ai aussi-tôt fait part au Sieur van Beuningen du sujet de l'envoi de vôtre Courier, afin qu'il pût ( s'il l'estimoit à propos ) dépêcher un nouveau Courier au Sieur de Ruyter, pour lui faire sçavoir que ledit Duc ayant fait voile du côté de la Bretagne, il se peut dispenser d'avoir égard au dernier ordre que ses Maîtres viennent de lui envoyer de demeurer encore à la Mer. Il peut-être encore que ledit van Beuningen n'aura pas crû nécessaire de faire cette nouvelle diligence, parce qu'il a déjà dépêché un Courier exprès audit de Ruyter, il y a trois ou quatre jours, pour lui apprendre le retour de ma Flote dans mes Havres.

Continuëz à vous oposer autant que vous le pourrez à traverser la conclusion de la Ligue qui se traite avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont la nécessité paroît bien moindre qu'elle n'a jamais été depuis l'engagement que les Suédois viennent de prendre contre la Ville de Brémén. On mande que ladite Ville a envoyé faire des instances aux Etats de leur médiation & de leur assistance; Il faudra que vous tâchiez avec adresse d'empêcher que les Etats n'accordent cette démarche, au moins pour les assistances, les prenant par leur propre intérêt, qui ne permet pas qu'avec prudence étant déjà chargés, comme ils sont du fardeau d'une pesante Guerre, ils fassent aucun pas qui puisse irriter la Suède, & l'obliger où à se joindre à l'Angleterre, ou à les attaquer eux-mêmes dans le desespoir d'avoir manqué leur coup contre la Ville.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas. Le 4. Octobre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur le Duc de Beaufort étant entré dans la Manche avec son Armée Navale, & résolu d'effuyer tous les périls où il l'exposoit s'étant avancé jusques à Diepe, où il a demeuré quelque tems pour exécuter le concert, fait auparavant pour la jonction de la Flote de Sa Majesté à celle de Vos Seigneuries à la Rade de St. Jean, il a appris la sortie de celle-ci de ce poste là, sa retraite en Zélande, la maladie de Monsieur de Ruyter, d'autres Officiers, & de quelques équipages, ce qui lui a fait perdre l'espérance de ladite jonction, & l'a obligé pour la sureté de sa Flote, d'assembler un Conseil général de tous les principaux Officiers qui la composent, où il a été résolu, le vent s'étant trouvé bon de mettre à la voile pour s'en retourner à Brest, & c'est de quoi il est bon que Vos Seigneuries soient informées, afin qu'elles puissent régler là-dessus leurs desseins. Mais comme la saison est avancée & la Campagne presque finie, il représente à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté une chose qu'elle a fort à cœur, & à laquelle elle les convie autant qu'il lui est possible pour le bien & l'avantage des deux Nations, c'est de songer sérieusement.

riusement dès à présent aux moyens d'assurer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet Hyver. A quoi elle contribuera très-volontiers de son côté.

Comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise permettre qu'un Vaisseau François nommé la Marguerite, dont est Maître Guillaume Leil, sorte avec sa Cargaison de Horn. Ledit Leil présenta pour cet effet sa Requête à Messieurs du Collège de l'Amirauté dudit Horn, qui consentirent à sa demande, ainsi qu'il paroît par leur Apostille à ladite Requête du deuxième Juillet dernier, & sur cela il chargea son Vaisseau de Marchandises pour partir; mais comme le péril qui a été grand de sortir à cause des Anglois l'en a empêché, & que depuis le tems que ledit Collège de l'Amirauté le lui a permis, il pourroit y apporter à présent quelques difficulté, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de vouloir donner leurs ordres audit Collège de l'Amirauté de Horn, de laisser sortir ledit Vaisseau la Marguerite sans aucun empêchement, en payant les Droits accoutumés pour les Marchandises permises, dont il est chargé, & de l'expédier promptement, le retardement qu'il a apporté jusqu'à cette heure malgré lui à son départ lui causant une grande perte. Donné à la Haye le 4. Octobre 1666.

D'ESTRADES.



LET.

## L E T T R E

*Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs  
Hautes Puissances Messieurs les Etats  
Généraux des Provinces-Unies des Pais  
Bas.*

*Le 4. Octobre 1666.*

**H**Auts & Puiffans Seigneurs, nous avons reçu la vôtre du dix-septième du passé par un de vos Trompettes qui a rendu le Corps du défunct Chevalier Barkley, à ses Parens & Amis. Nous recevons cette marque de vôtre humanité & courtoisie avec le ressentiment qui lui est dû, promettant de nôtre part un traitement réciproque toutes les fois que les occasions s'en pourront présenter.

Pour ce qui regarde l'autre partie de vôtre Lettre sur le sujet de la Paix, & laquelle répond à l'invitation franche que nous vous fimes pour cet effet le quatrième d'Août; nous ne scaurions assez déplorer, & nous plaindre de même, que toutes les avances que nous faisons à cet effet ne servent qu'à nous attirer des reproches & des imputations mal fondées sur nôtre manière d'agir, & sur des choses faites par nous, dont le contraire est assez connu (Préliminaires peu propres pour introduire la Paix) comme si vous faisiez vôtre point capital de vouloir persuader, & à vos Peuples, & à tout le monde, que c'est nous véritablement qui sommes les Agresseurs, & Auteurs de cette funeste Guerre, que nous fermons obstinément l'oreille à toutes vos propositions

tions de Paix, fans vouloir même vous faire ſçavoir quelles ſont nos demandes, & qu'enfin c'eſt nous qui rejettons la Paix, & que c'eſt vous & vos Alliez qui la défirez, & la ſollicitez; quand la vérité eſt que vous avez juſques ici refusé de faire le moindre pas en avant qui pût avancer une œuvre ſi ſainte, & qui ne manqueroit pas ſans doute de bien tôt terminer la Guerre.

Cette manière d'agir ſi fort extraordinaire jointe à l'explication qu'on peut faire de nos intentions, par le procédé de quelques uns de vous ( pour mettre à couvert nôtre honneur, & la juſtice de nôtre cauſe bleſſée par des aggravations ſi ſenſibles ) nous oblige de déclarer à vous, & à tout le monde, combien vos ſuggeſtions ſe trouvent éloignées de la vérité, & de répéter encore une fois quand, & comment la Guerre s'eſt commencée malgré nous, les avances que nous avons faites pour reſtablir la Paix, & comme vous les avez toujours adroitement détournées, vous aſſûrant, que ſi à l'avenir vous trouverez à propos de laiſſer à part vos reproches ( auxquelles il faut de néceſſité oſer nos défenſes ) nous nous employerons plus utilement à des Conſeils pour guérir ces playes, & par la bénédiction de Dieu, pour en effacer les cicatrices mêmes, qu'à entrer en controverſes ſur leur origine, afin que l'effuſion de plus de ſang proteſtant ſoit entièrement arrêtée: en attendant nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, & ſoutenir ces particularitez comme notoires à tout le monde.

I. Qu'en premier lieu, nous avons fait faire des inſtances fréquentes & importunes, quoi qu'inutiles, pour la réparation des dommages, & indignitez commiſes ſur nous & nos Sujets,



à la satisfaction desquelles le dernier Traité vous obligeoit, lequel nous n'avons violé de nôtre côté.

II. En second lieu, que les Commandeurs de vôtre Flote aux Indes Orientales défendirent à nos Vaisseaux, sous la conduite du Comte de Marlboroug, l'entrée d'un Havre, où ils alloient, dans lequel il y avoit dès long-tems une Factorie Angloise, pourvuë d'une grande quantité de Marchandises, qui devoient servir de cargaison auxdits Navires à leur retour, toutes lesquelles Marchandises, furent bien-tôt après saisies & détenuës par vos Officiers, eux déclarant qu'ayant depuis peu annoncé la Guerre aux Princes, avec qui nous avons dessein de trafiquer, cette Guerre devoit par conséquent leur interdire tout Commerce avec lesdits Princes. Laquelle déclaration impérieuse & extravagante fût de même environ ce tems là publiée en vôtre nom en Afrique, par l'Officier qui y commandoit pour vous, avec défenses à tous nos sujets de plus négocier avec les natifs de ces Pais; & quand nous avons demandé réparation des dommages soufferts dans ces lieux, & des procédés si énormes, & fait voir à cet effet une Copie autentique de ladite déclaration publiée en vôtre nom au préjudice de l'honneur & de l'intérêt de tous les Rois & Princes qui s'y trouvent également intéressez, & qui sans doute, en doivent ressentir l'affront, vous n'avez pas voulu desavouër cette action ou donner la moindre satisfaction des dommages faits.

III. En troisiéme lieu, nous disons qu'aussitôt que vôtre Ambassadeur nous eût informé, que le Capitaine Holmes, s'étoit emparé de Guerre ouverte, de vôtre Fort proche de Cabo

Ver-

Verde, suivant nos ordres, nous assûrâmes le dit Ambassadeur sur nôtre parole Royale, que cet acte d'hostilité s'étoit fait sans que ce Capitaine en eût reçu Commission de nous à ce faire, que nous desavoûions l'action, l'avions déjà mandé de venir, & qu'ensuite d'un examen de toute l'affaire déclarâmes que la Justice en seroit faite, en châtiant ledit Capitaine s'il se trouvoit coupable, & qu'une entière reparation seroit faite des dommages survenus: Cette réponse, quoi que fort sincère de nôtre côté, ne vous a pas contenté, comme elle devoit avoir fait suivant la teneur du Traité; au contraire vous persistates toujourns à nous reprocher d'avoir autorisé l'insulte dudit Capitaine, auquel étant arrivé en Angleterre nous fîmes défenses de se présenter devant nous, en l'envoyant tout aussitôt à la Tour de Londres, où il a demeuré prisonnier jusques après l'ouverture de la Guerre (sans que vôtre Ambassadeur ait durant tout ce tems-là, produit ou avancé aucune chose, sur laquelle on pourroit former un Procès contre lui) quoi qu'il alléguât qu'avant que d'avoir assailli vôtre Fort, il avoit intercepté vos ordres dans leur chemin à la Guinée, faisant commandement à vos Officiers de se saisir de nôtre Château de Cormantine, lequel ils attaquèrent ensuite.

IV. En quatrième lieu, l'Île de Poleron ne nous a point été rendu, comme les termes du Traité portoient, quoi que nous envoyâmes deux différentes Flotes à grands frais pour en prendre possession; au lieu de celà les Gouverneurs en disputèrent les ordres, alléguans qu'ils n'étoient suffisans à leur décharge pour la reddition.

V. Nous difons que le Sieur de Ruyter eût une commission de courir fus à nos Sujets, & dans le même tems que vous fîtes instances auprès de nous d'empêcher la sortie de nôtre Flote destinée à la Guinée, difant que vous étiez difpofez à retenir la vôtre dans vos Ports, fur l'efpérance d'un bon accommodement, & dans le tems que vous nous aviez prié de joindre nos Vaisseaux de Guerre avec les vôtres contre les Pirates d'Alger, ce que nous fîmes de bonne foi, nous vîmes après ledit de Ruyter se féparer de nos forces dans la Méditerranée, fans aucun avis donné ensuite de sadite Commission, & devant que l'on eût faisi aucun de vos Vaisseaux ici, il s'empara des nôtres dans la Guinée, & fit toute sorte d'hostilité fur nos sujets, dans ces Pais-là, fans que l'on rendit ici un seul de ceux qui avoient été faisis, ou que la Guerre s'y fit fur vos sujets; & tous ces cinq étant ponctuellement vrais dans la substance & forme qui est ici dite, & auparavant que la Guerre défensive s'est commencée de nôtre part, nous ne doutons pas que le monde ne vous juge l'Agresseur, & que faisant reflexion là-deflus vous n'en ferez plus mention à nôtre préjudice. La Guerre s'étant ainsi ouverte, & ayant eu grand sujet de louer Dieu du succès qu'il lui a plû de nous y donner, nous nous tenons plus obligé de désirer la Paix, & par conséquent de nous purger des calomnies semées au contraire, comme si nous voulions faire continuer la Guerre, puisque nous refusions de déclarer ce que nous voulons pour la Paix.

Quant aux ouvertures faites à nous par vôtre Ambassadeur, durant le tems qu'il a demeuré auprès de nous, il faut nous remettre aux réponses

ponses que nous lui avons toujours faites par écrit à tous ses papiers, par lesquels nôtre désir pour la Paix se manifestera assez : quant à ce qui s'est passé entre nous dans les Conférences de vive voix sur ce sujet, ce sera lui qui pourra répondre (à qui comme à un Homme d'honneur & fort affectionné à la Paix, nous nous sommes ouvert particulièrement aussi-bien qu'en général, ) si nous n'avons pas toujours témoigné une grande aversion à la Guerre, avec un désir bien ardent pour la Paix, & autant qu'un Prince Chrétien est obligé d'avoir, ne trouvant pas à propos de faire coucher par écrit des particularitez, pour ne nous exposer pas aux inconvéniens que vôtre manière d'agir alors nous auroit donné.

Quant à la revocation de nôtre Envoyé de la Haye, devant celle de vôtre Ambassadeur d'ici, il est notoire qu'il en a été comme chassé, en lui ôtant tous les Priviléges que son Caractère lui donnoit, ses Domestiques mis en prison, & après des plaintes à vous faites en nôtre nom, & promesses de vôtre part qu'on n'en useroit plus ainsi à l'avenir, son Secretaire aussi mis en prison sans aucun prétexte raisonnable, & une garde mise auprès de sa maison, avec cent artifices employez pour émouvoir le Peuple contre lui, tout ceci l'obligeoit de songer à sa sûreté par une retraite honnête.

Il est bien vrai, que les Ambassadeurs Extraordinaires du Roi Très-Chrétien, après avoir demeuré quelques mois ici dès le tems que nous eûmes accepté leur Médiation, ils nous firent quelques propositions particulières; mais il est aussi vrai qu'ils desavouèrent d'avoir eû pour cela aucun pouvoir de vous, au contraire ils

nous dirent que vous aviez absolument refusé d'y consentir, alléguant de vôtre part que la contagion avoit tellement affoiblis & appauvris nos Royaumes, que vous ne nous croyiez pas en état de remettre nôtre Flote en Mer, & après plusieurs Mémoires donnez par écrit, nous assurant au nom de leur Roi, qu'il feroit en sorte que vous y consentiriez, & les réponses de nôtre part (auxquelles aussi nous nous remettons) remontrant l'énormité, le peu de raison, & l'incertitude desdites propositions, en un mot peu propres à servir de fondement à un Traité, insistant au même tems que l'Ambassadeur de vôtre part ici eût pouvoir de traiter sur ces propositions, ou autres réciproquement bonnes aux deux parties, leur Médiation se finit, & ils s'en allèrent, déclarant que sur nôtre refus desdites propositions leur Maître se trouvoit obligé de vous assister dans la prosecution de la Guerre; Ce qu'étant ainsi, le monde peut juger s'il nous restoit le moyen de leur faire les autres propositions de nôtre part.

Sur ce qui s'est passé à Paris entre nôtre Ambassadeur Extraordinaire & le Sieur van Beuningen, nous nous trouvons obligé de nous étendre un peu, afin que le monde sçache la peine qui a été prise de leur persuader que nous y étions entré dans un Traité formel, que nous y avions reçu & rejeté des propositions raisonnables, & qu'à la fin nous avons rompu ledit Traité: par ce qui s'ensuit se verra comme toute cette affaire s'est passée, pour vous delabuser de la relation peu véritable, qui en a été faite, & des conséquences dont on s'est prévalu par telles insinuations.

Après le départ des Ambassadeurs François d'ici, & la déclaration de la Guerre de leur  
Roi,

Roi, qui s'ensuivit bien-tôt après, nous ne pouvions moins faire que de r'appeller nôtre Ambassadeur Extraordinaire, après qu'il eût rendu ses Lettres de revocation, se trouvant fort indisposé: une personne fort dans la confiance de la Cour le vint voir, & lui dit que le Roi son Maître travailloit toujours à vous incliner à la Paix, & que vôtre Envoyé le Sieur van Beuningen, étoit prêt à produire des propositions qui pourroient servir de fondement à cette fin, le priant aussi, de différer son Voyage, & de se voir avec ledit Envoyé chez la Reine nôtre Mere, & en sa présence; Nôtre Ambassadeur lui répondit, qu'ayant reçu son congé il se trouvoit dépouillé de son Caractère, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, & que suivant ses ordres il avoit à commencer son Voyage si-tôt que sa santé le lui permettroit. Quelques jours après la même personne le revint voir, & lui renouvela les mêmes instances sur l'entrevûë, lui déclarant, au nom de son Maître que s'il persistoit encore à vouloir partir, sans avoir oui ce que l'on vouloit proposer sur le sujet de la Paix, l'effusion de tout le sang qui pourroit s'ensuivre lui seroit infailliblement imputé, pour avoir opiniâtement refusé à prêter l'oreille aux expédiens qui la pourroient avoir prévenu. Sur des instances si pressantes, nôtre Ambassadeur promit de se rendre chez la Reine nôtre Mere, pour se voir avec vôtre Envoyé; déclarant toujours qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, mais qu'il écouteroit volontiers ce qu'on avoit à lui proposer; ainsi qu'il fit à l'heure assignée, où il se trouva aussi un Ministre du Roi Très-Chrétien. Après plusieurs discours & débats de ce qui s'étoit passé

sur le fait de la Guerre, l'Envoyé mettant toujours pour un point fondamental que nous étions l'Aggresseur, conclüant avec la même alternative, que vous nous avez avancez à cette heure, à laquelle il demandoit une réponse cathégorique. Viz. que reparation fut faite de part & d'autre de tous les dommages depuis les commencemens de la Guerre : Ou bien que chaque partie demeurât contente de ce qu'elle possédoit présentement: Nôtre Ambassadeur lui fit voir son erreur dans le fondement de son discours, combien nous étions éloignez d'être l'Aggresseur, & combien impossible il étoit de faire choix de l'une ou de l'autre de ces deux propositions, jusques à ce qu'il fût déterminé, quand, & par qui la Guerre avoit été commencée, sans quoi on ne pouvoit comprendre le véritable sens de la proposition; nôtre Ambassadeur conclüant que n'ayant aucun pouvoir pour traiter, mais bien ordre précis de s'en retourner au plûtôt auprès de nous, le seul expédient à son avis étoit de faire envoyer quelque personne qui nous exposât ces propositions, pour avancer la Paix, à laquelle il sçavoit que nous étions fort enclins, & ainsi se termina cette entrevüe qu'on a nommé si souvent par tout le monde un Traité, & la mauvaise reputation de laquelle nous a si fort couté dans le courant de nos affaires; Et puis que vous le répétez encore dans votre Lettre, comme une avance bien spécieuse & considérable à la Paix, nous nous trouvons obligé de répéter à cette heure ce que nôtre Ambassadeur dit alors, qu'il est impossible de répondre cathégoriquement à ces deux propositions, jusques à ce que vous en ayez plus clairement expliqué les termes, & pour cette raison

nous.

nous avons accepté la Médiation de nôtre bon Frere le Roi de Suède, comme nous ferons volontiers celle de tout autre Prince, qui ne s'est rendu partie contre nous, espérant par ce moyen de nous éclaircir mieux sur quelles conditions vous désirez véritablement que la Paix se fasse, quoi que vous n'ignorez pas que nous nous sommes particularisé en beaucoup de choses à cette fin, comme aussi ont fait beaucoup de personnes chez vous fort affectionnées à la Paix, & au bien de leur Patrie, lesquels on poursuit à cette heure, parce qu'ils se sont laissez trop facilement persuader, qu'ensuite desdites propositions vous prendriez la Résolution de nous envoyer quelque personne, pour ajutter la methode de bien traiter la Paix, & de prévenir les maux qui ont succédé depuis.

Pour ce qui est de nommer un lieu neutre pour y traiter la Paix; à l'égard de la France & de Dannemarc, qui se trouvent engagez dans la Guerre avec vous, nous disons que comme nous n'avons rien eu à démêler avec le Roi Très-Chrétien, qu'entant qu'il s'est voulu intéresser dans vôtre querelle, nous ne doutons pas que nous ne venions bien-tôt à nous entendre & reconnoître nôtre vrai intérêt, & à ne souffrir pas, qu'une amitié si ancienne que la nôtre vienne à se dissoudre tout à fait par vôtre refus opiniâtre, de venir à une juste Paix & aux moyens honorables pour y parvenir. A l'égard du Roi de Dannemarc, lequel ne pouvoit pas s'engager en cette querelle, sans avoir premièrement violé la foi publique envers vous, & puis après envers nous (car nous nous trouvons ici contraints de déclarer, que l'entreprise au Port de Bergues ne nous fût jamais venu dans la pensée, sans l'invita-



ration que ce Roi nous fit d'y envoyer nôtre Flote, & la proposition de partager avec nous tout le butin de vos Vaisseaux) ainsi à l'égard de cette Couronne nous ne pouvons pas condescendre à nommer un lieu neutre pour traiter: cependant ( malgré l'outrage sensible que nous avons reçu de ce Prince, pour échange de tant de marques d'affection que nous lui avons témoignée dans toutes les occasions qui s'en sont présentées ) nous ne ferons pas de difficulté de vous dire que comme nous acceptons la Médiation de nôtre bon Frere le Roi de Suède, à l'égard de France & Dannemarc, quand tous les différens entre nous viendront à être ajustez, nous ne refuserons pas, pour mieux unir & affermir à l'avenir l'intérêt Protestant, d'accepter vôtre Médiation pour une Paix avec le Dannemarc sur des conditions justes & honorables.

Pour conclurre, afin que vous n'ayez plus de quoi amuser vos Peuples dans l'opinion que nous refusons toujourns de vous dire ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la Paix, & combien que cette manière d'agir soit fort nouvelle & extraordinaire d'outrager & attaquer en Guerre ouverte vos Alliez & Voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur offrir une juste reparation, nous ne laisserons pas, malgré tous les inconvéniens qui nous en pourront arriver, de vous faire sçavoir en même tems ce que nous ne voulons pas, aussi bien que ce que nous voulons de vous. Nous ne désirons pas que votre Etat souffre le moindre changement, que votre autorité soit diminuée dans vos Territoires, ni que votre liberté soit blessée par la dépendance d'aucun Prince de notre côté; nous ne demandons aussi aucun empire ou supé-

supériorité sur les Mers que celle dont nos Prédécesseurs ont joui de tout tems sans controverse.

Nous demandons que vous observiez inviolablement & de point en point le dernier Traité fait entre nous, & que vos déclarations extravagantes publiées par vos Gouverneurs dans les Indes Orientales & dans l'Afrique, comme déroatoires à l'honneur de tous les Rois & au Droit commun des Gens, soient par vous annullées & desavouées, & qu'un règlement de Commerce soit établi dans les Indes Orientales, pour garantir nos Sujets à l'avenir des oppressions & insultes que nous y avons autrefois soufferts.

Et quoi que nous ne nous proposons pas un remboursement en argent des fraix immenses de la Guerre, nous demandons pourtant, & attendons de vous une somme modérée de deniers, en considération des pertes & dommages que nous & nos Sujets avons soufferts, & telle qui se trouvera juste & raisonnable dans le Traité, comme aussi que caution soit donnée pour l'observation inviolable d'icelui, le tout comme les Médiateurs le trouveront juste & équitable.

En dernier lieu, nous proposons, & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre si nécessaire & si sainte, comme celle de la Paix entre nous (laquelle peut aussi servir de fondement à conserver celle de toute la Chrétienté) que vous députiez vers nous quelque personne pour ajuster les particularitez qui puissent acheminer à cette bonne fin, ce que faisant nous ne doutons pas que Dieu ne bénisse nos efforts, & les couronne d'une bonne conclusion, qui se verra dans les offices réciproques d'amitié, & de nôtre côté dans la continuation de la bienveillance que nous avons toujours eu

442. *Lettres, Memoires, &c.*

pour vôtre Etat. Mais si pour des raisons particulières vous rejettez cet expédient, & avec le péril de vôtre vrai intérêt: vous vous opiniâtrez contre la Paix que l'on vous met en mains; nous laisserons au monde de juger à qui il se faut prendre pour la continuation de la Guerre, avec les maux & calamitez qui en suivront, & si de nôtre côté nous n'avons tout fait ce que l'honneur nous a permis de faire pour les prévenir: priant Dieu de disposer vos cœurs à faire reflexion sur le vrai intérêt Protestant, & de considérer à quel point il sera exposé à la rage de ses Ennemis si la Guerre continuë entre nous. Vous recommandant au reste, Hauts & Puissans Seigneurs, à sa digne & sainte garde. Ecrit de nôtre Cour de Whithal le quatriême d'Octobre mille six cent soixante six. Et de nôtre Règne le dix-huit.

*Vôtre bien bon Ami,*

Signé CHARLES R.

Et plus bas,

ARLINGTON.

L E T T R E

*Du Comte d'Esstrades au Roi.*

*Le 7. Octobre 1666.*

J'Ai reçu la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du premier de ce mois, avec celle des Etats qui est arrivée  
fors

fort à propos, & a été lûe dans les Etats Généraux, & dans l'Assemblée de Hollande avec grande approbation d'un chacun. Chaque Député des Villes en a pris une Copie pour l'envoyer à leurs Maîtres. Tout ce qui y est contenu est si fort, & en termes si obligeans pour les Etats, qu'il ne faut douter que cela ne fasse un très-bon effet dans toutes les Provinces-Unies.

Le Sieur de Ruyter est arrivé depuis trois jours dans une Galliotte avec la fièvre tierce, il est fort abatu. Le Sieur de Wit est resté à commander la Flote. Les Etats sont présentement assemblez, pour délibérer de la faire revenir dans les Ports, mais selon ce que j'apprens de quelque Député de l'Assemblée, ils enverront seulement ordre au Sieur de Wit, de faire ce qu'il jugera le plus à propos.

Il m'a paru que les Etats ont été fort satisfaits de tous les points portez par la Dépêche de Vôte Majesté, & je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils appréhendoient fort de recevoir des reproches sur le départ de leur Flote à la Rade de Saint Jean, & ensuite sur l'ordre donné de la retirer dans les Ports, sçachant que la Flote de Vôte Majesté étoit en chemin pour entrer dans la Manche, & que même la Province de Zélande avoit déjà protesté contre cette Résolution, & écrit une Lettre aux Etats Généraux, dont j'envoye Copie à Monsieur de Lionne, pour se garantir du reproche que Vôte Majesté lui en feroit un jour.

Si ces Peuples estoient capables de se gagner par l'honnêteté, la bonne foi, & les assistances qui ont sauvé leur Etat, il y auroit dequoi assurer qu'ils ne manqueroient jamais de reconnois-

sance envers V<sup>otre</sup> Majesté, mais ce sont des Marchands que l'intérêt gouverne, & qui n'ont nul égard aux engagements où ils sont, & sur qui on ne peut faire aucun fondement certain, quand le cas écherra qu'on aura besoin d'eux.

Je m'opose autant qu'il m'est possible à la conclusion du Traité de cette Ligue, proposée avec l'Electeur de Brandebourg: les Provinces d'Utrecht, Frise, Groningue & Gueldres la souhaitent, & la Ville d'Amsterdam aussi, croyant par là secourir la Ville de Brême, & donner des affaires aux Suédois par le moyen des Troupes de ce Prince, qu'ils offrent d'entretenir encore cet Hyver, & on sçait déjà que les Ducs de Brunswic ont défendu dans leurs Pais toute sorte de Commerce, & de porter des Vivres dans l'Armée de Suède, ce qui les incommode fort.

Il est vrai que le Député de la Ville de Brême a demandé assistance à Messieurs les Etats, ou du moins qu'ils se rendissent Médiateurs, s'ils ne vouloient pas agir pour leur conservation. Les Etats n'ont encore rien répondu, & je crois qu'ils ne résoudront rien là-dessus, que le Sieur de Wit ne soit de retour. Cependant j'agis incessamment près des Députez des Villes, pour leur faire comprendre le tort qu'ils se feroient, & à la Cause commune, s'ils s'engageroient à une protection qui leur attireroit infailliblement la Guerre contre la Suède, qui seroit bien plus à craindre pour leur Pais que celle de l'Evêque de Munster; & j'ai estimé à propos de leur laisser entendre par forme d'entretien familier, & comme de moi-même, que quand le cas écheroit, je doutois fort qu'ils pussent faire voir clairement à V<sup>otre</sup> Majesté, qu'ils ne fussent pas les Agresseurs, car après  
les

les pas que la Suède a fait, par les soins que V<sup>ô</sup>tre Majesté a pris de tirer parole d'elle, que pendant cette Guerre elle demeurera neutre, & que dans le même tems les Etats font une Ligue avec des Princes, ils payent leurs Troupes, & que ces Troupes agissent contre les Suédois, c'est ce me semble bien prouver qu'ils sont Agresseurs, & en ce cas ils sçavent bien que V<sup>ô</sup>tre Majesté n'est pas obligée de les secourir. Ils ne sçurent que me repliquer, & j'espère que cela ne nuira pas, & qu'ils ne manqueront point de faire des reflexions dans leur Assemblée sur tout ce que dessus.

J'attendrai le retour du Sieur de Wit avec la Flote, pour concerter avec les Etats du nombre des Vaisseaux qui resteront cet Hyver à la Mer, pour rendre le Commerce libre dans la Manche & ailleurs, suivant l'ordre que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'en donne.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 7. Octobre 1666.*

**D**Epuis ma première Lettre écrite je viens d'apprendre par un Député de l'Assemblée de Hollande, que le Traité de Ligue contre le Roi de Dannemarc, les Ducs de Brunswic & les Etats, dont j'ai déjà envoyé Copie à V<sup>ô</sup>tre Majesté, a été résolu le soir; on a dépêché vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sçavoir de lui s'il y veut entrer.

Sur l'avis qu'on a eu que la Ville de Brême est fort pressée par les Suédois, les Ducs de Brun-

T. Z.

wic

wic s'obligent de marcher avec leur Armée, qui est de 13000. hommes pour secourir la Place.

Il y a un Article qui porte que ceux des Contractans qui seront attaquez dans les deux premières années, seront assistez ouvertement des autres.

Quoi que les Etats ne paroissent point ouvertement se mêler de ce secours, il est néanmoins à craindre que les Suédois ne s'en sentent offensez. J'avois eu il y a quatre jours un entretien là-dessus avec des Députez des Villes de Hollande, dont j'ai rendu compte à Vôte Majesté par mon autre Dépêche, sans qu'il m'ait semblé que cela les ait pû détourner du dessein d'entendre à cette Ligue & de l'achever.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 8. Octobre 1666.*

ENCORE que je sçache bien que l'absence du Sieur de Wit aura pû vous empêcher de parler du contenu en ma Dépêche du 24. du mois passé, concernant l'emploi de mes Forces Maritimes & celles des Etats pendant cet Hyver, & les moyens que nous pouvons pratiquer pour ruiner par tout le Commerce des Anglois : Je ne laisse pas de vous écrire ces lignes, pour vous dire qu'aussi-tôt que ledit Sieur de Wit sera de retour, vous concertiez avec lui & conveniez sur toutes choses. Cependant comme il n'y a pas lieu de penser à aucune jonction, vû que l'occasion en est entièrement passée, à quoi j'ai d'autant plus de regret que dans l'occasion de l'incendie

Incendie de Londres, si nos Forces eussent été jointes, il y avoit lieu d'espérer de terminer glorieusement cette Guerre; je donne ordre de désarmer mes Vaisseaux, & d'en conserver seulement le nombre de douze que j'entretiendrai pendant cet Hyver, sçavoir six grands & six moindres des plus légers pour occuper l'entrée de la Manche, & pour faire la Guerre contre l'Angleterre & l'Irlande, jusques à ce que je voye, par ce que vous concerterez avec le Sieur de Wit, s'il y aura quelque chose à changer en cette Résolution.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 13. Octobre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries la permission de faire construire, aux fraix de Sa Majesté, une Fonderie à Amsterdam pour y travailler à faire les Canons dont elle a besoin pour l'armement des Vaisseaux qu'elle fait bâtir, & qui doivent être employez pour le service de la Cause commune, puis qu'elles n'ont pas trouvé à propos que leur Fondeur ordinaire de la Haye y travaillât.

Comme aussi de représenter à Vos Seigneuries que l'avis de Sa Majesté est qu'elles donnent ordre à leur Flote de se retirer dans leurs Ports le plutôt qu'il sera possible, & que la mauvaise saison étant déjà venue, elles doivent à présent tourner toutes leurs pensées



448 *Lettres, Memoires, &c.*  
*sées pour le Projet de la Campagne prochaine, &*  
*pour assurer même le Commerce pendant cet Hyver*  
*dans la Manche & ailleurs, à quoi elles peuvent se*  
*promettre que Sa Majesté contribuera très-volon-*  
*tiers. Donné à la Haye le 13. Octobre 1666.*

D'ESTRADES

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 14. Octobre 1666.*

J'AI reçu la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 8. du courant. Depuis que j'ai scû l'arrivée de la Flote de Vôtre Majesté sur les Côtes de Bretagne, & par conséquent en sûreté, j'ai pressé incessamment les États de faire entrer la leur dans les Ports, & les ai obligez d'envoyer des ordres exprès au Sieur de Wit de revenir sans aucun retardement. Je lui ai écrit aussi fortement sur ce sujet. Par sa réponse que j'ai reçu hier au soir il me mande qu'il sera demain à la Haye. Les Escadres de Zélande & de la Meuse sont arrivées. Celles d'Amsterdam & de Frise ont passé à la vûe de Schévelingen pour aller au Texel, ainsi toute la Flote sera bien-tôt retirée.

Il eût été inutile de parler d'aucun projet de faire la Guerre l'Hyver, pour conserver la liberté de la Manche, dans l'absence du Sieur de Wit. Dès qu'il sera de retour je ne manquerai pas d'agir sur ce sujet, conformément aux ordres de Vôtre Majesté. J'ai chargé Monsieur du Mas d'aller chez le Sieur de Ruyter de ma part, pour lui dire.

dire les ordres que Votre Majesté m'a envoyez, & lui faire entendre que suivant ce qu'il a désiré, l'intention de Vôte Majesté est que la Chaîne & son Portrait garni de diamans soient pour son Fils aîné. Je lui ai aussi envoyé un extrait de la Lettre que Vôte Majesté a écrit aux Etats touchant ce qui le concerne, & je ne doute pas qu'après cela il ne revienne de l'appréhension où il a été que Vôte Majesté fût mal satisfaite de lui.

Le Buat eût la tête tranchée lundi dernier dans la Place publique. La Sentence portoit qu'il avoit traité de Paix avec les Ennemis sans la participation des Etats, & à l'exclusion de la France; on l'a fait imprimer, & on en a envoyé des Copies par les Villes & dans les Provinces. Je ne crois pas qu'après cet exemple, il se trouve des gens assez fols que de vouloir traiter une Paix en particulier.

L'Electeur de Brandebourg écrivit, un jour avant l'exécution, des Lettres à Messieurs les Etats Généraux & à Messieurs de Hollande demandant la grace de Buat. Les Etats Généraux prièrent Messieurs de Hollande d'accorder la demande dudit Electeur, ce qu'ils refusèrent absolument.

Je communiquerai à Monsieur de Wit, dès qu'il sera arrivé, l'avis que Vôte Majesté m'a envoyé d'Orange, & le prierai d'en ménager le secret. Celui qui y est nommé est déjà fort soupçonné. Il se déclare en plusieurs rencontres Ennemi du Sieur de Wit.

Toutes les Villes de Hollande sont à présent fort bien unies, & on les a ménagé en sorte que les Cabales qui ont travaillé à les desunir pendant l'absence du Sieur de Wit, ont employé leur tems inutilement.

Il est vrai qu'on a écrit de Bruxelles que Votre Majesté avoit envoyé un de ses Ordinaires trouver le Roi d'Angleterre, pour lui témoigner la part qu'elle prenoit dans l'embrasement de Londres. Je n'ai pas eu de peine de faire voir la fausseté de ce discours, qui est du style de plusieurs autres de cette force qui viennent du Cabinet du Gouverneur de Flandre.

J'ai appris avec beaucoup de joye l'heureux passage de la Flote de Votre Majesté jusqu'à Brest, & le glorieux Combat que trois de ses Vaisseaux ont fait contre toute la Flote Angloise, ce qui n'aide pas mal à détromper ceux qui croyoient que Votre Majesté n'avoit pas dessein de joindre sa Flote à celle des Etats.

Des quatre Navires des Indes qui sont entrez au Vlie, il en est péri un richement chargé, sans qu'on ait pû seulement sauver un homme.

Quelques-uns des principaux Députez des Villes de Hollande; m'ayant témoigné être fort mal satisfaits de la Lettre de l'Electeur de Brandebourg en faveur du Baat, & de ce que même il s'étoit adressé aux Etats Généraux pour les avoir favorables, je pris ce tems-là pour leur faire connoître le peu d'avantage qu'ils retire-roient d'une plus étroite Alliance avec lui, puis qu'il se rend le protecteur de ceux qui ont conspiré contre l'Etat.

Lors que le Sieur de Wit fera ici, j'entrerai plus avant dans cette matière, & j'espère qu'il fera prendre d'autres Résolutions à ses Maîtres pour ce qui regarde l'Electeur.

Je vois toujours les choses disposées à conclure les nouveaux Traitez entre le Roi de Danemarck, les Etats & les Ducs de Brunswic.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.**Le 14. Octobre 1666.*

**J**E vous envoie la Sentence du Buat que j'ai fait traduire en François. Monsieur de Pélènes est venu, un jour devant l'exécution, de la part de son Maître pour solliciter sa grace; il s'en retournera avec le déplaisir d'avoir fort bien remarqué que la Province de Hollande n'a pas fort considéré sa recommandation.

Je vous avouë, Monsieur, que sçachant la Flote du Roi à Diépe & celle des Etats aux Côtes de Zélande prête d'entrer dans ses Ports, je n'ai pas seulement donné les mains au Voyage que Monsieur de Wit y a fait, mais je n'ai rien oublié pour l'y porter, parce que dans cette conjoncture, je ne voyois rien de plus important que de faire avancer la Flote des Etats au devant de celle du Roi, ce qui ne se pouvoit faire sans l'autorité d'une Personne comme celle de Monsieur de Wit.

Je suis pourtant bien fâché que le Roi n'ait été satisfait de ma conduite en cette rencontre, ce que j'en ai fait a été à bonne intention, & croyant que le service de Sa Majesté le requeroit.

Pour ne vous importuner pas par des redites, je me remets pour les autres affaires à la Dépêche du Roi. Messieurs les Etats m'ont envoyé des Députez, pour se plaindre de ce que je refusois des Passeports pour aller chercher des Prisonniers en Angleterre. Je leur ai répondu qu'ayant confisqué la Flute de Monsieur Fremont

avec

avec Passeports du Roi, je n'en donnerois aucun qu'ils ne nous eussent satisfait auparavant par la restitution de ladite Flute. Monsieur du Mas écrivit à Monsieur Colbert une proposition que l'Amirauté d'Amsterdam lui a faite là-dessus: qui est que je donne quatre Passeports à des Vaisseaux qui iront trafiquer en Angleterre, & que moyennant cela ils rendroient la Flute de Monsieur Fremont. Je lui ai répondu que je ne le pouvois faire sans ordre. Monsieur Colbert m'a demandé par une de ses dépêches un Mémoire des injustices que les Amirautez ont faites aux Sujets du Roi. Je le lui envoie par cet Ordinaire. Je souhaite que cela puisse servir pour l'avenir.

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Esstrades.*

*Le 15. Octobre 1666.*

**J**E fis hier convenir le Sieur van Beuningen que si les Ducs de Brunswic attaquoient l'Armée Suédoise au Siège de Brême, par le mouvement que leur en auroient donné les Etats, & particulièrement si c'étoit en vertu d'un Traité, ceux-ci en ce cas-là n'auroient pas droit de prétendre aucune garantie du Roi, sur tout ce qu'il leur pourroit arriver du côté de la Suède, quand même elle attaqueroit leurs Provinces: mais je crois que ce à quoi il faut que nous tendions tous unanimement, c'est de faire terminer l'affaire de Brême à l'amiable, sur la déclaration que Wrangel a faite par ordre exprès de la Régence, que la Suède ne prétend pas le droit

droit de Garnison dans la Place, mais seulement que la Ville ne jouisse pas présentement de la Session, & du suffrage dans les Diètes de l'Empire, à quoi les Princes voisins n'ont aucun intérêt imaginable, pourvû que la Suède ne soit jamais Maîtresse de la Ville par ses Armes, la seule difficulté de cet accommodement consistera à guérir l'esprit des Princes voisins, du soupçon qu'ils auront que la Suède ayant obtenu le premier point, d'ôter l'immédiateté à la Ville, ne veuille en d'autres conjonctures prétendre, comme une conséquence nécessaire, celui du droit de Garnison, & là-dessus le Roi pourroit promettre la garantie de l'accommodement, & j'en écris aujourd'hui à Monsieur de Pomponne, afin qu'il le fasse trouver bon à la Régence de Suède.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades. au Roi*

*Le 20. Octobre 1666.*

**D**Epuis le retour de Monsieur de Wit, nous avons eu deux longues Conférences sur l'état des affaires présentes & sur les derniers ordres de Vôtre Majesté. Nous avons jugé à propos de bien examiner les choses & en rendre compte à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses avis, avant de demander les Commissaires des affaires secrètes pour traiter tout-à-fait cette matière.

Ledit Sieur de Wit commença par le recit de tout ce qui s'étoit passé depuis qu'il eut pris le commandement de la Flote, & comme les Anglois sont venus deux fois en présence, faisant mi-

ne

ne de vouloir combattre , & qu'ayant trouvé les Hollandois en bon ordre & tous bien résolus de faire leur devoir , ils tournèrent le bord & s'éloignerent d'eux , ce qui lui fait juger qu'il leur manquoit quelque chose , & qu'ils ont seulement voulu tenter si la Flote des Etats tiendrait ferme.

Qu'il crût qu'il étoit de sa reputation de les suivre , & qu'il fit faire voile vers les Côtes d'Angleterre , où il demeura deux jours jusques à ce que les Gardes avancées lui raportèrent que toute la Flote Angloise avoit passé les Bancs & étoit près de Maregat , qui est à l'entrée de la Tamise ; & comme dans ce tems-là il a reçu les ordres des Etats de ramener la Flote dans les Ports , il a obéi , & elle est rentrée sans perte d'aucun Vaissseau. Il entra ensuite dans de grandes justifications de ce que la Flote étoit partie de la Rade de St. Jean , sans y attendre celle de Vôtre Majesté , & que cela avoit été fait sans ordre des Etats , mais par la foiblesse de ceux qui commandoient dans l'absence du Sieur de Ruyter , qui ne pouvoit pas agir à cause de sa maladie , lesquels ne se voulurent pas charger de l'événement d'un séjour dans un poste si dangereux , qu'un vent de West les pouvoit tous faire périr à la Côte ; que sur ce qui avoit été mandé à Vôtre Majesté , que le Sieur de Ruyter avoit dit qu'il avoit reçu des ordres des Etats contraires à son instruction , ledit de Ruyter proteste de n'en avoir jamais parlé ni reçu aucun ordre contraire à celui de son instruction , & pour le prouver il me dit qu'il avoit envoyé les Copies des Lettres des Etats & les siennes datées en ce tems-là au Sieur van Beuningen , pour les faire voir à Vôtre Majesté , qui conte-

noient

noient les mêmes ordres du Projet que nous avions conçu & arrêté à Flissingue ; que cependant cela avoit si fort affligé le Sieur de Ruyter , qu'il en étoit retombé fort malade. Je lui repliquai que je me rejoüissois fort de son heureux retour , & de ce que les choses s'étoient passées à sa satisfaction , que je n'avois pas moins de joye pour l'intérêt de la Cause commune , & pour le sien particulier , de ce qu'il n'y avoit pas eu de Combat , & que sa tête étoit plus nécessaire ici dans le poste qu'il occupe , que son cœur & ses bras ne le sont à l'Armée , & que je ferois toujours des souhaits pour qu'il n'eût plus de pareils emplois.

Que pour ce qui regarde ce qui a été mandé à Vôtre Majesté du discours du Sieur de Ruyter , je n'en avois eu aucune connoissance , mais qu'il paroïssoit que Vôtre Majesté n'y a pas fait grande reflexion , puis qu'elle parle dudit Sieur de Ruyter , dans la Lettre qu'elle a écrite aux Etats , en termes fort obligeans , & qui font connoître l'estime que Vôtre Majesté fait de sa personne ; que du depuis j'ai eu ordre de l'en assurer , & même de lui faire sçavoir que Vôtre Majesté agréoit , qu'il fit passer à son Fils aîné le Présent qu'elle lui avoit donné , suivant le désir qu'il en avoit témoigné.

Que par tout ce que dessus les Etats aussi-bien que les Peuples devoient faire reflexion sur le procédé généreux de Vôtre Majesté , de ce qu'ayant sujet de se plaindre du manquement de parole , où il y alloit de la perte de toute sa Flote , qui a passé allant & revenant à la vûe de celle des Ennemis avec grand péril , Vôtre Majesté n'en ait fait aucune plainte , ce qui marque une grande affection pour les intérêts  
des



des Etats, & qui doit être mieux reconnuë à l'avenir qu'elle ne l'a été par le passé.

Et que je lui voulois bien dire de moi-même, que ce ne seroit jamais de mon avis, que Sa Majesté hazardât la jonction de sa Flote sur un concert, ni même sur un Traité signé, si celle des Etats n'alloit au devant jusques à la hauteur de l'Isle de Wight. Sur cela il me dit que le Projet avoit été fait, que s'ileût été suivi il étoit bon & sûr, que c'étoit un malheur auquel les Etats n'avoient aucune part, qu'il convenoit qu'il falloit prendre des mesures, qu'il étoit nécessaire, que les Etats eussent une Flote capable de combattre seule celle des Ennemis, qu'ils se portassent entre le Pas de Calais & la Tamise, pour laisser le chemin du Canal libre à la Flote de V. M. comme il seroit si le vent étoit West, & qu'en cas que le vent vint à être Nord-Est, & bon pour aller au devant, toute la Flote des Etats allât jusques au bout de la Manche, qui est environ l'Isle de Wight, à la rencontre de celle de V. M. & que ce seroit son avis de faire les choses avec toute la sûreté possible : mais que comme ce n'étoit à présent qu'un simple entretien entre nous deux, il remettoit à conclurre toutes choses là-dessus, après que j'aurois scû les intentions de V. Majesté sur notre conversation. Il me proposa ensuite l'attaque de l'Isle de Wight, ou celle de quelque Place en Angleterre. Je lui dis que je trouvois beaucoup de difficultez à faire des descentes, & que quand elles réussiroient j'en trouvois encore d'avantage à les soutenir, & à donner la subsistance, & les secours nécessaires aux Troupes qui seroient dans l'action; outre que selon la connoissance, que j'avois de l'humeur & des inclinations des Anglois, ce seroit un

un moyen de réunir tous les partis oposez au Roi d'Angleterre, quand ils verroient qu'une Armée de Vôtre Majesté auroit mis pied à Terre dans leur Pais, que je suis certain qu'en peu de tems ils auront cinquante mille hommes sous les Armes, mais que si l'on pouvoit par intelligence avec les Malcontens soit en Hollande, Ecoffe ou Angleterre, surprendre une Place proche de la Mer, & la remettre tout aussi-tôt entre les mains desdits Malcontens, & qu'ils fussent assez forts pour la maintenir jusques au secours, qu'on leur pourroit donner de France & de Hollande, par le moyen des Flotes qui seront vrai-semblablement Maîtresses de la Mer, en ce cas-là on pourroit entendre à quelque Projet, mais qu'autrement j'y voyois de l'impossibilité, & que je rendrois compte de tout ce que dessus à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses sentimens dont je lui ferai part aussi-tôt que je l'aurai reçûë.

Les Etats ont ordonné vingt-un Navires, trois Brûlots, & six Galliotés, commandez par un bon Commandeur, pour croiser & tenir la Mer jusques au tems des glaces; Quatorze croiseront depuis le Vogerstant jusques au Zont, pour la sûreté des Marchands de la Mer Baltique, du Zont, & de l'Elbe; les autres doivent croiser sur les Côtes d'Ecoffe jusques à Harwich, pour empêcher la Flote du Charbon, dont on a avis que Londres est fort incommodée, outre les Navires ci-dessus il y en a encore huit qui serviront de convoi aux Marchands; J'ai insisté pour envoyer une Escadre dans la Manche du côté de Calais; mais le Sieur de Wit m'a dit, que cela ne se pouvoit, tous les Officiers de Marine ayant représenté qu'il n'y avoit point d'Escadre

qui pût croiser sur ce quartier-là, qui ne fût défaite par les Anglois, sans pouvoir être secouruë, parce qu'ils peuvent sortir quarante Navires des Dunes, de la Tamise & de Harwich, qui couperoit ladite Escadre, qui croiseroit si près de la Manche, qu'elle n'auroit aucun Havre pour se retirer.

Ledit Sieur de Wit me demanda combien de Vaisseaux Vôte Majesté auroit en Mer pendant l'Hyver; Je lui dis qu'elle faisoit état d'en employer dix, sçavoir six grands & quatre petites Fregates, en cas que les Etats fournissent trente Vaisseaux qui seroit le tiers, mais que n'en ayant à la Mer que vingt-un, Vôte Majesté en pourroit fournir sept qui reviendroient toujours à un troisiéme. Nous parlâmes ensuite de cette Ligue, & je lui fis le même discours que j'avois fait à quelques Députez, dont je rendis compte l'Ordinaire passé à Vôte Majesté. Il me témoigna tomber dans mon sentiment, pour ne faire aucun acte d'hostilité contre la Ville de Brême, mais qu'il considéroit cette Ligue avantageuse, pour donner vigueur & force aux Princes de l'Empire, d'exécuter les ordres qu'ils ont reçu de l'Empereur de travailler à l'accommodement, & au cas que le Roi de Suède veuille user de voye de fait, sans se soumettre à la justice ordinaire de l'Empire, avec toutes leurs forces, cet ordre a fait résoudre Monsieur l'Electeur d'entrer dans cette Ligue: son Conseiller d'Etat Grafving est arrivé depuis hier, avec plein-pouvoir de signer.

Ledit Sieur de Wit a porté la Province de Hollande, & les Etats Généraux à écrire des Lettres au Roi de Suède, & à la Ville de Brême, pour le prier d'entendre à l'accommodement

ment que les Médiateurs proposent, & d'éviter d'entrer en rupture autant qu'il sera possible.

Il ne croit pas que la Couronne de Suède veuille pousser cette affaire contre les Etats de l'Empire, qui sont armez & préparés de l'empêcher, si elle n'accepte les voyes d'accommodement. En tout cas j'ai bien fait entendre de moi-même au Sieur de Wit, que si les affaires venoient en rupture pour les affaires de Brême, Vôtre Majesté n'y prendroit aucune part, les Traitez qu'elle a avec les Etats ne l'obligeant pas à aucune garantie là-dessus. Il n'en est pas disconvenu, & je le vois fort porté de se servir des voyes qui peuvent porter les affaires à un accommodement, plutôt que d'en venir à une rupture.

La Province de Hollande qui est toujours en méfiance de la Suède a donné ordre de délivrer des Patentes à deux mille hommes, pour les envoyer en Ostfrise.

Sur ce que Monsieur d'Isbrand écrit au Sieur de Wit par l'Ordinaire d'hier, que le Grand Chancelier lui avoit dit de lui même, que peut-être la Couronne de Suède pourroit envoyer un Ambassadeur Extraordinaire en Hollande, pour tâcher d'ajuster les affaires; ledit Sieur de Wit lui a écrit aujourd'hui qu'il l'a communiqué à ses Maîtres, & qu'ils ont témoigné en être bien-aisés, pourvû que ce soit avec des intentions, plus sincères, qu'il ne leur a paru jusqu'à présent. J'écris par ce même Ordinaire à Monsieur de Pomponne, que si les Suédois persistent à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, en la forme que les Etats lui ont envoyé, & à vouloir donner à ses Sujets un quart moins de Droits &

Péages qu'aux étrangers, l'Ambassade sera inutile, sçachant bien que la Ville d'Amsterdam, & toute la Nort-Hollande ne consentiront pas à aucun retranchement du Traité d'Elbing sur cet Article.

J'ai représenté au Sieur de Wit, suivant la prière que le Roi de Dannemarc m'a fait faire par une des Dépêches de Monsieur le Chancelier de Terlon, si les Etats n'augmenteroient pas le Subside, en cas que ledit Roi de Dannemarc joignit vingt Vaisseaux à la Flote des Etats, mais il m'a répondu que les Etats continueroient seulement le Subside arrêté par le Traité sans l'augmenter, & qu'ils laisseroient plutôt les choses en l'état qu'elles sont, ce qui me fait craindre que cette jonction ne se fasse pas, qui feroit une grande diminution aux forces que les Etats pourroient mettre en Mer la Campagne prochaine.

Je lui ai représenté que l'épargne qu'ils feroient de deux cent mille livres de plus, n'étoit pas si considérable, que la perte qu'ils pourroient faire d'une Bataille, faute de secours, & qu'il me semble que la prudence veut qu'on examine mieux les affaires de cette importance. Je ne sçai pas si tout ce que j'ai dit produira quelque chose dans la Province de Hollande: comme elle est composée de Marchands, qui vont à l'épargne plutôt qu'aux dépenses nécessaires qu'un grand Royaume ne hésiteroit pas de faire, je ne sçai ce qu'on doit espérer de leur Résolution là-dessus.

L'Article proposé qui portoit que les Ducs de Bruntwic marcheroient avec leur Armée pour le secours de Brême, a été retranché, & l'on n'agira à présent, que suivant les ordres  
des

des Etats de l'Empire , ainsi que j'ai marqué ci-dessus à V<sup>ô</sup>tre Majesté. Il n'y a encore rien de signé , mais je crois que ce fera bien-tôt. Je dirai encore à V<sup>ô</sup>tre Majesté , que j'ai trouvé le Sieur de Wit fort porté à faire tout ce qui dépendra de lui , pour faciliter un accommodement entre la Suède & la Ville de Brême; mais Amsterdam & toute la Nort-Hollande n'agissent pas de même , ils ont une aversion contre la Suède , qui ne se peut exprimer , & comme la pluralité des voix l'emporte dans les affaires les plus importantes , le Sieur de Wit est obligé bien souvent de céder contre son sentiment ; c'est le malheur de la constitution de cet Etat , & qui à la fin attirera leur perte s'ils ne tiennent une autre conduite. J'ai communiqué au Sieur de Wit l'avis d'Orange , que V<sup>ô</sup>tre Majesté à eu ; & j'en ai prié d'observer le secret , pour ne commettre pas celui qui le lui avoit donné : il en avoit déjà eu un tout pareil , & il m'a dit qu'il étoit vrai que plusieurs Députés & Magistrats des Villes de Hollande avoient approuvé la Négociation que Buat , Kivit & vander Horst traitoient avec l'Angleterre , mais que les uns & les autres ne leur avoient jamais dit que ce tût à l'exclusion de la France , & au contraire qu'ils les avoient assurés , qu'il ne se faisoit rien que du consentement de V<sup>ô</sup>tre Majesté & des Etats , & que dès qu'ils ont remarqué la trahison de ces gens-là , ça été eux qui ont le plus poussé à la mort du Buat , & à poursuivre criminellement les deux autres.



## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.**Le 21 Octobre 1666.*

**D**Epuis ma première Lettre écrite, j'ai reçu la Dépêche que V<sup>otre</sup> Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. de ce mois. Le Sieur de Wit est venu chez moi pour me communiquer les avis qu'il a eu d'Angleterre, qui portent que les Anglois préparent 25. grands Navires pour les tenir aux Dunes, afin d'empêcher le trafic par la Manche pendant l'Hyver, & qu'ils auront outre cela une Escadre à Harwich. Il ne croit pas que les Amirautez de Hollande souffrent aucun trafic par la Manche, ne pouvant pas les soutenir contre les forces des Anglois & l'avantage qu'ils ont de leurs Havres, mais qu'ils se recompenseront du côté du Nord où ils feront les maitres. Nous parlâmes ensuite de nôtre dernière conversation sur le Projet de la Campagne, dont j'ai rendu compte à V<sup>otre</sup> Majesté par mon autre Dépêche, & nous convinmes de mettre par écrit nos pensées, afin d'avoir le tems de sçavoir les intentions de V<sup>otre</sup> Majesté là-dessus, & d'y augmenter ou diminuer ce qu'elle trouvera à propos; tout ce que nous avons fait n'étant que par forme d'entretien, ledit Sieur de Wit n'en ayant rien communiqué à ses Maitres, & se réservant de le faire lors que les Amirautez seront convoquées à la Haye par les Etats pour résoudre des affaires & des Dépêches de la Marine, ce qui doit être le 28. de ce mois.

V<sup>otre</sup>

Vôtre Majesté sera informée par Monsieur Colbert de la réponse que Monsieur de Wit m'a fait sur le contenu du Mémoire que Vôtre Majesté m'avoit envoyé.

## PROJET

### De la Campagne prochaine.

**O**N tâchera de mettre en Mer la Flote de Hollande devant que les Anglois y puissent être.

Et en même tems que le Roi puisse avoir sa Flote en état d'entrer dans la Manche, au moment qu'elle sçaura que celle des Etats se sera approchée du Pas de Calais, si les Anglois ne sont pas en Mer, & que le vent soit Est ou Sud Est, la Flote des Etats se portera entre la Tamise & le Pas de Calais, & celle du Roi montera la Manche pour se joindre.

Et en cas que le vent vienne Est ou Nord-Est, la Flote des Etats ayant avis par Mer ou par Terre, que celle du Roi est hors du Port de Brest, elle s'avancera vers la Flote de S. M. jusques à la hauteur de Pontrieux, où Sa Majesté a fait sçavoir autrefois que sa Flote pourroit venir, pour après la jonction faite venir tous ensemble chercher les Ennemis pour les combattre.

Si la Flote Angloise est plutôt en Mer que celle des Etats, il semble que mal-aisément lesdits Etats pourront esquiver le Combat avant la jonction, néanmoins ils tâcheront de l'éviter, si on le peut avec respect & honneur, & on en donnera avis de part & d'autre par Mer & par Terre, de tout ce qui se passera pour bien prendre ses mesures, & faire la jonction s'il est possible.



## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 25. Octobre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie du Texel de trois Flutes, dont Sa Majesté a besoin pour porter dans ses Magasins de Marine des Bordages, Planches & autres Provisions nécessaires pour son Armée Navale.

Comme aussi la sortie du Texel d'un Navire nommé la Ville de Bergerac, appartenant aux Sieurs Pierre Vidal & Etienne Mester, Marchands, Bourgeois dudit Bergerac, & d'un autre petit Navire, nommé le Cerfrouge, appartenant à la Veuve Denis de la Rochelle, avec pouvoir à ces deux Navires d'emporter des Marchandises, non prohibées, en payant les droits dûs & accoutumés, ou si Vos Seigneuries ne le trouvent pas bon, de partir avec leur ballast seulement.

Et en outre de prier Vos Seigneuries, de vouloir écrire à Messieurs de l'Amirauté d'Enckbuysen, à ce qu'ils ayent à juger sans délai une déprédation faite en Mer dès le mois d'Avril dernier, par Jean Gerritsz Capitaine Avanturier, demeurant à Horn, d'un Navire François nommé le Saint Laurens de S. Malo, du port de cent cinquante Tonneaux, appartenant à Gillis Devin, qui a incessamment poursuivi depuis ce tems-là à Horn, où a Enckbuysen, la restitution de sondit

-Na-

Navire, & ce qu'il contenoit, sans qu'il lui ait été fait justice là-dessus jusqu'à présent, & que la sentence & les pièces dudit Devin, sur lesquelles elle aura été renduë soient remises entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, pour en rendre compte au Roi son Maître, qui désire être pleinement informé de cette affaire. Donné à la Haye le vingt-cinquième jour d'Octobre 1666.

D'ESTRADES.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 26. Octobre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à vos Seigneuries, qu'il leur a ci-devant présenté plusieurs Mémoires, tendans à ce qu'il leur plût laisser sortir librement avec de la Marchandise, non prohibée, tous les Vaisseaux François de leurs Ports, conformément au Traité de 1662. & de donner leurs ordres aux Colléges des Amirautex, de n'y apporter aucun empêchement, non plus qu'ils font aux Vaisseaux de Hambourg & de Suède, & autres étrangers qui sortent journellement avec leur Cargaison en toute liberté, sans être obligez de le demander par des Mémoires à chaque fois que leur Vaisseaux sont prêts de partir ainsi que l'on fait pour les François; lesquels Mémoires ont été renvoyez à M. Goris, sans que depuis un long-tems, ledit Ambassadeur ait eu aucune réponse dessus. C'est pourquoi le Roi son Maître lui a donné ordre exprès de réitérer vi-

vement à Vos Seigneuries ses mêmes instances là-dessus, & de faire incessamment ses diligences, jusques à ce qu'il ait eu Réponse ou Résolution, pour en rendre compte à Sa Majesté.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que leur ayant demandé par son Mémoire du 23. Septembre dernier, la sortie du Vaisseau l'Europe avec sa Cargaison, appartenant à la Compagnie des Indes Occidentales de France, pour aller à la Côte de Guinée, elles trouveront bon, sur l'avis que leur en donna l'Amirauté d'Amsterdam, de l'accorder, & ledit Vaisseau est maintenant prêt à partir. Mais ladite Compagnie de France souhaiteroit avoir auparavant des Lettres de Vos Seigneuries, adressantes au Sr. Jan Valckenburg, leur Directeur Général sur la Côte d'Afrique, ou à tel autre qui aura la direction, par lesquelles elles lui fassent connoître que ledit Vaisseau l'Europe, appartient à la Compagnie des Indes Occidentales de France; que l'intention de Vos Seigneuries est qu'il ne lui soit apporté aucun trouble en son Trafic, mais plutôt toute facilité, & même protection, en cas que dans la présente Guerre contre les Anglois, il fût rencontré & poursuivi par eux, à la Mer, ce que ledit Ambassadeur espère que Vos Seigneuries ne refuseront pas à ladite Compagnie de France, & voudront bien lui donner leurs Lettres ouvertes, se pouvant promettre la même chose, à l'égard de leurs sujets en d'autres pareilles occasions.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de vouloir donner leur Résolution sur ses autres Mémoires, qui ont été renvoyez à l'Amirauté d'Amsterdam, & sur l'avis de ladite Amirauté au même M. Goris, touchant la sortie d'Amsterdam des Vaisseaux Nôtre Dame.

*du Comte d'Estrades.* 467  
*me de bon secours, & la Catherine de St. Jean  
de Luz, & autres; & d'expédier promptement  
ces pauvres Maîtres des Vaisseaux, qui ont  
leurs équipages sur les bras sans rien faire. Donné  
à la Haye le 26. Octobre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 28. Octobre 1666.*

**J** Ai reçu la Dépêche que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'a  
fait l'honneur de m'écrire du 15. du courant.  
Il est vrai qu'il y a du défaut dans l'expres-  
sion de la Sentence du feu Buat, mais V<sup>ô</sup>tre Ma-  
jesté doit être informée qu'elle a été conçûe de  
la sorte par les Parens & Amis de sa Femme, qui  
étoient de ses Juges, pour sauver le bien, parce  
qu'il y a une loi qui veut que le Crime de Léze  
Majesté n'étant pas spécifié dans la Sentence,  
mais seulement les biens confisquez, le plus  
proche Parent les puisse rachêter pour sept livres  
ce que la Femme a fait.

Il y a bien eu des intrigues sur ce Procès. Tou-  
tes les voix alloient du commencement à lui faire  
là même punition que le Parlement de Paris fit  
à Chenailles Conseiller, & ils ont même fais  
venir le Procès de Paris. La Cour de Hollan-  
de m'en fit parler, & me représenta que le Cri-  
me de Buat n'étoit pas si grand que celui de ce  
Conseiller, qui avoit voulu suborner les Offi-  
ciers d'une Garnison, pour remettre St. Quen-  
tin entre les mains des Ennemis de V<sup>ô</sup>tre Ma-  
jesté; qu'il avoit écrit & reçu plusieurs Lettres

à cet effet, & que néanmoins il n'avoit été que dégradé de sa Charge, & banni pour toute sa vie hors du Royaume. Je lui répondis que cette Sentence n'avoit pas été approuvée par V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'elle avoit laissé le cours libre aux formes de la Justice du Parlement, qui en ce rencontre avoit favorisé un de ses Membres, que je voyois bien que l'intérêt de l'Alliance, que plusieurs de leurs Collègues avoient avec le Criminel les portoit à la douceur, mais qu'ils devoient prendre garde aux conséquences que chacun tireroit, que cette intelligence secrète avec l'Angleterre, n'est pas tout-à-fait éteinte, & que je me remettois à leur prudence à y faire reflexion, ensuite de quoi ils opinèrent à la mort, & sauvèrent les biens à la prière des proches, en la manière que j'ai spécifié ci-dessus à V<sup>ô</sup>tre Majesté.

Le Traité de Ligue défensive entre le Roi de Dannemarc, les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Brunswic fût signé hier. La Ville d'Amsterdam & toute la Nort Hollande l'ont emporté. Je l'ai fait différer autant qu'il m'a été possible, & il eût été mieux pour les intérêts de V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'il ne se fût pas fait. Je leur ai représenté souvent qu'il n'y avoit aucune nécessité, & n'ai pas oublié de dire tout ce que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'a commandé plusieurs fois sur cette matière, mais c'est une étrange chose d'avoir à traiter d'affaires avec des Peuples qui croient qu'on veut leur ôter leur Commerce. C'est par-là qu'est venu ce grand attachement que la Ville d'Amsterdam a pris pour rompre la Négociation avec la Suède.

Les Députez des Amirautez doivent arriver demain ici, je leur parlerai sur la proposition, qui

qui a été faite au Sieur du Mas, & tiendrai la main à ce qu'ils exécutent ce qu'il m'ont promis.

Le Sieur de Wit m'est venu communiquer, de la part des Etats, la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrite par le retour du Trompète. Elle est conçüe en des termes si ambigus, qu'il est aisé à juger qu'il n'a pas de bonnes intentions pour la Paix. Il propose toujours que les Etats envoient des Députez à Londres, & qu'il fera voir la facilité qu'il apportera à l'accommodement avec eux. Il marque sur la domination de la Mer, qu'il ne désire rien que ce que ses Prédécesseurs ont prétendu, & ainsi sur tous les Articles il en parle en termes fort fiers, traitant les Etats avec grande hauteur.

Il s'étend fort sur l'ingratitude du Roi de Dannemarc, & en parle en des termes injurieux & offensans, s'expliquant de ne le vouloir pas comprendre dans le Traité. Comme le Sieur van Beuningen a ordre des Etats de communiquer ladite Lettre à Vôte Majesté, je ne lui touche que succinctement les points principaux.

Dans l'Assemblée des Etats Généraux il s'est trouvé des Provinces entières, qui d'abord ont dit qu'il falloit faire la Paix, puis que l'Angleterre l'offroit avec la France; mais le Sieur de Wit leur ayant fait faire reflexion sur les termes de la Lettre qui sont captieux, tant sur la prétension de la domination de la Mer, que sur tous les autres points, il les a fait changer, & l'Assemblée de Hollande a déclaré tout d'une voix, qu'il falloit continuer la Guerre, & ont résolu d'entretenir tous leurs équipages de Mer sans en licentier aucun, afin d'être plutôt prêts à fortir. Quoi que les Anglois ayent encore des partisans dans

l'Etat, les Peuples sont à présent fort desabusez de leur bonne intention pour la Paix, & la Copie de la Lettre que Vôtre Majesté a écrite aux Etats, les fortifient fort dans cette arrogance, & qu'il faut employer de la force pour les reduire à se mettre à la raison.

J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté sur ma dernière dépêche, touchant les desseins de la Campagne, & sur le salut du Pavillon; Je lui dois dire que l'ayant représenté aux Députés des Villes de Hollande, elles ont toutes résolu ou de ne joindre pas leur Flote à celle de Vôtre Majesté, & faire la Guerre séparément, selon que chacun jugera plus à propos, ou en cas de jonction de ne baisser le Pavillon ni l'un ni l'autre. Quand ces sortes de Résolutions se prennent unanimement dans les Villes, il n'y a nul retour; il vaudroit mieux pour l'état des affaires présentes, que le parti que Vôtre Majesté voudra parut, sans qu'on s'apperçoive que cela provient de la difficulté du salut, car je vois qu'une des choses qui aigrit le plus l'Assemblée de Hollande, est la prétension de la supériorité de la Mer, qu'ils ne céderont à qui que ce soit, ce qu'ils ne croient reconnoître qu'en cette seule marque de différence du salut du Pavillon, car pour celle du nombre des coups de Canon plus au moins ils n'en font nul cas.

J'ai appris avec beaucoup de joye que Vôtre Majesté a approuvé, ce que je me suis donné l'honneur de lui écrire, touchant le consentement que j'avois donné au Voyage du Sieur de Wit sur la Flote des Etats. Je la supplie très-humblement de croire que toute mon application & toutes mes pensées, n'auront jamais d'autre but, que celui de témoigner à Vôtre  
Ma-

Majesté avec combien de zèle, de passion, & de respect. Je suis, &c.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 28. Octobre 1666.*

L'Ordinaire étoit déjà parti lors que Monsieur de Wit a été chez moi, pour me dire que l'Empereur & le Roi d'Espagne l'ont fait sonder sous main, s'ils pourroient entrer dans l'Alliance de la Ligue qu'ils ont faite; qu'il leur a répondu que cela ne se pouvoit pas, & que c'étoit une Alliance des Princes voisins, qui ne donnoient ombre à personne, ce qui ne seroit pas de même, si l'Empereur & le Roi d'Espagne y entroient.

Il me dit ensuite que Monsieur d'Appelboom, Résident de Suède, l'étoit venu voir comme de lui-même, pour lui communiquer que le Roi d'Angleterre avoit dit aux Ambassadeurs de Suède, qu'il ne traiteroit pas avec les Etats, s'ils n'envoyent quelqu'un à Londres pour faire des propositions, & qu'il s'étoit expliqué après cela auxdits Ambassadeurs, qu'il pourroit se porter à la Paix, si les Etats faisoient quelque chose à sa prière pour le Prince d'Orange son Nèveu; qu'il vouloit un Règlement de Commerce dans les Indes un dédommagement des pertes souffertes pendant la Guerre qu'il ne demanderoit pas une somme excessive, mais modérée.

Qu'il vouloit une reconnoissance pour la pêche du Haran, comme se faisant sur ses Côtes, & séchant les filets sur son rivage; qu'il

ne



ne demanderoit pas des Villes pour caution, mais seulement la garantie de l'Empereur & autres Princes. Monsieur de Wit lui a répondu, que le Roi d'Angleterre demandoit des choses hors de raison, & que les Etats n'accorderoient jamais.

Que tout ce qu'il avoit à lui dire, est que les Etats ne traiteront en aucune manière, que conjointement avec tous ses Alliez, & que le Roi d'Angleterre ne soit convenu d'un lieu neutre pour le Traité de Paix.

## L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Esstrades.*

*Le 29. Octobre 1666.*

**L**E Sieur de Pomponne me mande par sa dernière Dépêche que l'affaire de Brême est accommodée, & que l'on envoyoit au Connétable Wrangel la Ratification de ce qu'il avoit ajusté avec les habitans de la Ville; qui est qu'ils suspendront pendant tout ce siècle l'exercice de leur Immédiateté; & n'iront point aux Diètes, que le Magistrat prêtera Serment de fidélité au Roi de Suède, & jouïra néanmoins de ses privilèges, & n'aura point de Garnison Suédoise; ainsi les choses étant en cet état-là, tous les pas que les Etats feront à l'avenir (j'entens parler de la Ligue qui se traite à la Haye) ne serviront à rien qu'à irriter sans nécessité la Suède, & la porter à quelque Résolution extrême, qu'il seroit facile, d'éviter en ne faisant aucune nouveauté.

Il ne paroît pas par les mêmes Dépêches du Sieur de Pomponne, que la Suède se soit bien déterminée à l'envoi d'une Ambassade à la Haye.

M E-

## M E M O I R E

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par  
Monsieur de Lionne, le 29. Octobre  
1666.

**L**E Roi ayant vû le Mémoire de Monsieur d'Estrades du 21. de ce mois, en réponse de celui de Sa Majesté du 15. a bien connu que les Etats, & particulièrement les Hollandois, ne pensent, comme ils ont accoustumé de faire, qu'à leurs intérêts particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez, puis qu'ils veulent seulement assûrer le Commerce du Nord, qui est tout entier entre les mains de la Ville d'Amsterdam, & se soucient fort peu de celui de la Manche qui auroit produit beaucoup d'avantage à la Zélande, & aux Sujets de Sa Majesté par l'enlèvement des Dentrées du Royaume; mais comme la prudence ne veut pas que l'on relève tous les manquemens des Etats, Sa Majesté désire que Monsieur d'Estrades se contente à présent de voir si la Zélande seroit en état d'entretenir une bonne Escadre de Vaisseaux pour assûrer le passage de la Manche, & en ce cas Sa Majesté contribueroit de sa part à la sûreté de ce passage par le moyen de 12. bons Vaisseaux que Sa Majesté a résolu d'entretenir pendant l'Hyver, suivant le concert qui en pourroit être fait entre Monsieur d'Estrades & les Députez de ladite Province, à quoi il ne faudroit pas perdre un seul moment de tems.

Sa Majesté avoit toujours sujet de s'étonner pour quelle raison les Etats faisant un si grand effort que celui qu'ils donnent au Roi de Danne-  
marc.

marc pour entretenir le nombre de quarante Vaisseaux pour garder la Mer depuis la pointe d'Escoffe jusques dans le Zont, peuvent se résoudre de lui refuser 200. mille livres davantage pour pouvoir joindre à leur Flote vingt bons Vaisseaux, ce qui pourroit donner lieu de finir la Guerre en beaucoup moins de tems, & par conséquent produire aux Etats des avantages qui ne peuvent être comparez avec une somme si modique: & comme une infinité de raisons convaincantes les doivent porter à donner cette augmentation audit Roi, Sa Majesté se remet à Monsieur d'Estrades de les en passer en toutes rencontres.

La réponse que le Sieur de Wit a fait à la Résolution qu'il a dit avoir été prise par ses Maîtres, sur le sujet des saluts, en cas que la jonction se fût faite, provient toujours du même principe qui fait la plainte de tous les Alliez des Etats; mais comme il est nécessaire de dissimuler, S. M. fera encorc examiner cette matière, & prendra sa Résolution dans le cœur de cet Hyver, laquelle elle fera sçavoir audit Sieur Comte d'Estrades.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas. Le 29. Octobre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représenté à Vos Seigneuries, qu'encore qu'il leur ait donné plusieurs Mémoires, tendans à ce que tous les Vaisseaux François, puissent sortir de leurs Ports avec des Marchan-

*chandises non prohibées librement , sans aucun empêchement, conformément au Traité de 1662. néanmoins il a reçu encore de nouveau des ordres si précis du Roi son Maître sur ce sujet, qu'il est obligé de réiterer ses instances aussi fortement qu'il peut à Vos Seigneuries , pour la même fin ; les assurant que comme Sa Majesté a ce point là fort à cœur, & qu'elle prétend que sa demande est fort juste, Elles ne scauroient faire une chose qui lui soit plus agréable, ni qui lui donne plus de satisfaction. Donné à la Haye le vingt-neuvième Octobre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 4 Novembre 1666.*

**J'**Ai reçu le Mémoire & la Dépêche que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 29. du passé. J'étois déjà entré en conférence avec les Députez de toutes les Amirautez, pour les presser d'ordonner une Escadre, pour croiser dans la Manche & favoriser le commerce des Sujets de l'une & l'autre Nation. On travaille à prendre une Résolution la-dessus, & quand la Hollande y apportera de l'opposition, je suis assuré que la Province de Zélande fournira toujours six Vaisseaux pour croiser jusques au Pas de Calais.

Les Députez de cette Province m'ont témoigné désirer que les Armateurs particuliers qui ont de petites Fregates dans les Places depuis Calais jusques au Hayre, tinssent quelquefois la Mer contre

tre les petits Bâtimens des Anglois, qui ruinent plus les Marchands que les grands Vaisseaux. Je les ai assuré que Vôtre Majesté donneroit tous les ordres nécessaires à ses Places, pour favoriser le Commerce, & aider à la sûreté du passage des Marchands.

J'ai proposé au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté m'ordonne par son Mémoire touchant la fourniture des Canons pour les six Vaisseaux, sans quoi ils ne sçauroient être en état de servir en Mer la Campagne prochaine. Après que ledit Sieur de Wit a rendu compte à ses Maîtres de ma proposition, il m'est venu voir, & m'a dit que les Etats avoient donné ordre aux Commissaires de Raden de leur apporter une Liste des Canons qui sont nécessaires pour équiper leur Flote, & que s'il s'en trouve plus qu'ils n'en ont besoin, ils les laisseront à Vôtre Majesté, pour le prix qu'il leur coûte; je ne puis lui mander rien de certain là-dessus, & il faut attendre que la Liste m'ait été communiquée.

Je ne vois pas encore paroître les Passeports que Vôtre Majesté a délivrés, & j'ai remarqué que l'Amiral d'Amsterdam en est en peine, car si lesdits Passeports passent par d'autres mains que les leurs, la proposition qui a été faite au Sieur du Mas, pour restituer la Flute du Sieur Fremont, sera inutile, parce que cela ne se peut faire sans la participation, & le consentement de ladite Amirauté.

Le Résident de Suède a eu ordre de la part du Roi son Maître, de voir le Sieur de Wit, pour remercier les Etats de la Communication qu'ils lui ont donné de cette nouvelle Ligue, & de ce qu'ils l'ont convié d'y entrer, à quoi son inclination le porte; & pour cet effet il a ordre  
de

de demander une Copie du Traité, pour prendre ses Résolutions ensuite d'y entrer. On travaille à ladite Copie, & selon ce que j'ai jugé de la conversation que j'ai eüe avec le Sieur de Wit, il ne doute pas que le Roi de Suède n'entre dans cette Ligue, après l'accommodement de Brême, qu'on tient être fort avancé.

Quant à ce qui regarde l'augmentation du Subside pour le Roi de Dannemarc, afin de l'obliger à joindre vingt Vaisseaux à la Flote des Etats, quoi que je me sois servi de toutes les raisons portées dans la Dépêche de Vôte Majesté, le Sieur de Wit m'a répondu que cela ne se pouvoit pas, mais que ses Maîtres payeroient ponctuellement le Subside promis par le Traité, & il m'a paru que le Sieur de Klingenberg n'en disconvient pas, connoissant l'impuissance des Etats à fournir à tant de dépenses, dont la Hollande seule est chargée de vingt-quatre millions par an; je ne laisserai pas de continuer à les presser là-dessus dans toutes nos Conférences.

J'ai été dans les Villes de Hollande, sur ce que je suis averti que Dom Esteven de Gamarre avoit envoyé Richard dans les Villes, pour persuader les Magistrats de l'avantage que le Pais recevroit de l'offre, que l'Empereur & le Roi son Maître faisoient d'entrer dans l'Alliance & la Ligue nouvelle; j'ai trouvé plusieurs esprits préoccupez de ce faux raisonnement, & mon Voyage n'a pas été inutile pour les détromper. J'ai été deux jours à Amsterdam, où j'ai vü avec plaisir les six Vaisseaux que Vôte Majesté y a fait bâtir: il ne se peut rien voir de si beau. Le Sieur du Mas, Commissaire, agit avec grand soin & œconomie dans tout ce qui concerne cette construction. Madame l'Electrice

trice de Brandebourg est à la Haye. Je l'ai été voir. Elle m'a reçû, & conduit jusqu'à son Antichambre, & m'a témoigné être très obligée à V<sup>ô</sup>tre Majesté du beau présent qu'elle lui a fait. Je ne l'ai pas baisée, parce qu'elle n'a jamais salué personne. Elle m'a traité en me conduisant & me donnant le fauteuil, ainsi qu'elle a fait à l'Ambassadeur de l'Empereur quand il a été à Berlin.

V<sup>ô</sup>tre Majesté aura vû, par la Dépêche que j'écrivis le dernier Ordinaire à Monsieur de Lionne, que le Roi d'Angleterre ne se rebute pas de faire des propositions particulières aux Etats, sans y vouloir comprendre ses Alliez; mais on est ferme ici à ne rien faire de séparé; & je puis assûrer V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'elle doit être satisfaite de ce côté-là des Etats & des Villes de Hollande.

Le Sieur de Wit a été bien-aîsé d'apprendre que V<sup>ô</sup>tre Majesté a approuvé le Projet que nous avons fait. Je lui ai dit de moi même, que je croyois qu'il seroit à propos d'en user, comme je faisois du tems du feu Prince d'Orange, pour les desseins de la Campagne, par un Article secret, signé de moi & des Commissaires Députez pour les affaires secretes. Il a fort approuvé mon avis. J'attendrai là-dessus les ordres de V<sup>ô</sup>tre Majesté.



L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 4. Novembre 1666.*

SI vous prenez la peine de passer la vûë sur mes Dépêches, vous verrez que je n'ai rien oublié pour faire valoir les ordres du Roi, touchant la satisfaction que l'Electeur de Cologne a demandé sur les griefs qu'il a souffert concernant ses Droits & Péages de Rhynberg, & qu'il seroit déjà satisfait là-dessus, si le point du Sieur d'Issum n'avoit différé la Négociation; Vous vous souviendrez, Monsieur, s'il vous plaît, que dans ce tems-là je marquai dans une de mes Dépêches au Roi, que j'avois disposé les Etats à ôter le Ministre de la Terre d'Issum, où le prêche se fait publiquement depuis trente ans dans l'Eglise du Village, pourvû qu'il fût permis au Sieur d'Issum de faire le prêche dans la Cour de son Château, & qu'il fût couché un Article de ce que dessus dans l'accord qu'ils feroient de tous les différens qu'ils ont avec l'Electeur.

La Province de Gueldres, qui prétend que la Terre d'Issum est un Fief de Gueldres, s'y opposa, & le Président eût le crédit de faire donner une réponse contraire à ce qui avoit été accordé en la dernière Conférence que nous eûmes sur cette matière. Je dis à Monsieur de Brisman, Député de l'Electeur de ce tems-là, qu'il falloit attendre le retour de Monsieur de Wit, pour adresser l'affaire, ce que j'ai fait il y a huit jours, & si l'Electeur veut consentir que  
le



le prêche se fasse dans le Château d'Issum ; on rendra l'Eglise de la Paroisse où le Ministre étoit établi. J'en ai donné avis à l'Agent dudit Electeur.

Pour ce qui regarde les affaires de Monsieur le Duc de Neubourg, puis-je faire plus que j'ai fait ? d'avoir porté la Province de Hollande à convenir d'un échange pour Ravestein, & donner les Villages du País d'Outremeuse, dont Monsieur le Baron de Léard avoit donné lui-même la Liste, comme étant les plus proches des Terres de Monsieur le Duc de Neubourg ; le tout aux conditions que Monsieur l'Electeur de Brandebourg en donneroit la garantie, ce que ledit Baron de Léard promit : & quand on fût prêt de signer, le Sieur Blanspyl intervint de la part dudit Electeur, pour s'y opposer, & dit que ces Villages proposez pour l'échange ne lui convenoient pas, & que Ravestein lui appartenoit en cas que le Duc de Neubourg mourut sans Enfans. Cela arrêta l'affaire, & Messieurs les Etats promirent que toutes les fois que l'Electeur donneroit la garantie, ils exécuteroient le Traité d'échange projeté.

Quant à la plainte dernière dont vous m'avez envoyé un Mémoire, j'ai sollicité la satisfaction conjointement avec le Sieur Allert, Agent du Duc de Neubourg, pendant que j'étois en Zélande avec Monsieur de Bellefont. Le Conseil d'Etat a ordonné que le procès demeureroit où il est, c'est-à-dire, qu'il seroit décidé sur la juridiction des Etats, ce qui est injuste. Je fis en sorte à mon retour, que ledit Agent présentât un Mémoire de plainte à l'Assemblée de Hollande contre cette Résolution, & je vis mes Amis pour l'appuyer. L'Agent du  
Duc

Duc de Neubourga informe son Maître de toutes ces procédures , & comme les affaires sont longues à décider par la lenteur ordinaire des Colléges où elles se traitent ; J'attens à vous en informer quand elles seront terminées , ou en bien ou en mal.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 5. Novembre 1666.*

J'Ai été fort aisé de voir dans vôtre Dépêche ce que vous avez fait , pour arrêter la signature du Traité qui vient de se conclurre à la Haye , représentant aux uns & aux autres ce qui les pouvoit arrêter , car j'ai vû de malicieux avis de la Haye , qui portent faussement que quand chaque Ministre vous en a parlé , vous leur avez témoigné que je l'approuvois fort. C'est maintenant une chose faite , mais je considère fort bien que peut-être jamais affaire ne s'est conclüe qui puisse dans la suite me devenir plus préjudiciable , si les pensées que prendra là-dessus la Maison d'Autriche , & dont j'ai eu quelque avis réussissoient ; car en voilà un Traité de Ligue défensive , tout formé pour le soutien des Etats des Princes qui y entreront. Je vois d'ailleurs que l'on convie chacun d'y entrer , jusqu'au Roi de Suède même , contre lequel principalement il s'est fait , L'Espagne ne manquera pas infailliblement de donner ordre à ses Ministres , de demander incessamment qu'elle puisse y entrer , & van Beuningen a avoué ici que Friquet avoit déjà parlé , pour y faire en-

trer l'Empereur, & que l'on en avoit adroitement décliné la proposition. Voilà donc une pierre d'attente prête à mettre en œuvre à l'avantage des Espagnols toutes fois & quantes que les Etats voudront; Je crois bien que dans ces tems ici la chose n'est pas à craindre, mais quand les Etats verroient une rupture imminente entre la France & l'Espagne, qui peut être du soir au lendemain, il n'y a qu'à recevoir le Roi d'Espagne dans le Traité, en quoi même j'aurois ce defavantage, qu'au lieu que je n'avois qu'a me parer contre la mauvaise politique des Etats, qui n'auroient peut-être osé rien entreprendre se voyant seuls, ils prendront cœur de le faire, se voyant appuyez de divers autres Princes de l'Empire; & je suis bien trompé si le Sieur de Wit, qui porte bien loin ses vûes n'a autant visé à cela en conclüant ledit Traité qu'à l'affaire de Brême, qui ne requéroit pas un si grand amas de forces, pouvant d'ailleurs pour y remédier laisser agir l'Empire, qui y prenoit assez d'intérêt. Tout ce que je vous en mande ne doit pas vous obliger à dire un seul mot au Sieur de Wit, qui lui fasse connoître que je me sois aperçû qu'il puisse avoir eu la visée que je viens de dire, & bien moins lui en faire aucune plainte, car la chose n'en seroit pas moins faite & sans remède; mais vous devez seulement être continuellement bien allerte, pour empêcher que ni l'Empereur ni le Roi d'Espagne ne soient pas reçûs dans ladite Ligue, vous abstenant même en cela de faire aucune menace, mais témoignant au Sieur de Wit, que je me confie entièrement là-dessus en son affection, & qu'il empêchera le coup s'ils vouloient le tenter, comme ce que le Sieur van Beuningen a dit ici  
du

du discours de Friquet m'en a donné la pensée.

## BILLET

Que Monsieur de Ruvigny pourroit écrire au Sieur Comte de St. Alban.

**S**I ce que vous mandez à la Reine étoit vrai, que vous êtes plus difficile & délicat pour votre honneur sur les premières formalitez, que vous ne le serez dans le fonds, la Paix pourroit être faite dans un instant; car vous n'aurez qu'à accepter la seconde des deux alternatives, que les Hollandois vous ont offerte, qui est que toutes choses de part & d'autre demeurent dans l'état où le Ciel les a mises, & en ce cas là il ne seroit pas nécessaire (comme vous l'avez néanmoins dit dans votre replique aux Etats) de sçavoir ni de discuter quand la Guerre à commencé; car que ce fût depuis cinquante ans ou deux mois seulement, cela seroit égal à chacune des parties qui demeureroit avec son gain & sa perte. L'acceptation de la proposition ne sçauroit vous être deshonorable, puis qu'elle vous est même avantageuse, parce que vous avez plus gagné que perdu, & vous ne vous appercevez peut être pas qu'en la rejetant vous faites connoître que vous vous promettez de plus grands avantages dans la continuation de la Guerre. A la vérité si cela est, vous faites bien de la rejeter, & de nous vouloir imposer des loix plus rudes sur les conditions de la Paix, que celle de poser tous les Armes en l'état qu'on se trouve; mais comme de votre part ce seroit vouloir traiter avec nous en victorieux; ainsi de la nôtre nous ne voulons pas traiter en gens qui sont déjà vaincus, & ainsi il ne me semble pas que même dans une Assemblée, il y ait moyen de convenir jamais

de rien que de ce que l'on vous a offert, & je suis bien trompé si jamais on sort de cette Guerre par une autre voye. Faites donc de bonne grace pour le bien de la Paix une chose où vous gagnerez plus que les Hollandois : envoyez un pouvoir à la Reine de signer ce seul Article ou venez le signer vous même, on en feroit venir un pareil à Mr. van Beuningen, & au Ministre du Roi de Dannemarc; la Paix se trouveroit faite en un instant; & après qu'elle seroit ratifiée de tous côtez, il seroit peut-être plus facile de vous contenter sur vos délicatesses d'honneur, que je me persuade que les Hollandois ne feroient pas alors difficulté d'envoyer leurs Ambassadeurs chez vous pour convenir du règlement du Commerce; mais tant que vous voudrez, comme on dit, mettre la charuë devant les bœufs, vous n'y avancerez rien. Dites après cela, qu'on ne souhaite pas ici la Paix sincèrement, ou qu'on veut vous amuser, quand on vous met en main un moyen si court, & qu'il vous est avantageux & honorable de conclurre.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais Bas. Le 5. Novembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant fait délivrer six Passports au nommé vander Sluys de la Ville de Rotterdam, pour servir à la sûreté d'autant de Vaisseaux qui doivent porter des prisonniers Anglois en Angleterre, & en rapporter des Hollandois ici, sous de certaines

*aines conditions, & entr'autres que la Fregate du Sieur Fremont, confisquée par l'Amirauté d'Amsterdam seroit restituée, qu'il n'a point exécutées, & qu'apparemment il refuse d'exécuter, Sa Majesté lui a donné ordre de faire instance à Vos Seigneuries à ce qu'elles fassent remettre, par ledit vander Sluys, lesdits Passeports entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, ou même donnent leurs ordres aux Collèges des Amirautés d'arrêter les Navires pour qui ils ont donné les leurs, & qui doivent se servir de ceux de Sa dite Majesté pour des transports de prisonniers, & les empêcher de sortir, jusques à ce que ledit vander Sluys ait satisfait à ce qu'il a promis, ce que Sa Majesté désire. - Fait à la Haye ce cinquième jour de Novembre 1666.*

D'ESTRADES.

M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 9. Novembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il est fort surpris de recevoir des plaintes de toutes parts du mauvais traitement que reçoivent les sujets du Roi son Maître, dans les permissions qu'ils demandent de faire sortir leurs Vaisseaux des Ports de cet Etat, comme par exemple il a été demandé pour les deux Navires, nommez le Vautour couronné, & le St. François, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, qu'ils pussent

Sortir avec de la Marchandise non prohibée, en payant les droits dûs & accoutumés, & on leur a permis seulement de sortir avec leur ballast, & ainsi d'autres Vaisseaux François. A la vérité c'est un traitement fort rigoureux, & qui ne ressent nullement celui d'un País allié à un autre. Et il est honteux de voir que dans le tems que le Roi de sa part, en considération, & par l'exacte observation du Traité d'Alliance qu'il a fait avec Vos Seigneuries, rompt pour leur seul intérêt contre tous les siens propres, avec leurs Ennemis, fait des dépenses immenses, expose ses forces & songe à tous les moyens qui leur peuvent donner de l'avantage sur leurs dits Ennemis, Vos Seigneuries de leur côté contreviennent directement aux Articles 19. 20. & 25. du Traité de la même Alliance, & traitent les sujets de Sa Majesté comme un Ennemi pourroit faire un autre, les faisant languir dans leurs Ports des trois semaines entières, avec des grands équipages à leur grand préjudice, au bout desquelles il semble qu'on leur fait grace de les laisser sortir sans Marchandises; Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries, de faire leurs sérieuses reflexions là-dessus, comme sur une chose de grande conséquence, telle qu'elles la peuvent juger, & qui choqueroit le Roi au dernier point, si la continuation de ce mauvais traitement, venant à multiplier les plaintes, & à les porter jusques aux oreilles de Sa Majesté (comme ledit Ambassadeur ne pourra s'empêcher de faire, si Vos Seigneuries n'y apportent un prompt remède) elle en témoignoit son juste ressentiment; Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie donc de rechercher Vos Seigneuries d'y vouloir faire reflexion, avec leur prudence accoutumée, & de prévenir des dangereuses conséquences que la conduite qu'elles tiennent attireroit, & qui l'obligeroit enfin à aéclarer au Roi son Maître, qu'il n'y a rien

*du Comte d'Estrades.* 487  
*rien à espérer d'elles. Donné à la Haye le neuvième  
Novembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 11. Novembre 1666.*

J'AI communiqué au Sieur de Wit la pensée de V<sup>ô</sup>tre Majesté, sur le compliment qu'elle juge à propos que les Etats fassent au Roi d'Angleterre, pour le bien de la Paix. Il me dit que le Sieur van Beuningen lui en écrivoit quelque chose, & qu'il est d'avis qu'on n'en fasse aucun, parce que les Anglois en tiroient de l'avantage; mais après avoir bien examiné les raisons qui obligent V<sup>ô</sup>tre Majesté à donner ce Conseil, il y a acquiescé, & m'a dit qu'il se serviroit de la voye des Médiateurs Suédois qui sont en Angleterre, à qui les Etats écrivoient de faire ce compliment de leur part audit Roi, & qu'au cas que lesdits Médiateurs tirent des assurances de lui, que les Etats lui faisant un tel compliment il les recevra bien, & accordera un lieu tiers non suspect pour le Traité de Paix, les Etats ne manquent pas de l'écrire au Roi d'Angleterre, en la manière qu'il est porté dans la Dépêche que V<sup>ô</sup>tre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. du courant.

V<sup>ô</sup>tre Majesté a été informée tous les Ordinaires de ce que j'ai fait & dit pour éloigner la conclusion de cette Ligue, ne la pouvant rompre; Le Sieur de Wit & plusieurs Députez des



Villes en sont témoins, ce qui decouvre assez la fausseté de ceux qui ont mandé que je l'avois approuvé.

Mais ces sortes d'offices ne sont pas nouveaux en ces Pais, les Ministres des Princes étrangers & quelques-uns du Corps de l'Etat, qui ne tiennent pas le parti de la France, étant accoutumés à jouer de telles pièces, ayant des donneurs d'avis à leur dévotion; mais pourvû que Vôte Majesté soit persuadée que j'ai fait mon devoir, leur malice & leur mauvaise volonté ne m'inquiètent guère.

Dom Esteven de Gamarre & Friquet font toutes leurs diligences possibles, pour caballer dans les Villes, pour porter les Députez à être favorables pour recevoir leurs Maîtres dans cette nouvelle Ligue; Je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils doivent cette prochaine Assemblée faire tous leurs efforts pour faire réussir leur dessein. J'en ai même averti le Sieur de Wit, qui m'a promis de son côté de prendre toutes les précautions nécessaires, pour empêcher que cela réussisse. Je ne perdrai pas de tems de mon côté, pour découvrir toutes leurs intrigues, & les prévenir par le moyen de mes Amis qui en ont usé jusqu'à présent avec sincérité, m'ayant averti de toutes les offres qu'on leur fait, pour donner leurs voix favorables, afin qu'ils soient reçûs dans cette Ligue.

C'est je crois l'affaire qu'il y ait maintenant à ménager ici la plus importante, & sur laquelle je serai allerte & aurai une continuelle application, afin que le service de Vôte Majesté n'y reçoive pas de préjudice. J'ai eu aujourd'hui un grand démêle avec le Sieur de Wit, & qui ne se pouvoit pas éviter, à moins  
que

que d'abandonner absolument les intérêts des Sujets de V<sup>ô</sup>tre Majesté, qui étoient au désespoir par le mauvais traitement qu'ils recevoient des Amirautez de ce País.

Après divers Mémoires que j'ai présentez sur ce sujet depuis huit mois, pour les laisser sortir tous avec des Marchandises non prohibées, je n'ai jamais pû obtenir que d'en laisser sortir un ou deux au plus à la fois; mais l'Hyver venant, & par conséquent la rigueur de la saison obligeant ce qu'il y a ici de Vaisseaux François, de profiter du vent de Nord-Oüest, qui régné ordinairement dans ce tems-ci, pour s'en retourner chez eux, je donnai un nouveau Mémoire il y a dix jours, exposant cette difficulté.

Je fus fort surpris de ce que dans la réponse des Etats, ils ne permettoient la sortie que d'un Vaisseau de Bayonne avec son last seulement, sans pouvoir charger aucune Marchandise, & qu'au même tems ils ont fait défense à toutes les Amirautez, de ne permettre pas qu'aucun Matelot, ou autre Sujet des Etats prit service avec les François, & qu'ils eussent à visiter les Navires & à les arrêter. Après une telle réponse je fis tout aussi-tôt dresser encore un autre Mémoire, dont j'envoyai Copie à V<sup>ô</sup>tre Majesté, prenant prétexte de leurs défenses de redemander & prendre les Matelots François qui sont à leur service, puis que nous n'avons pas la permission de nous servir des leurs, & leur représentant sur le traitement qu'ils font aux Sujets de V<sup>ô</sup>tre Majesté, qu'ils empêchent de charger des Marchandises non prohibées, que c'étoit directement contre les Articles 19. 20. & 25. du Traité de 1662. & que je le priois de changer cette Résolution.

Le Sieur de Wit est venu chez moi de la part des Etats, se plaindre que ce Mémoire leur faisoit grand tort, & donnoit grand avantage aux Ennemis de remarquer de la division entre nous, & que si les Etats ont fait une telle réponse ça été pour retenir les Matelots à leur service, & les empêcher d'aller au Commerce; que s'ils laissoient cette porte ouverte, ils ne trouveroient pas la moitié des Matelots nécessaires, pour fournir leur Flote quand il faudroit sortir; mais que les Etats, sur ma demande, y ont remédié sous main, ayant laissé la permission aux Amirautez de n'empêcher pas la charge des Marchandises non prohibées aux Vaisseaux François.

Je lui ai répondu, qu'il me sembloit que les Etats avoient dû me faire sçavoir ce qu'il me disoit, que cela m'eût satisfait, en attendant que Vôte Majesté eût été informée de cette raison qu'ils alléguent de vouloir conserver les Matelots pour l'équipage de leur Flote, & qu'elle l'eût trouvé assez forte pour s'en satisfaire, mais que pour moi je ne pouvois faire autrement, quand les Etats en useroient comme ils font.

Le Sieur de Wit m'a dit, que le Sieur van Beuningen auroit ordre de parler à Vôte Majesté là-dessus, & de lui proposer d'interdire tout-à-fait le Commerce, pour venir plus aisément à bout des Anglois. Je lui repliquai qu'il étoit aisé aux Etats de s'en priver, puis qu'ils avoient trouvé le moyen, de faire le Commerce par Terre & par tout le Monde, avec autant de profit que par Mer, mais que nous n'avions pas cette même facilité en France qu'ils ont en Hollande. La jalousie de ce Commerce est si fort imprimée dans l'esprit de ces Peuples, qu'ils  
laisse,

laisseront les plus grands avantages, qu'ils pourroient tirer de l'Alliance de V<sup>ô</sup>tre Majesté, plutôt que de contribuër quelque chose là-dessus, pour le bien de ses Sujets.

V<sup>ô</sup>tre Majesté a très-bien jugé de l'esprit du Sieur de Wit, & il est fort capable d'avoir les vûës qu'elle me marque dans sa Dépêche. Je ne lui en témoigne rien comme V<sup>ô</sup>tre Majesté me l'a ordonné, mais je me servirai aux occasions des lumières, que je reçois par les Dépêches de V<sup>ô</sup>tre Majesté.

Les Commissaires des affaires secretes, du nombre desquels est le Sieur de Wit, sont venus chez moi, pour me dire qu'ils ont pouvoir d'arrêter le concert, qui a été fait entre nous pour la jonction des Flotes; mais que les Etats ont jugé devoir attendre jusques à ce que le Sieur van Beuningen leur ait mandé la Résolution de V<sup>ô</sup>tre Majesté sur le salut, parce que si elle ne veut pas lui rendre le salut du Pavillon, il faudra se résoudre en ce cas de faire la Guerre séparément, ainsi le concert de la jonction de ces deux Flotes seroit inutile.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 11. Novembre 1666.*

**D**Epuis mon autre Lettre écrite le Sieur de Wit m'est venu communiquer une proposition qu'une personne, en qui il a confiance, lui a faite, & qui a grande habitude en Irlande.

Il propose qu'il seroit facile de prendre en Ir-

lande une Ville appellée Dungall, qui n'est pas fortifiée, & qui a un bon Port qui se peut fortifier en peu de tems, laquelle donne entrée dans les plus beaux Pais d'Irlande, & qui est située entre Kingfal & Dublin; Elle est suffisante pour loger quatre mille hommes, & il ne faudroit pour la surprendre que six Fregates, & trois mille hommes de pied, en attendant que le reste de l'Armée suivit, qui portât les choses nécessaires pour fortifier la Place, & qu'au même tems on apportât dix mille Mousquets & Fusils pour des Partis, & dix mille Piques pour armer les Irlandois, qui n'attendent qu'une occasion pour secouër le joug.

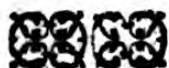
Que cette proposition lui ayant été faite, il avoit crû que cette entreprise convenoit mieux à Vôte Majesté, n'y ayant que pour trois jours de passage de Brest à Dungall, d'où les secours & les rafraichissemens pourroient être portez avec facilité sans aucune oposition. Il me dit ensuite que pour être plus assuré du Port & de l'état de la Place, il enverroit une Barque d'Ostende en Irlande, sans nommer le lieu, avec du Vin pour trafiquer, & rapporter de la chair salée, & qu'il iroit à Joughal. Que si Vôte Majesté approuvoit ce dessein, Elle pourroit envoyer ici quelque Ingénieur, qui se déguiseroit en Matelot, & qui pourroit rendre un compte exact de l'état de la Place & du Port. Comme il a appris que les Bâteaux qui ne sont pas bâtis à Ostende, ne sont pas en sûreté par le dernier Règlement que Vôte Majesté a fait, celui qui propose ce dessein desireroit avoir le Passéport en blanc, n'ayant pas encore choisi le Maître du Navire, qu'il enverra à ce Voyage, & il

m'a

m'a dit & à Monsieur de Wit, que je remplirois le nom à la Haye.

C'est en substance la proposition qui m'a été faite, à quoi le Sieur de Wit a ajouté que la Flote des États, seroit pendant l'exécution, entre le Pas de Calais & de la Tamise, & empêcheroit celle du Roi d'Angleterre, d'aller au secours de cette Place, & de la combattre en cas qu'elle l'entreprit. Il m'ajouta que par ce moyen l'on éviteroit le différend du salut, & que nos Flotes ne se joignant pas, il n'y auroit pas de contestation.

Je lui ai répondu, que si V<sup>otre</sup> Majesté avoit quelque dessein sur l'Irlande, soit à cette Place là ou ailleurs, je croyois que les États y devoient contribuer quelque chose de plus que de se poster pour combattre la Flote Angloise; qu'il y avoit des Armes, des Planches, des Outils, & des Brouettes à fournir pour un tel dessein, & trois Flutes pour les porter, sçavoir s'ils seroient en volonté de les fournir, & de joindre deux mille hommes de pied de vieilles Troupes à celle de V<sup>otre</sup> Majesté, pour l'exécution d'un tel dessein en cas que V<sup>otre</sup> Majesté le trouvât faisable. Il me repliqua qu'il ne me pouvoit rien répondre là-dessus, ne sachant pas l'intention de ses Maîtres, mais qu'il jugeoit bien que pour de l'Infanterie on la pourroit prêter, & que par toutes les autres demandes les États n'y pouvoient entrer, mais bien permettre les achats & la sortie.



## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas. Le 13. Novembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant permis au Capitaine Poulet de Diépe de partir de Hollande, avec le Vaisseau la Sainte Marie, dont l'équipage est François, pour aller à Neuschâtel en Angleterre y prendre sa charge de Marchandises du crû du Pais, & les apporter au Havre de Grace ou autre Port de France, Sa Majesté a donné ordre audit Ambassadeur Extraordinaire, de faire instance comme il fait à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder aussi leur Passeport, conforme à celui de Sa Majesté, audit Capitaine Poulet, pour la sûreté du Voyage que ledit Vaisseau la Sainte Marie, qu'il doit commander, va faire audit lieu de Neuschâtel, & de-là au Havre de Grace, ou autre Port de France.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de lui donner réponse sur deux Mémoires qu'il leur a présentés le cinquième & le neuvième de ce mois, lesquels ont été renvoyés à Monsieur Gorin, demandant par le premier, que quatre Passeports que le Roi a fait délivrer à Paris, au nommé van der Sluys de Rotterdam, lui fussent remis entre les mains, afin de l'obliger à exécuter de certaines conditions moyennant lesquelles ils lui ont été accordés. Et par le second Mémoire, qu'il fût permis à deux Vaisseaux appartenant à la Compagnie des Indes

*du Comte d'Estrades.* 495  
*Indes Orientales de France, nommez l'un le Vautour  
couronné, & l'autre le St. François, de charger des  
Marchandises non prohibées en s'en allant. Don-  
né à la Haye le treizième jour de Novembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 14. Novembre 1666.*

**T'**Ai été bien aisé d'apprendre que le Sieur de Wit, sur ce que vous lui avez remontré de ma part, soit enfin disposé (nonobstant la repugnance qu'il y avoit) à faire faire au Roi d'Angleterre, le compliment que je vous avois suggéré pour tirer ledit Roi avec quelque honneur pour lui de l'engagement où il s'est mis, par tant de déclarations réitérées de prétendre que les Etats envoient traiter la Paix à Londres, & l'obliger à consentir que ce soit en un lieu tiers; J'ai cependant fort approuvé la pensée qu'a eue là-dessus ledit de Wit, de ne commettre pas les Etats à faire une avance de cette nature, qui ne produisit pas l'effet qu'on se seroit proposé, & il me semble qu'on remédie à cet inconvénient par la voye des Ambassadeurs de Suède, qui pourront présenter si le compliment sera bien reçu, & s'il suffira pour obliger le Roi d'Angleterre, à se départir de sa prétension, sans quoi je ne serois pas moi-même d'avis, que les Etats lui écrivissent une pareille Lettre.

L'avis que j'avois eu de l'approbation que vous avez donné à la Ligue, qui s'est concludé depuis



depuis peu à la Haye n'avoit fait aucune impression sur mon esprit; Je connois trop vôtre prudence, & ai trop de preuves de vôtre zèle, pour pouvoir concevoir de vous aucune opinion qui vous fût defavantageuse. Il faut seulement que vous soyez bien allerte à l'avenir, pour empêcher que Dom Esteven de Gamarre & Friquet ne puissent tirer, pour leurs Maîtres, l'avantage auquel la fondation de ladite Ligue leur a donné occasion de songer, n'étant rien aujourd'hui de plus important pour mes intérêts, que de détruire l'effet des cabales que ces deux Ministres feront pour faire recevoir l'Empereur & le Roi d'Espagne dans ladite Ligue; & je pourrois dire encore que rien aussi n'est peut-être plus important pour l'intérêt des Etats, que de n'y consentir point; mais comme les raisons que j'en dirois paroïtroient tenir de la menace, je ne désire pas que vous preniez cette voye, pour détourner le coup, d'autant plus, qu'il est à croire que les Etats y feront assez de reflexion d'eux-mêmes: en tout cas la chose ne sçauroit aller bien vite, & il y aura du tems quand on sera plus pressé, de leur en faire considérer tous les inconveniens.

On peut toujors concerter tout ce qui regarde la jonction des Flotes, & le moyen de la faire avec toute sûreté, sans que la considération qui vous a été alléguée par les Commissaires des affaires secretes, touchant le salut des Pavillons doive arrêter cette Négociation, parce qu'il demeurera toujors en la liberté des Etats de faire, ou de ne faire pas ladite jonction; suivant la Résolution que je prendrai touchant lesdits saluts, à laquelle je ne suis pas encore bien déterminé, la matière requérant de

grand

grandes reflexions. Je vous dirai bien qu'il y a quelque chose à dire, en la manière d'agir desdits États, qui croient par-là me nécessiter à accorder une égalité entre nos Pavillons, se persuadant sans doute que j'y ferai forcé, par ce que sans la jonction, ma Flote n'oseroit paroître devant celle d'Angleterre; mais quand cela seroit, ils ne considèrent guères que cette contention, que je pourrois appeller chicane, pourroit coûter cher à leur Flote même, & il ne seroit pas bon pour la Paix ni pour la Guerre, qu'on eût connoissance à Londres de ce qui se passe là-dessus.

J'ai vû ce que vous me mandez par vôtre seconde Lettre, de la proposition qui a été faite au Sieur de Wit, touchant une descente en Irlande; Il m'en a été fait quelque'autre semblable pour le même Royaume, & je m'applique maintenant à vérifier quel fondement elle peut avoir, dont je faisois état de donner part au Sieur de Wit, par vôtre moyen, aussi-tôt que j'y verrois un peu plus clair. Du reste il ne sera pas nécessaire que j'envoie un Ingénieur sur le Vaisseau d'Ostende, ayant des voyes bien plus courtes, pour m'éclaircir de tout, à présent que mon Armée est à Brest; Je crains seulement que les personnes qui nous proposent de pareilles entreprises ne soient d'intelligence avec les Anglois, & peut-être envoyez par eux-mêmes, pour découvrir ce que nous sommes capables de tenter, & avoir le tems & les moyens d'y apporter du remède. A cela près je tiens la chose bonne & utile; je m'y appliquerai volontiers, & bien entendu, que comme c'est un intérêt commun, & que je ne suis même entré en Guerre que pour le seul intérêt des États, ils contribuë-

ront.

ront de leur part à ce qui sera juste & convenable pour le bon succès du dessein ; & vous en devez redoubler vos instances, autrement il me fera fort aisé d'abandonner ces sortes de pensées. Je ne leur demanderai point de Troupes , j'en puis fournir suffisamment, mais pour les autres fraix & choses nécessaires pour l'entreprise, il est plus que raisonnable que les Etats en portent leur part.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 18. Novembre 1666.*

J'AI reçu la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14. de ce mois, par le retour de mon Secrétaire. Quand je ne vous répond pas précisément sur tous les Articles de vos Dépêches ; c'est que les Députés des Villes s'en vont chez eux, & les affaires sont remises à leur retour ; mais vous avez vû, Monsieur, par l'Ordinaire suivant, la Résolution que les Etats ont prise, sur la réponse qu'ils veulent faire au Roi d'Angleterre, qu'ils n'ont pas encore exécuté, parce que quelques Villes sont encore infectées, que le Roi d'Angleterre désire la Paix, & que ce qu'il écrit est à bonne intention, & monsieur de Wit est d'avis qu'il faut étendre un peu les points de la réponse.

On a déjà parlé au Sieur d'Appelboom de la part de l'Etat, conformément à ce que je vous ai mandé par le dernier Ordinaire ; & Monsieur de Wit m'a encore confirmé, que si le Roi d'Angleterre donne sa Parole aux Médiateurs, qu'il

qu'il recevra bien le compliment que les Etats lui feront , & qu'ensuite il accordera un lieu neutre & non suspect, ils lui écriront tout aussitôt conformément au Conseil que le Roi leur donne. Vous ne devez pas avoir de scrupule d'avoir cité Monsieur van Beuningen, & l'avoir fait Auteur d'une pensée qui vient de vous; car dès que j'en ai parlé à Monsieur de Wit, il me dit que cela ne venoit pas dudit van Beuningen, que sa Dépêche ne lui en parloit pas, mais qu'il croyoit cette pensée de vous, qu'il la trouvoit bonne, & qu'il porteroit ses Maîtres à y consentir, & les choses se sont passées ensuite comme je vous les ai mandées. On ne voit pas encore clair à l'accommodement de Brême. Les avis sont venus ici de Hambourg qu'il étoit fait; on a même assuré que le siège est levé, mais j'ai sçu au vrai par un Officier réformé de mon Régiment, qui a pris service avec les Suédois, que Wrangel a levé un de ses quartiers, pour fortifier celui du Comte de Dohna fait Maréchal de Suède, & qu'il s'est posté avec huit mille hommes de pied, & quatre mille chevaux près de l'Armée des Ducs de Brunswic. Je ne tiens pas Monsieur le Comte de Waldec de la force de Monsieur Wrangel, pour l'expérience & les ruses de la Guerre, ainsi il aura à prendre garde à lui, qu'il ne lui arrive quelque mauvaise rencontre sous le prétexte de la Négociation.

J'ai eu une fort longue Conférence avec Monsieur de Wit, pour modérer l'Acte de Neutralité; mais après la délibération des Etats de n'y rien changer, & le soupçon où ils sont des Suédois, je ne vois pas qu'on puisse rien gagner sur leurs esprits. J'ai dit à Monsieur de Wit, & aux Députez des Villes, toutes les raisons portées

portées dans vos Dépêches, & leur ai représenté tous les accidens, qu'ils se peuvent attirer dans la suite du tems par leur trop grande dureté vers la Couronne de Suède, sans que cela ait produit aucun effet.

Nous avons eu Monsieur de Wit & moi une Conférence avec Monsieur de Klingenberg, pour la jonction de la Flote de Dannemarc à celle des Etats. Le Sieur de Wit lui a donné assurance, que les Etats payeroient les arrerages ponctuellement aux termes portez par le Traité, dont le Sieur de Klingenberg est demeuré content; mais il n'a rien voulu arrêter pour la jonction, n'en ayant pas pouvoir, & il a dépêché un Courier exprès au Roi de Dannemarc pour l'avoir. Les Etats conviennent de signer l'Article secret de la jonction des Flotes, en la même forme qu'il se pratiquoit du tems du feu Prince d'Orange, & dans les mêmes termes dont nous étions convenus Monsieur de Wit & moi, mais avant de signer ils désirent être éclaircis sur la difficulté du salut du Pavillon.

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Esstrades.*

*Le 19. Novembre 1666.*

**L**A vérité est que les Ambassadeurs de Suède ont formellement proposé, il y a déjà quelque tems, au Roi d'Angleterre, Gand, Anvers, & Hambourg pour lieux d'Assemblée à traiter la Paix, & quand j'en fis des plaintes ici au Résident de Suède de la part du Roi, il me paya d'une raison à laquelle je n'eus point de  
bonne

bonne réplique à faire, au moins pour continuer à nous plaindre d'eux; Car il me dit que Monsieur de Wit avoit lui-même nommé ces lieux-là à Monsieur Appelboom, & que les Ambassadeurs de Suède avoient crû ne pas manquer après cela de les proposer au Roi d'Angleterre; or vous voyez bien que le Roi ne peut consentir à laisser choisir deux de ces Villes, pour lui être suspectes, étant sous le commandement du Gouverneur de Flandre, grand Artisan de cabales & de fourberies, & grand Dévaliseur de Couriers & d'Ordinaires.

L'autre plainte plus forte encore que celle-là, comme étant de bien plus grande importance, est que le même Résident de Suède m'apporta hier une Lettre des mêmes Ambassadeurs, qui porte que sur ce que ledit Sieur de Wit avoit encore dit au Sieur Appelboom, ils avoient offert au Roi d'Angleterre, que s'il vouloit bien consentir à traiter dans un lieu neutre, les Etats lui enverroient une personne expresse pour l'en prier, & lui faire des excuses de ce qu'ils ne pouvoient aller traiter à Londres, pour la considération de leurs Alliez; que lesdits Ambassadeurs ayant dit cela au Roi d'Angleterre, il avoit témoigné en être content, & qu'en ayant aussi parlé à son Chancelier, celui-ci avoit dit que c'étoit à la vérité quelque chose, mais qu'elle ne suffisoit pas, & qu'il falloit que cet Envoyé fût aussi chargé d'entrer en matière pour tâcher d'ajuster les préliminaires, & les principaux fondemens de la Paix.

Vous voyez, Monsieur, si tout ce procédé de Monsieur de Wit, en cas qu'il soit vrai, & tant soit peu soutenable personne ne souhaite plus sincèrement que le Roi, de voir ôter les  
obsta-

obstacles, qui peuvent retarder l'avancement & la conclusion de la Paix, & c'est Sa Majesté qui a proposé & pressé elle-même Monsieur de Wit par vôtre moyen, de faire ce compliment au Roi d'Angleterre, pour dégager en quelque façon son honneur; mais vous sçavez que c'étoit la condition que ledit compliment se fît par une Lettre publique, & non pas par l'envoi d'une personne, ce qui est différent comme le jour l'est de la nuit; & vous devez déclarer fermement & positivement, que Sa Majesté ne consentira jamais audit envoi, & qu'elle a droit de parler de la sorte, en vertu des Traitez, à moins que les Etats ne disent, qu'ils ne se soucient pas d'y contrevenir. Il est donc nécessaire que Monsieur de Wit (présupposé qu'il veuille compter le Roi en cela comme je n'en doute pas) revoque ce qu'il peut avoir dit là-dessus au Sieur Appelboom, aussi bien, pour ce qui regarde le lieu de traiter la Paix, que Sa Majesté ne consentira pas non plus être choisi dans les Pais-Bas de la domination d'Espagne.

On dit que l'Isola, que l'Empereur envoie en Angleterre, arrive à Bruxelles. Le sujet de sa mission est pour offrir la Médiation de son Maître pour la Paix. Sa Majesté croit que nous devons tous répondre de nôtre part, que cette Médiation est déjà entre les mains de la Suède acceptée de toutes les parties; & c'est encore ici un troisiéme point, auquel le Roi ne consentira jamais; & nous croyons que Monsieur de Wit fera du même sentiment pour ce qui regarde ses Maîtres, après que vous lui aurez dit, que nous sçavons, à n'en pouvoir douter, que tous les Ministres de la Cour de Vienne, & de celle de Madrid, qui servent au dehors, ont

un ordre général de faire tout ce qu'ils pourront humainement, & avec adresse, pour faire durer cette Guerre, dont ledit de Wit jugera, si nous serions bien conseillez d'en mettre la Médiation en leurs mains.

Le Roi apprend par quelque Amis de Hollande, que ledit Sieur de Wit à la pensée, & peut-être le désir de monter encore sur la Flote, lors qu'elle se remettra à la Mer. Je vous ai souvent entretenu de la nécessité qu'a la Cause commune, que ledit de Wit ne quite plus le Timon des affaires à la Haye; mais il y a encore en cela une autre considération plus forte, qui est que l'on n'expose pas sa Personne aux dangers. Le Roi étant persuadé, & avec raison, que quand même on gagneroit la Bataille par ses soins, s'il nous en coûtoit une vie si nécessaire, la Cause commune auroit plus perdu que gagné; C'est pourquoi Sa Majesté désire que par avance vous détourniez ledit de Wit de cette pensée, & que vous tiriez parole de lui, qu'il ne l'exécutera point; mais à toute extrémité si vos remontrances ne suffisoient pas, vous lui déclarerez, que vous avez ordre de vous y opposer au nom de Sa dite Majesté auprès des Etats, comme en effet elle veut que vous le fassiez si vous n'avez rien pû gagner sur son esprit. Comme ces sentimens de Sa Majesté d'un côté lui sont bien honorables & avantageux, c'est à lui à voir de l'autre s'ils ne lui exciteroient pas trop d'envie dans l'Etat, & il y a apparence que pour éviter cet inconvénient, il aimera mieux vous donner sa parole de ne plus songer à monter sur la Flote, & s'il ne le fait pas vous vous adresserez aux Etats même, quand il sera tems, pour l'empêcher. Il y aura assez d'autres personnes



nes dans l'état finon aussi capables que ledit de Wit, du moins qui pourront suffire à soutenir le même emploi; & en même tems que Sa Majesté n'y peut consentir pour la Personne dudit de Wit, elle ne laisse pas de juger qu'il peut être fort utile, qu'il y ait des Députez des Etats sur ladite Flote.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas. Le 19. Novembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, *Ambassadeur Extraordinaire de France*, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre dans les lieux de leur obéissance la levée des Matelots étrangers, François, & autres qui ne seront point leurs sujets, & n'auront aucun engagement à leur service, pour aider à équiper les Vaisseaux neufs de Sa Majesté, sans quoi il sera fort difficile de les mettre en état de pouvoir sortir avec la Flote de Vos Seigneuries la prochaine Campagne, comme aussi (attendu que quantité de Matelots d'un Vaisseau de Guerre du Roi, nommé la Ville de Rouën, qui est dans ces Ports ont déserté) que le Sieur du Mas étant pour le service de Sa Majesté à Amsterdam y puisse faire arrêter & ailleurs, au nom de Sa dite Majesté, ceux desdits déserteurs que l'on pourra attraper. Et en cas que Vos Seigneuries trouvent bon d'accorder ces deux points, de la levée de Matelots étrangers, & de l'arrêt des déserteurs; Elles le feront, s'il leur plaît, sçavoir aux Magistrats  
d'Am

*du Comte d'Estrades. 305*  
*d'Amsterdam, & aux Colléges des Amirautez,*  
*afin qu'il n'y soit aporté aucun empêchement par*  
*les uns ni par les autres. Donné à la Haye le*  
*dix-neuvième Novembre 1666.*

D'ESTRADES,

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 25. Novembre 1666.*

**L**A disposition est dans la Hollande telle que  
Vôtre Majesté le peut désirer pour refu-  
ser les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Es-  
pagne d'entrer dans la Ligue, & je ne croi  
pas qu'ils en fassent ouverture, après avoir son-  
dé les esprits comme ils ont fait, je ne manque-  
rai pas d'être allerte là-dessus, & d'employer  
tout ce qui dépendra de moi pour rompre leurs  
mesures.

Les Commissaires des affaires secretes m'ont  
demandé Audience pour demain, afin d'ajuster  
les points du Projet de la jonction que j'envoye-  
rai à Vôtre Majesté devant de le signer, pour  
y augmenter ou diminuër ce qu'elle jugera plus  
à propos.

Quant à la proposition qui a été faite pour un  
dessein en Irlande, l'inconvénient que V. M. mar-  
que peut arriver, & il est plus sûr que de tels Pro-  
jets viennent par les correspondances que Vôtre  
Majesté a dans ce Royaume. Lors qu'elle me  
commandera de communiquer quelque dessein à  
Monsieur de Wit, je la supplierai en même  
tems de marquer les choses qu'elle désire que  
je demande au Sieur de Wit, pour entrer en

part de la dépense, afin de voir d'abord ce que l'on pourra espérer de tirer des Etats.

L'affaire de Brême est accommodée, & les Etats donnent leur garantie. Je crois que l'Armée des Ducs de Brunswic, qui est de douze mille hommes, sera bien-tôt licenciée, les Etats ne voulant plus fournir les Subsidés.

On ne pourra pas avancer le Projet de jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, que le Sieur de Klingenberg n'ait le pouvoir de son Maître pour traiter; il a envoyé un Courier exprès pour cela en Dannemarc.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 25. Novembre 1666.*

**J**E ne crois pas que vous ayez sujet de vous plaindre du procédé de Monsieur de Wit; Il m'a parlé d'une manière sur les deux points de vôtre Dépêche, qu'il se voit clairement que toute la faute vient de Monsieur Appelboom, qui a écrit autrement aux Médiateurs qu'il ne lui a parlé.

Pour vous informer du fait, je commencerai par la petite plainte. Monsieur de Wit m'a dit que ledit Appelboom le fût trouver, pour lui communiquer de la part des Médiateurs, s'il approuveroit Gand, Anvers ou Hambourg pour traiter la Paix; qu'il lui répondit, que ses Maîtres agréeroient quelque lieu que ce fût hors d'Angleterre, mais qu'il falloit avant sçavoir les intentions du Roi sur la place qui lui agréeroit, & que ses Maîtres se conformé-

formeront à ce que Sa Majesté résoudroit là-dessus.

Quant à l'autre plainte plus forte, ledit Sieur de Wit desavouë lui avoir jamais parlé de la forte, mais bien lui avoir répondu, lors qu'il lui a proposé de la part des Médiateurs de faire envoyer une personne de leur part en Angleterre, que cela ne se pouvoit pas; que lors qu'il y auroit un lieu neutre agréé de tous nos Alliez, nous concerterions tous ensemble, s'il seroit nécessaire, pour le bien de la Paix, d'y envoyer quelqu'un, mais que cela ne se feroit pas que du consentement de tous les Alliez. Après nôtre Conférence finie, ledit Sieur de Wit envoya chercher le Secretaire de Monsieur Appelboom, son Maître étant malade, pour lui dire qu'il ne traiteroit plus avec lui, qu'il ne lui communiquât les Lettres qu'il écrivoit sur les matières dont ils avoient parlé ensemble, & se plaignit de tout ce que dessus, comme ayant été écrit contre la vérité de ce qui s'est passé entr'eux.

Quant au Voyage d'Isola, il est de vôtre même avis qu'on ne doit pas admettre la Médiation de l'Empereur, & qu'on répondra qu'on s'en tient à celle de Suède qui est déjà acceptée.

Le Baron de Goes fort honnête Homme, qui étoit auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg de la part de l'Empereur, est arrivé à la Haye: on ne sçait pas encore s'il y fera du séjour. L'indisposition de Monsieur Friquet pourroit bien l'obliger d'y rester. J'ai parlé à Monsieur de Wit sur la pensée qu'on vous a écrit qu'il avoit de retourner en Mer, & lui ai expliqué les sentimens de Sa Majesté, dont il s'est senti fort obligé; mais à vous dire vrai, quoi que je fasse je ne le détournerai pas de ce dessein,

s'il a entrepris d'y aller, parce qu'il prétexte ce Voyage du bien public, & s'en fait donner les ordres par la Province de Hollande, qu'il tourne en ces sortes d'affaires comme il veut, & les offices que je ferois en public au nom du Roi lui seroient plus nuisibles que profitables, & outre cela je ne crois pas qu'ils pussent l'empêcher d'y aller.

Vous verrez, Monsieur, la réponse des Etats sur la demande que j'ai fait des Passeports du Roi & de l'exécution qui a été promise à Paris. Je vous envoie aussi la Copie du dernier Mémoire que j'ai présenté: au lieu de m'y répondre sans réclamation on m'a remis à des Commissaires, ce qui va à des longueurs qui font perdre les occasions de prendre en service les étrangers que nous trouvons. Si vous trouviez à propos d'en dire un mot à Monsieur van Beuningen pour écrire à ses Maîtres de faciliter telles demandes, cela abrégeroit le tems qu'on employe à me répondre audit Mémoire.

## L E T T R E

*De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais Bas, au Roi de la Grande Bretagne.*

*Le 25. Novembre 1666.*

S I R E,

Nous avons reçu depuis quelque tems la Lettre de Vôtre Majesté, datée de Whitehal le <sup>4</sup> 14 Octobre, servant de réponse à la nôtre  
du

du 17. Septembre précédent; Et bien que nous trouvions en cette réponse une préface pour justifier ses Armes contre cet Etat, si est-ce que nous jugeons, qu'il est superflu d'entrer ici en contestation sur ce sujet; parce que nous sommes entièrement persuadés, que si vôtre Majesté vouloit prendre la peine de lire avec application ce que nous avons ci-devant fait communiquer par écrit à ses Ministres, & qui a été imprimé ensuite, elle se trouveroit convaincuë, avec tout le reste du monde, de la justice de nôtre Guerre défensive, à laquelle nous avons été néecessitez. Aussi nous nous y raportons encore, jugeant cette matière plus propre à remplir un Manifeste, qu'à servir de sujet à une Lettre.

Et pour ce qui est des cinq points que Vôtre Majesté désire en la conclusion de sa réponse, nous pouvons déclarer en toute sincérité & vérité, ainsi que nous déclarons sur le premier, que comme nous ne croyons pas avoir manqué d'observer le dernier Traité très-réligieusement en tous ses points, aussi ne ferons-nous point de difficulté après le rétablissement de la Paix, de l'exécuter encore inviolablement à l'avenir; Nous promettant, que Vôtre Majesté n'en fera point de son côté, de s'obliger aussi réciproquement à l'observation ponctuelle du même Traité.

Quand au second, puis que les Ministres de Vôtre Majesté, & nommément l'Agent Selwin, a fait en la côte d'Afrique des déclarations beaucoup plus extravagantes que nos gens n'eussent pû ni inventer ni produire, comme on l'a fait voir ailleurs, nous n'avons jamais fait difficulté & voulons bien encore, ou pour mieux dire, nous serons bien aises, que ces déclarations

soient defavouées de part & d'autre, & qu'il n'en soit plus parlé, non plus que si elles n'avoient pas été faites.

Sur le troisiéme, que nous ne désirons pas moins que Vôtre Majesté le Règlement de Commerce que l'on propose, pourvû qu'il soit universel & réciproque: Ne pouvant pas nous imaginer, que Vôtre Majesté puisse avec raison & justice refuser en Europe & ailleurs, ce qu'elle croit être équitable dans les Indes Orientales.

Pour le quatriéme, que bien loin de nous pouvoir persuader que nous sommes obligez de rembourser les fraix de la Guerre, ou de reparer les dommages que Vôtre Majesté ou bien ses Sujets peuvent prétendre avoir soufferts, qu'au contraire nous pouvons demander avec justice la restitution des Navires & Marchandises, qui ont été pris sur nous & sur les habitans de ces Provinces, tant dans les Ports, Havres & Rivières de vos Royaumes, que par surprise en pleine Mer, passant le long de vos Côtes; Comme aussi de la nouvelle Belgique, de Cabo Corso, & des autres Places, que nous tenions en Afrique, lesquelles ont été occupées sans aucune dénonciation ou déclaration préalable, & nonobstant que tous ces Vaisseaux se trouvaient dans les Havres de Vôtre Majesté, ou bien proche de ses Côtes, tant sous la Foi publique, & à la faveur d'une Paix fondée sur un bon Traité, que sur l'assurance expresse que le ministre, qui étoit alors ici de la part de Vôtre Majesté, avoit donnée, que l'on ne devoit point prendre d'ombrage ni de jalousie des Vaisseaux que Vôtre Majesté armoit, ou avoit en Mer en ce tems là, avec une protestation bien solennelle, que Vôtre Majesté ne suivroit pas le mauvais exemple

de

de l'Usurpateur Cromwel, pour surprendre, comme lui, cet Etat ou les habitans; mais si l'on refusoit de lui donner satisfaction sur les plaintes qu'elle faisoit faire, qu'alors comme Prince généreux, il ne feroit point d'Acte d'hostilité contre cet Etat; que trois mois après qu'elle nous auroit publiquement déclaré la Guerre. Toutes fois nous userons de modération, & ferons plus que l'on ne pourroit attendre de nous pour cet égard, conformément à ce que nous avons ci devant protesté sur ce sujet.

Et pour ce qui est du cinquième point, si Vôtre Majesté faisoit difficulté de prendre assurance en nôtre Parole, Seing & Sceau, comme nous de nôtre côté nous n'en ferions point de nous contenter de celle que Vôtre Majesté nous feroit donner, nous écouterions volontiers les propositions, que l'on voudra faire pour plus grande assurance par une garantie des Princes & Etats, Amis & Alliez.

Mais d'autant qu'il semble par la même réponse, que Vôtre Majesté est encore persuadée, que l'on nous pourroit disposer à traiter séparément, sans nos Alliez, & à leur exclusion, nous nous trouvons obligez de répéter ici ce que nous avons déjà protesté, que cela ne se peut pas faire, & par conséquent que cela ne se fera jamais; & ainsi que pour parvenir à une bonne Paix il sera nécessaire, que Vôtre Majesté se résolve à un Traité commun avec nous & avec nos Alliez conjointement, & qu'elle s'en explique, & qu'ensuite elle se dispose à consentir à une Place neutre, ou l'honneur & la commodité puissent convier les Rois de France & de Danemarck, aussi bien que nous, d'envoyer les Ministres & Plénipotentiaires pour traiter: sans



quoi, tout ce que l'on pourra tenter aussi bien que toutes les protestations que l'on pourra faire, seront inutiles, vû que nous demeurerons fermes & inébranlables dans les termes de la Résolution que nous avons prise, de ne nous séparer jamais en aucune façon de nos Alliez, & de ne prêter jamais l'oreille à ce qui pourroit tendre au contraire, directement ou indirectement; comme nous sommes aussi très assurés de la même Résolution & constance de leur part. Nous prions Dieu, qu'il lui plaise toucher le cœur de V<sup>otre</sup> Majesté pour cet effet, comme un préalable & préliminaire, sans lequel nous ne pouvons pas espérer la Paix, afin que par ce moyen nous parvenions au but tant désiré de tous les gens de bien, & que nous puissions prier la bonté divine avec d'autant plus d'affection pour la prospérité de V<sup>otre</sup> Majesté & nous dire. **SIRE, &c.** Le 25. Novembre 1666.

La suscription étoit,

*Au Roi de la Grande Bretagne.*

## M E M O I R E

**Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas. Le 29. Novembre 1666.**

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre, que le Navire nommé le *Lion d'or*, Maître Jacob de Jongh, sorte du Texel

vel, & que l'on charge dessus cent Fusils & deux cent Mousquetons, pour les porter aux Isles de l'Amérique où la Compagnie de France en a besoin: comme aussi écrire au Collège de l'Amirauté de Horn, que le Vaisseau le Guillaume ayant été pris en Mer par Henri Laurens Ferisson armé en Guerre avec Commission de France, & les pièces concernant cette prise ayant été envoyées au Conseil de la Marine en France, il s'abstienne d'en prendre connoissance, laquelle doit être réservée audit Conseil de la Marine à Paris où les intéressez audit Vaisseau se peuvent pourvoir si bon leur semble, & même que ledit Collège de l'Amirauté de Horn, qui a permis au nommé Nathaniel Crispin, ci-devant Maître du Vaisseau le Guillaume, de saisir comme il a fait les Marchandises prises avec ledit Vaisseau, remettre l'affaire au même état qu'elle étoit avant la saisie, en donnant main-levée, & renvoyer les partis comme dit est en France où cette prise sera jugée au premier jour. *Donné à la Haye le vingt neuvième Novembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 2. Décembre 1666.*

**M**onsieur de Wit a fort approuvé l'addition qui a été faite au Billet, que Monsieur de Ruvigny a écrit en Angleterre, pour les raisons que vous alléguez dans vôtre Dépêche.

Vous verrez Monsieur la repliche qui a été  
Y 5 faite

faite par Messieurs les Etats aux cinq points portez par la Lettre du Roi d'Angleterre ; elle a été envoyée par toutes les Villes & fort approuvée de chacune. Il étoit nécessaire de bien informer ces Peuples, que l'intention du Roi d'Angleterre n'est pas si bonne que ses Emissaires le veulent persuader. J'ai estimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que Monsieur d'Isbrand a écrit cet Ordinaire, qui éloigne bien ces deux Etats de noüer une bonne intelligence, & qui donne de la méfiance aux Etats plus que jamais du procédé de la Suède, puis que le Chancelier a dit au Sieur d'Isbrand, que le Roi son Maître n'avoit jamais donné ordre à Monsieur de Koningsmarck, de donner sa parole au Roi qu'il n'attaqueroit pas le Danemark & les Etats pendant cette Guerre, mais seulement pendant la Campagne dernière qui est déjà expirée. Ce discours rendra le Roi de Danemark plus difficile de joindre partie de sa Flote à celle des Etats.

Je vous ai écrit l'Ordinaire passé, que l'affaire de Brême étoit accommodée, & la confirmation en est venue depuis hier.

Les Etats ont passé l'Article qui arrêtoit l'accommodement de Monsieur l'Electeur de Cologne, & son Agent doit dresser un Ecrit pour le terminer, où il sera dit que le prêche se fera dans l'enceinte des Châteaux de Monsieur d'Isfum.

Quant au démêlé de Monsieur le Duc de Neubourg, & pour l'intérêt d'un de ses sujets arrêté à Vulpen Pais de Gueldre, cette Province n'a pas voulu relâcher son Droit en renvoyant la Cause aux Juges de Monsieur le Duc de Neubourg, mais ils retiennent le prisonnier pour être jugé.

jugé par l'Officier du lieu : ils citent des exemples en cas pareils. L'Agent de Monsieur le Duc de Neubourg est témoin de mes diligences, mais les Etats Généraux ne décident pas de telles affaires contre l'intérêt d'une Province qui a toujours de ses Députés dans ce Collège pour s'y opposer, & qui président à leur tour, ce qui fait changer de face aux affaires.

J'ai parlé des avis que vous avez eu d'Angleterre, conformément à ce que Mr. Colbert m'en a écrit : vous verrez la réponse par sa Dépêche.

Je vous envoie le \* *Projet de Jonction* que nous avons concerté avec les Commissaires, sans avoir rien résolu que le Roi n'ait mandé ses intentions pour sçavoir s'il l'approuve.

## M E M O I R E

*Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Le 6. Décembre 1666.*

**L**E Comte d'Estrades, *Ambassadeur Extraordinaire de France*, expose à Vos Seigneuries, qu'il leur présenta par ordre du Roi son Maître le 19 de Novembre dernier un Mémoire, par lequel il leur demandoit la permission de lever dans les lieux de leur obéissance des Matelots étrangers, François & autres qui ne seroient point leurs Sujets, & n'auroient aucun engagement à leur service, pour aider à équiper les Vaisseaux neufs de S.M. comme aussi de pouvoir arrêter par les diligences du Sr. du Mas, employé à Amsterdam pour le service dudit Roi, des Matelots défecteurs d'un

Y 6

Vais-

\* Voyez pag. 463.

176 *Lettres, Mémoires, &c.*

*Vaisseau de Guerre de S. M. nommé la Ville de Rouen, où on les pourroit attraper; Vos Seigneuries pour réponse à ce Mémoire ont fait expédier un Acte le 26. dudit mois de Novembre, qui n'a été remis audit Ambassadeur que le premier de ce mois, donnant pouvoir audit Sieur du Mas de faire arrêter lesdits Matelots déser-teurs dudit Navire la Ville de Rouen.*

*Or comme S. M. fait lever des Matelots de toutes parts pour les faire passer en ce Pais-ci, en équiper ses Vaisseaux, & les mettre en état d'agir pour la Cause commune à la Campagne prochaine, ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries de donner un pouvoir plus étendu que celui mentionné en l'Acte ci-dessus, afin d'arrêter non seulement les Matelots déser-teurs du Vaisseau la Ville de Rouen, mais aussi généralement tous les autres qui se seront engagez au service de S. M. & viendront à le quitter, & de se souvenir aussi de lui faire donner les expéditions nécessaires pour la levée qu'il a demandée. être faite en ce Pais de Matelots étrangers, François & autres non Sujets de Vos Seigneuries, ni engagez à leur service, pour être employez à celui de la Cause commune. Ledit Ambassadeur Extraordinaire fit aussi instances à Vos Seigneuries de la part du Roi son Maître par son Mémoire du 29. Novembre dernier, à ce qu'enr'autres choses il leur plût écrire au Collège de l'Amirauté de Horn, de s'abstenir de prendre aucune connoissance de la prise faite en Mer du Vaisseau le Guillaume & de ses Marchandises, dont étoit Maître Nathaniel Crispyn, par Henry Laurens Férisson, en vertu d'une Commission de France, la connoissance en devant être absolument réservée au Conseil de la Marine à Paris, qui s'est déjà saisi de tous les pa-piers*

piers qui concernent cette affaire, & est prêt de la juger; & cependant au lieu d'en écrire audit Collège de l'Amirauté de Horn, Vos Seigneuries ordonnent qu'une Lettre que ce même Collège leur a écrite, sur le seul exposé dudit Nathaniel Griffyn Anglois de Nation, sera communiquée audit Ambassadeur, lequel demande que les diverses Commissions que cette même Lettre porte, que ledit Henry de Férisson a eues, lui soient remises entre les mains, afin que, s'il se trouve coupable, il soit chatié par le Conseil de la Marine de France suivant les Ordonnances; ledit Ambassadeur Extraordinaire insistent toujours au nom du Roi son Maître à ce que ladite affaire soit renvoyée audit Conseil de la Marine à Paris comme à son Juge naturel, conformément au 22. Article du Traité de 1662. qui porte que les prises faites en Mer seront jugées aux lieux où les Commissions auront été prises, soit en France ou dans les Provinces-Unies, & priant Vos Seigneuries de lui donner une prompte réponse sur le présent Mémoire. Donné à la Haye le 6. Décembre 1666. D'ESTRADES.

## L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9 Décembre 1666.

L'Ordinaire a été volé entre Mons & Bruxelles & n'arriva qu'hier assez tard, ce qui est cause que je ne pourrai pas répondre à vos Dépêches du 13. n'ayant pû voir Monsieur de Wit; mais je vous dirai par avance que tout ce que je pourrai faire au nom du Roi près des Etats pour l'empêcher d'aller commander leur Flote ne

serviroit de rien, non plus que de croire qu'on puisse le persuader de n'y pas aller, sa passion prédominante étant le commandement, croyant établir des gens tout-à-fait dépendans de lui pour bien conduire les affaires pendant son absence, selon ses intentions. Par quelque discours que nous avons eu ensemble depuis trois jours, je lui ai fait découvrir un orage qui se prépare en Zélande par un parti formé pour le Prince, & qui repand dans les Villes de Hollande par la nouvelle création des Nobles à l'exclusion qui a été donné à ceux qui avoient droit d'y prétendre qui se trouvent être dans l'Alliance du Prince, comme Monsieur de la Lec Fils de Monsieur Béverwéert. Je crois que ce n'est pas tant par ce motif que parce qu'il est Beau frere du Milord d'Arlington; mais quoi qu'il en soit, son Pere étoit aimé des Villes, & après sa mort elles l'ont toujours fort considéré.

Je me suis servi de tout ce que dessus pour représenter à Monsieur de Wit qu'il ne feroit pas prudemment de s'éloigner dans ces conjonctures, mais il croit donner si bon ordre à tout qu'il n'en arrivera nul desordre.

J'ai pris un autre chemin, qui sera je crois meilleur que le premier, du moins y trouvera-t-il de l'oposition. J'ai fait connoître aux Députés des Villes, combien le Roi avoit trouvé à redire que Monsieur de Wit fût allé sur la Flote, & qu'il s'étoit étonné de ce que des Gens si prudents qu'ils sont, avoient voulu hazarder une Personne de son expérience dans les affaires de Terre pour l'envoyer faire celle de la Mer, qu'il ne peut sçavoir si bien que ceux qui y ont été toute leur vie, & les laissant penser à eux là dessus quelque tems, ils me dirent que j'avois raison,

son, mais que c'étoit une affaire faite. Sur cela je leur dis qu'ils y pourroient remédier à l'avenir en cas que la proposition se fit d'y renvoyer ledit de Wit cette Campagne. L'un d'eux me dit, que si M. de Ruyter étoit malade, qu'on ne pourroit pas éviter de l'y envoyer, comme le seul qui a autorité sur les gens de la Marine. Mais ils convinrent tous de ne le souffrir pas, si la santé de M. de Ruyter lui permet de faire sa Charge.

Je continuërai à m'opoler par toutes les voyes que j'estimerai être les meilleures. pour rompre les mesures que ledit Sr. de Wit prend pour cela, & vous en rendrai compte de tems en tems.

Je vous envoyai étant en Angleterre, par un Courier exprès, l'original du Traité de Dunkerque, & la Ratification dont je n'ai qu'une Copie.

Vous verrez par la Copie de mon dernier Mémoire, comme je continuë à presser les Etats sur la levée des Matelots étrangers, & sur la permission d'arrêter tous les déserteurs sans les restreindre à ceux du Vaisseau de la Ville de Roüen; au lieu de me donner une réponse sans resumption, ils me renvoyent à des Commissaires, qui est proprement mettre l'affaire en longueur, & laisser perdre l'occasion de prendre les Matelots qui se présentent.

Je ne m'apperçois pas que Monsieur van Beuningen en ait écrit à ses Maitres avec la force que le cas requiert.

Dès que j'eus reçu votre Depêche, je fus voir Madame la Princesse d'Orange & M. le Prince son Fils, & leur demandai un ordre pour le Gouverneur d'Orange pour faire sortir de la Ville ceux qui s'y sont retirez, pour éviter les poursuites que les Officiers des grands jours font contre leur crime. Ils ont tout aussi-tôt ordonné au Chef  
de



de leur Conseil de faire l'expédition, laquelle vous trouverez ici jointe à cachet volant. Ladite Princesse & son Fils m'ont prié d'assurer S. M. de leurs respects & obéissans services, & qu'en toute rencontre ils seront toujourns très-disposez de lui en donner des preuves. Depuis la Lettre que j'ai reçu de M. Millet, il m'a envoyé un Billet qu'il me prie de vous faire voir, que vous trouverez ci-joint avec celui de M. de Zehlem,

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 9. Décembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçu ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qui leur plaise lui accorder l'achat de 200. milliers de mèche en ce Pais, & le transport d'icelle dans les Places que S. M. a le long de la Côte de Calais, afin de s'en pouvoir servir utilement dans les besoins qu'Elle prévoit que l'on en aura la Campagne prochaine; De l'exécution duquel ordre ledit Ambassadeur s'aquite d'autant plus volontiers qu'il se persuade que Vos Seigneuries ne refuseront pas cette quantité de mèches à S. M. puis que la demande qu'Elle en fait est un effet de ses soins, qui n'ont autre but que le bien & l'avantage du service de la cause Commune. Donnè à la Haye le 9. Décembre 1666.

D'ESTRADES

LET

## L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.**Le 10. Décembre 1666.*

Cependant pour informer Monsieur de Wit avec la sincérité qui se doit & jusques aux moindres choses, je vous dirai que Milord Saint Alban écrivit un mot la semaine passée à la Reine Mere d'Angleterre, par lequel il lui marquoit qu'il voyoit que le Roi son Fils ne s'éloigneroit pas d'envoyer traiter dans un lieu neutre, pourvû que pour assûrer que cet envoi ne fût pas inutile, le Roi voulut s'entendre avec l'Angleterre sur les conditions du Traité. Ruvigny vint faire ce raport ici le Vendredi au soir de l'arrivée des Ordinaires d'Angleterre, après que j'avois déjà envoyé mes Lettres à la poste, ce qui m'ôta le moyen de vous en écrire ce jour-là, & le Samedi matin on renvoya Ruvigny à la Reine pour lui dire qu'elle mandât au Roi son Fils, qu'on étoit ici bien aise d'avoir appris qu'il commençât à se disposer à vouloir traiter dans un lieu neutre, mais que la condition qu'il y mettoit n'étoit pas praticable, & qu'il ne se flatoit pas que jamais le Roi entrât dans aucun concert avec lui sur les conditions du Traité; qu'il s'agissoit de l'intérêt d'autrui, dont nous ne sommes ni ne voulons pas être les Maîtres ni forcer nos Alliez à rien, mais bien consentir à ce qu'ils croiront leur convenir, & que quand on sera dans un lieu neutre chacun y pourra dire ses raisons.

Dans la vicissitude des choses humaines, il est  
com-

comme inévitable que les plus grandes prospé-  
ritez ne soient par fois mêlées de quelques ad-  
versitez. Il a plû à Dieu cette semaine de tou-  
cher le Roi & toute la maison Royale d'une très-  
sensible affliction, ayant appelé à soi Monsei-  
gneur le Duc de Vallois, Monsieur & Madam-  
me en font inconsolables & avec raison; car ou-  
tre tant d'autres considérations qui doivent cau-  
ser leur douleur, c'étoit un Prince qui par une  
extraordinaire vivacité donnoit déjà de très-  
grandes espérances de devoir parvenir à quelque  
chose de plus grand encore que sa naissance,  
quoi qu'elle soit la plus Illustre de la Chrétienté,  
Nous nous promettons de la bonté divine, après  
avoir donné à la France ce sujet général d'un  
grand déplaisir, qu'elle voudra le reparer bien tôt,  
la Reine étant entrée heureusement depuis quel-  
ques jours dans le huitième mois de sa grossesse.

## M E M O I R E

**Du Comte d'Estrades, présenté à Mes-  
sieurs les Etats Généraux des Provin-  
ces-Unies des Païs-Bas. Le 15. Dé-  
cembre 1666.**

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraor-  
dinaire de France, représente à Vos Seigneu-  
ries que le Roi son Maître ayant accordé au mois  
d'Août dernier un Passeport au Sr. Lamégue,  
Marchand François, pour envoyer un Vaisseau  
nommé l'Oranger Maître Jean Sory, de Nantes  
en Angleterre, chargé de Marchandises défen-  
duës, à condition, qu'il iroit se défaire de celles  
qu'il prendroit en Angleterre, aux Côtes d'Espa-  
gne, avant que de revenir en France. à cause de la

maladie contagieuse, ledit Vaisseau a été pris par un Armateur de Zélande faisant la route d'Angleterre, aux dites Côtes d'Espagne, & mené à Vlissingue où on menace de le confisquer; & comme ledit Vaisseau est François, & qu'il est allé en Angleterre sous la bonne foi d'un Passeport de S. M. donné avant la Résolution qu'elle a prise, sur les instances de M. van Beuningen de n'en accorder plus aucun pour l'Angleterre, & que d'ailleurs les Marchandises dont est chargé ledit Vaisseau peuvent déperir; S. M. a fait parler audit Sr. van Beuningen, afin qu'il écrivit, comme sans doute il aura fait à Vos Seigneuries, pour leur demander de sa part la restitution dudit Vaisseau & de ses Marchandises, & a donné en même tems ordre audit Ambassadeur Extraordinaire de leur faire pareille instance en son nom. C'est pourquoi il prie Vos Seigneuries de faire relâcher promptement ledit Vaisseau l'Oranger avec toutes ses Marchandises & son équipage qu'il se plaint d'être fort maltraité, se persuadant que Vos Seigneuries s'employeront de bonne manière, & avec diligence pour donner à S. M. une satisfaction aussi juste & raisonnable que celle-là. Donné à la Haye le 15. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. Décembre 1666.

J'AI reçu la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du dixième du courant, & ai communiqué à Monsieur de Wit-

Wit tout ce qu'elle contient sur le sujet du **Billet** de Monsieur de Ruvigny. Il est tout-à-fait de votre sentiment, & croit que l'envie de lever l'argent promis par le Parlement fera différer leur réponse, & que même le Roi d'Angleterre témoignera plus d'inclination à continuer la Guerre qu'à faire la Paix pour ce seul sujet.

Le Sieur de Wit m'a apporté ce Billet que je vous envoie, d'un avis de Bruxelles, qui marque que les Anglois n'oublient rien pour donner des ombrages aux Etats, & à fait reflexion, qu'au même tems que le Roi d'Angleterre témoigne à la Reine sa Mere avoir inclination à traiter la Paix en lieu neutre, il tâche d'attirer le Roi à son parti, & fait sémer des bruits en Flandre que le Roi traite secrettement sans la participation des Etats, qui ne manquent pas de venir jusques dans les Villes & les Provinces. Monsieur de Wit estime à propos & moi aussi, de communiquer aux Commissaires des affaires secretes ce que la Reine Mere d'Angleterre a fait dire au Roi, & ce que Sa Majesté lui a répondu, dont le Sieur de Wit est resté fort satisfait.

Il convient aussi qu'il faut travailler puissamment pour mettre les Flotes en état d'entrer en Mer de bonne heure, & plutôt que celle d'Angleterre. Vous verrez sur ce sujet ce que je mande à Monsieur Colbert pour réponse à sa Dépêche sur la difficulté de la levée des Matelots que les Etats avoient accordée, mais que les Amirautez ne veulent pas consentir, pour les raisons qu'ils ont envoyé alléguer par leurs Députés aux Etats.

Je leur ai proposé seulement la levée de 400 hommes, pour leur ôter le scrupule qu'ils ont  
que

que cela leur fera perdre l'équipage ne le formant que des Etrangers qui viennent de toute part au Printems pour prendre parti. Je verrai ce qu'ils me répondront, après avoir consulté les Amirautez là-dessus. On ne peut éviter ces formalitez qui sont accompagnées de grandes longueurs.

J'ai fait sçavoir aux Officiers des Amirautez ce que vous m'ordonniez, touchant la revocation des Passeports du Roi, dont ils ont été fort surpris.

La Lettre de Monsieur d'Isbrand du dernier Ordinaire, porte de plus en plus les Etats à les faire revenir. Le grand Chancelier demande à présent des Subsidés, ne veut plus tenir l'accord qui avoit été fait pour le Cabo Corso & autres Places, & persiste à ne vouloir pas donner l'Acte de Neutralité jusqu'à la fin de la Guerre, ce qui confirme les Etats dans la croyance qu'ils n'ont jamais eu bonne intention pour eux. Aussi se précautionnent-ils en toutes choses contr'eux, soit en payant encore un terme des Troupes de leurs Alliez de cette nouvelle Ligue, ou en fortifiant les Places Frontières d'Ostfrise & de la Westphalie. J'en ai donné avis à Monsieur de Pomponne, qui m'a écrit le détail de sa dernière conversation avec le Chancelier, laquelle il n'approuve pas. Il sera bien mal aisé de ramener les Etats à prendre confiance aux Suédois, & à moins qu'ils n'y trouvent bien leurs sûretéz je le crois impossible.

Comme je travaillois à cette Dépêche, Monsieur Vivié Pensionnaire de Dort, m'est venu dire de la part de Messieurs de Hollande, qu'ils accorderoient au Roi la levée de 400. hommes étrangers pour l'équipage des Vaisseaux du Roi.

J'ai

J'ai eu une Conférence avec Monsieur de Wit, sur une Dépêche que j'ai reçûe de Monsieur le Chevalier de Terlon, qui porte que le Roi de Dannemarc demande pour conditions de la jonction de sa Flote avec celle des Etats qu'on lui laisse les huit Vaisseaux Hollandois, & qu'ils soient payez aux dépens de l'Etat sans en rabatre le loüage sur les Subfides, que tous les Vaisseaux qui seront pris, brûlez ou coulez à fonds lui seront payez par les Etats selon leur valeur, qu'on lui payera tout ce qui lui est dû des arrerages & qu'on sera ponctuel à payer à l'échéance de chaque terme, & qu'outre cela on fera un prêt de 40000. livres, pour aider ledit Roi de Dannemarc à équiper promptement sa Flote.

Monsieur de Wit a trouvé ces conditions fort rudes, & a d'abord résolu de remercier le Roi de Dannemarc de la jonction de sa Flote; mais je lui ai dit qu'avant de décider, il valoit mieux avoir quelque Conférence avec Monsieur de Klingenberg sur cette matière; & pour le préparer nous sommes entrez en discours sur la teneur desdites conditions. Il est tombé d'accord de payer tous les arrerages & d'être ponctuel au paiement des termes échus. Il a même promis de faire la proposition à la Province de Hollande, de faire une avance par prêt d'une somme, sans la spécifier, pour aider le Roi de Dannemarc à mettre promptement sa Flote en Mer pour joindre celle des Etats; mais que pour laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc, cela ne se pouvoit pas, non plus que de payer les Vaisseaux qui seroient pris, brûlez ou coulez à fonds.

J'ai été ensuite voir Monsieur de Klingenberg,

berg, qui m'a dit qu'il relâcheroit de la demande des Vaisseaux pris, brûlez ou coulez à fonds, & qu'il relâcheroit aussi de celle d'une avance par prêt, pourvû qu'on voulut laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc. J'espère que la saison aidera à faire réüssir cette proposition; car si la gélée vient, comme nous sommes dans le tems de l'attendre à toute heure, les Etats seront obligez par nécessité de laisser là leurs Vaisseaux, & ainsi ce différent sera terminé.

Ledit Sieur de Klingenberg doit avoir demain une Conférence avec Monsieur de Wit. Je vous manderai l'Ordinaire prochain ce qu'ils auront résolu. J'ai scû de quelques uns de mes Amis de l'Assemblée, qu'il a été proposé d'envoyer Monsieur le Prince en Ambassade extraordinaire vers l'Empereur. Je ne puis pas encore pénétrer le sujet de cet envoi, ni même vous assûrer si l'avis qu'on m'en donne est véritable, mais je ne perdrai pas de tems à m'en éclaircir.

## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 23. Décembre 1666.*

J'E n'oublie rien pour disposer les Villes à ne permettre pas que Monsieur de Wit aille commander la Flote; mais la rechute de Monsieur de Ruyter, qui a de si grandes foiblesses qu'il demeure évanouï des heures entières, me fait craindre que quelque précaution que je prenne, la nécessité du service, & le manque de



de gens de commandement n'obligent les Villes à y consentir. Je ne laisserai pas de continuer mes diligences pour l'empêcher. Je vous puis assurer qu'on ne perd pas ici de tems pour préparer toutes choses, afin de faire sortir la Flote des Etats de bonne heure & avant celle des Anglois. Les Amirautez ont fait pour cela une demande de 15. millions qui est accordée, & la Ville d'Amsterdam seule offre de faire l'avance de 10. millions, ce qui ne sera pas nécessaire, toutes les autres Villes offrant de payer leur quote avant le mois d'Avril, ainsi l'argent sera prêt pour les dépenses de toute la Campagne. Il y a de l'apparence que les Etats exécuteront de bonne foi le Projet de la Jonction, & que le Roi n'y risque rien. Ils doivent être entre la Tamise & Calais avant que la Flote du Roi entre dans la Manche. C'est au commencement d'une Campagne, d'où l'on ne se peut retirer pour retourner dans les Ports, comme ils firent la dernière sur le prétexte des maladies & du mauvais tems, & les Etats feroient plus contre leur intérêt propre s'ils y manquoient que contre celui du Roi, ce qui m'oblige de croire qu'ils observeront ponctuellement ledit Projet.

Les Lettres de cet Ordinaire de Monsieur van Beuningen aux Etats ont été plus fortes que par le passé; ils m'ont fait même reproche de ce que je m'étois plaint de leur longueur. Sur quoi je leur ai répondu, qu'après avoir attendu leur réponse un mois, je ne pouvois pas m'empêcher d'en rendre compte au Roi, qui avoit crû avec raison que c'étoit par négligence & par ma faute que ses justes demandes n'étoient pas accordées. Les Députez & moi nous nous  
sommes

ſommes bien accordez & ſeparez , & ils ont compris que je n'en pouvois uſer autrement.

Quoique Monsieur de Wit fut informé par la dépêche du Sieur van Beuningen de tout ce que vous me mandez de la réponſe du billet de Monsieur de Ruvigny , nous n'avons pas laiſſé d'en diſcourir , ſes ſentimens ſont tous conformes aux vôtres ſur cette matière. Cependant il remarque de la malice & de la mauvaiſe intention dans le proceder des Anglois , qui ont fait écrire ici par diverſes voyes , que Monsieur le Marquis de Belleſons étoit allé ſecretement en Angleterre de la part du Roi pour traiter. On a auſſi écrit que Monsieur de Ruvigny y étoit allé pour le même ſujet , mais cela ne fait nulle impreſſion dans l'eſprit des peuples ni des Etats , au contraire ils ont jugé à propos de faire prononcer les ſentences par la Cour de Hollande contre Kivit , qui eſt condamné d'avoir la tête tranchée , & ſes biens conſiſquez , parce qu'il eſt en Angleterre , & pour vander Horſt il eſt banni pour jamais & ſes biens conſiſquez. Un Médecin de Delft a été arrêté priſonnier , il y a environ un mois , pour avoir écrit en Angleterre tout ce qu'il ſavoit des Réſolutions des Etats.

On l'a mis entre les mains de la Cour de Juſtice qui l'a déjà interrogé trois fois depuis deux jours , on croit qu'il ſera pendu. Toutes ces actions de rigueur feront bien connoître au Roi d'Angleterre , que le procédé qu'il a tenu juſques à cette heure pour nous diviſer ne réuſſira pas , & que le plus aſſuré eſt de convenir d'un lieu neutre qui ne ſoit pas ſuſpect.

## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 23. Decembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Sieur Janot, Consul de la Nation Françoisise en ce pais, présenta le quatorzieme de ce mois un Memoire à Messieurs les Etats de la Province de Zelande, pour les informer que le Roi par Arrêt de son Conseil Royal, tenu à Saint Germain en Laye, le sixieme Novembre dernier, a déclaré de bonne prise le Vaisseau le Faucon blanc, avec ses Marchandises, pris en Mer, allant de Christiaenstad à Londres, & amené à Vlissingue par le Capitaine Robert Bagaert de la Ville de Calais, armé en guerre avec commission de France, afin qu'il leur plût permettre l'exécution dudit Arrêt, & en laisser jouir ledit Bagaert; sur quoi Messieurs les Etats de Zelande l'ont renvoyé à Vos Seigneuries pour lui être sur ce pourvû: & comme ledit Ambassadeur a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries pour le même effet, il les prie de vouloir écrire à Messieurs les Etats de Zelande, afin qu'ils se conforment non-seulement à ce qu'il a plû à Sa Majesté d'ordonner sur le fait de ladite prise, par ledit Arrêt ci dessus mentionné, mais même au Traité de 1662; dont le 22. article porte en termes exprès que les prises faites en Mer; tant par les François que les Hollandois seront jugées aux lieux d'où les commissions auront été prises, ce qui se doit

*doit pratiquer sans aucune contravention de part & d'autre, & à quoi ledit Ambassadeur se promet qu'il ne sera pas manqué de la part de Messieurs les Etats de la Province de Zélande. Donné à la Haye le vingt troisième Decembre 1666.*

D'ESTRADES.

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.*

*Le 24. Decembre 1666.*

J'AI vû votre dépêche du seizième de ce mois. Si j'avois été capable de faire un accommodement séparé avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de mes Alliez, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats Généraux (sans que j'en eusse aucune nécessité, puisqu'il ne s'agissoit pas de cela) aux termes que je l'ai fait dans ma dernière Lettre, pour leur donner ma parole Royale & toute assurance qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi de ce côté-là, bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre pour l'intérêt desdits Etats, & je n'aurois eu pour m'en dispenser qu'à soutenir pour bonnes les raisons que le Roi d'Angleterre employoit, & qui paroissent assez plausibles pour prouver qu'il n'étoit pas l'agresseur en cette guerre. Ce parti étoit bien plus sûr, plus commode, & de moins de dépense pour moi qu'à corrompre aujourd'hui, par une infidélité que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai aquis sur les Etats en cette rencontre; ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation que

Z 2

je

je conçois de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matiere, & que le moindre billet que quelque méchant donner d'avis, s'avise d'écrire, cause des frayeurs & des allarmes dans les Provinces-Unies. Je ne crois pas que le Sieur de Wit ni les principaux de l'Etat me fassent ce tort d'avoir la moindre crainte ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner d'eux de semblable; Il n'y a qu'à considérer la boutique où se fabriquent ces fortes de machines pour nous diviser, & que c'est à Bruxelles ou à Londres; & à dire vrai nous serions bien imprudens si nous tombions dans ces pièges là: pour moi je n'y donnerai jamais de lieu, & il me semble que les circonspections que j'apporte à toute ma conduite vont jusqu'au scrupule: Rien n'étoit meilleur à mon sens que le billet que j'ai fait écrire par Ruvigny au Comte de Saint Albans pour le faire voir, il n'avoit pour fondement qu'une proposition faite par les Etats Généraux eux-mêmes, cependant je n'ai pas voulu faire la chose sans l'avoir auparavant communiqué au Sieur de Wit, & en avoir appris son sentiment; le Sieur van Beuningen a vû ou a pû voir, s'il l'a voulu, les billets de Ruvigny à Saint Albans & les réponses, & il en fera toujours usé de même. Les avis de Londres portent que le Roi d'Angleterre, le Chancelier & Arlington ont été souvent enfermés avec Saint Albans. Peut-être a-ce été par la nécessité qu'ils ont eu de l'instruire pour le voyage qu'il doit faire ici, mais je ne doute pas qu'il n'y soit aussi entré quelque affectation & quelque désir que les Espagnols prissent & donnassent jalousie aux Etats Généraux de ces conduites, avec un homme qui paroît n'avoir de  
relation

relation qu'en cette Cour par le moyen de la Reine sa Maîtresse , mais ni les Anglois ni les Espagnols ne sçavent pas que ledit Sieur de Wit , & les principaux de l'Etat avoient été avertis de tout par avance. Cependant comme ledit Sieur Albans doit être lui-même bien tôt ici , & que les Artisans de pareilles machines auroient encore plus de lieu d'en faire jouer les ressorts , il est bien nécessaire que les Etats se mettent une fois pour toutes au-dessus de ces bruits , & pour cela je ne sçai pas que leur dire après leur avoir une fois donné & si souvent confirmé ma parole Royale.

Mais si en y engageant vôtre honneur & vôtre propre vie , & offrant pour cela de vous dépouiller de tout caractère d'Ambassadeur & de mon Ministre , en cas qu'ils voyent jamais que je rentre en Paix & en aucune amitié avec le Roi d'Angleterre , que conjointement avec l'Etat des Provinces-Unies , & le Roi de Danemarck , ces expressions & cette offre pouvoient ajouter auprès des peuples quelque chose à ma dite parole , vous le pourrez faire avec toute assurance de ne rien hazarder. Cependant s'ils veulent s'enquerir de ce qui se fait par nos ordres à Brest & à la Rochelle , ils connoîtront bien que je n'ai d'autre pensée que la continuation de cette guerre , si on ne peut obtenir une bonne & sûre Paix.



## M E M O I R E

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas. Le 24. Decembre 1666.

**L**E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que de petits Batimens François de dix, à douze Tonneaux chacun servis par des Matelots tous François, nommez la Marie, Maître Jean Martel; la François, Maître David Robin; la Fouvade Maître Jean Carot, & les autres commandez par Salomon Poitevin, David Canchel, Jean Feuillet, & Pierre Billoquet tous de Diépe, & Pierre Morin de Saint Malo, chargé de Fromages & de Lin, après avoir eu leur congez de l'Amirauté de Rotterdam, & tous leurs aquits de la Brille, pour s'en retourner en France, ont été arrêtez audit lieu de la Brille par un Jagt, dont le Capitaine leur a dit avoir cet ordre de Vos Seigneuries sans leur en dire autre raison. C'est pourquoy ledit Ambassadeur Extraordinaire fait au nom du Roi son Maître instances à Vos Seigneuries afin qu'il leur plaise donner leurs ordres à ce que ledit Jagt n'empêche point lesdits Batimens de continuer leur retour en France suivant leursdits Congez & aquits; & attendu que ce sont de petits Vaisseaux de nulle valeur, n'y ayant que celui de Saint Malo, de 25. Tonneaux & les autres étant tous aux dessous de 10, ou 12, & que les Marchandises dont ils sont chargez déperissent, il espère que Vos Seigneuries leur accorderont volontiers cette permission qui sera fort agréable à Sa Majesté, & que  
ces

*ces pauvres gens là auront au plûtôt leur expédition sans résomption, afin qu'ils ne se consomment point inutilement en fraix; n'attendans qu'après cela pour partir. Donné à la Haye le 24. Décembre 1666.*

D'ESTRADES.

LETTRE

*Du Comte d'Estrades au Roi.*

*Le 30. Decembre 1666.*

J'AI communiqué au Sieur de Wit la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant, dont il est demeuré fort satisfait, & m'a prié de lui donner copie de ce qui regarde les assurances que Vôtre Majesté ne traitera jamais de paix sans la participation de ses Alliez & de ce qui concerne l'avis d'Angleterre, afin qu'il le puisse montrer en confiance aux Commissaires des affaires secrètes, tant pour sa décharge que pour les détromper de tous ces faux avis qui viennent de Londres & de Bruxelles. Cette dépêche a fait un tres-bon effet, & donne matière de faire voir clair aux Etats, que tout ce qui se mande de Bruxelles n'est qu'artifice & fourberie pour nous diviser.

Quant à ce qui regarde l'ajustement de la Jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, le Sieur de Wit demeure d'accord des conditions quant au payement; mais il ne se fait fort que de la quote de Hollande, il reste la part de six autres Provinces qu'il faut disposer séparément, ce qui est très-difficile & ne se peut



faire si promptement, lescdites Provinces étant fort en arriere. Je ne manquerai pas d'y faire tout ce qui dépendra de moi. Le moyen le plus prompt seroit que la Province de Hollande se chargeât de tout & en fit les avances. Je l'ai proposé au Sieur de Wit, mais il m'a répondu que ladite Province de Hollande étoit tellement chargée que cela ne se pouvoit pas.

Pour les huit Vaisseaux qui sont en Danne-marc, il est arrivé ce que je m'étois donné l'honneur d'écrire à Vôte Majesté, que les glaces venant, leur demande ne pourroit s'exécuter, ainsi je vois que sans faire une condition de cet article, lescdits Vaisseaux demeureront en Dannemarc pendant l'Hyver.

Après avoir souffert bien des remises & surmonté les difficultez de la Province de Gueldres, j'ai obtenu l'élargissement de ce sujet de Monsieur le Duc de Neubourg, sans que la Justice dudit Vulpen ait pris connoissance de son affaire, qui est ce que Monsieur le Duc de Neubourg désiroit, & il aura à présent sujet d'être satisfait. Il y a eu du retardement par la Province de Gueldres, à la Résolution qui avoit été prise de donner satisfaction à Monsieur l'Electeur de Cologne touchant la Religion dans le Village d'Issum, dont le Seigneur est Capitaine de Cavalerie au service des Etats, & a beaucoup d'amis & de parens dans cette Province; mais ayant représenté comme la parole en avoit déjà été donnée à Vôte Majesté par le Sieur de Wit, & lui s'y trouvant intéressé, il a agi puissamment, & hier il a été résolu que ce point seroit exécuté selon la première Résolution, & même les Etats ont résolu & terminé quelques petits differends qui restoient, comme celui de  
payer

payer en argent la valeur d'une maison appartenante à un Couvent qu'on a jointe à celle d'un Gouverneur.

Je menai moi-même les deux Agens de l'Electeur de Cologne & de Monsieur le Duc de Neubourg chez le Sieur de Wit, qui leur a confirmé tout ce que dessus, & s'est chargé d'en faire faire les expéditions.

Je remarque toujours dans ces esprits grand ombrage des Suédois; leur séjour aux environs de Breme, & la levée de quatre Régimens nouveaux les inquiete fort; mais ce que je vois qui leur fait plus de peine, & dont le Sieur de Wit n'a pu s'empêcher de me témoigner quelque chose en passant, est qu'ils ont avis que V<sup>otre</sup> Majesté leur a fourni cent mille écus pour leur subsistance audit pays de Breme. Je lui ai répondu qu'il se pouvoit faire que V<sup>otre</sup> Majesté eut payé aux Suédois quelque chose du reste des subsides qui lui étoient dûs, dont pourtant je n'avois aucune connoissance, & que les Etats ne doivent tirer nulle conséquence qui fut contre eux, qu'au contraire V<sup>otre</sup> Majesté a fait cette avance (si elle est vraie) pour les empêcher de se déclarer pour l'Angleterre, & les maintenir dans la Neutralité pendant cette Guerre. Il ne sçût me répondre autre chose, si ce n'est que du moins on en devoit informer le Sieur van Beuningen, qui témoigne en avoir de l'inquietude aussi bien que les Etats.



## L E T T R E

*Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.*

*Le 30. Decembre 1666.*

**S**UR cela Monsieur de Wit me vint trouver il y a trois jours, & me communiqua le dessein du Sieur Klingenberg. Je le priai de l'empêcher d'envoyer ce Courier & d'attendre jusques à l'arrivée de l'ordinaire, par lequel je recevrois peut-être des ordres du Roi qui me donneroient la liberté de m'ouvrir audit Klingenberg, ce qui est arrivé fort heureusement par votre dépêche. J'ai concerté ensuite avec le Sieur de Wit de la manière que je lui parlerois, & nous sommes convenus que je lui ferois ouverture du contenu dudit Billet, & du voyage de Monsieur le Comte de Saint Albans en France, & de l'ordre que j'avois du Roi d'envoyer copie de tout à Monsieur le Chevalier de Terlon pour communiquer toutes choses au Roi de Danemarck; que cependant je le priois de tenir la chose secreta, & que lui Sieur de Wit l'iroit voir ensuite & lui diroit aussi que je lui ai fait part de la même chose, & qu'il pouvoit juger par-là que le procedé du Roi étoit net & obligeant pour ses Alliez, ce qui a été exécuté, dont le Sieur de Klingenberg est resté fort satisfait.

J'ai envoyé ensuite à Monsieur de Terlon la Copie du Billet de Mr. de Ruvigny, & la Copie de l'article qui parle du voyage de Monsieur de Saint Albans, & me mande que vous le chargez de m'envoyer un Duplicata de tout, pour le communiquer confidemment au Roi de Dannemarck,

&

& lui faire connoître que Sa Majesté n'a rien de réservé pour lui, & qu'elle continuera à lui donner avis de tout ce qui se passera.

Que ce qui vous a obligé de m'ordonner de lui envoyer un Duplicata, est la crainte que vous avez eüe, que les dépêches que vous lui avez envoyé n'ayant couru le même risque que celles qu'apportoient les Couriers de Flandres qui ont été volez deux fois, & comme nous avons souvent des Couriers extraordinaires, vous avez jugé que je pouvois avec plus de sûreté lui faire sçavoir ce que le Roi lui a déjà mandé par d'autres voyes. J'ai estimé à propos lui devoir écrire de la sorte, afin qu'il puisse lever tous les soupçons au Roi de Danemarck, s'il en avoit été préoccupé de quelque'un sur ce sujet.

J'ai remercié les Etats de la part du Roi, de la permission qu'ils ont accordée de lever quatre cens Matelots. J'ai dit à Monsieur de Wit que le Roi avoit envoyé le Projet que nous avions concerté à Brest, pour le communiquer à Monsieur le Duc de Beaufort, & qu'aussitôt qu'il aura envoyé sa réponse, Sa Majesté me fera sçavoir la sienne là-dessus.

Pour n'user pas de redites, je me remets à la dépêche du Roi, où vous verrez l'état de toutes choses.

Vous serez peut-être surpris de la nouvelle que je veux vous mander. C'est que sçachant que Monsieur de Wit jouoit une partie de paume contre Monsieur le Prince d'Orange, je fus les voir jouer, & après la partie finie, ils me défièrent d'en jouer une avec un second. Je les pris au mot, & sans me deshabiller ni prendre des chaussions, je primai & jouai en six jeux,

jeux, que je gagnai. Il y avoit trente ans que je n'avois joué à la paume. Vous jugerez par là que je n'ai pas été des plus foibles dans ma jeunesse, & que j'ai encore des bras & des jambes pour les employer au service du Roi lors qu'il m'en jugera digne.

*Fin du Tome quatrième.*

# T A B L E

D U

## TOME QUATRIEME,

De l'Année 1666.

### J A N V I E R.

<b>L</b> ettre du Roi au Comte d'Estrades, le 1. Janvier.	Pag. 1
Extrait d'une Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 1. Janvier.	8
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 7. Janvier.	9
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 8. Janvier.	13
Mémoire pour Monsieur le Comte d'Estrades.	19
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 11. Janvier.	23
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 14. Janvier.	26
Lettre du Comte d'Estrades au Roi le 14. Janvier.	28
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 15. Janvier.	33
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 15. Janvier.	38
Mémoire de Monsieur de Hollis présenté au Roi Très-Chrétien, le 20. Janvier.	40
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 21. Janvier.	43
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 22. Janvier.	45
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 28. Janvier.	49
Tom. IV.	A a Let-

## T A B L E.

<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 29. Janvier.</i>	45
<i>Copie d'une Lettre de Monsieur de Wit à Monsieur van Beuningen, du 21. Janvier.</i>	58
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.</i>	59
<i>Déclaration de Guerre du Roi Très-Chrétien contre l'Angleterre, le 26. Janvier.</i>	64
<i>Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 29. Janvier.</i>	67

## F E V R I E R 1665.

<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 3. Février.</i>	69
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 4. Février.</i>	70
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 4. Février.</i>	76
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 5. Février.</i>	77
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades.</i>	78
<i>Second Mémoire du Roi au Comte d'Estrades.</i>	82
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 10. Février.</i>	83
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 11. Février.</i>	84
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 11. Février.</i>	87
<i>Traité d'Alliance entre Frédéric III. Roi de Danemarck &amp; les Etats Généraux des Provinces-Unies, Fait à la Haye le 11. Février.</i>	90
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 12. Février.</i>	98
	let

## T A B L E.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 18. Fé-</i>	101
<i>vrier.</i>	
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 18. Février.</i>	106
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne ,</i>	
<i>le 18. Février.</i>	107
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades , le 19. Fé-</i>	
<i>vrier.</i>	108
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades , envoyé par</i>	
<i>Monsieur de Lionne.</i>	113
<i>Articles secrets concernant le Traité d' Alliance entre</i>	
<i>le Roi de Dannemarc &amp; les Etats Généraux des</i>	
<i>Provinces-Unies.</i>	115
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-</i>	
<i>Bas , le 24. Février.</i>	120
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 25. Février.</i>	121
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne ,</i>	
<i>le 26. Février.</i>	123
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades , le 26. Février.</i>	125
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades , envoyé par</i>	
<i>Monsieur de Lionne.</i>	129

## M A R S 1666.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 4. Mars.</i>	171
<i>Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne .</i>	
<i>le 4. Mars.</i>	133
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades , le 5. Mars.</i>	134
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 11. Mars.</i>	136
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades , le 13. Mars.</i>	138
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi , le 18. Mars.</i>	142
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-</i>	
S 2 -	Bas,



## T A B L E.

<i>Bas, le 12. Mars.</i>	145
<i>Lettre de Monsieur Pradel au Comte d'Estrades, le 9. Mars.</i>	146
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 15. Mars.</i>	149
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, le 18. Mars.</i>	150
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 19. Mars.</i>	152
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 24. Mars.</i>	153
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 25. Mars.</i>	154
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 26. Mars</i>	157
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 26. Mars.</i>	159
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, le 29. Mars.</i>	161

## A V R I L 1666.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 1. Avril.</i>	162
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 1. Avril.</i>	163
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 2. Avril.</i>	168
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 8. Avril.</i>	169
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 8. Avril.</i>	171
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 9. Avril.</i>	175
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne.</i>	177
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 15. Avril.</i>	184
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 16. Avril.</i>	184

T A B L E.

<i>Avril.</i>	188
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 21.</i>	
<i>Avril.</i>	189
<i>Traité de Paix entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces - Unies des Païs-Bas d'une part, &amp; Son Altesse Sérénissime M. l'Evêque de Munster d'autre part, conclu à Cleves le 18. Avril.</i>	190
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 22. Avril.</i>	198
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 22. Avril.</i>	203
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 23. Avril.</i>	206
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 30. Avril.</i>	210
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 30. Avril.</i>	212
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 30. Avril.</i>	213

M A Y 1666.

<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 6. May.</i>	217
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 6. May.</i>	220
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 6. May.</i>	221
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 6. May.</i>	224
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 11. May.</i>	225
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. May.</i>	226
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 13. May.</i>	228
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 13. May.</i>	230
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 14. May.</i>	231

## T A B L E.

<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais- Bas, le 19. May.</i>	232
<i>Acte de Garantie du Roi Très-Chrétien du Traité de Paix entre les Etats Généraux des Provinces- Unies &amp; l'Evêque de Munster. Fait à Clèves le 18. Avril.</i>	233
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 20. May.</i>	234
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 20. May.</i>	237
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 21. May.</i>	239
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne, le 21. May.</i>	241
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 27. May.</i>	244
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne.</i>	245

## J U I N 1666.

<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 3. Juin.</i>	252
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 3. Juin.</i>	254
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 9. Juin.</i>	256
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 10. Juin.</i>	261
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 11. Juin.</i>	262
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne.</i>	264
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 17. Juin.</i>	265
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 17. Juin.</i>	268
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 18. Juin.</i>	272
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 18. Juin.</i>	277
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais- Bas, le 23. Juin.</i>	278
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 24. Juin.</i>	279
	Me.

# T A B L E.

*Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 28. Juin.* 281

## J U I L L E T 1666.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 1. Juillet.</i>	282
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 5. Juillet.</i>	284
<i>Etat des Provisions que Sa M. ordonne être envoyées de Hollande dans ses Magasins de Dunkerque.</i>	286
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 8. Juillet.</i>	288
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 8. Juillet.</i>	292
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 13. Juillet.</i>	293
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 15. Juillet.</i>	295
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 16. Juillet.</i>	299
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 21. Juillet.</i>	302
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 22. Juillet.</i>	304
<i>Mémoire pour M. le Comte d'Estrades, le 22. Juillet.</i>	308
<i>Etat de la dépense qui a été faite pour l'entretienement des Troupes &amp; Officiers Majors du Corps que le Roi a fait passer en Hollande &amp; autres dépenses concernant ledit Corps, &amp; ce depuis le premier Octobre de l'année dernière jusques au quinziesme Mai de la présente.</i>	312
S 4	Let-

## T A B L E

<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 23. Juillet.</i>	315
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 29. Juillet.</i>	316
<i>Traité entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas d'une part, &amp; Son Altesse Sérénissime M. l'Evêque de Munster d'autre part pour l'explication du Traité de Paix du mois d'Avril précédent. Fait à Nortborn le 28. Juillet.</i>	317
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 29. Juillet</i>	321
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 29. Juillet.</i>	324
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 30. Juillet</i>	326

## A O U T 1666.

<i>Lettre du Roi de la Grande Bretagne à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 4. Août.</i>	327
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 5. Août,</i>	328
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 5. Août.</i>	333
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 6. Août.</i>	334
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 8. Août.</i>	335
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 10. Août.</i>	337
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 10. Août.</i>	340
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 11. Août.</i>	343
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 12. Août.</i>	345
<i>Let-</i>	

T A B L E.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 15. Août.</i>	347
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 15. Août.</i>	348
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 19. Août.</i>	349
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 19. Août.</i>	351
<i>Mémoire du Roi pour servir d'Instruction au Sieur Marquis de Bellefond s'en allant en Hollande.</i>	353
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 26. Août.</i>	359
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 26. Août.</i>	363
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 27. Août.</i>	366
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 28. Août.</i>	367

S E P T E M B R E 1666.

<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 2. Septembre.</i>	369
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 3. Septembre.</i>	370
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 3. Septembre.</i>	371
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 6. Septembre.</i>	372
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 9. Septembre.</i>	373
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 9. Septembre.</i>	378
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas,</i>	S 5

## T A B L E

<i>Bas, le 11. Septembre.</i>	379
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 15. Septembre.</i>	380
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 16. Septembre.</i>	381
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 17. Septembre.</i>	385
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 17. Septembre.</i>	390
<i>Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas au Roi de la Grande Bretagne, le 17. Septembre.</i>	392
<i>Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas au Roi Très-Chrétien, le 21. Septembre.</i>	399
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 23. Septembre.</i>	402
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 23. Septembre.</i>	406
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 24. Septembre.</i>	407
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 24. Septembre.</i>	409
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 25. Septembre.</i>	410
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 26. Septembre.</i>	414
<i>Lettre du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 26. Septembre.</i>	415
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 27. Septembre.</i>	421
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 30. Septembre.</i>	423

# T A B L E.

O C T O B R E 1666.

<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 1. Octobre.</i>	426
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 4. Octobre.</i>	428
<i>Lettre du Roi de la Grande Bretagne à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 4. Octobre.</i>	430
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 7. Octobre.</i>	442
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 7. Octobre.</i>	445
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 8. Octobre.</i>	446
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 13. Octobre.</i>	447
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 14. Octobre.</i>	448
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 14. Octobre.</i>	451
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 15. Octobre.</i>	452
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 20. Octobre.</i>	453
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 21. Octobre.</i>	462
<i>Projet de la Campagne prochaine.</i>	463
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 25. Octobre.</i>	464
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 26. Octobre.</i>	465
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 28. Octobre.</i>	467
	Let.



## T A B L E.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 28. Octobre.</i>	471
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 29. Octobre</i>	472
<i>Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne, le 29. Octobre.</i>	473
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, le 29. Octobre.</i>	474

## NOVEMBRE 1666.

<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 4. Novembre.</i>	475
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 4. Novembre.</i>	479
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 5. Novembre.</i>	481
<i>Billet de M. de Ruvigny au Sieur Comte de St. Albans.</i>	483
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 5. Novembre.</i>	484
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces - Unies des Pays-Bas, le 9. Novembre.</i>	385
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 11. Novembre.</i>	487
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 11. Novembre.</i>	491
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 13. Novembre.</i>	494
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 14. Novembre.</i>	495
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 18. No-</i>	No-

## T A B L E.

<i>Novembre.</i>	498
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 19.</i>	
<i>Novembre.</i>	500
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces - Unies des</i>	
<i>Pays-Bas, le 19. Novembre.</i>	504
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 25. Novem-</i>	
<i>bre.</i>	505
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 25.</i>	
<i>Novembre.</i>	506
<i>Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provin-</i>	
<i>ces-Unies des Pays-Bas au Roi de la Grande Bre-</i>	
<i>tagne, le 25. Novembre.</i>	508
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces - Unies des</i>	
<i>Pays-Bas, le 29. Novembre.</i>	512

## D E C E M B R E 1666.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 2.</i>	
<i>Décembre.</i>	513
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces - Unies des</i>	
<i>Pays-Bas, le 6. Decembre.</i>	515
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 9.</i>	
<i>Décembre.</i>	517
<i>Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces - Unies des</i>	
<i>Pays-Bas, le 9. Decembre.</i>	520
<i>Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 10.</i>	
<i>Décembre.</i>	521
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs</i>	
<i>les Etats Généraux des Provinces - Unies des</i>	
<i>Pays-Bas, le 15. Decembre.</i>	522
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 16.</i>	
<i>Décembre.</i>	523
	Let-

## T A B L E.

<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 23. Décembre.</i>	527
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces - Unies des Pays-Bas, le 23. Décembre.</i>	530
<i>Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 24. Decembre.</i>	531
<i>Mémoire du Comte d'Estrades présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces - Unies des Pays-Bas, le 25. Décembre.</i>	534
<i>Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 30. Decembre.</i>	535
<i>Lettre du Comte d'Estrades à M. de Lionne, le 30. Décembre.</i>	538

F I . N . I .



